EIFFAGE

Notre stratégie au cœur de l'Europe

Document d'enregistrement universel 2025

Sommaire

1	Rapport d'activité 2025	1
2	Rapport de durabilité	65
3	Faits marquants de la période	221
4	États financiers	239
5	Risques et environnement de contrôle	323
6	Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	355
7	Assemblée générale	399
8	Informations sur la société, le capital et l'actionnariat	409
9	Annexes	421

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 27 mars 2026 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

1

Rapport d'activité 2025

Profil 2
Nos activités 4
Message de Benoît de Ruffray 8
Nos instances de gouvernance 12

Au cœur de notre actualité 14
Une performance financière et extra-financière solide 16
Faits marquants 2025 20

Être au cœur des grands défis 26
Les tendances de fond du marché 28

Agir au cœur des marchés européens 32
Combiner croissance organique et croissance externe 34
Notre présence en Europe 36
Des savoir-faire qui s'exportent à l'international 48

S'engager au cœur des enjeux ESG 50
Cultiver notre esprit de famille unique 52
L'actionnariat salarié, pilier fondateur et fédérateur 54
Créer des passerelles avec la société civile 56
Prôner la vigilance partagée 58
Stratégie carbone climat : une ambition intacte 60
Une stratégie environnementale globale et incarnée 62

Une stratégie européenne qui fait la différence

Eiffage compte parmi les leaders européens du BTP et de l'immobilier, des services à l'énergie et des concessions. Le Groupe réalise plus de 100 000 chantiers par an, de toute taille, dont 97 % sont menés en Europe.

Si la France reste au cœur de son activité, le centre de gravité du Groupe se déplace sur le reste de l'Europe : en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Italie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, ou encore en Suisse. Aujourd'hui, 42 % de l'activité Travaux est réalisée hors de France.

Résolument européen, le Groupe est positionné au cœur des transitions énergétique, écologique, numérique et de la mobilité qui lui permettent de bénéficier d'une croissance solide et pérenne.

Son modèle d'affaires repose sur la complémentarité entre ses activités Travaux et Concessions dont la temporalité et les savoir-faire se complètent. Tiré par les tendances de fond des marchés européens, ce modèle résilient évolue progressivement vers un triptyque BTP et immobilier, services à l'énergie et concessions.

Présent dans les territoires avec ses actifs industriels et les chantiers qu'il mène, Eiffage renforce son ancrage en réalisant des acquisitions ciblées dans ses principaux pays d'implantation. Il s'appuie sur la diversité et la complémentarité de ses activités pour développer les synergies métier et apporter des réponses globales à ses clients.

Son organisation, compacte et décentralisée, favorise l'autonomie et la prise d'initiative de ses collaborateurs et contribue à sa dynamique de développement. Groupe de dimension européenne à taille humaine, il se distingue par un esprit de famille unique et des valeurs communes qui renforcent le sentiment d'appartenance.

Le Groupe s'appuie ainsi sur l'expertise, l'engagement et l'esprit entrepreneurial de ses 87 000 collaborateurs. Ces derniers accompagnent au quotidien ses clients et les territoires dans leurs projets. Ils sont fiers d'innover, de concevoir, de réaliser et d'entretenir des infrastructures essentielles, performantes et durables pour des cadres de vie attractifs et vertueux.

4 branches, 8 métiers

Construction

- Eiffage Construction
- Eiffage Immobilier
- Eiffage Aménagement

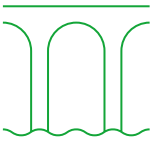

Infrastructures

- Eiffage Route
- Eiffage Génie Civil
- Eiffage Métal

Énergie Systèmes

- Eiffage Énergie Systèmes

Concessions

- Eiffage Concessions
- Concessions autoroutières en France

87 000
collaborateurs

dont
31 000
hors de France

15
pays dans lesquels le Groupe a une implantation pérenne

Plus de
100 000
chantiers réalisés chaque année

Près de
80 %
de collaborateurs actionnaires

22,3 %
du capital détenu par les salariés

25,3 Mds€
de chiffre d'affaires en 2025

dont
97 %
réalisés en Europe

+ 8 %
de chiffre d'affaires en 2025 vs 2024

29,9 Mds€
de carnet de commandes au 31/12/2025

Nos atouts

Une organisation compacte et décentralisée

Des positions fortes en Europe

Une complémentarité de nos métiers

Un esprit de famille unique

Construction

Eiffage Construction | # Eiffage Immobilier | # Eiffage Aménagement

Nos savoir-faire

- Aménagement urbain pour la restructuration des cœurs de ville et la création de nouveaux quartiers
- Promotion immobilière multiproduit et développement de concepts intégrant l'évolution des usages
- Conception, construction et maintenance de bâtiments, en neuf comme en réhabilitation
- Travaux & Services de proximité en bâtiment

10 556
collaborateurs au 31/12/2025

4,1 Mds€
de chiffre d'affaires en 2025

+ 2,7 %
de chiffre d'affaires en 2025 vs 2024

152 M€
de résultat opérationnel courant en 2025

5,6 Mds€
de carnet de commandes au 31/12/2025

Rétrospective 2025

La branche a de nouveau évolué dans un contexte dégradé de l'activité de construction neuve, résidentielle et tertiaire. Malgré le faible redémarrage de la promotion immobilière (2 259 unités réservées en 2025 contre 2 153 en 2024), la branche réalise une croissance de 2,7 % de son chiffre d'affaires. Sa performance opérationnelle est solide et sa rentabilité s'améliore grâce à la résilience de son modèle de constructeur-promoteur-aménageur. En aménagement urbain, on comptait, fin 2025, 785 000 m² en cours et 865 000 m² en montage et développement. Le marché de la rénovation, énergétique pour l'essentiel, est resté dynamique et compense le retrait subi par la promotion immobilière. Plusieurs projets sont en cours pour des bailleurs sociaux et les pouvoirs publics à l'instar du contrat Nové pour le ministère des Armées. La Belgique réalise une bonne performance en 2025 qui s'inscrit dans la durée. En Suisse, nous avons signé notre premier marché public en Suisse romande. Au global, la branche a réussi à renouveler son carnet de commandes qui progresse de 3 % à 5,6 milliards d'euros, assurant un an et demi d'activité.

Perspectives 2026

La branche Construction aborde 2026 avec optimisme, forte de sa capacité à délivrer une bonne performance malgré la persistance de la crise du neuf. Nous poursuivrons notre adaptation à l'évolution du contexte économique avec la volonté de capter de nouveaux marchés dans l'industrie tirée par la santé et la sûreté. En rénovation, le contrat Nové nous assurera à nouveau un volume de travaux de plus de 400 millions d'euros sur l'année. Le dynamisme de l'activité passera également par l'innovation et le développement de nouvelles offres notamment à travers nos solutions industrialisées à l'image du « concept F® » lancé en fin d'année. La branche renforcera par ailleurs sa capacité de production et d'ingénierie en propre, et veillera à la sélectivité des affaires.

L'année 2025 en détail
Récapitulatif du rapport de gestion
P.233

Infrastructures

Eiffage Route | # Eiffage Génie Civil | # Eiffage Métal

30 464
collaborateurs
au 31/12/2025

9,2 Mds€
de chiffre d'affaires
en 2025

+ 10 %
de chiffre d'affaires
en 2025 vs 2024

321 M€
de résultat
opérationnel
courant en 2025

15,4 Mds€
de carnet
de commandes
au 31/12/2025

Rétrospective 2025

Positionnée sur le génie civil de projets complexes dans les domaines des transports, de l'énergie et de l'industrie (environnement, nucléaire, défense), la branche Infrastructures a réalisé une belle performance en 2025. Dans ces trois domaines, nos carnets de commandes sont solides et mobilisent les expertises d'autres métiers complémentaires du Groupe. Partenaire des territoires pour leur développement, nous sommes actifs dans de grands projets en France et en Allemagne. Nous intervenons actuellement aussi en Europe du Nord et en Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal avec une implantation pérenne. L'éolien *offshore* continue d'être un puissant levier d'activité avec 2,3 milliards d'euros de prises de commandes en 2025. Sur ce secteur, nous nous sommes renforcés avec l'acquisition d'HSM Offshore Energy. En construction métallique, nous participons par ailleurs au programme de relance du nucléaire français. Eiffage Route a réalisé une activité solide, en France et en Espagne avec plusieurs contrats majeurs, et poursuit le développement de nouvelles offres en abordant l'aménagement urbain sous toutes ses facettes.

Perspectives 2026

Nos principaux défis sont la montée en puissance sur nos grands chantiers tels que le corridor énergétique en Allemagne, la ligne 15 Est et le génie civil des EPR2 de Penly. Dans la construction métallique, les enjeux résident dans le renouvellement de notre carnet de commandes de pièces de transition et la montée en puissance sur les sous-stations électriques notamment pour les parcs éoliens français. Les tendances de fond que sont les transitions énergétique et écologique, la souveraineté industrielle et le développement des mobilités continueront d'offrir de belles opportunités. Pour se démarquer, Eiffage Route ciblera de plus en plus de projets à haute valeur ajoutée et renforcera la part de la commande privée dans son carnet de commandes global.

Nos savoir-faire

- Conception, construction et maintenance d'infrastructures terrestres et maritimes
- Travaux routiers, aménagements urbains, voirie et réseaux divers (VRD), production industrielle routière
- Conception, fabrication et montage de structures métalliques
- Solutions multitechnique pour l'industrie
- Démolition, déconstruction sélective, recyclage et réemploi

L'année 2025 en détail
Récapitulatif du rapport de gestion
P.229

Énergie Systèmes

Eiffage Énergie Systèmes

Nos savoir-faire

- Conception, réalisation, exploitation et maintenance de systèmes et équipements en génie électrique, industriel, climatique et énergétique
- Offres sur mesure pour les marchés de l'industrie, des infrastructures et réseaux, des villes et collectivités, et du tertiaire

40 241
collaborateurs au 31/12/2025

8,1 Mds€
de chiffre d'affaires en 2025

+11,8 %
de chiffre d'affaires en 2025 vs 2024

500 M€
de résultat opérationnel courant en 2025

8,8 Mds€
de carnet de commandes au 31/12/2025

Rétrospective 2025

Eiffage Énergie Systèmes a enregistré une bonne performance avec un chiffre d'affaires en croissance de près de 12 %, des résultats en progression et une rentabilité qui dépasse la perspective initiale de 6 % avec 6,2 %. La réduction de l'empreinte carbone – production et transport d'électricité verte, efficacité énergétique des bâtiments, électrification des usages –, le développement d'une industrie verte 4.0 et la digitalisation avec la construction de datacenters sont des moteurs de notre activité. C'est l'Europe qui a tiré l'essentiel de la croissance. En Allemagne, nous avons bénéficié du fort développement du transport de l'énergie haute tension lié au repositionnement énergétique du pays. Nous avons également profité de la vitalité de l'économie espagnole, fort de notre leadership dans le photovoltaïque. Dans ces pays, nous avons poursuivi notre stratégie de croissance externe avec trois nouvelles acquisitions en Allemagne et trois en Espagne. Enfin, nous exportons nos savoir-faire en transport d'énergie, production d'énergies renouvelables et système de batterie en Afrique où plusieurs contrats sont en cours.

Perspectives 2026

Forts de nos fondamentaux, notre activité s'annonce soutenue en 2026. La profondeur de notre carnet de commandes, qui bénéficie de l'apport des récentes acquisitions, nous donne plus d'un an de visibilité. De plus en plus, le profil de nos projets nous positionne en entreprise générale, capable de mener de grands projets de bout en bout en synergie avec les autres activités du Groupe. Pour poursuivre notre développement, nous ciblerons notamment les marchés prometteurs des datacenters *hyperscale*, de la défense et du nucléaire, outre les activités récurrentes de proximité. En 2026, nous bénéficierons pleinement de l'apport des entreprises récemment acquises et intégrées. Cette stratégie de croissance externe sera maintenue en fonction des opportunités nous permettant de renforcer notre ancrage territorial ou d'accroître notre niveau d'expertise.

L'année 2025 en détail
Récapitulatif du rapport de gestion
P.227

Concessions

Eiffage Concessions | # Concessions autoroutières en France

4 861
collaborateurs au 31/12/2025

4 Mds€
de chiffre d'affaires en 2025

+2,3 %
de chiffre d'affaires en 2025 vs 2024

1,7 Md€
de résultat opérationnel courant en 2025

Rétrospective 2025

L'année 2025 s'est inscrite dans une dynamique de développement forte. Eiffage Concessions a remporté deux contrats d'envergure en partenariat public-privé qui enrichissent son portefeuille d'actifs : le siège du port de Marseille Fos et l'établissement pénitentiaire de Vresse-sur-Semois en Belgique. Nous sommes également attributaires en groupement de la concession pour la gestion du réseau de chaleur de la Ville de Paris*. Côté construction, plusieurs projets sont montés en puissance. C'est le cas des contrats Nové pour le ministère des Armées, des ports de Toulon, de l'autoroute A3 en Allemagne ou encore du Technicentre SNCF « Villeneuve Demain ». Le trafic des concessions autoroutières est en progression sur quasiment l'ensemble des réseaux concédés quand celui des concessions aéroportuaires est en légère baisse. Malgré l'impact significatif de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, 2025 a vu la poursuite des investissements prévus. Sur le réseau AREA, l'ensemble des portiques nécessaires au déploiement des entrées sans ticket a été mis en service. APRR a confirmé son engagement pour une autoroute bas carbone avec la création de parkings de covoiturage et la mise à disposition de bornes de recharge électrique à haute et très haute puissance.

Perspectives 2026

Forte de ses succès acquis en synergie avec les autres métiers ou en partenariat avec d'autres acteurs, Eiffage Concessions intensifie la stratégie de diversification de son portefeuille d'actifs. Cette stratégie, opportuniste et agile, se concentre sur nos implantations pérennes, notamment la Belgique qui laisse entrevoir de belles perspectives, et privilégie les synergies avec les métiers de Travaux en s'appuyant sur la force de son maillage territorial. Dès que nous sommes matures sur une typologie d'actif, nous dupliquons notre savoir-faire à l'image des bâtiments publics, de la maintenance ferroviaire, des infrastructures autoroutières, aéroportuaires ou encore portuaires. En 2026, les premiers travaux de mise à niveau de la section de l'A6 entre Cély-en-Bière et Évry-Courcouronnes débuteront ainsi que les premiers travaux de l'A412.

Nos savoir-faire

- Financement, conception, construction, maintenance, entretien et/ou exploitation commerciale des ouvrages réalisés, et des autoroutes et ouvrages à péage concédés
- Maîtrise d'ouvrage de grands projets pour des équipements publics, des infrastructures de transport ou de production d'énergies renouvelables ainsi que des bâtiments

** Recours en cours.*

L'année 2025 en détail
Récapitulatif du rapport de gestion
P. 224

Une trajectoire de croissance solide et soutenue

En 2025, Eiffage signe à nouveau une excellente performance avec un chiffre d'affaires en hausse de 8 % et un carnet de commandes de près de 30 milliards d'euros. Ces résultats s'inscrivent dans une trajectoire de croissance rentable régulière reconnue par l'intégration du Groupe à l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris en fin d'année.

Notre croissance est, cette année encore, soutenue. Elle reflète la dynamique du Groupe bien équilibré entre ses différentes activités, bien positionné sur les grandes mutations de notre secteur et ancré sur les principaux marchés européens. Nous avons par ailleurs terminé l'année avec un niveau de carnet de commandes élevé en hausse de 3 % par rapport à 2024. La profondeur et la composition de ce carnet nous donnent de la visibilité à un horizon de 16,8 mois.

En dépit des turbulences géopolitiques croissantes, nous n'enregistrons pas d'inversion de cycle. Notre dynamique est tirée par des tendances de fond soutenues par les ambitieux programmes d'investissement portés par l'Union européenne. Eiffage en bénéficie pleinement puisque le Groupe réalise 97 % de son chiffre d'affaires en Europe.

Benoît de Ruffray
Président-directeur général d'Eiffage

La transversalité renforcée par le réseau des délégués régionaux et pays

Eiffage s'appuie sur un réseau de délégués régionaux en France et de délégués pays en Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg, Pologne, Royaume-Uni, Sénégal et Suisse. Ils ont pour mission de favoriser les échanges et la circulation de l'information entre les métiers dans les régions et pays, et avec le Groupe pour renforcer la transversalité. Pour ce faire, ils diffusent les connaissances et les bonnes pratiques, promeuvent activement la mobilité des collaborateurs, animent l'actionnariat salarié et cultivent l'esprit de famille Eiffage.

Une performance portée par l'ensemble de nos métiers

L'activité d'Eiffage Énergie Systèmes s'affirme comme le moteur central de notre croissance avec près de 12 % de croissance sur 2025. Elle est tirée par la part grandissante des services à l'énergie dans les bâtiments et les infrastructures, l'électrification et la digitalisation. Notre atout est de concevoir, construire, exploiter et maintenir des systèmes dans la durée.

La branche Construction a renoué avec la croissance malgré la crise persistante du logement neuf. Elle s'appuie sur la résilience de son modèle de constructeur-promoteur-aménageur et sur le fort développement de la rénovation énergétique. Le dynamisme de l'activité en Belgique et en Pologne contribue également à cette croissance retrouvée.

Eiffage Génie Civil bénéficie des enjeux de souveraineté énergétique, à l'image de la relance du nucléaire en France, et de ceux liés à la mobilité avec la construction de grandes infrastructures de transport dans plusieurs pays d'Europe. Eiffage Métal connaît une forte croissance liée à la montée en puissance de l'éolien *offshore* en Europe. Eiffage Route, qui réinvente son modèle pour suivre l'évolution du marché, s'inscrit dans une nouvelle dynamique répondant aux défis de la transition écologique et de l'aménagement des cœurs de ville.

Enfin, les concessions ont signé une belle année avec le gain de plusieurs contrats de partenariat public-privé. Notre montée au capital de Getlink, la société concessionnaire du tunnel sous la Manche, fait de nous l'actionnaire industriel de référence. Aujourd'hui, Eiffage détient un portefeuille riche d'actifs de concessions diversifiés. Les concessions autoroutières, dont nous gérons le deuxième réseau concédé le plus important de France, en sont une composante essentielle.

Interactions métiers

Daniel Strücker
Délégué pays
Allemagne

« Chez Eiffage, nous tirons notre force de la synergie de nos expertises. La collaboration étroite entre les filiales et les échanges de savoir-faire des différentes spécialités sont moteur pour le développement de solutions innovantes, adaptées aux défis uniques de chaque projet. En travaillant ensemble, comme une seule équipe, nous obtenons d'excellents résultats et redéfinissons les standards des projets d'infrastructure les plus complexes. »

Esprit de famille Eiffage

Denis Mahieux
Délégué régional
Occitanie

« Faire vivre l'esprit de famille Eiffage n'est pas qu'un concept, c'est une conviction profonde et une réalité vécue au quotidien, où l'entraide, la bienveillance et la fierté partagée ancrent nos valeurs. Notre organisation encourage l'initiative et la responsabilisation de chacun pour renforcer notre cohésion, démultiplier notre performance et bâtir un environnement où chacun s'épanouit. C'est notre force inestimable, la source de notre engagement renouvelé et la clé de notre réussite collective. »

Actionnariat salarié

José Manuel Martinez
Délégué pays
Espagne

« Nous accompagnons la participation de nos collaborateurs à l'actionnariat salarié. À travers les campagnes de souscription TIM, nous ouvrons l'accès au capital d'Eiffage à des conditions avantageuses. Une communication transparente, des sessions explicatives dédiées et un accompagnement personnalisé génèrent confiance et implication. L'actionnariat salarié renforce le sentiment d'appartenance, aligne les intérêts individuels avec la performance de l'entreprise et consolide une culture d'engagement, de coresponsabilité et de vision stratégique à long terme. »

Échanges transverses

Denis Mathern
Délégué pays
Pologne et Suisse

« Les échanges transverses représentent un levier stratégique pour nos délégations. Ils optimisent le partage des performances et stimulent l'innovation en décloisonnant les expertises. Notre ambition est de faire dialoguer les équipes afin de créer une synergie forte et une valeur ajoutée collective. Les rencontres pour confronter nos défis et nos solutions enrichissent nos retours d'expérience. En mutualisant nos compétences, nos ressources et nos réussites, nous amplifions considérablement notre visibilité. »

Une complémentarité de nos métiers qui fait ses preuves

La force de notre modèle repose sur notre complémentarité Travaux-Concessions. Ce modèle combine des temporalités différentes avec une activité Travaux de court terme davantage sujette aux cycles économiques et une activité Concessions, gage de récurrence et de stabilité à long terme.

Conséquence naturelle de la dynamique des différents marchés, notre modèle poursuit son évolution vers le triptyque BTP et immobilier, services à l'énergie et concessions. Il est renforcé par la complémentarité de nos métiers que favorise la compacité de notre organisation.

Beaucoup de valeur se situe, aujourd'hui, à l'interface entre nos métiers. Pour Eiffage, c'est l'opportunité d'élargir la palette des services proposés à nos clients, d'être présent sur toute la chaîne de valeur et de délivrer des projets clés en main.

Aujourd'hui, Eiffage Énergie Systèmes interagit de plus en plus avec les autres métiers de travaux tandis qu'Eiffage Concessions joue le rôle d'ensemblier en agissant sur toute la chaîne de valeur et en s'assurant de s'appuyer sur nos équipes travaux pour la phase de conception-construction de ses actifs.

Mobilité interne

Édouard Dubost
Délégué régional
Hauts-de-France

« La mobilité interne est un levier clé pour renforcer la dynamique dans nos territoires. En Hauts-de-France, nous encourageons les échanges entre métiers en partageant les opportunités et en valorisant les parcours de mobilité réussis. Les collaborateurs montrent un intérêt croissant pour ces passerelles, perçues comme des leviers d'évolution, d'enrichissement des compétences et de fidélisation au sein d'Eiffage. »

Une dynamique de développement intacte

Le caractère soutenu de notre croissance organique et la qualité de nos résultats nous donnent les moyens de mettre en œuvre notre stratégie d'acquisition ciblée en Europe. Celle-ci a pour objectif d'enrichir nos expertises et d'élargir notre couverture territoriale pour devenir un acteur de premier rang dans chaque pays cible. En 2025, nous avons ainsi réalisé plus de 800 millions d'euros d'investissement de croissance.

Nous opérons notamment cette stratégie pour prendre notre part à la consolidation en cours du marché des services à l'énergie. Après douze acquisitions menées en 2024, nous en avons réalisé neuf cette année.

C'est aussi le cas de l'éolien *offshore* avec l'acquisition de HSM Offshore Energy en 2025. Combinée au savoir-faire de Smulders, l'intégration de cette entreprise renforce notre capacité à réaliser en EPC les sous-stations électriques nécessaires au développement des champs éoliens.

Cette stratégie de croissance externe accélère notre européanisation et consolide la croissance du Groupe qui a enregistré une hausse d'activité annuelle de 15 à 20 %, en Europe hors de France, ces cinq dernières années. La vitalité de l'Allemagne, de l'Espagne et des Pays-Bas sur nos marchés, trois pays où nous sommes bien implantés, confirme la pertinence de notre stratégie européenne.

Être attentif à chacun

Nos bons résultats et la qualité des projets menés sont le fruit de l'engagement de chaque collaborateur. Leur attachement au Groupe se traduit à travers l'actionnariat salarié, avec plus de 22 % du capital détenu par les collaborateurs.

Alors que nos métiers évoluent de plus en plus, l'ouverture aux autres, la confiance accordée et surtout la gestion dynamique des compétences sont un outil fondamental de notre attractivité et le moteur de notre développement. Notre rôle est de les accompagner.

La pertinence de notre stratégie et la qualité de son exécution année après année ont été saluées par l'intégration du Groupe à l'indice CAC 40. C'est une belle reconnaissance pour nos équipes. L'esprit de famille qui nous caractérise et l'adhésion à nos valeurs qui a gardé toute sa force nous ont permis de poursuivre notre développement tout en restant nous-mêmes.

Recrutement

Christophe Van Ophem
Délégué pays Belgique et Luxembourg

« En tant que délégué Belgique et Luxembourg, j'ai à cœur de mettre en avant notre rôle sociétal en communiquant sur l'ensemble des métiers que nous exerçons et le nombre de collaborateurs qui sont actifs dans chaque pays. En nous unissant sur les bourses d'emplois, nous attirons les talents par la diversité des métiers que nous représentons, et l'esprit de famille que nous incarnons, tous ensemble. »

Connaissance du Groupe

Alexandre Claude
Délégué régional Auvergne-Rhône-Alpes

« La connaissance du Groupe passe par sa reconnaissance. Un préambule indispensable pour faciliter la création de relations de confiance en vue de développer de nouveaux projets. Au quotidien, nous valorisons l'expertise et le savoir-faire d'Eiffage sur des sujets stratégiques comme la transition écologique ou l'innovation. Une meilleure connaissance du Groupe nous permet d'anticiper les attentes des décideurs et de les accompagner dans une logique partenariale. Enfin, elle renforce notre image d'acteur engagé et responsable, ancré dans les territoires et ouvert au dialogue. »

Nos instances de gouvernance

Comité exécutif

Le comité exécutif définit et met en œuvre la stratégie du Groupe. Il s'assure de la diffusion de sa politique générale et de ses processus au plus près du terrain. Il est garant de la pérennité de sa culture et du respect de ses valeurs.

Il se réunit deux fois par mois pour examiner la performance globale du Groupe et maximiser les synergies entre ses métiers. Il valide la cartographie des risques et la réalisation des plans d'action, avec une attention particulière au dispositif de lutte contre la corruption.

Le comité exécutif se réunit également deux fois par an en séminaire stratégique pour identifier les talents et s'assurer de leur évolution en adéquation avec les besoins métiers ; consolider le plan stratégique pluriannuel en procédant aux grands arbitrages et fixer les objectifs annuels ; et surveiller la mise en œuvre de la stratégie environnementale.

1 **Benoît de Ruffray**
Président-directeur général

2 **Olivier Berthelot**
Président de la branche Construction

3 **Camille Bonenfant-Jeanneney**
Présidente des Concessions autoroutières en France

4 **Cécile Cambier**
Directrice des Concessions

5 **Christian Cassayre**
Directeur financier

6 **Ludovic Duplan**
Président de la branche Énergie Systèmes

7 **Guillaume Sauvé**
Président d'Eiffage Génie Civil
Président d'Eiffage Métal

Conseil d'administration

Le conseil d'administration fixe les orientations stratégiques et apporte un regard éclairé sur les activités du Groupe en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux. Il supervise la mise en œuvre de la stratégie, la conduite des affaires en matière d'éthique et de lutte contre la corruption, le déploiement des stratégies environnementale, sociale et de gouvernance, et la gestion des risques. Il donne par ailleurs son approbation pour les opérations de croissance externe.

Afin d'éclairer ses décisions et ses recommandations, le conseil d'administration s'appuie sur les travaux de trois comités spécialisés : le comité d'audit, le comité des nominations et des rémunérations, ainsi que le comité stratégique et RSE.

Le conseil d'administration compte huit administrateurs dont cinq sont des administrateurs indépendants, ainsi que deux censeurs. Les administrateurs sont retenus pour leurs qualités, leurs expériences et leurs expertises dans le respect des recommandations du code Afep-Medef révisé.

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour une période de quatre ans. Leur mandat est renouvelé par roulement. En 2025, deux membres ont été reconduits dans leur fonction.

10
membres
dont 2 censeurs

6
réunions

100 %
d'assiduité

67 %
de femmes parmi les administrateurs

83 %
d'administrateurs indépendants*

** Hors administrateurs représentant les salariés actionnaires et les salariés.*

Benoît de Ruffray
Président-directeur général d'Eiffage

Isabelle Salaün
Administrateur indépendant

Méka Brunel
Administrateur indépendant

Philippe Vidal
Administrateur indépendant référent

Laurent Dupont
Administrateur représentant les salariés actionnaires

Carol Xueref
Administrateur indépendant

Odile Georges-Picot
Administrateur indépendant

Marie Lemarié
Censeur

Michèle Grosset
Administrateur représentant les salariés

Jean-François Roverato
Censeur

Au cœur de notre **actualité**

Eiffage a signé en 2025 une performance financière et extra-financière très solide, avec une croissance soutenue. Marquée par la conquête de nouveaux marchés, la conduite de milliers de chantiers et la livraison de projets majeurs, cette année a été ponctuée d'actualités nombreuses. Notre action s'est inscrite dans la continuité de nos engagements en faveur de l'attractivité des territoires, la transition écologique, la qualité de vie et la sécurité. Des énergies renouvelables à la recherche de performance énergétique, de la mobilité à la réindustrialisation, 2025 fut une année riche en initiatives pour un avenir durable.

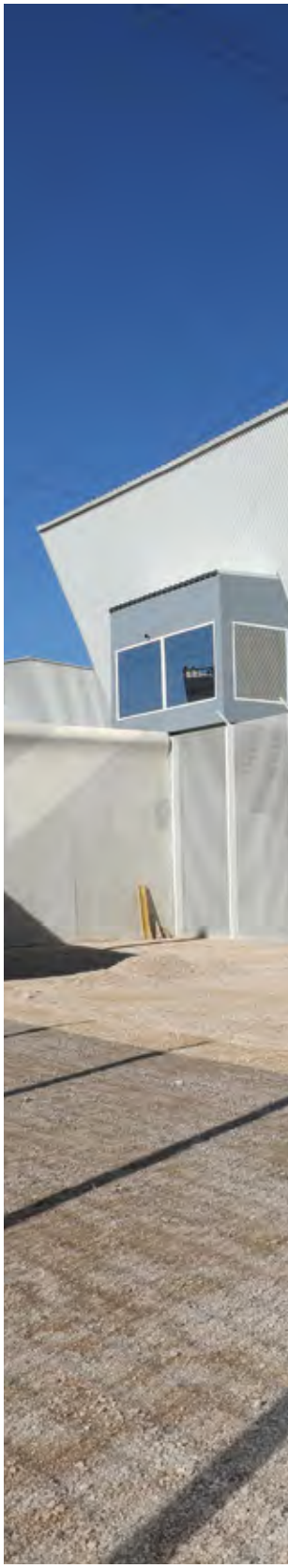

Le nouveau centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille, livré en 2025 à l'issue de quatre années de travaux.
 # Eiffage Construction
 # Eiffage Génie Civil
 # Eiffage Énergie Systèmes

Une performance financière et extra-financière solide

Chiffre d'affaires

25,3 Mds€
Chiffre d'affaires en 2025

+ 8 %
Augmentation du chiffre d'affaires 2025 vs 2024

Ventilation par branche

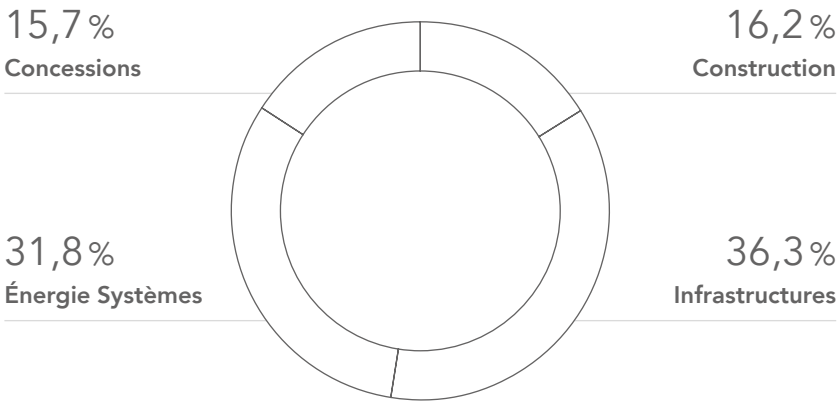

« Marquée par une solide performance opérationnelle portée par la complémentarité et la dynamique de nos métiers, l'année 2025 s'est soldée par un résultat net de plus d'un milliard d'euros. Nous avons poursuivi nos investissements de croissance externe pour densifier notre maillage européen et renforcer nos expertises. Nous avons pu réduire notre endettement et conservons ainsi toute l'agilité financière nécessaire pour saisir de nouvelles opportunités. »

Christian Cassayre
Directeur financier d'Eiffage

			Variations 2025/2024	
(en millions d'euros)	**2024**	**2025**	**Réelle**	**PCC**
Construction	3 982	4 091	+ 2,7 %	+ 2,7 %
Infrastructures	8 351	9 187	+ 10,0 %	+ 8,2 %
Énergie Systèmes	7 209	8 057	+ 11,8 %	+ 3,4 %
Sous-total Travaux	**19 542**	**21 335**	**+ 9,2 %**	**+ 5,3 %**
Concessions (hors Ifric 12)	**3 887**	**3 978**	**+ 2,3 %**	**+ 2,3 %**
Total Groupe (hors Ifric 12)	**23 429**	**25 313**	**+ 8,0 %**	**+ 4,8 %**
dont :				
France	*15 495*	*16 233*	*+ 4,8 %*	*+ 4,7 %*
International	*7 934*	*9 080*	*+ 14,4 %*	*+ 5,1 %*
Europe (hors France)	*7 123*	*8 308*	*+ 16,6 %*	*+ 6,2 %*
Hors Europe	*811*	*772*	*- 4,8 %*	*- 4,7 %*
Chiffre d'affaires Construction (Ifric 12)	235*	288	n.s.	n.s.

PCC : Périmètre et change constants.
** Pro forma d'une révision de la provision Ifric 12.*

Autres indicateurs financiers

Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)

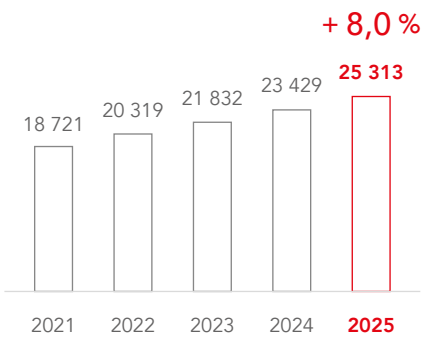

Résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)

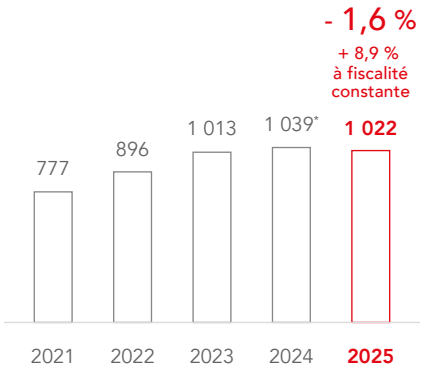

Carnet de commandes des travaux

(au 31/12/2025, en milliards d'euros)

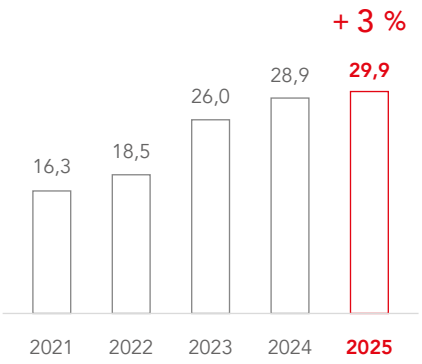

** Pro forma d'une révision de la provision Ifric 12.*

Résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)

Groupe

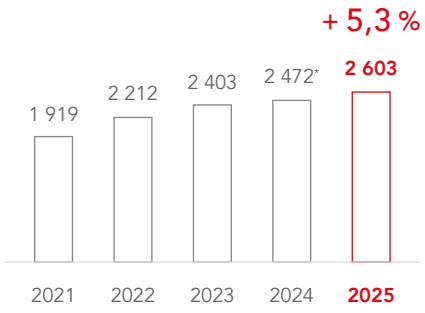

Travaux

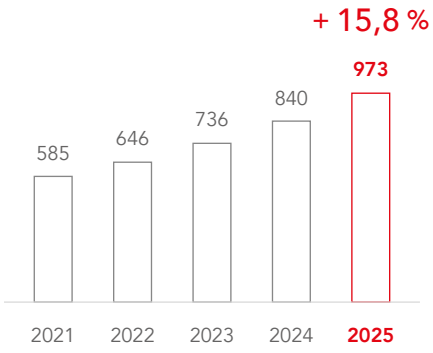

Concessions

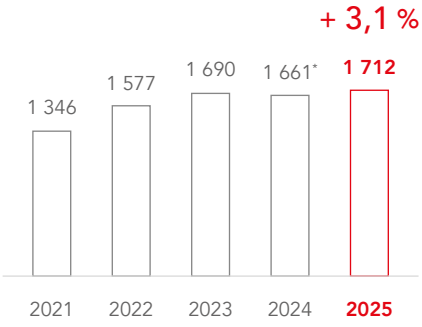

** Pro forma d'une révision de la provision Ifric 12.*

** Pro forma d'une révision de la provision Ifric 12.*

Endettement net*

(en millions d'euros)

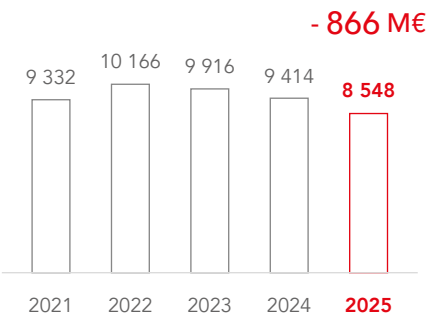

** Hors dette IFRS 16 et juste valeur des swaps.*

Cash-flow libre

(en millions d'euros)

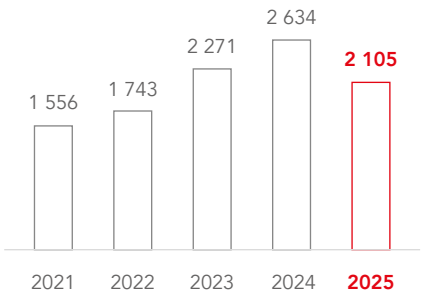

Indicateurs environnementaux

La baisse en 2025 de nos émissions de gaz à effet de serre témoigne de l'efficacité des actions engagées à tous les niveaux du Groupe. Cette dynamique permet d'atteindre une réduction de 11,5 % de nos émissions totales, résultat d'une diminution de 3,4 % de nos émissions internes (scopes 1 et 2) et de 12,4 % de nos émissions externes (scope 3 amont et aval) par rapport à l'année 2024.

Cette performance est le fruit d'initiatives ciblées : électrification de nos flottes de véhicules, utilisation de carburants alternatifs pour nos engins, ou encore modernisation de nos industries, notamment routières, pour leur décarbonation et une meilleure efficacité opérationnelle. Elle est également liée aux opérations conduites par le Groupe engagé dans le développement des énergies décarbonées (éolien, solaire et nucléaire), la rénovation énergétique ou encore les mobilités durables.

Émissions brutes de gaz à effet de serre*

(en tonnes équivalent CO_2)

Scope 1 et scope 2 par méthodologie *location-based*

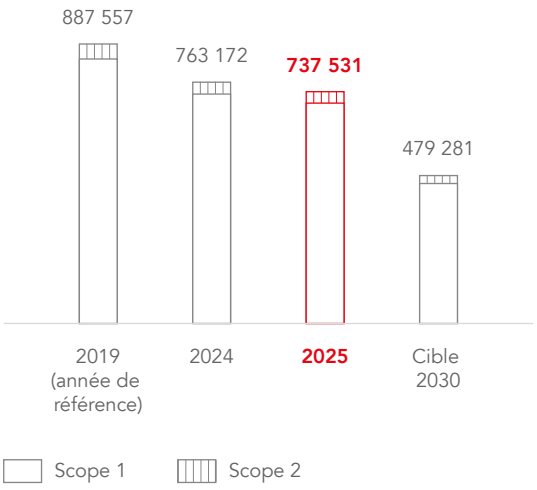

Scope 3

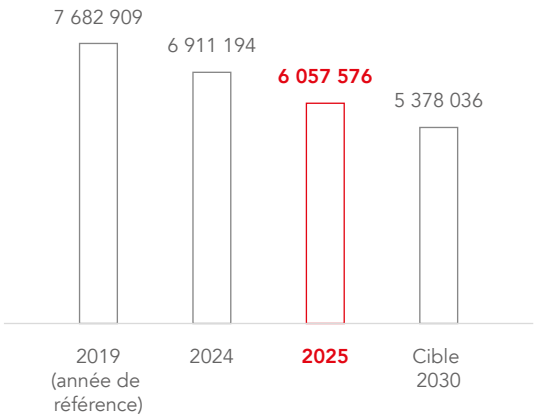

** Les émissions ont été recalculées par rapport aux données mentionnées dans le DEU 2024 pour une meilleure comparabilité des données suivant la méthodologie du GHG Protocol standard. Le recalcul est réalisé chaque année et prend en compte les changements de périmètre, la modification de méthode de calcul et la fiabilisation des données.*

Autres indicateurs 2025

63,5 %
Part du chiffre d'affaires éligible aux six objectifs taxonomiques

21,4 %
Part du chiffre d'affaires aligné à l'objectif d'atténuation du changement climatique

84,8 %
Part du chiffre d'affaires Groupe certifiée ISO 14001

Indicateurs sociaux et sociétaux

	2024	2025		Variation
Nombre de recrutements (France)	8 150	8 677	↗	+ 6,5 %
Index d'égalité professionnelle hommes-femmes (France)	85,29	85,02	→	- 0,3 %
Part de femmes dans l'effectif cadres (France)	22,2 %	23,9 %	↗	+ 1,7 pt
Taux de souscription à l'actionnariat salarié	72,5 %	72 %	→	- 0,5 pt
Nombre de salariés en situation de handicap (France)	2 301	2 535	↗	+ 10,2 %
Taux d'accès à la formation (France)	80,3 %	81,2 %	↗	+ 0,9 pt
Taux de fréquence des accidents du travail (Groupe)	4,22	4,51	↗	+ 6,9 %
Nombre de projets soutenus par la Fondation Eiffage	23	23	→	-

Répartition des salariés Groupe par catégorie d'âge

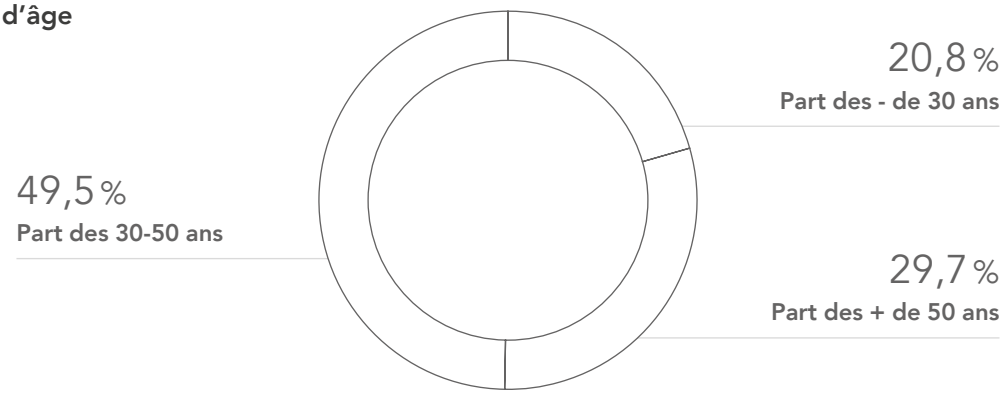

Notations RSE 2025

« En 2025, les avancées du Groupe réalisées dans le cadre de notre responsabilité sociale et environnementale ont été validées par le maintien de nos notations extra-financières et l'amélioration de celles accordées par Ecovadis et le MSCI passant de AA à AAA. Cette reconnaissance atteste de la robustesse et de la pertinence de nos engagements ESG en particulier sur les piliers carbone-climat, santé-sécurité, et gouvernance d'entreprise. Elle témoigne de l'efficacité de la stratégie du Groupe et de la mobilisation sans faille de nos équipes. »

Anne-Valérie Cornuault Goulard
Directeur du développement durable et de l'innovation transverse d'Eiffage

CDP
DRIVING SUSTAINABLE ECONOMIES

A-

Note du Groupe dans le classement 2025 du CDP Climat

MSCI

AAA

Note attribuée à Eiffage par l'agence de notation extra-financière MSCI

SUSTAINALYTICS

Medium Risk

Note attribuée à Eiffage sur les facteurs de risques ESG

GOLD | Top 5%
ecovadis
Sustainability Rating
SEP 2025

Note de 78/100 pour la performance RSE du Groupe (72/100 en 2024)

Faits marquants 2025

JANVIER Inauguration

Rénovation de l'ascenseur Nord de la tour Eiffel

Eiffage a mené en groupement la modernisation de l'ascenseur Nord de la tour Eiffel ; emprunté par 3,5 millions de passagers par an pour relier le parvis au 2e étage. Réalisée en cinq ans pour le compte de la SETE, société exploitante du monument, cette rénovation rend l'ascenseur Nord plus fiable, plus performant et plus sûr. Hautement technique, l'opération incluait les travaux de charpentes métalliques pour le renforcement de la voie de la cabine, l'aménagement d'une nouvelle voie de contrepoids et le remplacement des postes de maintenance, le tout dans un site en exploitation.

EIFFAGE MÉTAL

FÉVRIER Contrat

Un nouvel institut pour le CHU de Bordeaux

Dans le cadre du projet Nouveau CHU de Bordeaux, Eiffage a remporté en groupement le contrat pour la conception-réalisation de l'Institut de Biologie et Pathologie à Pessac. Le nouvel institut regroupera les laboratoires du CHU, des bureaux et des zones de stockage. L'ouvrage, d'une surface de 16 460 m², a été pensé selon un processus BIM dans une approche de sobriété énergétique et environnementale. Raccordé aux réseaux de froid et de chaleur du CHU, le bâtiment bénéficiera d'un système intelligent de gestion des consommations. Les travaux, réalisés en site occupé, ont débuté en septembre 2025 pour une livraison prévue en 2028.

EIFFAGE CONSTRUCTION

MARS Labellisation

Obtention de deux labels AFNOR

Eiffage Construction a décroché les labels AFNOR « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité », en reconnaissance de son engagement RSE. Première entreprise du BTP à être doublement labellisée, Eiffage Construction est récompensée pour sa démarche visant à valoriser la diversité des talents et des expériences, à impliquer ses collaborateurs pour garantir un environnement non discriminant et à instaurer de nouvelles pratiques de management.

EIFFAGE CONSTRUCTION

MARS Acquisition

HSM Offshore Energy rejoint Smulders

Smulders, filiale belge d'Eiffage Métal et leader européen des structures métalliques clés en main pour l'éolien *offshore*, renforce son expertise avec l'acquisition de la société néerlandaise HSM Offshore Energy, fournisseur de solutions intégrées d'ingénierie, de construction et d'installation, notamment dans les systèmes électriques et mécaniques pour les sous-stations *offshore*. Les deux entreprises, qui collaboraient déjà régulièrement sur des projets, sont complémentaires sur toute la chaîne de valeur pour fournir des équipements pour les parcs éoliens *offshore*. HSM Offshore Energy apporte également son expertise dans les structures spécifiques pour les marchés émergents tels que le captage et le stockage du carbone ainsi que la production d'hydrogène. Cette acquisition renforce la position d'Eiffage sur le marché européen de l'énergie durable en pleine croissance.

EIFFAGE MÉTAL

HSM Offshore Energy en chiffres :

300 M€
de CA en 2024

140
collaborateurs

MARS Chantier

Un atelier logistique atypique

Swiss Life Asset Managers France et Mont Thabor ont ouvert les portes du chantier « L'Atelier Logistique Champs-Élysées » mené par Eiffage en entreprise générale. Cette requalification d'un ancien parking sur neuf niveaux de sous-sol en centre logistique de 16 000 m² est une première en plein Paris.

EIFFAGE CONSTRUCTION

MARS Livraison

Une station d'épuration XXL dans les Yvelines

Pour le compte du SIAAP, Eiffage a réalisé la nouvelle unité de décantation primaire de l'usine de traitement des eaux Seine Aval, qui est aussi la plus grande station d'épuration d'Europe. Situé à Achères, cet ouvrage traite les eaux usées de 6 millions de Franciliens grâce à une capacité de traitement de 34 m³/s. Mené en conception-réalisation, le projet avait débuté en 2017.

EIFFAGE GÉNIE CIVIL

AVRIL Contrat

Construction de deux centrales photovoltaïques en Espagne

Eiffage a remporté la construction des centrales solaires de Cabra et Olivar dans la province de Cordoue. Estimée à 600 000 MWh par an, la production alimentera plus de 172 000 foyers. Ce contrat clés en main comprend la fourniture des équipements et des infrastructures de raccordement à haute tension ainsi que les services liés à l'exploitation et à la maintenance. La mise en service est prévue pour mi-2027.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

AVRIL Contrat

Coup double sur le circuit de Formule 1 à Madrid

Eiffage a remporté deux contrats majeurs pour le nouveau circuit de Formule 1 de Madrid. Le premier marché, remporté en groupement au mois d'avril, porte sur la conception et la construction du nouveau circuit urbain situé au nord-est de la capitale. Les travaux ont débuté en avril 2025 et s'achèveront à l'été 2026, en vue de la tenue du premier Grand Prix d'Espagne.

4 259 m²
de dispositifs acoustiques mobiles

700 000 m³
de terres réutilisées

583
arbres transférés

En novembre, Eiffage remportait un second marché en conception-construction pour l'extension de deux pavillons du parc des expositions, mitoyens du circuit. Ces bâtiments de trois étages hébergeront les stands, les espaces logistiques et les zones VIP pendant le Grand Prix. Ils seront ensuite intégrés aux infrastructures du parc des expositions.

EIFFAGE ROUTE

JUIN Livraison

Clap de fin pour le projet immobilier de Tivoli Garten en Suisse

Après cinq années de conception et de construction mobilisant jusqu'à 650 personnes, Eiffage a remis les clés de l'ensemble immobilier mixte Tivoli Garten situé à Spreitenbach en Suisse. Ce programme de 445 logements locatifs, complété par des commerces, des espaces partagés et des infrastructures publiques, s'articule autour de cinq bâtiments. Exemplaire sur le plan environnemental, il intègre 90 % de béton recyclé.

EIFFAGE CONSTRUCTION

JUIN Inauguration

Remise des clés du plus grand datacenter d'Europe

Construit par Eiffage, le nouveau site de 24 000 m² de l'opérateur américain CloudHQ à Lisses contribue à la souveraineté du stockage de données en Europe. Le chantier qui a duré deux ans et demi a mobilisé jusqu'à 400 compagnons. Une de ses particularités est de réinjecter la chaleur fatale produite dans le réseau de chaleur urbain de Corbeil-Essonnes/Le Coudray-Montceaux pour créer une boucle énergétique vertueuse.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES | # EIFFAGE GÉNIE CIVIL

JUILLET Contrat

Partenariat public-privé avec le grand port maritime de Marseille

Le grand port maritime de Marseille a retenu le groupement porté par Eiffage pour la réalisation et l'exploitation de son nouveau siège. D'une durée de 23 ans, le marché porte sur le financement, la conception, la construction et la maintenance. Ouvert sur la ville et la mer, le futur siège de 8 800 m² disposera en outre d'un institut de formation. Il accueillera les 260 collaborateurs du port de Marseille Fos à partir de 2028. Le projet intègre également la réhabilitation de la halle patrimoniale dite « J0 » datant du XIXe siècle qui accueillera des bureaux, un Port Center, un espace muséal, un auditorium, des commerces et des restaurants sur 16 600 m². La livraison est prévue en 2030.

EIFFAGE CONCESSIONS | # EIFFAGE CONSTRUCTION | # EIFFAGE IMMOBILIER | # EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES | # EIFFAGE GÉNIE CIVIL

120 M€
Montant des travaux

25 400 m²
de surface de plancher

JUILLET Investissement

Densification des bornes de charge électrique sur les réseaux APRR et AREA

Depuis 2022, l'ensemble des aires de services des réseaux APRR et AREA sont équipées de bornes de recharge rapide ou ultra-rapide. Avec une station équipée tous les 50 kilomètres, les deux réseaux totalisaient 970 points de charge à fin 2025. Pour simplifier la vie des automobilistes et fluidifier les recharges lors des périodes de grands départs, APRR et AREA ont installé 130 points de charge très haute puissance au cours de l'année. Sur la quarantaine d'aires les plus fréquentées, des « bornistes » étaient également présents pour orienter et accompagner les automobilistes.

CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES

JUILLET Contrat

Réalisation du siège social de Frontex à Varsovie

Eiffage a remporté le contrat de conception-construction ainsi que la maintenance pendant deux ans du nouveau siège social de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) à Varsovie en Pologne. Situé dans le quartier de Mokotów, ce bâtiment de sept étages accueillera plus de 2 000 collaborateurs sur 69 000 m². Le projet fera appel à l'expertise de Defor, filiale polonaise de Goyer, qui sera en charge de la réalisation des façades. Le projet intègre des ambitions environnementales fortes en vue d'obtenir la certification BREEAM. La livraison est prévue en 2028.

EIFFAGE CONSTRUCTION
GOYER

JUILLET Contrat

Construction d'une ligne à haute tension en Allemagne

Dans le cadre des investissements massifs allemands pour intégrer la montée en puissance des énergies renouvelables sur le réseau électrique, Eiffage, *via* sa filiale Eqos, a remporté le marché de transport d'électricité du projet d'extension du réseau Rhin-Neckar-Nord Bade. Pour le compte de TransnetBW, gestionnaire du réseau électrique, Eqos assurera la construction de lignes à haute tension et le remplacement de câbles sur un tronçon de 31 kilomètres dans le sud du pays entre Philippsburg et Karlsruhe-Daxlanden. À terme, ce renforcement couvrira la région située entre Francfort-sur-le-Main et Karlsruhe et augmentera significativement la capacité de transport du réseau électrique. Les travaux ont démarré début 2026. Avec ce marché, Eiffage conforte ses positions sur le marché en fort développement des infrastructures énergétiques en Allemagne.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

31 km
Section attribuée

380 kV
Puissance du câblage

AOÛT Acquisitions

CVS, M3i Controls et Inmotechnia intègrent Eiffage

Eiffage poursuit sa stratégie de développement en Europe. L'entreprise a ainsi conclu l'acquisition, en Espagne, de CVS spécialisée dans les solutions de réfrigération pour l'industrie et le tertiaire, ainsi que dans les systèmes de détection et protection incendie. Elle a également acquis les sociétés M3i Controls et Inmotechnia dans l'objectif de disposer d'une couverture nationale sur le marché des systèmes de contrôle et de gestion centralisée des bâtiments.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

SEPTEMBRE Contrat

Trois sous-stations électriques pour l'éolien *offshore* en France

Smulders, filiale d'Eiffage Métal, a été retenue par RTE pour le développement, la construction, l'installation et la mise en service de trois sous-stations électriques de raccordement des futurs parcs éoliens en mer Bretagne Sud, Narbonnaise Sud-Hérault et Golfe de Fos. Le marché porte sur les fondations et la partie supérieure active (*topside*) des sous-stations qui cumuleront une capacité totale estimée de 2 GW. Les différents éléments seront intégralement fabriqués en France et en Europe, dans les ateliers de Smulders et de ses partenaires industriels.

EIFFAGE MÉTAL

SEPTEMBRE Distinction

Les innovations Libarot® et Diamanti à l'honneur

Deux innovations développées en coordination avec Eiffage ont été récompensées lors de l'appel à projets d'innovation 2025 « Routes et Rues ». Les solutions Libarot®, un liant bas carbone à base de coquilles Saint-Jacques broyées, et Diamanti, une passerelle conçue en béton imprimé 3D post-contraint, ont été mises à l'honneur. Ces deux innovations illustrent l'engagement du groupe Eiffage en faveur de la décarbonation, de l'économie circulaire et de l'optimisation structurelle des infrastructures. Depuis la création de ce dispositif, Eiffage a été primé pour 20 solutions innovantes.

EIFFAGE ROUTE
EIFFAGE GÉNIE CIVIL

SEPTEMBRE Contrat

Construction de deux unités de valorisation de déchets en Occitanie

Suez, pour le compte du syndicat de traitement des déchets Decoset, a attribué en groupement à Eiffage, le marché de génie civil de deux unités de valorisation énergétique (UVE) des déchets du territoire toulousain et du nord de la Haute-Garonne. Mandataire, Eiffage Génie Civil pilote la modernisation en conception-construction de l'UVE de Bessières en vue d'une livraison mi-2026 et les travaux de génie civil d'une nouvelle UVE à Toulouse d'une capacité de 240 000 t/an qui sera mise en service mi-2031. Ce projet a pour ambition de répondre aux enjeux énergétiques et d'économie circulaire afin d'accompagner la transition du territoire en matière de durabilité.

EIFFAGE GÉNIE CIVIL

220 GWh
de production annuelle d'électricité

360 GWh
de chaleur générée par an

Valorisation des déchets résiduels de
+ d'1 M
d'habitants

OCTOBRE Participation

Eiffage franchit le seuil de 25 % au capital de Getlink

Depuis 2018, Eiffage est progressivement monté au capital de Getlink, société concessionnaire jusqu'en 2086 du tunnel sous la Manche. Le Groupe a renforcé sa position de premier actionnaire avec une participation de 27,66 %, après le rachat de 7,11 % du capital qui a nécessité un investissement de 692 millions d'euros financé en propre. Eiffage entend être un investisseur de long terme de Getlink dont il soutient la stratégie. Cet actif s'inscrit dans le cadre du renforcement du portefeuille de concessions d'Eiffage.

#EIFFAGE CONCESSIONS

SEPTEMBRE Livraison

La Suite Rapide en action

Les équipes d'Eiffage et de Captrain ont mené en un temps record un chantier de renouvellement de voies entre Reims et Laon pour SNCF Réseau. Au terme de 49 jours, 48 kilomètres de voies ferrées ont été traités et 80 000 traverses remplacées grâce aux 400 personnes mobilisées.

EIFFAGE RAIL

OCTOBRE Distinction

BlueOn remarquée

Lors des Trophées Tech for Construction, BlueOn a remporté le Prix de la solution innovante originale. Ce prix récompense le rôle clé de BlueOn dans la transformation durable de la construction. Mise au point par Eiffage, BlueOn est la première place de marché qui affiche au même niveau les données techniques, économiques et environnementales des produits. Elle garantit ainsi une traçabilité carbone fiable et transforme l'acte d'achat. Plus de 81 000 produits étaient déjà référencés lors de la remise du Prix.

NOVEMBRE Labellisation

Lancement de Circeo®

Créé par Eiffage, Circeo® s'inscrit dans notre stratégie de préservation des ressources naturelles. Il vise notamment à labelliser les plateformes d'Eiffage Route qui valorisent les matériaux – issus de la déconstruction et des chantiers – en bétons, sables et substrats réutilisables pour la construction et les aménagements routiers. Six plateformes étaient labellisées à fin 2025. L'objectif est d'atteindre une vingtaine de plateformes en 2026 et, à terme, l'ensemble des sites.

EIFFAGE ROUTE

NOVEMBRE Contrat

Un nouvel établissement pénitentiaire en Belgique

Eiffage a remporté en groupement le partenariat public-privé pour le futur établissement pénitentiaire de Vresse-sur-Semois. Représentant un investissement de 171 millions d'euros, ce contrat porte sur le financement, la conception, la construction et la maintenance pendant 25 ans de l'établissement de 312 places. La mise à disposition du bâtiment est prévue pour 2029. Vresse-sur-Semois sera le second établissement pénitentiaire construit et géré par Eiffage pour la Régie des Bâtiments et le Service Public Fédéral Justice.

EIFFAGE CONCESSIONS
EIFFAGE CONSTRUCTION
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

DÉCEMBRE Contrat

Concession du réseau de chaleur de la Ville de Paris*

Le Conseil de Paris a approuvé le choix du groupement constitué par Dalkia, Eiffage et RATP Solutions Ville, pour le renouvellement du contrat de concession de production et de distribution du réseau de chaleur urbain parisien pour une durée de 25 ans. Ce réseau qui alimente au global 16 communes est le premier réseau de chaleur de France et l'un des plus importants au monde. Véritable infrastructure industrielle, il fournit de l'énergie à 450 000 logements, soit près d'un million de personnes.

EIFFAGE CONCESSIONS
EIFFAGE GÉNIE CIVIL
EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

** Recours en cours.*

DÉCEMBRE Contrat

Remplacement du pont métallique de Levensau en Allemagne

Au nord de l'Allemagne, Eiffage a remporté en groupement la construction du nouveau pont de Levensau sur le canal de Kiel. Il remplacera un pont vétuste situé sur cet axe maritime artificiel le plus fréquenté au monde qui joue un rôle central dans l'économie régionale et le réseau de transport transeuropéen. Le nouvel ouvrage, de 241 mètres de long, sera en partie fabriqué dans les usines de notre filiale SEH. Ce contrat illustre le savoir-faire d'Eiffage Métal sur le marché des ouvrages métalliques en Allemagne. La nouvelle infrastructure sera ouverte au trafic à l'automne 2027.

EIFFAGE MÉTAL

DÉCEMBRE Bourse

Eiffage intègre le CAC 40

À l'occasion de la recomposition trimestrielle des indices d'Euronext, le titre Eiffage a intégré le 22 décembre 2025 le CAC 40, indice principal de la Bourse de Paris.
Cette reconnaissance du marché, qui constitue un nouveau jalon dans l'histoire du Groupe, témoigne de sa solidité financière et valide la pertinence de sa stratégie de croissance. Celle d'un groupe qui a fait le choix de la diversité et de la complémentarité de ses métiers couplé à une volonté marquée de conserver un fort ancrage européen, son marché domestique. Cette entrée au CAC 40 consacre la régularité des performances d'Eiffage depuis de nombreuses années ainsi que sa politique d'acquisition.

Près de 12 Mds€
Capitalisation boursière Eiffage au 31/12/2025

+ 44,4 %
Évolution du cours de Bourse entre le 02/01/2025 et le 31/12/2025

B: FOOD COURT.
YOUSENSE
vidéo / Le processeur vidéo.
mutualiser
NOVASTAR H15
12 entrées HDMI :
10 occupées par les sources prévu dans ce projet.
2 libres pour vos besoins complémentaires.
10 cartes de sortie réparties comme suit :
8 pour le mur du Food Court.
2 pour le mur du Jazz Club.
- Le châssis comporte encore beaucoup de place disponible pour d'autres cartes d'entrée si nécessaire.

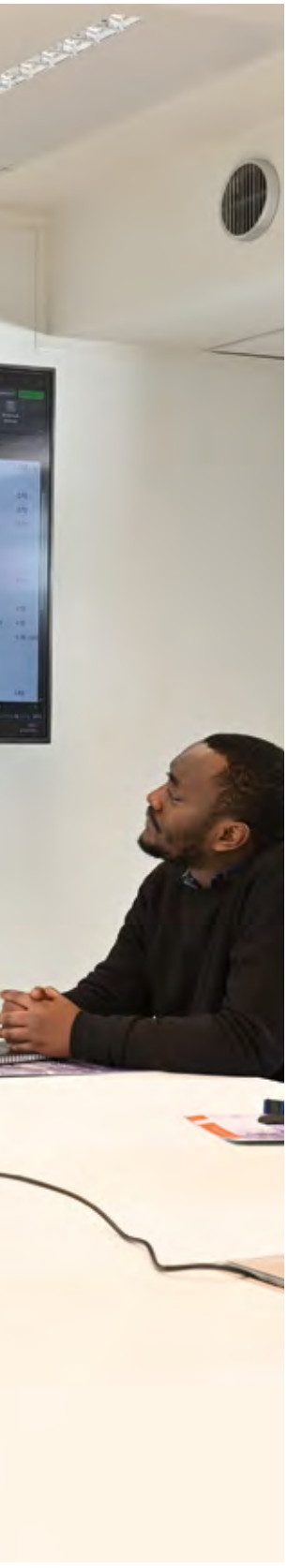

Être au cœur des grands défis

Pour anticiper et répondre à l'évolution des marchés, Eiffage capitalise sur la recherche de souveraineté industrielle et énergétique, et le développement des nouvelles mobilités qui sont sources de croissance structurelle. Les transitions environnementale, énergétique et numérique sont des leviers puissants de développement à court, moyen et long termes. Elles sont aussi une opportunité de transformation pour nos métiers dont l'expertise s'enrichit et les synergies se renforcent pour accompagner nos clients partout en Europe.

Les tendances de fond du marché

Présentes dans tous les pays européens où Eiffage opère, les tendances de fond que sont les enjeux de souveraineté et de mobilité durable, sont étroitement liées aux transitions énergétique, numérique et environnementale. Bien positionné, le Groupe contribue à bâtir une Europe plus sobre, plus durable et interconnectée.

Diversification énergétique : une recherche d'indépendance

La transition énergétique stimule la croissance des acteurs du BTP et de leur offre de services à l'énergie en alignant impératifs climatiques, indépendance énergétique et relance économique. Face aux crises géopolitiques, l'Europe renforce sa souveraineté énergétique en déployant des infrastructures résilientes pour réduire sa dépendance aux importations fossiles et sécuriser l'approvisionnement continental.

Le développement de l'électrification répond aux besoins croissants des usages et à un mix énergétique associant nucléaire et énergies renouvelables. Cette nouvelle donne énergétique fait du transport et de la distribution de l'électricité la clé de voûte de ce système énergétique en recomposition. Cette dernière est soutenue par des investissements massifs impulsés par la réglementation européenne et par des plans de relance en Europe, notamment en Allemagne et en France.

Du côté des bâtiments, leur rénovation énergétique d'ampleur envisagée – 35 millions de bâtiments d'ici 2030 en Europe – est un puissant levier pour mieux et moins consommer d'énergie. Facteur clé de la transition écologique et réponse à la recherche de sobriété énergétique, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments est un enjeu majeur en Europe où le marché de la construction neuve peine à redémarrer.

Notre positionnement et nos actions

Nous contribuons à répondre aux enjeux de souveraineté énergétique en Europe grâce à notre *leadership* sur l'éolien *offshore* et le photovoltaïque, ainsi qu'à notre participation au programme de relance du nucléaire français et à notre fort développement sur la rénovation énergétique. Nous développons par ailleurs des solutions d'optimisation énergétique, nous construisons des infrastructures et des réseaux pour produire et transporter de l'énergie et nous optimisons la performance énergétique des bâtiments. Notre expertise se déploie ainsi de la conception à la réalisation puis à l'exploitation et à la maintenance, garantissant des infrastructures et des ouvrages à la pointe de l'innovation et de l'efficience.

42,5 %

Part des énergies renouvelables visée en 2030 par l'Union européenne

Transformation numérique : un catalyseur d'innovation

Big data, datacenters, cloud, IA, cybersécurité, 5G, IOT… le numérique est omniprésent dans les secteurs de l'énergie, de la mobilité, de l'industrie et du bâtiment. Sa maîtrise est un enjeu de souveraineté, de sécurité et de compétitivité économique. Pour les entreprises, c'est l'opportunité de réaliser des gains de productivité, de développer de nouvelles solutions et des services aux clients, et d'optimiser les processus.

L'Europe a fait du numérique une priorité avec son plan décennie numérique pour transformer l'Union européenne en société numérique inclusive, durable et compétitive d'ici 2030. Pour concrétiser cette vision, elle articule sa politique autour de plusieurs axes stratégiques : l'autonomie technologique, notamment en matière de semi-conducteurs et d'infrastructures cloud, le développement de compétences numériques pour tous les citoyens, la promotion d'une intelligence artificielle éthique et centrée sur l'humain, ainsi que le renforcement de la cybersécurité pour protéger les données et les infrastructures critiques.

Notre positionnement et nos actions

Face aux enjeux majeurs du numérique et à l'impulsion européenne associée, Eiffage adopte une position résolument proactive sur le numérique, l'érigeant en levier stratégique pour optimiser l'ensemble de ses processus, du bureau d'études au chantier, et pour façonner l'évolution de ses offres métiers. Loin d'être une simple adaptation technologique, cette démarche témoigne d'une conviction profonde dans la capacité du digital à soutenir et accélérer notre croissance. Nous accompagnons également nos clients dans leur digitalisation en leur proposant des solutions sur mesure et adaptées. Nous rendons les infrastructures – qu'il s'agisse des réseaux de transport, des infrastructures énergétiques ou des bâtiments – plus intelligentes, plus résilientes et plus performantes.

Transition écologique : un engagement maintenu en Europe

La démarche engagée en faveur de la transition écologique est le fruit d'une prise de conscience majeure face à la dégradation des milieux naturels liée à l'activité humaine qui impacte le climat, les ressources, la qualité de l'air et des sols, la biodiversité...

Engagée sur le long terme en Europe, la politique menée répond à des objectifs ambitieux associés à des investissements structurés.

Notre positionnement et nos actions

Pour Eiffage, la transition écologique est un levier stratégique et opérationnel pour l'ensemble de ses métiers. Nous formons nos collaborateurs, nous mettons à leur disposition des outils à l'image de notre place de marché BlueOn et nous déployons une stratégie globale, relayée localement, autour de trois piliers : le bas carbone, la biodiversité et l'économie circulaire. Notre stratégie bas carbone s'appuie sur le développement de l'économie circulaire et l'intégration de la biodiversité dans tous nos chantiers. Nous répondons ainsi à l'émergence de besoins afin d'adapter les villes, les bâtiments et les infrastructures aux risques liés au dérèglement climatique.

30 %

Part des matériaux utilisés annuellement par le BTP sur la consommation totale dans l'Union européenne

Lancé en 2019, le Pacte vert européen vise à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour y parvenir, les États européens légifèrent et les entreprises font évoluer leur modèle d'affaires pour décarboner leurs chaînes de valeur en embarquant l'ensemble de leurs parties prenantes.

Dans ce cadre, le secteur du BTP, acteur fondamental de l'aménagement du territoire, se trouve à la croisée des chemins. Par son influence significative sur l'environnement, notamment en consommation de matériaux et d'énergie, il est un levier indispensable à cette transition. L'ensemble des acteurs prêtent une attention particulière à la conception de toute nouvelle infrastructure en ce qui concerne la prise en compte de l'environnement dans lequel elle va s'intégrer. Limiter au maximum l'impact des réalisations et des chantiers associés est une priorité absolue.

Mobilités : le développement d'une offre décarbonée et multimodale

Réponse aux défis climatiques et environnementaux, la décarbonation des mobilités en Europe est portée par le Pacte vert européen et le paquet « Fit for 55 » visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports d'ici 2030. Cette mutation accélère la bascule vers des véhicules zéro émission (électriques, à hydrogène) et les carburants durables.

Un report modal massif favorise les transports collectifs, les réseaux ferrés, le vélo et les mobilités actives en zones urbaines. Ces mobilités sont soutenues par des infrastructures modernisées : réseau transeuropéen de transport, gares multimodales, réseaux de recharge, pistes cyclables…

D'une ampleur inédite, cette transformation nécessite des investissements considérables et une ingénierie de pointe pour concevoir et déployer des solutions de transport plus sobres et plus intelligentes. Elle implique une refonte complète des infrastructures existantes et l'intégration de nouvelles technologies pour garantir des systèmes de mobilité résilients et connectés au service des territoires et de leurs usagers.

Notre positionnement et nos actions

Eiffage contribue activement à la mutation du secteur du transport en promouvant les mobilités durables. En première ligne dans la modernisation des infrastructures de transport en Europe, nous sommes bien positionnés avec nos expertises en travaux et en concessions pour accompagner la décarbonation des mobilités. Notre action intègre la conception et la construction de nouvelles lignes ferroviaires à grande vitesse et de réseaux de transport en commun sobres, la réalisation de nouvelles voies de mobilité douce. Nous développons également les services à l'énergie associés tels que les bornes de recharge électrique. Nous œuvrons ainsi à bâtir les écosystèmes de transport de demain, plus efficaces, moins émetteurs et accessibles à tous, confirmant notre engagement à concrétiser la vision d'une mobilité européenne durable et connectée.

Réindustrialisation : un enjeu de souveraineté décisif

Le contexte géopolitique et les crises de ces dernières années ont mis au jour l'interdépendance de l'Europe aux effets de la mondialisation. La prise de conscience des vulnérabilités a conduit à une recherche accrue de souveraineté. L'objectif est de renforcer l'autonomie stratégique du continent et de repositionner l'Europe comme un leader industriel mondial incontournable. Cette dynamique de réindustrialisation des biens essentiels concerne la santé comme les composants électroniques ou encore les batteries.

Conscients de cet enjeu tant stratégique qu'économique, l'Union européenne et ses États membres se sont engagés dans des plans de relance d'une ampleur inégalée. Au niveau communautaire, des dispositifs tels que le plan industriel du pacte vert (*Green Deal Industrial Plan*), le *Chips Act* visant à sécuriser l'approvisionnement en semi-conducteurs, ou encore le *Critical Raw Materials Act*, sont mis en œuvre pour soutenir la production locale et attirer les investissements. Au niveau national, des plans de relance ont également été déployés, à l'instar du programme « France Relance » sur notre territoire.

La réussite de cette réindustrialisation est intrinsèquement liée à la démarche de décarbonation engagée par ailleurs. L'industrie de demain se veut ainsi sobre en carbone, circulaire et résiliente. Levier de compétitivité incitant à l'innovation, la souveraineté industrielle induit efficacité énergétique ou encore utilisation de matériaux durables. La convergence entre impératifs industriels et environnementaux s'annonce comme la clé d'une souveraineté économique et écologique durable pour l'Europe.

Notre positionnement et nos actions

Par l'étendue et la complémentarité de nos expertises, nous apportons une réponse globale et intégrée aux enjeux de relance et de modernisation industrielle à l'échelle européenne. Investis dans cette dynamique de réindustrialisation durable, nous intervenons dans la conception, la réalisation et la maintenance d'usines de nouvelle génération et d'extensions de sites de production. Qu'il s'agisse de *gigafactories* pour batteries électriques, d'unités de production pharmaceutique, de centres de données *hyperscale* ou d'infrastructures logistiques clés, nous développons ces infrastructures de taille significative en les inscrivant dans les meilleurs standards de performance énergétique et environnementale (LEED®, BREEAM, *Net Zero Carbon Buildings*…). Cette exigence se traduit par l'intégration de solutions bas carbone, l'optimisation des procédés de construction pour minimiser l'empreinte environnementale, et la mise en œuvre de systèmes énergétiques innovants.

Nos atouts

La force de notre ancrage territorial

Notre modèle s'appuie sur un maillage territorial dense, caractérisé par une répartition homogène de nos implantations locales où l'ensemble de nos métiers sont représentés.

La compacité de notre organisation

Notre compacité est une force pour favoriser et faciliter la mise en œuvre de la complémentarité entre les métiers. Elle est l'assurance de pouvoir mener des projets de taille significative qui nécessitent la mobilisation des savoir-faire de plusieurs de nos métiers et en garantir ainsi la réussite.

Notre organisation décentralisée

Au plus près du terrain, dans les pays et les territoires, notre organisation décentralisée nous permet d'être proches de nos clients et de nous montrer réactifs et agiles.

Une capacité industrielle forte

Nous disposons, en France et dans le reste de l'Europe, d'une importante capacité industrielle dans tous nos métiers pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients. Ces sites sont un atout pour proposer des solutions sur mesure, maîtriser les coûts de production et réduire les délais.

Agir au cœur des marchés européens

Notre ambition est de faire la différence par notre ancrage européen en concentrant nos activités dans un certain nombre de pays cibles et en bénéficiant pleinement des transitions écologique, énergétique et numérique que soutiennent les politiques européennes et nationales. Notre niveau d'expertise et la complémentarité de nos métiers sont nos meilleurs atouts pour y parvenir. En 2025, nous avons poursuivi notre développement en Europe où nous avons réalisé 97 % de notre chiffre d'affaires.

Média Square, le nouveau siège de la RTBF à Bruxelles, livré en 2025.
 # Eiffage Construction

Combiner croissance organique et croissance externe

Année après année, Eiffage affirme son ancrage européen. Sur nos marchés européens stratégiques, notre objectif est d'atteindre une taille critique par une couverture exhaustive du territoire et le renforcement de nos métiers et leurs spécialités. La dynamique qui s'opère sur ces marchés alimente de manière significative la croissance du Groupe, nous permettant de consolider nos parts de marché.

Une stratégie claire

La répartition des positions du Groupe à l'échelle mondiale s'articule autour de deux catégories distinctes. D'un côté, nos implantations pérennes, essentiellement en Europe et, de l'autre, des projets en mode export dans le reste du monde où nous exportons nos savoir-faire.

Nous nous concentrons sur l'Europe afin d'asseoir dans les pays cibles un positionnement qui nous place parmi les acteurs majeurs sur nos marchés. Nous renforçons ainsi notre attractivité et notre capacité à réaliser des projets structurants et à toujours mieux servir nos clients en proximité.

Notre développement est amplifié par la complémentarité de nos métiers. Véritable levier de performance, cet atout permet au Groupe d'agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur et de proposer des offres intégrées et personnalisées à nos donneurs d'ordre.

Eiffage en Europe

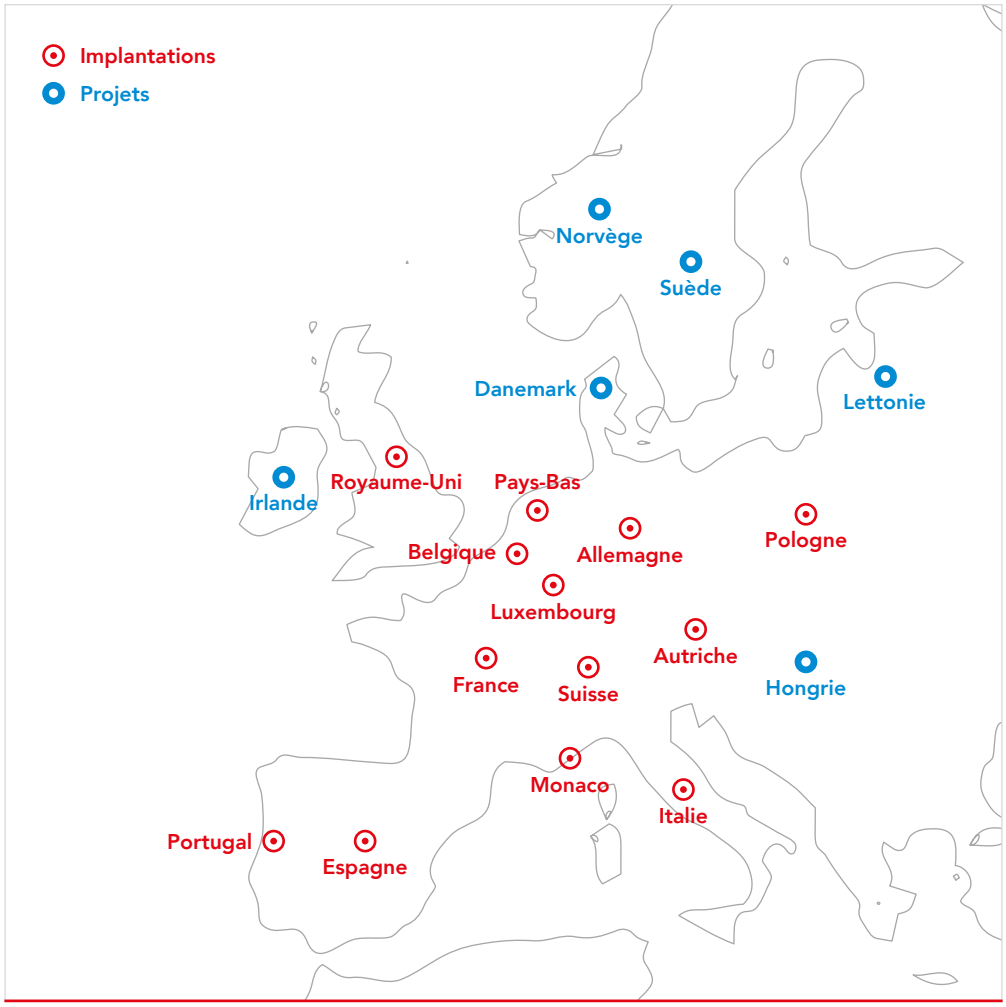

82 248
collaborateurs
au 31/12/2025

24,5 Mds€
soit 97 % du chiffre d'affaires Groupe 2025

42 %
de notre activité Travaux, hors de France, en 2025

+ 16,6 %
de chiffre d'affaires réalisé, hors de France, en 2025

Au-delà de la France, nous sommes aujourd'hui solidement établis en Allemagne, en Belgique, en Espagne et aux Pays-Bas. Nous opérons également en Autriche, en Italie, au Luxembourg, en Pologne, au Portugal, au Royaume-Uni et en Suisse. Notre croissance en Europe hors de France est dynamique avec une hausse d'activité annuelle moyenne de 15 à 20 % ces cinq dernières années.

Nous nous renforçons dans certains pays par croissance externe. C'est particulièrement vrai en Allemagne où nous avons changé de dimension dans les services à l'énergie avec cinq acquisitions, dont deux majeures (Salvia et Eqos), en Espagne avec l'acquisition de trois sociétés en 2025 et aux Pays-Bas où notre positionnement s'est renforcé avec l'acquisition de HSM Offshore Energy. Notre croissance organique est très dynamique en Espagne depuis de nombreuses années, notamment dans les énergies renouvelables et la route, et en Belgique, pays où nous sommes présents de longue date.

Les expertises reconnues portées par ces pays rayonnent dans d'autres pays européens où nous sommes attributaires de projets pour la construction de grandes infrastructures ferroviaires, autoroutières et énergétiques.

France

En 2025, Eiffage a fait preuve d'une performance solide et maîtrisée. Dans un contexte macroéconomique exigeant, caractérisé par une instabilité politique et fiscale, le Groupe s'affirme comme un acteur clé et un partenaire de confiance.

55 970
collaborateurs
au 31/12/2025

16,1 Mds€
de chiffre d'affaires
en 2025

La prédominance des grands projets d'infrastructures

En France, notre activité est particulièrement portée par les projets d'infrastructures énergétique et de transport ainsi que la rénovation qui alimentent le carnet de commandes du Groupe sur le long terme. Issus en partie des Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) définies par le Gouvernement, ces projets participent activement au développement du mix énergétique et de la mobilité propre, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et répondent aux besoins significatifs liés à l'électrification des usages.

Le développement de l'éolien *offshore* et la relance du programme nucléaire en sont des illustrations. Nos métiers sont impliqués dans la construction de la quasi-totalité des parcs éoliens *offshore* français. En 2025, nous avons remporté un contrat majeur pour construire les trois sous-stations électriques destinées aux parcs éoliens Bretagne Sud, Narbonnaise Sud-Hérault et Golfe de Fos. La livraison des fondations flottantes des fermes éoliennes *offshore* pilotes en Méditerranée, Provence Grand Large (PGL) et Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion (EFGL), a également été finalisée. Quant au domaine nucléaire, 2025 a été consacrée aux travaux préparatoires du chantier des deux futurs réacteurs de type EPR2 à Penly.

Les infrastructures de mobilité constituent également une source majeure d'activité pour nos métiers du génie civil.
Leur dynamique a été soutenue en 2025, avec la montée en puissance des chantiers de la ligne 15 Est du Grand Paris Express et des deux lots de la ligne C du métro de Toulouse. Eiffage Génie Civil ainsi qu'Eiffage Métal réalisent par ailleurs des ouvrages d'art de taille plus modeste qui se distinguent par leur haut niveau de technicité. L'année 2025 a été jalonnée par des opérations telles que le remplacement du pont des Cathédrales à Saint-Denis, le lancement des travaux de la nouvelle passerelle François Mitterrand à Bordeaux, le doublement du pont Schuman à Brest ou encore la rénovation du pont Colbert à Dieppe.

Livraison du projet EFGL en Méditerranée

À 16 kilomètres au large de Leucate dans l'Aude, la société Les Éoliennes Flottantes du Golfe du Lion, dont les actionnaires sont OW, ENGIE, EDP Renewables et la Banque des Territoires, développe une des trois fermes pilotes en Méditerranée. Composée de trois éoliennes d'une puissance totale de 30 MW, elle alimentera 50 000 habitants en électricité verte. Construits par Eiffage sur son site de Fos-sur-Mer, les trois flotteurs submersibles ont été installés en 2025. Le Groupe a par ailleurs participé au projet en réalisant l'extension du port de Port-la-Nouvelle qui a hébergé les flotteurs avant leur installation au large. Deux solutions de revêtement durables brevetées du Groupe ont été mises en œuvre sur ce projet.

EIFFAGE MÉTAL | # EIFFAGE ROUTE

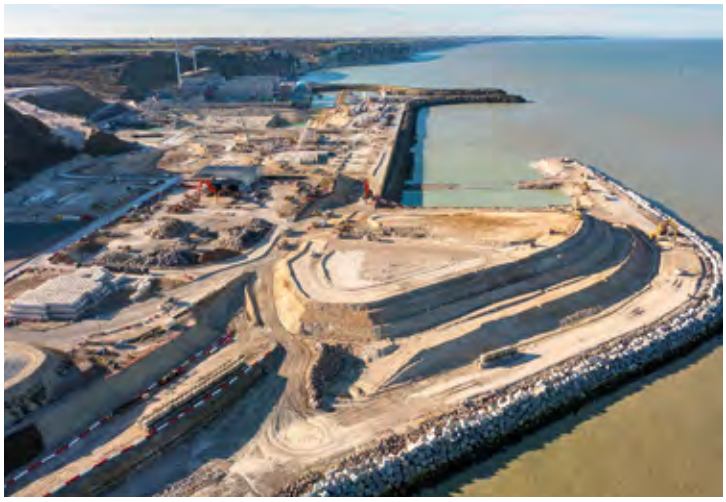

EPR2 de Penly : des étapes clés franchies en 2025

Eiffage a poursuivi les travaux préparatoires des deux premiers réacteurs EPR2 sur le site de Penly en Seine-Maritime. Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat de génie civil remporté auprès d'EDF en 2023, pour un montant supérieur à 4 milliards d'euros. L'année 2025 a été marquée par des avancées significatives : le terrassement de plus de 2 millions de mètres cubes de matériaux, l'extension de la digue réalisée aux deux tiers, et la fabrication de la moitié des 14 000 blocs cubiques rainurés (BCR) en béton, nécessaires à la protection de la digue. Les travaux de démolition des fondations existantes ont été achevés et ceux de l'enceinte étanche quasi finalisés, tandis que les travaux de maquette et d'installations du génie civil ont débuté, ouvrant ainsi la voie aux futures phases de construction.

EIFFAGE GÉNIE CIVIL

Transformer une friche industrielle en écoquartier dans l'Essonne

Eiffage est en charge du projet d'écoquartier du Pont des Gains à Breuillet dans le cadre d'une concession d'aménagement de 15 ans. Ce projet a pour but de requalifier une friche industrielle polluée de cinq hectares – une ancienne briqueterie – en quartier mixte durable intégrant 450 logements, des commerces, des espaces publics et paysagers, des équipements publics et un village d'entreprises. Afin d'obtenir le label EcoQuartier, une attention particulière a été portée à l'intégration des énergies renouvelables, ainsi qu'au recours au bois et aux matériaux biosourcés pour les bâtiments.

EIFFAGE AMÉNAGEMENT

Les atouts stratégiques des métiers de la route et du bâtiment

Bien qu'enregistrant une croissance de 3,9 % en France en 2025, Eiffage Route demeure sensible à la baisse de la commande publique, tant pour la construction neuve que pour les travaux d'entretien. Pour faire face à cette évolution structurelle, notre stratégie s'inscrit depuis plusieurs années dans une diversification ciblée : les aménagements urbains résilients intégrant l'eau et le végétal ainsi que les travaux dédiés aux mobilités douces. Nous renforçons également notre positionnement sur les marchés privés souvent en synergie avec les autres métiers du Groupe. En 2025, nous nous sommes renforcés dans le domaine paysager en intégrant l'entreprise Lor Espaces Verts. En parallèle, nos industries modernisent leur process pour décarboner leurs activités et développer de nouvelles offres axées sur le recyclage et la valorisation des bétons et terres inertes.

Notre modèle de constructeur-promoteur-aménageur confirme toute sa pertinence dans un contexte de marché du neuf difficile et atone. Eiffage Aménagement, acteur privé de référence en aménagement urbain, sécurise des réserves foncières sur le long terme, donnant de la visibilité pour la construction de futurs programmes neufs. Parmi les opérations en cours, on peut citer : les Cathédrales du Rail à Saint-Denis, les Combes à Antibes ou encore la ZAC Lallier à l'Haÿ-les-Roses. Dynamique, le marché de la rénovation tire la croissance de la branche Construction. Ainsi, dans le logement qui occupe une place prédominante au sein de l'activité, sur les 14 900 unités en commande à fin 2025, 10 500 relèvent de la réhabilitation énergétique. La rénovation connaît également une forte progression dans le tertiaire avec plusieurs projets d'envergure en cours.

L'activité diversifiée des services à l'énergie

Eiffage Énergie Systèmes réalise 54 % de son activité en France. Majoritairement généré par des projets répondant aux enjeux de souveraineté énergétique et numérique, le chiffre d'affaires est en augmentation de 2,8 % sur le territoire métropolitain. En 2025, nous avons par exemple livré le plus important datacenter de France pour CloudHQ à Lisses dans l'Essonne.

En 2025, l'activité a été exclusivement portée par la croissance organique, aucune acquisition n'ayant été réalisée en France où notre maillage est dense et l'ensemble de nos spécialités représentées. Nous menons de nombreuses opérations conjointement avec les autres métiers du Groupe, à l'image du Grand Paris Express pour lequel Eiffage Énergie Systèmes intervient sur cinq gares remportées avec Eiffage Construction.

Nous disposons d'une capacité industrielle sur le territoire avec des sites de production notamment à Verquin, spécialisé dans les ensembles électroniques, ou à Mulhouse pour notre activité historique dans les machines tournantes et statiques avec Clemessy Motors. Ces implantations nous permettent d'être au plus près de nos clients et réactifs à leurs demandes.

Le vaste champ de nos expertises qui couvre le génie électrique, industriel, climatique et énergétique permet à Eiffage Énergie Systèmes de se positionner sur des opérations de typologies variées, de petite taille comme de taille plus conséquente. En 2025, Eiffage Énergie Systèmes a en outre contribué au programme Barracuda avec Eiffage Génie Civil et Eiffage Métal en assurant la réalisation de l'ensemble des infrastructures électriques de conversion d'énergie pour l'alimentation des sous-marins. Dans le cadre du programme de relance du nucléaire français, nous participons à l'installation par EDF de nouvelles cellules haute tension sur les diesels d'ultime secours de 24 réacteurs, et intervenons de manière régulière sur des opérations de maintenance du parc existant.

Moderniser et digitaliser la signalisation du réseau national ferré

Eiffage participe au projet Argos initié par SNCF Réseau pour renouveler le pilotage des équipements de signalisation et notamment les postes d'aiguillage informatisés (PAI). En groupement avec Hitachi et Systra, nous assurons la modernisation et la digitalisation de ces PAI ainsi que des dispositifs de signalisation. Après cinq ans de développement, Argos a commencé à être déployé fin 2025.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

« Fort de notre expérience sur les précédentes générations de systèmes d'enclenchements intégrés, il tenait particulièrement à cœur de nos équipes de réussir la tête de série de cette 3e génération de postes d'aiguillages informatisés dite "Argos". Ce partenariat aura permis un succès collectif en entreprise élargie entre SNCF Réseau et le groupement. »

Arnaud Carlier, directeur de filiale Eiffage Énergie Systèmes

Uptimum : une offre qui conjugue savoir-faire historique et technologies de pointe

Pour accompagner nos clients dans leur transition vers des alternatives durables, nous avons lancé en 2025 Uptimum. Cette offre globale de performance énergétique et de transition bas carbone regroupe les solutions dédiées aux bâtiments à usage tertiaire et aux sites industriels. Elle associe des équipements à haute performance énergétique avec des systèmes de pilotage intelligents. S'appuyant sur un réseau d'experts en énergie, Uptimum s'adapte aux besoins de chacun de nos clients. Notre action couvre la phase de diagnostic jusqu'à l'exploitation et la maintenance, en passant par l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

Une année intense pour les concessions

Eiffage Concessions joue un rôle majeur en France en tant qu'exploitant dans le cadre de partenariats public-privé ou de concessions pour le compte d'acteurs publics et privés. Le Groupe est principalement positionné sur des infrastructures de transport dans les domaines autoroutier avec un réseau concédé de 2 560 kilomètres, ferroviaire à travers la maintenance de la LGV Bretagne-Pays de la Loire, aéroportuaire avec les plateformes de Toulouse-Blagnac et Lille, et portuaire avec les cinq ports de plaisance de Toulon et celui de Villeneuve Loubet. Nous sommes également positionnés sur l'exploitation de bâtiments à l'image des logements du ministère des Armées à travers le contrat Nové, ainsi que sur des projets d'énergies renouvelables avec notre entité Sun'R.

L'année 2025 a notamment été marquée par deux contrats majeurs en France : le partenariat public-privé remporté pour le futur siège du port de Marseille Fos avec un volet de promotion immobilière, et la concession dont nous sommes attributaires en groupement pour la gestion du réseau de chaleur urbain de la Ville de Paris*, le plus grand réseau de ce type en France. Autre actualité, la montée d'Eiffage au capital de Getlink, exploitant du tunnel sous la Manche, qui marque une étape importante avec 27,66 % du capital détenu par Eiffage, son premier actionnaire.

** Recours en cours.*

Un nouvel élan pour Marina Baie des Anges

Dans le cadre de la concession remportée en 2020 pour le port de plaisance Marina Baie des Anges à Villeneuve Loubet, Eiffage a piloté la réfection complète de cette infrastructure du littoral azuréen. L'opération s'est inscrite dans une approche globale associant performance technique, attractivité économique et exigence environnementale. Eiffage a rénové les quais et les bâtiments portuaires, modernisé les réseaux d'eau et d'électricité, et réaménagé les espaces d'accueil pour les plaisanciers.
Le Groupe a mis en œuvre une politique environnementale ambitieuse avec une gestion rigoureuse des pollutions maritimes et terrestres, et la création d'une boucle d'eau de mer pour le bâtiment Cœur Marina. Le complexe a été inauguré en août 2025 après quatre années de travaux.

EIFFAGE CONCESSIONS | # EIFFAGE CONSTRUCTION | # EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES | # EIFFAGE ROUTE | # EIFFAGE GÉNIE CIVIL

Déploiement des entrées sans ticket sur le réseau AREA

Sur le réseau AREA, les infrastructures de péage aux entrées d'autoroute sont progressivement supprimées pour fluidifier le trafic, simplifier la vie des automobilistes et réduire les émissions de CO_2 qui sont amplifiées par les bouchons et les arrêts-redémarrages. En 2026, deux tiers du réseau AREA seront équipés soit 243 kilomètres sur l'A41, l'A43, l'A48 et l'A49, et 27 gares de péage auront été transformées. Le principe : en entrée d'autoroute, des caméras lisent les plaques d'immatriculation ou les badges de télépéage. Arrivé à la sortie, l'automobiliste abonné est débité ultérieurement tandis que pour les conducteurs dépourvus de badge le règlement s'effectue comme habituellement.

CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES

L'activité des concessions autoroutières s'établit à 3,5 milliards d'euros en 2025, en progression de 3 % par rapport à 2024, portée par une progression du trafic autoroutier. APRR et AREA ont poursuivi leurs grands investissements d'infrastructure avec notamment l'installation de 19 portiques pour le déploiement des entrées sans ticket sur une partie du réseau AREA et de bornes de recharge électrique sur tout le réseau. De nouvelles aires de covoiturage ont également été créées.
Ces opérations intègrent des engagements forts en matière de transition écologique, avec des innovations pour réduire les émissions de CO_2 et améliorer le service au client.

Allemagne

Deuxième implantation du Groupe après la France, l'Allemagne est un marché particulièrement dynamique où nous poursuivons notre développement, à travers une stratégie de croissance externe soutenue qui nous a permis de changer d'échelle. Désormais présents sur tout le territoire, nous gérons des projets d'envergure portés par d'importants investissements publics.

9 700
collaborateurs
au 31/12/2025

2,8 Mds€
de chiffre d'affaires
en 2025

13 %
de l'activité Travaux
du Groupe réalisés
en Allemagne
en 2025

Grands projets : le génie civil à la manœuvre

Avec sa filiale Eiffage Infra-Bau, Eiffage est un acteur de premier rang du BTP sur le marché allemand. Pour opérer sur de grands projets d'infrastructures, nous nous appuyons sur notre expertise dans le génie civil, le rail ou encore les métiers de spécialités. En 2025, nous avons mené plus de 600 projets. Parmi les nouvelles affaires, nous avons notamment remporté le projet de liaison ferroviaire Fehrmarn Belt Fixed South Alliance. La phase de conception du corridor énergétique Rhin-Main pour transporter l'électricité verte produite en mer du Nord vers les régions du sud de l'Allemagne, se poursuit. La visibilité que nous offre de tels projets constitue une porte d'entrée vers la Scandinavie où plusieurs projets sont notamment menés au Danemark et en Suède.

La construction métallique : une spécificité allemande

L'activité métal en Allemagne, historiquement importante dans la réalisation des infrastructures, bénéficie actuellement de nombreux investissements pour la rénovation de ponts et de grandes gares. Reconnue, notre filiale SEH, conduit de nombreux projets à travers tout le pays. Elle a ainsi finalisé en 2025 la toiture de la gare de l'Est à Berlin et poursuivi les travaux de celle de Duisbourg. En matière d'ouvrages d'art, des travaux sont en cours à Magdebourg, Wesel, Leverkusen, ainsi qu'à Kiel où nous avons été désignés début 2026 pour construire le nouveau pont de Levensau.

Concession de l'A3 : le chantier touche à sa fin

Le projet d'élargissement de quatre à six voies de l'autoroute A3 entre les jonctions de Biebelried et de Fürth-Erlangen est à ce jour le plus grand projet de partenariat public-privé autoroutier en Allemagne. Fin 2025, 75 % du linéaire de l'infrastructure était achevé. Le projet mené par Eiffage en groupement comprenait également la construction de 90 ponts, de 8 échangeurs et d'aires de repos et de services. Malgré la pandémie et la guerre en Ukraine qui ont impacté le projet, les travaux s'achèveront en 2026 après six ans de chantier.

EIFFAGE GÉNIE CIVIL
EIFFAGE CONCESSIONS

Les services à l'énergie poursuivent leur croissance

Notre stratégie d'européanisation par croissance externe est particulièrement marquée dans les services à l'énergie en Allemagne. Aux côtés de nos entités historiques Elomech, Schwarz & Grantz et Nat, les entreprises Salvia et Eqos acquises respectivement en 2023 et 2024, se sont renforcées en 2025 avec le rachat de nouvelles entités : IFT, Esacom et Stampka. Eiffage Énergie Systèmes compte dorénavant 5 300 collaborateurs dans le pays.

Les acquisitions menées ces dernières années permettent à Eiffage Énergie Systèmes de disposer désormais d'une offre complète et diversifiée sur les marchés de l'industrie, des infrastructures et réseaux, des villes et collectivités, et du tertiaire, sur tout le territoire.

Experte du cycle de vie technique des bâtiments tertiaires et industriels, Salvia a acquis IFT – dotée d'une solide expertise dans les applications industrielles – avec pour ambition de bâtir une organisation nationale référente sur le marché des technologies du bâtiment. Parmi les actualités 2025, Salvia a réalisé l'installation de la haute tension du bâtiment principal et d'un quai du Terminal 3 de l'aéroport de Francfort.

Eqos, spécialisée dans le transport et la distribution de l'énergie haute tension, les télécommunications et le ferroviaire, connaît un fort développement tiré par les investissements publics en faveur de projets pour l'essor des énergies renouvelables, la modernisation des réseaux et la création de réseaux intelligents. En 2025, nous avons confirmé notre montée en puissance, forts de notre capacité à fournir des solutions clés en main entièrement intégrées ; à l'image du marché de transport d'électricité, dans le cadre du projet d'extension du réseau électrique Rhin-Neckar-Nord Bade ou de celui pour l'électrification de la ligne ferroviaire Mattigtalbahn.

Sur l'année, Eiffage Énergie Systèmes aura réalisé 1,1 milliard d'euros d'activité en Allemagne et enregistré une prise de commandes globale de 1,76 milliard d'euros. Les importants plans de relance dans le transport, la distribution d'électricité et la rénovation d'infrastructures menés dans le pays continueront de soutenir et amplifier le développement de l'ensemble des activités d'Eiffage au cours de la prochaine décennie.

Terminal 3 : une nouvelle extension pour l'aéroport de Francfort

Le futur Terminal 3 est destiné à ériger de nouveaux standards en termes d'excellence architecturale, de confort usager et d'infrastructures technologiques de pointe. Affichant un trafic de plus de 61 millions de passagers en 2024, cette plateforme aéroportuaire se positionne comme l'un des principaux hubs européens. Dans le cadre de cet ambitieux projet, Salvia assure le déploiement de l'ensemble des installations haute tension. Cette mission englobe la fourniture et la mise en œuvre d'environ 700 systèmes de distribution, l'alimentation électrique principale, ainsi que l'intégralité du câblage de surface du terminal. L'objectif consiste à garantir un approvisionnement énergétique fiable, efficace et durable. La mise en service du nouveau Terminal est prévue pour 2026.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

Espagne

En 2025, l'économie espagnole a connu un des plus forts taux de croissance en Europe. Présent essentiellement dans l'énergie, le génie civil, la route et le métal, Eiffage a bénéficié de cette dynamique à travers ses filiales historiques implantées sur place. Notre développement est tiré par les énergies renouvelables, la performance énergétique, la relance des grands projets urbains, et la gestion de l'eau qui devient un enjeu crucial pour le pays.

Un acteur majeur sur le marché de l'énergie

Eiffage Energía Sistemas est un acteur de référence en Espagne dans la production d'énergies renouvelables ainsi que le transport et la distribution d'électricité. Son activité est stimulée par la production d'électricité décarbonée avec l'extension des réseaux électriques publics pour les interconnexions et des réseaux privés pour l'industrie. En 2025, le chiffre d'affaires au global des services à l'énergie a atteint 1,2 milliard d'euros réalisés grâce à l'engagement de près de 5 700 collaborateurs.

Premier installateur européen de centrales au sol clés en main avec plus de 130 centrales photovoltaïques construites dans le monde, nous participons activement au développement de grandes infrastructures renouvelables. En 2025, nous avons gagné de nouveaux contrats pour la construction de cinq centrales solaires à Cordoue et deux à Montemayor. Nous avons également débuté l'installation d'un nouveau système de stockage avec des batteries recyclées dans la centrale photovoltaïque d'Almendralejo.

L'année 2025 a aussi été marquée par la vitalité du marché de la rénovation énergétique de bâtiments pour gagner en performance. Le contrat remporté pour la maintenance de 130 centres de santé pour Mutua Universal en est une illustration. À noter également les marchés pour la maintenance de la climatisation de cinq aéroports ou celle des installations électriques de six universités en Alicante.

Notre ambition est de nous développer dans l'industrie et la CVC (chauffage, climatisation et ventilation) et d'élargir notre couverture territoriale notamment au nord-ouest et en Catalogne. Pour y parvenir, nous procédons à des acquisitions ciblées. En 2025, cette stratégie s'est concrétisée par l'intégration de CVS (sécurité incendie), Inmotechnia (gestion technique de bâtiments) et M3i Controls (systèmes de contrôle et d'automatisation).

7 200
collaborateurs
au 31/12/2025

1,6 Md€
de chiffre d'affaires
en 2025

Centrales photovoltaïques Valle 3 et Valle 4

Eiffage Energía Sistemas réalise la construction des centrales solaires Valle 3 et Valle 4 à Wamba (Valladolid), qui compteront parmi les plus puissantes d'Espagne. Le projet intègre l'ingénierie, le génie civil, le montage électromécanique et la mise en service pour une intégration optimale des systèmes. Un poste de 220 kV et deux transformateurs permettront l'évacuation vers le poste Nueva Valladolid. Chaque année, 124 000 tonnes de CO_2 seront évitées grâce à ces installations, soit l'équivalent de 116 000 voitures retirées de la circulation.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

Une activité dynamique dans la route et le génie civil

Notre filiale Eiffage Construcción opère principalement dans les métiers de la route, du génie civil et de la production de matériaux pour le BTP. La dynamique du marché espagnol est en partie liée à la relance de grands projets urbains, la rénovation urbaine et la construction d'infrastructures.

Enjeu crucial, la gestion de l'eau est également à l'origine de nombreux marchés soutenus par les fonds européens. Ils concernent la modernisation des réseaux, le traitement de l'eau, et le dessalement. En collaboration avec Eiffage Energía Sistemas, la réalisation de la nouvelle station d'épuration des eaux usées à Los Yébenes est notamment en cours.

Extension de la ligne 2 du métro de Malaga

Eiffage Construcción a été retenue en groupement pour prolonger le deuxième tronçon du métro de Malaga. Le projet porte sur 653 mètres de tracé souterrain et la construction de la station La Trinidad. Cette extension renforcera l'accès au centre-ville et à l'hôpital civil, avec 4,7 millions de trajets annuels supplémentaires attendus.

EIFFAGE ROUTE

Halle 5 d'Airbus à El Puerto de Santa María

Eiffage Construcción intervient au sein d'un projet industriel majeur de la baie de Cadix : l'extension de l'usine d'Airbus pour intégrer une partie de la production transférée du site de Puerto Real. Stratégique pour le secteur aéronautique andalou, cette opération est réalisée conjointement avec Eiffage Energía Sistemas illustrant la coordination, la spécialisation et l'efficacité du Groupe.

EIFFAGE ROUTE | # EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

Une offre diversifiée dans le Métal

Eiffage Métal qui concentrait son activité autour de mâts d'éoliennes *onshore*, pour des parcs essentiellement implantés dans le sud de l'Europe, a progressivement élargi son offre ces dernières années en fabriquant également des composants mécaniques internes aux éoliennes terrestres et des séchoirs pour l'industrie, de la céramique notamment.

EIFFAGE MÉTAL

En 2025, l'activité d'Eiffage Route a été particulièrement intense. Nous avons gagné un premier marché emblématique en groupement à Madrid pour construire le nouveau circuit urbain de Formule 1 et un second quelques mois plus tard pour la réalisation de l'extension de deux pavillons d'exposition, mitoyens du circuit (cf. p. 21).

La filiale EIME, spécialisée dans la production de béton, a installé plusieurs de ses centrales pour des projets majeurs du Groupe, notamment pour fabriquer et fournir 200 000 m³ de béton bas carbone sur une période de six ans pour la Ligne 15 Est du Grand Paris Express. Elle intervient également au Royaume-Uni dans le cadre du contrat pour la ligne ferroviaire HS2.

Belgique

En Belgique, Eiffage développe trois activités : le BTP, le métal et l'énergie. En 2025, le Groupe a poursuivi son développement bénéficiant du dynamisme de l'éolien *offshore*, des investissements publics en projets de génie civil, d'infrastructures et de bâtiments, ainsi que de la massification de l'électrification des usages.

4 756
collaborateurs
au 31/12/2025

1,1 Md€
de chiffre d'affaires
en 2025

Construction métallique : une activité portée par l'énergie durable

Leader européen des structures métalliques clés en main pour l'éolien *offshore*, Smulders, filiale belge d'Eiffage Métal, opère pour des gestionnaires de réseaux électriques et des développeurs de parcs éoliens *offshore*. L'entreprise dispose de 11 sites stratégiques répartis en Belgique, aux Pays-Bas, en Pologne et au Royaume-Uni. L'agrandissement et la modernisation du *yard* de Flessingue se sont achevés, laissant place aux opérations pour des *topsides*.

En 2025, Smulders a acquis HSM Offshore Energy, fournisseur de solutions intégrées d'ingénierie, de construction et d'installation, notamment dans les systèmes électriques et mécaniques pour l'éolien *offshore* (cf. p. 20). Complémentaires sur la chaîne de valeur, les deux entités ont déjà collaboré sur quatre projets. En consortium avec Iv, elles ont achevé en 2025 la sous-station OSS Jasmund pour le parc éolien Windanker en mer Baltique. Intégrée au 1er juin, HSM Offshore Energy réalise le *jacket* et la sous-station du champ éolien East Anglia 2 en mer du Nord.

L'année 2025 aura à nouveau été une année dynamique en prises de commandes avec un carnet de 2,3 milliards d'euros. Nous avons notamment remporté les sous-stations des parcs français AO5/AO6 (cf. p. 23), marché le plus élevé dans l'histoire de Smulders. En Europe, nos interventions couvrent : Hollandse Kust (Pays-Bas), Inch Cape et Dogger Bank (Royaume-Uni), et Baltic Power (Pologne). En France, nous avons fourni les 62 pièces de transition du parc Yeu-Noirmoutier et nous avons démarré la production de la fondation *jacket* de la sous-station du parc de Dunkerque.

Toute l'expertise Smulders déployée pour Bałtyk 2 et 3

Pour les parcs éoliens Bałtyk 2 et 3 situés au large de la Pologne, Smulders assure en groupement la fourniture de 100 pièces de transition. En parallèle, l'entreprise mène le contrat EPC (*engineering, procurement, construction*) pour la plateforme et les fondations jackets des deux sous-stations électriques. Ces deux projets, d'une capacité totale de plus de 1,44 GW, mobilisent l'ensemble des sites de Smulders.

EIFFAGE MÉTAL

« Bałtyk 2 et 3 illustrent parfaitement comment nos bureaux d'études et nos chantiers combinent leurs expertises et collaborent pour surmonter les défis et livrer des projets offshore complexes en toute sécurité et fiabilité. »

David Muylaert, CEO Smulders

Une position solide dans la construction

En Belgique, Eiffage compte parmi les principaux acteurs du marché de la construction avec en moyenne 500 chantiers réalisés annuellement. Nos expertises couvrent le bâtiment, la promotion immobilière, les travaux industriels, le génie civil, les travaux hydrauliques et environnementaux, et la menuiserie.

Ces dernières années, l'activité a été fortement dynamisée par les investissements publics *via* des grands projets d'infrastructures de transport et de bâtiments. Parallèlement, la majeure partie des commandes privées s'est concentrée dans le bâtiment.

Les travaux en cours à Bruxelles pour le nouveau quartier général de la Défense et le projet Realex pour la Commission européenne, ou encore la modernisation de l'Europa Terminal d'Anvers et la ligne M5 du métro de Charleroi, en sont des illustrations.

En 2025, le chiffre d'affaires s'établit à 701 millions d'euros, en hausse de 13 %, avec des contrats comme la Haute École Léonard de Vinci à Bruxelles ou encore la gare d'Ottignies. Notre ambition est d'atteindre le milliard d'euros de chiffre d'affaires en combinant croissance organique et externe.

Autre fait marquant de l'année, les équipes bruxelloises ont emménagé dans leur nouveau siège social, « The Source », un bâtiment durable exemplaire situé à Bruxelles, entièrement rénové par Eiffage.

Eiffage Énergie Systèmes : des ambitions intactes

Particulièrement présente en Wallonie, Eiffage Énergie Systèmes exerce ses activités principalement sur le marché des infrastructures, des bâtiments tertiaires et de l'industrie.

Notre croissance est stimulée par l'électrification des usages et le développement des énergies renouvelables, le dynamisme d'industries comme la défense et les datacenters, et la récurrence des investissements immobiliers publics.

Nous avons livré plusieurs chantiers emblématiques : des tunnels en Flandre, la serre tropicale de Pairi Daiza ou encore la centrale électrique des Awirs à Flémalle.

Notre stratégie vise à nous positionner davantage dans les métiers de génie climatique et énergétique, et de la maintenance. Géographiquement, nous souhaitons nous renforcer en Flandre.

Illuminations remarquées à Bruxelles

À Bruxelles, les équipes d'Eiffage ont totalement reconfiguré le dispositif d'éclairage des joyaux architecturaux du Parc du Cinquantenaire. Elles ont conçu et déployé un dispositif pratique à actionner avec 900 points lumineux LED gérables à distance depuis un smartphone. Toutes les données remontent sur un réseau privé qui, demain, sera capable de gérer de multiples capteurs pour évaluer le remplissage des poubelles, le flux de piétons ou encore le niveau sonore.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

Nos autres implantations

Pays-Bas

Eiffage Energiesystemen développe des activités de conception, construction et maintenance d'installations électriques, de CVC (chauffage, ventilation, climatisation), ainsi que d'automatisation et de systèmes de sécurité au service du tertiaire et de l'industrie. Comptant parmi les dix principaux acteurs du pays, notre filiale est reconnue pour son savoir-faire en conduite de projets complexes et son expertise technique de haut niveau dans les salles blanches. L'année 2025 a été marquée par le succès de notre offre innovante « OpenToControl » grâce à laquelle nous avons concrétisé plusieurs affaires dans le domaine des systèmes intelligents de gestion de l'énergie. À noter également le gain de plusieurs contrats de maintenance pour des entreprises pharmaceutiques de premier rang. Notre stratégie de développement pour les prochaines années cible l'industrie et les infrastructures, avec un accent particulier sur la haute et moyenne tension. Avec l'acquisition d'HSM Offshore Energy, Eiffage Métal a désormais une implantation pérenne aux Pays-Bas, avec deux usines et plus de 150 personnes.

Un nouvel entrepôt pour la Bibliothèque nationale

La première pile du nouvel entrepôt de la Bibliothèque nationale, située à Harnaschpolder, a été édifiée. Notre filiale Kropman réalise en groupement un bâtiment innovant et à l'épreuve du temps pour la préservation durable du patrimoine écrit. Dans ce bâtiment neutre en énergie, les millions d'ouvrages seront stockés à un faible taux d'oxygène afin de minimiser le risque d'incendie. Les plus de 200 000 articles de la collection seront gérés au moyen d'un système robotique entièrement automatisé. Les premières pièces devraient être transférées début 2027.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

Livraison d'une usine Air Liquide à Komorniki

Près de Poznań, Eiffage Polska Budownictwo a livré un nouveau hall de production Air Liquide dédié au remplissage de gaz industriels et de leurs mélanges. Ce projet complexe, livré fin 2025, a nécessité un an de travaux.

EIFFAGE CONSTRUCTION

« Nous avons réalisé pour Air Liquide un projet clés en main comprenant des bâtiments spécialisés avec toute l'infrastructure nécessaire. Grâce à l'expérience de nos équipes, les travaux ont été réalisés dans les délais et conformément aux exigences du client. »

Marek Kowalik, membre du conseil d'administration et directeur opérationnel d'Eiffage Polska Budownictwo

Pologne

Le Groupe est actif sur le marché de la construction, particulièrement dans le logement et l'hôtellerie, ainsi que de la promotion immobilière. Notre modèle de constructeur-promoteur, semblable à celui de la France, connaît une dynamique importante assurant un volume de travaux significatifs à notre filiale construction. En 2025, nous avons livré à Varsovie l'immeuble Postępu de 431 logements. L'acquisition d'un foncier à Poznań a été finalisée en vue de réaliser le projet Zajezdnia visant la réhabilitation d'un ancien dépôt de tramway en 230 logements. Nous avons également conclu la vente du projet immobilier Białostocka à Heimstaden, opérateur européen majeur du logement locatif institutionnel. En parallèle, à travers notre expertise en entreprise générale, nous réalisons l'hôtel Nobu à Cracovie ou encore le nouveau siège de Frontex aux côtés de Defor (cf. p. 22). Filiale de Goyer, Defor opère sur le territoire depuis plus de 35 ans avec une unité de production dédiée aux façades. Smulders, filiale belge d'Eiffage Métal, complète cette présence avec trois sites de production d'acier secondaire.

Italie

Nous sommes présents en Italie dans les services à l'énergie *via* notre filiale Elettromeccanica Galli avec une offre complète en électricité pour les clients privés du tertiaire. Notre filiale a réalisé en 2025 l'acquisition de Socotis, une entreprise spécialisée en génie climatique et énergétique ainsi qu'en maintenance pour les marchés du tertiaire et de l'industrie. Cette acquisition renforce notre positionnement en Italie du Nord comme acteur multitechnique et notre capacité à proposer des offres d'efficacité énergétique. Parmi les références 2025, le siège de Montcler avec Covivio ou encore les Jeux de Milan.

Suisse

Eiffage mène des activités de construction et de développement immobilier. En Suisse romande, nous avons remporté nos deux premiers projets en entreprise générale pour la construction de bâtiments scolaires et publics à Bussigny et la rénovation d'un bâtiment classé à Payerne. Après cinq ans de travaux, nous avons livré l'ensemble Tivoli Garten (cf. p. 21). Dans l'immobilier, cinq programmes sont en cours. Nous proposons également une offre de services à l'énergie principalement dans le génie électrique et climatique. En 2025, nous avons par exemple remporté les lots multitechnique pour la tour Tilia à Lausanne.

Luxembourg

Le Groupe est présent dans le Grand-Duché avec la société Perrard qui a fêté en 2025 ses 125 ans. Cette dernière exerce son savoir-faire dans la construction, la route et le génie civil. En 2025, Perrard a réalisé la résidence Largo et le redressement de la N10, une opération complexe sous circulation. Nous développons également une activité de promotion immobilière dans le pays. En 2025, nous avons signé une VEFA de 80 logements avec l'État luxembourgeois dans le futur quartier de Belval. Dans les services à l'énergie, nous avons démarré les travaux du siège d'ArcelorMittal.

Portugal

Dans ce pays, Eiffage est représenté par JJTomé qui opère dans les infrastructures électriques. Des synergies se développent avec Eiffage Energía Sistemas dans les domaines des centrales photovoltaïques et de l'efficacité énergétique. En 2025, nous avons réalisé la maintenance des installations électriques de MEO à Vila Nova de Gaia, fabriqué et installé des centrales photovoltaïques à Quinta Do Anjo, Cotovio et Barcos. Pour Sun'R, notre filiale Momsteel – qui dispose d'une unité de production de charpentes métalliques – a fabriqué et posé des structures pour une installation agrivoltaïque en France.

Sénégal

Implanté au Sénégal depuis un siècle, Eiffage y développe des projets complexes dans l'ensemble de ses domaines d'expertise avec 2 737 collaborateurs sur place. Au fil des années, nous avons construit des infrastructures majeures comme l'Autoroute de l'Avenir (en concession jusqu'en 2044) ou encore le TER de Dakar (prolongé en 2025). Actuellement, nous réalisons la plus grande usine de dessalement d'Afrique de l'Ouest pour sécuriser l'approvisionnement en eau d'un million d'habitants. Pour améliorer le réseau haute tension de Dakar, nous installons en groupement des câbles électriques sous-marins. En 2025, nos équipes ont livré au nord du pays une centrale photovoltaïque clés en main de 16 MWc pour Walo Storage et achevé « La Boucle du Ferlo » pour le transport et la distribution d'électricité.

Des savoir-faire qui s'exportent à l'international

Depuis leurs implantations pérennes, les entités d'Eiffage rayonnent à l'international, capitalisant sur un savoir-faire reconnu pour saisir des opportunités en mode export. Le Groupe intervient en Afrique, mais aussi en Europe et en Amérique latine.

Lignes ferroviaires à grande vitesse

Au Royaume-Uni, nous réalisons 80 kilomètres de voies et 100 ouvrages pour la ligne HS2 entre Londres et Birmingham. En 2025, 7 ponts et 14 routes ont été ouverts, les travaux de fondations de l'ensemble des ouvrages ont été achevés, et 15 millions de mètres cubes de terrassement ont été réalisés. Eiffage est par ailleurs partie prenante du projet Rail Baltica qui reliera les pays Baltes au reste du réseau ferré européen. En groupement, nous effectuons les travaux de génie civil et de pose de voies sur 230 kilomètres de la section lettonne. Le contrat comprend 175 ouvrages d'art et 11 passages à faune. Lancés officiellement en 2025, les travaux de terrassement ont débuté à Lecava qui servira de centre de maintenance à la future ligne.

Grands ensembles maritimes

Reconnu pour son savoir-faire, Eiffage est un partenaire clé des travaux maritimes. Grâce à une maîtrise complète de l'ingénierie et des méthodes en interne, nos équipes sont à même de concrétiser des terminaux portuaires comme des infrastructures maritimes complexes, ainsi que des aménagements côtiers. En 2025, nous avons modernisé le port de Kingstown à Saint-Vincent-les-Grenadines et achevé le terminal portuaire Puerto Antioquia en Colombie dédié à l'exportation de la production agricole de la région.

Une capacité triplée pour le port de Tema au Ghana

Le Ghana connaît depuis quelques années une croissance très soutenue avec comme principal point d'échanges le port de Tema. Eiffage a réalisé en groupement cette opération attribuée par Meridian Port Services (MPS). En octobre, nous avons achevé la construction des 27 hectares de plateformes portuaires qui ont nécessité 2,6 millions d'heures de travail. Les travaux ont porté sur le terrassement, la chaussée et le système de drainage, les réseaux d'eau et d'électricité ainsi que des voies de circulation et des zones de stockage. Ces travaux triplent la capacité de conteneurs et renforcent la compétitivité face aux ports concurrents.

EIFFAGE GÉNIE CIVIL

Deux projets d'extension sont en cours : le terminal à conteneurs de Cotonou au Bénin et le port de pêche industrielle autonome de Pointe-Noire en République du Congo. Enfin, nous avons remporté le projet de rénovation et d'extension du terminal à conteneurs du port de Matadi en République démocratique du Congo.

Infrastructures autoroutières

En Norvège, nous intervenons sur deux sections de l'autoroute E18 cumulant 17 kilomètres. Les travaux se sont poursuivis pour ce projet techniquement complexe dont l'ouverture complète est prévue en 2026. À fin 2025, 85 % des travaux étaient menés à bien avec notamment 1,7 million de mètres cubes de roche excavés et 180 000 tonnes d'enrobés appliquées. Le pont haubané de Grenland et les viaducs de Langangen étaient en phase de finition. En Norvège toujours, nous réalisons la section urbaine de l'autoroute E18-E39 à Kristiansand sur 1,4 kilomètre avec 12 ouvrages.

Transport et distribution d'électricité

Dans ce domaine, nous intervenons principalement en Afrique. Des projets sont en cours en Côte d'Ivoire avec la construction du réseau de lignes haute tension pour distribuer l'électricité des centrales thermiques de Taboth et Azito, et au Bénin, pour étendre et densifier les réseaux électriques dans cinq départements nécessitant 1 200 kilomètres de câbles, 100 postes électriques et 11 400 points d'éclairage. Au Congo, nous réhabilitons la ligne haute tension de Moukoukoulou-Mindouli.

Énergies renouvelables

Eiffage se classe parmi les tout premiers concepteurs-constructeurs mondiaux de centrales photovoltaïques au sol avec 160 centrales réalisées cumulant 6,3 GW installés. Nous exportons notre savoir-faire en Afrique et en Amérique du Sud. Nous assurons notamment la maintenance et le contrôle à distance de centrales solaires au Chili, en Jamaïque et au Sénégal. En 2025, les équipes ont livré le projet d'extension de la centrale photovoltaïque de Boundiali en Côte d'Ivoire et ont poursuivi la construction de deux nouvelles centrales photovoltaïques à Illoulofin au Bénin.

Eau et environnement

Usine de dessalement, transport de l'eau, protection contre les crues, construction de centrales énergétiques et de centres de valorisation des déchets… Eiffage intervient sur une large palette de projets hydrauliques et de traitement des déchets. À Conakry et dans plusieurs autres villes de Guinée, Eiffage renouvelle les équipements de 15 stations de pompage pour fiabiliser l'approvisionnement en eau potable. Au Togo, nous agrandissons le centre d'enfouissement technique d'Aképé, près de Lomé, où sont traitées 20 000 tonnes de déchets solides par mois.

Un réseau électrique entre l'Irlande et la France

Porté par RTE et EirGrid Group, gestionnaires du réseau public de transport d'électricité en France et en Irlande, le projet « Celtic Interconnector » porte sur la création d'une liaison électrique à courant continu de 575 kilomètres dont 500 kilomètres en mer pour relier le réseau irlandais à l'Europe *via* la France. Pour Nexans, Eiffage réalise l'étude et la création de 40 kilomètres de liaison souterraine depuis un ouvrage de jonction terre/mer jusqu'à une station de conversion dans le Finistère. Ce projet comporte de forts enjeux environnementaux avec notamment la traversée d'une rivière et d'une voie ferrée par microtunnelier.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

S'engager au cœur des enjeux ESG

Pour nous, les enjeux ESG – Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance – sont des leviers de transformation, de performance et d'attractivité. Ils structurent nos choix d'investissement, stimulent notre appétence à l'innovation et renforcent notre culture d'entreprise. Cette exigence partagée alimente une croissance dynamique et consolide le sentiment d'appartenance à un Groupe reconnu pour son esprit de famille qui conjugue engagement collectif et partage de la valeur.

La tranchée couverte du Rondeau à Grenoble pour laquelle Eiffage a assuré l'installation de l'ensemble des systèmes et mis en place un dispositif de supervision GTC.
 # Eiffage Énergie Systèmes

Cultiver notre esprit de famille unique

Groupe à taille humaine, Eiffage se différencie par son esprit de famille porté par des valeurs fortes et rendu possible par une organisation compacte. Cette singularité, nous la cultivons au quotidien pour attirer de nouveaux talents et les fidéliser, en donnant à chacun les moyens d'être acteur de son avenir.

4 800
recrutements*

6 440
stagiaires et alternants accueillis*

+ de 1M
d'heures de formation suivies*

L'attractivité, un levier stratégique pour notre développement

Avec 87 000 collaborateurs, Eiffage s'affirme comme un employeur majeur profondément ancré dans les territoires. Pour soutenir sa croissance, le Groupe déploie une politique ressources humaines active pour le recrutement et la fidélisation des talents. Nous nous attachons à diversifier les profils et à élargir notre vivier de candidatures, affirmant notre engagement en faveur de l'inclusion.

Cette démarche s'appuie sur notre marque employeur, incarnée par un esprit de famille unique, qui conjugue la puissance d'un grand groupe à l'agilité d'une entreprise à taille humaine.

Pour attirer ses futurs talents, Eiffage déploie une stratégie hybride, combinant interactions numériques et physiques avec les candidats. Notre site Eiffage Jobs recense les offres d'emploi du Groupe et donne la possibilité de postuler en ligne. En complément, des témoignages métiers et des reportages chantiers illustrent, sur les réseaux sociaux, la réalité de nos activités et la passion qui anime nos équipes. Dans une démarche de proximité avec les candidats, Eiffage participe activement à des salons et conférences, et organise des campagnes de recrutement autour d'opérations de *Job Dating*, de visites de chantier ou d'*afterwork*.

Pour établir des liens avec les futurs diplômés, le Groupe anime des forums étudiants et noue des partenariats avec des écoles d'ingénieurs (ESTP, École des Ponts ParisTech, CentraleSupélec, réseau INSA…). Nous organisons également des événements tels que l'Eco Skills Challenge pour lequel des étudiants sont invités à imaginer des solutions innovantes au service de la transition écologique. En octobre 2025, la 9e édition de l'« Open Campus » a été organisée à Vélizy, Lyon et Lille, donnant l'occasion aux étudiants de rencontrer nos équipes et de décrocher un stage.

Un partenariat au service de l'alternance en Espagne

Depuis 2022, Endesa (fournisseur d'énergie espagnol pour l'électricité et le gaz) encourage l'alternance avec son projet de formation « Dual », qui réunit plusieurs universités espagnoles et ses partenaires du secteur de l'électricité. Le programme mêle, sur un parcours de deux années, formation théorique sur les systèmes électriques et mise en pratique sur le terrain.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

« En Espagne, dans les provinces de Saragosse, Jaén et Badajoz, Eiffage Energía Sistemas a accueilli 52 étudiants en alternance dans le cadre du programme monté par Endesa. C'est un véritable accélérateur d'insertion puisque 35 % des étudiants ont signé un contrat à durée indéterminée à l'issue de leur programme. »

Victoria Guerrero Fernandez, directrice ressources humaines Eiffage Energía Sistemas

** Données France 2025.*

Proposer des parcours professionnels stimulants

Nous accompagnons les collaborateurs à chaque étape de leur parcours professionnel en proposant des dispositifs clairs et personnalisés, et mesurons leur niveau de satisfaction à travers un baromètre interne qui nous permet d'ajuster nos actions.

Étape majeure, le processus d'intégration s'applique aux nouveaux arrivants comme aux collaborateurs nous ayant rejoints dans le cadre d'une acquisition. Ce dispositif, structuré et complet, comprend un livret d'accueil, un parcours de bienvenue digitalisé, des modules *e-learning* dédiés ou encore une « journée nouveaux embauchés » annuelle.

Le Challenge sportif Eiffage, expression de notre esprit d'équipe

Chez Eiffage, le sport occupe une place particulière. Tous les deux ans, un challenge sportif, ouvert à tous les collaborateurs, est organisé par le Groupe dans toutes les régions françaises et certains pays européens. Après une période de qualifications, les équipes sélectionnées s'affrontent lors de la finale dans des épreuves de course à obstacles, de football et de pétanque. Lors de la 38e édition, en juin 2025, 350 collaborateurs se sont ainsi retrouvés en Arles pour ce rendez-vous très attendu.

« Chat Eiffage » : l'IA au service de l'expérience collaborateur

Lancé en 2025, le « Chat Eiffage » est un assistant IA qui accompagne les collaborateurs dans leur quotidien. Il a été conçu et construit en interne afin d'assurer à tous un niveau optimal de confidentialité et de sécurité des données. Sa mise en place vise à accélérer la transformation digitale d'Eiffage et à optimiser l'efficacité opérationnelle de nos collaborateurs. Il facilite l'accès à l'information et simplifie les tâches les plus chronophages comme l'automatisation des comptes rendus de réunion, l'aide à la priorisation des appels d'offres ou l'analyse de photos de chantiers pour détecter les risques en termes de sécurité. Le temps libéré permet de se consacrer à des missions à plus forte valeur ajoutée. Le « Chat Eiffage » est un levier puissant pour améliorer l'expérience employé et favoriser l'adoption de pratiques de travail agiles. À fin 2025, 9 500 collaborateurs l'avaient déjà adopté.

Au-delà des entretiens de carrière, nous initions des dispositifs pour favoriser la progression de chacun et accompagner les souhaits d'évolution. Une bourse à l'emploi est accessible *via* l'intranet et des forums mobilité – Cap Mobilité pour Eiffage Construction ou Opportunit'EES pour Eiffage Énergie Systèmes – sont organisés en ligne.

Pour garantir l'employabilité de nos collaborateurs et développer leurs compétences, nous capitalisons sur la formation. L'Université Eiffage propose plus de 60 formations transverses et compte 80 formateurs. Elle est prolongée par la plateforme digitale MyUniversity avec près de 200 modules *e-learning*. Nous possédons également nos propres instituts de formation dans chaque branche pour adapter les profils à l'évolution des métiers.

L'actionnariat salarié, pilier fondateur et fédérateur

Depuis 35 ans, l'actionnariat salarié incarne notre modèle d'entreprise, garantissant un alignement entre les intérêts du Groupe et ceux de ses collaborateurs. Ce dispositif vertueux en faveur du partage de la valeur est un pilier fort de notre culture d'entreprise dont chaque collaborateur se sent pleinement investi.

9
pays dans le dispositif

35
ans d'existence

Composition de l'actionnariat Eiffage au 31 décembre 2025

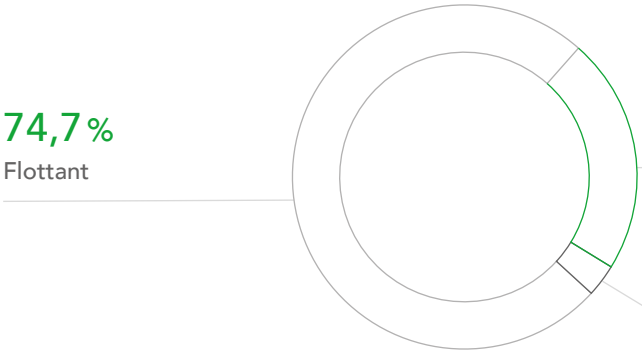

Un engagement collectif depuis 35 ans

Près de 80 % des collaborateurs sont actionnaires et détiennent ensemble 22,3 % du capital d'Eiffage, un niveau exceptionnel dans le paysage français et européen du BTP. Collectivement, ils sont l'actionnaire de référence d'Eiffage.

Cet engagement massif, confirmé année après année, fait de l'actionnariat salarié bien plus qu'un dispositif financier. C'est un choix de gouvernance stratégique et un parti pris de long terme qui préserve notre indépendance.

Associant étroitement les équipes aux fruits de la croissance, ce pilier fondateur et fédérateur garantit la stabilité financière du Groupe et une dynamique de développement incarnée. Grâce à cet atout, le Groupe ancre la notion de partage de la valeur au cœur de sa performance.

Un puissant levier de cohésion et de fidélisation

Le modèle d'actionnariat salarié irrigue profondément la culture managériale d'Eiffage, incarnant notre esprit de famille et renforçant la fierté d'appartenance de nos équipes. Symbole de notre culture d'entreprise, il forge une identité commune forte et un sentiment d'appartenance. Il participe également à préserver nos valeurs.

En donnant la possibilité aux salariés de devenir actionnaires, ce modèle conforte la fidélité et l'attractivité du Groupe. Chacun se sent ainsi directement intéressé à la qualité des projets livrés, à la satisfaction des clients et à la solidité des résultats.

Pour les collaborateurs, c'est un moyen de se constituer une épargne à long terme à des conditions préférentielles, pour réaliser des projets personnels ou améliorer leur retraite. Ils bénéficient d'une décote pour permettre au plus grand nombre, quelle que soit leur catégorie professionnelle, d'avoir accès au capital d'Eiffage.

Au moment de la campagne de souscription annuelle, ils ont la possibilité d'investir leur intéressement et leur participation, et de procéder à des versements libres. L'actionnariat salarié est aujourd'hui déployé en Allemagne, Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Sénégal et Suisse.

Une communication soutenue

Pour faire connaître l'actionnariat salarié et susciter l'adhésion, Eiffage déploie une stratégie de communication et de pédagogie complète.

Des rencontres régionales sont organisées par roulement tous les deux ans en France ainsi que dans nos principales implantations européennes, permettant de partager stratégie et enjeux du Groupe, tout en présentant le dispositif.

Ces événements sont complétés par l'action essentielle du réseau des 1 000 Messagers, des collaborateurs-ambassadeurs volontaires présents sur le terrain tout au long de l'année qui expliquent le dispositif à leurs collègues. Un module de formation dédié à l'Université Eiffage et un site internet spécialisé sont également disponibles.

1 000
Messagers

Près de 80 %
de collaborateurs actionnaires

Souscription, un succès qui ne se dément pas

Le succès constant des campagnes de souscription témoigne de l'adhésion profonde de nos collaborateurs au dispositif. En France comme à l'international, les taux de participation dépassent depuis plusieurs années 70 %, avec des montants moyens investis conséquents. Bien que les effectifs du Groupe croissent à grande allure, le taux de souscription ne fléchit pas.

La campagne de souscription Tim25 a marqué une nouvelle étape de l'engagement des collaborateurs. Plus de 60 600 d'entre eux ont investi près de 280 millions d'euros, un montant historiquement élevé en hausse de 17,2 % par rapport à 2024.

Ce succès, avec un taux de participation global de 72 %, illustre la confiance renouvelée des collaborateurs dans l'avenir du Groupe. En France, le taux de souscription est de 77,5 %. À l'international, le Sénégal, l'Espagne et, la Belgique et le Luxembourg présentent des taux de souscription élevés, de respectivement 86,1 %, 79,4 % et 71,8 %.

Créer des passerelles avec la société civile

Ancré localement, Eiffage en tant qu'acteur majeur de l'économie affirme pleinement son rôle d'employeur responsable et engagé. Le Groupe déploie une démarche sociétale centrée sur l'emploi, la diversité, l'inclusion et la solidarité. Notre action vise à maximiser notre impact pour une société plus juste et plus responsable.

Un impact économique local visible

Eiffage se positionne parmi les grands employeurs français et compte un nombre conséquent de collaborateurs dans le monde. Avec 87 000 salariés et plus de 100 000 chantiers menés chaque année, nos activités – par nature fortement pourvoyeuses de main-d'œuvre – génèrent des besoins constants en recrutement pour soutenir notre développement.

Présent localement à travers nos bureaux, nos sites de production et nos chantiers ainsi que les infrastructures ferroviaires, portuaires, autoroutières et aéroportuaires que nous exploitons, le Groupe contribue activement à la vitalité économique des territoires. Dans ce contexte, l'emploi constitue un levier majeur de notre action sociétale, complétée par des engagements ciblés pour promouvoir la diversité.

Renforcer l'insertion professionnelle pour tous

Nous nous engageons à renforcer l'employabilité des personnes peu qualifiées ou éloignées de l'emploi, en leur offrant des parcours qualifiants et des opportunités d'embauche. Pour cela, nous tissons des partenariats dans la durée avec des acteurs clés de l'insertion professionnelle tels que France Travail et les Missions Locales.

Nous faisons également partie du réseau des Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI), cofondé en 1993 à l'initiative d'Eiffage, dont la vocation est d'établir le lien entre le monde de l'entreprise et ceux qui en sont exclus. Ensemble, nous menons des actions concrètes comme des immersions métiers et des rencontres avec des employeurs.

Une attention particulière est par ailleurs portée aux clauses sociales intégrées dans nos contrats, qui prévoient un volume d'heures dédié à l'insertion. Nous allons régulièrement au-delà de ces exigences contractuelles et réglementaires.

Soutenir les sportifs de haut niveau

Parce que le sport de haut niveau requiert un engagement intense, Eiffage est investi à travers le Pacte de Performance de la Fondation du Sport Français pour aider les sportifs à concilier passion et vie professionnelle, grâce à la découverte d'un métier et des aménagements horaires. En 2025, ils étaient ainsi une quinzaine à être accompagnés par le Groupe.

La Fondation Eiffage, catalyseur d'impact social

La Fondation Eiffage, créée en 2008, agit pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté. Son modèle repose sur l'implication directe et bénévole des collaborateurs et des retraités du Groupe, qui parrainent des projets associatifs. En 2025, 23 projets ont été parrainés.

L'année a également été marquée par des événements tels que la première Journée des associations organisée en région à Jonage, le « Prix coup de cœur des collaborateurs » qui a récompensé trois projets, et le « Mois de la générosité » dédié à la collecte de dons pour deux projets d'habitat solidaire.

Promouvoir la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances

Convaincu que la diversité est une richesse, Eiffage agit pour faire évoluer les mentalités. Nous avons formalisé en 2023 notre politique diversité animée par un Club dédié. Ce dernier déploie des actions de sensibilisation auprès de nos collaborateurs. En 2025, des conférences pendant la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) et des « causeries » sur les stéréotypes ont été organisées. Un nouveau parcours de formation Diversité a également été conçu avec l'Université Eiffage.

Pour inciter les jeunes femmes à se tourner vers le BTP, nous avons poursuivi notre démarche de sensibilisation aux côtés d'associations telles que Capital Filles, Elles bougent, les SouterReines ou HelloTechGirls. Des collaboratrices font découvrir leur métier à travers des témoignages inspirants et des visites de chantiers.

Signature d'un partenariat avec Acta Vista

La Fondation Eiffage et Acta Vista, association pionnière de l'inclusion par le patrimoine basée à Marseille, ont renouvelé en juin 2025 leur partenariat pour la période 2025-2027. Parmi les personnes accompagnées suivant un parcours de formation qualifiant, 90 % obtiennent le titre professionnel de maçon du bâti ancien et deux tiers retrouvent le chemin de l'emploi ou de la formation à l'issue de leur parcours. Les objectifs du partenariat sont de consolider les antennes actuelles et d'en ouvrir une quatrième d'ici 2027.

Faciliter l'engagement civique de nos collaborateurs

En janvier 2025, le Groupe a signé une convention avec la Garde nationale pour soutenir la politique de réserve opérationnelle. Nos salariés réservistes auprès des Armées, de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale ont la possibilité d'exercer leur activité de réserve opérationnelle 12 jours par an sur leur temps de travail.

Pour favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap, des référents dédiés dans chaque branche déploient la politique handicap du Groupe. Ces derniers mènent des actions de sensibilisation et accompagnent les personnes dans leurs démarches de Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Le Groupe adapte par ailleurs sa politique achats pour mobiliser des entreprises sociales et solidaires.

Prôner la vigilance partagée

La prévention et la sécurité sont une priorité absolue pour le Groupe et un axe majeur de notre plan stratégique. Face à la nature exigeante de nos métiers, elles s'inscrivent dans une démarche rigoureuse, empreinte de bienveillance, qui se traduit au quotidien par la vigilance partagée.

Viser le zéro accident et le 100 % sécurité

Eiffage opère chaque année plus de 100 000 chantiers réalisés dans des environnements parfois complexes, en coactivité et en site occupé. Parce que notre responsabilité est de garantir l'intégrité physique de nos collaborateurs, ainsi que celle des intérimaires et sous-traitants qui interviennent sur nos opérations, nous avons défini des fondamentaux et mis en place des procédures strictes couplées à des outils adaptés aux spécificités inhérentes à chaque activité.

Notre objectif est clair et non négociable : atteindre le zéro accident et garantir le 100 % sécurité. Accompagnés par leurs pairs, les compagnons entrants bénéficient d'un parcours de formation spécifique et portent pendant les six premiers mois un casque de couleur différente pour être identifiés sur le chantier. Le Passeport sécurité intérim (PASI) monte en puissance dans les branches Infrastructures et Construction, et des chartes avec les entreprises de travail temporaire ainsi que les sous-traitants mutualisent nos exigences.

L'implication du management, un prérequis essentiel

L'exemplarité en matière de prévention passe en premier lieu par celle des managers. Ils incarnent au quotidien notre culture de la sécurité qui repose sur la bienveillance, l'intransigeance et le respect de règles et d'attitudes applicables à tous. Ils suivent la formation Leadership Sécurité et s'appuient sur l'expertise du réseau des responsables prévention.

Les directions prévention de chaque branche définissent des plans d'action régulièrement enrichis par les retours d'expérience. Ce management de la sécurité est complété par des audits et des visites de chantiers pour renforcer notre démarche d'amélioration continue.

4,51
Taux de fréquence Eiffage en 2025

Une journée dédiée à la sécurité pour les équipes Suite Rapide

Dans le cadre du projet de renouvellement des voies de la ligne ferroviaire POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), une journée sécurité a été organisée en septembre 2025 avec SNCF Réseau à Orléans. Près de 550 personnes étaient réunies pour renforcer la culture sécurité et améliorer la qualité de vie sur les chantiers.

EIFFAGE RAIL

« Cette journée intense et enrichissante a été rythmée par les échanges pour sensibiliser à la sécurité. Nous avons alterné entre des ateliers théoriques et ludiques ainsi que des jeux basés sur des quiz. Objectif atteint : des messages clés ont été transmis à nos collaborateurs. »

Guillaume Recouvreur, responsable QSSE chez Eiffage Rail

La vigilance partagée, une responsabilité collective

Chaque collaborateur est acteur de sa sécurité et de celle des autres, veillant sur ses collègues et signalant toute situation potentiellement à risque. Cette vigilance, basée sur l'anticipation, est encouragée et dispensée à travers une formation, et relayée chaque année lors du Mois de la Sécurité (en juin) et de la Semaine de la Sécurité (en octobre). Le « Challenge Vidéos » organisé à cette occasion en 2025 par la branche Infrastructures témoigne de la mobilisation des collaborateurs avec 525 vidéos partagées sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre.

L'innovation, l'IA et la data au service de la prévention

Pour renforcer notre culture de la sécurité, nous nous appuyons sur l'innovation. Chaque branche utilise une application mobile propriétaire afin de remonter les anomalies et situations dangereuses permettant des prises de décisions rapides du management et la mise en place de plans d'action correctifs.

Nous utilisons par ailleurs des technologies immersives pour former nos collaborateurs. Eiffage Énergie Systèmes expérimente une solution d'immersion avec des casques de réalité virtuelle qui simulent des scénarios d'accident et apprennent aux collaborateurs à reproduire les bons gestes. Eiffage Génie Civil a développé le jeu Vigisim qui mixte immersion, interactivité et scénarios réalistes.

La prévention a été retenue comme un des chantiers pilotes au moment de la mise en place de notre solution d'intelligence artificielle. L'analyse à grande échelle de nos datas permet à nos équipes de construire des modèles prédictifs simples de risques sur nos chantiers qui enrichissent notre politique prévention.

Préserver le bien-être et la santé au travail

Eiffage est attentif au bien-être et à la santé de ses collaborateurs. Pour prévenir les troubles musculosquelettiques, nous menons des programmes d'évaluation ergonomique des postes de travail, nous formons nos collaborateurs sur les gestes et postures à adopter dans leurs tâches et nous investissons dans des équipements et des outils qui réduisent les efforts. Les échauffements se généralisent sur chantier à travers le programme « 100 % prêt » basé sur des exercices de réveil musculaire.

Nous agissons aussi sur la prévention et la prise en charge des risques psychosociaux *via* un dispositif comprenant une cellule d'écoute, un soutien téléphonique, une formation spécifique, des campagnes de sensibilisation et un réseau de référents.

24 200
utilisateurs des applications mobiles de prévention du Groupe en 2025

« *Sag Stopp* », une campagne impactante

Déployée en Allemagne par Eiffage Infra-Bau, la campagne de communication « *Sag Stopp* » encourage les compagnons sur les chantiers à interrompre leur travail en cas de danger ou d'incertitude dans une situation à risque. L'objectif est de promouvoir une prise de conscience de l'ensemble des collaborateurs pour prévenir les accidents.

EIFFAGE GÉNIE CIVIL

Stratégie carbone climat : une ambition intacte

Pleinement engagé dans la transition écologique, Eiffage déploie une stratégie carbone climat certifiée et ambitieuse. Le Groupe mobilise l'ensemble de son écosystème avec l'appui de ses collaborateurs et soutient l'innovation sous toutes ses formes pour accélérer sa trajectoire bas carbone.

- 46 %
Réduction des émissions internes (scopes 1 et 2) d'ici 2030

- 30 %
Réduction des émissions indirectes (scope 3) d'ici 2030

Trajectoire Net Zéro d'ici 2050

Une stratégie de décarbonation claire

Engagé dans une démarche de décarbonation alignée sur l'Accord de Paris et la trajectoire 1,5 °C, Eiffage a fait de la transition écologique un levier stratégique de développement et un atout opérationnel. Notre stratégie, qui matérialise notre engagement, est présentée dans notre rapport climat dont la 6e édition est parue en 2025.

Validés par la SBTi (*Science-Based Targets initiative*), nos objectifs visent une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 46 % sur les scopes 1 et 2, et de 30 % sur le scope 3 d'ici 2030, en vue d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Nous maintenons nos objectifs dans un contexte de croissance soutenue, renforcée par notre stratégie d'acquisition qui nécessite la mise en place de processus dans les entités nouvellement intégrées.

Notre stratégie de décarbonation est ainsi déclinée dans l'ensemble de nos métiers qui sont pleinement investis pour réduire l'impact de leurs activités, avec notamment l'ambition de porter à 90 % la part de déchets valorisés. Le pilotage précis de la donnée, devenu un véritable outil de management en France comme en Europe, permet de mesurer finement l'évolution de nos émissions, d'ajuster nos plans d'action et de déployer les mesures correctives nécessaires.

Eiffage certifié sur l'échelle de performance CO_2 en Belgique et au Luxembourg

Dans ces deux pays, Eiffage Construction a obtenu en 2025 la certification niveau 5 de l'échelle de performance CO_2, le plus haut niveau du référentiel. Elle atteste la pertinence et la qualité de la stratégie mise en place par l'ensemble des filiales pour réduire leurs émissions sur toute la chaîne de valeur.

EIFFAGE CONSTRUCTION

« Ce succès est le fruit d'une année de collaboration entre les entités belges et luxembourgeoises d'Eiffage Construction. Il constitue une étape clé dans l'ambition du Groupe d'affirmer son rôle de pionnier de la construction durable. »

Mira Hoevenaeghel, directrice du développement durable Eiffage Construction en Belgique

Une mobilisation collective pour un impact durable

Aventure collective, la décarbonation est d'abord un défi humain engageant l'ensemble de nos 87 000 collaborateurs.

À cet effet, des formations dédiées à la transition écologique sont proposées par l'Université Eiffage. En 2025, nous avons développé la formation « Managers : incarner la transition écologique » pour renforcer leur expertise et les sensibiliser à leur rôle auprès des équipes sur le terrain.

Les « Envirotours » qui sensibilisent nos équipes aux enjeux climatiques, notamment *via* une découverte de l'atelier « 2tonnes », ont été organisés en 2025 dans six régions de France pour 1 600 collaborateurs.

Tout au long de l'année, la décarbonation est soutenue par un réseau d'environ 200 référents bas carbone. Ces derniers animent les stratégies environnementales au niveau local, partagent les bonnes pratiques entre métiers et aident à la maîtrise des impacts directs des chantiers.

Deux « marathons » pour la transition écologique

Lors des semaines mondiales dédiées à l'environnement et au développement durable, Eiffage a organisé deux marathons d'ateliers « 2tonnes » (simulation ludique pour viser deux tonnes de CO_2 par personne et par an d'ici 2050). À travers 193 ateliers dans sept pays, ces événements ont permis de sensibiliser 2 057 collaborateurs sur la réduction de l'empreinte carbone et de leur donner des clés d'action. Pendant trois heures et demie, ils ont enchaîné des sessions ludiques et participatives.

L'innovation, moteur essentiel de la transition écologique

Un réseau Innovation d'une centaine de collaborateurs, répartis dans toutes nos branches et géographies, assure la liaison entre les ambitions du Groupe et les réalités opérationnelles de nos métiers. Parallèlement, des initiatives d'innovation participative encouragent la créativité des collaborateurs pour faire émerger les solutions de demain. En 2025, une nouvelle édition du livret Innovation, qui met en lumière des projets soutenus par nos fonds de dotation internes Seed'Innov et E-Face, a été éditée.

Impliquer l'ensemble de notre écosystème

La fonction achats joue un rôle primordial pour mener une politique axée sur le bas carbone et accompagner nos fournisseurs dans leur décarbonation. Dans cette optique, la place de marché BlueOn, initiative pionnière lancée par le Groupe fin 2023, vise à transformer l'acte d'achat en mettant l'empreinte carbone au même niveau que le prix. À fin 2025, plus de 98 300 produits y étaient référencés par 96 fabricants et 66 distributeurs engagés dans la démarche.

Nos clients sont également un levier clé de notre stratégie. Nous les accompagnons pour rendre leurs projets plus durables, plus respectueux et plus résilients. Lors des appels d'offres et dès la phase de conception, nous proposons des alternatives et soumettons des solutions innovantes pour minimiser l'empreinte carbone des opérations.

Seed'Innov et E-Face, deux fonds de dotation pour l'innovation

Nous nous appuyons sur nos fonds de dotation Seed'Innov et E-Face dotés chacun de deux millions d'euros par an. Dupliqué dans chaque branche, Seed'Innov finance les projets aux interfaces des métiers. E-Face a vocation à financer la différence de coût entre une solution classique et une alternative moins émissive en carbone. En 2025, 19 projets ont été soutenus dont un quart hors de France. Plus d'un tiers des projets sont en lien avec la thématique de développement des matériaux à faible impact environnemental.

Une stratégie environnementale globale et incarnée

S'inscrivant dans une démarche environnementale complète, Eiffage a défini des stratégies spécifiquement dédiées à l'économie circulaire et à la biodiversité. Les fondamentaux qu'elles établissent sont des leviers de performance et d'innovation qui transforment nos métiers, nos méthodes et notre empreinte.

Agir tout au long du cycle de vie des ouvrages

Notre stratégie d'économie circulaire vise à adapter les pratiques de nos métiers afin de réduire leur empreinte sur l'ensemble du cycle de vie des ouvrages. Elle s'articule autour de quatre axes : la réduction de nos consommations de ressources naturelles, l'optimisation de la gestion de nos flux de matières et de déchets, le prolongement de la durée de vie des ouvrages, et l'éco-conception de nos produits. Elle est en lien direct avec notre stratégie bas carbone et notre plan d'action biodiversité.

Nous considérons l'économie circulaire comme une opportunité de développement et une réponse pour transformer nos modes de production et créer de nouvelles offres à forte valeur ajoutée. Pour en faire un réflexe partagé, nous avons élaboré en 2025 un guide de référence Groupe de l'économie circulaire. Ce dernier aborde le contexte réglementaire, notre stratégie, nos leviers d'action et nos applications concrètes.

Afin d'enrichir nos pratiques et d'influencer positivement l'évolution du secteur, nous contribuons activement à des groupes de travail externes, notamment auprès d'EGF-BTP et de la FNTP, et par un suivi des travaux de l'INEC (Institut national de l'économie circulaire).

Pour porter notre stratégie au plus près du terrain, nous avons mis en place un réseau de référents dédiés à l'économie circulaire. De plus, nous avons développé en 2025 un module *e-learning* spécifique pour transmettre à nos équipes les notions essentielles, les enjeux cruciaux et les principes clés de l'économie circulaire applicables à nos métiers.

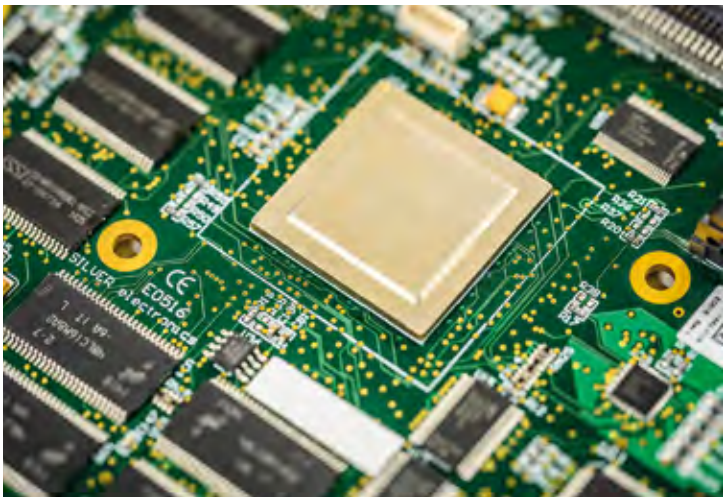

Le réemploi pour priorité

Eiffage Énergie Systèmes Électronique, filiale spécialisée dans la fabrication des cartes électroniques située à Verquin, a développé son offre de réparation de cartes électroniques pour répondre aux besoins de ses clients, limiter l'utilisation de matériaux neufs, et réduire l'impact des pénuries des composants électroniques.

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

Diminuer la pression sur les ressources naturelles

Eiffage s'est engagé à réduire son impact sur les ressources naturelles en diminuant sa consommation de matières premières. À l'horizon 2030, le Groupe vise 50 % de réutilisation des déchets inertes de ses activités de travaux publics et 5 % de réemploi des produits de construction, équipements et matériaux. À la clé, ce sont de nouvelles offres, de nouveaux métiers et de nouvelles pratiques sur les chantiers.

Nous mesurons l'impact de notre activité sur l'épuisement des ressources naturelles incontournables dans notre chaîne de valeur. Face aux risques de tension sur l'approvisionnement, nous initions des filières locales et nous travaillons étroitement avec nos fournisseurs.

Indispensable à nos activités, l'eau est une priorité de notre stratégie environnementale. Nous avons pour ambition de réduire de 10 % notre consommation d'ici 2030 en lien avec le Plan eau français et la réglementation européenne. En 2025, nous avons édité un guide de référence Eau et milieux aquatiques.

Des coproduits de coquillage dans les routes

Le projet Libarot® (liant bas carbone pour l'infrastructure routière) est une initiative innovante d'Eiffage avec Builders École d'ingénieurs. Il vise à développer un liant hydraulique routier bas carbone utilisant des coproduits coquilliers, notamment des coquilles Saint-Jacques broyées, pour réduire l'empreinte carbone des routes. Un chantier pilote de 200 mètres de long sur 5 mètres de large a été réalisé sur le site de Monthyon Enrobés en Île-de-France.

EIFFAGE ROUTE

La biodiversité préservée sur les autoroutes

Les concessions autoroutières que nous exploitons, avec 10 000 hectares de dépendances vertes, sont des réservoirs de biodiversité essentiels. Face à l'érosion du vivant et aux défis climatiques, Eiffage déploie une stratégie ambitieuse pour intégrer l'infrastructure autoroutière à son environnement. Des initiatives concrètes et variées sont mises en œuvre pour protéger les écosystèmes et préserver les sols. Sur les 2 560 kilomètres d'autoroutes qui nous ont été concédés, nous avons notamment mis en place l'éco-pâturage, aménagé 119 passages pour la faune et nous gérons 1 500 bassins de traitement des eaux.

CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES

Intégrer la biodiversité dans tous nos projets

La préservation de la biodiversité constitue un autre pilier fondamental de notre démarche environnementale, ancrant une réflexion globale autour du vivant et des milieux naturels. Elle couvre à la fois l'impact sur le climat, la pression sur les ressources naturelles et les atteintes aux écosystèmes vivants.

Notre stratégie de long terme s'est traduite par un plan d'action 2023-2025 pour engager toutes les activités du Groupe. Notre objectif est de limiter au maximum la perte de fonctionnalité écologique des sites sur lesquels nous intervenons.

Engagé auprès de l'Office français de la biodiversité, Eiffage achève ce plan d'action sur un bilan positif avec en moyenne 90 % des objectifs atteints.

En trois ans, 186 actions définies ont été déployées. Un nouveau plan d'action pour la période 2026-2028 sera mis en place en 2026 pour poursuivre notre démarche.

Pour soutenir notre action, un atelier Biodiversité a été créé en 2025. Son rôle est d'informer et de sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux majeurs des espèces protégées et des espèces exotiques envahissantes, garantissant ainsi une meilleure prise en compte de ces défis.

2
Rapport de durabilité

1 Informations générales [ESRS 2] 66

1.1 Base de préparation 66
1.2 Gouvernance 69
1.3 Présentation des activités et de la stratégie ESG 74
1.4 Analyse de double matérialité et gestion des IRO 81

2 Informations environnementales 89

2.1 La démarche de transition environnementale du Groupe 89
2.2 Informations sur la taxonomie européenne 98
2.3 Changement climatique [E1] 103
2.4 Pollution [E2] 119
2.5 Ressources hydriques [E3] 122
2.6 Biodiversité et écosystèmes [E4] 126
2.7 Ressources et économie circulaire [E5] 139

3 Informations sociales 148

3.1 Effectifs de l'entreprise [S1] 148
3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur [S2] 171
3.3 Communautés affectées [S3] 175
3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux [S4] 182

4 Conduite des affaires 187

4.1 Conduite des affaires [G1] 187

5 Annexes 197

5.1 Note méthodologique taxonomie européenne 197
5.2 Méthodologie relative aux calculs de GES 205
5.3 Tables de correspondance 208

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 d'Eiffage 217

1 Informations générales [ESRS 2]

1.1 Base de préparation

Le présent état de durabilité a été établi en application des dispositions de la directive européenne sur les rapports de durabilité des entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive* – CSRD) en tenant compte des informations et des connaissances disponibles à date.

Cette deuxième année de mise en œuvre de la directive CSRD est encore marquée par de nombreuses incertitudes. Outre celles inhérentes à l'état des connaissances scientifiques ainsi qu'à la qualité des données externes utilisées, plusieurs interprétations des textes demeurent, pour lesquelles des précisions supplémentaires de la part des organismes de normalisation ou de régulation sont attendues. Ces incertitudes pourraient être clarifiées également par les nouvelles ESRS à venir et, de façon plus globale, avec la démarche de simplification portée par la directive européenne Omnibus.

Dans ce contexte, le groupe Eiffage s'est attaché à appliquer les exigences normatives européennes d'information en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* – ESRS), telles qu'applicables à la date d'établissement de l'état de durabilité, sur la base des informations disponibles dans les délais d'établissement de l'état de durabilité. En outre, le Groupe s'est attaché à capitaliser sur le premier exercice de 2024 en renforçant les processus nécessaires à la production de ce document.

Les travaux engagés ont permis la publication de nouvelles informations requises par les normes ESRS comme :

- ESRS_2 – IRO-1/E3-1 : Sites situés en zone de stress hydrique ;
- ESRS_2 – IRO-1/E4-1 : Sites situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité ;
- ESRS E5-4 : Poids total global des produits et des matières techniques et biologiques ;
- ESRS E5-5 : déchets éliminés par type de traitement.

En revanche, malgré les efforts menés pour répondre à l'ensemble des exigences de publication imposées par les normes ESRS, certaines informations ne sont pas encore disponibles à la clôture au 31 décembre 2025. Celles-ci concernent : le plan de transition (émissions verrouillées, opex/capex, exigence de publication E1-1, 16 c, d), la consommation d'eau totale dans les zones exposées au stress hydrique (exigence de publication E3-4) et le pourcentage des paiements effectués dans les délais (exigence de publication G1-6). Les informations relatives aux travaux engagés afférents sont mentionnées dans les chapitres concernés.

Par ailleurs, le périmètre couvert par certains indicateurs publiés reste limité et ne couvre pas l'ensemble du Groupe. Il s'agit principalement des informations publiées au titre de l'ESRS E5 et de l'ESRS S1. Les indicateurs concernés et le périmètre de publication restreint sont détaillés au chapitre suivant BP1.

Compte tenu des évolutions réglementaires et normatives, y compris l'application de la directive Omnibus « Content » adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, le Groupe pourra être amené à revoir certaines pratiques de reporting et de communication dans les prochaines versions de son état de durabilité au cours des exercices à venir. Enfin, le Groupe s'inscrit, d'une façon générale, dans une démarche d'amélioration continue dans cet exercice de reporting et de communication.

1.1.1 Base générale d'établissement du rapport de durabilité [BP-1]

Le présent rapport de durabilité d'Eiffage répond aux obligations :

- de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 relative à la publication et à la certification d'informations en matière de durabilité et aux obligations environnementales, sociales et de gouvernement d'entreprise des sociétés commerciales. Cette dernière étant la transposition dans le droit français de la directive européenne n° 2022/2464 du 14 décembre 2022 appelée CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) ; et
- du règlement européen Taxonomie UE 2021/2178 et règlement délégué (UE) 2026/73 du 4 juillet 2025.

La sélection des normes ESRS s'appliquant au groupe Eiffage s'est faite selon les enjeux matériels issus de l'analyse de double matérialité menée en 2023-2024 et révisée en 2025. L'ensemble des normes ESRS s'applique au Groupe.

Le présent rapport est établi sur une base consolidée.

Le périmètre de consolidation du rapport est le même que pour les états financiers. D'une façon générale, les sociétés consolidées par intégration globale dans les états financiers consolidés d'Eiffage sont incluses dans le périmètre du rapport de durabilité. Certaines entités, notamment chez Eiffage Route, dont les indicateurs financiers ne sont pas significatifs et qui ne sont en conséquence pas consolidés dans les états financiers d'Eiffage ont été intégrées au reporting extra-financier lorsque cela est pertinent.

Les sociétés en participation (SEP) ont été traitées de la manière suivante dans le rapport de durabilité :

- pour les SEP dont la quote-part de chiffre d'affaires Eiffage est inférieure à 5 millions d'euros sur l'année de reporting, les données environnementales sont reportées à 100 % ou ne sont pas reportées selon qu'Eiffage est gérant ou non ;

- dès qu'une SEP a une quote-part de chiffre d'affaires (CA) Eiffage supérieure ou égale à 5 millions d'euros sur l'année de reporting, les données environnementales sont proratisées au taux de détention Eiffage. Les données environnementales de cette société seront également reportées proratisées les années suivant la première année de reporting, quelle que soit la quote-part de chiffre d'affaires de l'année de reporting considérée.

On notera néanmoins que, pour le présent rapport sur l'exercice 2025 :

- 22 entités précédemment intégrées au périmètre consolidé financier précédents ont été intégrées au périmètre de reporting extra-financier cette année ;
- certaines filiales acquises par le Groupe et déjà intégrées au périmètre consolidé des états financiers de l'exercice 2024 n'ont pas participé à la campagne de collecte des informations quantitatives. Leur nombre varie selon les cas suivants :
  - en ce qui concerne les données sociales, 43 sociétés n'ont pas participé à la campagne de reporting 2025. Il s'agit de sociétés créées, ou précédemment acquises, non intégrées dans les outils et dont l'effectif est inférieur à 50 salariés ou de sociétés n'ayant pas pu participer à la campagne de reporting pour des raisons organisationnelles,
  - en ce qui concerne les données environnementales, 38 sociétés n'ont pas participé à la campagne de reporting 2025. Il s'agit de sociétés avec un impact environnemental non significatif du fait de leur type d'activité et dont l'effectif est de moins de 50 salariés, ou de sociétés n'ayant pas pu participer à la campagne pour des raisons organisationnelles ;
- parmi les filiales intégrées dans le périmètre de consolidation des états financiers du groupe Eiffage et acquises au cours de l'exercice 2025, la société HSM Offshore Energy, basée aux Pays-Bas, a été intégrée au périmètre extra-financier. Le choix de cette filiale s'est fait en fonction de son effectif (supérieur à 250 salariés) et de son chiffre d'affaires annuel (supérieur à 50 M€). Une autre société, Roadways Solution, basée en France, a également participé à la campagne de reporting des données environnementales, bien qu'en deçà des seuils énoncés plus haut. Les autres filiales acquises en 2025, de taille moindre, n'ont pas participé à la campagne et seront accompagnées afin d'intégrer le reporting dès l'exercice 2026.

De ce fait les taux de couverture des informations quantitatives, en tenant compte de ces exclusions décrites ci-dessus, correspondent à :

- 98,1 % en effectifs, pour le volet social ;
- 99,3 % en chiffre d'affaires, pour le volet environnemental.

Certaines données quantitatives ont un taux de couverture moindre du fait de l'absence d'information provenant de sociétés supplémentaires à celles évoquées ci-dessus. Il s'agit des informations relatives aux volets sociaux et environnementaux qui suivent :

- données sociales : certaines informations quantitatives ne sont publiées que pour le périmètre France, ce qui correspond à un taux de couverture d'environ 65 % en termes d'effectifs pour les données concernées. Compte tenu de la nature de l'information, faire des estimations ne permettrait pas de donner des informations de qualité. Des travaux sont en effet nécessaires pour les entités situées hors de France pour, d'une part, clarifier certaines définitions en accord avec les réglementations locales, et pour d'autre part, assurer une collecte et une consolidation harmonisées et de qualité sur l'ensemble du périmètre Groupe. L'objectif est de couvrir le périmètre Groupe d'ici trois ans. La collecte test de certaines de ces données a débuté au cours de l'exercice 2024.

  Les données concernées par un périmètre de publication restreint à la France sont visibles dans les en-têtes des tableaux concernés. Il s'agit de certains points de donnée des exigences de publication suivantes : Panorama des effectifs [S1-6], Diversité [S1-9], Inclusion [S1-12], Formation [S1-13], Santé-Sécurité [S1-14], Rémunérations [S1-16], Cas, plaintes et incidents graves en matière de droits de l'homme [S1-17] et Travailleurs de la chaîne de valeur : indicateurs et objectifs [S2-5].

  Pour les taux de fréquence et de gravité, le taux de couverture est de 98,7 % en termes d'effectifs ;
- données environnementales : des informations quantitatives relatives aux exigences de publication sur les flux de ressources entrants (E5-4) et sortants (E5-5) concernent un périmètre restreint. Des travaux sont menés chaque année afin d'étendre le périmètre de publication. Il s'agit :
  - des ressources entrantes : les informations sur les principales ressources entrantes sont publiées sur le périmètre France, ce qui représente un total de 64 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ces informations sont publiées pour la première fois cette année,
  - des quantités de déchets générés qui sont publiées pour la France, l'Allemagne, la Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, l'Espagne et le Royaume-Uni, ce qui représente au total 90,8 % du chiffre d'affaires du Groupe,
  - des informations sur le traitement des déchets qui sont publiées pour la France, la Belgique, le Luxembourg et l'Espagne, ce qui représente au total 74,4 % du chiffre d'affaires. En 2024, les données de la Belgique et du Luxembourg ont intégré le périmètre des données publiées sur ces indicateurs.

La note méthodologique détaillant le processus de détermination des indicateurs taxonomiques, ainsi que les tableaux réglementaires taxonomiques, est placée en annexe du présent rapport de durabilité.

Enfin, le présent rapport couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, sur le périmètre de ses opérations propres comme de sa chaîne de valeur amont et aval. Les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels ayant trait à l'amont ou à l'aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise sont présentés dans le tableau présent dans la partie 1.4.3 / Impacts, risques et opportunités matériels [SBM-3]. Ces IRO concernant l'amont et/ou l'aval de la chaîne de valeur sont traités dans les parties du rapport le cas échéant. En outre, les émissions de gaz à effet de serre tiennent compte également de l'ensemble de la chaîne de valeur comme indiqué dans le tableau des émissions du paragraphe 2.3.6.2 / Émissions brutes de GES [E1-6]

1.1.2 Informations relatives à des circonstances particulières [BP-2]

Ce paragraphe liste l'ensemble des circonstances particulières utilisées dans le cadre de la rédaction du présent rapport, comme demandé par la norme ESRS 2.

L'entreprise ne s'est pas écartée des horizons temporels à moyen ou long termes tels que définis dans la norme ESRS 1 :

- court terme (CT) : un an (« la période adoptée par la société comme période de référence dans ses états financiers ») ;
- moyen terme (MT) : plus d'un an et jusqu'à cinq ans ;
- long terme (LT) : plus de cinq ans.

Certaines métriques incluant des données relatives à la chaîne de valeur font l'objet d'estimations à l'aide de sources indirectes :

- les informations relatives aux matières critiques entrantes sont publiées pour la première fois cette année. Elles s'appuient sur des données transmises par les fournisseurs, des estimations basées sur des données monétaires et des extrapolations. Cette première approche comporte des incertitudes inhérentes aux estimations de ce type et la méthodologie sera susceptible d'évoluer dans les années à venir ;
- en Espagne, en l'absence d'information directe, les informations sur le taux de valorisation et le type de traitement des déchets sont estimées sur la base des statistiques nationales de traitement des déchets ;
- les informations quantitatives relatives aux émissions de gaz à effet de serre du scope 3 font appel à des estimations. Cela est détaillé dans la note méthodologique disponible en annexe de ce rapport (5.2 / Méthodologie relative aux calculs de GES). Certaines de ces estimations font l'objet d'un niveau élevé d'incertitude, telles que celles basées sur un montant monétaire.

La méthodologie de certains indicateurs a été modifiée. Il s'agit de la consommation d'eau de réseau [E3-5], du chiffre d'affaires retenu pour le calcul des intensités énergétiques et de GES et d'une évolution dans le mix énergétique de référence pris pour les consommations d'électricité [E1-5 et E1-6]. Les évolutions méthodologiques sont détaillées dans les chapitres concernés.

Les données présentées dans le tableau E1-6 ont été rebaselinées, afin de garantir la comparabilité des émissions dans le temps et de refléter les évolutions de périmètre et de méthodologie. Les détails relatifs à ce rebaselining sont précisés dans le chapitre 2.3.6.2 / Émissions brutes de GES [E1-6].

La valeur de certains indicateurs 2024 a également été modifiée à la suite de l'identification d'erreurs sur ces valeurs N-1. Il s'agit de l'indicateur « consommation d'eau recyclée et réutilisée » [E3-4] et de l'indicateur maladies professionnelles [S1-14]. Ces corrections sont détaillées dans les chapitres concernés.

D'une façon générale, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, le Groupe s'emploie à améliorer la collecte et la consolidation des informations quantitatives, en s'appuyant notamment sur les outils et processus existant dans le Groupe.

Les informations issues d'autres actes législatifs imposant au Groupe de publier des informations en matière de durabilité sont mentionnées dans les tableaux au titre des autres réglementations européennes et françaises, en annexe du présent rapport.

Enfin, le Groupe ayant incorporé des informations au moyen de renvois, la liste de ces informations est regroupée dans le tableau ci-dessous.

Point de données	Document de référence	Section du document de référence
ESRS 2 GOV-1 – paragraphe 19, 20, 21	Document d'enregistrement universel Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	Gouvernement d'entreprise – préparation et organisation des travaux du conseil d'administration
ESRS 2 GOV-2 – paragraphe 26	Document d'enregistrement universel Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	Gouvernement d'entreprise – préparation et organisation des travaux du conseil d'administration/Travaux du conseil d'administration
ESRS 2 GOV-2 – paragraphe 28	Document d'enregistrement universel Rapport de gestion du conseil d'administration	Facteurs de risques et Dispositifs de gestion des risques
ESRS 2 GOV-3 – paragraphe 29	Document d'enregistrement universel Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	Politique de rémunération variable des mandataires sociaux
ESRS 2 GOV-4	Document d'enregistrement universel Plan de vigilance	Risques et environnement de contrôle Chapitre 3. Plan de vigilance
ESRS 2 GOV-5	Document d'enregistrement universel Rapport de gestion du conseil d'administration	Risques et environnement de contrôle Chapitre 1. Dispositif de gestion des risques
ESRS S1 S1-16	Document d'enregistrement universel Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	Rémunération des mandataires sociaux/ Tableau des ratios de rémunération pour le groupe Eiffage en France au titre du I.6° et 7° de l'article L.22-10-9 du Code de commerce

1.2 Gouvernance

1.2.1 L'engagement RSE du Groupe

Les enjeux actuels, tant sur le plan environnemental que social, représentent un véritable défi pour un groupe comme Eiffage. D'un côté, le secteur du BTP contribue à l'équipement des territoires et participe de leur développement. Il a, en ce sens, une action positive en termes d'emplois, de mobilité, de logement ou de souveraineté énergétique notamment ; tout en ayant des impacts possibles sur les populations riveraines et l'environnement. De l'autre, l'urgence climatique et ses conséquences directes et indirectes sur la conception, la construction et la maintenance de la ville et des infrastructures imposent de pousser toujours plus loin le champ de l'innovation.

Conscient des bénéfices, mais aussi des impacts que ses activités peuvent avoir sur les territoires et des moyens qui peuvent être mis en œuvre pour développer les opportunités d'une part et limiter les impacts d'autre part, le groupe Eiffage a pris des engagements en matière de développement durable depuis plus de dix ans afin d'accompagner la transition de son modèle d'affaires dans ses activités.

Tous les engagements fondateurs de la démarche de développement durable du Groupe sont signés par le président-directeur général. Pour la partie environnementale, ces engagements sont détaillés dans des chartes, documents structurants portés à la connaissance de tous. La charte Développement durable – qui a valeur de structure faîtière – détaille le positionnement stratégique du Groupe : actualisée et signée par Benoît de Ruffray en juillet 2016, elle présente à tous les collaborateurs la nature des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux qu'ils doivent impérativement prendre en compte dans la réalisation de leurs missions.

Ce document fondateur est complété par des chartes thématiques disponibles sur les sites intranet et internet du Groupe :

- charte de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques (mise en place dès 2009, mise à jour en 2024) ;
- charte de préservation de la biodiversité (2010, mise à jour en 2024) ;
- charte d'engagement à une économie circulaire (2019) ;
- charte de contribution du Groupe à l'économie bas carbone (2019) ;
- charte de préservation des sols (2024).

Par ailleurs, le Groupe Eiffage est aussi partenaire d'Agir pour le Climat, association dont l'objectif est de contribuer à l'élaboration de solutions concrètes pour financer la transition écologique et solidaire en Europe.

Pour la partie sociale, la totalité des États dans lesquels le Groupe est implanté a ratifié les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail). Eiffage s'engage donc complètement dans le respect de ces règles :

- interdiction du travail forcé (c29-c105) ;
- salaires *minima* (c131) ;
- interdiction du travail des enfants (c138-c182) ;
- discrimination (c100-c111) ;
- liberté syndicale (c87-c98).

La démarche et les engagements d'Eiffage en matière de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains d'une part, et de respect des droits humains d'autre part, ont été rappelés par le président-directeur général, Benoît de Ruffray, dans deux déclarations spécifiques disponibles sur le site internet :

- déclaration sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains (2022) ;
- déclaration sur le respect des droits humains (2023).

Le Groupe et l'ensemble de ses filiales respectent également les principes directeurs de l'OCDE.

Par ailleurs, en adhérant au Pacte mondial (ou Global Compact) dès 2005, Eiffage s'est engagé à intégrer, diffuser et faire progresser les grands principes de l'Organisation des Nations unies (ONU). Le Pacte mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de la lutte contre la corruption. Le Groupe renouvelle chaque année son engagement auprès du secrétaire général des Nations unies à travers sa « Communication sur le progrès » (COP) en libre accès sur le site www.globalcompact.org, détaillant l'ensemble des actions destinées à atteindre les objectifs fixés en cohérence avec les principes du Pacte. Cette publication détaillée témoigne d'une volonté de transparence dans la présentation des actions menées par le Groupe. La mise en œuvre effective de ces principes suppose un ensemble d'actions qu'Eiffage met en œuvre dans sa stratégie d'entreprise au travers de l'engagement et des actions portées par ses branches.

L'infographie ci-dessous présente la contribution d'Eiffage aux 17 objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU. Le Groupe a passé au crible ces 17 objectifs et leurs différentes cibles afin de déterminer précisément ceux auxquels le Groupe est en capacité de répondre. Huit ODD « cœur de métier » ont été sélectionnés, soit parce qu'ils sont en lien étroit avec les enjeux et la stratégie du Groupe, soit parce qu'ils sont atteints au travers de grands projets.

Contribution d'Eiffage aux ODD

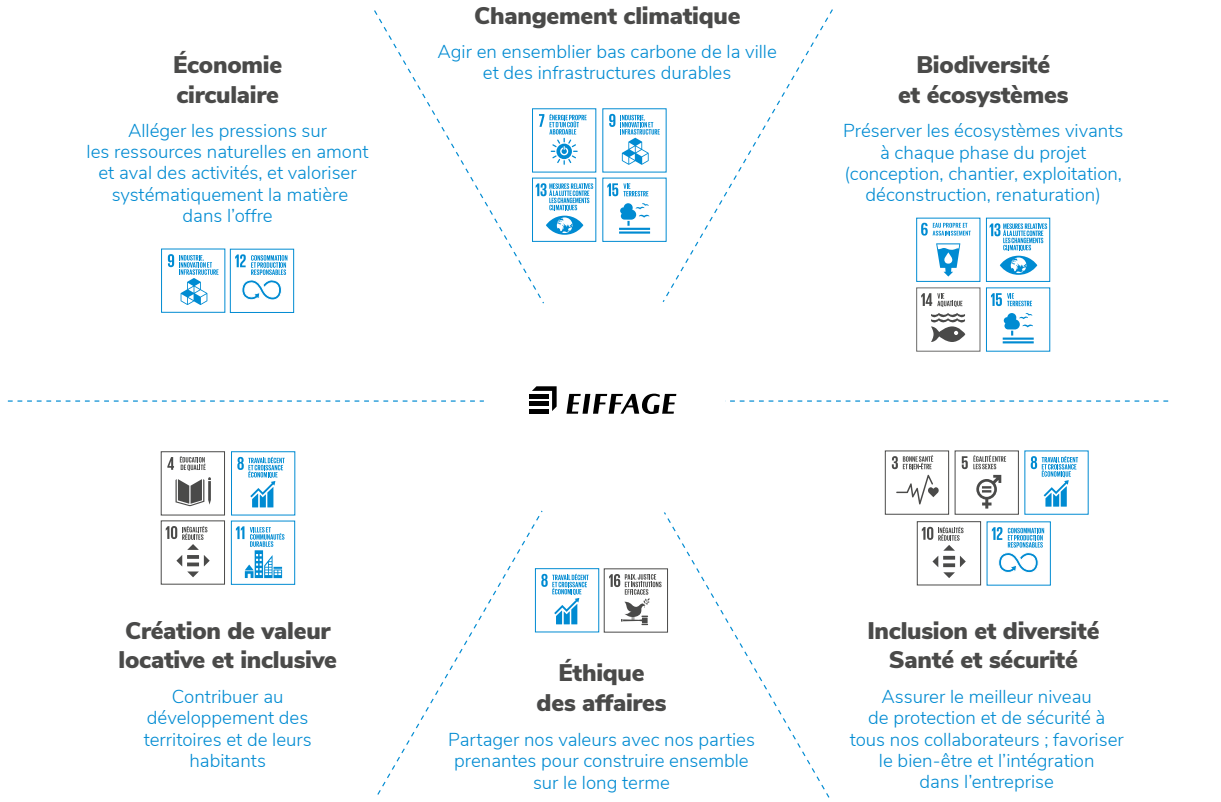

ODD « CŒUR DE MÉTIER »

6 • Eau propre et assainissement
Une eau propre et accessible pour tous est un élément essentiel du monde dans lequel nous voulons vivre.

7 • Énergie propre et d'un coût abordable
L'énergie durable est une opportunité pour transformer les vies, les économies et la planète.

8 • Travail décent et croissance économique
Nous devons revoir et réorganiser nos politiques économiques et sociales visant à éliminer complètement la pauvreté.

9 • Industrie, innovation et infrastructure
Les investissements dans l'infrastructure sont essentiels pour parvenir au développement durable.

11 • Villes et communautés durables
L'avenir que nous voulons comprend des villes qui offrent à tous de grandes possibilités.

12 • Consommation et production durables
La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ».

13 • Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
La lutte contre le réchauffement climatique est devenue un élément indissociable de la réalisation du développement durable.

15 • Vie terrestre
La déforestation et la désertification posent des défis majeurs au développement durable.

Chaque année, Eiffage mesure et fait reconnaître ses engagements et les démarches associées au travers d'évaluations et de reportings reconnus par ses différentes parties prenantes. En 2025, les résultats sont les suivants :

Évaluation/reporting	Note	Tendance *vs* 2024
CDP		
Climat	A-	Stable
Bois et Eau	B-	Amélioration
MSCI Rating	AAA	Amélioration
EcoVadis	Médaille d'or	Stable
Sustainalytics	Medium Risk	Amélioration

1.2.2 Fonctionnement, rôles et responsabilité de la gouvernance [GOV-1]

Les enjeux de durabilité sont pilotés au plus haut niveau de la gouvernance du Groupe.

1.2.2.1 Composition du conseil d'administration

Les informations sur la composition du conseil d'administration (indépendance, représentation des salariés, diversité, mandats) sont détaillées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, intégré dans le document d'enregistrement universel du Groupe (voir chapitre 1.2.2.1 / Composition du conseil d'administration).

1.2.2.2 Rôles et responsabilités des organes de gouvernance

Le comité exécutif met en œuvre les stratégies environnementale, sociale et de gouvernance qui sont déclinées en plans d'actions opérationnels dans chacun des métiers du Groupe. Le comité exécutif en informe le conseil d'administration, qui valide les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de durabilité.

Le conseil d'administration a institué trois comités spécialisés afin de préparer ses décisions et formuler des avis et recommandations. Le président de chacun de ces comités rend compte au conseil de ses travaux, conclusions et recommandations. En ce qui concerne les enjeux de durabilité, les sujets sont répartis comme suit :

- le comité d'audit assure le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne, et en valide le plan et les moyens. Dans ce cadre, il examine, avant leur présentation au conseil d'administration, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations de durabilité, les modalités d'intervention des auditeurs externes et valide le rapport de durabilité de chaque exercice ;
- le comité stratégique et RSE examine les projets de croissance externe significative, d'investissements importants ou de cessation d'activité au-delà d'un certain seuil et prépare, s'il y a lieu, la réunion du conseil d'administration préalablement à la conclusion de tels projets. Le comité examine annuellement les résultats obtenus sur les sujets de durabilité et propose au conseil les orientations stratégiques qu'il juge opportunes concernant l'adaptation des plans d'actions ou des objectifs au vu notamment de l'évolution de la stratégie de l'entreprise, des technologies, des attentes des actionnaires et de toutes les parties prenantes, et de la capacité économique à les mettre en œuvre. Le comité valide également les plans stratégiques des branches et leur expression quinquennale ainsi que leur cohérence avec les objectifs du Groupe concernant les questions de durabilité ;
- le comité des nominations et des rémunérations étudie les candidatures et formule des propositions au conseil d'administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination des administrateurs. Le comité propose la politique de rémunération des mandataires sociaux, des membres du conseil d'administration et des membres du comité exécutif et à ce titre propose la prise en compte et l'évolution de critères de rémunération extra-financiers.

Le détail de la composition et des travaux menés par ces trois comités sont fournis dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (chapitre 1.2.2.1 / Composition du conseil d'administration - 2 / Gouvernement d'entreprise – préparation et organisation des travaux du conseil d'administration).

L'infographie ci-dessous illustre le caractère systémique de la prise en compte des enjeux de durabilité, que ce soit au niveau du Groupe ou au sein des branches. Selon les instances, les enjeux de durabilité font l'objet d'arbitrages et de prises de décision au sein des organes de gouvernance Groupe ou branches, ou donnent lieu à la présentation des mesures mises en œuvre.

Gouvernance des enjeux de durabilité

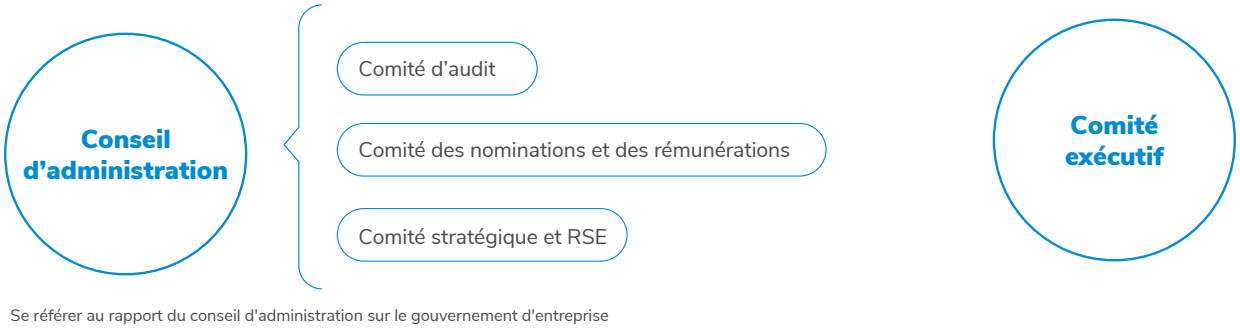

Se référer au rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

Niveau Groupe	**Comités avec un membre du comité exécutif :** comité des risques de prise d'affaires, comité de gouvernance conformité, comité de pilotage CSRD **Comités experts :** comité assurances, comités RGPD et conformité numérique, comité RH transversal, comité de contrôle interne et gestion des risques, conseil de cyber-défense **Comités représentatifs du personnel :** comité Groupe, comité européen
Niveau branches	**Comités avec un membre du comité de direction :** comité de direction, comité de région, comité des risques **Comités experts :** comité éthique et conformité, réunion d'animation de filière QSE/RH, réunion juridique **Comités représentatifs du personnel :** comité social et économique, comité de branche inter-entreprises

Le suivi du processus de reporting des informations de durabilité est effectué par le comité de pilotage CSRD. Son rôle est de coordonner les travaux et de procéder aux arbitrages pour produire et fiabiliser les informations de durabilité conformes à la CSRD. En 2025, le comité s'est réuni sept fois.

1.2.2.3 Compétences et expertises au sein des instances de gouvernance

Afin de mener à bien leur mission, les administrateurs sont tenus régulièrement informés, et sont formés, sur les enjeux de durabilité et plus particulièrement sur les enjeux propres au Groupe. Chaque nouvel administrateur se voit remettre, à sa prise de siège, un livret de l'administrateur et bénéficie d'une formation. Ce livret contient, notamment, les rapports climat et biodiversité, les guides de référence sur l'eau et l'économie circulaire, ainsi que le document d'enregistrement universel. La formation, quant à elle, comprend une présentation de l'organisation et de la stratégie du Groupe, et des politiques environnementales, de gestion des risques et de gestion des ressources humaines.

Le conseil d'administration est régulièrement informé des sujets de durabilité par le comité d'audit et le comité stratégique et RSE. La direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT), en charge de l'implémentation de la stratégie environnementale du Groupe, intervient également chaque année auprès du comité stratégique et RSE pour présenter la stratégie environnementale.

En plus de ces informations, une formation sur les enjeux de durabilité est dispensée chaque année auprès de l'ensemble des administrateurs. La formation dispensée en 2022 portait sur les enjeux climatiques, et celle de 2023 sur les attendus réglementaires de la taxonomie verte européenne et de la directive CSRD sur le reporting extra-financier. En 2024, les administrateurs ont été formés sur les enjeux de biodiversité et leur prise en compte au sein du Groupe. Dans le cadre de l'exercice 2025, le comité exécutif et les administrateurs ont eu une présentation sur le retour d'expérience de l'exercice 2024, les enjeux et les perspectives relatives à la CSRD.

Une évaluation est menée annuellement auprès des administrateurs pour cartographier les compétences y compris sur les enjeux de durabilité. Le comité des nominations et des rémunérations analyse les résultats de cette évaluation et détermine des actions éventuelles à mener en cas de besoin de compétences supplémentaires. En 2025, 100 % des administrateurs déclarent avoir une expertise professionnelle généraliste en matière de RSE, et 33 % déclarent avoir une expertise professionnelle approfondie dans ce domaine (voir paragraphe 6.1.D/ Informations sur les membres du conseil d'administration). L'implication des travaux, la qualité et la contribution des interventions ainsi que la compréhension des enjeux par les membres du Conseil sont jugées globalement satisfaisantes avec des aspirations à des contributions renforcées des uns et des autres. Ces informations sont présentées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise (voir paragraphe 6.1.H/ Travaux du conseil d'administration).

Au sein du comité exécutif, chaque membre est expert d'une fonction transversale et en est le référent auprès des autres instances, notamment auprès du conseil d'administration pour l'informer et le conseiller. Chacune des branches du Groupe est représentée par un des membres du comité exécutif.

1.2.3 Informations transmises aux organes de gouvernance [GOV-2]

Les enjeux de durabilité sont traités au niveau du Groupe et en branches par les différents comités experts représentés dans l'infographie du paragraphe 1.2.2 / Fonctionnement, rôles et responsabilité de la gouvernance [GOV-1] ». Ces comités reportent leurs travaux au comité exécutif. Certains membres du comité exécutif sont même directement présents à certains comités spécifiques.

Le président-directeur général, auquel est rattachée directement la direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT) en charge de la mise en œuvre la stratégie environnementale, reporte de manière régulière les questions ayant trait aux sujets de durabilité auprès du conseil d'administration.

Au niveau du conseil d'administration, les enjeux de durabilité sont traditionnellement abordés au sein du comité stratégique et RSE qui revoit chaque année la stratégie et la performance environnementale du Groupe. La directrice de la DDDIT a ainsi présenté au comité stratégique et RSE d'avril 2025 les travaux menés et les faits marquants de 2024 concernant le déploiement de la stratégie environnementale du Groupe (climat, biodiversité, économie circulaire, innovation). Lors des autres réunions du comité stratégique et RSE, des sujets relatifs à des enjeux de durabilité peuvent également être abordés sans que cela constitue une présentation formelle inscrite à l'ordre du jour.

Par ailleurs, les enjeux de durabilité ont fait l'objet depuis 2024 de plusieurs présentations spécifiques auprès du comité d'audit dans le cadre de sa mission de supervision des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne relatifs au reporting de durabilité.

Ainsi en 2025, le comité d'audit a traité les sujets suivants :

- validation du rapport de durabilité 2024 ;
- revue du retour d'expérience de la première année d'application de la CSRD et des axes de progrès identifiés ;
- revue de l'impact du changement climatique sur les infrastructures en concessions ;
- validation de la révision annuelle de l'analyse de double matérialité.

Le détail des informations (dont les informations de durabilité) traitées par les comités du conseil d'administration sont présentées dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, au chapitre présentant les travaux du conseil d'administration et de ses différents comités (2.8 / Travaux du conseil d'administration).

En matière de prise de décision et de gestion des risques, les enjeux de durabilité sont pris en compte dans les décisions du comité des risques de prise d'affaires. Les évaluations réalisées par ce comité portent sur les projets significatifs pour le Groupe et intègrent les enjeux relatifs au climat, à la biodiversité, à la pollution, à l'économie circulaire ou à l'éthique et aux droits humains.

Enfin, les impacts, risques et opportunités (IRO) matériels sont intégrés dans le processus de gestion des risques du Groupe lors de l'identification, de l'évaluation et de la priorisation des risques. Les risques identifiés à la fois dans la cartographie des risques et dans l'analyse de double matérialité sont identifiés dans le rapport de gestion par un pictogramme spécifique (se référer à la partie Facteurs de risques du rapport de gestion). Chaque risque critique fait l'objet d'un suivi renforcé par un membre du comité exécutif ou de la direction générale et par un pilote expert. Cela concerne de fait également les risques constitutifs des IRO matériels pour le Groupe. La direction de la conformité et gestion des risques travaille en lien étroit sur la gestion de ces risques avec les pilotes experts. Pour en savoir plus sur le processus de gestion des risques et contrôle interne, se référer aux chapitres 1 / Dispositif de gestion des risques - 1.4 / Gestion des risques et contrôle interne en matière de durabilité du rapport de gestion.

1.2.4 Rémunérations au titre de la durabilité [GOV-3]

La rémunération variable de court terme du président-directeur comporte une part extra-financière déterminée sur la base de six indicateurs quantitatifs (sur les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance) complétés par l'appréciation par le conseil d'administration de la performance du mandataire social sur deux enjeux fondamentaux (Gouvernement d'entreprise, chapitre 3 / Rémunération des mandataires sociaux). Les indicateurs extra financiers se décomposent tels que :

- trois sous-critères sociaux (santé et sécurité au travail, actionnariat salarié, et féminisation de l'encadrement en France) ;
- deux sous-critères environnementaux (intensité carbone mesurée par les émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1 et 2, rapportées au chiffre d'affaires consolidé du Groupe et alignement du chiffre d'affaires consolidé du Groupe à la taxonomie verte européenne) ;
- un sous-critère lié à la gouvernance (formation annuelle des membres du conseil d'administration en matière de RSE).

Le président-directeur général ainsi que l'ensemble des membres du comité exécutif du Groupe sont éligibles à l'attribution gratuite d'actions sous condition de performance, fondée là aussi sur quatre critères, trois économiques et un environnemental. Le critère environnemental est basé sur l'évolution de l'intensité carbone d'Eiffage. Il prend en compte l'intégralité du périmètre du Groupe depuis 2025 ; il ne visait précédemment que la France.

Les valeurs de ces critères et le pourcentage de rémunération comptabilisé sur la période sont validés par le comité des nominations et des rémunérations du conseil d'administration. Ces éléments sont précisés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, au chapitre 3.1 / Politique de rémunération des mandataires sociaux.

Hors gouvernance du Groupe, certaines rémunérations ou gratifications sont liées à des enjeux de durabilité. En France, en 2025, tous les acheteurs du Groupe ont parmi leurs objectifs annuels, celui de contribuer à la décarbonation des achats. Cet objectif encourage les acheteurs à développer l'offre BlueOn et à la faire adopter par les utilisateurs via la promotion et la formation.

Enfin, une part de la rémunération des cadres opérationnels est indexée à la performance sur les sujets de santé et sécurité au travail.

Au sein du groupe APRR, une part de l'intéressement est indexée à l'atteinte d'un taux de fréquence Groupe, pour l'ensemble des salariés, et à partir de 2025, le calcul de l'intéressement des salariés d'APRR et d'AREA prend en compte un critère lié à la réduction de la consommation énergétique.

1.2.5 Déclaration de vigilance raisonnable [GOV-4]

Les éléments essentiels du processus de vigilance raisonnable sont à retrouver dans les chapitres suivants du rapport de durabilité et au sein du plan de vigilance conformément à la loi française du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance.

Principaux éléments de vigilance raisonnable	Sections et documents de référence
a. Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	■ Chapitre 3.1 du plan de vigilance
b. Collaborer avec les parties prenantes intéressées concernées à toutes les étapes de la vigilance raisonnable	■ Chapitre 3.1 du plan de vigilance ■ Chapitre 1.3.2 du rapport de durabilité ■ Chapitre 3.3.2.2 du rapport de durabilité
c. Identifier et évaluer les impacts négatifs	■ Chapitre 1.4.3 et 1.4.1 du rapport de durabilité ■ Chapitre 3.2 du plan de vigilance
d. Prendre des mesures pour remédier à ces impacts négatifs	■ Chapitre 3.3 du plan de vigilance ■ Chapitres « Actions et ressources » des ESRS thématiques matérielles : E1-3, E2-2,E3-2, E4-3, E5-2, S2-3 et S2-4, S3-3 et S3-4, S4-3 et S4-4.
e. Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	■ Chapitre 3.8 du plan de vigilance

1.2.6 Gestion des risques et contrôle interne [GOV-5]

Le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne de l'information en matière de durabilité est décrit dans la partie Dispositif de gestion des risques du rapport de gestion, chapitre 1.4 / Gestion des risques et contrôle interne en matière de durabilité.

1.3 Présentation des activités et de la stratégie ESG

1.3.1 Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur [SBM-1]

1.3.1.1 Présentation du Groupe et de sa stratégie en matière de durabilité

L'Europe, principale implantation du groupe Eiffage

À la fin de 2025, le Groupe compte 85 311 salariés, dont 95,3 % sont basés en Europe. Le graphique présenté ici montre la répartition des effectifs en France, Europe et hors Europe.

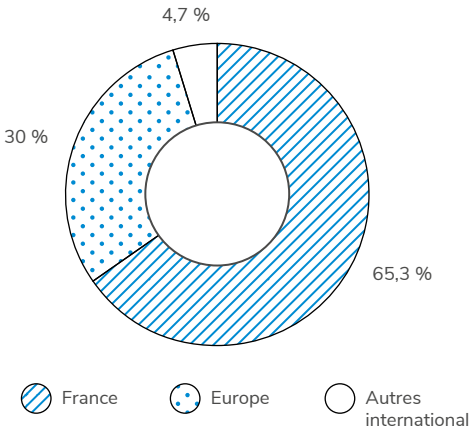

Les métiers du groupe Eiffage

Le groupe Eiffage a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires consolidé de 25,3 milliards d'euros, en hausse de 8 % par rapport à 2024. Une part du développement du Groupe est historiquement liée aux objectifs de durabilité suivis par les branches : le développement des activités de rénovation et de réhabilitation, les nouveaux modes constructifs bas carbone, les transports durables, le développement des énergies renouvelables… Eiffage capitalise sur la complémentarité de ses métiers de travaux et de concessions pour atteindre ces objectifs. Au niveau du Groupe, l'ensemble des engagements pris en matière de durabilité est décrit au paragraphe 1.2.1 / L'engagement RSE du Groupe, du présent rapport de durabilité.

	Branches	Description	Effectifs	Part de chiffre d'affaires du Groupe	Implantations pérennes	Typologies de clients et évolution du modèle d'affaires
TRAVAUX	**Construction**	Constructeur-promoteur-aménageur, **la branche Construction** conçoit des solutions globales et évolutives pour répondre aux besoins des collectivités et des usagers et créer les villes de demain : aménagement urbain pour la restructuration des cœurs de ville et la création de nouveaux quartiers, promotion immobilière, construction et rénovation bâtimentaire jusqu'à la réalisation de grands projets complexes. **Eiffage Construction** **Eiffage Immobilier** **Eiffage Aménagement**	11 093	16 % (4,1 Mds€)	Europe	La branche Construction intègre progressivement dans son modèle d'affaires le rôle d'ensemblier depuis la conception jusqu'à la réalisation de projets et de grands projets complexes pour les collectivités locales, maîtres d'ouvrage publics ou privés, ainsi que les clients particuliers. La rénovation est un axe de développement significatif en particulier dans le tertiaire et auprès des bailleurs sociaux.
	Infrastructures	**La branche Infrastructures** maîtrise l'ensemble des compétences nécessaires à la conception et à la construction d'infrastructures terrestres et maritimes. Ses équipes sont également expertes en matière de calcul et d'édification d'enveloppes et de structures métalliques. Elles sont aussi porteuses de solutions multi-techniques pour tous les secteurs industriels. **Eiffage Route** **Eiffage Génie Civil** **Eiffage Métal**	30 671	36 % (9,2 Mds€)	Europe et Afrique	La branche Infrastructures intervient sur de très grands projets (industriel, éolien, ferroviaire et mobilité durable, rénovation d'ouvrages) pour le marché privé et les marchés publics. Les travaux routiers relèvent majoritairement de la commande publique, mais l'activité tend à se diversifier vers des maîtres d'ouvrage privés.
	Énergie Systèmes	**La branche Énergie Systèmes** conçoit, réalise, exploite et maintient des systèmes et équipements en génies électrique, industriel, climatique et énergétique. **Eiffage Énergie Systèmes**	38 047	32 % (8,1 Mds€)	Europe et Afrique	La branche Énergie Systèmes propose une offre sur mesure qui s'adresse à quatre grands marchés : l'industrie, le tertiaire, les infrastructures et réseaux, et les villes et collectivités. L'activité se développe pour répondre à la croissance forte du secteur au regard des besoins de digitalisation, d'électrification des usages, de diversification des sources d'énergie et de pilotage de la performance des bâtiments dans un contexte de prise en compte des enjeux climatiques à l'échelle européenne.
CONCESSIONS	**Concessions**	Expertes en financement et montage, les équipes de **la branche Concessions** pilotent des projets de partenariats public-privé, de délégations de service public pour la construction et l'exploitation-maintenance de bâtiments ou d'équipements publics en France et à l'international (autoroutes, ports, aéroports, ferroviaires et transports durables, infrastructures publiques ou de loisirs, etc.). **Eiffage Concessions** **Concessions autoroutières en France**	4 649	16 % (4 Mds€)	Europe et Afrique	Les équipes des concessions interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour les acteurs publics. Historiquement centrée sur les concessions autoroutières, l'activité, ces dernières années, s'est diversifiée vers de nouveaux actifs tels que l'aéroportuaire, le portuaire et les énergies renouvelables.

1.3.1.2 Modèle d'affaires du Groupe

Eiffage : ensemblier de la ville et des infrastructures durables

RESSOURCES

Capital naturel
- Principaux matériaux : granulats, sable, acier, cuivre, aluminium, pétrole
- Autres ressources : eau, bois

Capital humain
- **85 311** collaborateurs
- **1,7 million** d'heures de formation en 2025
- **28 %** de salariés cadres en France
- **72 %** de salariés non cadres en France

Capital sociétal et territorial
- **ISO 14001 : 87,7 %** du chiffre d'affaires certifié en France et **78,6 %** du chiffre d'affaires certifié à l'international
- **67 %** du chiffre d'affaires certifié sécurité au niveau Groupe
- **Ancrage européen :**
  - › **97 %** du chiffre d'affaires réalisé en Europe
  - › **8,3 Mds€** de chiffre d'affaires en Europe (hors de France)
  - › **+ de 100 000** chantiers par an
  - › **+ de 2 500 km** d'autoroutes, **+ de 200 km** lignes à grande vitesse, **2** aéroports en concession ou PPP

Capital fournisseurs
- **76 %** des fournisseurs en contrat-cadre concernés par l'évaluation de leur RSE
- **+ 3 de Mds€** de dépenses en contrat-cadre

Capital industriel
- **+ de 200 000** matériels et engins
- **+ de 30 000** véhicules utilitaires/professionnels
- **+ de 300** sites industriels

Capital financier
- Total bilan : **40,9 Mds€**
- **42,5 %** des investissements éligibles à l'ensemble des objectifs de la taxonomie verte européenne dont **39,3 %** matériel

PROCESSUS

2 GRANDES ACTIVITÉS

Travaux
- Chiffre d'affaires 2025 : **21,3 Mds€**
- **79 811** collaborateurs

Construction
Eiffage Construction
Eiffage Immobilier
Eiffage Aménagement

Infrastructures
Eiffage Route
Eiffage Génie Civil
Eiffage Métal

Énergie Systèmes
Eiffage Énergie Systèmes

Cycle de vie des projets sur la chaîne de valeur

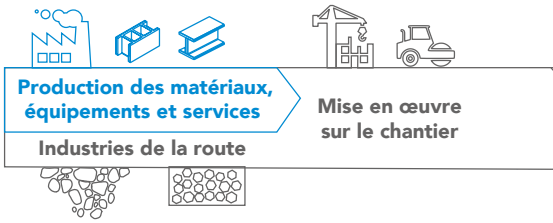

EXPERTISES ESG

Prévention
- Management de la sécurité
- Solutions numériques de prévention

Environnement
- Matériaux bas carbone
- Transition énergétique
- Économie circulaire
- Génie écologique
- Charte Groupe
- Plan d'action biodiversité

Enjeux matériels

- Changement climatique : atténuation et adaptation
- Biodiversité : pression sur les habitats naturels et les espèces
- Ressources et déchets
- Pollution de l'air, de l'eau et du sol
- Besoins sociétaux et développement territorial et urbain
- Santé/Sécurité et bien-être des collaborateurs
- Diversité, inclusion et égalité des chances
- Attractivité, développement et fidélisation des collaborateurs

VALEUR CRÉÉE

Concessions

- Chiffre d'affaires 2025 : **4 Mds€**
- **4 649** collaborateurs

Eiffage Concessions

Concessions autoroutières en France
APRR, AREA, Adelac, A'liénor, Aliaé, Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau

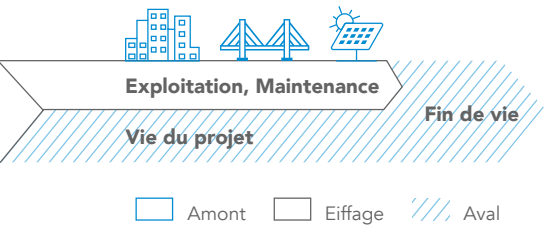

Social

- Université Eiffage
- Inclusion et égalité des chances
- Diversité
- Fondation Eiffage
- Implication dans les Crepi

Achats

- Traçabilité
- Décarbonation
- Plateforme BlueOn

Emploi

Insertion, formation, mixité

- **20,8%** de collaborateurs de - 30 ans
- **4 005** alternants en France
- Index d'égalité professionnelle 2025 (France) : **85**
- **23,9%** de femmes dans l'effectif cadres en France

Actionnariat salarié

Fidélisation, partage de la valeur

- **+ de 80%** de salariés actionnaires
- **22,3%** du capital détenu par les salariés

Ambition environnementale

Climat, biodiversité, ressources

- Objectifs de réduction des émissions de CO_2 validés SBTi
  - › **- 46%** (scopes 1 et 2) d'ici 2030
  - › **- 30%** (scope 3 amont et aval direct) d'ici 2030
  - › Engagement Net Zéro d'ici 2050
- Taux de valorisation des déchets : **79%**
- Plan d'actions Biodiversité 2023-2025 : **91%** des objectifs atteints en moyenne pour le Groupe.
- **63,5%** du chiffre d'affaires éligible aux six objectifs taxonomiques dont **54,4%** matériel

Innovation participative (depuis 2017)

Fonds d'innovation (E-Face, Seed-Innov)

- **140** projets soutenus
- **15,2 M€** d'aides accordées en faveur de solutions différenciantes et de la transition environnementale

Valorisation des territoires

- Infrastructures (de transport, énergétiques, numériques, de services publics, etc.)
- Bâtiments et écoquartiers bas carbone
- Sur les autoroutes : panneaux d'informations touristiques et podcast Panorama

1.3.1.3 Présentation de la chaîne de valeur

→ Chaîne de valeur amont

Les achats en France représentent plus de 8,5 milliards d'euros consacrés à acquérir et mettre en œuvre les équipements et matériaux les plus performants. Composantes essentielles de la valeur du Groupe, les fournisseurs, prestataires et sous-traitants contribuent à la performance des opérations et des projets, mais aussi à l'atteinte des objectifs d'Eiffage en matière de durabilité.

Les dépenses achats sont organisées par catégorie. Chaque catégorie est décomposée en famille d'achat ou en panels pour avoir une vue plus détaillée.

Répartition de la dépense achat par catégorie en 2024

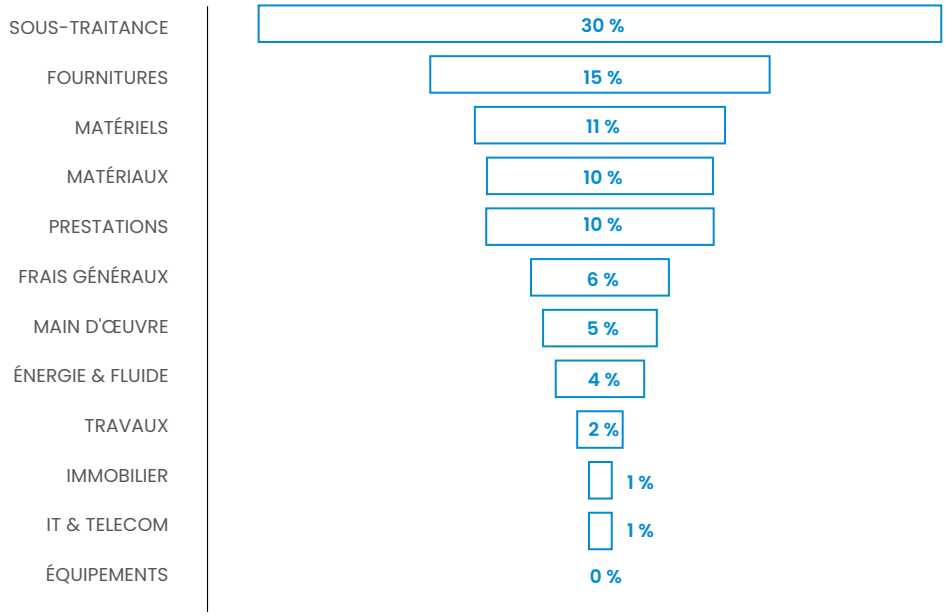

→ Les catégories d'achats

- **La sous-traitance :** englobe diverses dimensions allant de la sous-traitance de gros œuvre et industrielle à celle, plus prédominante, de second œuvre.
- **Les fournitures :** consolide les approvisionnements, des fournitures courantes comme le matériel électrique, les multi-matériaux, la voirie et réseaux divers (VRD), la quincaillerie, les luminaires…
- **Les prestations :** regroupe des aspects variés tels que le transport, la logistique et diverses prestations (prestations de contrôle, ressources humaines, études…).
- **Les matériaux :** se compose de matériaux transformés tels que les produits métallurgiques, ciments, bétons, granulats, bitume, préfabriqués, aciers.
- **Les matériels :** englobe la location et l'entretien de matériels, le matériel de levage et de manutention, ainsi que les véhicules.
- **Les frais généraux :** regroupe l'assurance, la banque, les voyages et déplacements.
- **La main-d'œuvre :** est représenté par l'intérim.
- **L'énergie et fluide :** englobe le carburant, l'électricité et le gaz.
- **L'IT et télécoms.**
- **L'immobilier.**

→ Le suivi et la sécurisation des approvisionnements

Les principales familles d'achat sont gérées au sein du Groupe par des « responsables famille ». Ils sécurisent les approvisionnements en assurant une veille active sur leur domaine d'achat et en contractualisant avec les fournisseurs. Le groupe Eiffage attache une grande importance à l'entretien de relations durables et de partenariats avec les fournisseurs. Des échanges réguliers tout au long de l'année permettent de suivre l'évolution du marché et d'anticiper d'éventuelles difficultés. Si nécessaire, des négociations spécifiques peuvent être engagées afin d'assurer la continuité des approvisionnements. Les fournisseurs sont suivis et évalués *via* le système de qualification d'Eiffage, ce qui permet aussi de s'assurer de la fiabilité des fournisseurs et ainsi sécuriser les approvisionnements.

→ Une démarche progressive vers une traçabilité renforcée des achats du Groupe

L'objectif est simple : savoir non seulement ce qui est acheté, mais aussi d'où cela provient et comment cela est produit. La stratégie d'Eiffage repose sur deux piliers : d'une part, créer de l'exigence auprès de ses fournisseurs sur la traçabilité de leurs produits, d'autre part, former ses acheteurs à la maîtrise de leur chaîne d'approvisionnement, pour en identifier les risques spécifiques. La démarche est détaillée dans 2.7.2.2 / Ressources entrantes [E5-4].

→ Chaîne de valeur aval

Les typologies de clients du Groupe sont présentées au paragraphe Les métiers du groupe Eiffage.

1.3.2 Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]

Eiffage évolue dans un écosystème complexe de parties prenantes qui l'impacte ou est impacté par ses activités. Les différents types de parties prenantes sont représentés dans l'infographie ci-dessous.

Écosystèmes des parties prenantes

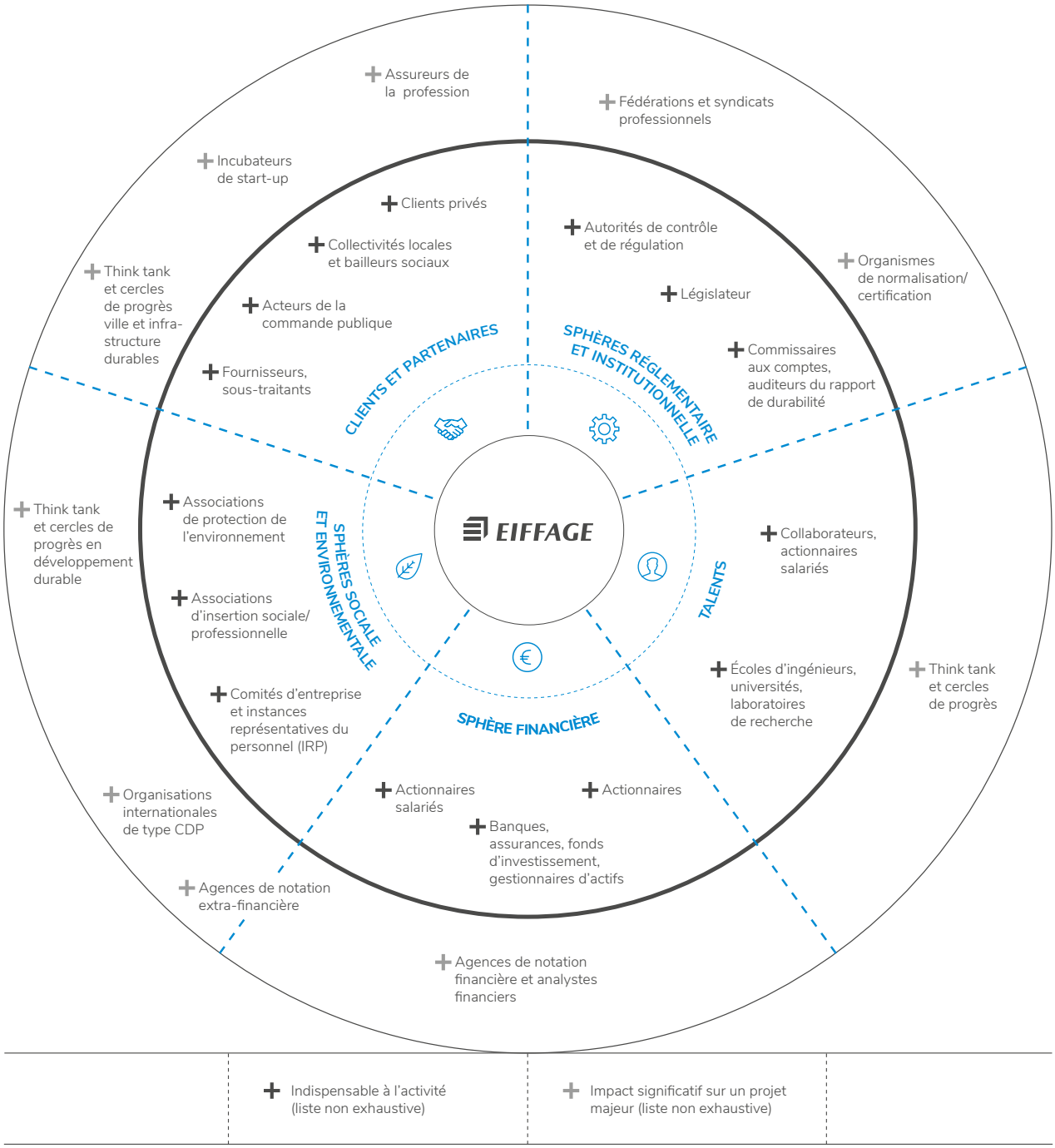

Le tableau ci-dessous représente les interactions que le Groupe entretient avec les principales catégories de parties prenantes, ainsi que leurs attentes et la manière dont le Groupe y répond. La remontée de leurs attentes est généralement indirecte, par le biais des processus de communication existants entre les parties prenantes et leurs interlocuteurs Eiffage, qui font remonter ces informations *via* les canaux internes habituels (ligne hiérarchique, réunions de travail, retours d'expérience...). Les politiques mises en place en matière de durabilité ainsi que les engagements et processus de travail définis au sein du Groupe attestent de la prise en compte de leurs attentes. La présentation de ces politiques auprès des organes de gouvernance (direction de chaque métier ou comité exécutif du Groupe selon les sujets) permet à ceux-ci d'être informés de ces attentes et de la façon dont elles sont prises en compte.

Parties prenantes	Attentes	Modes de dialogue	Réponses stratégiques
Collaborateurs	Santé et sécurité au travail Bien-être au travail Formation et évolution professionnelle Diversité et inclusion Culture et valeurs	Enquête RH de satisfaction Entretiens annuels d'évaluation et de performance Dialogue social avec les IRP Réunions de service Système d'alerte professionnelle	Actionnariat salarié Politiques RH de diversité et égalité des chances, de recrutement, de gestion des compétences Politiques de prévention Réseau des RPS Accords d'entreprise Charte des valeurs Code de conduite et règlement intérieur
Clients (privés et acteurs de la commande publique)	Qualité et excellence opérationnelle Conformité réglementaire Respect de l'environnement Développement économique et emploi local Éthique des affaires Confidentialité et sécurité des données	Réunions technico-commerciales Enquêtes de satisfaction	Offres différenciantes au regard du développement durable Procédures Qualité-Sécurité-Environnement Démarche d'innovation Code de conduite Recrutement local Politique d'insertion professionnelle
Fournisseurs et sous-traitants	Relations pérennes Visibilité Écoute sur les enjeux, les préoccupations et les risques Accompagnement dans les démarches (règlement litiges, prise de commande, réponse à AO...) Santé et sécurité au travail Respect des engagements pris Éthique des affaires	Relations fournisseurs/acheteurs Revue d'activité régulière Évaluations et plans d'actions Médiation Achats Portails fournisseurs Système d'alerte professionnelle	Politique d'achats responsables Charte d'engagement des achats Formation des acheteurs Contrats-cadres Conditions générales d'achat Code de conduite Procédures QSE Audits devoir de vigilance
Actionnaires, investisseurs, analystes, agences de conseil en recommandation de vote	Réduction des risques et engagements RSE Performance financière	Conseil d'administration Rencontres investisseurs Assemblée générale Rencontres avec les acteurs Notations RSE	Programme de conformité du Groupe Engagements en matière de développement durable et de droits humains Adhésion au Pacte mondial de l'ONU Politiques environnementales et RH Démarche d'innovation
Communautés locales et riverains	Limitation des nuisances et pollutions Emploi local et impact économique et social positif	Enquêtes et réunions publiques Journées portes ouvertes Agents de proximité (médiateurs) Boîtage à domicile Site internet Affichage	Politiques environnementale et sociale Procédures Qualité-Sécurité-Environnement Achat et recrutement local Politique d'insertion professionnelle Fondation Eiffage
ONG et associations de protection de l'environnement	Protection de l'environnement Droits humains et éthique Engagements RSE	Salons et expositions Partenariat et mécénat Site internet et publications Système d'alerte professionnelle	Engagements RSE Politiques environnementale et RH Démarche d'innovation Code de conduite
Institutions de recherche scientifique et d'enseignement	Soutien à la recherche Alignement avec les attentes du milieu professionnel	Mécénat et partenariat Intervention au sein des formations Collaboration au sein de projets démonstrateurs	Démarche d'innovation transverse et d'*open innovation* Stratégie environnementale Soutien à la formation
Autorités publiques	Conformité réglementaire Développement économique Lutte contre le changement climatique Droits humains et éthique	Rencontres régulières avec les autorités publiques et les législateurs Contribution aux politiques publiques à travers des consultations ouvertes (*via* les fédérations professionnelles)	Procédures de conformité et de gestion des risques Politiques environnementale et RH Code de conduite

1.4 Analyse de double matérialité et gestion des IRO

1.4.1 Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]

Conformément aux principes décrits dans l'ESRS 1 (*European Sustainability Reporting Standards*) de la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), le groupe Eiffage s'appuie sur une analyse de double matérialité afin d'identifier des enjeux matériels du point de vue des impacts et/ou du point de vue financier, à court, moyen ou long termes.

Cette analyse a été menée pour la première fois pour l'exercice 2024 et fait l'objet d'une révision régulière.

1.4.1.1 Rappel de la démarche générale

Conformément aux exigences, l'analyse s'appuie sur la liste des thèmes et sous-thèmes de durabilité indiqués dans les ESRS, mais aussi en prenant en compte les différents travaux et cartographies des risques menés au sein du Groupe ainsi que différents documents d'institutions publiques ou privées et rapports sectoriels (par exemple : publications des Nations unies, rapports du GIEC, documents de la Fédération Nationale des Travaux Publics, etc.). Cela a permis de s'assurer d'une prise en compte des enjeux la plus complète possible.

Pour chacun de ces enjeux, les risques, opportunités et impacts négatifs et positifs (potentiels ou avérés) du Groupe sont définis, en prenant en compte l'ensemble des activités des quatre branches du Groupe sur toute la chaîne de valeur : les activités propres, la chaîne en amont (fournisseurs, matières premières), la chaîne en aval (clients et usagers) et toutes ses parties prenantes.

L'analyse de matérialité de chacun des impacts, risques et opportunités a été réalisée en prenant en compte plusieurs éléments, notamment le scénario d'impact et l'identification des capitaux affectés (pour la matérialité financière), la situation actuelle et la tendance d'évolution, les métiers les plus affectés, la sévérité et la probabilité.

Les risques et les opportunités sont évalués en intégrant les impacts et dépendances dont ils peuvent découler, en s'appuyant notamment sur des travaux déjà réalisés au sein du Groupe en matière d'impacts et dépendances en lien avec la biodiversité. Les opportunités ont été évaluées en s'appuyant sur les données partagées par les branches et s'appuyant sur leur processus de gestion global (plans stratégiques, interviews des parties prenantes internes).

La cotation des impacts, risques, opportunités est construite en prenant en compte la sévérité, la probabilité et l'horizon temporel (court terme – 0 à 1 an ; moyen terme – 1 à 5 ans ; long terme – supérieur à 5 ans). La cotation se base sur une évaluation en brut, hors actions de maîtrise.

Pour la matérialité d'impact, trois échelles de sévérité (comprenant quatre niveaux) sont définies :

- une échelle de portée intégrant le scope géographique et/ou le nombre de parties prenantes impactées (que l'impact soit positif ou négatif) ;
- une échelle d'ampleur et de réversibilité pour les impacts négatifs ;
- une échelle d'ampleur et de durée pour les impacts positifs.

Il a été choisi d'évaluer l'ampleur et la réversibilité (ou la durée) au sein de la même échelle, étant donné la forte interdépendance entre ces deux dimensions. La réversibilité (ou la durée) est considérée comme un facteur renforçant ou atténuant le niveau d'ampleur des impacts.

Pour la matérialité financière :

- deux échelles de sévérité (de quatre niveaux) sont définies (une pour les risques, une pour les opportunités) en prenant en compte l'impact financier, le niveau de continuité (ou de renforcement) des activités et l'impact réputationnel potentiel (positif ou négatif) ;
- les seuils financiers utilisés dans les deux échelles de sévérité (une pour les risques, une pour les opportunités) sont les mêmes. Ils correspondent à une estimation d'un montant qui peut représenter un coût ponctuel ou récurrent selon les cas, mais qui pèsera a minima sur au moins un exercice. Ils sont définis en cohérence avec les seuils utilisés dans l'évaluation des risques du Groupe et s'appuient sur les informations partagées par les directions des branches.

Afin d'obtenir un niveau de matérialité financière et un niveau d'impact consolidé pour chaque enjeu (et ainsi le positionner sur la matrice de double matérialité), le score maximal de matérialité des risques et opportunités de l'enjeu a été retenu pour la matérialité financière, et le score maximal de matérialité des impacts positifs et négatifs de l'enjeu a été retenu pour la matérialité d'impact. Ces niveaux consolidés sont consultables au sein de la matrice présentée au chapitre 1.4.2 / Matrice de double matérialité. Le *scoring* final s'étend sur une échelle de 1 à 16, avec un seuil de matérialité retenu fixé à 8.

1.4.1.2 Gouvernance

L'analyse de double matérialité mobilise plusieurs acteurs :

- la direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT) qui pilote la démarche, sa revue régulière et la présentation des résultats aux organes de direction en coordination avec la direction gestion des risques, contrôle interne et conformité ;
- le comité de pilotage CSRD reprend le rôle défini initialement au comité de pilotage dédié à l'analyse de double matérialité : il procède aux arbitrages et valide toute évolution de la matrice avant sa présentation aux organes de direction. Ce comité réunit les représentants des directions suivantes : Développement Durable et de l'Innovation Transverse (DDDIT), Gestion des Risques, contrôle interne et Conformité, Finance, Achats, directions Environnement, RH et Prévention des branches ;
- des parties prenantes internes telles que les experts environnement au sein de la DDDIT comme au sein des branches, experts des sujets sociaux au sein des directions des ressources humaines, les fonctions transverses pour collecter l'ensemble des informations nécessaires à la définition et évaluation des IRO et les directions des branches pour prendre en compte les spécificités propres aux différents métiers du Groupe ;

- le point de vue des parties prenantes externes est pris en compte à travers des études externes, des documents internes issues des consultations régulières faites par les différents métiers du Groupe (baromètre social ou étude de satisfaction client par exemple) et les retours des fonctions les plus directement en contact avec les différentes parties prenantes externes.

1.4.1.3 Processus de révision et résultats 2025

L'analyse de double matérialité fait l'objet d'une révision chaque année suivant la première analyse (exercice 2024) pour s'assurer de l'absence ou de la présence de changements majeurs pour les activités du Groupe (acquisition ou cession significative, événement externe majeur) pouvant affecter les résultats de la matrice de double matérialité. Une révision plus complète pourra également être envisagée au-delà de trois ans, en fonction des recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans le contexte réglementaire actuel mouvant.

Pour l'exercice 2025, en l'absence d'événement majeur remettant en cause les résultats de l'analyse de 2024, et en coordination avec la direction gestion des risques, contrôle interne et conformité, il a été décidé de procéder à une simple revue de l'analyse de double matérialité, menée pour le rapport de durabilité 2024, avec les différents référents experts et les métiers en lien avec les différentes thématiques des enjeux de durabilité. L'objectif de cette revue a été de préciser certains IRO au regard des métiers concernés et d'ajuster la cohérence de certaines cotations en s'appuyant sur les derniers chiffres ou études disponibles.

Cette revue n'a pas donné lieu à des changements au sein de la matrice de double matérialité du Groupe avec toujours 14 enjeux retenus matériels, déclinés en 38 IRO. Seule la cotation des IRO suivants, relatifs à la ressource en eau, a été modifiée :

- le risque « Contraintes réglementaires concernant l'utilisation de l'eau ou pénurie d'eau » a été jugé matériel au regard de la multiplication des restrictions liées à des événements de sécheresse ;
- l'impact négatif « altération du cycle de l'eau due à l'imperméabilisation des sols » n'est plus matériel, sa portée ayant été revue à la baisse.

Les résultats 2025 de l'analyse de double matérialité ont fait l'objet d'une revue de cohérence avec la cartographie des risques Groupe en coordination avec la direction gestion des risques, contrôle interne et conformité, d'une validation en comité de pilotage CSRD en septembre, puis en comité exécutif en novembre et en comité d'audit en décembre 2025.

1.4.1.4 Précisions sur l'identification de certains impacts, risques et opportunités

→ Impacts, risques et opportunités matériels liés au climat

En matière d'identification des impacts, des risques physiques comme de transition et des opportunités, l'analyse s'est appuyée sur les études et sources de référence et sur les publications du Groupe relatives à son bilan d'émissions de gaz à effet de serre et à sa stratégie bas carbone (rapports climat 2023 et 2024). Des interviews des experts internes ont complété l'analyse de ces documents.

Pour l'analyse des risques physiques, la démarche initiée en 2024 et complétée en 2025 s'est appuyée sur une solution du marché (plateforme Climanomics de S&P Global) qui se base sur les modèles climatiques mondiaux CMIP6 et différentes sources et études scientifiques de références pour affiner la quantification des impacts financiers de l'évolution de l'exposition aux risques climatiques des actifs du Groupe.

La solution permet une quantification des impacts financiers futurs du changement climatique en s'appuyant sur le cadre Hazard-Vulnerability-Risk (HVR), couramment utilisé par les compagnies d'assurance.

L'analyse a pris en compte 11 aléas climatiques jugés les plus pertinents, différents scénarios climatiques dont le scénario le plus élevé (SSP5-8.5) qui est un scénario d'émissions élevées menant à une élévation des températures mondiales supérieure à 4° à horizon 2100. Deux horizons temporels ont été considérés : 2030 et 2050, en cohérence avec l'engagement Net Zéro du Groupe et l'Accord de Paris comme avec la durée d'exploitation de ses principaux actifs en concessions. Les aléas climatiques retenus par l'analyse sont : températures extrêmes, inondations côtières, inondations fluviales, inondations pluviales, sécheresses, feux de forêt, cyclones tropicaux, stress hydrique, glissement de terrain, stress thermique et le changement de vent.

Près de 450 actifs ont été inclus dans l'étude, représentant un échantillon représentatif :

- des sites fixes et activités du Groupe (carrières, usines d'enrobés et de liants, usines et ateliers du métier métal, parc matériels et sites de préfabrications pour la construction, ateliers, bureaux ou sites de dépôt, mais aussi concessions autoroutières comme autres types de concessions) ;
- des principales implantations géographiques (France, Belgique, Espagne, Allemagne, Pays-Bas, Pologne, Grande-Bretagne, Sénégal).

L'étude menée et les scénarios utilisés sont conformes aux hypothèses critiques relatives aux enjeux climatiques formulées dans les états financiers et qui concluent à ce jour au maintien de la durée d'utilisation des actifs et à l'absence de provisions spécifiques.

L'étude contient plusieurs limites. D'une part, les limites inhérentes aux données disponibles pour la modélisation et les scénarios climatiques. D'autre part, cette approche globale ne distingue pas les différents types d'actifs (linéaire *vs* site fixe). En matière d'infrastructures linéaires, une vision plus complète sera apportée par l'étude nationale française lancée par la direction générale des infrastructures des transports et mobilités (DGITM) dont les résultats seront disponibles début 2026.

Plusieurs risques et opportunités de transition ont également été considérés dans l'analyse de double matérialité. Parmi les risques de transition, ont été considérés les évolutions réglementaires en matière de carbone (mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, systèmes de quota carbone) et leurs impacts en matière de coût de l'énergie, les évolutions réglementaires plus contraignantes en matière de construction, les évolutions technologiques comme l'évolution des attentes de marché et l'acceptabilité des activités de travaux. L'analyse des incidences financières comme réputationnelles de ces risques n'a pas conclu à leur matérialité à court, moyen ou long termes à l'échelle du Groupe.

La transition vers une économie bas carbone représente déjà des marchés significatifs pour le Groupe comme l'augmentation de la demande pour des infrastructures énergétiques décarbonées et renouvelables, les activités et solutions de rénovation et pilotage énergétique, le développement des besoins en infrastructures de transport ferroviaire ou encore le développement de solutions pour rendre les bâtiments et les villes plus résilients au changement climatique. Ces opportunités vont se renforcer dans les années à venir.

→ Impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution

L'analyse des impacts, risques et opportunités en matière de pollution s'est appuyée à la fois sur les études sectorielles sur les impacts des activités du BTP couvrant les activités de travaux comme l'ensemble de la chaîne de valeur, les documents internes de prévention des risques en particulier la prévention et gestion des risques environnementaux. Les activités de travaux, comme les activités de certains sites fixes sont cadrées par la réglementation dans l'ensemble des pays d'implantation qui imposent à la fois des études d'impact environnementales et sociales et des actions de prévention des situations à risques et des contrôles. Ainsi en France, les activités sont largement soumises à la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE). L'identification des impacts et risques en matière de pollution s'est appuyée sur un premier inventaire des activités et sites classées ICPE.

→ Impacts, risques et opportunités matériels liés à la ressource en eau

La cartographie de l'intégralité des sites pérennes fixes du Groupe (bureaux, parcs matériels, carrières, sites industriels) a été lancée en 2024 et achevée en 2025 couvrant 1 375 sites au total. Selon cette base de données issue de la direction du patrimoine et de l'immobilier du Groupe, environ 25 % des sites fixes sont dans des zones à risques hydriques.

Plus exactement, selon l'outil Aqueduct Water Risk Atlas du World Ressources Institute (WRI), les résultats sont : un site est en zone aride (au Chili), 192 sites sont en zone de stress hydrique annuel extrêmement élevé et 195 dans une zone de stress hydrique élevé. La quasi-totalité des implantations du Groupe au Sénégal, en Espagne et au Portugal sont en zone de stress hydrique (> 40 %) tout comme la majorité des implantations en Belgique. Un travail sur la localisation des chantiers significatifs devra être effectué dans les années à venir.

→ Impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes

Le processus d'identification des impacts, dépendances, risques et opportunités en lien avec la biodiversité s'est appuyé sur une analyse par activité et par métier prenant en compte les opérations propres comme la chaîne de valeur amont et aval.

Cette analyse a été réalisée en 2020 et a permis d'identifier pour chaque métier ses impacts et dépendances les plus significatifs :

- la dépendance à chaque service écosystémique a été évaluée selon trois niveaux (faible, forte ou majeure). Une dépendance majeure est une dépendance pouvant impacter fortement l'activité, par exemple dans le cas où la ressource venait à ne plus être disponible ou lorsque l'activité est particulièrement sensible à un service de régulation. Les activités de génie civil en milieu maritime et fluvial sont par exemple particulièrement dépendantes des services de régulation climatique. Ces niveaux de dépendance ont été définis par la DDDIT et la direction générale du Groupe sur la base d'expertises internes ;
- les impacts ont été évalués selon la contribution aux cinq facteurs d'érosion de la biodiversité définis par l'IPBES. Ainsi, chaque branche a tout d'abord identifié les différents périmètres d'activité à analyser (les impacts de l'installation de panneaux photovoltaïques n'étant par exemple pas comparables à ceux des activités du génie civil). Pour chaque périmètre, les sources d'impacts directs et indirects sur les cinq facteurs d'érosion de la biodiversité ont été listées et évaluées sur une échelle de 0 à 5.

Les résultats de cette analyse des impacts et dépendance des activités sont présentés au sein du chapitre 2.6.1.3 / Impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2 SBM-3] de ce rapport.

L'évaluation des risques physiques en lien avec les dépendances et impacts (liés à la vulnérabilité des sites du groupe Eiffage, de ses chantiers ou de ses chaînes d'approvisionnement) et des risques de transition (liés aux contraintes réglementaires plus fortes, à l'évolution des attentes sociétales en matière environnementale et à l'acceptabilité des chantiers), s'est plus particulièrement appuyée sur les études sectorielles (FNTP, base de données ENCORE) ainsi que sur le point de vue des experts internes au regard des enjeux et de la stratégie du Groupe.

Concernant les sites à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité :

Les sites en lien avec les activités de travaux, comme les sites fixes ayant une activité avec de potentiels impacts sur la nature sont soumis à un cadre réglementaire imposant de prendre en compte les impacts environnementaux. Pour les activités de travaux, en France, comme à l'international, les conséquences écologiques des projets sont étudiées dans le cadre des études d'impacts (ou études d'impacts environnementales et sociales) et/ou selon les exigences des bailleurs de fonds. En Europe, les projets à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité (Natura 2000 notamment) doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et les impacts éventuels sont cadrés réglementairement (application de mesures d'évitement, de réduction, vérification que le projet ne nuit pas au bon état de conservation des espèces, définition de mesures de compensation adaptées si présence d'impacts résiduels...).

Eiffage a analysé en 2025 la proximité de ses implantations pérennes fixes (bureaux, industries, carrières, zones de stockage...) des zones naturelles en France et en Europe. Plusieurs bases de données, françaises (ZNIEFF type 1 et 2, Réserves naturelles nationales et régionales, arrêté de protection biotope, ENS) et européennes (Natura 2000) ont été utilisées.

Il ressort de cette analyse que sur les 1 375 implantations pérennes du Groupe, 88 sont implantées au sein d'une zone naturelle dont 67 au sein d'une zone Natura 2000. Si l'on considère la proximité immédiate à ces zones naturelles (< 100 m), 152 sites sont concernés, 6 en Espagne, 3 en Belgique et le reste en France.

Compte tenu des réglementations nationales, l'impact de ces sites sur le milieu naturel n'a pas été considéré comme matériel. Les mesures d'atténuation réglementaires ou volontaires sont décrites au chapitre Biodiversité et écosystèmes [E4].

→ Impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources et à l'économie circulaire

L'analyse et l'évaluation des impacts, risques et opportunités en matière de ressources et d'économie circulaire se sont appuyées sur plusieurs sources couvrant les flux de ressources entrantes, les flux sortants de produits et de déchets au sein des activités du Groupe comme la chaîne de valeur : la documentation sectorielle existant sur le sujet, les conclusions de l'étude des impacts et dépendances en lien avec la biodiversité et les écosystèmes de chacun des métiers du Groupe, réalisée en 2020 et les données sur les déchets collectées depuis plusieurs années. L'analyse s'est donc appuyée sur une approche par activité et non par actif ou site.

→ Impacts, risques et opportunités matériels en matière de conduite des affaires

En ce qui concerne les risques liés à la corruption, l'analyse s'est appuyée sur les cartographies des risques de corruption réalisées par les différentes branches d'Eiffage en 2017 et régulièrement mises à jour sur la base des recommandations de l'Agence française anticorruption du 12 janvier 2021 ainsi que d'une méthodologie commune.

Une mise à jour simplifiée des cartographies des risques de corruption a été réalisée fin 2025 conformément à la méthodologie Groupe définie en la matière. Ces cartographies ont été validées par les instances dirigeantes des branches puis par le comité exécutif le 16 février 2026.

1.4.2 Matrice de double matérialité

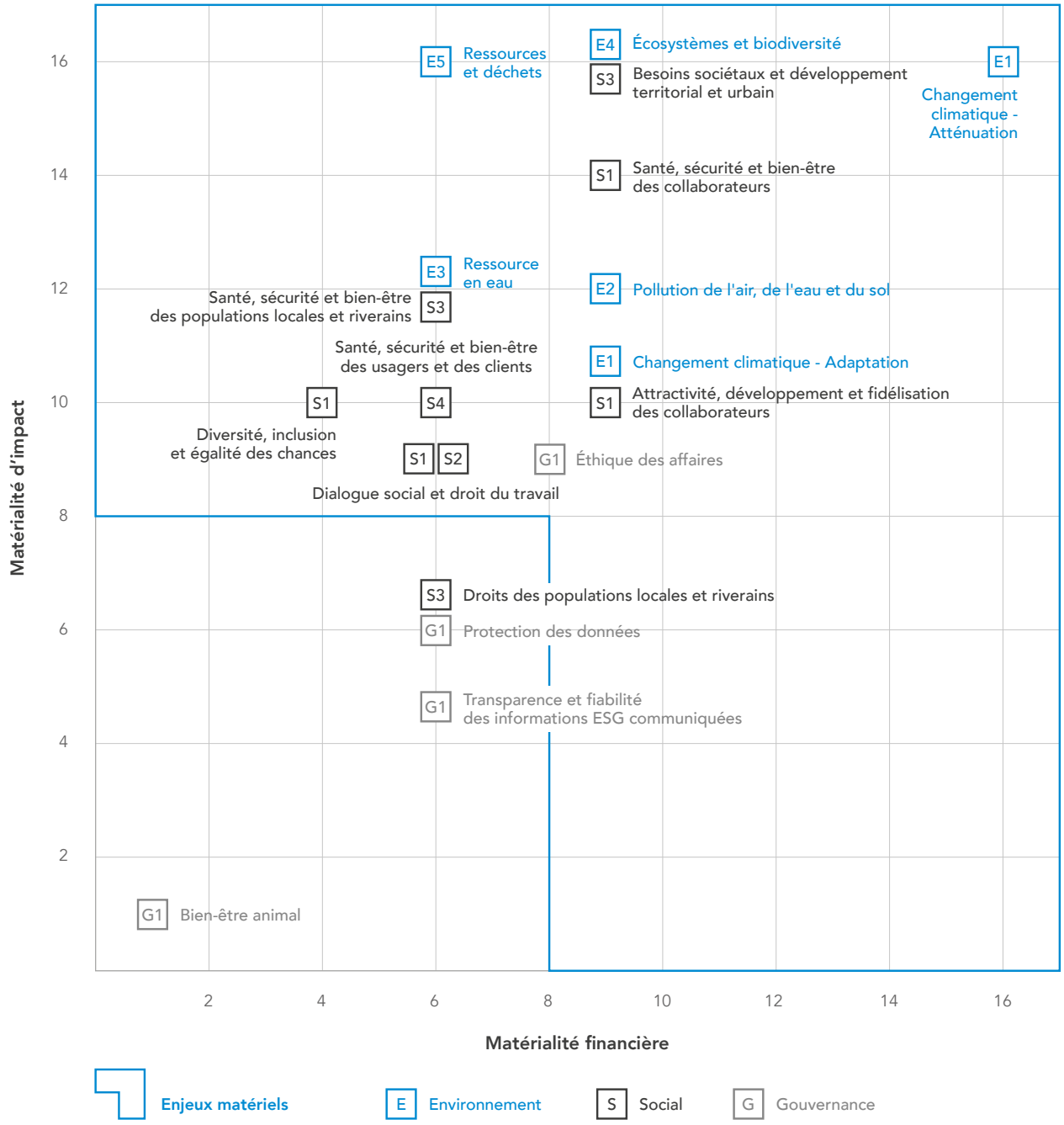

1.4.3 Impacts, risques et opportunités matériels [SBM-3]

Les impacts, risques et opportunités retenus comme matériels pour l'exercice 2025 sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les nouveaux éléments sont indiqués. Les changements ayant eu lieu pour cet exercice sont expliqués dans le paragraphe relatif au processus de révision du chapitre 1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1].

Le niveau de matérialité est symbolisé selon l'échelle suivante :

● modérée ●● importante ●●● élevée

Enjeu	Risque/ opportunité/ impact	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur	Politique ou plans d'actions associés
Changement climatique – Atténuation	Opportunité	Renforcement des activités de rénovation et de pilotage énergétique pour répondre aux réglementations en matière d'efficacité énergétique et à l'augmentation de la demande pour rendre les infrastructures adaptées à la transition bas carbone	● Long terme	Opérations propres	Charte bas carbone Charte économie circulaire Stratégie bas carbone et plan de transition Développement des offres en énergies décarbonées Offres en faveur des mobilités décarbonées Solutions de construction bas carbone
	Opportunité	Augmentation de la demande en énergies renouvelables et décarbonées (infrastructures, production et gestion)	●●● Long terme	Opérations propres	
	Opportunité	Développement des infrastructures de transport décarbonées (ferroviaire, électrique)	●●● Long terme	Opérations propres	
	Impact positif	Contribution au développement des énergies renouvelables, à la rénovation et à l'optimisation énergétique des bâtiments et des villes et à la décarbonation des modes de transport	●●● Moyen terme	Amont, Opérations propres, Aval	
	Impact négatif	Émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2, 3, dont consommation d'énergies fossiles	●●● Court terme	Amont, Opérations propres, Aval	
Changement climatique – Adaptation	Opportunité	Augmentation des besoins d'aménagements et d'infrastructures pour rendre les villes et les bâtiments plus résilients au changement climatique	● Long terme	Opérations propres	Charte bas carbone Analyse des risques climatiques d'actifs représentatifs du Groupe Développement de solutions innovantes pour lutter contre les îlots de chaleur et adapter les territoires au changement climatique
	Risque	Risque physique des aléas climatiques sur les chantiers, usines, carrières et autres actifs d'Eiffage	● Moyen terme	Opérations propres	
	Impact positif	Contribution à la résilience des bâtiments et infrastructures face au changement climatique	● Moyen terme	Aval	
	Impact négatif	Effet d'îlot de chaleur induit par l'artificialisation des sols générée par les projets d'aménagement, bâtiments, infrastructures et les matériaux utilisés tels que le béton ou l'asphalte	●● Court terme	Opérations propres	
Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Risque	Risque financier et réputationnel en cas de multiplication d'événements de pollution graves ou médiatisés	● Court terme	Opérations propres	Politique de prévention et gestion des risques environnementaux Système de management environnemental ISO 14001 Renforcement des activités de dépollution
	Impact négatif	Pollution potentielle chronique ou accidentelle de l'air, des eaux et des sols en raison des activités de chantier, de l'exploitation de carrières, des sites industriels.	●● Court terme	Amont, Opérations propres, Aval	
	Impact positif	Activités de dépollution renforcée par les évolutions réglementaires et l'augmentation des activités de réhabilitation	● Moyen terme	Opérations propres	

Enjeu	Risque/ opportunité/ impact	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur	Politique ou plans d'actions associés
Ressource en eau	Impact négatif	Consommation d'eau dans toute la chaîne de valeur pour l'extraction et la fabrication de matériaux, les activités de travaux et l'exploitation des bâtiments livrés	●●● Court terme	Amont, Opérations propres, Aval	Charte Eau et milieux aquatiques Guide de référence « L'eau et les milieux aquatiques » Suivi des consommations et intégration de la gestion raisonnée de l'eau dans les projets
	Risque *Nouveau*	Renforcement des contraintes réglementaires concernant l'usage de l'eau ou pénurie d'eau.	● Court terme	Amont, Opérations propres	
Écosystèmes et biodiversité	Risque	Contraintes réglementaires liées à l'artificialisation des sols restreignant les projets de bâtiments neufs et renforcement des contraintes réglementaires en matière de compensation	● Moyen terme	Opérations propres, Aval	Stratégie biodiversité Plans d'actions 2023-2025 déployés dans chaque branche Charte biodiversité Charte sols
	Impact négatif	Pression sur les habitats naturels et les espèces inféodées (activités, matières premières), changement d'usage des terres et des mers, dégradation des milieux, déforestation, pollution chronique ou accidentelle (y compris pollution lumineuse)	●●● Court terme	Amont, Opérations propres, Aval	
	Impact négatif	Développement et propagation des espèces exotiques envahissantes lors de mouvements de terre liés aux activités	● Court terme	Amont, Opérations propres	
Ressources et déchets	Impact négatif	Contribution à l'épuisement des ressources naturelles en particulier par l'exploitation des ressources minérales par nature non renouvelables (granulats, sable, laine de roche ou de verre)	●●● Long terme	Amont	Charte économie circulaire Guide de référence économie circulaire Stratégie Économie circulaire Intégration du volet économie circulaire dans les projets de déconstruction
	Impact négatif	Non-valorisation ou mauvaise gestion des déchets liés aux activités de travaux	●●● Court terme	Amont, Opérations propres, Aval	
Santé, sécurité et bien-être des collaborateurs	Risque	Impact des aléas climatiques sur la santé-sécurité des employés d'Eiffage et de sa chaîne de valeur pouvant affecter le bon déroulement des chantiers et augmenter les contraintes réglementaires	● Moyen terme	Amont, Opérations propres, Aval	Prévention des risques et bien-être au travail Politique de formation et développement des collaborateurs Environnement de travail, lutte contre les discriminations Réseau de référents RPS (risques psychosociaux) Contribution aux avancées sociales
	Risque	Atteintes réputationnelles, litiges et sanctions en cas d'accident grave ou de multiplication d'accidents médiatisés	● Court terme	Opérations propres, Aval	
	Impact négatif	Accidents du travail, maladies professionnelles, impacts psychosociaux	●●● Court terme	Amont, Opérations propres	
Attractivité, développement et fidélisation des collaborateurs	Risque	Métiers en tension et difficulté à attirer les compétences nécessaires à la transition écologique et sociale et aux nouveaux métiers du Groupe (IT, *data*)	● Moyen terme	Opérations propres	Plan stratégique RH 2021-2025 Politique Diversité Actionnariat salarié Politique de formation Réseau de référents RPS (risques psychosociaux)
	Impact positif	Développement des compétences des collaborateurs pour accompagner leur évolution dans l'entreprise et répondre aux besoins des métiers de demain	●● Court terme	Opérations propres	
Diversité, inclusion et égalité des chances	Impact négatif	Discrimination ou traitement non équitable et harcèlement potentiel (incluant la chaîne de valeur) en cas d'action de prévention insuffisante	●● Court terme	Opérations propres et sous-traitants	
Dialogue social et droit du travail	Impact positif	Climat social de qualité et relation positive avec les organisations syndicales et les salariés	● Court terme	Opérations propres	Relations avec les instances représentatives des salariés Accords d'entreprise
	Impact négatif	Travail dissimulé et travail forcé au sein des fournisseurs ou sous-traitants ne respectant pas les critères éthiques et sociaux définis par Eiffage	● Court terme	Amont, sous-traitants	Formation des acheteurs aux enjeux éthiques et RSE Extension des procédures d'évaluation et de contrôle

Enjeu	Risque/ opportunité/ impact	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur	Politique ou plans d'actions associés
Santé, sécurité et bien-être des populations locales et riverains	Impact négatif	Impacts liés aux possibles pollutions générées par les activités en propre et dans la chaîne de valeur (pollution sonore, poussières, pollution de l'air, sol, eau)	●● Court terme	Opérations propres, Aval	Politique QSE (qualité sécurité environnement) Système de management environnemental Dispositifs d'écoute des riverains
	Impact négatif	Risque sur la sécurité des riverains en cas de mesures de sécurisation insuffisantes sur les activités de chantiers ou d'exploitation d'infrastructures	● Court terme	Opérations propres	
Besoins sociétaux et développement territorial et urbain	Impact positif	Contribution à l'accès à un logement décent de façon directe ou indirecte à travers ses activités de concepteur, constructeur, rénovation et concessionnaire	● Court terme	Opérations propres, Aval	Offre d'habitats pour répondre à la diversité des usages et à la mixité sociale Croissance continue d'infrastructures énergétiques décarbonées, de transports et solutions d'aménagements urbains plus résilients, de réhabilitation de friches industrielles Actions favorisant les achats et le recrutement local comme l'emploi de personnes en insertion professionnelle
	Impact positif	Contribution à un meilleur cadre de vie grâce au développement d'infrastructures de transports, énergétiques et de télécommunication, et des travaux d'aménagement urbain	●●● Court terme	Opérations propres, Aval	
	Impact positif	Contribution au développement économique et à la souveraineté énergétique	●●● Moyen terme	Amont, Opérations propres, Aval	
	Impact positif	Contribution à la cohésion sociale en construisant et en gérant des infrastructures et bâtiments d'utilité publique qui répondent aux besoins essentiels des communautés (hôpitaux, écoles, logements sociaux, équipements sportifs et infrastructures de transports)	●● Moyen terme	Opérations propres, Aval	
Santé, sécurité et bien-être des usagers et des clients	Impact négatif	Accidents et impacts potentiels sur la sécurité et la santé des usagers en cas de problèmes liés aux infrastructures et aux matériaux utilisés	●● Court terme	Aval	Projets alignés sur les meilleurs référentiels constructifs Développement de démonstrateurs urbains Développement de programmes visant à la diversification de l'habitat, la mixité sociale et fonctionnelle
	Impact positif	Bâtiments, infrastructures, villes et systèmes promouvant le bien-être, le confort et la sécurité des usagers	●● Court terme	Aval	
Éthique des affaires	Risque	Atteintes réputationnelles, litiges et sanctions en cas de corruption, fraude et non-respect de la concurrence	● Court terme	Opérations propres, Aval	Renforcement des formations Commerce et Éthique Comité gouvernance de la conformité Politique d'achats responsables Digitalisation et automatisation du traitement des factures
	Impact négatif	Impact négatif sur les clients et le marché en cas de corruption, fraude et concurrence déloyale	● Court terme	Opérations propres	
	Impact négatif	Impact sur la santé financière des fournisseurs en particulier les PME en cas de non-respect des délais de paiement	● Court terme	Opérations propres	

1.4.3.1 L'intégration des impacts, risques et opportunités matériels dans la stratégie et le modèle d'affaires du groupe Eiffage

Par son ancrage européen, le groupe Eiffage a fait de la transition écologique et sociale un des piliers de sa stratégie, inscrit dans les plans stratégiques 2021-2025 de chacun de ses métiers, de travaux et concessions. Cette transition vise à maîtriser les risques du Groupe tout en répondant aux grands enjeux sociaux et environnementaux auxquels le Groupe doit faire face.

Maîtriser les risques : Les enjeux issus de l'analyse de double matérialité nourrissent les autres cartographies des risques du Groupe et les risques matériels sont intégrés dans le plan de gestion des risques du Groupe. Ils font l'objet d'évaluations pour s'assurer que les actions de maîtrise sont constamment adaptées et toujours efficaces. Et dans le cadre des comités de prise d'affaires, analysant tout projet de taille significative (seuils financiers définis par métier), une analyse des risques liés à l'environnement est réalisée en prenant en compte plusieurs critères tels que, par exemple, la localisation de zones protégées sur le plan de la biodiversité, la réalisation réglementaire d'une étude d'impact environnemental, la gestion des eaux ou les risques de pollution.

Saisir les opportunités : Le modèle économique et la complémentarité des métiers et expertises permettent au groupe Eiffage d'être bien positionné sur les enjeux liés à la transition environnementale et énergétique. Le développement des énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficience énergétique, la décarbonation des transports comme la conception et la construction de villes plus résilientes et respectueuses de la nature sont autant d'opportunités de croissance et de diversification des activités et des offres, intégrées dans les plans stratégiques des métiers.

Limiter les impacts négatifs : Conscient de ses impacts sur l'environnement, ses collaborateurs et ses partenaires à travers ses activités propres et sa chaîne de valeur, le groupe Eiffage a depuis longtemps engagé des politiques de prévention, de ressources humaines et environnementales ambitieuses et outillées pour limiter les impacts directs de ses activités. Ces engagements et ces outils sont développés dans les chapitres suivants conformément aux exigences des ESRS.

Accroître l'impact positif : À travers sa contribution aux projets industriels, le développement d'infrastructures énergétiques, de transports de services publics, d'équipements de logements et de bureaux, le groupe Eiffage contribue au développement économique et social des territoires à l'échelle européenne comme au Sénégal. En favorisant les achats et l'emploi local, en soutenant les politiques d'insertion sur les projets, les politiques du Groupe visent à accroître son impact positif dans les territoires. De même, ses choix de politiques de ressources humaines visent à favoriser les bénéfices pour ses collaborateurs.

L'année 2025 est une année charnière pour l'ensemble des métiers. Elle correspond en effet à la dernière année des plans stratégiques 21-25 et le lancement de la préparation des nouveaux plans stratégiques 26-30. Plus particulièrement, en ce qui concerne la transition environnementale, ces travaux, qui se termineront en 2026, sont l'occasion pour chacun des métiers de dresser le bilan des actions déjà menées et de définir en particulier les nouveaux plans d'actions qui assureront la prise en compte des enjeux environnementaux du Groupe. Cela conformément aux objectifs et au calendrier fixé par la direction générale et dans le cadre de la stratégie environnementale définie par la direction du développement durable et de l'innovation transverse.

1.4.4 Enjeux matériels [IRO-2]

Sur la base des impacts, risques et opportunités identifiés comme matériels, le présent rapport de durabilité présente ses engagements et sa performance en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) selon les exigences de publication des ESRS suivantes :

ESRS E1	Changement climatique
ESRS E2	Pollution
ESRS E3	Ressources hydriques
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes
ESRS E5	Ressources et économie circulaire
ESRS S1	Effectifs de l'entreprise
ESRS S2	Travailleurs de la chaîne de valeur
ESRS S3	Communautés affectées
ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finaux
ESRS G1	Conduite des affaires

Le détail des exigences de publication couvertes par ce rapport de durabilité est disponible page 208.

Concernant les informations intégrées dans le rapport de durabilité exigées par d'autres actes législatifs de l'Union européenne, un tableau les présente en annexe, page 212

2 Informations environnementales

2.1 La démarche de transition environnementale du Groupe

Face aux enjeux environnementaux, Eiffage poursuit son action pour réduire ses impacts, mieux maîtriser les risques dans l'ensemble de ses métiers et saisir les opportunités liées à la transition écologique. Pour rester pérennes, les activités doivent adopter des principes d'action durables. Cela signifie travailler à décarboner les activités, limiter l'extraction de la ressource (matière et eau) et adopter systématiquement des pratiques propres à éviter, réduire et compenser les impacts sur la biodiversité et les écosystèmes. Avec sa stratégie environnementale, Eiffage s'est donné un cap et déploie au sein de ses branches des plans d'actions concrets et réalistes qui trouvent progressivement leur équilibre dans des nouveaux modèles d'affaires.

Transition écologique du modèle d'affaires

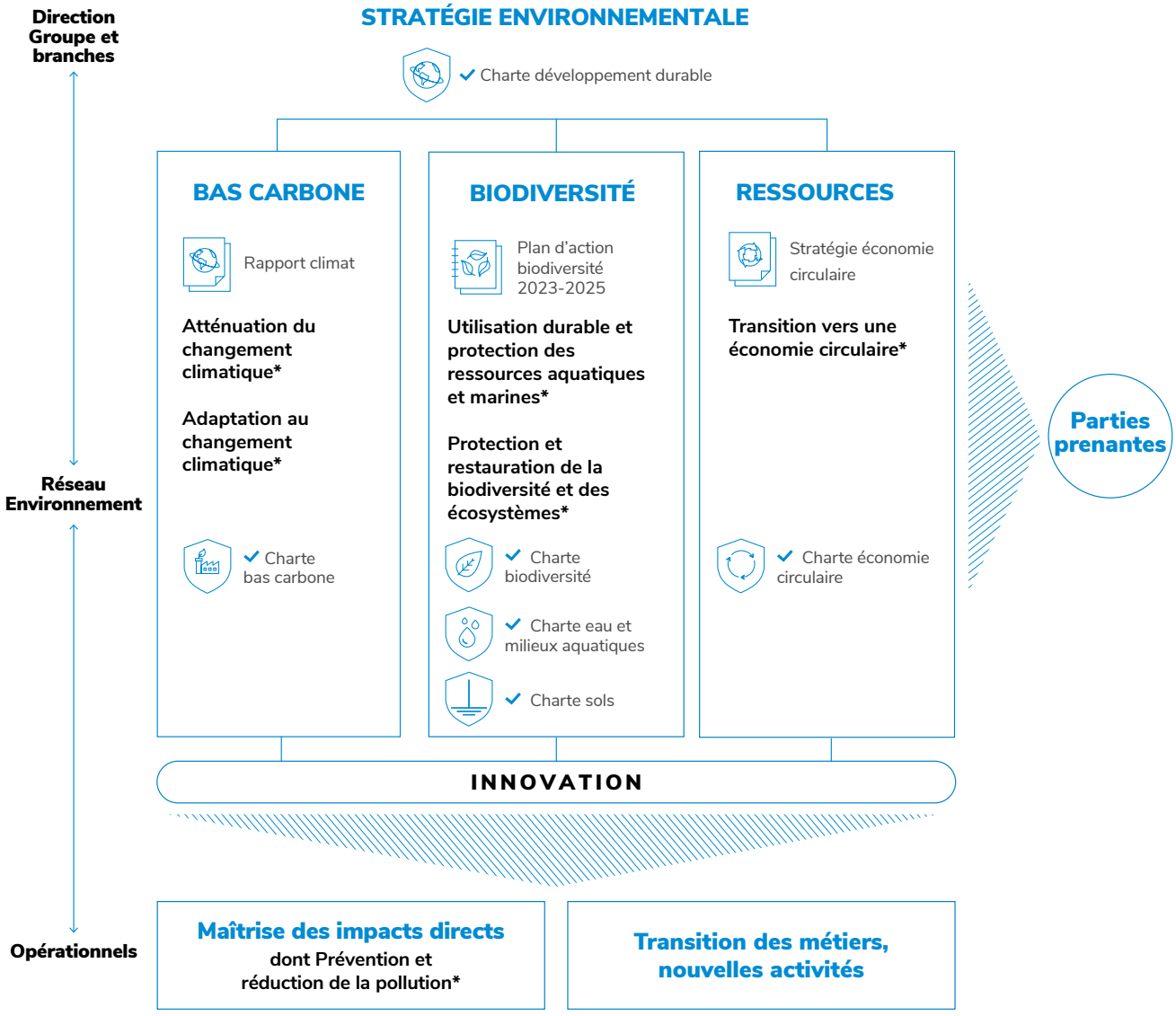

*Objectifs de développement durable de la Taxonomie verte européenne

2.1.1 La coordination et l'animation de la stratégie environnementale du Groupe

Au niveau du Groupe, la stratégie environnementale est coordonnée par la direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT), qui apporte expertise et conseil aux branches en matière de protection de l'environnement et de prévention des risques environnementaux. Concrètement, la DDDIT mène une veille juridique et concurrentielle sur les thématiques environnementales et s'assure de la diffusion homogène de la connaissance environnementale au travers des réseaux de référents Environnement et du réseau innovation dans les branches et les directions opérationnelles, notamment grâce à des formations dédiées.

Ses axes d'intervention sont principalement :

- le suivi et l'animation du déploiement des stratégies dans les quatre branches d'activité : la DDDIT conçoit et développe des outils, notamment *via* l'innovation transverse, en appui du suivi et de la mise en œuvre des plans d'actions ;
- la création et l'animation de formations en environnement dédiées aux encadrants de chantier et aux personnels d'études, commerciaux et autres fonctions transverses ;
- l'appui technique, organisationnel et juridique nécessaire aux branches pour leur maîtrise des risques environnementaux en phase conception, chantier et exploitation ;
- l'élaboration de réponses environnementales ambitieuses dans le cadre des appels d'offres aux côtés des opérationnels.

Enfin, elle travaille avec les directions transversales du Groupe engagées dans la transition écologique : achats, ressources humaines, fonctions techniques et innovation, audit interne, gestion des risques et conformité, finances et comptabilité. Directement rattachée au président-directeur général, la DDDIT participe au comité de direction du Groupe, à certaines sessions du comité exécutif et est auditionnée par le comité stratégique et RSE du conseil d'administration ainsi que par le comité d'audit dans le cadre de la collecte et de la consolidation des informations extra-financières du Groupe.

En 2025, la DDDIT a évolué avec la création d'un nouveau pôle dédié à la fiabilisation et au pilotage de la donnée environnementale. En parallèle, un poste a été créé pour structurer et consolider les actions d'adaptation au changement climatique et de décarbonation de la flotte de véhicules au niveau Groupe.

La DDDIT a poursuivi sa mission d'accompagnement des métiers du Groupe. D'une part, elle a diffusé deux guides de référence, axés sur l'eau et l'économie circulaire, permettant d'illustrer la déclinaison opérationnelle de la stratégie environnementale du Groupe. D'autre part, elle a lancé une formation dédiée aux managers visant à renforcer leur expertise sur les enjeux environnementaux et à incarner la transition écologique au sein des équipes terrain en France.

Par ailleurs, la DDDIT a publié la nouvelle version du livret « Fonds innovation », un outil qui met en valeur des projets du Groupe en matière d'innovation durable et soutenus par ses fonds de dotation internes Seed'Innov (financement de l'innovation) et E-Face (arbitrage carbone).

Au second semestre 2025, le déploiement des « Envirotours », relancés en 2024, a été étendu à six nouvelles régions de France. Ces demi-journées ont eu pour objectif de mobiliser les collaborateurs sur les enjeux de transition écologique par la sensibilisation, avec une initiation à l'atelier 2tonnes, et par la valorisation d'initiatives durables appliquées sur des projets locaux. Lors de ces événements, les directions générales des branches et les délégués régionaux ont réaffirmé que la transition écologique constitue un axe stratégique pour le développement des activités du Groupe et sa contribution à l'amélioration de la qualité de vie sur les territoires.

Ces nouvelles sessions s'ajoutent à l'organisation de deux « marathons » d'ateliers 2Tonnes. En tout, 2 057 collaborateurs ont été sensibilisés, soit quatre fois plus que l'année précédente.

En 2025, l'animation par la DDDIT d'un réseau dédié à la transition écologique réunissant les référents environnementaux des métiers dans tous les pays d'implantation pérenne a été initié. Ce réseau a pour objectif de compléter le déploiement de la stratégie par chacun des métiers d'une approche transverse et internationale.

L'animation de la stratégie environnementale du groupe Eiffage au sein des branches prend corps au travers des conventions des top managers appelés TOP [1] qui rythment le calendrier de chaque métier tous pays confondus tout au long de l'année. Chaque métier présente et valide la déclinaison opérationnelle de cette ambition environnementale en France et à l'international. Ces instances de gouvernance auxquelles participent les représentants de la direction générale sont le lieu où l'avancement du plan stratégique est régulièrement relaté notamment s'agissant des objectifs environnementaux spécifiques, comme la systématisation du calcul carbone dans la Construction, l'électrification des flottes pour les Concessions, l'écoconduite pour les engins, le déploiement de solutions PV+BESS (photovoltaïque et système de stockage d'énergie par batterie) chez Eiffage Énergie Systèmes ou encore les plans de continuité d'activité pour pallier les risques physiques liés au changement climatique.

Ces TOP agissent aussi comme plateformes de communication essentielles, favorisant le partage des bonnes pratiques et l'ajustement continu des plans, garantissant une application cohérente et un engagement managérial fort pour la transition écologique.

1) Les TOP managers sont les cadres dirigeants, les décisionnaires correspondant à l'échelon le plus élevé de la structure organisationnelle en France et à l'international.

2.1.2 La structuration du réseau Environnement en branches

Au sein des branches, le réseau Environnement s'est étoffé ces dernières années et continue de se structurer pour répondre à la montée en puissance des enjeux environnementaux dans les activités de travaux et concessions.

Branche Construction – La direction Environnement a été restructurée début 2024 et le système de management environnemental (SME) a été révisé pour mieux couvrir les risques environnementaux. En France, un référent environnement est désigné dans chaque région afin de déployer et de s'assurer du respect de la démarche environnementale, tant sur les sites fixes que sur les chantiers. Un pilotage mensuel permet de coordonner l'action et de passer en revue les indicateurs de performance et de suivi. Les chargés d'étude de prix en France sont formés aux nouveaux process d'analyses environnementales et les équipes travaux utilisent désormais un outil de management « FinalSafe Environnement » qui permet un meilleur suivi des plans d'actions environnement sur chantier. Une interface de gestion de données est également en cours de configuration et permettra de suivre en temps réel l'avancée des actions. Sur le périmètre international, le réseau est en cours de structuration. En Belgique et Luxembourg, un référent Environnement est en place et le déploiement de l'outil FinalSafe va pouvoir être lancé en 2026, d'abord en français, puis en wallon et flamand. Concernant la Suisse et la Pologne, la structuration est en cours. L'outil FinalSafe pourra être déployé à l'issue de cette nouvelle organisation.

Branche Infrastructures – La Branche Infrastructures est composée des métiers Génie Civil et Métal d'une part et Route d'autre part, avec une direction à la tête de chacun de ces deux périmètres.

- **Eiffage Génie Civil | Métal –**
  a) Au sein des métiers Génie Civil | Métal, chaque pôle et filiale comporte des réseaux Qualité-Environnement (QE) organisés par direction opérationnelle et/ou sites et entités. Ils sont animés par les différentes directions QE selon des fréquences de réunions, visites, événements adaptés à chaque contexte.
  b) La direction QE et bas carbone assure la coordination globale et accompagne l'ensemble des pôles et filiales à atteindre les objectifs du Groupe. Elle anime son réseau via l'organisation de réunions récurrentes : des réunions QE avec le réseau français tous les mois, des réunions avec ses filiales en Belgique, Allemagne, Espagne, Portugal et Sénégal tous les deux mois, des réunions bas carbone avec le réseau francophone et des animations bas carbone avec les filiales européennes tous les deux mois. Les réunions bas carbone sont également ouvertes aux référents carbone des autres branches, à la DDDIT, aux services achats et matériel afin de favoriser l'échange d'informations et le partage de bonnes pratiques ;
- **Eiffage Route –** La Direction de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) d'Eiffage Route déploie une stratégie multifacette pour ancrer le développement durable au sein de tous les métiers de la Route. Sa mission principale s'articule autour de l'accompagnement proactif des exploitants dans la maîtrise de leurs défis environnementaux, se manifestant par des programmes de formation ciblés, des actions de sensibilisation impactantes, ainsi que la mise à disposition d'outils de veille réglementaire et de traçabilité des déchets. Parallèlement, la direction RSE joue un rôle dans le déploiement du plan stratégique de transition écologique du Groupe, en particulier la stratégie carbone, pilier de cette transition. Elle supervise la comptabilisation précise des empreintes carbone des différents métiers et apporte une aide précieuse à la rédaction des plans d'actions concrets pour leur réduction. Pour ce faire, la direction s'appuie sur un réseau de référents Qualité-Environnement (QE) proche du terrain, en France comme en Espagne, et organise régulièrement des réunions thématiques transversales, fédérant toutes les fonctions impliquées : matériel, technique et achat.

Branche Énergie Systèmes – La direction qualité prévention environnement (QPE) de la branche est composée de trois pôles pour le déploiement de chacune des thématiques. Le pôle Environnement est composé de trois personnes, en lien avec les responsables QPE/ référent environnement des directions régionales françaises et filiales européennes. En complément le pôle Performance énergétique et bas carbone de la Direction technique soutient les opérationnels dans l'accompagnement des clients dans leur transition écologique. Afin de structurer et renforcer l'engagement de la branche dans l'ensemble de ses pays d'implantation, une stratégie RSE va être co-construite avec le réseau environnement en 2026, en déclinaison des engagements du Groupe.

Branche Concessions – La Direction des Expertises Transverses de la branche coordonne le travail collaboratif entre les filiales des concessions et le siège, en proposant des processus unifiés et en diffusant les bonnes pratiques sur les projets. Au sein de cette direction, le service RSE aide à la mise en œuvre des ambitions sociales et environnementales du Groupe et de la branche auprès des porteurs de projets et ce, à chaque étape de la vie du projet (développement, travaux, exploitation-maintenance). Ce service anime également le travail collaboratif entre les filiales afin de partager et résoudre des problématiques communes en lien avec la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise.

APRR-AREA – La direction générale adjointe de l'infrastructure et des concessions porte la transition écologique de la branche. Elle s'assure de l'alignement des objectifs du Groupe et de la branche en s'appuyant sur ses entités spécialisées : le département transition écologique innovation développement ainsi que les directions opérations et patrimoine. Le service transition écologique, rattaché au département transition écologique, innovation et développement, assure le pilotage et le suivi des données environnementales. Il formalise les documents de suivi interne sur les sujets environnementaux et développe des projets répondant à ces enjeux et liés à l'activité. Ce service est soutenu par une équipe environnement, intégrée à la direction générale adjointe de l'exploitation, qui accompagne les districts sur ces sujets. Le service environnement de la direction du patrimoine assiste la direction des opérations dans l'application de la réglementation environnementale lors des aménagements et de l'entretien du réseau autoroutier, ainsi que dans le suivi des mesures compensatoires de ces mêmes opérations.

Un écosystème d'innovation au service de la stratégie environnementale

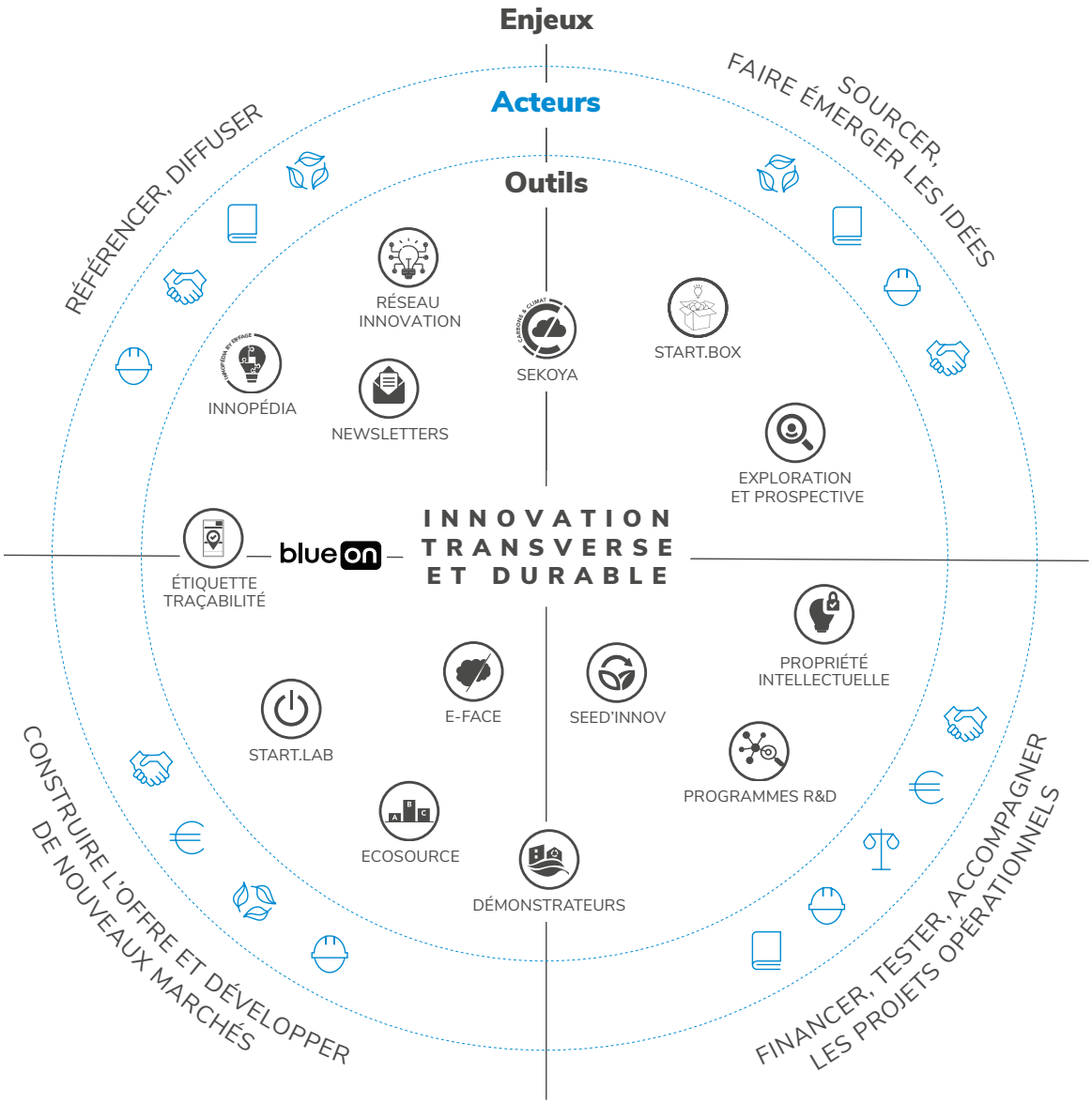

COLLABORATEURS

SPHÈRES SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- Associations de protection de l'environnement
- Associations d'insertion sociale/professionnelle
- Organisations non gouvernementales
- Think tanks et cercles de progrès
- Agences de notation extra-financière

CLIENTS ET PARTENAIRES

- Fournisseurs
- Clients privés
- Acteurs locaux et nationaux de la commande publique
- Incubateurs de start-up
- Assureurs de la profession

SPHÈRE ACADÉMIQUE

- Écoles d'ingénieurs, universités
- Laboratoires de recherche
- Agences et établissements de recherche et développement

SPHÈRES RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNELLE

- Autorités de contrôle et de régulation
- Fédérations et syndicats professionnels
- Organismes de normalisation
- Organismes tiers indépendants

SPHÈRE FINANCIÈRE

- Banques
- Fonds d'investissement
- Gestionnaires d'actifs
- Actionnaires
- Agences de notation financière

2.1.3 L'organisation de la veille environnementale

Eiffage a doté l'ensemble de ses branches d'un outil de veille et conformité réglementaire environnementale. Accessible en ligne, cette solution, *via* ses différents outils et la prestation juridique associée, est pour les différents périmètres d'Eiffage en France l'assurance d'un référentiel réglementaire dédié et actualisé pour chaque site.
La DDDIT pilote cette veille avec la création, à partir des actualités réglementaires fournies par l'outil, d'un journal de veille réglementaire environnementale diffusé mensuellement en interne. Le journal de veille a pour objectifs :

- la mise en évidence des textes réglementaires les plus importants ;
- la facilitation de la lecture de ces textes pour les opérationnels ;
- la mise en corrélation des textes avec des éléments d'actualité ou réglementaires ;
- la centralisation de l'information réglementaire et de guides divers.

2.1.4 L'innovation transverse pour accélérer les stratégies du Groupe

Chez Eiffage, l'innovation se déploie à différents niveaux ; elle peut se concevoir en laboratoire, dédié à un produit ou un procédé, se déployer sur des projets dès la conception ou au niveau du chantier, ou encore être le résultat de la réflexion de groupes de travail internes transversaux. Dans tous les cas, l'innovation fait appel à plusieurs compétences, ainsi qu'au soutien des services supports – achats, juridiques, développement durable, etc. –, permettant d'accélérer la maturation des idées jusqu'à leur mise sur le marché. Les métiers d'Eiffage sont également engagés aux côtés d'acteurs de la filière pour explorer de nouvelles solutions dans leurs domaines de compétence respectifs.

Les branches peuvent s'appuyer sur l'expertise de la direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT), qui coordonne au sein du Groupe l'ensemble de la démarche d'innovation, directement rattachée au président-directeur général. Cette équipe centrale a pour objectif de faire le lien entre anticipation et accélération des pratiques vertueuses. Pour cela, elle s'appuie sur quatre axes :

- l'exploration des tendances et des thématiques de recherche pour être en avance de phase ;
- le soutien opérationnel par l'expertise technique et par la coordination de fonds financiers pour promouvoir les innovations dans les projets ;
- la valorisation et la mesure de la performance des innovations pour dupliquer et orienter ;
- la contribution à la stratégie environnementale du Groupe pour assurer la bonne trajectoire des actions et des initiatives.

Toutes ces actions reposent sur le bon fonctionnement d'un réseau innovation élargi (une centaine de collaborateurs) au sein des pays et des branches, qui assure le lien entre les ambitions du Groupe et les besoins opérationnels des métiers. L'année 2025 a été rythmée par plusieurs événements, moments clés de cohésion et de partage. En avril, les membres du réseau ont visité la carrière de Bocahut et l'installation expérimentale, en partenariat avec la start-up Revcoo, de captation des fumées de CO_2 en sortie de fours. À cette occasion, les métiers ont présenté leurs défis de décarbonation, et ont échangé sur les freins et les opportunités de travailler en collaboration avec des start-ups. Au cours de l'année, deux journées d'ateliers collaboratifs ont également permis de poser les bases d'actions phares de la saison 2025-2026 :

- le Start'Lab : groupe de travail interbranches et multi-compétences de prospection visant à développer des offres packagées sur des sujets stratégiques du Groupe ;
- Sekoya : événement d'Eiffage dont l'objectif est de faire rayonner les sujets d'innovation avec l'ensemble des parties prenantes des métiers du Groupe. Pour plus d'informations sur Sekoya, voir partie 2.1.4.2 / Les autres dispositifs de stimulation de l'innovation.

2.1.4.1 Les fonds internes de soutien à l'innovation

Les deux fonds internes du Groupe permettent de renforcer la culture d'innovation, de développer des solutions différenciantes, et d'accélérer la transition écologique.

Le fonds E-Face a pour vocation de financer la différence de coût entre une solution classique (une technique, un matériau…) et une alternative moins émissive en carbone.

Seed'Innov, quant à lui, cofinance des projets aux interfaces des métiers, jusqu'à 50 % de la dépense éligible pour leur volet innovant (études, investissements, expérimentation...).

En complément du fonds Seed'Innov déployé à l'échelle du Groupe, des fonds Seed'Innov ont été mis en place dans les branches depuis 2023 pour soutenir les activités spécifiques à leurs métiers. Cette refonte, qui a permis d'augmenter le budget total de Seed'Innov de plus de 85 %, a déjà abouti au lancement d'une quarantaine de projets, toutes branches confondues. De nombreuses thématiques ont été explorées comme le recyclage des eaux usées à Aubagne (Bouches-du-Rhône), l'optimisation de la maintenance de centrales solaires en Espagne ou encore l'implantation d'ancrage marins bas carbone et refuge de biodiversité à Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes).

2.1.4.2 Les autres dispositifs de stimulation de l'innovation

La boîte à idées Start.box, les groupes de travail internes Start'Lab et l'événement Sekoya sont d'autres outils contributeurs de l'innovation interne, dont les actualités en 2025 sont nombreuses.

En juin, un nouveau Start'Lab a été lancé à l'initiative de la DDDIT, qui en assure la coordination et l'encadrement. Ce projet engage sur une année des groupes de travail pluridisciplinaires afin d'explorer le développement de nouvelles offres aux interfaces des métiers du Groupe, en croisant enjeux économiques et de durabilité. Ces synergies sont créatrices de valeur et permettent d'apporter des réponses aux projets complexes des clients.

Quant à Sekoya, l'événement fait peau neuve. Ce rendez-vous de l'innovation a proposé pendant six ans des présentations de start-ups en lien avec des enjeux de durabilité (adaptation au changement climatique, la donnée au service de l'environnement...). Désormais, l'ambition est de construire un événement pour faire rayonner l'ensemble de la filière autour d'un enjeu clé. En 2026, le sujet stratégique de l'eau et des milieux aquatiques sera mis à l'honneur.

Enfin, en 2025, la Start.box a permis d'engager les collaborateurs autour de quatre campagnes, que ce soit au niveau du Groupe ou des métiers. La campagne Groupe « Ceci n'est pas un déchet », dont la 4e édition a été lancée fin 2024 à l'occasion de la Semaine européenne des déchets et qui s'est terminée en janvier 2025, a mobilisé 910 collaborateurs. Au total, 98 idées ont été proposées. Les solutions suivantes font partie des gagnantes : un four solaire réalisé à partir d'une ancienne borne incendie et un banc solaire avec un panneau photovoltaïque, initialement destiné à être jeté.

2.1.4.3 Les partenariats d'Eiffage avec des acteurs de l'innovation

Depuis de nombreuses années, le Groupe noue des partenariats avec des personnes extérieures à l'entreprise, des parties prenantes expertes des sujets. On peut noter : des institutions académiques (universités, écoles d'ingénieurs), des agences d'innovation (Spark Lab, Paris&Co), des experts (Ademe) ou encore des start-ups (Source Urbaine). Eiffage travaille historiquement de manière étroite avec le monde académique ; raison pour laquelle la DDDIT a édité en 2025 une cartographie des relations existantes et des thématiques de recherche explorées par les branches, tous pays confondus. Cette cartographie collaborative recense pour le moment 38 acteurs académiques. De l'Université Gustave Eiffel en passant par l'école Builders de Caen, le Groupe travaille sur les sujets d'adaptation au changement climatique, de chimie verte... En 2025, le partenariat avec l'Université d'Aachen en Allemagne a vu l'émergence d'un projet de conception d'un robot routier et les premières pistes de recherche pour faciliter les gestes et postures sur les chantiers de travaux de façade.

Dans le même temps, Eiffage a entamé une collaboration avec le laboratoire de l'ISA BTP (Université de Pau et des pays de l'Adour) et Unibéton afin de mettre en œuvre des bétons innovants, utilisant un substitut 100 % biosourcé.

Un autre partenaire de longue date d'Eiffage est le Centre d'études et d'expertises en biomimétisme (CEEBIOS). Le Groupe s'appuie sur son expertise pour acculturer ses métiers aux applications concrètes du biomimétisme, une philosophie qui s'inspire de la nature pour trouver des solutions aux défis du développement durable. Ce partenariat comprend des ressources en ligne, un cycle de conférences et la participation à un réseau de partenaires académiques et entrepreneuriaux. En plus des projets de R&D sur la façade et sur les expertises d'Eiffage Énergie Systèmes, un projet collaboratif tripartite entre le CEEBIOS, l'école de design du LISAA et Eiffage a permis en 2025 la présentation (documents techniques et maquettes) de 14 projets de modules d'immersion sensorielle, faisant le lien entre le BTP et la nature. Parmi ces projets, certains ont particulièrement retenu l'attention du Groupe, notamment autour des enjeux de l'eau.

Afin d'accompagner plus finement les besoins des métiers, la DDDIT a construit une offre de service interne. Elle propose une liste de partenaires externes de l'innovation sur lesquels les métiers peuvent s'appuyer afin d'amorcer le développement des projets, bien en amont de leur réalisation. Pour cette année 2025, Eiffage Construction et Eiffage Génie Civil ont intégré un groupe de travail (avec Kiloutou, Enedis, SETEC, Volvo et Alkern) animé par Paris&Co sur les chantiers apaisés. Ces travaux ont permis de proposer des solutions pour limiter les nuisances pour les riverains et sur l'environnement des chantiers.

2.1.5 Formation et sensibilisation, bras armé de la stratégie environnementale d'Eiffage

2.1.5.1 Une offre de formation en environnement renforcée

La montée en compétence des collaborateurs en environnement est un axe fort de l'année 2025. Elle fait suite à plusieurs grands chantiers. Après un état des lieux de l'offre de formation en environnement réalisé en 2023 par la DDDIT auprès des branches, qui a conduit à un important travail de restructuration de l'offre interne en 2024, l'année 2025 a été marquée par le lancement de la formation pour les managers dans toutes les branches en France ainsi qu'un premier travail sur les compétences environnementales de certains emplois.

Trois axes de travail ont été développés conjointement :

- L'animation de la formation dédiée au leadership environnemental pour les managers, « Manager : incarner la transition écologique », dont les objectifs sont les suivants :
  - comprendre les impacts environnementaux spécifiques au secteur d'activité,
  - savoir identifier les principaux risques environnementaux,
  - faire de la stratégie environnementale du Groupe un levier de développement et savoir la déployer dans son plan stratégique,
  - savoir communiquer sur les sujets environnementaux, mobiliser les collaborateurs et la chaîne de valeur (fournisseurs et clients).

Cette formation socle, en lien avec l'Université Eiffage, vient compléter l'offre « Chantiers et environnement » et « Se différencier par une conception environnementale ambitieuse », décrite plus loin dans le texte. Cette nouvelle formation est à destination des managers, afin qu'ils incarnent pleinement la transition écologique du Groupe et leur permette d'embarquer à leur tour leurs équipes. Ils sont un maillon indispensable à faire monter en compétence sur les sujets environnementaux. Après une prise de conscience tangible des enjeux de la transition écologique d'une manière générale, et pour les activités du Groupe en particulier, la formation s'appuie sur des retours d'expérience internes pour aborder les risques et opportunités liés à la prise en compte des risques environnementaux dans les activités, et met les managers en situation.

Plus de 450 managers, toutes branches confondues, ont été formés en France en 2025. Cette formation continuera d'être déployée en 2026 auprès de tous les managers de centres de profit et des fonctions support, y compris les top managers. On notera que c'est la première fois dans le Groupe qu'une formation est déployée à cette échelle sur la thématique environnementale. L'objectif est de commencer à la déployer également à l'international dès 2026, en tenant compte des spécificités des pays d'implantation. Le BeLux est le pilote de la version internationale ;

- La mise à jour des compétences en environnement :
  - via la définition des profils-cibles dans les familles d'emploi à former en priorité (chantiers, études, commerce, managers, fonctions support...),
  - via la réalisation, avec les services des ressources humaines, d'une matrice des objectifs de formation en environnement afin de mettre en cohérence les profils-cible avec les savoirs et savoir-faire attendus,
  - en ajoutant la thématique environnement aux compétences existantes ou en créant de nouvelles compétences en lien avec l'environnement. Cela sera évalué dès la campagne d'entretiens annuels débutant fin 2025.

Ce travail a permis d'identifier les postes insuffisamment, voire non formés, et de prioriser le besoin de formation en environnement pour certaines branches. À terme, l'objectif est d'attribuer un niveau de compétence en environnement en fonction du poste ;

- La construction d'un baromètre de suivi des formations en environnement, accessible à toutes les branches, qui s'appuie sur des objectifs chiffrés en cours de définition au sein des branches. Le POC (proof of concept) a été créé en 2025 avec l'objectif d'automatiser la remontée des données dès 2026. L'objectif de ce baromètre est de :
  - suivre l'effort de formation des branches, et ainsi l'appropriation des enjeux de transition écologique des métiers au travers du suivi des plans de formation en environnement,
  - faciliter le pilotage des plans de formation par les branches grâce à la visualisation de leur état d'avancement,
  - consolider le reporting des formations en environnement du Groupe et des branches auprès des fonctions RH, mais aussi des environnementalistes et des managers.

En parallèle, les formations habituelles se sont poursuivies en interne, avec plus de 300 personnes formées en 2025 pour les deux formations « Chantiers et environnement » et « Se différencier par une conception environnementale ambitieuse ». Dispensées en collaboration avec l'Université Eiffage et animées en présentiel, depuis plusieurs années, par des formateurs environnementalistes des branches et de la DDDIT, ces formations d'une journée s'adressent à des groupes de 15 à 20 personnes de différentes branches du Groupe. Leur objectif, que ce soit pour les chantiers ou en phase Études/réponse à appel d'offres, est de savoir identifier les enjeux environnementaux majeurs et les risques associés. Ces deux formations couvrent toutes les thématiques environnementales (eau, déchets, biodiversité, pollutions...). Elles rappellent les réglementations environnementales en vigueur, la meilleure façon d'éviter et réduire les impacts autant sur chantier qu'en phase Étude, et de considérer ces enjeux environnementaux comme une opportunité pour se démarquer et susciter l'enthousiasme des collaborateurs autour d'un projet vertueux. À leur issue, les collaborateurs doivent avoir acquis les principaux réflexes liés aux enjeux environnementaux et s'engager dans la transition écologique de leur activité. Ces formations constituent donc le socle de base indispensable qui permet aux participants d'acquérir les fondamentaux. Certaines branches les complètent avec des modules de formations plus axés « métier » pour entrer davantage dans les aspects techniques liés à leurs activités.

La formation en ligne « Une stratégie bas carbone pionnière », lancée en 2023 en collaboration avec l'Université Eiffage dans le cadre de la politique bas carbone du Groupe, a été suivie par 659 personnes en 2025. Ce module est obligatoire pour l'attribution de tout nouveau véhicule de fonction ou de service. Il contient des informations scientifiques sur le changement climatique, une explication de la stratégie bas carbone du Groupe et des outils de calcul carbone des métiers, et une présentation des innovations responsables développées par les métiers.

Fin 2025 le Groupe a développé et mis en ligne un e-learning dédié à l'économie circulaire afin de transmettre au plus grand nombre de collaborateurs les notions essentielles, les enjeux et les principes de l'économie circulaire appliqués à ses métiers. Cet e-learning est composé d'un module introductif obligatoire dédié à la stratégie économie circulaire du Groupe et de trois modules au choix montrant son application sur la conception, les achats et le chantier. Cette formation permettra de diffuser les clés d'application de l'économie circulaire et les outils à disposition pour chaque domaine d'activité du Groupe. Il sera diffusé à grande échelle en 2026 en France et à l'international.

Enfin, Eiffage est partenaire d'instituts de formation externes sur des filières de formation diplômantes, par exemple :

- le master diplômant Bioterre (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), une filière de formation universitaire sur les enjeux du vivant dans l'intégration des projets d'aménagement urbain et de grandes infrastructures. Plus de 70 collaborateurs d'Eiffage ont déjà bénéficié de cette formation certifiante en alternance depuis 2009 ;
- le mastère spécialisé « Maîtrise d'œuvre en travaux de génie écologique » créé en septembre 2023 par la chaire d'enseignement et de recherche dédiée au génie écologique de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP), chaire constituée par AgroParisTech, l'Union professionnelle du génie écologique (UPGE) et Eiffage. Cette formation, débutée en 2025 a pour objectif de former des professionnels de l'aménagement à la double compétence du génie civil et du génie écologique, afin d'inscrire leurs projets dans le fonctionnement écologique d'un site.

Formations et sensibilisations environnementales à Eiffage

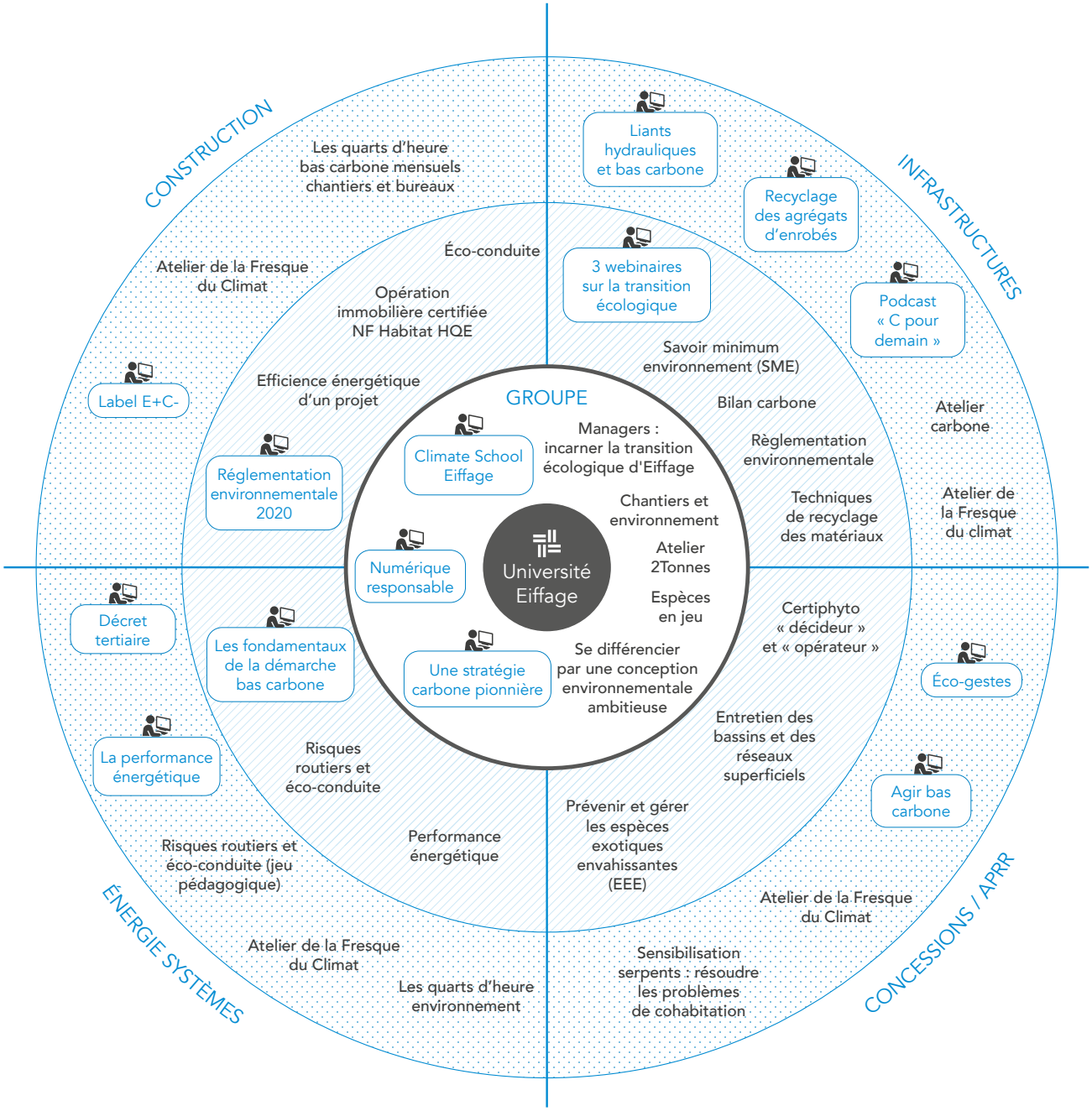

2.1.5.2 Des parcours de sensibilisation variés

Soutenue par la DDDIT et déployée par l'Université Eiffage ou directement par les branches, l'offre d'outils de sensibilisation interne s'est élargie. Elle est destinée à tous les collaborateurs, qu'ils soient ETAM ou cadres, à tous les métiers, et porte sur toutes les thématiques environnementales. Elle est constituée principalement de :

- la Climate School : issue du partenariat conclu en 2022 avec AXA Climate, elle est accessible sur la plateforme de l'Université Eiffage. Elle se décline en deux volets complémentaires : le volet « Comprendre » diffuse les connaissances scientifiques et les enjeux environnementaux de la planète. Le second volet « Agir » explore les pistes d'action en entreprise et invite les collaborateurs à l'action climatique dans leur propre métier. Les 22 modules composés de plusieurs chapitres de la Climate School contiennent des vidéos courtes et dynamiques suivies d'un quizz de validation des acquis. Un cours spécifiquement dédié à la prise en compte de la biodiversité chez Eiffage est également disponible. Un parcours « socle », composé des notions indispensables à connaître, a été mis en place fin 2024 afin de proposer une première approche de la Climate School. Il constitue le prérequis des formations, en particulier la formation pour les managers décrite plus haut dans le texte ;
- l'atelier 2tonnes, déployé dès 2024 en France, a plus largement été proposé à d'autres pays du Groupe en 2025 (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Espagne, Pologne, Sénégal) notamment dans le cadre de la Journée de l'environnement et de la Semaine européenne du développement durable. La formation régulière de nouveaux animateurs permet de démultiplier cet outil de sensibilisation. Plus de 2600 collaborateurs sont désormais sensibilisés via cet atelier dont les objectifs principaux sont :
  - comprendre et approfondir les leviers d'action de la transition écologique, au niveau individuel et collectif,
  - avoir une vision systémique de la transition, en imaginant les interactions entre acteurs de la société, ainsi que les interactions entre les différentes crises écologiques,
  - prendre des décisions et s'engager dans une dynamique d'action positive et efficace ;
- les Fresques : déployées par les branches, elles sont utilisées comme un moyen efficace de sensibilisation des équipes sur le terrain.
- le nouvel atelier Biodiversité, « Espèces en jeu » co-créé en 2025 par la DDDIT, Eiffage Route et GC-Métal, dont le but est de permettre à toute personne, quel que soit son niveau hiérarchique, d'être informée et sensibilisée de manière ludique aux espèces protégées et espèces exotiques envahissantes. L'objectif est de savoir les identifier, et de connaître les actions et réflexes à avoir lorsque l'on est confronté à ces espèces. L'atelier, simple à animer, est totalement adaptable à la région où il se déploie, les espèces n'étant pas toujours les mêmes selon les régions géographiques. Il est modulable en termes de durée, ce qui en fait un très bon outil diffusable dans l'ensemble des métiers du Groupe.

2.1.5.3 L'animation d'événements thématiques

Tout au long de l'année, des animations, sur le thème de l'environnement, sont organisées par le Groupe ou les branches, par exemple lors des journées thématiques mondiales, européennes ou nationales.

Par exemple, à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable 2025, l'ensemble des collaborateurs de 8 pays, toutes branches confondues, (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Luxembourg, Sénégal, Suisse et Pologne) pouvait participer à un atelier 2Tonnes en présentiel ou en distanciel. Plus de 500 participants ont répondu présents. Par ailleurs et plus spécifiquement dans la branche Énergie Systèmes, deux types de sensibilisation sur les situations d'urgence environnementale ont été déployés, une approche classique et un jeu augmenté immersif, afin de rappeler les gestes à adopter pour limiter l'impact sur l'environnement. Plus de 7 300 collaborateurs ont été sensibilisés en France et en Europe.

Enfin, la conférence présentée par Humanité et Biodiversité le 15 mai 2025 « La biodiversité partout, pour tous et avec tous » était accessible à l'ensemble des collaborateurs Eiffage pour les sensibiliser aux enjeux liés à la biodiversité des activités du Groupe.

2.1.5.4 La formation des acheteurs aux enjeux carbone

La formation « Achats et Décarbonation » lancée en 2022 est obligatoire pour tous les acheteurs du Groupe, conformément à la feuille de route des achats 2025. Elle vise à leur donner toutes les connaissances et outils nécessaires pour intégrer l'enjeu carbone dans leur quotidien opérationnel, à accompagner les fournisseurs à s'inscrire dans la démarche de décarbonation des achats du Groupe. 72 % des acheteurs du Groupe (périmètre France) ont déjà été formés et le déploiement de la formation se poursuit sur l'année 2026.

2.2 Informations sur la taxonomie européenne

La taxonomie verte européenne est un outil de classification des activités économiques considérées comme « durables ». Son but est de fournir aux investisseurs une compréhension commune des activités économiques durables afin de flécher les investissements vers ces activités. Le règlement 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 (dit « règlement Taxonomie ») s'inscrit pleinement dans les objectifs climatiques et environnementaux du Pacte vert européen.

Pour que ces activités soient identifiées comme « durables » par la taxonomie verte, elles doivent contribuer à un ou plusieurs objectifs environnementaux parmi six objectifs environnementaux, sans nuire aux cinq autres objectifs (cf. principe de DNSH – *Do No Significant Harm*). Enfin, l'activité doit être exercée dans le respect de *Minimum Safeguards* (MS), à savoir les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. L'activité est également évaluée au regard des thématiques fiscalité, droit de la concurrence et corruption.

Passage des activités économiques au crible de la taxonomie verte européenne : les grands principes

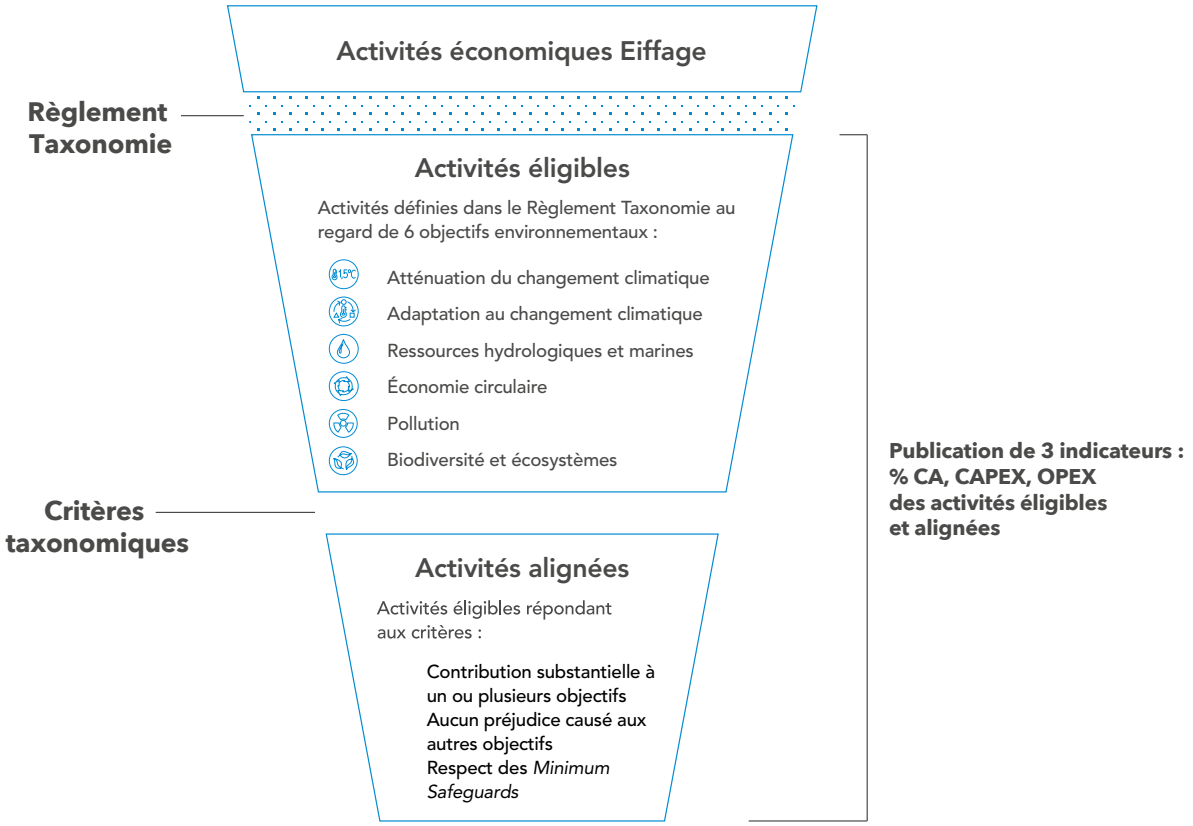

Pour l'année de reporting 2025, l'éligibilité et l'alignement des activités économiques ont été déterminés au regard des six objectifs environnementaux de la taxonomie, conformément aux règlements délégués 2021/2178, 2021/2139, 2023/2485 et 2023/2486, modifiés par le règlement délégué 2026/73 du 4 juillet 2025.

L'exercice d'évaluation de l'éligibilité et de l'alignement sur la taxonomie repose sur un travail transversal associant les équipes financières et extra-financières du Groupe, au sein de la holding et des branches. Les connaissances de l'organisation et des métiers du Groupe, des données financières, des systèmes de reporting existants et des actions RSE menées par le Groupe ont été mobilisées. Il s'agit de regarder finement chacune des activités dites éligibles, en les passant au crible de critères précis afin de déterminer leur alignement et donc de conclure sur la durabilité des activités éligibles du Groupe. Ces travaux sur l'alignement des activités, et plus spécifiquement les questionnements générés par l'interprétation des textes et la recherche des informations afférentes, permettent de traduire concrètement ce que sont des activités « durables », et ce auprès des nombreux métiers participant aux produits et services Eiffage, depuis l'offre jusqu'au chantier.

Le détail méthodologique (hypothèses, interprétations, limitations méthodologiques…) est mentionné dans une note en annexe du présent rapport de durabilité. Le Groupe pourra être amené à réviser la méthodologie sur la base de ses travaux internes pour identifier et collecter l'information, et en fonction de l'évolution de la réglementation.

2.2.1 Résultats

Les résultats d'éligibilité et d'alignement sont présentés synthétiquement sous forme de graphes et de tableaux simplifiés ci-dessous. Pour plus de précisions, les tableaux réglementaires sont situés en annexe du présent rapport de durabilité.

2.2.1.1 Indicateur chiffre d'affaires

→ Vue d'ensemble

Le tableau ci-dessous présente les activités éligibles matérielles du groupe Eiffage en 2025. Les activités éligibles matérielles sont celles dont la valeur cumulée est supérieure à 10 % du chiffre d'affaires total (cf. chapitre 5.1 / Note méthodologique taxonomie européenne). Lorsqu'une même activité a plusieurs objectifs environnementaux, le chiffre d'affaires aligné porte sur l'objectif principal.

	Activité taxonomie	CA éligible	CA aligné En millions d'euros	CA aligné
	Totaux	**54,4 %**	**5 412**	**21,4 %**
Construction de bâtiments neufs	CCM 7.1 et CE 3.1	14,2 %	558	2,2 %
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	10,0 %	1 873	7,4 %
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2 et CE 3.2	7,1 %	354	1,4 %
Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	5,8 %	199	0,8 %
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	CCM 3.1	5,0 %	1 256	5,0 %
Entretien de routes et d'autoroutes	CE 3.4	4,8 %	1	0,0 %
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	2,9 %	0	0,0 %
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1	2,2 %	545	2,2 %
Construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles	CCM 4.27	0,9 %	221	0,9 %
Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes	CCM 4.28	0,5 %	130	0,5 %
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,5 %	130	0,5 %
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0.3 %	84	0,3 %
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,2 %	62	0,2 %

On notera que les objectifs taxonomiques des principales activités éligibles du groupe Eiffage sont l'atténuation du changement climatique (code CCM) et la transition vers une économie circulaire (code CE). Eiffage est aussi concerné dans une moindre mesure par l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques (code WTR) mais les activités rattachées à cet objectif ont été évaluées non matérielles.

→ Évolution de l'éligibilité aux objectifs taxonomiques

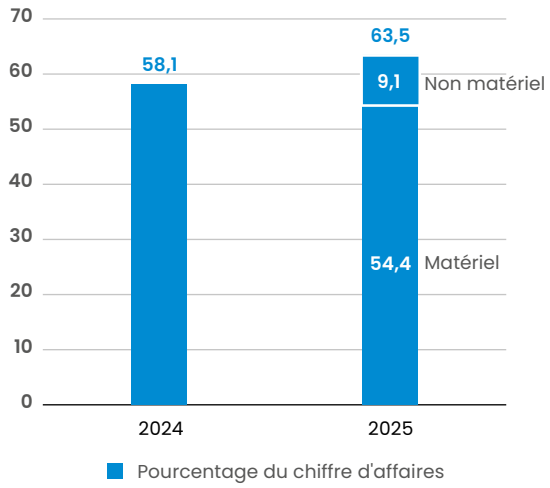

L'augmentation du pourcentage total d'éligibilité du chiffre d'affaires aux objectifs taxonomiques, entre les exercices 2024 et 2025, s'explique notamment par l'acquisition, par le Groupe, de la société HSM Offshore Energy et par l'amélioration du référentiel d'éligibilité de la branche Energie Systèmes.

→ Alignement des activités sur les objectifs taxonomiques

Le taux d'alignement sur les six objectifs environnementaux est de 21,4 %. Les activités d'Eiffage sont très majoritairement alignées sur l'objectif d'atténuation du changement climatique.

Nature des activités alignées

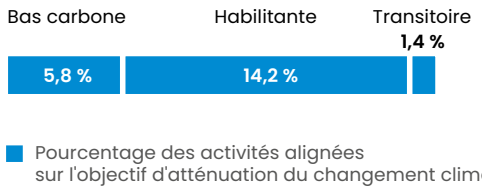

Les activités alignées du Groupe sont de trois natures : bas carbone, transitoire ou habilitante, la majorité étant habilitante.

- une activité est bas carbone quand elle a, par elle-même, la capacité d'être sobre en carbone et qu'elle est compatible avec l'accord de Paris. Par exemple, l'activité CCM 7.1 « Construction de bâtiments neufs » ;
- une activité est dite transitoire lorsqu'elle favorise la transition vers une économie neutre en carbone mais pour laquelle il n'existe pas encore de solution bas carbone réalisable sur les plans technologique et économique. Par exemple, l'activité CCM 7.2 « Rénovation de bâtiments existants » ;
- une activité est dite habilitante lorsqu'elle n'est pas nécessairement bas carbone en elle-même mais qu'elle est essentielle pour le bon fonctionnement d'activités durables. Par exemple, les activités CCM 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire » et CCM 4.9 « Transport et distribution d'électricité ».

Évolution de l'alignement sur les objectifs taxonomiques

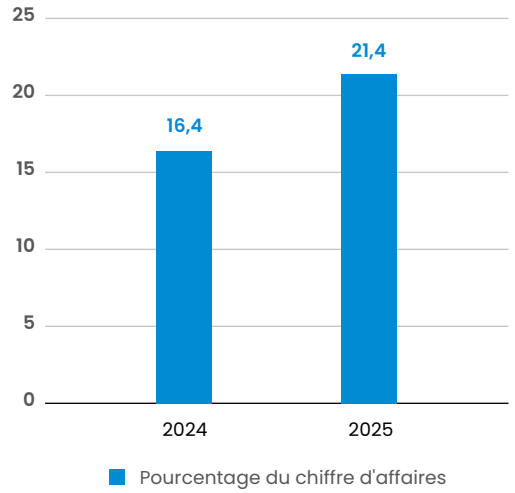

L'augmentation du pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires sur les objectifs environnementaux, entre les exercices 2024 et 2025, est principalement due à la combinaison de trois effets :

- L'acquisition par le Groupe de la société HSM Offshore Energy lui permettant de renforcer son expertise sur le marché de l'éolien offshore (CCM 3.1), commentée dans le rapport de gestion ;
- La montée en puissance du chantier de l'EPR2 à Penly (CCM 4.27) ;
- Une hausse du volume des programmes de construction ou de rénovation de bâtiments alignés à la taxonomie (CCM 7.1 et CCM 7.2).

2.2.1.2 Indicateur CapEx

	Activité taxonomie	CapEx éligible	CapEx aligné En millions d'euros	CapEx aligné
	Totaux	**39,3 %**	**159**	**8,8 %**
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	12,4 %	0	0,0 %
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	8,4 %	8	0,4 %
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	5,5 %	74	4,1 %
Entretien de routes et autoroutes	CE 3.4	4,2 %	0	0,0 %
Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	2,7 %	6	0,4 %
Construction de bâtiments neufs	**CCM 7.1** et CE 3.1	1,2 %	3	0,2 %
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	CCM 3.1	2,8 %	50	2,8 %
Rénovation de bâtiments existants	**CCM 7.2** et CE 3.2	0,9 %	1	0,1 %
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	0,4 %	0	0,0 %
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,3 %	5	0,3 %
Construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles	CCM 4.27	0,3 %	5	0,3 %
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1	0,2 %	3	0,2 %
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,1 %	1	0,1 %
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,0 %	1	0,0 %
Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes	CCM 4.28	0,0 %	0	0,0 %

146 millions d'euros de CapEx alignés correspondent à des CapEx de production dits de type A, liés à des actifs ou à des processus associés à des activités durables, et 13 millions d'euros de CapEx alignés correspondent à des CapEx mesures individuelles dits de type C (cf. note méthodologique).

→ **Évolution de l'éligibilité aux objectifs taxonomiques**

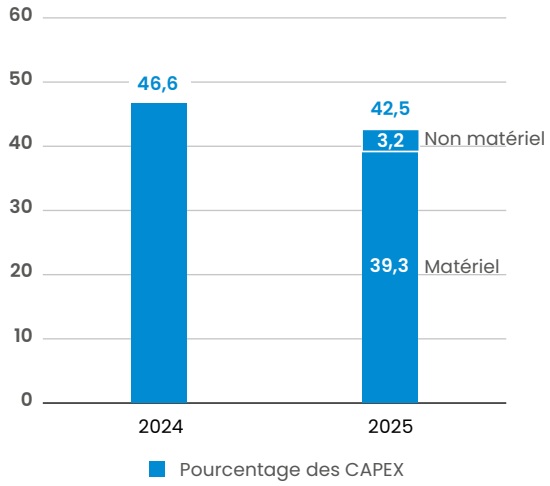

L'éligibilité globale des CapEx aux objectifs taxonomiques est en diminution par rapport à l'exercice 2024, de façon diffuse.

→ **Évolution de l'alignement sur les objectifs taxonomiques**

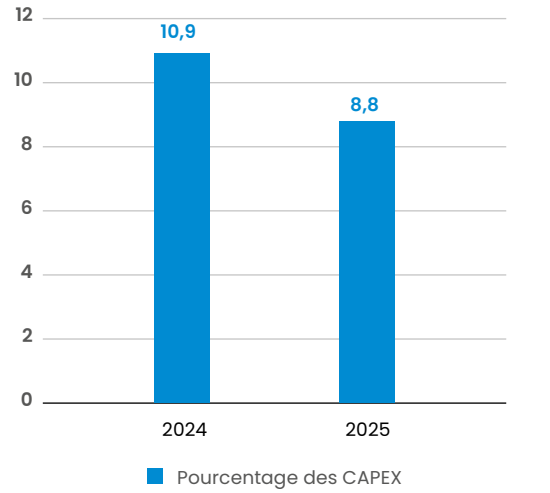

Le pourcentage d'alignement des CapEx est en diminution par rapport à l'exercice 2024, notamment du fait du non alignement des biens immobiliers acquis.

2.2.1.3 Indicateur OpEx

Les OpEx, tels que définis par le règlement Taxonomie, ne sont pas significatifs pour le modèle économique du Groupe et ne représentent que 7,30 % des OpEx totaux. Ainsi, le Groupe a décidé de retenir l'exemption de l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des OpEx.

2.2.2 Perspectives

Un document décryptant les critères d'alignement de certaines activités du Groupe aux objectifs environnementaux a été diffusé en interne en 2024 et actualisé en 2025 afin de vulgariser les notions de la taxonomie et de sensibiliser les équipes opérationnelles aux critères de durabilité.

Des travaux d'amélioration de la méthodologie se poursuivent. Ces travaux concernent notamment les outils et les processus de collecte des données, les organisations internes à solliciter, mais aussi la recherche d'informations auprès des fournisseurs et des clients du Groupe. Par exemple, depuis 2025, au moment du bouclage d'affaires, les équipes en charge des projets de construction de bâtiments neufs et de rénovation de bâtiments existants, dépassant un seuil de chiffre d'affaires défini, doivent remplir un questionnaire qui inclut des questions sur les critères taxonomiques.

2.2.3 Évaluation et méthodologies

Les sujets suivants sont traités dans la note méthodologique Taxonomie en annexe du présent rapport de durabilité :

- approche suivie pour le calcul des indicateurs CA, CapEx ;
- méthodologie d'évaluation des activités ;
- arbitrages effectués selon les critères d'alignement (contribution substantielle, DNSH et MS) ;
- tableaux réglementaires des indicateurs taxonomiques.

2.3 Changement climatique [E1]

Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur
Atténuation			
Opportunité	Renforcement des activités de rénovation et de pilotage énergétique pour répondre aux réglementations en matière d'efficacité énergétique et à l'augmentation des investissements pour rendre les infrastructures adaptées à la transition bas carbone	● Long terme	Opérations propres
Opportunité	Augmentation de la demande en énergies renouvelables et décarbonées (infrastructures, production et gestion)	●●● Long terme	Opérations propres
Opportunité	Développement des infrastructures de transport décarbonées (ferroviaire, électrique)	●●● Long terme	Opérations propres
Impact positif	Contribution au développement des énergies renouvelables, à la rénovation et à l'optimisation énergétique des bâtiments et des villes et à la décarbonation des modes de transport	●●● Moyen terme	Amont, Opérations propres, Aval
Impact négatif	Émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2, 3, dont consommation d'énergies fossiles	●●● Court terme	Amont, Opérations propres, Aval
Adaptation			
Opportunité	Augmentation des besoins d'aménagements et d'infrastructures pour rendre les villes et les bâtiments plus résilients au changement climatique	● Long terme	Opérations propres
Risque	Risque physique des aléas climatiques sur les chantiers, usines, carrières et autres actifs d'Eiffage	● Moyen terme	Opérations propres
Impact positif	Contribution à la résilience des bâtiments et infrastructures face au changement climatique	● Moyen terme	Aval
Impact négatif	Effet d'îlot de chaleur induit par l'artificialisation des sols générée par les projets d'aménagement, bâtiments, infrastructures et les matériaux utilisés tels que le béton ou l'asphalte	●● Court terme	Opérations propres

Les informations relatives au processus d'identification des impacts risques et opportunités en lien avec le changement climatique sont disponibles au sein du chapitre IRO-1 de la partie Informations générales [ESRS-2].

2.3.1 Changement climatique et résilience [ESRS 2 SBM-3]

Si la baisse des émissions carbone représente un enjeu clé auquel répond le plan de décarbonation d'Eiffage, le changement climatique peut représenter également des risques physiques à travers la multiplication des aléas climatiques (inondations, vagues de chaleur, incendies, etc.) et des risques de transition (évolutions de la réglementation, des attentes des clients comme de la société ou changements technologiques) qui peuvent affecter les activités de travaux comme de concessions. La prise en compte des impacts, risques et opportunités en lien avec le changement climatique sont intégrés dans les plans stratégiques de chacun des métiers. L'année 2025 est la dernière année des plans stratégiques 2021-2025 et elle correspond aussi au lancement de la préparation des nouveaux plans stratégiques 26-30. L'année 2025 a donc permis dans un premier temps de faire le bilan des plans en cours d'achèvement et en particulier ceux liés à la déclinaison de la stratégie climat du Groupe. Le contenu des conventions top managers trimestrielles et l'effort de formation et de sensibilisation relatent de manière concrète les moyens mis en œuvre pour la prise en compte des enjeux liés au climat.

En effet, si les objectifs sont explicites au niveau du Groupe en termes d'objectifs d'atténuation au changement climatique, leur déploiement appelle des leviers à la fois transverses au niveau du Groupe et spécifiques aux métiers : réduction des émissions propres des flottes véhicules et engins pour les métiers de l'infrastructure, décarbonation des achats pour les métiers de la construction et décarbonation des usages pour les métiers de l'énergie et des concessions. Le plan stratégique 21-25 a permis l'identification des leviers dans chacun des métiers et la caractérisation des indicateurs concomitamment à la collecte des données associées. Les plans stratégiques 26-30 sont l'occasion d'expliciter les plans associés à chaque métier pour répondre aux enjeux d'atténuation et d'adaptation du groupe. Ces travaux seront finalisés courant 2026.

2.3.1.1 Risques physiques

L'évaluation des risques physiques liés au changement climatique a été complétée en 2025 par une analyse dont le périmètre, la méthodologie, les scénarios et les horizons de temps sont décrits au chapitre relatif à l'analyse de double matérialité (ESRS 2 IRO-1) du rapport de durabilité.

Cette étude a permis d'identifier le degré d'exposition de nos actifs aux risques les plus significatifs que sont la sécheresse, les inondations, les températures extrêmes et le stress hydrique, en particulier en Belgique. L'étude a également montré une vulnérabilité théorique de nos actifs en concessions situés dans les Alpes pour les sections d'autoroutes les plus proches des Alpes Suisse pouvant être exposées aux mouvements de terrain. Toutefois, l'incidence financière ne devient significative qu'au-delà de l'échéance de la majeure partie des contrats de concessions du Groupe, soit après 2050. Des analyses complémentaires pourront être menées pour définir les solutions d'adaptation nécessaires au cas par cas pour les sites les plus vulnérables.

2.3.1.2 Risques de transition

L'analyse de double matérialité a pris en compte plusieurs risques de transition comme les évolutions réglementaires relatives aux taxes carbone, les incertitudes liées aux réglementations encadrant les activités de construction et de travaux publics ou encore l'évolution des attentes des investisseurs ou des clients. L'évaluation de ces risques a conclu à leur non-matérialité pour le Groupe à court, à moyen et à long terme (voir chapitre 1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]).

2.3.1.3 Les risques climatiques sont intégrés à de nombreux processus

Les risques climatiques physiques et de transition (comme ceux liés aux évolutions réglementaires du secteur du BTP) sont déjà intégrés dans le processus d'analyse des risques du Groupe.

Les risques liés aux conditions de travail sur les chantiers en cas de vagues de chaleur sont intégrés dans les plans de prévention afin d'adapter les conditions de travail pour protéger la santé et la sécurité des collaborateurs (voir paragraphe 3.1.2.1 / Politiques [S1-1]).

Dans le cadre des comités de prise d'affaires, analysant tout projet de taille significative (seuils financiers définis par métiers), une analyse des risques liés à l'environnement est réalisée. Pour les activités de concessions, cette analyse de la résilience des infrastructures est systématique pour tous les projets et ceux-ci sont aussi ainsi adaptés en fonction de ces risques pour en garantir la durabilité dans le temps.

2.3.1.4 Opportunités liées au changement climatique

Le changement climatique est aussi porteur d'opportunités liées à l'accompagnement de la transition énergétique et environnementale de la société. Ainsi, les activités d'Eiffage bénéficient des besoins croissants de la société en matière de rénovation énergétique de bâtiments, de construction d'infrastructures d'énergies renouvelables et bas carbone et du développement des infrastructures de transport décarbonés.

Le Groupe développe aussi des solutions afin d'adapter les infrastructures aux risques physiques liés au changement climatique, rendre les villes plus résilientes et lutter contre les îlots de chaleur. Les projets d'aménagement du territoire, de restauration de milieux naturels dégradés, de réhabilitation d'anciennes friches industrielles représentent également des opportunités de marché pour les activités de génie écologique portées par les métiers du Groupe.

2.3.2 Gouvernance climatique [ESRS 2 GOV-3]

Le climat est pris en compte dans la politique de rémunération variable du président-directeur général et dans la politique d'attribution gratuite d'actions au président-directeur général et aux membres du comité exécutif du Groupe.

Ces critères sont présentés au paragraphe 1.2.4 / Rémunérations au titre de la durabilité [GOV-3].

2.3.3 Plan climat pour l'atténuation du changement climatique [E1-1]

Depuis 2020, Eiffage s'est doté d'une stratégie bas carbone et a défini en 2021 des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur l'Accord de Paris. Le Groupe travaille actuellement à sa déclinaison en plan de transition complet conforme aux exigences de l'ESRS E1.

2.3.3.1 Les engagements climatiques à horizon 2030

Les objectifs de réduction fixés par le Groupe entre 2019 (année de référence) et 2030 visent les émissions internes sur ses activités propres (- 46 % pour les scopes 1 et 2) et les émissions externes en amont et en aval de ses activités (- 30 % pour le scope 3 amont et le scope 3 aval hors émissions optionnelles). Ces objectifs, compatibles avec la trajectoire 1,5 °C, ainsi que le mode de calcul et les leviers d'action pour les atteindre ont été soumis pour analyse auprès de la *Science Based Targets initiative* (SBTi), qui les a validés en 2023. Ils s'appliquent au périmètre Groupe (France et international), et sont déclinés au travers des plans stratégiques élaborés dans les branches, au sein de chaque métier et portés par chaque direction.

La stratégie du Groupe repose sur deux piliers :

- la réduction des émissions internes de gaz à effet de serre (GES) (scopes 1 et 2) à travers la baisse des consommations, l'évolution du mix énergétique qui intègre des énergies renouvelables, la décarbonation de la flotte de véhicules et des engins ainsi que des solutions industrielles moins émissives ;
- la baisse des émissions des clients (scope 3 amont et aval hors émissions optionnelles), à travers la proposition d'offres bas carbone : recours à des matériaux décarbonés, biosourcés ou recyclés, des solutions d'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables, d'offres tournées vers l'écomobilité, etc.

Comprendre la stratégie carbone du Groupe

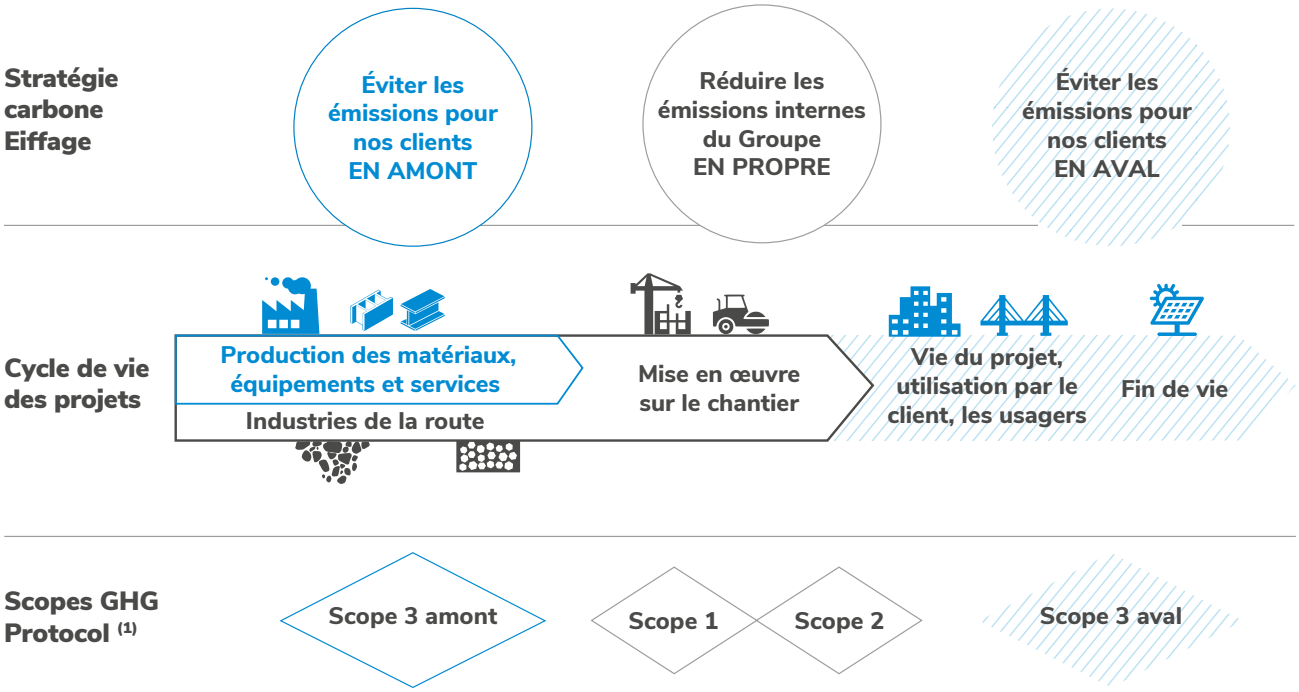

(1) Greenhouse Gas Protocol
(2) Scope 3 aval non optionnel : Emissions directement liées aux consommations énergétiques associées à l'usage des produits vendus (pose d'équipements énergétiques, consommations des bâtiments conçus, usage des unités de cogénération, etc.).
(3) Scope 3 aval optionnel : Émissions autres qui rassemblent les émissions indirectes liées à l'utilisation des produits. Ce sont majoritairement les émissions liées aux véhicules circulant sur les routes construites ou rénovées ou sur les concessions autoroutières du Groupe.

Concernant le scope 3 amont, la décarbonation des achats de produits et de services (qui représente plus de 80 % de ce périmètre) est un volet essentiel de la stratégie, car composante essentielle de la conception des offres et réponses aux appels d'offres de nos clients. La direction des achats est pleinement actrice dans la réalisation de cet objectif. Sa feuille de route s'articule d'une part autour de la formation des acheteurs d'Eiffage aux enjeux climatiques et à la maîtrise des objectifs de décarbonation du Groupe ; elle vise d'autre part au développement d'outils opérationnels pour mettre à disposition des métiers les informations environnementales – et notamment le poids carbone – des matériaux et faciliter le pilotage carbone au niveau des projets et des activités. Le travail est aussi engagé avec les fournisseurs du Groupe, notamment au travers d'une marketplace, BlueOn, dédiée aux produits disposant d'informations carbone certifiées et affichées. Ces solutions sont détaillées au paragraphe 2.3.5.2 / Actions et ressources en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique [E1-3].

Le conseil d'administration est informé de la stratégie depuis 2019 et les objectifs climat ont fait l'objet d'une validation par le comité stratégique et RSE en 2021. Ce comité est informé chaque année des avancées du plan d'actions et de la trajectoire du Groupe. Le suivi des résultats au regard des objectifs de réduction des émissions de GES est communiqué dans le rapport climat publié chaque année et présenté au comité exécutif et au conseil d'administration via son comité stratégique et RSE.

En 2025, les moyens (matériels, humains et financiers) alloués à ce plan d'actions au sein des branches représentent un montant total estimé à plus de 38 millions d'euros. Ce montant correspond principalement aux efforts menés dans la décarbonation des sites industriels, aux investissements dans le parc immobilier du Groupe en matière de rénovation, de bâtiments neufs et d'installation de recharge de véhicules électriques, mais également au surcoût du renouvellement de la flotte en véhicules électriques et matériels moins émetteurs, à l'amélioration de la performance énergétique des bases-vie et aux solutions et outils d'évaluation bas carbone.

Les dépenses d'investissement (CapEx) alignées sur les critères relatifs aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique de la taxonomie européenne pour 2025 sont de 8,8 % (contre 10,9 % de CapEx alignées en 2024). Pour plus d'informations, se référer au chapitre 2.2 / Informations sur la taxonomie européenne.

Le groupe Eiffage n'a pas d'objectif ou de plan d'investissement fixé en matière d'alignement aux critères de la taxonomie européenne. Néanmoins, la prise en compte de l'alignement aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique de la taxonomie est prise en compte dans les choix de projet de certains métiers du Groupe et la progression du chiffre d'affaires aligné à la taxonomie fait partie des critères extra financiers de la politique de rémunération variable du président-directeur général du Groupe.

2.3.3.2 Trajectoire Net Zéro en 2050

Les objectifs à échéance 2030 marquent une première étape dans l'établissement d'une trajectoire à plus long terme permettant d'atteindre le Net Zéro d'ici à 2050, auquel le Groupe s'est également engagé. Pour ce faire, il vise une réduction nette de ses émissions sur l'ensemble des scope 1, 2 et scope 3 (amont et aval hors émissions optionnelles) de 90 %. Une première version de la trajectoire 2050 a été soumise à la SBTi et l'engagement Net Zéro du groupe Eiffage a été validé par la SBTi en août 2024. Cette réduction dépend de la réussite de son plan d'actions, mais aussi de l'évolution de facteurs exogènes tels que l'évolution des émissions de certains secteurs industriels (ciment, acier), l'évolution du poids carbone des énergies disponibles, les évolutions technologiques ou encore la croissance économique.

Enfin l'atteinte de l'état de Net Zéro nécessite la mise en place sur le long terme d'actions de stockage de carbone équivalant aux émissions résiduelles. La création de ces puits de carbone se fera préférentiellement au travers des activités du Groupe, mais le recours à des crédits carbone de qualité n'est pas exclu pour atteindre ces objectifs.

La nature de ses activités n'exclut pas le Groupe Eiffage des indices de référence « accord de Paris ».

Les émissions verrouillées sont des estimations des émissions de gaz à effet de serre générés par l'exploitation d'actifs ou produits à long cycle de vie. Elles sont mesurées entre l'année de reporting et la fin de leur durée de vie opérationnelle. Pour Eiffage, cette définition peut amener à de multiples interprétations, que ce soit sur les actifs à prendre en compte ou sur leur durée de vie. Le Groupe n'est pas en mesure à ce jour de prendre en compte ces émissions verrouillées dans sa trajectoire.

2.3.4 Objectifs climat [E1-4]

Sur la base de l'année de référence 2019, objectifs fixés en valeur absolue

	Cible 2030 selon la trajectoire 1,5°C	Cible 2050 Zéro-émissions nettes
Scopes 1 + 2	- 46 %	- 90 %
Scope 3 amont et aval hors émissions optionnelles	- 30 %	- 90 %
Approbation SBTi	Oui	Oui

Les objectifs de réduction des émissions de GES ont été fixés selon l'approche absolue de la SBTi. Ainsi, comme l'autorise la SBTi lorsque le scope 3 est prépondérant (> 40 %) sur le total des émissions, ces objectifs suivent une trajectoire 1,5 °C sur les scopes 1 et 2, et une trajectoire « well-below » 2 °C pour le scope 3. Aucun guide sectoriel n'a été utilisé dans leur définition.
Ces objectifs couvrent 100 % des émissions des scopes 1 et 2 du scope 3 amont et aval hors émissions optionnelles.
L'objectif scope 2 est calculé selon la méthode market-based.
Les cibles s'appliquent à tout le périmètre contrôlé par Eiffage.
L'année 2019 a été retenue comme référence car elle est représentative d'une année complète d'activité en conditions normales, avant la crise du Covid.

La contribution des différents leviers de décarbonation

Synthèse

Leviers à prioriser

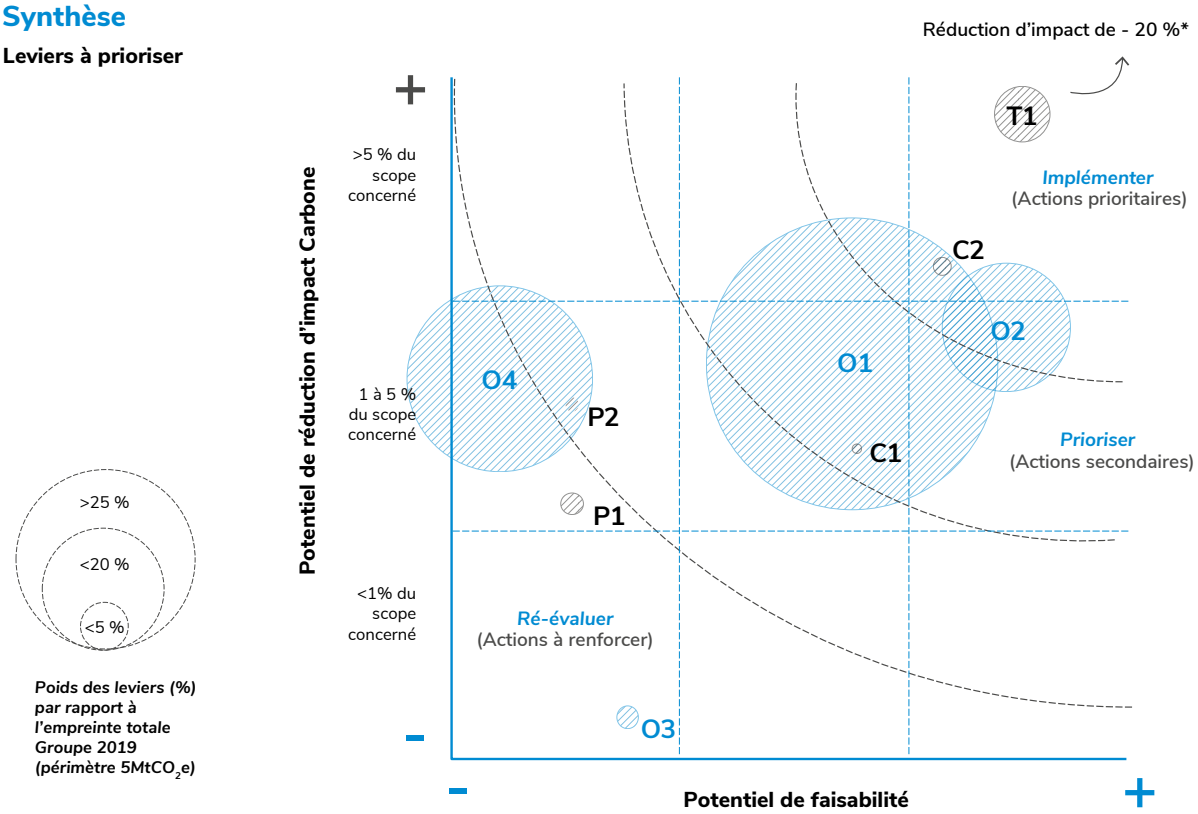

Leviers

Scopes 1 & 2	Consommations	C1	Réduction des consommations énergétiques des bâtiments et projets appartenant ou opérés par Eiffage
		C2	Réduire l'impact carbone des chantiers
	Transport	T1	Réduction de l'impact carbone lié à l'utilisation des véhicules personnels, de fonction et utilitaires
	Production industrielle	P1	Diminuer l'empreinte carbone de nos produits lors de leur fabrication
		P2	Réduire les émissions de CO_2 de Bocahut
Scope 3	Conception & offre bas carbone	O1	Réduire l'impact carbone des projets lors de leur conception
		O2	Réduire la consommation énergétique des bâtiments et des projets
		O3	Réduire les émissions directes liées à la phase d'usage des concessions
		O4	Réduire l'impact de la cogénération

Source : Analyse Quantis, Données Eiffage
*Score déduit de la pondération de l'impact carbone des branches. Résultat basé sur une faisabilité haute pour les branches Energie Sytèmes, Construction et Infrastructures, et faible pour la branche Concessions

Scopes 1 et 2 : objectif de réduire de - 46 % les émissions internes de GES (2019-2030)

- Consommations :
  - réduction des consommations énergétiques des bâtiments et projets appartenant ou opérés par Eiffage par l'efficience énergétique des bâtiments, l'application du décret tertiaire (en France), le plan de sobriété énergétique,
  - réduction de l'impact carbone des chantiers par la sobriété énergétique, la réduction ou substitution des carburants ;
- Transport : réduction des consommations de carburant des véhicules roulants par la substitution de la consommation d'énergies fossiles par des énergies alternatives (biocarburant, hydrogène décarboné) ; remplacement de la flotte de véhicules par des véhicules électriques, éco-conduite ;
- Production industrielle : diminution de l'empreinte carbone des produits lors de la fabrication ; réduction des émissions de CO_2 de Bocahut, l'usine de fabrication de chaux du groupe EIffage.

Scope 3 : objectif de réduire de - 30 % les émissions amont et aval (1) (2019-2030)

- Conception et offres bas carbone : réduction de l'impact carbone des projets lors de leur conception ; réduction de la consommation énergétique des bâtiments et des projets ; réduction des émissions directes liées à la phase d'usage des concessions (Eiffage Services, roulage des avions dans les aéroports, etc.) ; réduction de l'impact de la cogénération.

→ Explication des cibles à horizon 2050

Les cibles 2050 sont dictées par l'engagement Net Zéro du Groupe validé par la SBTi. Afin de définir les cibles de décarbonation, certains facteurs exogènes ont été étudiés et envisagés dans les scénarios climatiques par ordre de contribution à la réduction d'impact (%) comme suit :

- béton : amélioration de l'efficacité énergétique ; utilisation d'énergies alternatives ; réduction du ratio *clinker*/ciment ; utilisation de nouvelles technologies (par exemple la capture de carbone) ;
- bitume : évolution du secteur pétrochimique avec la capture carbone et la diminution du mix énergétique ;
- acier : évolution technologique de la production d'acier avec le changement des sources d'énergie (passage du charbon à l'électricité) ; réutilisation de l'acier recyclé (meilleurs taux de collecte) ; CCUS (*Carbon Capture, Utilisation and Storage*) ;
- mix électrique : évolution du mix énergétique, basée sur les données du rapport de l'AIE WEO 2023 ;
- fin de vie des produits : remplacement des énergies fossiles, diminution du mix énergétique, capture du méthane, augmentation du taux de recyclage.

C'est en s'appuyant sur le potentiel de réduction de l'impact carbone et le potentiel de faisabilité de chaque levier, qu'ont été définies les actions à mettre en œuvre en priorité et qui composent les axes de la stratégie climat du Groupe.

2.3.5 Gestion des impacts, risques et opportunités

2.3.5.1 Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation [E1-2]

1. Atténuation du changement climatique

Validée en 2021, la stratégie bas carbone concerne l'ensemble de l'activité du Groupe sur l'ensemble de son périmètre géographique.

Elle vise une réduction des émissions internes (scopes 1 et 2) de 46 % entre 2019 et 2030 en agissant sur les consommations d'énergie des sites fixes et des chantiers et en investissant dans du matériel, des engins et des flottes de véhicules moins carbonés.

Le Groupe prévoit aussi de réduire de 30 % ses émissions externes (scope 3 amont et aval hors émissions optionnelles) entre 2019 et 2030 grâce à des offres intégrant des achats bas carbone, l'écoconception des bâtiments et des ouvrages, les mobilités durables et les énergies décarbonées.

→ Réduire les émissions internes du Groupe

La réduction des émissions des scopes 1 et 2 est permise par trois leviers d'actions :

a) **diminuer la consommation des bâtiments et verdir le mix énergétique,** ce qui passe par la rénovation du patrimoine bâti existant, la mise en œuvre d'actions de sobriété énergétique, le changement du mix énergétique, mais aussi par un travail afin d'améliorer le profil énergétique sur les chantiers et bases-vie. Ces actions s'inscrivent en France sur les exigences réglementaires (décret du 23 juillet 2019 dit décret tertiaire) qui vise une baisse de 60 % de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires d'ici à 2050 ;

b) **réduire les déplacements, décarboner la flotte et les engins** en favorisant les réunions à distance, en accélérant le renouvellement et la décarbonation de la flotte de véhicules et en testant des solutions d'électrification ou de biogaz pour décarboner les engins de chantier ;

c) **diminuer l'empreinte carbone de la production industrielle** : Eiffage Route, qui exploite une soixantaine de sites industriels (usines d'enrobés et parcs de liants), investit dans des solutions pour décarboner et rendre plus efficients ses processus de production.

→ Éviter les émissions pour les clients

La réduction des émissions carbone dans les réponses aux appels d'offres constitue le deuxième volet de la stratégie bas carbone d'Eiffage. Le Groupe s'emploie en effet à déployer toutes ses capacités d'innovation afin d'aider ses clients à réduire leurs propres émissions grâce à ses offres bas carbone.

1) *Hors émissions optionnelles de GES.*

Ces solutions sont :

a) **développer de nouveaux modes constructifs :** écoconcevoir et prolonger la vie des bâtiments et des ouvrages, recourir aux matériaux biosourcés et développer la décarbonation des matériaux traditionnels ;

b) **recourir à l'économie circulaire :** déconstruction sélective, réemploi, recyclage de matériaux pour limiter l'impact carbone des modes constructifs ;

c) **contribuer au développement des énergies renouvelables et à la performance énergétique :** construction et maintenance d'outils de production d'énergie bas carbone et renouvelables et infrastructures de raccordement au réseau électrique ;

d) **favoriser les mobilités durables :** aménagement pour le covoiturage, bornes de recharge pour véhicules électriques, participation à des projets d'infrastructures de transport ferroviaire.

2. Adaptation au changement climatique

La prise en compte des risques liés au climat dans les processus internes

Le groupe Eiffage n'a pas à ce jour de politique d'adaptation formalisée, cependant de nombreux processus internes prennent déjà en compte les risques physiques et de transition afin d'adapter les métiers du Groupe :

a) les projets excédant des seuils financiers définis par métiers font l'objet d'une analyse des risques liés à l'environnement, et plus particulièrement les risques liés au changement climatique. Pour l'évaluation des risques climatiques et la résilience des projets en amont, les métiers peuvent s'appuyer sur des outils existants, des guides pratiques mis à disposition en interne ou s'adresser à des partenaires extérieurs. Cette évaluation est ainsi systématique pour les projets de concessions ;

b) la prise en compte des aléas climatiques est un point de vigilance croissant dans les plans de prévention (voir paragraphe 3.1.2.1 / Politiques [S1-1]) et dans les plans de continuité d'activité ;

c) la gestion des risques au niveau des sites et chantiers, dont les risques météorologiques, fait partie de l'analyse des risques réalisée pour chaque projet depuis de nombreuses années.

Ces efforts devraient se poursuivre et s'étendre en s'appuyant sur les analyses de risques liés au climat en cours et à venir.

Le développement des offres pour améliorer la résilience

Les offres du Groupe en matière de rénovation et de réhabilitation répondent aux besoins de performance énergétique, mais permettent aussi une meilleure résilience des bâtiments face aux vagues de chaleur.

Les activités d'aménagement dans le cadre du renouvellement urbain ou de la création d'écoquartiers intègrent des solutions pour lutter contre les îlots de chaleur, limiter l'imperméabilisation des sols ou favoriser l'infiltration en cas de pluies intenses pour une ville plus résiliente face au changement climatique.

Ces offres représentent des axes de développement intégrés dans la stratégie et les modèles économiques des métiers concernés.

La stratégie est portée par le président-directeur général du Groupe. En outre, l'ensemble du conseil d'administration a conscience de ces enjeux et intègre les incidences climatiques des activités du Groupe dans leurs travaux. Le processus de suivi de la stratégie est réalisé au travers des indicateurs et des rapports présentés au comité exécutif et soumis au conseil d'administration *via* son comité stratégique et RSE.

Eiffage a intégré les intérêts de ses principales parties prenantes dans l'élaboration de sa stratégie climat. Au travers des objectifs relatifs au scope 3 et à la production d'offres décarbonées, les attentes des clients telles qu'exprimées dans les appels d'offres sont prises en compte. Le travail enclenché avec les fournisseurs et sous-traitants du Groupe permet de mieux piloter l'impact CO_2 des choix de matériaux et de proposer des alternatives bas carbone dans les projets. La feuille de route 2021-2025 de la direction des achats inclut un axe bas carbone qui intègre la formation systématique des acheteurs, la prise en compte de l'empreinte carbone dans le choix des solutions des fournisseurs ainsi que le développement d'outils de traçabilité et de mesure carbone.

La stratégie du Groupe est largement partagée depuis 2020 aussi bien en interne qu'en externe : au travers des différentes actions de formation et de sensibilisation environnementales menées au sein du Groupe et qui s'étendent chaque année (voir chapitre 2.1.5 / Formation et sensibilisation, bras armé de la stratégie environnementale d'Eiffage), des conventions managers organisées au sein des branches qui adressent régulièrement les questions de performance environnementale et de trajectoire carbone, mais aussi des rapports climat publiés chaque année et mis en ligne sur le site internet du Groupe.

2.3.5.2 Actions et ressources en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique [E1-3]

→ Actions pour réduire les émissions internes du Groupe

1. Décarboner le patrimoine immobilier du Groupe

A. Rénover les bâtiments existants

La direction du patrimoine immobilier du Groupe (DPIG) anime depuis 2022 un groupe de travail inter-branches rassemblant les expertises des équipes d'Eiffage Construction, d'Eiffage Énergie Systèmes et de Goyer pour mettre en œuvre, sur plusieurs sites pilotes, des solutions de rénovation thermique et énergétique recourant à des procédés bas carbone (VRD, géothermie, photovoltaïque…).

De nombreux sites du Groupe ont fait l'objet de simulations énergétiques dynamiques permettant d'aboutir à différents scénarios de rénovation et surtout de fiabiliser la méthode employée. Au cours de l'année 2024, 24 sites ont fait l'objet d'audits énergétiques. Ces audits sont aujourd'hui un préalable nécessaire avant toute décision de travaux de rénovation sur le patrimoine. Dans la continuité des audits réalisés en 2024, 7 sites ont fait l'objet de travaux de rénovation ou d'une décision ferme d'investissement.

B. Diminuer la consommation énergétique des bâtiments

Depuis la publication du décret Tertiaire EET (décret Éco-Énergie Tertiaire) en 2021 en France, plus de 156 sites ont été déclarés sur la plateforme dédiée de l'ADEME avec notamment l'identification des années de référence pour chaque site et un plan pluriannuel d'investissement pour atteindre les objectifs

imposés par le décret dont le premier jalon est de - 40 % d'ici à 2030. La démarche de déclaration et de suivi se poursuit au fur et à mesure de l'évolution du parc immobilier du Groupe avec l'accompagnement des équipes EES TERCEO (Cellule de performance énergétique).

C. Inciter à la sobriété énergétique

Depuis 2022, sous l'impulsion du président-directeur général, les branches se sont dotées de plans de sobriété adaptés à leurs sites tertiaires, à leurs usages en termes de mobilité et à la gestion du patrimoine immobilier. Ces plans de sobriété sont intégrés à leurs stratégies bas carbone respectives. Ils incluent des efforts de sensibilisation des collaborateurs aux écogestes (sous forme d'affichages pédagogiques ou de quarts d'heure bas carbone) et des mesures pour optimiser les déplacements (en favorisant les réunions à distance, en incitant au covoiturage ou en privilégiant les déplacements en train).

D. Appliquer les meilleurs savoir-faire et les normes les plus exigeantes pour les nouveaux sites

La DPIG s'est engagée depuis plusieurs années à respecter un haut niveau d'exigence dans les bilans carbone et énergétiques de ses nouveaux sites immobiliers. Depuis le second semestre 2022, les investissements immobiliers du Groupe en France doivent respecter la norme RE2020 (1) avec application anticipée des seuils 2025 (- 10 % d'émissions de CO_2).

En 2025, plusieurs travaux réalisés au sein du patrimoine immobilier du Groupe dont par exemple :

a) la livraison du siège de Eiffage Énergie Systèmes PII (Process industriel et ingénierie), au Mans : Pensé pour conjuguer qualité de vie au travail et innovation, il intègre des matériaux biosourcés, du béton bas carbone, des équipements de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) performants et des enrobés bas carbone.1 300 m² d'installation photovoltaïque et 6 400 m² d'espace vert intégrant bien être et biodiversité locale ;

b) la réhabilitation d'un site Ouest France pour le compte de la future direction régionale EES/Clemessy à Rennes : qui a permis l'économie de 3 211 tonnes de CO_2. Ajouter à cela une cuve de récupération des eaux de pluie pour l'alimentation des sanitaires, l'entretien des espaces extérieur et lavage des véhicules. Pour compléter un accent sur le réemploi pour l'aménagement d'équipement tel que des cloisons, faux plafonds, BEAS (blocs autonomes d'éclairage de sécurité) reconditionnés et don vers EMMAUS d'équipement et mobilier ;

c) la construction du nouveau siège Eiffage Énergie Système Nord à Croix sur une ancienne friche industrielle. Sur une surface 14 300 m², 30 % de la parcelle sera dédiée à un aménagement végétalisé complémenté par le label Biodivercity®, une centrale photovoltaïque de 290 kWc en ombrière et toiture. L'ensemble des démarches permettront de viser la certification BREEAM® VERY GOOD. Le regroupement des agences fera réaliser une économie annuelle de 110 k€ des coûts liés aux consommations énergétiques se traduisant par un gain 70 tonnes équivalent CO_2 ;

d) L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques : Entre 2023 et 2025, dans le cadre de la transition de la flotte des véhicules des branches vers l'électrique ou l'hybride, 98 bornes IRVE (2) ont été installées sur 41 sites Eiffage pour une puissance totale de 4 275 kW.

E. Faire évoluer le mix des approvisionnements énergétiques du Groupe

Eiffage a renégocié en 2024 ses contrats de fourniture d'électricité, qui se sont appliqués depuis cette année. Les acheteurs du Groupe intègrent des approvisionnements en énergies renouvelables (ENR) avec des contrats longue durée – *power purchase agreements* (PPA) – développés notamment avec Sun'R, filiale d'Eiffage spécialisée dans les ENR. Ces contrats permettent aux acheteurs d'avoir un accès privilégié et garanti aux ENR sur le long terme, réduisant les risques de fluctuation des prix liés au marché. L'augmentation de la part des ENR dans la consommation énergétique des bâtiments passe aussi par des installations sur les sites de panneaux photovoltaïques ou d'éoliennes. La part totale des énergies renouvelables dans la consommation totale du groupe et son évolution est publiée au chapitre E1-5.

2. Agir sur les moyens de transport

A. Électrifier la flotte de véhicules

Le programme d'électrification des véhicules légers se poursuit ainsi que l'installation des bornes de recharge sur les sites. En France, cette année, le taux de renouvellement en électrique de la flotte est de plus de 39 % (contre 29 % en 2024) et chez Eiffage Construction, 57 % des commandes 2025 de véhicules particuliers sont des véhicules électriques à mi-décembre (pour un objectif de 60 % d'ici à 2026). Sur les véhicules utilitaires et les engins, des tests sont menés sur les dernières évolutions technologiques pour identifier celles pouvant répondre aux besoins.

B. Bio-carburants

Eiffage Route et Eiffage Génie Civil font évoluer leur mix énergétique avec l'introduction des biocarburants HVO et B100 dans le but de remplacer progressivement le gazole et le gazole non routier. En 2025, 5,8 millions de litres de biocarburant B100 ont été consommés (+ 31 % par rapport à 2024). Le carburant HVO commence lui aussi à être utilisé par les engins de chantier et les camions, avec une consommation de 6,6 millions de litres (+ 175 % par rapport à 2024). Les biocarburants représentent actuellement 6 % des consommations de carburant du Groupe contre 3 % en 2024.

C. Inciter à l'écoconduite

De nombreuses actions sont menées au niveau du Groupe et en branches pour former les collaborateurs à l'écoconduite, qu'il s'agisse des engins de chantier, des poids lourds ou des véhicules légers. Un module lancé en 2023 et dédié à l'écoconduite est accessible à tous les collaborateurs du Groupe sur la plateforme de l'Université Eiffage.

En 2025, 4 485 collaborateurs ont été formés à l'éco-conduite.

1) *RE2020 : Réglementation environnementale française des bâtiments neufs qui vise à améliorer la performance énergétique et à baisser les consommations et l'empreinte carbone des bâtiments neufs.*
2) *Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques*

Le management de performance des consommations se développe grâce à la mise en place d'application de remontée de données comme EMat Connect en France ou Webfleet chez Eiffage Énergie Systèmes en Espagne.

En 2025, en France, les émissions relatives aux moyens de transport qui représentent près de 50 % des émissions scope 1 et 2 du Groupe ont baissé de 9,8 % par rapport à 2019.

3. Décarboner l'industrie

Les actions au niveau du parc industriel concernent principalement les industries de la Route qui concentrent la majorité des unités les plus émissives.

Transformation des installations : cela comprend la suppression des brûleurs fioul et l'électrification des parcs à liants.

Écopilotage : cela comprend la lutte contre les surchauffes, l'excellence opérationnelle avec le programme Usine connectée (solution d'optimisation et d'aide au pilotage des usines de fabrication d'enrobés), la lutte contre l'humidité des matériaux par la couverture des stocks de granulats et l'augmentation de la part des enrobés tièdes et froids. Fin 2025, 48 usines sont raccordées. Il reste environ une dizaine de sites en participation à déployer.

Le programme Usine Connectée se déploie également sur le parc d'usines à liants, avec trois usines raccordées depuis 2024 (6 usines à terme). Cela constitue une aide au pilotage avec notamment une meilleure gestion des cuves et de leur température de stockage.

Biogaz : Eiffage Route vise 25 % d'intégration de biogaz dans sa consommation de gaz naturel sur ses usines en propre à l'horizon 2026. Son volume d'approvisionnement a été contractualisé avec Engie jusqu'en 2038. En 2025, 38,4 GWh de biogaz (30 % de plus qu'en 2024) ont été intégrés au niveau des usines en propre, soit près de 20 % de leur consommation de gaz.

Électrification : un plan de renouvellement des parcs à liants est en cours au sein d'Eiffage Route, avec un objectif de 100 % des parcs électrifiés à l'horizon 2025-2026. Les parcs à liants regroupent les équipements nécessaires à la fabrication des enrobés (dont les cuves à bitume). Quelques exemples d'actions en lien avec l'objectif d'électrification des sites :

- un chargeur électrique sera testé en 2026 dans une centrale d'enrobés ;
- en attendant une migration vers l'électrique dès que les capacités d'autonomie des machines le permettront, le carburant HVO est déployé sur plusieurs sites ;
- suite aux retours positifs de l'usine de Bellengreville (Calvados), les panneaux photovoltaïques sont déployés pour tout nouveau projet de hangar à matériaux.

Enrobés à l'émulsion : la fabrication des enrobés tièdes (< 150 °C) et des enrobés à l'émulsion (basse température) est beaucoup moins émettrice de CO_2.

En 2025, Eiffage Route a produit 2 % d'enrobés à l'émulsion dans ses usines et vise une production de l'ordre de 12 % d'ici à 2030 La production totale de liants biosourcés en France (fabriqués sur 3 usines) a été de 3 750 tonnes en 2025, dépassant l'objectif du plan stratégique 2025 de 3 500 tonnes. Projet pionnier d'Eiffage Route et unique en France, la nouvelle usine LEA (Liants et Émulsions d'Avenir) a démarré sa production en juillet 2024 à Perreux (Loire). Cette usine est dédiée à la fabrication et au stockage des liants biosourcés Recytal®, Biophalt®, Bioklair®et Carbonelight®. Elle devrait atteindre une production de 4 500 tonnes dès 2026.

Les agences d'Eiffage Route de Saint-Thibéry (Hérault) et de Beaujeu (Rhône) disposent de nouvelles usines dernière génération pour la production d'enrobés à l'émulsion, à destination des couches de roulement à faible trafic.

Outre ces usines mobiles, l'ensemble du parc industriel sera progressivement adapté durant les prochaines années pour permettre de répondre aux exigences du mix produit (enrobés chauds/tièdes/à l'émulsion).

→ Le développement de solutions bas carbone pour les clients du Groupe

1. La conception et la construction bas carbone

Les solutions bas carbone développées par Eiffage sont les suivantes :

Le béton bas carbone

Le béton est un des composants les plus impactants de l'empreinte carbone du Groupe (environ 15 % des émissions du scope 3 amont) à cause du clinker contenu dans le ciment utilisé pour sa fabrication. Pour réduire cet impact, les bétons bas carbone utilisent différents constituants pour substituer le clinker comme les laitiers de hauts fourneaux, le calcaire ou encore les argiles flash calcinés. L'utilisation de ces solutions est poussée dans le Groupe en fonction des contraintes d'utilisation (temps de prise souvent allongé) et des sources de constituants locaux disponibles.

Eiffage Génie Civil développe notamment des partenariats afin d'employer des alternatives de ciment sans clinker et met en œuvre des « bétons performanciels » formulés en interne. Par exemple sur la ligne 15 Est du Grand Paris Express, les bétons des parois moulées ont été réalisés à partir de ciment contenant maximum 19 % de clinker. De son côté Eiffage Construction systématise le calcul carbone du gros œuvre de ses opérations afin de diminuer son empreinte en mettant en œuvre le bon béton au bon endroit.

Le bois

Les solutions préfabriquées de Savare, filiale spécialisée dans la construction bois, sont déployées dans plusieurs projets.

La généralisation d'outils de calcul carbone

Afin de pouvoir proposer des variantes bas carbone dans les appels d'offres, les métiers des activités de travaux se sont dotés de calculatrices carbone capables d'effectuer deux calculs, l'un en euros, l'autre en émissions de CO_2. Elles évaluent l'empreinte carbone des projets en prenant en compte divers éléments tels que les modes de transport ou les matériaux utilisés.

La comptabilisation du carbone dans les achats avec la plateforme BlueOn

Disposer de données carbone fiables et opposables sur les produits, process et équipements du secteur de la construction est tout à la fois indispensable et stratégique. C'est pourquoi la direction des achats d'Eiffage a mis en place BlueOn, la première place de marché à données environnementales qui valorise les fournisseurs engagés dans la décarbonation de leurs produits. Tous les articles référencés justifient d'une déclaration environnementale respectant la méthode d'analyse de cycle de

vie (ACV). L'empreinte carbone est clairement affichée, calculée et opposable. Ainsi, les acheteurs ont accès à des informations environnementales fiables, normées et non interprétées.

Cette plateforme est déployée depuis fin 2023, son offre est en forte croissance avec 100 000 références à fin 2025. Elle a recensé plus de 70 000 nouvelles références en 1 an. En décembre 2025, plus de 31 millions d'euros de commandes ont été passés sur l'année (contre 4,5 millions en 2024). BlueOn a été utilisé par plus de 800 personnes chez Eiffage, qui ont passé des commandes aux 100 marques fournisseurs embarquées dans cette démarche. Ce travail collaboratif avec les fournisseurs du Groupe est désormais un facteur clé de succès dans la décarbonation de notre chaine de valeur, et depuis 2025, les objectifs annuels des acheteurs incluent la contribution à l'adoption et au développement de la plateforme BlueOn.

2. Le développement de l'économie circulaire pour réduire l'impact carbone

Déconstruction sélective, réemploi, recyclage de matériaux… Les métiers d'Eiffage cherchent, en outre, à optimiser l'utilisation des matières premières dès la phase d'études des projets, puis à en faire un usage écoresponsable. Les métiers s'emploient aussi à recycler le béton, le plastique, ou encore l'aluminium. Pour faciliter des modèles d'affaires plus circulaires, un guide à destination des équipes opérationnelles a été conçu et diffusé en 2025. Pour en savoir plus sur la stratégie d'économie circulaire du Groupe, se référer au chapitre E5 – Économie circulaire.

3. La production d'énergies renouvelables

Le développement des offres du Groupe dans le domaine du photovoltaïque, de l'éolien, de la biomasse et de l'hydrogène vert est un des axes clés des activités du Groupe.

Énergies solaires

L'année 2025 a été particulièrement dynamique pour Eiffage Énergie Systèmes, qui a multiplié les initiatives en énergie solaire, soulignant son engagement fort dans la transition énergétique.

En Espagne, la filiale a remporté un contrat majeur de 134 millions d'euros pour la construction de deux centrales solaires photovoltaïques à Cordoue (Cabra et Olivar), totalisant une puissance de 300 MWc et destinées à alimenter plus de 172 000 foyers. Parallèlement, en France, un partenariat stratégique avec Sunrock, officialisé en mars, a été lancé pour l'installation de quatre centrales photovoltaïques (12,5 MWc) sur des bâtiments logistiques en Bourgogne, Île-de-France, Centre-Val de Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur, favorisant une consommation locale d'énergie décarbonée.

Enfin, Eiffage Énergie Systèmes a également démontré son expertise dans des projets d'autoconsommation, comme l'installation de panneaux photovoltaïques pour l'usine Launet à Marseille-en-Beauvaisis, livrée en novembre 2025, couvrant près d'un quart de ses besoins énergétiques annuels avec une production de 136 kWc. Ces actions concrètes illustrent la capacité d'Eiffage à développer des solutions solaires variées, de grande envergure et adaptées aux besoins spécifiques, renforçant sa position d'acteur clé dans le domaine des énergies renouvelables.

Ainsi, Eiffage figure parmi les leaders mondiaux des installateurs d'énergie solaire (4e rang du classement mondial de Wiki Solar au 4e trimestre 2025).

Éolien

En 2025, Eiffage, à travers sa filiale Smulders a renforcé sa position dans l'éolien offshore avec l'acquisition de HSM Offshore Energy en mars et le gain du marché pour trois sous-stations électriques de parc éoliens en mer français auprès de RTE pour un montant global de plus de 1,5 milliard.

4. La mobilité durable

Électromobilité

Toutes les aires de services du réseau des concessions autoroutières d'Eiffage en France sont équipées en bornes de recharge électrique rapide et ultra-rapide pour les véhicules légers. Entre 2024 et 2025, l'augmentation du volume global de kWh distribués sur ces aires est de 50 %. En outre, depuis octobre 2024, un premier corridor entre Paris et Lyon est équipé de bornes de recharge pour poids lourds électriques grâce au partenariat APRR - Engie Vianeo. De plus, sur l'A79, les véhicules à très faibles émissions bénéficient d'un tarif réduit de péage.

Aires de covoiturage

Pour encourager les mobilités partagées, APRR-AREA développe des parkings de covoiturage en partenariat avec les collectivités locales, aménage des voies réservées au covoiturage et aux transports collectifs aux abords de certaines métropoles. Après la première voie réservée ouverte en 2020 à Grenoble, deux autres ont été inaugurées au printemps 2025 pour le covoiturage aux abords de Lyon.

L'aménagement de l'autoroute A6 en Ile-de-France, prévoyant notamment la création d'un pôle multimodal pour faciliter la connexion entre différents modes de transport, a fait l'objet d'une concertation publique début 2025.

Ressources et moyens

Les moyens financiers et humains associés à ces différentes actions ont représenté un montant de 38 M€ en 2025. Pour plus d'informations, se référer au paragraphe 2.3.3 / Plan climat pour l'atténuation du changement climatique [E1-1]. Le plan d'actions actuel ne fait pas l'objet d'une planification systématique des ressources financières, d'un pilotage de la contribution de chaque action à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau du Groupe. Ces éléments seront progressivement intégrés dans une approche d'amélioration continue d'ici trois ans.

→ Adaptation au réchauffement climatique

À ce jour, Eiffage n'a pas de plan d'actions dédié spécifiquement à l'adaptation au niveau du Groupe. Cependant, la prise en compte des risques physiques et de transition est intégrée dans les processus de gestion des risques du Groupe. Les métiers disposent de plans de continuité d'activité et de plans de prévention permettant de se prémunir contre les aléas tels que les vagues de chaleur et les inondations. Les solutions proposées en matière d'aménagement, de construction et de réhabilitation répondent également aux besoins d'adaptation comme indiqué au paragraphe 2.3.5.1 / Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation [E1-2].

2.3.6 Indicateurs

2.3.6.1 Consommation d'énergie et mix énergétique [E1-5]

Consommations et mix énergétique Groupe

	Total	
	2024	2025
Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon **(MWh)**	31 641	25 741
Dont consommation de lignite **(MWh)**	*31 641*	*25 741*
Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers **(MWh)**	1 816 514	1 768 260
Dont consommation de gazole **(MWh)**	*1 104 719*	*1 065 439*
Dont consommation d'essence **(MWh)**	*110 408*	*140 780*
Dont consommation de gazole non routier **(MWh)**	*434 603*	*424 119*
Dont consommation de gaz de pétrole liquéfié **(MWh)**	*42 891*	*21 258*
Dont consommation de kérosène **(MWh)**	*7 737*	*3 306*
Dont consommation de butane, propane **(MWh)**	*26 890*	*13 910*
Dont consommation de fioul domestique **(MWh)**	*33 966*	*40 572*
Dont consommation de fioul lourd **(MWh)**	*55 300*	*58 877*
Consommation de combustible provenant du gaz naturel **(MWh)**	611 699	590 244
Dont consommation de gaz naturel **(MWh)**	*605 155*	*583 850*
Dont consommation de gaz naturel comprimé **(MWh)**	*1 137*	*1 157*
Dont consommation de gaz naturel liquéfié **(MWh)**	*5 407*	*5 238*
Consommation de combustible provenant d'autres sources fossiles **(MWh)**	0	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles **(MWh)**	57 392	52 099
Dont consommation d'électricité **(MWh)**	*52 735*	*48 337*
Dont consommation de chaleur, vapeur et froid **(MWh)**	*4 657*	*3 762*
Consommation totale d'énergie fossile (MWh)	**2 517 246**	**2 436 344**
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie (%)	**85,7 %**	**83 %**
Consommation provenant de sources nucléaires (MWh)	**207 742**	**201 393**
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie (%)	**7 %**	**7 %**
Consommation de combustibles provenant de sources renouvelables **(MWh)**	63 910	116 528
Dont consommation de biocarburant B100 **(MWh)**	*40 948*	*53 508*
Dont consommation d'huile végétale hydrotraitée **(MWh)**	*22 682*	*62 476*
Dont consommation de bois énergie **(MWh)**	*280*	*543*
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables **(MWh)**	145 429	156 566
Dont consommation d'électricité **(MWh)**	*144 484*	*155 241*
Dont consommation de chaleur, vapeur et froid **(MWh)**	*945*	*1 325*
Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite **(MWh)**	2 863	9 589
Consommation totale d'énergie renouvelable (MWh)	**212 202**	**282 682**
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	**7 %**	**10 %**
Consommation totale d'énergie (MWh)	**2 937 190**	**2 920 419**
Production totale d'énergie renouvelable (MWh)	**111 903**	**152 826**
Production totale d'énergie non renouvelable (MWh)	**25 922**	**25 369**

Le Groupe affiche une consommation de 155 GWh d'électricité, soit 38 % de la consommation totale, couverte par des instruments tels que la garantie d'origine ou les certificats d'énergie renouvelable qui permet de décarboner son scope 2 suivant la méthode du *market-based*.

À noter que le Groupe, à travers ses industries de la Route, a acheté en 2025 58 GWh de garanties d'origine de biométhane, non valorisées dans les tableaux d'émissions précédents puisque le GHG Protocol n'autorise pas à ce jour de calcul *market-based* sur le scope 1.

Éléments de méthodologie

Périmètre

Le périmètre de ces indicateurs est celui décrit au paragraphe 1.1.1 / Base générale d'établissement du rapport de durabilité [BP-1]. En outre, sont prises en compte :

- les sociétés mises en équivalence dans le périmètre consolidé financier pour lesquelles Eiffage exerce un contrôle opérationnel.
- les industries de la Route non consolidées dans le périmètre consolidé financier pour lesquelles Eiffage exerce un contrôle opérationnel.

Exigences de publication

Dans ces tableaux :

- seule l'énergie consommée liée aux procédés détenus ou contrôlés par l'entreprise en appliquant le même périmètre que celui utilisé pour la déclaration des émissions de GES des scopes 1 et 2 a été considérée ;
- les matières premières et les combustibles qui ne sont pas brûlés à des fins énergétiques n'ont pas été pris en considération ;
- des facteurs de conversion appropriés ont été utilisés pour convertir les énergies exprimées en litre, kilo, tonne et kWh PCS en MWh PCI ;
- seules les consommations finales d'énergie effectivement consommées ont été prises en considération ;
- dans le cas de l'autoconsommation d'énergie produite, seule la consommation de combustible a été prise en compte en tant que consommation ;
- aucune compensation d'énergie n'a été réalisée ;
- seule l'énergie dont la source s'inscrit en dehors des limites organisationnelles de l'entreprise a été prise en considération sous la rubrique « énergie achetée ou acquise » ;
- les consommations de vapeur, de chaleur ou de froid reçues en tant qu'« énergie fatale » provenant de procédés industriels d'un tiers ont été comptabilisées sous la rubrique « énergie achetée ou acquise » ;
- pour répartir les consommations d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid entre les sources renouvelables et non renouvelables, les énergies qui ont été considérées comme provenant de sources renouvelables sont désormais celles dont la source est clairement définie dans les accords conclus avec les fournisseurs (cela n'était pas le cas lors de l'exercice 2024). Concernant les énergies non couvertes par ce type d'accord, la répartition a été réalisée en appliquant le mix résiduel issu du référentiel AIB.

Intensité énergétique

L'intensité énergétique est de 115 MWh/M€ en 2025 (contre 125 MWh/M€ en 2024).

Cet indicateur est calculé à partir de la consommation totale d'énergie du Groupe. On notera également que l'indicateur s'appuie cette année sur le chiffre d'affaires consolidé Groupe 2025 publié (tel que publié dans rapport de gestion du conseil d'administration), soit 25,3 milliards d'euros. Toutes les activités d'Eiffage relèvent de secteurs à fort impact climatique tels qu'énumérés dans les sections A à H et L de l'annexe I du règlement CE 1893/2006 du Parlement européen.

2.3.6.2 Émissions brutes de GES [E1-6]

L'évolution du scope 1 et 2 est corrélée à l'activité du Groupe.

Entre 2024 et 2025, sur le scope 1, la baisse des émissions s'explique notamment par l'utilisation accrue de biocarburants et l'électrification de la flotte à l'échelle du Groupe qui compense la consommation de GNR liée à la hausse d'activité comme par exemple dans les phases de terrassement telles que celle de l'EPR2.

Dans une moindre mesure, sur le scope 2, les grands projets de parcs éoliens en mer et de travaux souterrains ainsi que l'intensification des usages d'électricité entrainent une augmentation des émissions du scope 2 location-based, compensée par le recours grandissant aux garanties d'origine qui explique la baisse du scope 2 market-based.

Sur le scope 3 on note une forte baisse des émissions de la catégorie 3.11 « utilisation des produits vendus » liée à l'arrêt des activités de cogénération pour nos clients cette année. De même, on observe une baisse notable des émissions liées au scope 3.15 « émissions des investissements », liée à la réduction des émissions scope 1 et 2 de Getlink et Cielis ainsi qu'à la réduction des émissions des sociétés d'enrobé dans lesquelles Eiffage est en participation.

A contrario, sur cette même période des hausses d'émissions ont eu lieu sur la catégorie 3.4 « transport et distribution » liée à l'augmentation des dépenses ainsi qu'une hausse des émissions de la catégorie 3.11 « émissions optionnelles » liée à une hausse de l'activité de pose et d'entretien des voies ferroviaires.

Émissions de GES scopes 1, 2 et 3

	Rétrospective			Jalons et cibles de réduction				
	2019	2024	2025	Variation N/N-1 (%)	2030 (t eqCO_2)	% annuel de réduction 2030/2019	2050 (t eqCO_2)	% annuel de réduction 2050/2019
Émissions brutes de GES scope 1 (t eqCO_2)	836 987	725 708	698 274	- 4 %	451 973	4,18 %	83 699	2,90 %
Pourcentage des émissions de GES scope 1 provenant des systèmes de régulation des quotas (%)	13,66 %	15,47 %	15,45 %	0 %	NA	NA	NA	NA
Émissions brutes de GES scope 2 par méthodologie *market-based* (t eqCO_2)	47 483	28 011	26 300	- 6 %	25 641	4,18 %	4 748	2,90 %
Émissions brutes de GES scope 2 par méthodologie *location-based* (t eqCO_2)	50 570	37 464	39 257	5 %	27 308	4,18 %	5 057	2,90 %
Émissions brutes de GES scope 3 (t eqCO_2)	7 682 909	6 911 194	6 057 576	- 12 %	5 378 036	2,73 %	768 291	2,90 %
Dont émissions des achats de biens et services [3.1] (teqCO_2)	3 702 737	3 259 729	3 278 955	1 %	2 591 916	2,73 %	370 274	2,90 %
Dont émissions des biens d'investissements [3.2] (t eqCO_2)	41 450	45 981	49 149	7 %	29 015	2,73 %	4 145	2,90 %
Dont émissions des activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 ou 2) [3.3] (t eqCO_2)	155 193	170 320	173 431	2 %	108 635	2,73 %	15 519	2,90 %
Dont émissions des transports et distribution amont [3.4] (t eqCO_2)	129 155	222 400	252 240	13 %	90 409	2,73 %	12 916	2,90 %
Dont émissions des déchets produits lors de l'exploitation [3.5] (t eqCO_2)	43 083	116 085	109 600	- 6 %	30 158	2,73 %	4 308	2,90 %
Dont émissions des voyages d'affaires [3.6] (t eqCO_2)	16 669	14 607	15 801	8 %	11 669	2,73 %	1 667	2,90 %
Dont émissions des déplacements des employés (domicile/travail) [3.7] (t eqCO_2)	56 251	62 822	62 460	- 1 %	39 375	2,73 %	5 625	2,90 %
Dont émissions des actifs loués en amont [3.8] (t eqCO_2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont émissions des transports aval (acheminement) [3.9] (t eqCO_2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont émissions des transformations des produits vendus [3.10] (t eqCO_2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont émissions de l'utilisation des produits vendus [3.11] (t eqCO_2)	2 347 015	1 539 206	631 326	- 59 %	1 642 911	2,73 %	234 702	2,90 %
Dont émissions du traitement de fin de vie des produits vendus [3.12] (t eqCO_2)	1 150 693	1 452 432	1 461 285	1 %	805 485	2,73 %	115 069	2,90 %
Dont émissions des actifs loués en aval [3.13] (t eqCO_2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont émissions des franchises [3.14] (t eqCO_2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont émissions des investissements [3.15] (t eqCO_2)	40 663	27 612	23 327	- 16 %	28 464	2,73 %	4 066	2,90 %
Émissions autres (optionnelles, liées à l'utilisation des produits vendus) (t eqCO_2)	13 930 880	15 423 772	18 426 685	19 %	NA	NA	NA	NA
Émissions totales de GES (*market-based*) (t eqCO_2)	8 567 379	7 664 913	6 782 150	- 12 %	5 855 650	2,88 %	856 738	2,90 %
Émissions totales de GES *(location-based)* (t eqCO_2)	8 570 466	7 674 366	6 795 107	- 11 %	5 857 317	2,88 %	857 047	2,90 %

Les émissions biogéniques ne figurent pas dans le total des émissions scope 1, 2 et 3. Elles représentent environ 31 162 t CO_2b pour le scope 1 et 0 de t CO_2b pour le scope 2 en 2025, soit environ 4 % des émissions scope 1 et 2 du Groupe.

Éléments de méthodologie

Rebaselining

Les émissions 2019 et 2024 ont été recalculées pour une meilleure comparabilité des données. La méthodologie suivie est celle recommandée au chapitre 5 du GHG Protocol standard et de son appendice E « *Base year recalculation methodologies for structural changes* ». Le recalcul de l'année de référence est réalisé chaque année et prend en compte trois types de changements :

a) changement de périmètre : achat ou vente de sociétés, externalisation/internalisation d'activités ;

b) modification de la méthode de calcul ;

c) fiabilisation de la donnée.

L'objectif est que la variation des émissions résulte bien des changements de pratiques du Groupe et non d'une modification artificielle liée au calcul ou au périmètre.

Pour l'année 2025, le *rebaselining* a intégré les acquisitions de société, notamment EQOS (intégré uniquement sur deux mois en 2024), HSM Offshore Energy ainsi que 22 autres sociétés. Les facteurs d'émission du scope 3 ont été mis à jour afin d'intégrer leur dernière version, la méthode de calcul du scope 3.5 a évoluée de manière à mieux prendre en compte le traitement en fin de vie des déchets et l'arrêt de l'extrapolation des émissions de centrales de cogénération sur l'international.

On notera que le *rebaselining* ne s'applique qu'aux émissions de GES du tableau E1-6.

Émissions optionnelles

Les émissions de la catégorie « Émissions autres (optionnelles, liées à l'utilisation des produits vendus) » rassemblent les émissions indirectes liées à l'utilisation des produits. Ce sont majoritairement les émissions liées aux véhicules circulant sur les routes construites ou rénovées ou sur les concessions autoroutières du Groupe. Ces émissions ne sont pas soumises aux objectifs de réduction du Groupe puisqu'en dehors du périmètre d'action direct d'Eiffage. Elles représentent toutefois des volumes importants que le Groupe peut indirectement contribuer à réduire (incitation au covoiturage, installation d'IRVE, péage en flux libre…).

Périmètre

Le périmètre de ces indicateurs est celui décrit au paragraphe 1.1.1 / Base générale d'établissement du rapport de durabilité [BP-1]. En outre, sont prises en compte :

- les sociétés mises en équivalence dans le périmètre consolidé financier pour lesquelles Eiffage exerce un contrôle opérationnel ;
- les industries de la route non consolidées dans le périmètre consolidé financier pour lesquelles Eiffage exerce un contrôle opérationnel.

Exigences de publication

Précisions relatives aux calculs des scopes 1,2 et 3

Le calcul des émissions de GES suit les exigences de la méthode GHG Protocol décrite dans les documents suivants : *corporate standard revised ; Scope 2 Guidance ; Corporate Value Chain (Scope 3) Standard*. Eiffage n'est pas un établissement financier et ne prend pas en considération la norme de comptabilisation et de déclaration des GES destinée au secteur financier.

La totalité des sociétés du Groupe est prise en compte dans l'évaluation des émissions déclarées dans les tableaux du présent chapitre 2.2.3 Changement climatique [E1]. La classification des impacts sur les scopes 1, 2 et 3 est réalisée suivant la règle de comptabilité carbone dite de contrôle opérationnel.

Les facteurs d'émission utilisés sont issus de différentes bases de données nationales et internationales : Base Empreinte de l'ADEME, IEA et AIB pour les scopes 1 et 2 ; Base empreinte de l'ADEME, IEA, USEEIO, ecoinvent et INIES pour le scope 3. Les facteurs d'émissions énergétiques utilisés pour les scopes 1 et 2 incluent uniquement la part « combustion » de l'énergie, la part « amont » est comptabilisée dans la catégorie 3 du scope 3.

Les émissions de gaz à effet de serre sont présentées en équivalent CO_2 et incluent donc les gaz suivants : CO_2, CH_4, N_2O, HFC, PFC, SF_6, et NF_3. Les potentiels de réchauffement global (PRG) à 100 ans sont utilisés et issus majoritairement du 5^{e} rapport du GIEC (base ADEME). Les scopes 1, 2 et 3 du Groupe sont exprimés en émissions brutes, sans prise en compte des crédits ou quotas carbone de GES achetés, vendus ou transférés.

Les hypothèses les plus conservatrices ont été appliquées au calcul des émissions de GES du Groupe et les données utilisées de potentiel de réchauffement global (PRG) sont les plus récentes publiées par le GIEC.

Scope 1

Le scope 1 rassemble les émissions de GES issues de sources de combustion fixe, de sources de combustion mobile, des émissions de procédés et des émissions fugitives. Conformément aux règles du GHG Protocol, les émissions de CO_2 biogénique issues de la biomasse sont déclarées séparément des émissions du scope 1.

Les émissions des sites soumis à système d'échange de quotas d'émission (SEQE-UE) sont déclarées en respectant la méthode SEQE et sont celles de l'année 2025.

Le pourcentage d'émissions de GES du scope 1 relevant des systèmes réglementés d'échange de quotas d'émissions prend en considération les sites exploités et soumis au SEQE : Bocahut (production de chaux).

Scope 2

Les émissions du scope 2 incluent les consommations achetées d'électricité, de vapeur, de réseaux de chaleur ou de froid. Les émissions biogéniques de CO_2 résultant de la combustion ou de la biodégradation de la biomasse du scope 2 ne sont pas disponibles pour les facteurs d'émission utilisés.

Scope 3

Les émissions des quinze catégories du scope 3 ont été analysées à l'aide des outils du GHG Protocol, et le Groupe en a retenu dix comme pertinentes au regard de ses activités : 3.1 Achats de produits et de services ; 3.2 Immobilisation des biens ; 3.3 Émissions liées à l'énergie (non incluses dans les scopes 1 ou 2) ; 3.4 Transport de marchandise amont ; 3.5 Déchets ; 3.6 Déplacements professionnels ; 3.7 Déplacement domicile-travail ; 3.11 Utilisation des produits vendus ; 3.12 Fin de vie des produits vendus ; 3.15 Investissements.

100 % des émissions de ces différentes catégories sont déclarées dans le présent rapport.

Les cinq catégories exclues, jugées non applicables aux activités d'Eiffage ou représentant de faibles émissions, sont les suivantes : catégories 3.8 Actifs en leasing amont (négligeable, car les consommations énergétiques de ces actifs sont comptabilisées en scope 1 et 2), 3.9 Transport de marchandises aval (non applicable), 3.10 Transformation des produits vendus (non applicable), 3.13 Leasing aval (négligeable), 3.14 Franchises (non applicable).

Les émissions biogéniques de CO_2 résultant de la combustion ou de la biodégradation de biomasse dans sa chaîne de valeur amont sont négligeables. Les émissions liées aux autres types de GES sont incluses dans la catégorie 3 du scope 3.

Les émissions du scope 3 sont calculées grâce à un outil interne développé avec Quantis. Ces émissions sont issues de données primaires principalement. En 2025, le pourcentage de données primaires utilisées pour le scope 3 (hors optionnel) est de 58 %. Les calculs des émissions de toutes les catégories du scope 3 sont revus chaque année sur la base d'informations mises à jour annuellement. En cas de manque de données et afin de pouvoir estimer correctement les émissions dues aux activités du Groupe, une approximation par ratios monétaires est effectuée, activité par activité. Pour plus de détails, voir la note méthodologique, en annexe chapitre 5.2 / Méthodologie relative aux calculs de GES.

Intensité de GES

	Total	
	2024	**2025**
Émissions totales de GES (*market-based*)**(t eqCO_2)**	8 275 563	6 782 150
Émissions totales de GES (*location-based*) **(t eqCO_2)**	8 284 185	6 795 107
Chiffre d'affaires [1] consolidé publié (M€)	23 429	25 313
Intensité de GES *(market-based)* (t eqCO_2/M€ CA consolidé publié)	**353**	**268**
Intensité de GES *(location-based)* (t eqCO_2/M€ CA consolidé publié)	**354**	**268**

[1] Le chiffre d'affaires (CA) utilisé est le chiffre d'affaires consolidé publié.

Éléments de méthodologie

Périmètre

Le périmètre de ces indicateurs est celui décrit au paragraphe 1.1.1 / Base générale d'établissement du rapport de durabilité [BP-1]. En outre, sont prises en compte :

- les sociétés mises en équivalence dans le périmètre consolidé financier pour lesquelles Eiffage exerce un contrôle opérationnel ;
- les industries de la Route non consolidées dans le périmètre consolidé financier pour lesquelles Eiffage exerce un contrôle opérationnel.

Intensité de GES scopes 1 et 2

Les données du tableau ci-dessous correspondent à des sous-critères de performance extra-financiers présentés dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

	Total	
	2024	**2025**
Émissions de GES scopes 1 et 2 (*location-based*) (t $eqCO_2$)	747 820	737 531
Chiffre d'affaires* consolidé publié (M€)	23 429	25 313
Intensité de GES scopes 1 et 2 *(location-based)* (t $eqCO_2$/M€ CA consolidé publié)	**31,92**	**29,14**

* *Le chiffre d'affaires (CA) utilisé est le chiffre d'affaires consolidé publié.*

On notera que le chiffre d'affaires retenu pour le calcul des intensités de GES est le chiffre d'affaires consolidé Groupe publié dans le rapport de gestion du conseil d'administration, soit 25,3 milliards d'euros pour l'année 2025. Cette évolution méthodologique par rapport à la publication de l'année précédente est mentionnée au chapitre 1.1.1 / Base générale d'établissement du rapport de durabilité [BP-1]

2.3.6.3 Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone [E1-7]

Le Groupe ne dispose pas d'un suivi détaillé couvrant tous les métiers, car la stratégie de décarbonation du Groupe s'appuie en priorité sur l'évitement et la réduction avant la compensation.

Néanmoins, certaines initiatives isolées existent : Eiffage Rail dispose de certificats de contribution carbone pour les émissions inévitables liées à la consommation de carburant (conduite). Ces certificats correspondent à des projets de reforestation ou de centrales hydro-électriques et sont détaillés ci-dessous.

Projets de réduction ou d'absorption des émissions de GES

2023	1 389 t $eqCO_2$
2024	127 t $eqCO_2$
2025	**200 t $eqCO_2$**

2023 : Projets d'absorption des émissions concernent la construction d'une centrale hydroélectrique d'une capacité de 5 MW qui permettrait la réduction des émissions grâce aux projets hydroélectriques résultant de la compensation de l'électricité du réseau par une source d'énergie zéro émission en Inde, mais aussi du reboisement du Pin noir sur la forêt domaniale de Saint-Germain-en-Laye.

2024 : Plantation sur les forêts communales de Prémillieu pour lutter contre la prolifération du scolyte et de Beynes afin de remplacer des plantes par des chênes sessiles, plus robustes contre la sécheresse.

2025 : Plantation de 200 arbres dans la forêt communale de Burdignes (Loire) dans le cadre de projets menés par l'ONU dans la région Auvergne Rhône Alpes qui opère les reboisements liés à la sécheresse, les tempêtes, incendies ou maladies.

2.3.6.4 Tarification interne du carbone [E1-8]

Le groupe Eiffage n'a pas mis en place de tarification interne du carbone. Il existe un système de fonds interne (E-Face) pour soutenir les innovations et solutions bas carbone et financer les surcoûts dans les projets des alternatives bas carbone par rapport aux solutions classiques. Mais ce type de dispositif ne répond pas aux critères et exigences de publication telles qu'énoncées au paragraphe E1-8 de la directive CSRD.

2.4 Pollution [E2]

Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur
Risque	Risque financier et réputationnel en cas de multiplication d'événements de pollution graves ou médiatisés	● Court terme	Opérations propres
Impact négatif	Pollution potentielle chronique ou accidentelle de l'air, des eaux et des sols en raison des activités de chantier, de l'exploitation de carrières, des sites industriels et de l'utilisation des infrastructures routières construites	●● Court terme	Amont, opérations propres, aval
Impact positif	Activités de dépollution renforcées par les évolutions réglementaires et l'augmentation des activités de réhabilitation.	● Moyen terme	Opérations propres

Les informations relatives au processus d'identification des impacts risques et opportunités en lien avec la pollution sont disponibles au sein du chapitre IRO-1 de la partie Informations générales [ESRS-2].

La pollution de l'air, de l'eau et des sols est un enjeu pour les entreprises du BTP. Que ce soit à travers les chantiers, les carrières ou les procédés industriels, les activités du Groupe, en propre ou à travers sa chaîne de valeur, peuvent avoir un impact direct sur la qualité de l'air, des eaux et des sols. Ces impacts concernent donc plus directement les activités de travaux des branches Infrastructures et Construction comme les sites industriels d'Eiffage Route et d'Eiffage Métal.

Les différents types de pollution peuvent être : les poussières, le bruit et les vibrations pour les carrières comme les activités de travaux, les émissions dans l'air de gaz et particules par les engins de chantiers, les polluants de l'air émis en sortie de cheminée (par les usines d'enrobés ou dans certains procédés industriels de fabrication de matériaux) ou les rejets aqueux contenant des substances en suspension comme des produits chimiques ou des carburants qui peuvent affecter la qualité de l'eau. Enfin le stockage de carburants comme de produits chimiques peuvent représenter un risque de fuite accidentelle dans les sols et les eaux. Face à ces impacts, les activités du Groupe sont fortement cadrées par la réglementation nationale comme internationale pour limiter ses impacts et prévenir tout risque d'accidents. Le non-respect de ces cadres comme la multiplication d'accidents peuvent entrainer des sanctions, litiges et impact réputationnel.

La pollution peut être aussi présente préalablement aux activités d'Eiffage. L'impact positif des activités de dépollution du Groupe qui sont principalement regroupées au sein du métier génie civil peut se renforcer en réponse à une demande de dépollution favorisée par des réglementations plus strictes et la diminution de la construction à neuf au profit de terrains à réhabiliter ou réaménager. Les activités de dépollution ne font pas l'objet d'une politique ou plan d'actions spécifique, mais l'offre du groupe dans ce domaine regroupe le conseil, les études, la conception d'unités de traitement du sol, des eaux et de l'air et la réalisation de travaux de dépollution. Le laboratoire Carasol a développé en interne une solution brevetée qui permet de caractériser rapidement les sols et déblais issus de chantiers par un laboratoire mobile et d'orienter les matériaux excavés vers le site de valorisation adapté. Le Groupe dispose d'un vivier d'experts sur le sujet, ce qui permet une grande réactivité, pour la caractérisation et le traitement, en cas de découverte inattendue d'une pollution sur un site.

2.4.1 Prévention et contrôles en matière de pollution : politiques [E2-1]

La politique du Groupe en matière de prévention des risques et limitation de ses impacts en matière de pollution s'articule à plusieurs niveaux.

À travers ses chartes d'engagement en matière de développement durable, le groupe Eiffage rappelle sa volonté de préserver la qualité des eaux, des sols et de l'air et de prévenir toute pollution. Ces engagements se retrouvent au travers de ses trois stratégies environnementales (bas-carbone, biodiversité et économie circulaire) qui couvrent la maîtrise des impacts directs des sites et chantiers du Groupe sur l'environnement et incluent la prévention des pollutions.

En complément de ces engagements, le guide de maîtrise des risques, accessible à tous les opérationnels en branches via l'intranet, énonce les règles du Groupe en matière de prévention et de gestion des pollutions. L'ensemble des branches et des entités se doit de connaître ce guide et de l'appliquer.
Ce document contient :

- un volet « analyse des risques de pollution historique, chronique et/ou accidentelle » en fonction de la nature de l'activité vis-à-vis du projet, du chantier ou du site permettant de mieux appréhender le risque ;
- un volet « mise en œuvre des plans d'actions et adaptation de l'organisation » compte tenu du risque identifié. Les risques identifiés dans l'analyse environnementale du site donnent lieu à des actions répertoriées dans les documents environnementaux du projet ;
- un volet « actions de prévention » (en phase chantier ou exploitation) visant à éviter tout accident de pollution et de la mise en place des moyens et équipements pour la mise en œuvre de procédure d'urgence en cas de pollution accidentelle et la formation du personnel à ces risques et mesures de prévention.

Lors de l'analyse des risques des projets significatifs par le comité des risques de prise d'affaires, les risques liés aux pollutions sont pris en considération.

Enfin les risques et impacts liés à la pollution sont couverts par les politiques qualité, sécurité (ou prévention) et environnement définies au sein de chaque branche et dont la mise en œuvre est coordonnée par les directions opérationnelles qui y répondent de la même façon :

- en s'assurant de la conformité réglementaire (respect de la réglementation ICPE en France notamment) ;
- en s'assurant de la conformité des contrôles effectués ;
- en menant des formations et sensibilisations auprès des équipes ;
- en assurant un suivi des non-conformités.

L'organisation du réseau Environnement au sein des branches, tel que décrit au paragraphe 2.1.2 / La structuration du réseau Environnement en branches, permet de prendre en compte les risques environnementaux, dont la prévention et la gestion des pollutions. Ses membres le font au plus près du terrain, en appliquant les actions définies au niveau du Groupe, des branches, des métiers, voire du site. L'animation de ces réseaux permet le partage de bonnes pratiques et contribue à l'amélioration continue.

Enfin, la mise en place d'un système de management environnemental est un levier structurant de réduction et de maîtrise des impacts de pollution. La certification ISO 14001 est largement déployée dans le Groupe et couvre plus particulièrement la totalité des activités de travaux d'Eiffage Route, l'ensemble du périmètre d'Eiffage Génie Civil, Métal, et Construction en France et, à l'international, certains sites ou sociétés (comme Smulders en Belgique).

Ainsi, en 2025 87,7 % du chiffre d'affaires du Groupe est certifié ISO 14001 en France et 78,6 % à l'international.

D'autres labels ou certifications sont obtenus sur certains sites pour répondre à des besoins spécifiques métiers. Ainsi, les activités de carrières en France disposent du label « RSE UNICEM entreprises engagées » qui inclut la maîtrise des impacts environnementaux.

La responsabilité de la mise en œuvre, du suivi de ces différents volets qui permettent la prévention et la limitation des pollutions (respect des chartes, des règles du guide de maitrise des risques comme de la mise en place des politiques qualité, sécurité, prévention ou environnement de chaque branche ou d'un système de management environnemental) relève des directions en charge de l'environnement au sein chaque branche (direction QPE, RSE ou direction de support opérationnel et technique selon les branches).

2.4.2 Prévention et contrôles en matière de pollution : plans d'actions [E2-2]

Sur l'ensemble des sites et chantiers du Groupe, des mesures de prévention et de gestion des pollutions sont mises en place, et ce, à toutes les phases des projets.

Ces actions sont définies en s'appuyant sur :

- les études d'impact environnemental réalisées en amont qui peuvent aboutir à certaines actions ciblées en fonction des enjeux locaux identifiés ;
- les exigences imposées par la réglementation qui définit un cadre spécifique pour certaines activités industrielles, carrières ou certains chantiers ;
- les préconisations définies au niveau du Groupe au sein du guide de maîtrise des risques et repris dans les différentes procédures propres à chaque branche.

Les actions mises en œuvre incluent généralement :

- l'inventaire des produits dangereux utilisés et conservés, et la mise en place de stockages adaptés ;
- la réduction des pollutions chroniques (gestion des eaux pluviales, limitation des poussières, traitement des eaux noires, dispositifs anti-bruit, barrières visuelles pour les riverains en phase chantier…) ;
- le bon dimensionnement et le maintien des mesures pour maîtriser les risques de pollution accidentelle ;
- la réalisation de protocoles de chargement/déchargement avec les entreprises de transport de matière dangereuse ;
- la mise en œuvre de procédures d'urgence en cas de pollution accidentelle ;
- la mise à disposition de kits anti-pollution ;
- la réalisation d'exercices de simulation de situations d'urgence ;
- la sensibilisation et la formation du nouveau personnel, des co-traitants et des sous-traitants aux risques environnementaux et au comportement à suivre en cas de survenance d'un événement environnemental anormal (réalisation de quarts d'heure environnement, réalisation d'« accueil » chantier ou bureau ou entreprise ou lors d'événement planifiés comme la semaine européenne du développement durable).

Ces actions sont applicables pour tout projet ou site d'Eiffage, en France comme à l'international. Par ce moyen, le Groupe veut éviter au maximum la survenue de pollutions accidentelles et les maîtriser au mieux si elles survenaient. Ces actions sont définies pour toute la durée des activités représentant un risque de pollution. Le responsable du chantier ou la personne en charge de l'Environnement sur le périmètre en question s'assure de la bonne réalisation de ces actions.

Les co-traitants et sous-traitants intervenants sur les chantiers sont informés de ces procédures et du comportement à suivre en cas de survenance d'un événement environnemental anormal lors des "accueil" chantier.

Les moyens associés à la mise en œuvre de ces actions correspondent aux dépenses opérationnelles liées à la prévention des pollutions ou de gestion des pollutions accidentelles. Cela comprend l'achat des étiquettes, de l'affichage sur chantier, l'achat et la mise en œuvre des dispositifs de réduction des pollutions et des nuisances (dispositifs de gestion des eaux pluviales, de limitation des poussières, de traitement des eaux noires, les dispositifs anti-bruit...), l'achat des kits anti-pollution, des bacs de rétention, etc. Ils s'étendent aussi aux actions de formation et de sensibilisation mises en œuvre comme l'animation du réseau Prévention et Environnement au sein de chaque branche.

Des visites chantiers sont organisées de manière régulière, et les comptes-rendus des observations permettent de suivre, et de corriger, si nécessaire, la bonne application des mesures de prévention. Toute non-conformité ou événement environnemental est enregistré, les actions correctrices définies et font l'objet d'un suivi selon les procédures définies au sein de chaque métier.

Lorsque le site est soumis à une réglementation particulière que ce soit en France (arrêté préfectoral ou ministériel lié à une classification ICPE) comme à l'international, les mesures et contrôles imposés, voire les seuils d'émissions ou de rejets le cas échéant, sont réalisés et suivis tout au long du projet. Chaque responsable de site est responsable de faire ces contrôles. Les registres de ces contrôles sont tenus à jour et à disposition des autorités administratives. En France, des visites administratives inopinées peuvent être réalisées par un représentant de l'État pour en vérifier la bonne application.

Les sites certifiés ISO 14001 et MASE sont audités tous les ans par un auditeur externe et doivent démontrer la bonne application des procédures et des actions définies dans le cadre de leur système de management environnemental, ce qui inclut la prévention et la gestion des pollutions (affichages, étiquetage et traçabilité des produits chimiques, sensibilisation du personnel...). En cas de non-conformité, celle-ci est tracée, une analyse des causes est réalisée et un plan d'actions spécifique est défini et déployé. Si la non-conformité est récurrente, des actions d'amélioration du système sont développées et des contrôles internes, voire des audits sont réalisés.

Chaque année, le programme d'évaluation du contrôle interne du Groupe (PECI) vise à vérifier la bonne application des règles et procédures internes, incluant les sujets de prévention et de gestion des pollutions. Pour en savoir plus sur l'audit interne, se référer au chapitre Risques et environnement de contrôle.

2.4.3 Métriques et cibles

2.4.3.1 Prévention et contrôles en matière de pollution : objectifs [E2-3]

Les mesures de prévention des pollutions et les seuils d'émissions ou de rejets à ne pas dépasser sont définis par projet au cas par cas en fonction de la nature et de la gravité des risques identifiés et selon la réglementation en vigueur. En France, les sites les plus à risques sont encadrés par la réglementation ICPE dont les arrêtés préfectoraux définissent les mesures, contrôles et seuils spécifiques.

Le Groupe n'a pas d'objectif global chiffré autre que le respect de la conformité réglementaire pour l'ensemble de ses branches et de son périmètre. Cet engagement est repris dans les feuilles de route des branches.

2.4.3.2 Pollution de l'air, de l'eau et des sols [E2-4]

Le contrôle et le suivi des émissions et rejets des activités les plus à risque pour l'environnement sont définis par la réglementation, dont les exigences peuvent varier selon les pays. En France, une première étude a été menée en 2025 sur les sites soumis à la réglementation ICPE, au règlement (CE) n° 166/2006 (dit E-PRTR). Ce premier inventaire n'a pas permis d'identifier de dépassement de seuils nécessitant la publication des quantités émises. Cette étude sera complétée et étendue à l'international au cours de l'année à venir.

2.5 Ressources hydriques [E3]

Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur
Impact négatif	Consommation d'eau dans toute la chaîne de valeur pour l'extraction et la fabrication de matériaux, les activités de travaux et l'exploitation des bâtiments livrés.	●●● Court terme	Amont, opérations propres, aval
Risque	Renforcement des contraintes réglementaires concernant l'usage de l'eau ou pénurie d'eau.	● Court terme	Opérations propres

Les informations relatives au processus d'identification des impacts risques et opportunités en lien avec les ressources hydriques sont disponibles au sein du chapitre IRO-1 de la partie Informations générales [ESRS-2].

Les impacts sur la ressource en eau existent sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'Eiffage. Ils se traduisent par le prélèvement et la consommation d'eau au cours des différentes phases des projets : la production des matières premières et matériaux de construction, les travaux, l'exploitation des concessions et l'utilisation des ouvrages livrés. Par exemple, le béton, encore majoritaire dans les métiers de construction nécessite une quantité importante d'eau : un mètre cube de béton demande de prélever 9 mètres cubes d'eau dont 3 mètres cubes seront consommés [1]. Les chantiers prélèvent l'eau lors du pompage d'exhaure pour travailler à sec, l'utilisent pour le lavage des engins ou des matériaux, l'arrosage des pistes ainsi que pour la construction (compactage, terrassement, mise en œuvre de chaussées, béton…). Enfin, des prélèvements d'eau de réseau ont lieu en phase d'exploitation des infrastructures et bâtiments livrés. Les industries d'enrobés et les carrières du Groupe utilisent également des quantités d'eau significatives dans leur processus d'extraction et de transformation notamment pour laver les matériaux.

Il est à noter qu'il y a une différence significative entre l'eau prélevée dans le milieu naturel et la quantité d'eau réellement consommée pour les activités du Groupe. Le Groupe ne consomme pas toute l'eau qu'il prélève et une eau rejetée dans le milieu naturel n'est pas considérée comme consommée. Ce calcul de la consommation d'eau intègre la notion effective de « perte d'eau » pour le cycle de l'eau local, une eau consommée ne retournera pas dans le cycle directement, au contraire d'une eau prélevée et qui est rejetée après traitement.

De plus, le renforcement des contraintes réglementaires concernant l'usage de l'eau où la pénurie d'eau est un risque matériel pour les opérations en propre du Groupe. En effet, le changement climatique accentuant les évènements de sécheresse, les zones soumises à un stress hydrique fort sont de plus en plus susceptibles d'être sous contrôle d'arrêtée sécheresse ou de pénurie directe pouvant générer des arrêts et retards sur certains projets. Sur la base des analyses menées en 2025 par le Groupe, 25 % des sites pérennes du Groupe sont situés dans des zones à risques hydriques (voir le chapitre 1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]).

2.5.1 Gestion des impacts, risques et opportunités

2.5.1.1 Politiques de gestion en matière d'eau [E3-1]

L'eau est une ressource, dont dépendent les activités d'Eiffage, mais aussi une ressource essentielle à la vie. C'est pourquoi le sujet est traité de manière transverse au sein du Groupe, au travers des stratégies biodiversité et économie circulaire, mais aussi au travers du management environnemental sur les sites et chantiers. Il est inscrit dans le guide de maîtrise des risques en tant qu'impératif à intégrer.

Dès 2009, la charte Eau et milieux aquatiques d'Eiffage décrit les axes d'engagement du Groupe. Ces engagements concernent les activités propres du Groupe ainsi que celles de la chaîne de valeur amont et aval. En 2024, cette charte a été actualisée et les engagements ont été revus afin de refléter les ambitions à la hausse du Groupe face à cette ressource essentielle :

- être un acteur conscient et responsable vis-à-vis de l'eau ;
- réduire l'impact sur la disponibilité de la ressource en eau ;
- préserver et améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques ;
- restaurer le cycle de l'eau et adapter les activités dans un contexte de climat évolutif.

Les autres chartes d'engagement du Groupe sur les thématiques du développement durable portent aussi de manière transverse sur la ressource eau. L'ensemble des chartes est public, accessible à tous sur le site d'Eiffage en français et en anglais, et de droit opposable. Pour plus d'informations sur les chartes d'engagement du Groupe en matière de développement durable, se référer au paragraphe 1.2.1 / L'engagement RSE du Groupe.

La charte eau et milieu aquatique, comme les autres chartes et documents de référence, est définie par la DDDIT, validée par la direction générale du Groupe et partagée à l'ensemble des branches dont les directions environnement ont la charge de son application sur l'ensemble de leur périmètre d'activité.

1) *Étude interne sur l'empreinte matière réalisée avec le cabinet Quantis en 2025.*

En 2025, un document de référence sur l'eau et les milieux aquatiques a été publié. Ce guide permet aux différents métiers du Groupe de mieux comprendre le contexte de l'eau sur Terre, mais aussi la place de l'eau dans les activités d'Eiffage pour ensuite proposer des pistes et autres solutions pour réduire l'impact sur les cycles de l'eau et sur les milieux aquatiques. Cette objectivation des enjeux permet la prise de conscience nécessaire à la mise en place d'actions et d'objectifs ambitieux.

Ce document sera accompagné d'un document « prêt à l'emploi » début 2026 afin de proposer à tous les métiers, souhaitant s'améliorer sur la gestion de la ressource en eau, une méthodologie d'analyse des impacts et d'application des bonnes pratiques.

Ces documents socles et ces initiatives sont un appui pour mieux faire comprendre les enjeux du Groupe autour de la thématique de l'eau. La prise en compte de ces enjeux étant traitée à travers les stratégies biodiversité et économie circulaire du Groupe.

→ Préservation des ressources en eau

La politique d'économie circulaire d'Eiffage prône la préservation des ressources naturelles et l'optimisation de la gestion des déchets. Elle prend en compte la réduction des consommations d'eau dans toutes les activités du Groupe et sur toutes les phases des projets. Concernant la chaîne de valeur amont, une étude sur l'empreinte matière (dont la ressource en eau) a été réalisée en 2025 et dont les résultats sont en cours d'analyse.

→ Préservation de la qualité de l'eau

La préservation de la qualité des eaux, par le traitement de l'eau ou la prévention de la pollution des eaux, est portée par la politique biodiversité et relève d'exigences réglementaires strictes, notamment en France. Les nouveaux métiers que le Groupe cherche à développer, comme le génie écologique, visent à restaurer la qualité des milieux aquatiques. Sur les chantiers, de plus en plus de solutions voient le jour comme les dispositifs d'assainissement provisoires toujours plus efficients, ou les systèmes de phytoépuration.

→ Prévention de la pollution de l'eau

La prévention de la pollution de l'eau et la gestion des pollutions accidentelles font partie des sujets portés par le guide de maîtrise des risques, et sont appliquées sur les sites et chantiers dans le cadre du management des risques environnementaux. Ce sujet est décrit dans les parties 2.4 / Pollution [E2] et 2.6 / Biodiversité et écosystèmes [E4]. Ces politiques sont validées au plus haut niveau de la gouvernance du Groupe et s'appliquent à l'ensemble de ses activités.

→ Consommation d'eau des sites en zones de stress hydrique

Le Groupe n'a pas encore de politique définie sur ce sujet. Le travail de cartographie des sites présents dans des zones à risques hydriques est décrit au paragraphe consacré aux impacts, risques et opportunités matériels liés à la ressource en eau, chapitre 1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]. Le suivi de la localisation des consommations en zone de stress hydrique fait actuellement l'objet de travaux pour une publication dans les années à venir.

→ Renforcement des contraintes réglementaires concernant l'usage de l'eau ou pénurie d'eau

Le Groupe est conscient des risques accrus de pénurie d'eau ou de réglementation interdisant certains usages lors des sécheresses. Ainsi, la cartographie des sites fixes en zone de stress hydrique permettra de cibler les efforts et investissements permettant de limiter ou réduire la dépendance à cette ressource. L'utilisation d'eaux non conventionnelles (eau de pluie récupérée, l'eau recyclée …), comme évoqué dans les ambitions de la Charte Eau et Milieux Aquatiques, est alors prônée une fois que toutes les mesures de réductions et de sobriété possibles ont été mises en place. Dans le cas des industries du Groupe comme les carrières, les efforts de recyclage et de réduction des impacts sur les cycles de l'eau permet aux activités de se poursuivre en limitant ses impacts.

2.5.1.2 Plan d'actions [E3-2]

Les actions de préservation de la qualité de l'eau, de gestion des consommations d'eau et de prise en compte des risques de pénurie d'eau sont réparties dans les plans d'actions biodiversité et économie circulaire. Ces plans d'actions et leurs modalités d'application et de pilotage sont détaillés dans les parties 2.6 / Biodiversité et écosystèmes [E4] et 2.7 / Ressources et économie circulaire [E5].

Une vingtaine d'actions du plan d'actions biodiversité 2023-2025 ciblent ces enjeux sur le périmètre France pour les activités propres du Groupe et pour la chaîne de valeur aval. Ces actions sont réparties entre les différents métiers du Groupe et adaptées à leurs caractéristiques. Le pilotage de l'avancement de ces actions est fait semestriellement au niveau du comité exécutif du Groupe, comme l'ensemble des actions du plan d'actions biodiversité.

Parmi ces actions spécifiques : les dispositifs de réutilisation des eaux pluviales ou grises ; la mise en place de solutions de réduction des consommations sur les opérations neuves ou en rénovation comme la mise en place de l'utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des espaces verts dans les projets d'Eiffage Aménagement et Eiffage Immobilier ; la sécurisation des dispositifs d'assainissement de l'eau sur chantier comme avec la solution Eiffage « Modul'Ap » permettant une filtration mécanique. Les résultats attendus pour chacune de ces actions portent sur la mise en place de ces solutions pour tous les projets identifiés éligibles.

De nombreuses initiatives visent également à réduire les impacts du Groupe sur la ressource eau, comme les actions déployées dans le cadre de la stratégie économie circulaire pour limiter les consommations d'eau de réseau et diminuer les pertes d'eau liées aux fuites. Les initiatives de promotion de la réutilisation et du recyclage pour réduire la quantité d'eau permettent, elles aussi, de réduire l'impact sur la ressource. Ces actions sont des bonnes pratiques adoptées dans le Groupe depuis plusieurs années.

La sensibilisation et l'implication des collaborateurs au sein du Groupe sur les enjeux de l'eau sont portées par la démarche d'innovation du Groupe au travers du renouveau de l'appel à solutions Sekoya qui pour son prochain événement sera consacré à l'innovation autour de l'eau et les milieux aquatiques. Cette journée regroupera tous les acteurs de la chaîne de valeur de l'eau, interne Eiffage mais aussi externe, intégrant client, chercheurs et innovateurs.

Les montants alloués aux actions de réduction des impacts sur la ressource en eau citées ci-dessus ne sont pas significatifs pour le Groupe.

2.5.2 Métriques et cibles

2.5.2.1 Gestion en matière d'eau : Objectifs [E3-3]

Les directions des branches du Groupe se sont fixées comme objectif de respecter strictement les réglementations environnementales auxquelles leurs activités sont soumises.

Eiffage se conforme à :

- la réglementation française sur l'eau qui est très stricte vis-à-vis de l'eau et des milieux aquatiques (la majorité de l'activité d'Eiffage est en France) ;
- la réglementation française IOTA classe les installations, ouvrages, travaux et activités qui ont des impacts ou présentent des dangers pour le milieu aquatique et la ressource en eau : prélèvements, rejets, impacts sur le milieu aquatique, le milieu marin, la sécurité publique… Tous les projets du Groupe, qu'ils soient soumis ou non à la réglementation IOTA, doivent être conformes dès leur lancement aux objectifs de qualité de l'eau et de préservation du milieu aquatique du SDAGE concerné ;
- la directive européenne cadre sur l'eau (DCE) qui fixe des objectifs de bon état biologique et physico-chimique des eaux de surface et des eaux souterraines, et de non-détérioration des zones protégées. La transposition de cette directive se décline en France au travers des SDAGE (Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) par bassin versant.

Dans le cadre du document de référence Économie circulaire, le Groupe a fixé une ambition de réduction de la consommation d'eau de 10 % à l'horizon 2030 par rapport à 2026 suivant les objectifs du Plan eau français. Chaque métier du Groupe les déclinera ensuite dans son propre plan stratégique 2026-2030 avec des indicateurs dédiés à chaque métier.

2.5.2.2 Consommation d'eau [E3-4]

Historiquement Eiffage a toujours considéré que l'eau de réseau qu'elle prélevait était consommée, notamment parce qu'elle a un impact environnemental fort du fait de son prélèvement, traitement puis transport et que sa potabilité est compromise après utilisation dans les activités.

Afin de se conformer aux définitions de la CSRD qui définit strictement toutes les consommations d'eau par la soustraction des rejets aux prélèvements, la méthodologie de calcul de la consommation d'eau de réseau a été modifiée par rapport à l'exercice 2024 en prenant en compte l'usage de l'eau selon les activités du Groupe.

En effet, les différentes concessions du Groupe et la Holding rejettent la grande majorité de l'eau de réseau qu'elles prélèvent dans le réseau ; cette eau, considérée comme une **eau de consommation domestique**, n'est donc pas consommée.

Pour les branches « travaux » (Infrastructures, Eiffage Construction et Eiffage Énergie Systèmes), la part d'eau non rejetée est bien plus élevée, car cette eau, considérée comme une **eau de process,** est majoritairement évaporée ou incorporée et donc considérée comme consommée puisque perdue pour le cycle de l'eau local. À titre d'exemple de consommation d'eau de process, lors d'un décapage de chaussée, l'eau est utilisée pour refroidir les griffes de la raboteuse et pour diminuer les poussières, cette eau s'évaporera rapidement après aspersion, notamment à cause de la température de l'enrobé appliqué. Un autre exemple est l'arrosage des pistes des chantiers de terrassement, afin d'abattre les poussières, s'effectuant en période sèche, entraine aussi une évaporation de cette eau, au même titre que les pelles équipées avec jet d'eau pour limiter les poussières lors des travaux de déconstruction.

Le calcul pour les autres types de consommations d'eau reste inchangé.

De façon globale la variation de la consommation d'eau est très dépendante des conditions météorologiques et de la typologie de nos activités de travaux. À titre d'exemple, les grands travaux souterrains et leurs tunneliers nécessitent des quantités plus importantes d'eau que d'autres chantiers d'infrastructures.

Ainsi la quantité d'eau consommée reste globalement stable cette année, mais l'intensité hydrique (m^3/M€ de CA) baisse notamment en raison de la finalisation de chantier impactant par exemple l'autoroute E18 composée principalement de tunnels.

La quantité d'eau de pluie récupérée reste très variable d'une année à l'autre, car elle dépend fortement de la saisonnalité et natures des chantiers, mais aussi du niveau de pluviométrie local.

	Total	
	2024	2025
Consommation totale d'eau (m³)	2 367 530	2 409 120
Dont consommation d'eau de réseau (m³)	1 168 215	1 261 515
Dont consommation d'eau du milieu naturel (m³)	1 064 494	1 062 294
Dont consommation d'eau de pluie récupérée (m³)	134 821	85 312
Intensité hydrique (m³/M€ de CA consolidé publié)	101	95
Quantité d'eau recyclée et réutilisée (m³)	3 365 097	3 853 981

Le chiffre d'affaires (CA) 2025 est le chiffre d'affaires consolidé publié.

Éléments de méthodologie

Pour la consommation d'eau de réseau, en l'absence de suivi détaillé au sein des branches des usages faits de l'eau de réseau prélevée, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- les prélèvements en eau des activités d'Eiffage Construction, Infrastructures et Eiffage Énergie Systèmes sont considérés consommés à 100 % ;
- les prélèvements d'eau de réseau des Concessions et de la Holding sont considérés rejetés à 100 % (donc consommés à 0 %).

Les données de l'année 2024 ont été modifiés en appliquant cette nouvelle méthode.

L'indicateur « eau de pompage » publié en 2024 a été remplacé en 2025 par l'indicateur « consommation d'eau du milieu naturel » calculé à partir des prélèvements et des rejets, permettant d'avoir une information plus complète des consommations.

La quantité d'eau recyclée et réutilisée correspond à la quantité d'eau utilisée plus d'une fois avant d'être rejetée. Pour éviter les doubles comptages, cet indicateur est indépendant de la consommation d'eau totale et quantifie le besoin en eau d'un process ou d'une activité qui fonctionne en circuit fermé. La valeur 2024 de l'indicateur « quantité d'eau d'eau recyclée et réutilisée » a été corrigé en raison d'une très significative identifiée après la date de publication 2024 liée à une mauvaise application des règles de reporting sur un gros projet au Royaume-Uni.

Périmètre

En dehors des sociétés exclues du rapport de durabilité (cf. paragraphe 1.1.1 / Base générale d'établissement du rapport de durabilité [BP-1]), le périmètre Eiffage est couvert par ces indicateurs.

Exigences de publication

Toutes les données ont été obtenues par des mesures directes (*via* factures ou débitmètres des compteurs d'eau) complétées par des estimations pour les données manquantes.

Le tableau ci-dessus n'intègre pas les informations relatives à la consommation d'eau totale dans les zones exposées à des risques hydriques, y compris les zones exposées à un stress hydrique élevé. Des travaux sont en cours pour croiser et consolider les données de consommation et la localisation des entités en zone de stress hydrique.

2.6 Biodiversité et écosystèmes [E4]

Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur
Risque	Contraintes réglementaires liées à l'artificialisation des sols restreignant les projets de bâtiments neufs et renforcement des contraintes réglementaires en matière de compensation	● Moyen terme	Opérations propres, Aval
Impact négatif	Pression sur les habitats naturels et les espèces inféodées (activités, matières premières), changement d'usage des terres et des mers, dégradation des milieux, déforestation, pollution chronique ou accidentelle (y compris pollution lumineuse)	●●● Court terme	Amont, Opérations propres, Aval
Impact négatif	Développement et propagation des espèces exotiques envahissantes lors de mouvements de terre liés aux activités	● Court terme	Amont, Opérations propres

Les informations relatives au processus d'identification des impacts risques et opportunités en lien avec la biodiversité et les écosystèmes sont disponibles au sein du chapitre IRO-1 de la partie Informations générales [ESRS-2].

2.6.1 Stratégie

2.6.1.1 Un engagement ancien

Conscient de ses impacts et dépendances, Eiffage s'est engagé en faveur de la biodiversité depuis plus de quinze ans. Le Groupe est passé d'une démarche de maîtrise de ses impacts directs à une approche plus systémique des enjeux environnementaux. Cette intégration couvre à la fois le climat, la pression sur les ressources naturelles et les atteintes aux écosystèmes vivants et s'inscrit dans une démarche pérenne de long terme.

Un premier engagement officiel à travers l'initiative *Countdown 2010* a conduit à la formalisation des chartes Biodiversité et Eaux et milieux aquatiques, et en 2012 Eiffage adoptait ses premiers plans d'actions sur le sujet dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Eiffage formalise son engagement auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB) avec l'adoption d'un premier plan d'actions biodiversité 2020-2022 au titre du dispositif « Entreprises engagées pour la nature ». Cet engagement auprès de l'OFB a été reconduit en 2023 avec un plan d'actions plus ambitieux courant jusqu'en 2025 et impliquant l'ensemble des quatre branches et huit métiers sur leurs activités en France.

2.6.1.2 Prise en compte de la biodiversité dans les activités du Groupe [E4-1]

L'engagement du Groupe s'est structuré par la prise en compte progressive des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes. Cette prise en compte s'est appuyée notamment sur : une analyse des impacts et dépendances de l'ensemble des activités du Groupe réalisée en interne et une étude conduite par la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) réalisée en 2025 s'appuyant sur les évaluations sectorielles de la base de données ENCORE.

Les principales hypothèses formulées correspondent aux cinq facteurs d'érosion de la biodiversité tels que définis par l'IPBES (*International Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*) :

- la destruction des habitats liée aux changements d'usage des terres et des mers ;
- la surexploitation des ressources naturelles ;
- le changement climatique ;
- la pollution de l'eau, de l'air et des sols ;
- la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Le périmètre de l'analyse a pris en compte l'ensemble des activités propres du Groupe comme sa chaîne de valeur amont et aval, sur un horizon de temps allant du court au long terme. L'étude a ainsi pu analyser les effets de la perte de biodiversité qui sont déjà visibles aujourd'hui et les effets attendus face aux risques systémiques et de transition.

Cette analyse a confirmé les faibles risques systémiques, la dépendance du Groupe à certains services écosystémiques, et le poids significatif de ses impacts négatifs sur la biodiversité (cf. paragraphe 2.6.1.3 / Impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2 SBM-3]).

La stratégie du Groupe et son modèle d'affaires ont pris en compte les conclusions de cette analyse de résilience avec la définition de quatre axes prioritaires :

- éviter et réduire les pressions sur la nature ;
- construire avec le vivant ;
- restaurer les écosystèmes ;
- se transformer.

Ces axes sont détaillés dans la présentation de la stratégie biodiversité d'Eiffage au paragraphe 2.6.2.1 / Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-2].

Ces axes traduisent la stratégie et le plan d'actions des activités du Groupe pour réduire leurs impacts sur la biodiversité et favoriser la transition en faveur de la préservation et de la restauration des écosystèmes.

Ce plan a été intégré dans la stratégie et le modèle d'affaires du Groupe. Il a été revu et approuvé par le conseil d'administration du Groupe qui en suit sa mise en œuvre.

L'ensemble de cette démarche a conduit à la publication de la stratégie biodiversité en 2021 et au renouvellement de l'engagement auprès de l'OFB au titre du dispositif « Entreprises engagées pour la nature » avec la publication du plan d'actions 2023-2025.

Ainsi le modèle d'affaires du Groupe s'adapte pour à la fois réduire ses impacts, répondre aux exigences de ses clients et donneurs d'ordres, mais aussi pour accompagner la transition environnementale en apportant des solutions innovantes pour favoriser la préservation et la restauration du vivant dans ses métiers de travaux et de concessions. De plus, les risques d'atteinte à la biodiversité sont étudiés lors de l'analyse des risques réalisés pour les projets significatifs par le comité des risques de prise d'affaires.

2.6.1.3 Impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2 SBM-3]

En 2025, Eiffage a analysé la proximité de ses implantations pérennes fixes (bureaux, industries, carrières, zones de stockage...) au regard des zones naturelles en France et en Europe. Plusieurs bases de données, françaises (ZNIEFF type 1 et 2, Réserves naturelles nationales et régionales, arrêté de protection biotope, ENS) et européennes (Natura 2000) ont été utilisées.

Il ressort de cette analyse que sur les 1 375 implantations pérennes du Groupe, 152 sites sont situés à proximité immédiate d'une zone naturelle (périmètre de moins de 100 m) et 88 sont implantées au sein d'une zone naturelle dont 67 au sein d'une zone Natura 2000. Parmi les sites situés au sein d'une zone naturelle, 64 sont des sites industriels (carrières, centrales d'enrobés…) qui présentent un risque d'impact pour l'environnement ; ces sites font l'objet d'une autorisation administrative qui impose des normes de rejet et un contrôle régulier.

Une démarche volontaire du Groupe initiée en 2024 définit quatre exigences biodiversité minimales pour tous les sites fixes d'Eiffage avec des espaces verts (immobilier, industries, carrières, stockages...), que l'on soit propriétaire ou locataire (à l'exception des sites non éligibles comme des sites avec fin de bail proche ou sites partagés sans possibilité d'action par exemple) :

- l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires ;
- l'identification et la gestion des espèces végétales exotiques envahissantes ;
- la mise en place d'une gestion différenciée en interdisant notamment la taille des végétaux à certaines périodes de l'année ;
- l'usage économe de l'eau potable.

Ces exigences s'appliqueront progressivement à tous les sites pour être appliquées sur 100 % des sites éligibles d'ici à 2030.

Un référentiel plus ambitieux a été défini pour permettre aux espaces verts de certains sites d'être « exemplaires en biodiversité ». Ce référentiel ajoute aux exigences précédentes la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité sur prescription d'un écologue (plantation d'espèces locales, diversification des habitats écologiques, création de micro-habitats, travail sur les continuités écologiques) mais également le renforcement du lien entre les collaborateurs et la nature, que ce soit par des aménagements comme par la sensibilisation. Un objectif de 60 sites « exemplaires en biodiversité » est visé d'ici à 2030.

→ Impacts et dépendances

Les pressions exercées par les métiers du BTP sont multiples et contribuent aux cinq facteurs d'érosion de la biodiversité identifiés par l'IPBES (International Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services). Notamment par :

- la destruction ou dégradation de milieux naturels pour la construction de nouveaux ouvrages et l'extraction de matières premières ;
- l'artificialisation des sols et l'extension urbaine pour la construction ;
- la fragmentation des continuités écologiques par les infrastructures linéaires et les clôtures ;
- le dérangement des espèces par les travaux et l'exploitation des ouvrages ;
- les pollutions chroniques ou accidentelles pouvant affecter les milieux (pollution des sols, de l'eau, de l'air et pollution lumineuse) ;
- la dispersion d'espèces exotiques envahissantes lors des travaux de terrassement.

Le secteur du BTP est aussi fortement dépendant des ressources minérales (sables, granulats), de la ressource en eau et des ressources énergétiques.

Les activités d'Eiffage peuvent donc avoir des impacts négatifs importants sur la biodiversité en contribuant aux cinq facteurs d'érosion de la biodiversité, en particulier en lien avec le changement d'usage des terres, l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols ou la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Certaines activités ont aussi des dépendances à certains services écosystémiques :

- aux services d'approvisionnement en ressources en eau, en ressources minérales et en ressources énergétiques essentielles pour les activités de travaux ;
- aux services de régulation du climat, du cycle de l'eau et liés à la stabilité des sols, qui peuvent représenter des risques physiques pour les infrastructures et les chantiers.

Ces impacts et dépendances sont présentés pour chaque activité du Groupe dans le tableau ci-dessous :

Impacts et dépendances par activité

		Niveau d'impact sur les facteurs d'érosion de la biodiversité					Principales dépendances aux services écosystémiques	
Branche	**Métier**	**Changement d'usage des terres**	**Surexploitation des ressources naturelles**	**Propagation des EEE**	**Pollutions**	**Changement climatique**	**Approvisionnement (1)**	**Régulation (2)**
Eiffage Construction	Construction/Immobilier/ Aménagement	5	4	3	3	5	●●	●●
Eiffage Génie civil et Métal	Eiffage Génie Civil	4	4	3	4	3	●●●	●●● (3)
	Eiffage Métal	3	4	1	4	5	●●● (4)	
Eiffage Route	Travaux Routiers	5	4	3	3	5	●●●	
	Carrières	5	5	3	2	4	●●● (5)	●●●
Eiffage Énergie Systèmes	Réseaux	4	5	2	4	5		
	Ferroviaire	3	3	4	2	2		
	Éclairage Public	2	4	2	5	4	●●● (6)	
	Hydroélectricité	2	4	3	4	1		
	Photovoltaïque	5	4	3	1	2		
Eiffage Concessions	Ferroviaire	4	3	2	4	2		
	Hydroélectricité	4	2	3	1	1		
	Photovoltaïque	4	4	2	2	1		
	Portuaire	4	2	3	5	1	●●	●● (7)
	Aéroportuaire	4	2	1	4	5		
	Bâtimentaire	5	4	3	3	5		
	Eiffage Services	0,5	2	0	1	2		
Concessions autoroutières en France	Travaux d'aménagement	5	4	3	3	3		
	Travaux d'entretien	2	4	2	3	3	●●	●● (7)
	Maintenance section courante	3	2	4	4	5		
	Maintenance aires	3	5	3	4	3		
Holding	Patrimoine immobilier	4	3	2	2	4	●●	●●

(1) Services d'approvisionnement : dépendance à l'eau douce, aux ressources minérales, aux carburants et à l'énergie.
(2) Services de régulation : dépendance à la régulation du risque climatique, régulation des eaux y compris de leur pollution, et stabilité des sols.
(3) Eiffage Génie civil : dépendance forte pour les activités maritimes et fluviales.
(4) Eiffage Métal : dépendance forte pour l'approvisionnement en acier.
(5) Carrières : dépendance forte aux gisements exploités.
(6) Eiffage Énergie Systèmes : dépendance forte au cuivre, à l'aluminium, au nickel et à la silice.
(7) Concessions : dépendance moyenne à forte aux services de régulation pour l'exploitation et la maintenance des infrastructures.

Impact : échelle de 0 à 5 | **0** : nul | **5** : très élevé **Dépendance :** ● **faible** | ●● **moyenne** | ●●● **forte**

Ces activités peuvent impacter des espèces menacées et leurs habitats, mais ces impacts sont évalués et cadrés par la réglementation environnementale (française et européenne notamment, mais aussi les cadres réglementaires d'évaluation environnementale à l'international) qui permet de limiter les impacts écologiques. La stratégie biodiversité d'Eiffage permet d'aller au-delà (cf. paragraphe 2.6.2.1 / Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-2]).

Eiffage applique la même politique quels que soient les sites ou projets où le Groupe est en responsabilité en réalisant toutes les études amont demandées par les réglementations environnementales (étude d'impact, exigences au titre d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), loi sur l'eau, dérogation espèces protégées, autorisation de défrichement...).

Zones sensibles

En France comme à l'international, les conséquences écologiques des projets sont étudiées dans le cadre des études d'impact (ou études d'impact environnementales et sociales) et/ou selon les exigences des bailleurs de fonds. En Europe, les projets à l'intérieur ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité (Natura 2000 notamment) doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et les impacts éventuels sont cadrés réglementairement (application de mesures d'évitement, de réduction, vérification que le projet ne nuit pas au bon état de conservation des espèces, définition de mesures de compensation adaptées...).

La DDDIT et les directions environnement des branches sont régulièrement consultées dans le cadre de projets sensibles et la diffusion de la stratégie biodiversité d'Eiffage incite à aller au-delà du strict réglementaire (cf. paragraphe 2.6.2.1 / Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-2]).

Risques et opportunités

Les impacts et dépendances identifiés ne représentent pas des risques physiques matériels (par la vulnérabilité des sites du groupe Eiffage, de ses chantiers ou de ses chaînes d'approvisionnement). Toutefois, le renforcement des contraintes réglementaires tant en France qu'à l'international sur les projets, les attentes grandissantes des investisseurs et des clients ainsi que l'évolution des attentes sociétales en matière environnementale et d'acceptabilité des chantiers représentent des risques de transition pour les activités d'Eiffage.

Préserver le vivant représente une opportunité pour Eiffage de faire évoluer ses métiers afin de proposer des offres et des solutions visant à réduire le risque environnemental et à préserver, voire restaurer les écosystèmes :

- le développement d'aménagements urbains favorisant la biodiversité en ville ;
- les activités de rénovation réduisant les emprises nouvelles liées aux aménagements du Groupe et donc les risques liés à l'artificialisation des sols ;
- les activités de génie écologique, de dépollution des sols et de restauration des sols vivants ;
- les nouveaux modes constructifs intégrant matériaux biosourcés et architecture bio-inspirée ;
- les offres de prestation dans les énergies (énergies biotiques, agrivoltaïsme, performance énergétique pour réduire la pollution lumineuse).

Cette opportunité n'a pas été jugée matérielle par l'analyse de double matérialité compte tenu des seuils financiers retenus. Elle n'en demeure pas moins un axe de développement pour les métiers du groupe Eiffage et représente un des volets de la stratégie biodiversité définie par le Groupe.

2.6.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

2.6.2.1 Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-2]

La stratégie biodiversité du Groupe (comme la charte biodiversité) permet de prendre en compte les impacts, risques, dépendances et opportunités importants liés à la biodiversité et aux écosystèmes, mais également à l'adaptation au changement climatique et à la ressource en eau, ces sujets étant interdépendants.

La stratégie biodiversité d'Eiffage

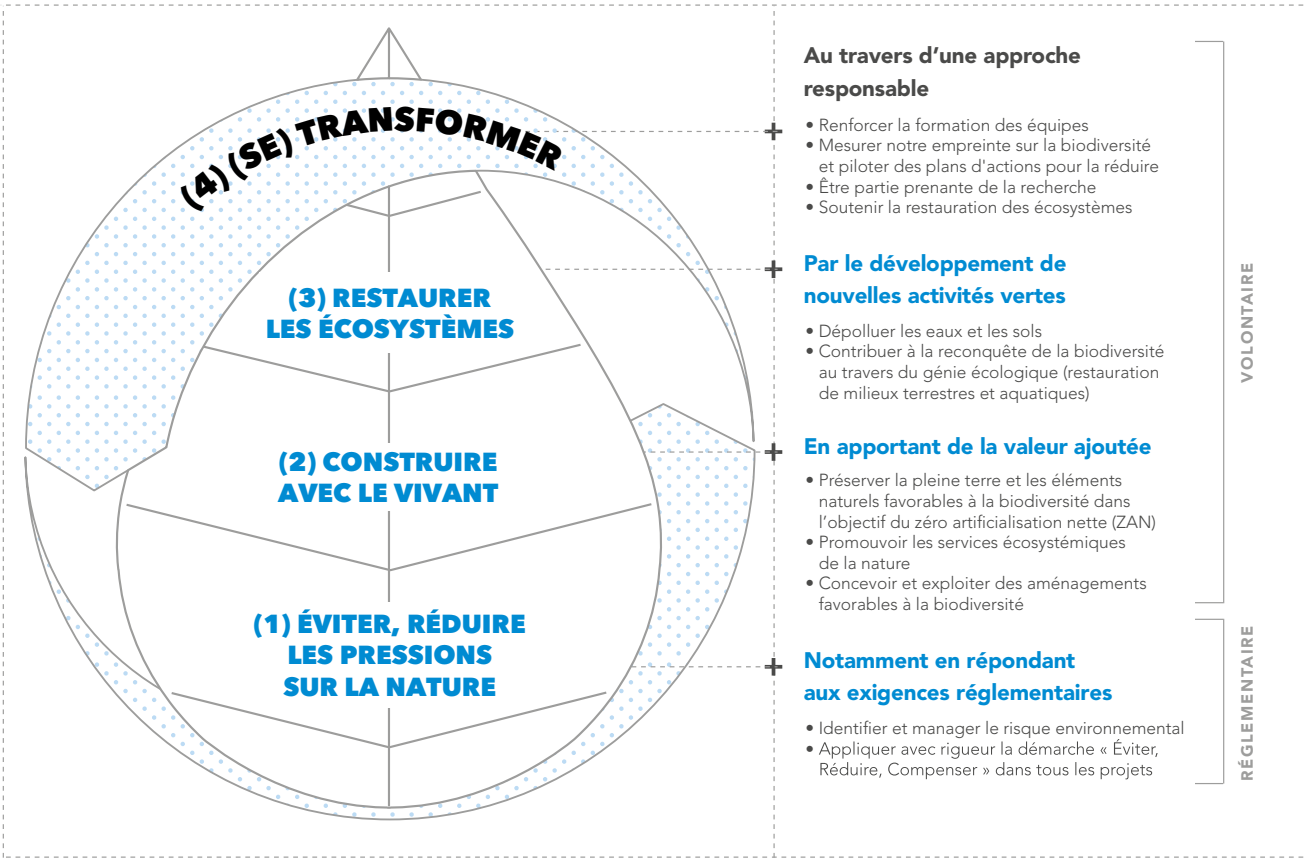

La stratégie du Groupe s'articule autour de quatre piliers qui visent à :

- ancrer l'évitement et la réduction des impacts sur la nature dans les pratiques (Axe 1, socle de la stratégie). Il s'agit ici non seulement de respecter la réglementation, mais aussi de limiter les impacts négatifs sur l'ensemble des cinq facteurs d'érosion de la biodiversité ;
- apporter de la valeur ajoutée en matière de biodiversité dans les opérations (Axe 2) en proposant, à toutes les étapes des projets, des solutions complémentaires ou alternatives favorables à la biodiversité avec des aménagements écologiques des espaces verts, des aménagements urbains favorisant l'infiltration des eaux et limitant l'artificialisation et les effets d'îlots de chaleur ;
- accélérer la restauration des écosystèmes par le développement des activités vertes (Axe 3) : activités de dépollution, de restauration de sols et des écosystèmes à travers les prestations de génie écologique ;
- diffuser une approche responsable permettant de transformer le Groupe et ses pratiques (Axe 4) : axe transverse visant à la conduite du changement, cet axe réunit l'ensemble des actions de formation, de coordination des actions et de soutien à la recherche.

Cette stratégie est complétée par les chartes Biodiversité, Eaux et milieux aquatiques et Préservation des sols. Cette dernière permet plus spécifiquement d'accompagner les opérationnels pour faciliter leur compréhension de l'artificialisation et des solutions concrètes pouvant être mises en œuvre pour la limiter ou réduire ses effets.

La stratégie biodiversité ainsi que les chartes du Groupe s'appliquent à la fois en France et dans les filiales internationales.

La politique biodiversité est suivie jusqu'au plus haut niveau hiérarchique du Groupe. En effet, le président-directeur général, les membres du comité exécutif et directeurs non-membres du comité exécutif, portant un engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre de leur activité, se réunissent tous les six mois pour faire le point sur l'avancement des politiques et plans d'actions biodiversité déclinés par les métiers.

La stratégie biodiversité, les chartes et les plans d'actions biodiversité du Groupe sont publics et accessibles sur le site internet d'Eiffage.

La démarche d'Eiffage s'appuie aussi sur un réseau de partenaires qui constitue un appui dans le développement et le déploiement de la stratégie du Groupe. Cet écosystème de partenaires variés permet au Groupe de s'appuyer sur des expertises complémentaires pour pousser sa réflexion et renforcer ses compétences (avec le soutien du secteur académique). Il permet aussi de partager les bonnes pratiques et de participer au développement d'outils et labels avec les partenaires et associations du secteur professionnel.

Réseau de partenaires

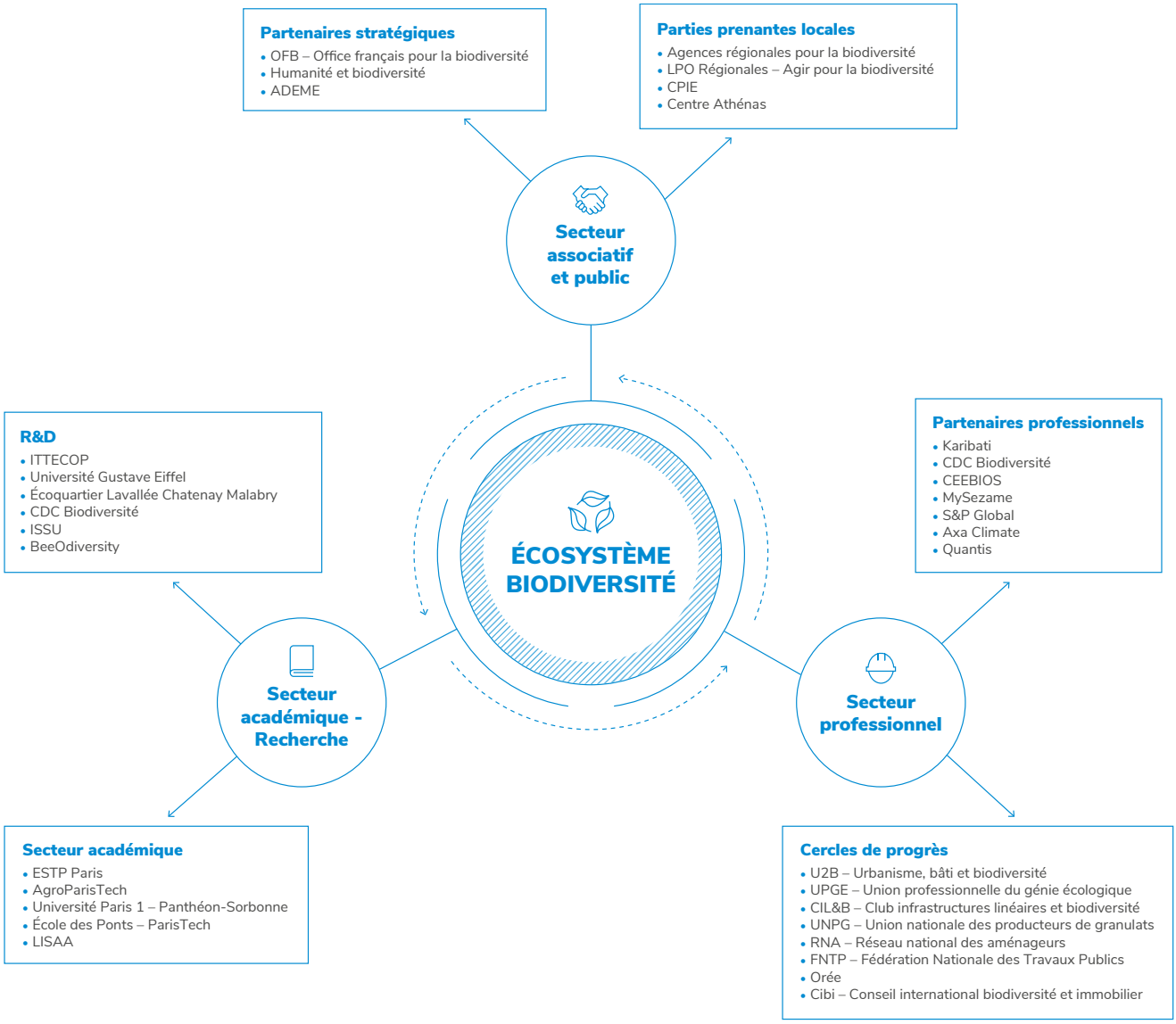

→ Limitation des impacts

La stratégie biodiversité et les politiques des métiers qui en découlent visent la limitation des impacts sur l'état des espèces (taille des populations, risque d'extinction mondial et local, notamment) et sur l'étendue et l'état des écosystèmes. Cette limitation des impacts se fait par l'application des exigences réglementaires, l'importance donnée à l'évitement et la réduction notamment sur les espaces naturels, agricoles et forestiers, l'attention portée à l'amélioration de l'infiltration des eaux sur site, mais également par la réalisation de diagnostics écologiques au-delà du réglementaire. En France (notamment lorsque les projets sont sous le seuil de réalisation systématique d'une étude d'impact) ces diagnostics permettent de mieux connaître et ainsi prendre en compte les espèces et leurs habitats dès la conception, lorsque cette étape est dans le périmètre de responsabilité d'Eiffage.

→ Compensation et restauration

La compensation écologique est le principe consistant à restaurer et/ou réhabiliter des écosystèmes dégradés pour « compenser » les impacts écologiques d'un projet ayant eu lieu sur une autre zone. Cette compensation est nécessaire quand les impacts d'un projet sur les espèces et les habitats naturels n'ont pas pu être évités/minimisés de manière satisfaisante pour l'environnement (on parle alors d'impact résiduel significatif sur les espèces ou les habitats naturels). Favoriser la compensation écologique ne fait pas partie de la stratégie du Groupe, car l'objectif est d'aller aussi loin que possible dans l'évitement et la réduction des impacts sur la nature (premier axe de la stratégie biodiversité). Des impacts résiduels sont cependant présents sur certains projets sur lesquels Eiffage est en maîtrise d'ouvrage et des compensations sont alors mises en œuvre pour répondre aux exigences réglementaires.

Eiffage veut par ailleurs être acteur de la restauration des écosystèmes (troisième axe de la stratégie biodiversité), en s'associant à des démarches locales de restauration ou encore en développant de nouvelles activités comme le génie écologique.

La charte « Biodiversité » et la charte « Préservation des sols » réaffirment ces ambitions pour les sites en propre du Groupe comme pour les projets (cf. paragraphe 2.6.2.2 / Plan d'actions [E4-3], sous-paragraphe Démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC) et la mise en œuvre de compensations).

→ Dépendance

La stratégie biodiversité (et les politiques qui en découlent) adresse également les dépendances du Groupe vis-à-vis des services écosystémiques. Ces démarches visent à limiter les consommations d'eau et de matières premières neuves, à développer la nature en ville, à limiter l'artificialisation et à favoriser l'infiltration des eaux de pluie (créant des îlots de fraîcheur et des zones propices au développement de la biodiversité).

→ Chaîne de valeur amont

Au niveau de la chaîne amont, la stratégie biodiversité se décline en actions menées par certains métiers en collaboration avec les équipes achats pour renforcer l'information relative aux impacts environnementaux des matériaux et ressources achetés (biodiversité grise), et pour développer la traçabilité et l'usage de produits labellisés, en particulier sur le bois et l'aluminium (cf. paragraphe 2.6.2.2 / Plan d'actions [E4-3]).

→ Impact social

En France, comme à l'international, les conséquences environnementales et sociales directes et indirectes des projets sont étudiées dans le cadre des études d'impacts. En complément, hors Europe, les exigences des bailleurs de fonds fixent des exigences minimales en terme environnemental et social.

→ Communautés locales

Des enquêtes publiques sont réalisées pour les projets soumis à étude d'impact afin de faciliter l'information du public et des riverains pour tous les projets. Pour plus d'informations sur les impacts sur les populations locales et les riverains des activités du Groupe, se référer au chapitre 3.3 / Communautés affectées [S3].

2.6.2.2 Plan d'actions [E4-3]

Le plan d'actions biodiversité 2023-2025 s'appuie non seulement sur la stratégie du Groupe, mais tire aussi les enseignements du précédent plan d'actions (2020-2022) qui avait fait l'objet d'un rapport d'évaluation de l'OFB avec plusieurs recommandations qui ont été prises en compte. Ce plan d'actions 2023-2025 est beaucoup plus ambitieux que le précédent. Il a mobilisé l'ensemble des directions des branches et des métiers.

→ Une méthodologie rigoureuse

Pour définir des plans d'actions par métier, des référents ont été nommés dans chaque branche/métier pour piloter le sujet et définir les bons interlocuteurs.

Afin que les actions sélectionnées correspondent aux impacts importants pour chaque métier, une méthodologie a été définie et validée par les partenaires Humanité et Biodiversité et BL Évolution :

a) identification des différents périmètres métiers à analyser ;

b) identification des sources et des niveaux d'impacts directs et indirects sur les cinq facteurs de pression de la biodiversité (note sur 5) ;

c) *brainstorming* d'actions permettant de réduire les pressions sur la nature et notation de l'efficacité de l'action (note sur 5) et de sa capacité de mise en place (note sur 5) ;

d) priorisation des actions [1] ;

e) définition des objectifs SMART (spécifiques, mesurables, adaptés, réalistes et temporels) ;

f) définition des indicateurs et plan d'actions associé ;

g) engagements actifs au 1er janvier 2023 et déposés auprès de l'Office français de la biodiversité ;

h) déclinaison opérationnelle et amélioration continue.

→ Une gouvernance investie et étendue

Outre la mobilisation de plus d'une cinquantaine de personnes pour l'ensemble des métiers comme au niveau de la direction du développement durable et de l'innovation transverse, les engagements du plan 2023-2025 ont été signés par le président-directeur général du groupe Eiffage et par les directions de branche ou direction de métier.

Les signataires s'engagent à déployer ces plans d'actions, à suivre et à en reporter l'avancement tous les six mois auprès du comité exécutif.

Un comité de pilotage Biodiversité constitué des référents biodiversité métiers et de membres de la DDDIT se réunit tous les trois ou quatre mois pour faire le point sur l'avancement des engagements et partager les bonnes pratiques.

Les périmètres d'engagement couvrent l'ensemble des métiers et certaines directions transverses : Eiffage Aménagement, Eiffage Immobilier, Eiffage Construction, Eiffage Génie Civil, Eiffage Métal, Eiffage Travaux routiers, Eiffage Carrière, Eiffage Énergie Systèmes, Eiffage Concessions, Concessions autoroutières en France, direction des moyens généraux et direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT).

Dans un premier temps, toutes les actions des métiers s'appliquent à la France. Une démarche pilotée par la DDDIT a été engagée en 2024 pour la mise en place de plans d'engagements en faveur de la biodiversité pour toutes les filiales pérennes en Europe et au Sénégal. Le travail sera finalisé en 2026.

→ Un plan d'actions en cohérence avec la stratégie d'Eiffage et les enjeux de chaque activité

Le plan d'actions 2023-2025 décline les quatre axes de la stratégie biodiversité du Groupe dans les métiers et permet ainsi de limiter l'impact environnemental, d'apporter de la valeur ajoutée aux opérations et de créer une dynamique collective.

Ces engagements, coconstruits avec chacun des métiers, sont adaptés aux enjeux de chaque activité et comportent au total 186 actions, dont 70 % concernent des actions directes opérationnelles (les trois premiers axes de la stratégie) et 30 % des actions de formation, sensibilisation, expérimentation... (axe 4)

Ce plan d'actions 2023-2025 a été déposé auprès de l'OFB (Office français de la biodiversité) dans le cadre du renouvellement de l'engagement du Groupe au sein du dispositif Entreprises engagées pour la nature. Ce plan d'actions a fait l'objet d'un rapport début 2025 pour présenter l'avancement des engagements 2 ans après le dépôt. L'évaluation de ce rapport a fait l'objet d'une analyse technique par le groupement ACTeon & Hyssop mandaté par l'OFB qui a été relue par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (organisme privé, association/ONG, organisme public). Les conclusions du rapport d'analyse indiquent que la significativité du plan d'actions et sa mise en œuvre à 2 ans ont été jugées « suffisantes » à « exemplaires » selon les critères (5 critères sur 9 en niveau « suffisant » et les 4 autres en niveau « exemplaire »). Un rapport final de l'engagement 2023-2025 sera produit début 2026. Le détail du plan d'actions 2023-2025 est disponible sur le site internet du groupe Eiffage.

1) Les actions de la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique n'ont pas été poussées, celles-ci relevant de la stratégie carbone-énergie d'Eiffage.

Le plan d'actions biodiversité d'Eiffage 2023-2025

Plan d'actions 2023-2025 — **186 actions**

Des actions inscrites dans la stratégie biodiversité d'Eiffage

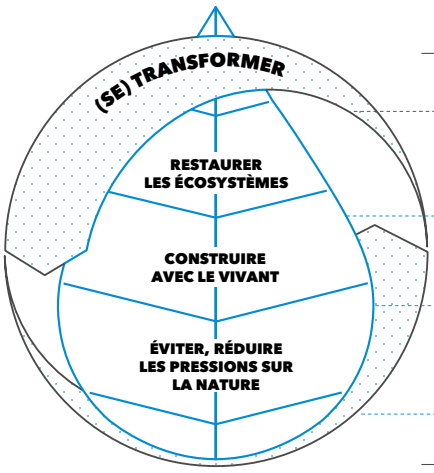

VOLONTAIRE

- **59** ACTIONS POUR TRANSFORMER NOS ACTIVITÉS À TOUS LES NIVEAUX
- **15** ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS VERTES
- **40** ACTIONS QUI APPORTENT DE LA VALEUR AJOUTÉE BIODIVERSITÉ DANS LES OPÉRATIONS
- **72** ACTIONS QUI RÉDUISENT L'IMPACT DE NOS ACTIVITÉS SUR LES ÉCOSYSTÈMES

RÉGLEMENTAIRE

Des actions ambitieuses couvrant de nombreux enjeux

60 CONTRIBUTEURS DIRECTS
23 PÉRIMÈTRES ENGAGÉS

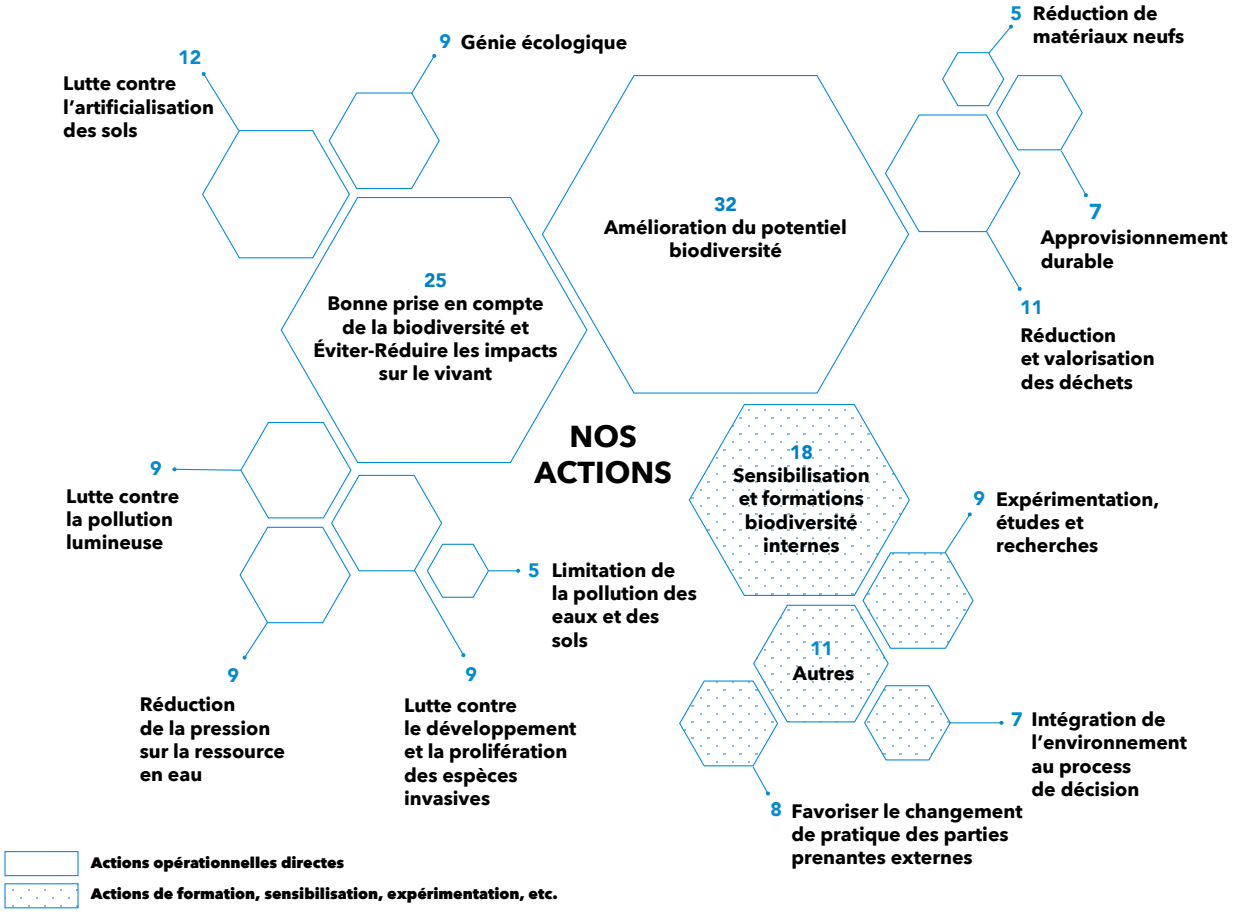

Les actions de chaque périmètre contribuent à la réalisation des objectifs de l'entreprise en traitant les impacts, risques et opportunités importants pour leur périmètre.

Les actions clés sont de plusieurs natures et se décomposent en 16 grandes catégories, dont voici quelques exemples et premiers résultats :

- **Bonne prise en compte de la biodiversité et Éviter-Réduire les impacts sur le vivant**. Afin de mieux connaître les enjeux écologiques, de mettre en place les mesures d'évitement et de réduction (voire de compensation) adaptées et de proposer des actions pertinentes pour la biodiversité locale, Eiffage Immobilier et Eiffage Aménagement se sont engagés à la réalisation systématique de diagnostics écologiques *flash* pour tous les projets, y compris ceux sous les seuils réglementaires (dans le cas où le maître d'ouvrage ne l'a pas déjà réalisé). Tous les projets concernés entre 2023 et 2025 ont bien réalisé ce diagnostic et après démarrage de l'action, il a été décidé d'étendre cette mesure aux projets d'Eiffage Construction en conception-réalisation.
- **Lutte contre l'artificialisation des sols**. Eiffage Aménagement et Eiffage Immobilier se sont fixés des objectifs relatifs à l'artificialisation des sols. Pour Eiffage Aménagement, l'objectif est qu'au moins 70% des opérations de renouvellement urbain aient un bilan d'artificialisation négatif (désartificialisation) et que les projets en extension urbaine limitent l'artificialisation des sols à 60% au maximum. Les trois projets ayant déposé un permis d'aménager depuis 2023 sont des trois opérations en renouvellement urbain qui désartificialisent par rapport à l'état initial (projets Asnières SMA, Nantes Batignolles et Antibes), permettant ainsi de dépasser l'objectif. Aucune opération en extension urbaine n'a déposé de permis d'aménager depuis 2023. Pour Eiffage Immobilier, l'objectif est de diminuer l'artificialisation par rapport à l'état initial sur 30 % des opérations de promotion immobilière en 2023 et 2024, puis sur 50 % en 2025. En 2023, 7 opérations sur 14 ont diminué l'artificialisation, en 2024, 9 opérations sur 27 et en 2025, 9 opérations sur 17 (respectivement 50 %, 33 % et 53 % des opérations, ce qui est supérieur à l'objectif). Le suivi consolidé de l'artificialisation est suivi par l'indicateur « Surface totale de pleine terre artificialisée (m^2) », (voir chapitre 2.6.3.2 / Indicateurs en matière de biodiversité [E4-5]).
- **Réduire la pression sur la ressource en eau.** Pour les concessions autoroutières en France, un des objectifs était de réduire d'au moins 2% par an la consommation d'eau potable sur les aires et les sites d'exploitation. En 2023, 2024 et 2025, les consommations ont respectivement été réduites de 2%, 0,7% et 4% par rapport à l'année précédente. Ces résultats ont été permis par la sensibilisation, un suivi plus rigoureux des consommations et la détection/réparation de fuites (39 réparations en 2024 et 2025). Eiffage Immobilier souhaitait concevoir des quartiers / projets économes en eau pour la gestion des espaces verts. En 2025, sur les 22 permis de construire déposés, 21 ont fait le choix d'essences nécessitant peu d'arrosage et résistantes aux périodes de sécheresse.
- **Lutte contre la prolifération des espèces invasives**. Depuis 2024, Eiffage contribue au développement de Lucee-TP, application de reconnaissance des espèces exotiques envahissantes, développée spécifiquement pour les chantiers et portée par la FNTP. L'usage de cette application facilite la reconnaissance des EEE par les chefs de chantiers et compagnons. Enfin un outil interne (le « pack EEE ») est à disposition des opérationnels pour les orienter dans la gestion de chaque type d'EEE.
- **Amélioration du potentiel biodiversité**. Pour la filiale Sun'R, de la branche Concessions, dédiée au photovoltaïque, une des actions est que tout projet de plus de 10 hectares mette en place au moins une mesure volontaire en faveur de la biodiversité, au-delà du réglementaire, et étudie la plantation de haies et arbustes diversifiés et adaptés à la biodiversité locale. Cette action a été réalisée pour tous les nouveaux projets photovoltaïques, conformément à l'engagement, avec des mesures comme la création d'abri pour les reptiles, la restauration d'un étang ou encore la réalisation d'aménagements paysagers écologiques sur la commune. Les haies ont également été travaillées pour apporter une plus-value en termes de biodiversité en choisissant les espèces végétales favorables au développement de la faune. Deux experts environnementaux ont rejoint les rangs de Sun'R, filiale dédiée au photovoltaïque, ce qui a permis une systématisation de l'approche biodiversité et d'être conforme à l'engagement.
- **Génie écologique.** Eiffage Route et Eiffage Génie Civil souhaitent augmenter progressivement l'activité de génie écologique et devenir des acteurs territoriaux de la restauration écologique. Pour Eiffage Route, un des objectifs est d'avoir un référent génie écologique dans chaque région, pour travailler sur l'amélioration des carrières, mais aussi pour appuyer localement les autres projets de restauration du Groupe. Fin 2025, sept régions d'Eiffage Route sont dotées d'un référent génie écologique (supérieur à l'objectif de 5). Afin de s'assurer de la qualité de ses travaux, Eiffage Génie Civil souhaitent maintenir ou augmenter le nombre de certifications « Kalisterre » (certification qualité des entreprises de génie écologique). Les qualifications ont bien été maintenues côté Eiffage Génie Civil et une nouvelle agence a obtenu la certification en 2025 chez Eiffage Route.

Par ailleurs, parmi les actions définies, certaines peuvent se faire avec des partenaires locaux (acteurs publics, associations environnementales, etc.) dans une logique d'insertion dans les territoires, en particulier chez APRR. De plus, les actions d'aménagement paysager favorable à la biodiversité, les activités de génie écologique intègrent les solutions fondées sur la nature.

Si les actions priorisées par les métiers concernent majoritairement les opérations directes et l'aval de la chaîne de valeur, certaines concernent les activités de carrière et la chaîne de valeur amont. Par exemple, Eiffage Route s'est engagé à améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité sur au moins dix carrières et à y augmenter le nombre d'espèces et d'habitats écologiques sur les zones réaménagées.

Certaines filières de matériaux commencent à se structurer, comme l'Aluminium Stewardship Initiative (ASI), coalition d'acteurs favorisant une filière responsable et une traçabilité de l'aluminium, de la mine jusqu'aux produits finis. Le fournisseur d'aluminium de Goyer, filiale d'Eiffage spécialisée dans les façades en aluminium, est engagé dans cette démarche avec 40 usines certifiées ASI.

De façon plus large, un travail est engagé par la DDDIT en collaboration avec la direction des achats du Groupe, pour identifier les matériaux prioritaires du point de vue de leur impact biodiversité et eau (prélèvements d'eau, écotoxicité et empreinte au sol).

→ Démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC) et la mise en œuvre de compensations

La démarche ERC est une approche réglementaire en France concernant les zonages de protection réglementaire, les espèces protégées et les habitats (y compris les zones humides). Le plan d'actions biodiversité d'Eiffage privilégie l'évitement et la réduction en application de l'axe 1 de sa stratégie. 25 actions du plan d'actions relèvent de cette démarche d'évitement et de réduction. Cette priorisation vise à limiter le recours à la compensation écologique qui reste appliquée dans un cadre réglementaire (loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

Au total, Eiffage a en gestion 2 041 hectares de compensation écologique avec des échéances allant de 2027 à 2068.

La fonctionnalité des compensations gérées par Eiffage est suivie par des bureaux d'études écologues et ces suivis font l'objet de rapports de suivi transmis aux DREAL aux échéances prévues dans les arrêtés préfectoraux.

Les compensations visent par exemple, la recréation/restauration de zones humides, la plantation de boisements/haies, la restauration de prairies, la création d'habitats propices à certaines espèces spécifiques, la veille et la gestion de plantes invasives...

En études comme en travaux, les moyens consacrés à l'environnement sont intégrés aux budgets des projets sans faire l'objet de ligne budgétaire spécifique à ce stade. Les optimisations environnementales (évitement et réduction) sont la plupart du temps liées à des optimisations techniques ne permettant pas d'identifier les montants spécifiquement liés à des ajustements liés à l'environnement. Les budgets alloués à la compensation sont établis projet par projet et ne font pas encore l'objet d'un suivi au niveau du Groupe.

2.6.3 Métriques et cibles

2.6.3.1 Objectifs en matière de biodiversité [E4-4]

Les objectifs retenus pour le plan d'actions biodiversité 2023-2025 sont principalement des objectifs de moyens, spécifiques à chacun des métiers. Les objectifs ont été définis au cas par cas de manière pragmatique et en veillant à ce que les indicateurs de suivi soient SMART (spécifiques, mesurables, adaptés, réalistes et temporels) et répondent à une exigence d'amélioration des pratiques.

Les cibles des actions directes opérationnelles relèvent pour beaucoup de l'évitement, de la minimisation et de la restauration et réhabilitation (la compensation est une exigence réglementaire et ne fait pas partie des objectifs du plan d'actions).

Pour chaque métier, Eiffage s'est engagé auprès de l'OFB à atteindre, d'ici à fin 2025, 90 % des objectifs de moyen fixés sur la période 2023-2025.

En moyenne pour le Groupe, 91% des objectifs ont été atteints, ce qui est légèrement au-dessus de la cible fixée avec l'OFB. Les Concessions et Eiffage Énergie Systèmes ont atteint respectivement 95 % et 96 %. La holding a atteint 89%, et les branches Construction et Infrastructures ont atteint 87 %.

Les écarts d'atteinte de la cible des 90 % s'expliquent par des retards de mise en œuvre, des ajustements des priorités et des objectifs parfois trop ambitieux. Côté Eiffage Construction par exemple, pour permettre la systématisation des actions, la priorité a été mise sur la formalisation des process et des outils digitaux ainsi que sur le déploiement d'une nouvelle formation à destination des managers pour incarner la transition écologique. Côté Eiffage Métal, la mise en œuvre d'une zone refuge est bien avancée, mais ne sera effective qu'en 2026 tandis que la substitution des produits chimiques à fort impact nécessite des études sur la faisabilité des substitutions pour aller plus loin.

Le plan d'actions biodiversité 2023-2025 a permis des avancées significatives dans toutes les branches, notamment en termes de structuration de la prise en compte de la biodiversité, dans les travaux, les réponses aux appels d'offres mais aussi sur le patrimoine du Groupe. Le plan d'actions 2026-2030 ira plus loin vers la systématisation en étendant notamment les engagements aux filiales pérennes internationales.

Atteinte des objectifs fixés au plan d'actions biodiversité 2023-2025 à fin 2025

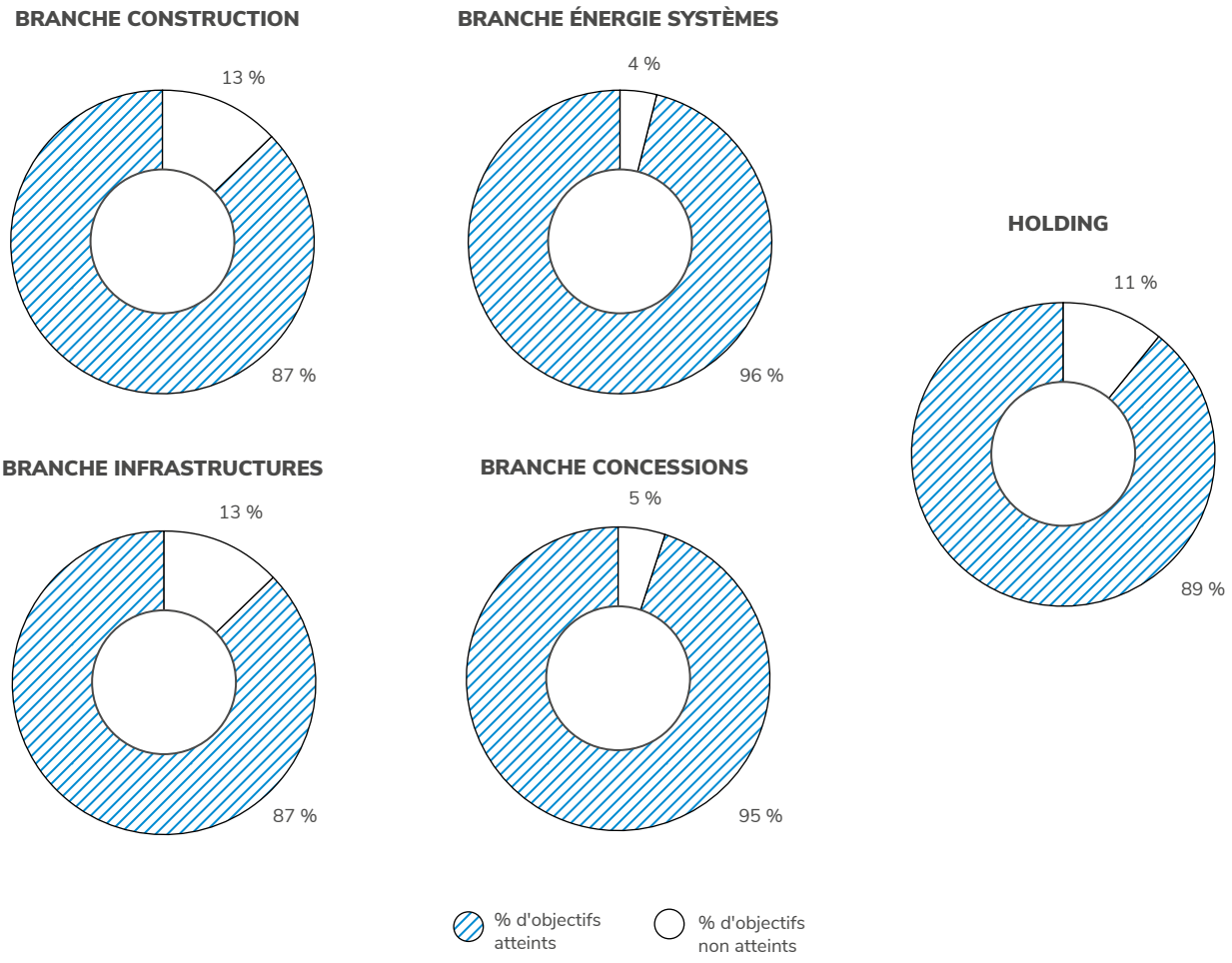

2.6.3.2 Indicateurs en matière de biodiversité [E4-5]

→ Artificialisation

Depuis 2021, Eiffage suit l'artificialisation induite par les activités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de clients : opérations d'aménagement, d'immobilier, projets de concessions ponctuels (centres scolaires, prisons, aéroports...) et linéaires (autoroutes, voies ferroviaires...).

Dans ce suivi, est considérée comme surface artificialisée toute surface initialement de pleine terre, et qui est ou sera transformée, construite ou exploitée dans le cadre de l'opération Eiffage.

Ces chiffres reflètent l'artificialisation associée aux nouvelles opérations de l'année. Les surfaces artificialisées pour les concessions autoroutières en 2025 correspondent à de nouveaux travaux sur A480 Sud (création d'une voie réservée aux transports en commun et remise à niveau du patrimoine) et travaux sur la route nationale 105.

	Surface totale de pleine terre artificialisée (m²)	
	2024	2025
Construction (Immobilier/Aménagement)	18 569	10 889
Concessions autoroutières en France	0	50 685
Autres concessions	39 817	6 175

Éléments de méthodologie

La surface totale de pleine terre artificialisée est comptabilisée comme la conversion, par les activités d'Eiffage, de surfaces de pleine terre en surfaces recouvertes, bâties ou dont les fonctions écologiques, pédologiques et hydrologiques ne peuvent s'exprimer. Aux surfaces totales artificialisées par les opérations sont soustraites les surfaces désartificialisées à l'occasion de ces mêmes opérations. Il s'agit donc du bilan d'artificialisation. L'artificialisation est comptée en totalité l'année 1 des travaux.

Cet indicateur concerne uniquement les activités pour lesquelles Eiffage est en maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'ouvrage déléguée, c'est-à-dire en pleine responsabilité de l'impact sur l'artificialisation. Sont prises en compte les nouvelles artificialisations liées aux nouveaux projets d'Eiffage Aménagement, Eiffage Immobilier et aux opérations de développement d'APRR et autres concessions, dont les travaux ont commencé l'année de reporting.

→ Phytosanitaires

	Quantité de produits phytosanitaires de synthèse utilisés (L)	
	2024	2025
Concessions autoroutières en France	375	582
Autres concessions	196	187

Éléments de méthodologie

Les produits phytosanitaires sont des pesticides chimiques principalement destinés à lutter contre les insectes, champignons et indésirables. L'usage de phytosanitaires concerne notamment les activités de concession dans le cadre de l'entretien et la maintenance des infrastructures. Plusieurs expérimentations sont faites pour trouver des alternatives et réduire l'usage de ces produits.

Cet indicateur est suivi pour le réseau APRR-AREA, la concession de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire, le stade de Lille et les concessions aéroportuaires.

→ Génie écologique

Le chiffre d'affaires de génie écologique progresse, reflétant les efforts du Groupe pour renforcer ses compétences au sein des métiers et mieux répondre aux opportunités du marché.

	Chiffre d'affaires des travaux de génie écologique (k€)	
	2024	2025
Infrastructures en France	6 735	8 248

Éléments de méthodologie

Les travaux de génie écologique sont ici définis comme les travaux ayant pour objet la restauration, la préservation et la valorisation de la biodiversité. Le génie écologique prend de l'ampleur au sein du Groupe avec un volume croissant de travaux de génie écologique dans plusieurs entités, dans le cadre d'aménagements urbains ou paysagers, de désartificialisation des sols ou d'amélioration du cadre de vie.

Cet indicateur est suivi pour les activités de terrassement, de travaux routiers et de travaux maritimes et fluviaux.

2.7 Ressources et économie circulaire [E5]

Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur
Impact négatif	Contribution à l'épuisement des ressources naturelles en particulier par l'exploitation des ressources minérales par nature non renouvelables (granulats, sable, laine de roche ou de verre)	●●● Long terme	Amont
Impact négatif	Non-valorisation ou mauvaise gestion des déchets liés aux activités de travaux	●●● Court terme	Amont, Opérations propres, Aval

Les informations relatives au processus d'identification des impacts risques et opportunités en lien avec les ressources et l'économie circulaire sont disponibles au sein du chapitre IRO-1 de la partie Informations générales [ESRS-2].

Certaines matières premières sont incontournables dans le secteur de la construction, en particulier les ressources minérales par nature non renouvelables (granulats, sable, laine de roche ou de verre). Selon le programme environnement des Nations unies (UNEP), l'utilisation des ressources devrait doubler d'ici à 2060. Par ailleurs, les besoins liés à la transition énergétique créent des tensions sur certains minéraux jugés critiques comme le cuivre, le lithium, le nickel, le cobalt et les terres rares. Eiffage, à travers l'approvisionnement de l'ensemble de ses activités de travaux et de développement d'infrastructures énergétiques et numériques, contribue à la pression sur ces ressources.

L'industrie du BTP est aussi la filière industrielle la plus génératrice de déchets : dans le monde, environ 100 milliards de tonnes de déchets sont issues de la construction, la rénovation et la démolition, dont environ 35 % sont mis en décharge (UNEP). La mauvaise gestion ou la non-valorisation de ces déchets dans les activités de travaux, que ce soit à travers les entreprises du Groupe ou ses sous-traitants, peuvent avoir des impacts environnementaux tels que la pollution.

2.7.1 Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire [E5-1]

Dans le cadre de ses engagements en faveur de l'environnement, Eiffage mène depuis plusieurs années une démarche d'économie circulaire qui a donné lieu à une charte spécifique en 2019 et à la formalisation en 2022 d'une stratégie à part entière.

Cette stratégie vise à intégrer l'économie circulaire dans la préparation des offres, la conception, et pendant toute la durée de vie des ouvrages. Elle s'articule autour de quatre axes qui s'appliquent de manière transverse aux métiers du Groupe :

- réduire la consommation de ressources : utiliser moins de matières vierges et développer l'usage des matériaux recyclés ;
- optimiser la gestion des flux de matières et de déchets : éviter, trier et caractériser les déchets, produits et matières, préparer leur seconde vie et gérer leur logistique ;
- prolonger la durée de vie des ouvrages : conserver les ouvrages, les rénover, les réparer ;
- éco-concevoir les produits et les ouvrages dont l'utilisation peut être mutualisée et modifiée dans le temps et concevoir des ouvrages plus facilement démontables.

La stratégie d'économie circulaire d'Eiffage

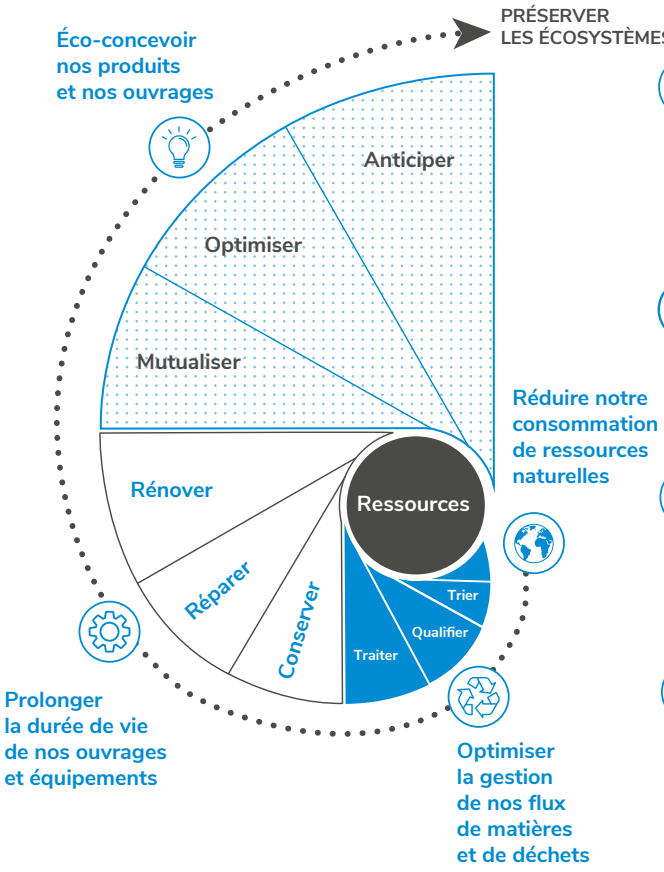

RÉDUIRE NOTRE CONSOMMATION DE RESSOURCES NATURELLES
ÉVITER, RÉDUIRE, VALORISER LA RESSOURCE DÉJÀ EXTRAITE

- Optimiser l'usage de la ressource déjà extraite
- Être partie prenante de la recherche et développement de matériaux recyclés
- Récupérer l'énergie tant pour le besoin des ouvrages, que pour créer des boucles entre ouvrages, selon les besoins journaliers

OPTIMISER LA GESTION DE NOS FLUX DE MATIÈRES ET DE DÉCHETS
TRIER, CARACTÉRISER, ASSURER LE BON TRAITEMENT

- Trier et caractériser les flux matières entrants et sortants, à fin de valorisation
- Qualifier le potentiel de réemploi et préparer la « 2nde vie » des déchets
- Assurer la logistique entre gisements et exutoires

PROLONGER LA DURÉE DE VIE DE NOS OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS
RÉPARER, RÉNOVER, MUTUALISER

- Identifier les ouvrages à conserver
- Qualifier les composants à réparer – remanufacturer
- Repenser l'ouvrage dans ses usages actuels et futurs

ÉCO-CONCEVOIR NOS PRODUITS ET NOS OUVRAGES
RÉVERSIBLES, ADAPTABLES, DÉMONTABLES

- Moduler nos ouvrages à construire afin d'en avoir plusieurs usages dans le temps
- Construire des ouvrages avec le juste volume de matière et selon les gisements disponibles localement
- Démonter, déposer, déconstruire, déplacer, sans perdre la qualité des éléments récupérés

2.7.1.1 Enjeux et stratégie

→ Réduction de l'utilisation des ressources vierges

Cet axe de la stratégie prend en compte l'ensemble du cycle de vie des infrastructures et permet de prendre en compte l'impact du Groupe sur les ressources en réduisant la consommation de ressources naturelles vierges au profit de ressources recyclées : réemploi de produits, augmentation de l'utilisation de matières réutilisées ou recyclées (terre, granulats de béton, enrobés recyclés…).

→ Réduction et valorisation des déchets

L'optimisation de la gestion des flux de déchets vise à valoriser les matières avant qu'elles ne prennent le statut de déchets, mais aussi à améliorer les performances en termes de traitement des déchets. Cette ambition passe par le suivi des principes de la hiérarchie de traitement : éviter, réemployer, réutiliser, recycler, valoriser énergétiquement, et seulement en dernier recours, éliminer.

Enfin, au travers de l'éco-conception et du prolongement de la durée de vie des ouvrages et équipements, Eiffage entend proposer des offres permettant de réduire la consommation de matière et la production de déchets sur tout leur cycle de vie.

→ Approvisionnement durable

Concernant la chaîne de valeur, Eiffage sollicite et challenge ses fournisseurs sur un approvisionnement de produits, équipements et matériaux durables et de ressources renouvelables. Ainsi, le Groupe demande à ses fournisseurs de justifier et de documenter les caractéristiques durables des éléments qu'ils proposent. Cette exigence est une composante primordiale de la politique d'achat responsable menée par Eiffage.

→ Périmètre et modalités de pilotage

La stratégie économie circulaire ainsi que les chartes et politiques du Groupe s'appliquent en France et dans les filiales à l'international. Elles s'appliquent sur tous les périmètres d'activités et sur l'ensemble du cycle de vie des métiers d'Eiffage : conception et construction des ouvrages, conception et production de matériaux, pratiques opérationnelles sur les chantiers et exploitation d'infrastructures.

La direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT) du groupe Eiffage a formalisé la stratégie économie circulaire du Groupe en 2022 et l'a partagée avec les directions des branches, dont les directions Environnement ont la responsabilité de mise en œuvre dans leurs métiers.

En 2025, Eiffage poursuit sa communication en interne et auprès de ses parties prenantes avec la publication d'un Guide de référence économie circulaire. Ce document regroupe la stratégie d'économie circulaire du Groupe, les enjeux des filiales vis-à-vis des ressources, les ambitions du Groupe en matière de valorisation des déchets et de réemploi ainsi que des retours d'expériences du savoir-faire d'Eiffage sur ce sujet.

La charte économie circulaire (disponible en six langues), la stratégie économie circulaire du Groupe (disponible en français et en anglais), le nouveau guide de référence (bientôt traduit en anglais) sont des documents publics accessibles sur le site internet et disponibles pour les collaborateurs sur l'intranet du Groupe.

Eiffage est engagé depuis 2021 dans l'initiative *Ambition 4 Circularity*, plateforme portée par l'Association française des entreprises privées (Afep) qui propose une présentation et un suivi rigoureux des engagements « économie circulaire » des entreprises françaises : https://ambition4circularity.com/les-engagements-deiffage/.

2.7.1.2 Actions et ressources [E5-2]

À la suite de la publication de la stratégie économie circulaire d'Eiffage, la direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT) a poursuivi l'ambition de déployer la stratégie au travers de pratiques systématiques mises en œuvre dans les projets et au sein des métiers.
Dans ce cadre, des ateliers ont été menés depuis 2024 au sein des branches afin d'établir un plan d'actions économie circulaire adapté à chaque métier, fixant des objectifs sur un horizon temporel et un périmètre défini. Ce travail s'est poursuivi en 2025 pour permettre aux branches d'avancer dans la définition des actions et ressources nécessaires afin d'intégrer la conclusion de ce travail dans leurs plans stratégiques 2026-2030.

Les actions qui suivent illustrent la mise en application actuelle de la stratégie, mais ne représentent pas les plans d'actions qui seront finalisés et déployés en 2026.

→ Réduire la consommation de ressources

Réduire la consommation de ressources inclut toutes les actions visant à optimiser l'usage de matériaux, développer des solutions à base de matériaux recyclés ou encore créer des boucles vertueuses pour favoriser les flux entre ouvrages.

→ Optimiser la valorisation des infrastructures provisoires

APRR, concessionnaire autoroutier du Groupe a mis en place sur le demi-diffuseur de Châlon Nord, une démarche innovante d'économie circulaire dans l'objectif de réduire au maximum la consommation de ressources neuves.

Dans ce cadre, les équipes d'APRR ont commencé par réaliser un diagnostic et pratiquer le démantèlement complet d'une Barrière Pleine Voie (BPV) provisoire de l'A71 près de Montmarault-Sazeret. Une grande majorité des équipements de cette barrière de péage (équipements de perception du péage, îlots métalliques, locaux techniques) a été reconditionné et reposé sur le nouveau demi-diffuseur au nord de Châlon-sur-Saône permettant des économies importantes de composants électroniques.

La démarche d'économie circulaire a aussi concerné la composition des matériaux nécessaires aux travaux du demi-diffuseur puisque la couche de forme a été réalisée avec 43% de mâchefers issus de l'usine d'incinération de Chalon-sur-Saône et les enrobés ont été réalisés avec 23% de matériaux recyclés.

→ Développer des offres de réparation pour limiter l'impact sur les matières critiques

Eiffage Énergie Systèmes Electronique, une filiale située à Verquin (Pas-de-Calais) et spécialisée dans la fabrication des cartes électroniques a développé son offre de réparation de cartes électroniques pour répondre aux besoins de ses clients afin de limiter l'utilisation de matériaux neufs et l'impact des pénuries des composants électroniques.

→ Réduire la consommation de la ressource en eau sur les chantiers

Eiffage Construction a lancé en 2025 un grand plan de monitoring de la donnée sur le périmètre des bases-vie afin de mieux maîtriser la donnée de l'eau et mettre en place des solutions pour réduire la consommation d'eau sur les chantiers. Ainsi, une phase de test est en cours avec plus de 80 sites équipés de compteurs. La mise en place de ce suivi des données de consommation d'eau permettra à Eiffage Construction de mieux cibler les actions et les leviers à activer pour diminuer l'impact des sites temporaires sur la ressource en eau.
Cette action est en adéquation avec la charte Eau et milieux aquatiques d'Eiffage qui préconise la maîtrise des consommations d'eau et la prévention et la limitation des risques d'atteinte à la ressource en eau (cf. chapitre 2.5 / Ressources hydriques [E3]). De manière générale, l'eau est vue comme une partie intégrante de la stratégie d'économie circulaire du Groupe et chaque filiale, à son échelle, cherche des solutions pour diminuer sa consommation d'eau.

→ Optimiser la gestion des flux de matières et de déchets

Mieux valoriser les déchets

- Eiffage mène plusieurs actions pour prévenir la génération de déchets dans sa chaîne de valeur en amont et en aval. En amont, la collaboration entre la direction des achats du Groupe et la DDDIT permet de créer des partenariats avec les fournisseurs et de développer des boucles d'économie circulaire. Par exemple, le partenariat signé par Eiffage Construction et Énergie Systèmes avec Legrand en France. Ce projet pilote vise à mutualiser les efforts pour le reconditionnement des Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES) usagés sur l'ensemble des chantiers de dépose avec BAES éligibles.
- En aval, Eiffage anticipe l'organisation, le tri et le suivi des déchets dès les réponses aux appels d'offres *via* les SOGED (Schémas d'organisation et de gestion des déchets) et intègre dans ses contrats-cadres déchets les aspects de la loi AGEC (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), particulièrement la valorisation-matière et les exigences de traçabilité auprès des sociétés de traitement des déchets.

- Eiffage Route s'est engagé à augmenter le nombre de ses plateformes de recyclage avec comme objectif d'atteindre un taux de recyclage de 24 % en 2025 pour la fabrication des enrobés (revêtement routier) (21,7 % en 2020). En 2025, le pourcentage de recyclage a atteint 24,5 % (contre 23,4 %, + 1,1 point par rapport à 2024).
- Eiffage, *via* sa filiale Demcy spécialisée dans la démolition et la déconstruction, optimise le passage à la valorisation matière sur ses chantiers de déconstruction. En 2025, 95,6% (et 95 % en 2024) des déchets sortants des chantiers de Demcy étaient valorisés en matière (réemploi, réutilisation et recyclage). Demcy s'est fixé un objectif d'atteindre un taux de valorisation supérieur à 99 % d'ici à 2030.
- Inauguré par Eiffage Route et Séché Environnement, la plateforme Sovatrise gère, traite et réutilise les déblais de chantiers urbains, immobiliers et industriels après dépollution. La plateforme identifie et isole les fractions polluées, puis élimine toutes les pollutions via des solutions techniques ciblées (tri, criblage, lavage, traitements physico-chimique, biologique ou thermique). Les matériaux de seconde vie obtenus (substrats, granulats, matériaux routiers) sont valorisés, réduisant le recours aux ressources naturelles, avec une traçabilité parfaite. La plateforme assure un taux de valorisation matière de 90 % et traite environ 75 000 tonnes de déchets.

→ Améliorer la circularité des produits

- Eiffage mène des expérimentations avec des opérateurs de la chaîne de valeur en amont et en aval pour améliorer la circularité des produits et des matières. La plateforme de reconditionnement d'équipements sanitaires de Lavoisier à Longvic (21), inaugurée en 2025 et gérée par Eiffage Construction, en est une illustration. Eiffage Construction souhaite poursuivre le développement de ce type de plateforme sur l'ensemble du territoire français. Cette collaboration entre les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur traduit la volonté d'Eiffage d'adapter son modèle d'affaires aux enjeux de durabilité.
- Sur les chantiers d'Eiffage Construction, les fournisseurs font appel à Recyfe, premier réseau français de collecte et recyclage des menuiseries extérieures en fin de vie par les entreprises inclusives (entreprises d'insertion et entreprises adaptées). Cela permet de faire du recyclage en boucle fermée qui est un levier essentiel de décarbonation de la filière menuiserie ; il permet aux industriels (notamment fabricants de profilés PVC et de verre plat) de fabriquer des produits neufs bas carbone. Grâce à un maillage fin du territoire, des actions similaires sont réalisées partout en France pour les chantiers. En 2025, ce sont 25 chantiers qui ont fait appel à Recyfe pour environ 480 tonnes de menuiseries collectées et recyclées.

→ Prolonger la durée de vie des ouvrages et équipements

Le besoin d'anticiper et de prévenir la fin de vie des ouvrages pousse le Groupe à orienter certaines de ses activités vers la réparation, la rénovation, la mutualisation des usages ainsi que la maintenance prédictive afin d'anticiper les besoins de ressources futurs.

Réparation des ouvrages : la marque Aevia d'Eiffage Génie Civil est spécialisée dans l'entretien durable des ouvrages grâce à des solutions innovantes de réparation et de renforcement des structures. Son expertise permet de cibler les points critiques à réparer et utiliser au plus juste les ressources nécessaires à leur activité. Cela contribue à l'effort du Groupe de prolonger la durée de vie des ouvrages.

Rénovation des bâtiments : Eiffage Construction a développé un axe majeur autour de la rénovation structurelle et énergétique des bâtiments. En Île-de-France, sa filiale Amélioration de l'habitat, créée en 2014, en a fait son activité principale pour rénover les logements et les bureaux. Aujourd'hui, la majorité des directions régionales d'Eiffage Construction ont également des filiales de rénovation traduisant la volonté de développer cette activité. Cette activité contribue, elle aussi, à l'effort du Groupe de prolonger la durée de vie des bâtiments.

→ Reconditionnement des équipements industriels

- En 2025, dans le cadre de l'obligation de rénovation complète du réseau de détecteurs incendie ayant lieu tous les cinq ans afin de garantir un fonctionnement optimal du système de détection, Eiffage Énergie Systèmes a expérimenté sur un de ses propres sites, le bâtiment C3 en Alsace, le remplacement des têtes des détecteurs incendie par des têtes reconditionnées fournies par CHUBB plutôt que le remplacement total des détecteurs.
  Au total, 100% du réseau de détecteurs incendie a été renouvelé avec des têtes reconditionnées soit 656 pièces, admises en norme NF Reconditionnement, garantissant les mêmes caractéristiques qu'un appareil neuf et permettant d'économiser environ 3 tonnes de CO_2 équivalent (voir 5 / Annexes, 5.2 / Méthodologie relative aux calculs de GES).
- Les tunneliers Sarah, Armelle et Bantan ayant œuvré sur la ligne 16.1 du Grand Paris Express ont été réutilisés pour la future ligne C du métro de Toulouse. En 2024-2025, les trois tunneliers ont été reconditionnés par Eiffage Génie Civil et son partenaire Herrenknecht. Adaptés aux besoins de ce nouveau chantier, ils ont été modifiés, notamment par une réduction du diamètre d'excavation et le remplacement de pièces. Le reconditionnement de ces tunneliers a permis d'éviter l'émission d'environ 5600 tonnes de CO_2 équivalent (voir 5 / Annexes, 5.2 / Méthodologie relative aux calculs de GES) par rapport à des tunneliers neufs et de recycler, voire de réutiliser, plus de 50% de l'acier changé lors du reconditionnement.

→ Éco-concevoir les produits et les ouvrages

Eiffage applique l'éco-conception pour accroître la circularité dans ses processus de fabrication.

- Goyer, facadier du groupe Eiffage, conçoit des façades écoconçues utilisant des matériaux biosourcés ou recyclés. Depuis 2025,cette activité innovante permet d'optimiser l'utilisation des ressources et de contribuer à la diminution de l'impact carbone des façades. La conception de FairFaçade® est modulaire et permet de changer des éléments séparément après la pose.

- Eiffage Route a recours aux principes de l'écologie industrielle et territoriale afin de sourcer des produits pouvant se substituer au bitume. Un coproduit de la sylviculture et de l'industrie papetière a permis de concevoir le produit Biophalt®, un enrobé végétal innovant, qui a aussi été labellisé « Produit biosourcé » par Karibati.
- En Espagne, Conscytec, filiale d'Eiffage Energía Sistemas, a construit une cabine de construction démontable à partir de matériaux recyclés et recyclables. Cette base vie durable au processus industrialisé consomme à la fabrication près de 3 650 kg CO_2 équivalent en moins qu'une construction conventionnelle (voir 5 / Annexes, 5.2 / Méthodologie relative aux calculs de GES). Son caractère démontable et réutilisable pour l'ensemble des composants (100 % des isolants, panneaux OSB, remblais de granulats, bétons, virocs, pneus et bois) induit une facilité de transport d'un chantier à un autre sans nécessité d'un transfert spécial.

➔ Innover et expérimenter l'économie circulaire

- En collaboration avec la Métropole du Grand Paris et l'Université Gustave Eiffel, Eiffage a initié le projet européen CIRC-BOOST (2023-2027), qui vise à expérimenter une double solution en faveur du réemploi et de la valorisation des matériaux de construction :
  a) DEMCY, filiale d'Eiffage spécialisée en déconstruction sélective, porte la création d'un démonstrateur de réemploi de plus de 2 500 m² à terme, implanté à L'Île-Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis. Véritable « showroom géant », ce lieu aura pour vocation de valoriser la diversité et la qualité des matériaux de second œuvre issus de la déconstruction sélective, afin de susciter la demande, tester, documenter et répliquer des solutions concrètes de réemploi, en vue d'une massification à l'échelle francilienne. Cet espace s'adressera aux professionnels du BTP, aux décideurs publics et privés, aux architectes, aux bureaux d'études et aux futurs clients, et présentera très concrètement les possibilités de réemploi : briques, faux planchers, cuisines, luminaires remis en état... Les travaux de rénovation ont débuté en 2025 pour s'achever à la fin du dernier trimestre 2026 ;
  b) Eiffage GC Infra-Linéaires, dont l'activité est centrée sur le terrassement, développe à Gennevilliers de nouvelles solutions de valorisation des terres d'excavation en matériaux de construction, afin de mieux exploiter les gisements reçus sur la plateforme et d'inscrire ces flux dans une logique d'économie circulaire.
- La direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT) du Groupe participe aux groupes de travail interprofessionnels et à la veille réglementaire (association Orée, Institut national de l'économie circulaire (INEC), Ambition4Circularity de l'Afep, Entreprises générales de France BTP (EGF)...).
- Depuis 2017, les fonds internes d'innovation ont permis le soutien de 16 projets intégrant un volet dédié à l'économie circulaire et à la réduction des déchets (treize dossiers Seed'Innov et trois dossiers E-Face validés). Pour plus d'informations sur ces deux fonds de soutien, se référer au chapitre 2.1.4 / L'innovation transverse pour accélérer les stratégies du Groupe.

➔ Formation et sensibilisation à l'économie circulaire

Au sein du Groupe, le développement de l'économie circulaire passe aussi par les actions de sensibilisation et de formation notamment la participation à la Semaine européenne de réduction des déchets avec la promotion d'un concours interne adressé aux collaborateurs afin de produire des objets avec des éléments destinés à devenir des déchets. Cette année marque la 5ème édition de ce concours avec la mise en avant de l'enjeu des déchets électriques et électroniques (DEEE).

En 2025, le Groupe a développé un e-learning dédié à l'économie circulaire accessible à tous les collaborateurs afin de transmettre les bases théoriques essentielles pour comprendre les enjeux et les principes de l'économie circulaire, mais aussi de fournir des clés d'applications dans les différents domaines d'activités rencontrés dans le Groupe. Cet e-learning sera lancé en 2026 en France et dans les filiales européennes.

2.7.2 Indicateurs et objectifs

2.7.2.1 Objectifs [E5-3]

Sur chaque chantier et dans chaque pays d'implantation, les branches d'Eiffage répondent aux exigences réglementaires concernant le recyclage des déchets, le réemploi de matériaux recyclés ou l'utilisation de ressources vierges intégrant le prolongement de la durée de vie et l'éco-conception des ouvrages et équipements.

Le Groupe a fixé des ambitions en matière d'économie circulaire applicable aux filiales du Groupe définies dans le Guide de référence Économie circulaire publié en 2025. Chaque métier du Groupe les déclinera ensuite dans son propre plan stratégique 2026-2030 et se fixera ses propres objectifs.

Le Guide de référence économie circulaire du Groupe fixe ces ambitions suivant 4 grands axes :

- **Réduire la consommation de ressources naturelles** :
  a) renforcer la réutilisation pour des déchets inertes des activités de Travaux Publics. Cible identifiée : 50% de réutilisation de ces déchets,
  b) optimiser le réemploi pour des produits de construction (planchers, portes...), équipements et matériaux (briques, tuiles, acier...). Cible identifiée : Se mettre en capacité de suivre le taux de réemploi pour contribuer à atteindre 5% de réemploi pour les métiers concernés conformément aux objectifs de la réglementation française REP (1) PMCB (2),
  c) viser la réduction de la consommation d'eau du Groupe d'ici à 2030, suivant les objectifs du Plan eau français et les cadres européens afin de promouvoir une utilisation plus raisonnée. Cible identifiée : 10 % de réduction de la consommation d'eau ;

1) *Responsabilité élargie du producteur.*
2) *Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment.*

- **Optimiser la gestion des flux de déchets et de matières** :
  a) Intégrer la valorisation des flux de déchets et de matières dans tous les process de chacune de ses activités. Cible identifiée : valoriser 90 % des déchets produits réduisant ainsi la part des déchets éliminés à moins de 10 % ;
- **Prolonger la durée de vie des ouvrages et équipements ;**
- **Éco-concevoir les ouvrages.**

Pour les deux premiers axes, les cibles sont définies à échéance 2030 (pour une année de référence 2026), alignés avec la période des plans stratégiques des branches.

Le troisième axe et quatrième axe de la stratégie économie circulaire visent à développer des offres qui, d'une part, prolongent la durée de vie des ouvrages et équipements, et, d'autre part, intègrent l'écoconception. Pour ces deux axes, un travail est en cours pour définir la méthode mesure de performance et de reporting.

2.7.2.2 Ressources entrantes [E5-4]

Eiffage exerce principalement des activités de construction, d'infrastructures et de travaux publics, fortement consommatrices de ressources. Dans un contexte européen marqué par la stratégie sur les matières premières critiques et stratégiques et, au niveau national, par la montée des exigences en matière de souveraineté et de sobriété des ressources, le Groupe a engagé un travail de fond pour mieux comprendre, mesurer et piloter ses flux de matières entrantes.

L'essentiel des ressources consommées par Eiffage est directement lié aux activités de travaux :

- granulats et sable ;
- acier (structures et armatures) ;
- ciment, béton et liants hydrauliques ;
- bitume pour la production d'enrobés pour les travaux routiers ;
- bois pour certains projets de construction ;
- matériaux de second œuvre et fournitures techniques (éléments électriques, câbles, menuiseries, luminaires, systèmes de ventilation, matériels d'assainissement...) ;
- composants électroniques et câbles pour les infrastructures énergétiques et numériques, y compris les équipements photovoltaïques.

L'eau constitue également une ressource incontournable pour les activités de travaux ; sa gestion et ses impacts sont détaillés dans le chapitre dédié à la ressource en eau.

→ Une analyse des panels d'achats du Groupe pour remonter les filières d'approvisionnement

En fonction de leur impact sur sa chaîne de valeur et des risques ESG associés, Eiffage concentre ses efforts sur les ressources identifiées comme critiques et les filières à fort impact.
La criticité est déterminée en fonction de critères environnementaux (consommation d'eau, pollution...) mais aussi de critères liés aux droits humains et à l'éthique des affaires.

Concrètement, pour assurer cette traçabilité et mieux comprendre ses dépendances vis-à-vis des ressources critiques et les impacts en matière de durabilité, le Groupe a initié une analyse de ses panels d'achats. Cela lui permet d'identifier les intrants critiques présents dans les familles de produits et ayant un impact significatif sur ses opérations.

Nature des intrants critiques	Risques prépondérants identifiés
L'acier, notamment les ronds à béton	Environnement et éthique des affaires
Le cuivre, particulièrement dans les câbles	Environnement, éthique des affaires, droits humains et disponibilité de la ressource
Le plastique, et plus particulièrement le PVC utilisé pour l'assainissement, les menuiseries extérieures, les VRD	Environnement et droits humains
Le sable et les granulats	Environnement, éthique des affaires et disponibilité de la ressource
Le ciment, y compris dans le béton prêt à l'emploi	Environnement (CO_2) et éthique des affaires
Le bitume	Environnement et éthique des affaires

Les sources utilisées pour réaliser cette analyse sont les suivantes : *List of Goods Produced by Child Labor or Forced Labor* – Bureau of International Labor Affairs pour le travail des enfants et travail forcé ; base Altares pour la lutte contre la corruption ; expertise interne pour la partie environnement.

Certains de ces intrants, comme le plastique, en particulier le PVC, sont largement présents dans de nombreux matériaux de second œuvre. Ils ne sont pas à proprement parler des intrants critiques en termes de disponibilité, mais leur fabrication peut représenter des impacts environnementaux et de droits humains potentiels très en amont de la chaîne d'approvisionnement.

Parmi ces intrants, certains – comme le plastique ou encore le cuivre – sont intégrés dans des matériaux finis ou semi-finis dont la traçabilité et la quantification sont très difficiles en raison du manque d'informations disponibles auprès des fournisseurs directs.

C'est pourquoi, en 2025, Eiffage est en mesure de publier des données quantitatives pour une partie des matières identifiées comme significatives, à savoir, le béton prêt à l'emploi, l'acier, le bitume et le ciment.

Matières entrantes consommées

Matière	Masse estimée (Unité)
Béton prêt à l'emploi	2 217 950 t
dont sable	*707 896 t*
dont ciment	*257 140 t*
Acier	28 756 t
Bitume	140 104 t
Ciment acheté (hors béton prêt à l'emploi)	35 325 t

Éléments de méthodologie

Pour certaines de ces matières, cette première publication concerne un périmètre restreint de catégories de matériaux (hors sous-traitance) : béton prêt à l'emploi uniquement, acier hors aciers de structure (c'est-à-dire rond à béton, treillis soudés et armatures), bitume, ciment.

Pour compléter les données d'achats disponibles et identifier les différents composants (comme le sable et le ciment pour le béton), Eiffage a par exemple poursuivi sa collaboration avec les fournisseurs de béton prêt à l'emploi pour collecter des données précises sur les achats de cette catégorie (volumes et formulations). Ce travail initié depuis 2022 permet actuellement d'atteindre un niveau de couverture représentant 70 % des dépenses 2024 de béton prêt à l'emploi en France.

Les chiffres publiés sont estimés sur la base des informations issues d'un panel représentatif des principaux fournisseurs de l'exercice 2025. Les montants sont ensuite convertis en quantités sur la base de prix moyens. Les quantités de sable et de ciment incluses dans le béton prêt à l'emploi sont estimées à partir des quantités de béton prêt à l'emploi (BPE). Cette méthodologie est une première approche s'appuyant sur les données disponibles et des estimations. Elle pourra évoluer au fur et à mesure des travaux menés pour enrichir les données collectées et élargir le périmètre de publication.

Pour les autres matières (granulats, cuivre), la nature des achats (dilution de la matière dans des produits complexes, achat par des intermédiaires) ne permet pas cette année une consolidation des quantités de ressources. Un travail continuera d'être mené en 2026 avec les fournisseurs concernés sur ce sujet.

Les matériaux biosourcés tels que le bois (bois d'œuvre, menuiserie) ou isolants biosourcés représentent encore des montants faibles que ce soit en € ou en masse au regard de la totalité des consommations du Groupe. Cependant, l'usage du bois et des matériaux biosourcés représente une alternative performante et bas carbone dans la construction de bâtiments essentielle pour répondre aux enjeux de décarbonation. Des travaux sont actuellement engagés pour la publication future des quantités consommées et la part certifiée d'exploitation durable.

2.7.2.3 Ressources sortantes [E5-5]

→ Produits sortants répondant aux principes de l'économie circulaire

Les activités d'Eiffage conduisent principalement à la réalisation d'ouvrages et d'infrastructures (bâtiments, routes, lignes ferroviaires, infrastructures énergétiques, usines…). Ces activités génèrent des déchets qui constituent autant de gisements à mieux valoriser, afin de réduire les impacts environnementaux tout en créant de nouveaux matériaux et de nouveaux cycles de vie.

Dans cette perspective, plusieurs activités industrielles du Groupe développent des produits et matériaux issus de démarches d'économie circulaire, visant à optimiser l'usage des ressources naturelles, à favoriser le réemploi et le recyclage, et à limiter la production de déchets.

→ Production de granulats recyclés et agrégats de béton de seconde vie – Label interne « Circeo »

En 2025, Eiffage a lancé *Circeo*, son label interne « économie circulaire », qui certifie les plateformes valorisant les déchets de chantiers pour en faire de nouveaux matériaux, sur la base d'un cahier des charges exigeant. Ces plateformes labellisées incarnent le savoir-faire du Groupe en matière de circularité. Six plateformes Eiffage Route ont été labellisées en 2025. L'objectif est de labelliser une vingtaine de sites en 2026, puis, à terme, l'ensemble des plateformes en capacité de traiter des déchets.

→ Construction hors site et optimisation des ressources

Eiffage développe la construction hors site pour fabriquer en atelier certains éléments de construction avant leur mise en œuvre sur les chantiers. Cette approche permet de :

- réduire la durée des chantiers et les nuisances associées ;
- améliorer la précision de la fabrication ;
- optimiser les quantités de matériaux utilisés ;
- mieux maîtriser et trier les déchets.

En anticipation de l'entrée en vigueur de la future REP « emballages professionnels » attendue pour 2026, la filiale hors site étudie également des solutions pour réduire les emballages et optimiser le conditionnement des produits industriels livrés, afin de limiter les déchets générés sur les chantiers.

Conception modulaire et pari sur la rénovation

Eiffage intègre aussi les principes de l'économie circulaire dès la conception des projets, en misant sur la modularité, la réversibilité et la rénovation plutôt que sur la démolition systématique.

En région bruxelloise, Eiffage Construction et Eiffage Énergie Systèmes ont rénové un bâtiment existant pour en faire le nouveau siège d'Eiffage Construction. Ce projet incarne la stratégie environnementale du Groupe (bas carbone, biodiversité, économie circulaire) en privilégiant la réhabilitation plutôt que la construction neuve :

- 100 % de la structure existante conservée (soit 1 100 m³ de béton et aciers) ;
- 2 300 m² de moquettes issues du réemploi (via Composil) ;
- 1 500 m² de faux planchers réemployés depuis le site initial ;
- 200 m² d'isolant en fibre de bois réemployés en provenance d'autres chantiers ;
- 8 équipements sanitaires réemployés (WC, urinoirs, lavabos) issus du bâtiment d'origine ;
- 180 m² de revêtement mural en bois massif de frêne, récupéré dans un centre sportif à Liège, retravaillé et réutilisé dans le hall d'accueil.

Le choix de la réhabilitation a permis d'éviter la démolition et la génération de volumes importants de déchets. Ces projets démontrent concrètement la capacité du Groupe à intégrer le réemploi, la réutilisation et la modularité au cœur de ses opérations, et servent de référence pour ses futures implantations.

→ Déchets

Nature et composition des déchets

Les déchets, exprimés en tonne (t), du secteur de la construction sont de trois types :

- déchets non dangereux inertes : terres inertes, béton de démolition, céramique, tuiles...
- déchets non dangereux non inertes : bois, métaux, plastique, menuiseries vitrées, laine de verre, laine de roche, plâtre, déchets et éléments d'ameublement (DEA), papier et carton, emballages…
- déchets dangereux : amiante, produits chimiques dangereux, peinture, DEEE dangereux, débris et poussières dangereuses, emballages souillés, huiles, terres polluées... Le groupe Eiffage ne produit pas de déchets radioactifs compte tenu de la nature de ses activités.

En 2025, une baisse globale de la production de déchets du Groupe a été enregistrée, conjointement à une progression du taux de valorisation.

Les travaux préparatoires et de terrassement des grands projets (TELT, Métro C Toulouse, Ligne 15, EPR2) ont généré des quantités importantes de déchets inertes (terres et gravats). La valorisation de ces inertes a progressé. Cette évolution est attribuable à la nature des chantiers réalisés et aux démarches entreprises avec les prestataires déchets visant à améliorer la fiabilité des données et les processus de valorisation. La répartition entre réutilisation et recyclage qui a évolué entre 2024 et 2025 est fonction de la disponibilité des filières locales à proximité des grands projets.

Une hausse du volume des déchets dangereux a été constatée. Cette augmentation est associée au nombre de projets menés sur des friches industrielles, qui impliquent, dans certains cas, la gestion de matériaux et terres polluées. Ces déchets ont été traités et recyclés par l'intermédiaire de partenariats spécialisés.

Ressources sortantes

		Total
Quantité de déchets	**2024**	**2025**
Poids total des déchets générés (t)	8 271 392	8 005 034
Dont déchets dangereux (t)	*117 158*	159 811
Dont déchets non dangereux non inertes (t)	*906 351*	935 452
Dont déchets non dangereux inertes (t)	*7 247 883*	6 909 771

Éléments de méthodologie

Périmètre

Le périmètre de reporting des déchets générés couvre la France, l'Allemagne, le Benelux, l'Espagne et le Royaume-Uni, ce qui représente au total 90,8 % du chiffre d'affaires du Groupe.

La nature et les quantités de déchets dangereux peuvent dépendre de la typologie des chantiers (par exemple routes amiantées, sites pollués).

Traitement des déchets	Total		Dangereux		Non dangereux					
					Non inertes		Inertes		Total	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
Poids total des déchets générés (t)	**7 199 549**	**6 943 775**	**75 376**	**86 328**	**714 595**	**713 812**	**6 409 578**	**6 143 635**	**7 124 173**	**6 857 447**
Poids total des déchets valorisés (t)	*5 300 553*	5 469 523	*38 016*	56 584	*652 892*	635 671	*4 609 646*	4 777 268	*5 262 537*	5 412 939
Dont déchets réutilisés (t)	*2 956 673*	2 300 179	*7 180*	175	*14 641*	12 124	*2 934 852*	2 287 880	*2 949 493*	2 300 004
Dont déchets recyclés (t)	*2 319 233*	3 134 797	*29 581*	54 392	*614 858*	591 017	*1 674 793*	2 489 388	*2 289 651*	3 080 405
Dont déchets valorisés d'une autre manière (t)	*24 647*	34 548	*1 254*	2 017	*23 393*	32 531	*NA*	NA	*23 393*	32 531
Poids total des déchets éliminés (t)	*1 898 996*	1 474 239	*37 360*	29 744	*61 703*	78 140	*1 799 933*	1 366 354	*1 861 636*	1 444 494
dont éliminés par incinération (t)	-	2 450	-	347	-	2 103	-	*NA*	-	2 103
dont enfouissement (t)	-	1 301 036	-	21 008	-	23 806	-	1 256 222	-	1 280 028
dont autres opérations d'élimination (t)	-	170 752	-	8 388	-	52 231	-	110 133	-	162 364
Poids total de déchets non recyclés (t)	**1 923 643**	**1 508 799**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux de déchets non recyclés (%)	**27 %**	**22 %**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux de valorisation des déchets (%)	**74 %**	**79 %**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Éléments de méthodologie

Les tableaux ci-dessus présentent les informations relatives aux déchets générés par les activités du groupe Eiffage.

La publication du taux de valorisation des déchets est volontaire. Cet indicateur, déjà publié lors des exercices précédents, prend en compte la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique. Il illustre la remédiation de l'impact négatif « non-valorisation des déchets ». Il permet de donner une information autre que le « taux de déchets non recyclés », qui prend seulement en compte l'élimination et la valorisation énergétique.

On notera que les déchets valorisés pour l'Espagne ont fait l'objet d'une estimation en utilisant les taux de valorisation nationaux de la base de données nationale INE *(Instituto Nacional de Estadistica)*. Pour le reste du périmètre, la collecte des informations a été réalisée auprès des sociétés en se basant sur les informations contenues dans des documents tels que les bordereaux de suivi des déchets et les registres déchets.

Les définitions des terminologies de traitement de déchets « réutilisés », « recyclés » et « valorisés énergétiquement » utilisées sont celles issues du Code de l'environnement.

Périmètre

Pour l'année 2025, ces informations sont publiées sur un périmètre restreint. Ce périmètre sera étendu au fur et à mesure de la fiabilisation des informations collectées et devrait atteindre un périmètre complet d'ici à deux ans.

Le périmètre de reporting des indicateurs de traitement des déchets couvre la France, la Belgique, le Luxembourg, l'Espagne, ce qui représente au total 74,4 % du chiffre d'affaires.

Exigences de publication

Une distinction complémentaire a été apportée au sein des déchets non dangereux pour distinguer les déchets inertes et les déchets non inertes.
L'entreprise se réfère à la liste de description de déchets du catalogue européen des déchets pour identifier ses déchets.

3 Informations sociales

Adhérant au Pacte mondial (Global Compact) des Nations unies depuis 2005, Eiffage fait du respect des personnes – collaborateurs, sous-traitants et fournisseurs – un impératif absolu. Le Groupe a traduit son engagement dans une démarche déontologique et éthique qui s'applique à l'ensemble de ses parties prenantes internes et externes. Celle-ci repose sur un code de conduite et un dispositif d'alerte permettant de signaler sans contrepartie les situations apparaissant contraires aux valeurs d'Eiffage et à l'intérêt général (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité, environnement). Le processus de remontée et de traitement de ces alertes est décrit dans la partie 4.1.2.1 / Politiques et actions concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise [G1-1].

Pour Eiffage, le respect des personnes se décline à travers plusieurs fondamentaux appliqués partout où le Groupe est présent : la prévention, la sécurité sur les chantiers et les risques psychosociaux, ainsi que l'égalité des chances, l'insertion professionnelle et la non-discrimination. Ces principes constituent le socle du plan stratégique 2021-25. Un nouveau plan stratégique 2026-30 est en cours d'écriture.

Le plan stratégique 2021-25 porte quatre priorités, assorties d'objectifs chiffrés :

- anticiper, accompagner l'évolution des métiers en lien avec les mutations des activités du Groupe ;
- faire la différence grâce à la marque employeur et aux valeurs du Groupe ;
- faire de la diversité et de l'égalité des chances un moteur de performance ;
- préserver la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail des collaborateurs.

3.1 Effectifs de l'entreprise [S1]

Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur
Impact négatif	Accidents du travail, maladies professionnelles, impacts psychosociaux	●●● Court terme	Amont, Opérations propres
Risque	Impact des aléas climatiques sur la santé-sécurité des employés d'Eiffage et de sa chaîne de valeur pouvant affecter le bon déroulement des chantiers et augmenter les contraintes réglementaires	● Moyen terme	Amont, Opérations propres, Aval
Risque	Atteintes réputationnelles, litiges et sanctions en cas d'accident grave ou de multiplication d'accidents médiatisés	● Court terme	Opérations propres, Aval
Risque	Métiers en tension et difficulté à attirer les compétences nécessaires à la transition écologique et sociale et aux nouveaux métiers du Groupe (IT, data)	● Moyen terme	Opérations propres
Impact positif	Développement des compétences des collaborateurs pour accompagner leur évolution dans l'entreprise et répondre aux besoins des métiers de demain	●● Court terme	Opérations propres
Impact négatif	Discrimination ou traitement non équitable et harcèlement potentiel (incluant la chaîne de valeur) en cas d'action de prévention insuffisante	●● Court terme	Opérations propres et sous-traitants
Impact positif	Climat social de qualité et relation positive avec les organisations syndicales et les salariés	● Court terme	Opérations propres

3.1.1 Stratégie

3.1.1.1 Intérêts et attentes des parties prenantes [ESRS 2 SBM-2]

La stratégie du Groupe porte une attention particulière à la qualité de vie au travail de ses collaborateurs et à l'établissement d'un climat social de qualité. Différents dispositifs, réglementaires ou volontaristes, permettent d'évaluer la satisfaction des collaborateurs et de connaître leurs attentes et préoccupations. La satisfaction des salariés est régulièrement mesurée par des baromètres sociaux conduits dans chaque branche tous les ans ou tous les deux ans sur différents thèmes (organisation et relations de travail, sécurité, qualité du management, développement personnel), et qui s'accompagnent de plans de progrès. Également, les échanges dans le cadre des CSE permettent d'informer et de consulter les salariés sur l'activité de l'entreprise et sur toute décision pouvant affecter l'emploi et les conditions de travail. Les modalités de dialogue social sont explicitées au 3.1.2.2 / Dialogue social [S1-2]

Tout au long de leur parcours de carrière dans l'entreprise, les collaborateurs peuvent faire remonter leurs préoccupations et attentes, lors des réunions de service ou des moments privilégiés avec leur manager (et notamment *via* l'entretien annuel d'évaluation) ou leur référent RH.

Ces démarches et initiatives RH montrent la prise en compte des attentes des collaborateurs au sein de toutes les branches du Groupe.

3.1.1.2 Impacts, risques et opportunités liés aux effectifs de l'entreprise et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2 SBM-3]

L'ensemble des salariés et des non-salariés du Groupe (les intérimaires et les stagiaires) peuvent être concernés par les problématiques sociales afférentes à toute entreprise : santé-sécurité et bien-être au travail, équité et égalité des chances, discrimination, harcèlement, développement des compétences… Les salariés exerçant sur les chantiers ou dans les usines et carrières du Groupe sont de fait plus exposés aux risques de santé-sécurité (accidents du travail et maladies professionnelles). Chaque année, l'identification des risques santé et sécurité, réalisée par branche, permet de connaître les postes les plus exposés.

Les engagements du Groupe en matière de droits humains sont décrits dans la partie 3.2 / Travailleurs de la chaîne de valeur [S2] et couvrent également le personnel du Groupe.

L'analyse de double matérialité du Groupe a fait ressortir les impacts, risques et opportunités sociaux listés ci-dessous concernant le personnel du Groupe. Ceux-ci sont pris en compte au travers des quatre axes de la stratégie RH du Groupe (voir partie introductive de la partie 3 / Informations sociales) et au travers du modèle d'affaires du Groupe qui revoit régulièrement ses processus opérationnels pour réduire ses risques, ses dépendances et ses impacts négatifs, ainsi que pour accentuer ses impacts positifs.

→ **Impact négatif – Accidents du travail, maladies professionnelles, risques psychosociaux**

Du fait de la nature de ses activités, quel que soit le pays, Eiffage est exposé à des risques de santé-sécurité qui sont bien identifiés pour chacune des branches. Les données présentées dans l'infographie ci-dessous sont issues des statistiques accidents France et international et concernent les salariés du Groupe ainsi que les intérimaires.

Principaux risques santé et sécurité d'Eiffage

L'identification des risques santé-sécurité est réalisée annuellement par les directions prévention des branches et permet de cibler les postes ou travaux exposés.

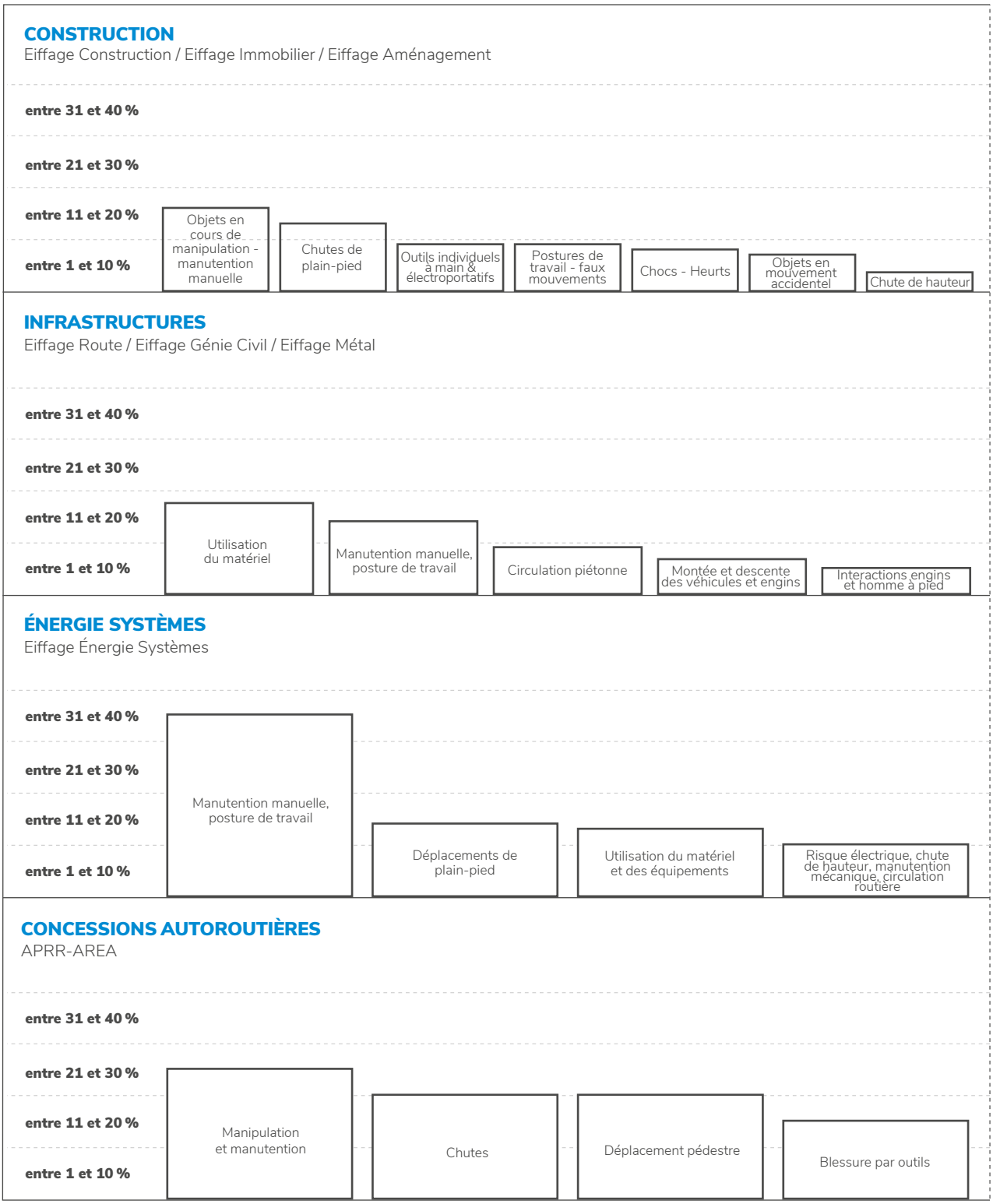

Les chantiers (de construction, d'infrastructures, d'extraction de matière premières) sont en effet à l'origine d'accidents de travail avec potentiellement des conséquences humaines qui peuvent être graves, voire fatales pour les intervenants – salariés comme intérimaires ou sous-traitants. Le travail dans ce secteur expose aussi à des risques particuliers de maladies professionnelles, pour l'essentiel, des troubles musculo-squelettiques, dus à certains gestes et postures de travail, et à des affections chroniques liées à la manutention manuelle. Enfin, le secteur concentre plusieurs facteurs déclencheurs de risques psychosociaux : contrats courts, horaires décalés ou irréguliers, environnement de travail difficile, doublé pour les travailleurs étrangers d'un ajustement culturel à opérer – susceptible d'affecter la santé mentale des collaborateurs. Outre le stress et l'épuisement professionnel, le harcèlement peut également être à l'origine de situations à risque.

→ **Risque – Impact des aléas climatiques sur la santé-sécurité des employés d'Eiffage**

L'augmentation des épisodes climatiques extrêmes observée ces dernières années (inondations, sécheresses, canicules, vagues de froid) peut causer des impacts négatifs sur la santé et la sécurité des travailleurs, et notamment des catégories de salariés travaillant en usine ou à l'extérieur. La survenue d'aléas climatiques présente un risque pouvant affecter le bon déroulement des chantiers et augmenter les contraintes réglementaires auxquelles le secteur est soumis.

→ **Risque – Atteintes réputationnelles, litiges et sanctions en cas d'accident grave ou de multiplication d'accidents médiatisés**

La survenue d'un accident très grave (entraînant potentiellement la mort d'un salarié) ou d'accidents répétés peut avoir un impact négatif sur la réputation, l'image et l'attractivité du Groupe. Eiffage peut être accusé de négligence et ainsi perdre la confiance de ses parties prenantes.

→ **Risque/dépendance – Métiers en tension et difficultés à attirer les compétences nécessaires à la transition écologique et sociale et aux nouveaux métiers du Groupe (IT, data)**

Les secteurs et métiers sur lesquels Eiffage est présent (construction/rénovation, génie civil, métiers de la route et du métal, entretien des réseaux autoroutiers...) affichent des pénuries de main-d'œuvre structurelles susceptibles d'être un frein à la croissance soutenue de l'activité. Par ailleurs, les transitions – écologique, énergétique, citoyenne et numérique – nécessitent d'attirer et d'intégrer de nouvelles compétences et talents encore rares sur le marché de l'emploi. Eiffage ayant fait de la transition écologique et de l'innovation deux axes clés de son plan stratégique, orientant son activité vers l'économie bas carbone, la réponse passe par une politique de ressources humaines volontariste. Cette politique vise à élargir le vivier de candidatures tout en donnant une grande visibilité au Groupe et en accélérant le développement de certaines compétences.

→ **Impact positif – Développement des compétences des collaborateurs**

Le développement des compétences est essentiel à plusieurs titres. D'une part, il permet aux salariés de s'adapter à leur poste de travail au regard des mutations technologiques, économiques du secteur et des priorités stratégiques des entreprises (tournées pour Eiffage vers la transition écologique et l'innovation) et de ce fait, de développer leur employabilité tout au long de leur vie professionnelle. Il est aussi un facteur d'attractivité, de mobilisation et de fidélisation, en donnant aux collaborateurs la possibilité de monter en compétences, de se perfectionner et d'élargir leur champ de compétences, en participant par exemple à une plus grande variété de projets, voire en changeant de métier. Enfin, il contribue à la promotion de l'égalité des chances des salariés.

Les campagnes d'entretien, d'évaluation et de performance menées auprès de tous les salariés ainsi que les revues de personnel permettent de vérifier si les compétences des salariés sont alignées sur leur fiche de poste et de définir des parcours de formation spécifiques et adaptés.

→ **Impact négatif – Discrimination et harcèlement**

Transposé de deux directives européennes, le droit à la non-discrimination dans le monde du travail fondé sur le principe d'égalité est un droit fondamental. Le Code pénal et le Code du travail retiennent 26 critères de discrimination. Il est illégal de traiter de manière défavorable un individu en raison de son origine, de son sexe, de son orientation sexuelle, de son appartenance à une religion, un groupe ou une ethnie… Les entreprises ont par ailleurs des obligations en matière d'inclusion et de diversité, concernant les travailleurs en situation de handicap (loi pour l'égalité des droits et des chances) et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment l'égalité de traitement économique, régie par plusieurs textes de lois. Le non-respect de ces obligations est susceptible d'entraîner des sanctions et de nuire à la réputation et à l'image de l'entreprise. C'est pourquoi le Groupe en a fait un axe de sa stratégie RH : « Faire de la diversité et de l'égalité des chances un moteur de performance ». Les démarches mises en place au sein du Groupe, coordonnées par le club diversité/égalité des chances/inclusion et ses représentants diversité/handicap au sein des branches, permettent de sensibiliser les équipes à ces sujets et de mettre en place des plans d'actions adaptés.

Le harcèlement dans le monde du travail constitue un impact négatif pour les salariés puisqu'il favorise les risques psychosociaux et dégrade le bien-être au travail. Des plaintes pour harcèlement peuvent nuire à la réputation du Groupe et dégrader le climat social. Le Groupe est soumis à une obligation de protection de ses salariés et se doit d'agir en mettant en œuvre toutes les dispositions nécessaires (détection des signes de harcèlement, mesures de prévention, écoute, sanctions...). Le réseau de référents RPS (risques psychosociaux) au sein des branches ainsi que les démarches RH de suivi des salariés tout au long de leur carrière permettent d'accompagner les salariés potentiellement exposés aux problématiques de harcèlement, et d'engager les actions nécessaires pour éviter, voire remédier à cet impact.

→ **Impact positif – Climat social de qualité et relation positive avec les organisations syndicales et les salariés et leurs représentants**

Un climat social de qualité, ainsi que des relations constructives avec les partenaires sociaux, sont fondamentaux pour la réussite et la pérennité du Groupe. Ils permettent d'anticiper et de résoudre les conflits, d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail et contribuent de ce fait à la satisfaction, à l'engagement et à la fidélisation des salariés, tout en assurant une meilleure performance individuelle et collective.

3.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

3.1.2.1 Politiques [S1-1]

Les politiques de ressources humaines et de prévention regroupent les règles, principes et orientations en matière de gestion des ressources humaines et de santé/sécurité au travail. Elles suivent et intègrent les principes directeurs de l'OCDE et la convention de l'OIT dans tous les pays où le Groupe est implanté. L'ensemble des engagements du Groupe en matière de respect des droits humains est décrit au paragraphe 1.2.1 / L'engagement RSE du Groupe. Les engagements incluent l'adhésion au Global Compact renouvelée chaque année et au titre duquel, Eiffage réaffirme son soutien aux Dix principes du Pacte mondial des Nations unies qui couvrent notamment les domaines des droits humains et du travail.

L'application de ces engagements au niveau du Groupe se traduit au travers du plan stratégique 2021-25 qui définit les quatre grandes priorités du Groupe en matière de ressources humaines et de prévention (voir introduction de la partie 3 / Informations sociales.

Les politiques sont impulsées par la direction générale du Groupe, puis déclinées opérationnellement, au sein de chaque branche, par la direction des ressources humaines et la direction de la prévention. Ainsi la ligne stratégique est partagée à l'échelle d'Eiffage, donnant lieu dans les branches à des plans d'actions spécifiques, adaptés aux métiers et réalités locales. Des baromètres sociaux sont réalisés régulièrement dans les branches. Combinés aux indicateurs de suivi du plan stratégique, ils permettent de mesurer les progrès réalisés.

Les politiques du Groupe sur les sujets sociaux s'appliquent à l'ensemble de son personnel (salariés, stagiaires et intérimaires) et sont consultables par les collaborateurs, présentées et suivies dans les instances de représentation nationales comme locales dans les CSE dans le cadre des consultations annuelles obligatoires. Les politiques touchent l'ensemble du personnel, sauf lorsque cela est précisé.

Le guide de maîtrise des risques, qui cadre les règles Groupe, est mis à jour régulièrement par la direction gestion des risques, contrôle interne et conformité, en lien avec les experts métiers concernés (DRH branches pour les sujets RH et directions prévention pour les sujets de santé-sécurité). En France, tous les salariés sont couverts par une convention collective et des accords d'entreprise. En Europe, les salariés sont couverts selon la réglementation et les normes en vigueur. De plus, les secteurs d'activité d'Eiffage étant couverts par des accords de branche professionnelle, les fournisseurs et sous-traitants sont également couverts par ces conventions.

→ **Santé-sécurité**

Les politiques de prévention/santé-sécurité au travail sont pour Eiffage une priorité absolue. Elles couvrent l'ensemble des salariés des branches ainsi que les intervenants extérieurs du Groupe.

Considérant ses secteurs d'activité et métiers, le Groupe a identifié un impact négatif et deux risques matériels :

- accidents du travail, maladies professionnelles, risques psychosociaux ;
- impact des aléas climatiques sur la santé-sécurité des employés d'Eiffage et sa chaîne de valeur ;
- atteintes réputationnelles, litiges et sanctions en cas d'accident grave ou de multiplication d'accidents médiatisés.

Le Groupe s'est doté de moyens humains, organisationnels et matériels pour répondre à ces enjeux et risques.

1) Les politiques de santé-sécurité sont inscrites dans la démarche du plan stratégique du groupe défini pour cinq ans (le 21-25 s'achève, le 26-30 est en cours de finalisation) qui fixe des objectifs et des orientations, assorties d'un socle de fondamentaux (procédures, règles opérationnelles et outils de prévention).
2) Les politiques de santé-sécurité sont régies par des processus cadrés. Elles sont adaptées et déclinées dans les plans stratégiques des branches, pour tenir compte des risques et spécificités inhérentes aux différentes activités et métiers de chacune. Au sein de chaque branche, les démarches, objectifs et plans d'actions sont élaborés par la direction Prévention sous la responsabilité de la direction générale, avec l'appui du comité de direction, et sont mis à jour régulièrement dans une optique d'amélioration continue. Les politiques sont construites par les directions et animées sur le terrain par l'encadrement et les managers avec le soutien des réseaux de préventeurs. Elles s'articulent autour de plusieurs principes robustes : implication de tous les collaborateurs, responsabilisation de la ligne managériale, développement continu d'une culture sécurité, partage d'expérience et d'expertise entre les branches et avec les partenaires, anticipation des situations à risque, analyse systématique des accidents et incidents. Ces règles sont appliquées sur l'ensemble des sites, métiers et filiales du Groupe. Le Groupe et les branches entretiennent par ailleurs un dialogue nourri avec les partenaires sociaux qui sont informés et consultés lorsque les conditions de travail sont amenées à évoluer.
3) Les politiques de santé-sécurité font l'objet de procédures strictes de suivi et de contrôle. À l'interne, le volet prévention du guide de maîtrise des risques constitue le socle sur lequel les politiques se déploient. Établi à partir de la cartographie des risques par la Direction de l'audit interne et des risques du Groupe, il détaille les règles du Groupe à suivre dans tous les domaines de la santé-sécurité : l'organisation de la prévention (implication du management, référentiel prévention, dialogue sur la sécurité, compétences certifiées, formation, expositions professionnelles) et les sites d'activités (EPI et équipements de travail, accidents et maladies professionnelles, responsabilité du maître d'ouvrage, sécurité des tiers sur les sites d'activités). Régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des

enjeux, risques et activités, disponible dans les principales langues d'Eiffage (français, anglais, espagnol et récemment allemand en attendant le polonais et le néerlandais, en cours de traduction), il s'applique à l'ensemble des filiales en France et dans le monde. Il sert de référentiel pour les contrôles internes et notamment :

- le plan de contrôle des risques de premier et deuxième niveaux (réalisés respectivement par les opérationnels et par les directions Prévention) ;
- le programme d'auto-évaluation du contrôle interne (PECI) qui vise à évaluer le niveau de maîtrise des contrôles en place et intègre depuis 2024 de nouvelles thématiques : risques psychosociaux, gestion de crise et plans de continuité d'activité ;
- le guide de maîtrise des risques est également l'outil de référence pour l'audit interne.

Les politiques de prévention prennent en compte les exigences de normes et référentiels internationaux en matière de santé-sécurité : certification ISO 45001 pour Eiffage Construction et la majorité des entités d'Eiffage Génie Civil et d'Eiffage Métal, certification MASE pour Eiffage Route, certification ISO 45001, MASE et VCA pour Eiffage Énergie Systèmes. Les systèmes de management de la sécurité et de la santé couvrent l'ensemble des métiers, filiales et entités, sur le périmètre France et Europe. À l'international, le Groupe respecte les lois et règlements applicables des pays dans lequel il est présent et en alignant autant que possible les pratiques locales sur ses propres standards.

Par ailleurs, le Groupe engage annuellement un processus d'évaluation de sa politique prévention/santé sécurité au travail à travers la démarche Ecovadis, qui fournit une notation détaillée de sa performance RSE, notamment en matière de droit social et droits humains. En 2025, Eiffage s'est vu attribuer sur cette thématique un score de 72 % (en hausse par rapport aux années précédentes). La branche Énergie Systèmes est également engagée dans la démarche, avec un score de 72 %. De leur côté, APRR-AREA, audité par un organisme extérieur selon la courbe de Bradley, qui mesure les progrès réalisés en matière de comportements et de culture sécurité, a été classé au niveau le plus élevé (4 – interdépendance). Ces évaluations témoignent de l'efficacité et de la maturité des démarches engagées.

Sur tous les risques et aléas identifiés, Eiffage déploie des démarches d'amélioration continue qui s'appuient sur plusieurs dispositifs : des règles claires et accessibles à tous ; des formations adaptées à tous les parcours et métiers ; des campagnes de sensibilisation avec des temps forts partagés, comme le mois de la sécurité ; un management de la sécurité renforcé (avec audits de sites et visites de chantiers) qui capitalise sur les retours d'expérience et l'évaluation des actions sur la base d'indicateurs ; des approches construites en tenant compte des besoins des opérationnels et en associant les partenaires.

Aussi, Eiffage conduit une politique proactive de prévention des risques psychosociaux pilotée par les Ressources humaines qui fait l'objet d'une vigilance et de formations spécifiques (pour plus d'informations, voir 3.1.2.3 / Remédiation des impacts négatifs et alertes [S1-3]).

En matière de prévention, les démarches sont progressivement structurées et coordonnées à l'échelle du Groupe, sur la base des actions déployées par les branches. C'est le cas de la démarche de prévention routière qui fait l'objet d'un plan d'actions global (voir 3.1.2.4 / Plan d'actions et formation [S1-4]), inspiré des initiatives des branches, par exemple des journées de la sécurité routière orchestrées depuis des années par Eiffage Énergie Systèmes.

Concernant la prise en compte des risques climatiques, Eiffage s'est doté d'un cadre d'organisation assorti de mesures de prévention qui coiffent les actions et démarches de branches (voir partie 3.1.2.4 / Plan d'actions et formation [S1-4]). Des plans Grand Froid et Canicule ont été adoptés au niveau Groupe pour assurer la protection des collaborateurs et la continuité des activités. Les directeurs de la prévention et des ressources humaines des branches sont chargés de la déclinaison opérationnelle en France et dans les filiales à l'étranger.

Pour prévenir les risques liés aux atteintes réputationnelles, le Groupe dispose d'une procédure de gestion de crise établie, normée, comprenant un volet communication de crise, qui figure dans le guide de maîtrise des risques. Traduite dans la plupart des langues d'Eiffage, elle s'applique à l'ensemble des activités en France et dans le monde. Sa mise en œuvre s'effectue au niveau des branches.

→ Talents Marque Employeur

Plusieurs démarches permettent au sein du Groupe de répondre aux risques de recrutement et fidélisation des collaborateurs, mis en évidence dans l'analyse de double matérialité 2025 – « Métiers en tension et difficultés à attirer les compétences nécessaires à la transition écologique et sociale et aux nouveaux métiers du Groupe (IT, data) ": la démarche Talents Marque Employeur, la politique de mobilité interne et l'actionnariat salarié.

En matière de recrutement et de sélection des candidats, Eiffage a l'ambition d'être un employeur attractif dans un marché de l'emploi fortement concurrentiel et dans un contexte de forte croissance de ses activités. Le Groupe mobilise ses ressources humaines autour d'un double enjeu : attirer un volume important de candidats d'une part ; et d'autre part, élargir son vivier de candidatures en intégrant des profils venus d'horizons divers, féminins et jeunes talents en particulier. Le Groupe multiplie les sources de recrutement.

Sa stratégie s'appuie sur deux leviers :

- la marque employeur Eiffage, déployée sur le périmètre France et émergeante à l'échelle de l'Europe. Celle-ci contribue à renforcer l'attractivité et la visibilité du Groupe en mettant en avant ce qui fait sa singularité, ses spécificités et atouts : diversité de métiers et parcours de carrière, ancrage européen et de plus en plus international, avantages sociaux, etc. ;

- une politique de recrutement et demande de personnel, dont les principes Groupe sont décrits dans le guide de maîtrise des risques. Elle est pilotée par les branches qui fixent leurs objectifs de recrutement et élaborent leurs plans d'actions au regard de leurs propres orientations stratégiques, spécificités métiers et bassins d'emploi. À l'échelle du Groupe, des actions transverses permettent d'accroître la visibilité de la marque Eiffage. Le sourcing et la cooptation sont des pratiques clés pour attirer des candidats de qualité.

L'équité de traitement entre les candidats est un principe inscrit dans la charte des valeurs d'Eiffage. Le Groupe veille à assurer la sélection des candidats en garantissant l'absence de toute discrimination (liées à l'identité de genre, à l'âge, au handicap, à l'origine ethnique et sociale, à la religion, aux opinions politiques...). Le processus de recrutement, tel que défini dans le guide de maîtrise des risques, repose sur des règles claires et formalisées : annonces neutres, critères objectifs de compétences et de comportement au regard des postes à pourvoir, postures d'entretien non discriminantes.
Des formations sont dispensées aux managers opérationnels et chargés de recrutement pour les sensibiliser à la lutte contre toutes les formes de préjugés et discriminations. À l'interne, la transparence est la règle : les postes ouverts sont publiés sur des bourses à l'emploi, accessibles à tous les salariés.

Cette approche aide le Groupe à atteindre ses objectifs quantitatifs et qualitatifs.

La politique de mobilité interne du Groupe est décrite ci-après au travers de la démarche visant le développement des compétences des collaborateurs.

→ Actionnariat salarié

Mis en place depuis 1989, l'actionnariat salarié, qui associe les collaborateurs aux fruits de la croissance, fait partie du modèle d'Eiffage. Il est un outil de sa cohésion et un ciment de sa culture, encourageant une plus juste répartition de la valeur. Déployé en France et dans la plupart des pays d'implantation du Groupe (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Espagne, Pologne et Sénégal), il permet aux salariés de se constituer une épargne de long terme à des conditions avantageuses.

Il repose sur deux principes :

- un dispositif ouvert à tous les collaborateurs, quelles que soient leur capacité financière et leur catégorie socio-professionnelle (ouvriers, employés, agents de maîtrise, cadres) ;
- une attention portée à l'information de proximité et la pédagogie financière pour éclairer de manière objective les choix des salariés. Les dispositifs d'information et de communication, développés par pays et facilement accessibles, reposent sur des outils (site internet dédié, programmes de formations) et un réseau de 1 000 messagers volontaires et correspondants pays.

Avantage social indéniable, la démarche d'actionnariat salarié constitue un atout et un élément de différenciation à plusieurs titres. Elle permet à Eiffage de développer une identité commune forte en phase avec ses valeurs. Elle est un levier pour attirer les profils qualifiés, en particulier les métiers en tension. Elle développe l'engagement des collaborateurs en les incitant à contribuer à la croissance et à la création de valeur de l'entreprise, avec comme corolaire davantage de solidarité, d'esprit d'équipe et une réduction des conflits. Elle encourage les initiatives transverses et le développement d'une approche entrepreneuriale.

→ Développement des compétences

Eiffage fait du développement des compétences une clé de voûte de sa politique Ressources Humaines, autour de deux grands objectifs : contribuer à l'employabilité des salariés en adaptant leurs expertises aux enjeux et besoins métiers ; favoriser leur évolution professionnelle et la transmission des compétences, facteurs d'attractivité, de fidélisation et de performance. L'analyse de double matérialité réalisée en 2024 et revue en 2025, met en avant cet impact positif matériel pour les salariés du Groupe formulé comme suit : « Développement des compétences des collaborateurs pour accompagner leur évolution dans l'entreprise et répondre aux besoins des métiers de demain. »

Le Groupe déploie des dispositifs pour donner à tous ses salariés, en France et à l'international, la possibilité d'accéder à des formations, dès leur entrée en poste et tout au long de leur vie professionnelle, dans le but de valoriser le potentiel de chacun, de favoriser les progressions et d'accompagner les souhaits d'évolution.

Sa démarche conjugue trois leviers :

- un processus de gestion de carrière articulé autour de deux dispositifs : People Talent, module piloté par le management opérationnel qui comprend deux entretiens annuels, l'un pour mesurer la performance, le second pour aborder l'évolution de carrière ; et une revue de personnel, People Review, qui vise à évaluer le potentiel des collaborateurs. L'ensemble du dispositif ayant vocation à être progressivement adossé à un système de gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP). Le système s'étend progressivement : en France, il est déployé depuis cette année auprès des salariés ouvriers et compagnons (à raison d'une fois tous les deux ans, en alternance avec les Etam-Agents de maîtrise). À l'international, six pays (Espagne, Belgique, Royaume-Uni, Pologne, Suisse, Luxembourg) l'ont adopté, dans la majorité de leurs filiales, pour leur population cadres. Les accords signés au sein de plusieurs branches décrivent les démarches de gestion des emplois et des parcours professionnels et mixité des métiers (GEPPMM). Celles-ci visent à favoriser la sécurisation du parcours professionnel des salariés, tout en assurant la meilleure adéquation possible entre les ressources humaines et les besoins de l'entreprise déterminés par les orientations stratégiques ;
- une politique de mobilité interne ouverte à tous les salariés, quels que soient leur fonction, leur niveau hiérarchique et localisation : elle est un moyen pour les branches de pourvoir leurs besoins de recrutement et d'accompagner la croissance et l'évolution des métiers tout en renforçant l'engagement des collaborateurs (en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences, de renforcer leur employabilité et/ou de découvrir d'autres métiers, horizons géographiques et environnements de travail). Décrite dans le guide de maîtrise des risques, la politique répond à plusieurs principes : candidatures internes étudiées en priorité, information transparente, postes accessibles sur les bourses de l'emploi... Une charte, actuellement en cours de refonte (publication prévue en 2026) en établit le cadre et les modalités sur le périmètre France (principes généraux, processus, aides

diverses…). Différents dispositifs sont mis en œuvre pour accompagner et faire monter en puissance la mobilité interne : comités mobilité animés par les responsables recrutement pour échanger sur les profils ; forums mobilité en ligne (à l'image de Cap Mobilité dans la branche Construction ou Opportunit'EES pour la branche Énergie Systèmes) pour permettre aux postulants d'échanger avec des interlocuteurs internes sur les opportunités ; référents en région ; newsletters (Opportunit'EES lancée chez Eiffage Énergie Systèmes), etc. Des travaux sont actuellement menés par les directions RH des branches pour établir un système de quotation de poste (« *grading* système »), destiné à valoriser et favoriser la mobilité inter-branches ;

- le développement de cursus de formation portés par le Groupe ou les branches, qui ne fait pas l'objet d'une politique formalisée mais s'inscrit dans les processus de gestion de carrière. La stratégie mise en œuvre vise à accompagner la montée en compétences de manière continue, objectif qui se traduit par le développement permanent de nouveaux contenus et parcours. Le Groupe met tout en œuvre pour donner à l'ensemble de ses salariés un accès égal à la formation et pour évaluer ses programmes.

Les cursus se déploient à travers trois dispositifs complémentaires :

- l'université Eiffage propose un catalogue d'une soixantaine de formations transverses, en lien avec les axes stratégiques du Groupe ;
- la plateforme de l'Université Eiffage met en ligne près de 200 modules et webinaires ;
- les instituts de formation propres à chaque branche sont chargés de dispenser les compétences métier.

Les thématiques couvrent notamment l'essentiel des enjeux de développement d'Eiffage : l'environnement et la transition écologique, le renforcement des compétences métier et management de projet, la culture et les pratiques managériales, l'IA…

→ Diversité, inclusion et égalité des chances

Pour le groupe Eiffage, la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances sont des principes essentiels. Le Groupe a toujours considéré l'intégration de profils diversifiés comme un facteur de réussite et d'innovation collective. Signataire dès 2006 de la charte de la diversité, il a inscrit la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances dans son plan stratégique 21-25, avec l'ambition d'en faire un moteur de performance.

Pour répondre à l'impact négatif matériel du Groupe « Discrimination ou traitement non équitable et harcèlement potentiel en cas d'action de prévention insuffisante », Eiffage s'appuie sur deux politiques : la politique diversité et la politique de prévention des risques psychosociaux, qui inclut la prévention du risque de harcèlement au travail. Celles-ci sont déclinées dans les branches.

En France et à l'international, Eiffage déploie une stratégie volontariste pour prévenir les discriminations et garantir la promotion de la diversité, ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Celle-ci se traduit au niveau du Groupe par la politique diversité, formalisée depuis 2023 par une note interne, impulsée par la direction et portée par un club diversité/égalité des chances/inclusion. Composé des représentants diversité/handicap des branches et d'un membre de la Fondation Eiffage, il a pour prérogatives de coordonner les démarches à l'échelle du Groupe et d'évaluer l'efficacité des plans d'actions. En 2025, ses travaux ont permis la création d'un nouveau parcours de formation Diversité mis à disposition par l'Université Eiffage.

La politique diversité vise à lutter contre toutes les formes de discrimination et à promouvoir l'équité de traitement. Basée sur les 26 critères définis par la loi française (dont le handicap, le genre, l'âge, les origines, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion ou les opinions politiques), cette politique fait l'objet d'adaptation dans les autres pays d'implantation du Groupe en fonction des législations nationales en vigueur. Elle s'incarne aussi dans la volonté de valoriser les parcours atypiques et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, au cœur des engagements du Groupe. Elle renforce également l'attractivité et la fidélisation des talents, et donc répond au risque matériel correspondant.

Déclinés dans les branches au plus près des métiers et réalités de terrain, les principes de la politique se déploient dans tous les domaines : sourcing, recrutement, intégration, formation, gestion de carrière. Des actions de communication, de formation et d'accompagnement sont conduites auprès des managers, RH et collaborateurs pour les sensibiliser. Les démarches mises en œuvre intègrent plusieurs principes : la garantie d'avoir un accès à l'emploi équitable, en améliorant notamment l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'inclusion des jeunes et des personnes en situation de handicap ; le soutien à l'évolution professionnelle et la mobilité interne, via les formations et la transmission des savoirs, l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle, le respect des politiques de rémunération... ; et l'intégration au sein des équipes, favorisée par le développement d'une culture de l'inclusion. Ces mêmes principes se retrouvent dans les relations avec ses partenaires.

Les trajectoires de progrès sont matérialisées, sur le périmètre France, par des objectifs chiffrés à atteindre (à fin 2025), assortis d'indicateurs formalisés dans le cadre d'accords Groupe ou d'entreprise (sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le handicap) ou de partenariats. Ces engagements se sont traduits en 2024 par le renouvellement, pour APRR-AREA du label Afnor Diversité et par l'octroi pour Eiffage Construction du label Afnor diversité et du label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

2025 marque une accélération, avec de nouveaux accords signés pour les salariés, et déployés en France dans les branches Infrastructures, Construction et Énergie Systèmes sur le maintien en emploi des personnes en situation de handicap et l'égalité professionnelle. APRR-AREA prépare de son côté pour 2027 l'obtention du label Alliance (diversité – égalité professionnelle entre les femmes et les hommes), qui passe par le déploiement de formations et campagnes de sensibilisation.

→ Prévention des risques psychosociaux, dont le harcèlement au travail

La politique de prévention des risques psychosociaux, telle que décrite dans le guide de maîtrise des risques du Groupe, vise à prévenir le risque de harcèlement et à lutter contre les impacts psychosociaux.

Un accord a été signé avec les instances représentatives du personnel au niveau du Groupe concernant la prévention du stress et des risques psychosociaux. La démarche est ainsi cadrée de manière formelle, ainsi que l'organisation du réseau des référents RPS (risques psychosociaux) et la formation des managers et encadrants aux risques psychosociaux et au management bienveillant. Pour plus d'informations sur cette démarche, se référer au paragraphe 3.1.2.3 / Remédiation des impacts négatifs et alertes [S1-3].

→ Relations avec les instances représentatives du personnel

La démarche du Groupe relative au dialogue social avec les instances représentatives du personnel est décrite dans le guide de maîtrise des risques. Elle permet de maximiser l'impact positif matériel du Groupe « Climat social de qualité et relation positive avec les organisations syndicales et les salariés ». L'ensemble de la démarche est décrit au paragraphe 3.1.2.2., ci-dessous.

3.1.2.2 Dialogue social [S1-2]

En phase avec ses valeurs et convictions, le groupe Eiffage est attaché à renforcer les droits sociaux des salariés et à assurer un dialogue social constructif, avec des échanges de qualité fondés sur la concertation et la transparence, gages de progrès continus. Déployé à l'échelle du Groupe, le dialogue social concerne l'ensemble des salariés sur le périmètre France et Europe. À l'international, les questions sociales sont traitées dans le cadre des comités de branche (COBRA) et adaptées aux réglementations locales.

À travers les différentes instances de dialogue, les collaborateurs sont impliqués dans les décisions stratégiques et associés au partage de la valeur, via un dispositif d'actionnariat salarié, pour lequel le Groupe a été pionnier, et des accords de participation et d'intéressement. L'efficacité du dialogue social se mesure à la capacité du Groupe et des branches à conclure de nouveaux accords Groupe, et aux résultats des baromètres sociaux qui permettent d'évaluer l'appréciation des collaborateurs du climat social au sein de l'entreprise.

Le dialogue social est conduit par le président-directeur général accompagné d'un directeur des ressources humaines référent. Il est également mené dans chacune des branches par les directions des ressources humaines, au plus près des organisations et spécificités des métiers. Des représentants du personnel sont associés à la stratégie d'Eiffage, avec la présence au conseil d'administration de deux administrateurs représentant les salariés et d'un représentant des actionnaires salariés. Deux instances représentatives des salariés présidées toutes deux par le président-directeur général complètent le dispositif :

- le comité d'entreprise européen qui compte 25 mandats répartis sur onze pays, a une fonction de consultation et d'information sur l'évolution de l'activité et les décisions susceptibles d'avoir un impact sur les conditions de travail et l'emploi ;
- le comité de Groupe, établi sur le périmètre France, reçoit des informations sur l'activité, la situation économique et financière, les prévisions d'emploi et les actions éventuelles de prévention envisagées. Toujours sur le périmètre France, les entités sont dotées de comités sociaux et économiques.

En 2025, un nouvel accord a permis de renouveler le comité d'entreprise européen.

La vitalité du dialogue social se traduit dans la mise en œuvre de négociations, de consultations ou d'échanges, à l'échelle du Groupe ou des branches selon les sujets, avec la volonté de pérenniser les avancées. La signature du nouvel accord sur le comité européen, entre la direction et les représentants du comité européen et avec la fédération européenne des travailleurs du bois, qui s'inscrit dans la continuité du précédent accord, en témoigne.

Les thématiques abordées et traitées sont variées, d'ordre social ou économique : l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité, la santé-sécurité, la qualité de vie et les conditions de travail, la diversité et le handicap ; les rémunérations et le pouvoir d'achat, à travers les NAO (négociations annuelles obligatoires) ainsi que les accords d'intéressement conclus pour une durée de trois ans.

En France, au cours des dernières années, des accords structurants ont été signés à l'échelle du Groupe, sur la prévention des risques psychosociaux en 2021 et le télétravail en 2022. Ceux-ci ont donné lieu à la constitution de commissions de suivi composées de représentants de la direction du groupe Eiffage et des organisations syndicales signataires. L'objectif : permettre de suivre l'avancement de l'application des accords et d'en tirer des bilans annuels, au regard d'indicateurs. En 2025, deux réunions ont été organisées concernant l'accord sur les RPS et sur le télétravail.

Les branches ont signé ces dernières années des accords porteurs d'avancées importantes en France : accord sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail pour les salariés des branches Construction, Énergie Systèmes et Infrastructures, accord pour le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap dans les branches Énergie Systèmes et Infrastructures, accord portant sur la gestion des emplois et des parcours professionnels et mixité dans la branche Infrastructures, accord handicap renouvelé pour APRR-AREA. Cette dernière a également signé un accord portant sur le don de jours, les fins de carrières, le mécénat de compétence. Ces accords conclus à l'échelle des branches en France donnent lieu à des progrès tangibles avec, par exemple, la solidarité et le don de jours pour les aidants, la mise en place d'un accompagnement social, de dispositifs facilitant la parentalité (crèches…), la valorisation des collaborateurs.

L'ensemble de ces conditions crée un environnement favorable, avec une culture de travail efficace et respectueuse des salariés.

À tous les niveaux, le Groupe et les branches mènent de nombreuses initiatives pour améliorer la qualité de vie au travail. Avec, par exemple, une attention portée aux collaborateurs dès l'intégration qui se traduit par un parcours d'accueil de qualité, favorisant le partage en réseaux et la compréhension des organisations et métiers ; la montée en puissance des formations au management bienveillant avec le séminaire « Essentiel Management : valeurs, exigences et bienveillance » dispensé à travers l'Université Eiffage ; ou encore la mise en œuvre d'outils de type bilan social individualisé et la diffusion d'informations dédiées (sur la retraite par exemple), déployés par la holding et testés dans plusieurs branches. Le bilan social individualisé rassemble les composantes des rémunérations d'un salarié ainsi que l'ensemble des éléments associés à la rémunération collective, aux avantages annexes et aux cotisations versées par le Groupe.

Les attentes et perceptions de l'ensemble des collaborateurs sont régulièrement mesurées par des baromètres sociaux, avec l'objectif de mettre en œuvre des plans d'actions correctifs. Depuis 2024, ce dernier est piloté à l'échelle du Groupe, sur le périmètre France et international, en complément des baromètres sociaux menés dans les branches Construction et Énergie Systèmes. Les résultats consolidés permettent de mesurer plusieurs thématiques : environnement de travail ; équilibre vie professionnelle-vie privée ; qualité du management ; développement professionnel, carrière, formation ; culture et valeurs ; opinion sur l'entreprise (confiance...). Des plans de progrès sont déroulés par branche pour y répondre, au plus près des territoires et des besoins.

Les salariés ont été sollicités pour enrichir les plans stratégiques 26-30. Ainsi des démarches participatives d'écoute ont été engagées auprès de l'ensemble des collaborateurs d'Eiffage Construction pour recueillir leurs idées. Dans le même esprit, Eiffage Énergie Systèmes a réalisé un diagnostic approfondi assorti d'une démarche de co-construction interne, à l'échelle européenne, afin d'élaborer sa feuille de route. La branche Infrastructures a consulté ses salariés et organisé des ateliers de travail sur ce sujet.

3.1.2.3 Remédiation des impacts négatifs et alertes [S1-3]

De manière générale, les signalements de comportements discriminatoires ou inappropriés font l'objet d'une vigilance particulière. Les canaux existants – managers, ressources humaines, partenaires sociaux – permettent de remonter les alertes. Celles-ci sont traitées et en cas de non-conformité, font l'objet de mesures correctives. Les dispositifs d'écoute et de prise en charge s'appuient principalement sur les managers qui bénéficient de formations spécifiques (en France, « Manager par la bienveillance » et « lutter contre les RPS », risques psychosociaux) ainsi que la direction juridique qui dispose au sein des DRH de juristes spécialisés en droit du travail. Le Groupe s'est doté de référents harcèlement et sexisme. En France, la branche Construction et APRR-AREA met à disposition une cellule d'écoute externe « Allo Discrim ». À noter qu'en 2025, APRR-AREA a établi un processus structuré qui détaille l'ensemble des étapes à suivre pour garantir l'écoute de la victime présumée, la bonne réception du signalement et le traitement de la situation signalée, assorti des sanctions proportionnées le cas échéant. Il fait l'objet de communications régulières aux salariés et a été formalisé dans un guide à destination des RRH.

Concernant les aspects santé-sécurité au travail, les branches s'assurent à travers leur réseau de préventeurs que les dispositifs de santé et sécurité sont connus et respectés. Des applications mobiles innovantes (Safety Force, Easy, Final Safe, NumaPrévention) aident à remonter les anomalies et situations dangereuses, à les transmettre aux préventeurs et à la hiérarchie, permettant des prises de décisions rapides et la mise en œuvre de plans d'actions correctifs. Les alertes sont systématiquement remontées et les réponses traitées et formalisées de manière conjointe entre la direction prévention, la direction des ressources humaines et les directions opérationnelles. Dans chaque branche, la ligne managériale est accessible pour recueillir des informations.

La démarche de prévention stress et des risques psychosociaux mise en place par le Groupe repose sur plusieurs piliers :

- Eiffage dispose d'un réseau de référents RPS en France, agissant en soutien des responsables RH et managers, ayant pour mission de détecter et de suivre les salariés à risque ou fragilisés ;
- une cellule d'écoute téléphonique permanente est à disposition des salariés et de leurs ayant droits qui se sentent en difficulté ou qui en éprouvent le besoin, en Europe et au Sénégal. Ce dispositif vise à leur porter assistance et à accompagner les victimes et témoins d'événements (accidents du travail, maladies professionnelles) ainsi que les familles ;
- les principaux thèmes sont remontés à la commission de suivi Groupe, composée des représentants de la Direction du Groupe et des organisations syndicales signataires de l'accord. Celle-ci se réunit deux fois par an ;
- localement, dans toutes les branches, le management a été formé aux risques psychosociaux et au management bienveillant.

APRR-AREA va au-delà des dispositions réglementaires en conduisant deux cycles d'évaluation des risques psychosociaux sur toutes ses entités (l'un annuel et l'autre triennal).

Des registres de dangers graves et imminents ainsi que des registres d'observation sont mis à la disposition de l'ensemble des salariés. Toute information qui est mentionnée déclenche une enquête et reçoit une réponse à l'échelle locale. En cas de sujet plus large, les directions régionales, voire générales, peuvent contribuer à la réponse.

Eiffage protège et garantit l'anonymat des salariés qui font remonter des alertes concernant des situations de discrimination ou des situations de danger grave ou imminent.

Les accidents du travail, maladies professionnelles et risques psychosociaux sont pris en charge par les systèmes de réparation existants dans les différents pays où Eiffage opère.

Des alertes sur ces sujets peuvent être remontées via le système d'alerte professionnelle du Groupe, disponible dans l'ensemble des pays d'implantation. La protection des lanceurs d'alerte de toutes représailles est assurée dans le processus de traitement des alertes.

Selon les sujets, les lanceurs d'alerte peuvent être sollicités par les personnes en charge du traitement de l'alerte afin de mieux comprendre la problématique. En revanche, ils ne sont pas associés au processus de décision sur le traitement de l'alerte. Le cas échéant, à l'issue de ces alertes, des actions de remédiation peuvent être mises en place adaptés au type d'alerte. Pour plus d'informations, se référer au chapitre 4.1 / Conduite des affaires [G1].

La connaissance des canaux de remontée des alertes mis en place est évaluée à travers les questions du baromètre social salarié.

3.1.2.4 Plan d'actions et formation [S1-4]

Les plans d'actions définis au travers des démarches santé-sécurité et de ressources humaines engagées par le Groupe sont déclinés au sein des branches et visent à prévenir, atténuer et corriger les impacts négatifs et à augmenter les impacts positifs pour son personnel.

Les moyens alloués à la mise en place des actions, y compris les moyens financiers, sont attribués aux équipes chargées de leur mise en œuvre et sont intégrés dans les budgets opérationnels annuels. Ces plans d'actions ne font pas l'objet d'investissements significatifs au niveau du Groupe. Le suivi de l'efficacité des actions est effectué annuellement avec le suivi de l'atteinte des objectifs définis dans les plans stratégiques, et entraîne au besoin une revue du budget de fonctionnement pour l'année suivante, que cela concerne les impacts, les risques et les opportunités.

→ Santé-sécurité

Toutes les actions et mesures ont pour objectif le zéro accident ainsi que la prévention des maladies professionnelles et la préservation de la qualité de vie et du bien-être au travail. Les démarches reposent sur la responsabilisation de tous et poursuivent le même objectif : développer une culture sécurité en impliquant autant que possible l'ensemble de la chaîne de valeur. Elles conjuguent plusieurs leviers : une analyse fine des incidents et notamment des événements à haut potentiel de gravité pour prévenir leur répétition ; une amélioration continue des processus et dispositifs de sécurité et de prévention grâce au suivi, à l'audit des performances et à l'innovation ; un effort mis sur la compétence et l'amélioration du comportement des encadrants et collaborateurs par des formations et une sensibilisation constante aux risques ; une association des entreprises partenaires aux démarches de santé-sécurité dans le but de renforcer les exigences les concernant.

Sur le plan des processus, les branches suivent des approches similaires : elles sont dotées de chartes et de règles de prévention précises (les fondamentaux) qui vont au-delà des exigences réglementaires et sont renforcées régulièrement, à l'aune des retours d'expérience et bonnes pratiques collectées : charte d'engagement, standards de sécurité et triptyque des six points capitaux pour Eiffage Énergie Systèmes ; dix incontournables préventions pour Eiffage Construction, un document mis à jour et contractualisé en 2025 avec les sous-traitants ; référentiel de 20 exigences fondamentales de sécurité pour la branche Infrastructures ; objectifs prévention Smart réactualisés et déclinés dans les entretiens individuels chez APRR-AREA.

Les branches se mobilisent pour être au maximum dans l'anticipation et la réactivité. Elles disposent à cet effet d'applications mobiles performantes - Safety Force, Easy, Final Safe, NumaPrévention -, régulièrement enrichies en nouvelles fonctionnalités. Celles-ci permettent de remonter en temps réel les informations liées aux anomalies, puis de les analyser et de mettre en œuvre des plans d'actions correctifs en concertation avec l'encadrement, les représentants du personnel et la direction. Le cas échéant, les entités présentant des difficultés sont mises sous surveillance et accompagnées.

Les actions de prévention et de contrôle se renforcent sur le terrain avec :

- des points réguliers sur les chantiers (de type quarts d'heure sécurité, briefings…) destinés à sensibiliser et tirer les enseignements des retours d'expérience ;
- des procédures de sécurité étendues (l'étape de préparation de chantier a été incluse dans les fondamentaux de la branche Énergie Systèmes, les risques sont analysés avec le client dès la phase de préparation amont dans la branche Infrastructure) ;
- des audits de sécurité plus fins afin de mieux détecter les situations à risque. La branche Construction a par exemple recruté un chargé de prévention à plein temps et renouvelé son format d'audit, sur la base d'une grille d'évaluation qui donne un « Securiscore » et déclenche, selon le résultat, un diagnostic complémentaire. L'entité doit ensuite bâtir un plan d'actions qui sera réévalué 4 à 6 mois plus tard ;
- un partage croissant de travaux, bonnes pratiques et enseignements entre les branches. Ainsi, des solutions de gestion des fiches de données de sécurité et d'évaluation du risque chimique sont en cours de déploiement par les branches Construction et Infrastructures ;
- des démarches qui s'harmonisent et s'amplifient, sous l'effet d'une coordination Groupe. La prévention routière, qui était pilotée au sein des branches, est désormais accompagnée par l'assureur d'Eiffage et se renforce avec l'adoption de différentes mesures : actions de sensibilisation multisites, événements dédiés de type journée de la prévention routière, lancement de newsletters et lettres d'information, débriefing systématique après accident, etc.

Le Groupe veille à ce que l'ensemble des salariés connaissent et appliquent les consignes et dispositifs de sécurité. Des cursus de formations sont adaptés à chaque type de besoins :

- des programmes dédiés - parcours de prévention compagnons « Savoir maîtrisés de sécurité » (branches Infrastructures et Construction), journées d'intégration santé et sécurité trimestrielles (APRR-AREA), modules de formation digitaux et actions de sensibilisation aux grands enjeux de prévention (branche Énergie Systèmes) – sont conçus pour les nouveaux entrants ;
- des cursus ciblés sont dispensés tout au long de la vie professionnelle : ateliers de vigilance partagée sur les chantiers permettant de se focaliser sur la perception des risques dans les collectifs de travail et les réactions à adopter en conséquence ; programmes leadership sécurité à l'attention des encadrants et managers de proximité pour les responsabiliser à la gestion des risques ; socle et parcours de prévention renforcé (pour les préventeurs en France et maintenant en Belgique) au sein de la branche Construction ; formations Safestart destinées à développer des comportements préventifs en toutes circonstances, dispensés au sein d'APRR-AREA ;

- les branches s'appuient sur de nouvelles techniques pour travailler sur les comportements : Énergie Systèmes pratique depuis cette année sur ses chantiers une prévention par l'immersion à travers des casques de réalité virtuelle, qui simulent en toute sécurité des scénarios d'accident (18 modules au total, allant des chutes en hauteur aux franchissements de balisage…) et apprennent à reproduire les bons gestes. Des conférences sont régulièrement dispensées autour des neurosciences pour mieux appréhender les environnements à risque et mettre en place systématiquement et en pleine conscience les parades nécessaires. Ainsi, la branche Énergie Systèmes a formé 100 % de ses collaborateurs dans la région Occitanie à cette démarche. APRR-AREA organise aussi régulièrement des conférences sur ce thème.

Tous les canaux sont employés pour sensibiliser les salariés aux démarches de prévention : campagnes d'affichage, vidéos, livrets, motion design, newsletters de diffusion des bonnes pratiques (par exemple, la branche Construction édite depuis cette année une lettre d'informations intitulée FinalNews). Le mois de la sécurité est l'épicentre des démarches de sensibilisation. L'événement, qui prend différentes formes, permet de fédérer de manière collective autour de messages clés, bonnes pratiques et retours d'expérience. Ainsi, le challenge de la branche Infrastructures auquel ont participé toutes ses activités et salariés - tous niveaux confondus, France et international -, a permis de collecter quelque 500 vidéos, désormais capitalisées pour illustrer des pratiques, des retours d'expérience et des innovations.

La responsabilité du Groupe est de prévenir et maîtriser les risques de santé-sécurité sur ses sites. Les actions convergent vers un renforcement des exigences de sécurité auprès des sous-traitants. La démarche de déploiement du PASI (passeport sécurité intérim), gage de maîtrise des connaissances en matière de prévention que doivent réussir les candidats, s'est intensifiée dans les branches Construction et Infrastructures. La branche Énergie Systèmes s'appuie sur une charte qui engage les entreprises de travail temporaire dans l'atteinte d'indicateurs clés. APRR-AREA est également doté d'un PASS qui s'est élargi à tous les chantiers dits « sous coordination de sécurité » et qui s'impose aux entreprises intervenantes. La branche dispose aussi d'une application Numa PPE dédiée à la gestion des plans de prévention des entreprises extérieures. En parallèle, les échanges et mutualisations des pratiques avec les partenaires, sous-traitants et fournisseurs s'intensifient (participation aux challenges sécurité, partage de retours d'expérience...). Des guides d'intérim formalisent les connaissances et formations obligatoires que les travailleurs doivent avoir acquises dans ce domaine.

Concernant les événements à incidence potentiellement grave, la démarche est la même d'une branche à l'autre : une déclaration est effectuée auprès des autorités et organismes compétents conformément à la législation en vigueur dans le pays ; la victime est accompagnée dès la survenue de l'événement, avec une prise en charge médicale et un soutien adapté. L'indemnisation est réalisée conformément aux lois applicables et aux dispositifs de protection locaux. Les causes de l'accident ou de la situation sont analysées pour identifier les facteurs sous-jacents et prévenir leur répétition. Les mesures correctives sont adaptées en fonction des enseignements tirés et communiquées à grande échelle. L'efficacité de ces mesures est évaluée grâce à des retours d'expérience et un suivi personnalisé.

Enjeu majeur, les maladies professionnelles, en majorité des troubles musculo-squelettiques liés aux gestes répétitifs et postures de travail, font l'objet d'une vigilance et d'investissements constants. Le Groupe mise sur les formations gestes et postures, PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) et les innovations dans les matériels pour réduire la pénibilité et limiter les expositions à ces troubles. Ainsi, les branches déploient de longue date des efforts pour améliorer l'ergonomie et les nuisances pour la santé (les poussières, le bruit...) à travers l'emploi de matériels adaptés : engins électroportatifs plus ergonomiques ; aspirateurs branchés sur le matériel électroportatif, utilisation de mèches creuses aspirantes pour les percements destinées à limiter les poussières ; généralisation du port de protections auditives moulées sur mesure contre le bruit... Le Groupe mise aussi sur les exosquelettes et robots. Le robot Help-E qui aide à soulever des charges de 70kg est désormais disponible dans la branche Infrastructure. Deux exemplaires ont été commandés, l'un pour le laboratoire de la route à Corbas, le second pour l'EPR2 à Penly. Le robot de balisage expérimenté par APRR-AREA, qui mécanise la pose de la signalisation et évite les risques liés aux tracés, est lui entré dans une phase de réglage. Il sera bientôt utilisé dans les endroits nécessitant des balisages importants ou fréquents. Enfin, depuis cette année, Eiffage Construction utilise des exosquelettes dans ses unités industrielles (HVA, Goyer). Outre les matériels innovants, les branches misent sur des ateliers d'éveil musculaire et des formations en gestes et postures - elles ont la particularité chez APRR-AREA d'être conçues par les préventeurs assistés d'une ergonome interne, pour une réponse adaptée aux besoins métiers en ateliers et en viabilité. APRR-AREA a par ailleurs conçu un programme complet de gestion des incivilités, en déploiement auprès de tous les salariés en interface clients (étendu cette année à la réception des mails et courriers).

Eiffage se mobilise aussi pour préserver la santé des salariés. Les branches pilotent des campagnes de sensibilisation en continu qui couvrent un large éventail de sujets (nutrition, hydratation, sommeil, lutte contre les addictions, prévention de certaines maladies, promotion de l'exercice physique…) sur un grand périmètre (une majorité de chantiers et bureaux). À titre d'exemple, APRR-AREA fait intervenir des spécialistes (coaches sportifs de haut niveau, cette année des athlètes du club féminin de handball de Dijon – diététiciens, médecins du travail…) dans les unités d'exploitation et au siège afin de favoriser l'adhésion. En 2025, la branche Énergie Systèmes a lancé quatre temps forts, sous forme de conférences et d'échanges, autour de différents sujets : santé, bien-être, équilibre entre vie professionnelle et personnelle, parentalité.

En France, les branches doivent adapter leurs activités au regard des critères de vigilance canicule et grand froid émis par département par Météo France. Pour la branche Infrastructure, les risques liés aux aléas climatiques font l'objet d'une prise en compte croissante, avec des dispositions intégrées dans les accords QVT (qualité de vie au travail). De leur côté, les Concessions autoroutières ont une obligation de continuité d'exploitation qui les oblige à avoir un processus de gestion managériale et d'organisation dédié (avec des référents vague de chaleur en charge de faire respecter les consignes).

À l'échelle du Groupe, trois plans de continuité d'activité (plan grand froid, plan canicule chantiers et sites d'activité, plan canicule sites tertiaires) déployés depuis cette année, définissent les dispositifs à mettre en œuvre concernant les modes opératoires et mesures préventives, l'organisation de travail, l'attention portée aux personnes à risques. Diffusés et relayés par les directions Prévention, ils viennent en complément des actions des branches, qui, elles, travaillent sur plusieurs axes : la formation des préventeurs et managers de proximité ; l'information régulière des salariés (via des supports de type mémo chaleur) ; l'investissement dans des nouveaux équipements et tests (brumisateurs, gilets rafraîchissants...) ; l'adaptation des installations ; l'intégration des consignes dans les visites de conformité des chantiers... Des groupes de travail ont été constitués, notamment au sein de la branche Infrastructures, pour mieux partager les pratiques et émettre de nouvelles propositions.

→ Talents et marque employeur

Le Groupe met en œuvre une stratégie visant à répondre à tous ses besoins de recrutement et en particulier à attirer les compétences nécessaires à la transition écologique et sociale et aux nouveaux métiers du Groupe (IT, data), en renforçant ses actions et en adaptant ses pratiques aux attentes et usages de ses candidats.

Ses démarches articulent plusieurs éléments structurants :

- le déploiement de la marque employeur Groupe : incarnée par des collaborateurs d'Eiffage, elle permet d'augmenter la visibilité du Groupe en mettant en lumière ses atouts stratégiques (son engagement dans la transition bas carbone, ses implantations à l'international, la variété de ses métiers et son actionnariat salarié...) tout en donnant du sens aux salariés et futurs intégrés. Largement diffusée en France, sa déclinaison se fait par branche et progressivement par pays, à mesure que ces derniers gagnent en maturité : l'Espagne (branche Énergie Systèmes), la Belgique (branche Construction) et le Royaume-Uni (branche Infrastructures) commencent à la déployer. Le Groupe porte une attention particulière à la manière dont les chargés de recrutement et managers opérationnels mettent en avant l'attractivité d'Eiffage. Sur le périmètre France, des formations et animations dédiées à la marque employeur leur sont dispensées, avec pour objectif de la faire vivre et de la relayer efficacement dans les filiales et régions ;
- chaque branche s'appuie sur une organisation et une équipe entièrement dédiée au recrutement et à la valorisation de la marque employeur. Des outils performants (People) permettent d'optimiser les pratiques et les processus, avec à la clé un meilleur ciblage et une réactivité plus forte vis-à-vis des candidats. Des moyens supplémentaires ont été investis dans les outils de recrutement et de recherche de candidats avec, par exemple, des contrats de licence illimités sur plusieurs sites emploi et réseaux sociaux de type LinkedIn ;
- des actions diverses (relations écoles, forums, salons, tables rondes, organisation de challenges, projets de recherche, visites de chantier, enseignement…) destinées à accroître la proximité et la notoriété d'Eiffage, sont réalisées auprès des écoles/universités et dans les territoires, au plus près des bassins d'emploi. Elles s'adressent en premier lieu aux compagnons, jeunes ingénieur(e)s, femmes, stagiaires et alternants.

Relations avec les écoles et structures professionnelles - Des partenariats sont ainsi conclus auprès d'écoles d'ingénieurs sous différentes formes, afin de faciliter le recrutement de stagiaires et alternants et renforcer la visibilité du Groupe : en particulier, l'École des Ponts et Chaussées ; CentraleSupélec ; l'ESTP dont la promotion 2026 est parrainée par Eiffage, avec un partage d'expertise sur les métiers et projets ; les INSA Rennes, Toulouse, Lyon, Strasbourg dont Eiffage mécène la Fondation et soutient des projets sociétaux axés sur la diversité, tel le programme Alliance Innovation for Humanity bâti avec Handicap International ou l'accompagnement d'associations promouvant les métiers scientifiques auprès des jeunes filles. Largement encouragée, la transmission des savoirs et compétences portée par les collaborateurs s'amplifie : dans toutes les branches, des opérationnels alumni (anciens élèves) s'engagent sur le terrain comme ambassadeurs du Groupe pour faire vivre les partenariats avec les écoles, assurer les enseignements, faire des conférences, témoigner… Toujours avec l'implication de ses collaborateurs opérationnels, Eiffage ouvre de plus en plus ses portes aux collèges et lycées, en accueillant des élèves de troisième et seconde pour leur faire découvrir sites, ateliers et métiers et leur donner des clés pour s'orienter. Par exemple, la banche Construction a cette année reçu 150 lycéens sur ses sites de Vélizy et Saint-Ouen, issus majoritairement des quartiers prioritaires, avec le soutien de l'association « Tous en Stage ».

Le Groupe noue également des partenariats durables auprès de structures professionnelles – par exemple Eiffage Métal avec l'ANAF (association nationale des apprentis de France). Il soutient des associations visant à susciter des vocations féminines comme « Elles bougent », « Les souterReines », « Capital Filles », « Les meufs de l'industrie » ; et dans un autre registre œuvre activement dans le secteur de l'insertion professionnelle – missions locales, Crépi (Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion) qui offre des parcours qualifiants à des personnes éloignées de l'emploi.

Eiffage développe des formats d'événements variés destinés à mettre directement en relation candidats et équipes opérationnelles : journées portes ouvertes, immersion sur les sites, soirées afterworks à destination des étudiants, stages dating... Nouveauté de 2025 : des matinées découvertes organisées par Eiffage Construction et Eiffage Énergie Systèmes pour faire découvrir à des jeunes femmes (étudiantes, collégiennes, lycéennes) les différents métiers d'Eiffage, notamment manuels, à travers des visites d'ateliers et de chantiers. Les événements sont de plus en plus montés à l'échelle du Groupe, dans le but de valoriser la diversité des métiers et des parcours possibles, et se décentrent en région. Ainsi, fort de son succès, l'Open Campus, qui permet à des étudiants de rencontrer dirigeants et opérationnels et d'obtenir des stages, est devenu un événement inter-branches qui se déroule dans trois villes – Paris, Lyon et Lille. L'Eco Skills challenge est une autre manière de créer une relation de long terme avec les étudiants et jeunes diplômés tout en faisant rayonner la marque Eiffage. Ce concours, présidé par le président-directeur général, invite les étudiants à réfléchir aux enjeux du BTP en proposant par équipes, des idées innovantes autour de la transition écologique à travers quatre thématiques : bas carbone, biodiversité, eaux et milieux aquatiques, économie circulaire. Les gagnants reçoivent un accompagnement par les opérationnels pour finaliser leur projet.

En 2025, le Groupe a accueilli en France 2 433 stagiaires (- 1 % par rapport à 2024) et 4 005 alternants (+ 1 % par rapport à 2024).

Faire connaître les offres et métiers - En parallèle, les campagnes sur les réseaux sociaux se poursuivent pour attirer des profils spécifiques (techniciens, alternants, compagnons chez Eiffage Énergie Systèmes et dans la branche Infrastructures, filière études de prix dans la branche Construction…). Les pratiques de cooptation ont été harmonisées à l'échelle du Groupe, avec l'objectif de mieux répondre aux besoins des branches en permettant la mutualisation des candidatures, sur les métiers en tension en particulier. Une campagne toutes activités, toutes branches, a été déployée début 2025.

Réussir l'intégration - Les parcours d'accueil et d'intégration des collaborateurs sont des leviers d'attractivité et de fidélisation essentiels, qui contribuent à asseoir l'image du Groupe et à consolider sa marque employeur. Ils font l'objet de programmes dédiés, destinés à favoriser la compréhension de l'organisation, de la culture... Chaque branche dispose de ses propres dispositifs qui conjuguent accompagnement et formations, et sont adaptés aux profils et métiers des salariés. En 2025, l'accent a été mis sur de nouveaux formats plus standardisés et outils comme la plateforme Workelo destinée à améliorer « l'expérience nouvel embauché » en offrant un parcours personnalisé, avant même la prise de poste.

→ Actionnariat salarié

Levier d'attractivité, la démarche d'actionnariat salarié est fédératrice. Près de 80 % des collaborateurs d'Eiffage sont actionnaires d'Eiffage au travers du plan d'épargne Groupe, toutes catégories professionnelles confondues, faisant du Groupe le leader de la question parmi les entreprises du CAC40. En 2025, le taux de souscription en 2025 s'est élevé à 72 %, quasiment identique à l'année précédente. Cette constance dans les taux de souscription chaque année, alors que les effectifs du Groupe sont en forte croissance dans un contexte mondial incertain, démontre une confiance pérenne des salariés dans le Groupe.

Elle va de pair avec la diffusion d'une information de qualité et de proximité. Ainsi le Groupe renforce ses initiatives pour assurer une communication au plus près des salariés, en France, mais aussi à l'international, un enjeu majeur à l'heure où son développement y est croissant. L'actionnariat salarié est abordé dans les formations et les séminaires à destination de l'ensemble des nouveaux collaborateurs. De plus, des dispositifs d'informations accessibles en ligne, ont été développés par pays et par langue. Consultables en dehors de l'entreprise, ils donnent aux personnes qui le souhaitent la possibilité de se faire aider par des tiers de confiance. En France, le kit d'information héberge un chat bot dédié aux questions des salariés pour davantage de pédagogie et d'interactivité et le livret d'épargne salariale a fait l'objet d'une remise à jour. Dans le même ordre d'idée, le guide de souscription 2025 a été repensé avec des motion design et un QR code relayant le discours du président-directeur-général.

Sur le terrain, l'actionnariat salarié est animé par un réseau de plus de 1 000 messagers volontaires répartis dans les branches et régions ainsi que des correspondants pays, chargés de diffuser une information transparente et de soutenir les collaborateurs dans leurs démarches. Eiffage les réunit tous les deux ans (à raison de six régions et un à deux pays visités chaque année – la Belgique en 2025 et l'Espagne début 2026) pour expliquer le dispositif et partager les grandes orientations stratégiques, économiques et financières du Groupe. Ces rencontres régionales sont un levier essentiel pour renforcer la proximité entre équipes et mutualiser les bonnes pratiques des branches (en matière de prévention, ressources humaines et développement durable). Elles renforcent la culture d'entreprise, l'émulation et l'engagement de tous en valorisant les synergies.

→ Développement des compétences

Les politiques et programmes de formation visent à adapter les compétences aux besoins actuels et futurs du Groupe et des branches tout en veillant à ce que chaque collaborateur puisse se former durant toute sa carrière. Les actions décrites ci-dessous visent à maximiser cet impact.

Les orientations et plans de formation sont décidés et élaborés par les directions et responsables formation, à l'échelon des branches, au plus près de leurs objectifs et priorités stratégiques et opérationnelles. Des organes de coordination internes et des outils de reporting leur permettent de piloter plus efficacement et de suivre l'avancement de leurs propres plans de formation. À l'échelle du Groupe, la cohérence et la lisibilité des offres est assurée par un comité de coordination, composé des responsables formation des différentes branches et de l'Université Eiffage, qui se réunit régulièrement, sous l'égide du directeur de l'Université Eiffage, pour échanger sur les projets, pratiques et outils. À l'international, les filiales restent très autonomes dans leur gestion des compétences, en adéquation avec leurs problématiques locales. À noter que depuis 2023, Eiffage Sénégal a accès au catalogue de formation de l'Université Eiffage. Certains modules de formation sont traduits en anglais, espagnol, allemand et néerlandais, et disponibles pour les collaborateurs internationaux.

Eiffage est attentif à communiquer son offre de formation, à la rendre disponible à tous et à l'évaluer régulièrement. Le déploiement d'une nouvelle solution digitale, People Training, a permis de lancer un nouveau portail d'expression de besoin qui facilite l'accès des collaborateurs à l'offre de formation.

De plus, les plans de développement des compétences font l'objet d'une communication aux instances représentatives du personnel, notamment les CSE, dans le cadre des différentes commissions de suivi consacrées à la formation et à travers une information/consultation sur le sujet. Enfin, les formations sont systématiquement notées par les collaborateurs stagiaires et régulièrement auditées pour s'assurer de leur conformité au regard des normes (certification ISO 45 001, labels diversité...).

L'offre de formation portée par l'Université Eiffage couvre de nombreux champs, avec des formations cœur de métier transverses destinées à faire progresser les salariés à tous les stades de leur vie professionnelle, et des formations comportementales, de type prévention des RPS, recrutement et non-discrimination... L'accent est également mis sur le développement des compétences managériales, dans l'optique de renforcer les managers dans leur mission d'accompagnement des collaborateurs. Le catalogue de formation est chaque année étoffé pour mieux répondre aux besoins opérationnels et aux enjeux techniques, technologiques, environnementaux, réglementaires... qui se font jour.

Certains programmes spécifiques poursuivent leur déploiement, à l'image d'« Ambition numérique » qui vise à donner une culture numérique aux compagnons ou du séminaire « Management valeurs exigence et bienveillance » axé sur le développement de bonnes pratiques managériales.

L'offre environnementale monte également en puissance autour d'un double objectif : monter les collaborateurs en compétences pour limiter l'impact environnemental des activités d'Eiffage et engager le Groupe vers les métiers compatibles avec la transition écologique. Plusieurs programmes ont été déployés ou accentués dans cette perspective : notamment un nouveau parcours socle « Managers : incarner la transition écologique d'Eiffage » apprend à identifier les risques environnementaux et en faire un levier de développement et de mobilisation des équipes ; la Climate school dédiée à la transition écologique, s'enrichit de nouveaux modules sur le *greenwashing*, l'océan.

L'offre métiers, qui permet de renforcer le socle de compétences clés, accueille un nouveau programme dédié aux collaborateurs achat du Groupe articulé autour de trois phases : prise de poste, maîtrise, expertise. Il vise à accompagner la carrière des collaborateurs, en lien avec les compétences attendues des fiches emplois.

La Data et l'Intelligence artificielle ont fait l'objet de programmes socles diffusés en plusieurs langues, dans le but d'en acquérir les concepts et bonnes pratiques.

Enfin, les programmes de formation axés sur la diversité s'étoffent et gagnent de nouveaux publics. Deux modules sont proposés par l'Université Eiffage : « Diversité : Eiffage s'engage pour la Diversité » qui s'adresse à tous les nouveaux embauchés cadres dans le cadre de leur parcours d'intégration et « Diversité : Adoptez les réflexes managériaux » à l'attention des nouveaux managers.

Les branches élaborent de leur côté des parcours de formation structurés, généralement composés de modules de l'Université Eiffage, complétés par des formations en lien avec les métiers et, pour beaucoup, animés par des formateurs internes. Plusieurs types de programmes et parcours sont dispensés : parcours d'intégration à destination des nouveaux embauchés, essentiels pour fidéliser, que toutes les branches ont élaborés au regard de leurs spécificités ; parcours de professionnalisation ; parcours métier (filière travaux, études, commerce...) ; parcours managériaux.

À titre d'exemple, depuis 2025, Eiffage Construction forme sur de nouveaux corps de métiers en développement (filière études et prix, métiers autour de la rénovation…). La branche Énergie Systèmes s'appuie sur une offre professionnalisante de « master » et de « master spé », qui vient renforcer son expertise métier dans les domaines de la prévention, des techniques et des outils. La branche Infrastructures déploie des cursus techniques ciblés autour de ses spécialités (métiers de la finance, de la route, etc.). Elle a finalisé un parcours route professionnalisé et structuré, qui accompagne l'intégration des nouveaux entrants et renforce la maîtrise des professionnels en poste. APRR-AREA élabore son propre catalogue pour répondre à ses besoins métiers très spécifiques avec, par exemple, des parcours chefs d'équipe et agents autoroutiers, ainsi que des formations dédiées : telle une formation sur la gestion des incivilités, en déploiement auprès de tous les collaborateurs en interface clients. Un nouveau centre de formation aux métiers de la viabilité a par ailleurs été ouvert sur APRR, avec une refonte complète de la pédagogie des modules et de l'animation, dans une optique de professionnalisation accrue. La branche Concessions a investi sur le déploiement de parcours managériaux, maillon clé pour accompagner le développement et l'évolution des équipes. La holding a de son côté reconstruit ses parcours de formation en fonction du degré de maturité de ses collaborateurs (de l'intégration à la maîtrise de poste et à l'expertise).

L'ensemble de ces dispositifs permet à tous les salariés du Groupe de bénéficier de programmes adaptés à leur parcours professionnel, en adéquation avec les besoins et mutations des métiers d'Eiffage.

→ Diversité, inclusion et égalité des chances

Pilotés par les branches, les plans d'actions sont le fruit d'accords d'entreprises ou de conventions de partenariats avec des associations engagées dans la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion. Ils visent directement à lutter contre les impacts négatifs liés à la discrimination et à l'absence d'équité de traitement en s'appuyant sur des indicateurs chiffrés à atteindre, tels que le pourcentage de femmes promues par rapport aux hommes et le pourcentage d'augmentation individuelle femme et homme. Leur objectif : sensibiliser les collectifs de travail aux discriminations, à leurs origines et à leurs impacts sur la vie personnelle et professionnelle et tenter de démontrer en quoi la diversité et l'inclusion sont sources incontestables de performance. Ils s'appuient sur des ressources dédiées (les directions RH, les référents handicap ou par exemple les ambassadeurs diversité pour APRR-AREA) et conjuguent différents leviers : événements internes de sensibilisation, programmes de formation, mentorat, coaching, jeux, guides pédagogiques, quarts d'heure diversité… destinés à forger une culture diversité en favorisant la compréhension et l'appropriation des dispositifs. Les partenaires sociaux et instances de gouvernance sont régulièrement informés de l'état d'avancement des plans d'actions.

Depuis 2023, le club diversité, égalité des chances, inclusion, permet l'harmonisation et la coordination des démarches des branches, à l'image des actions déployées lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap. Il est aussi à la manœuvre pour impulser des dynamiques collectives à l'échelle du Groupe. Le Club diversité a ainsi formalisé la co-construction d'un nouveau parcours de formation Diversité disponible sur le site de l'Université Eiffage. Accessible en e-learning et en format papier, il permet aux managers de sensibiliser leurs équipes en présentiel. Le module 1 « Eiffage s'engage pour la Diversité », qui aborde les notions de diversité, stéréotype et discrimination, est en ligne, Le module 2 « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et lutte contre le sexisme » est en cours d'élaboration. Le club est aussi à l'origine du lancement d'une semaine de la Diversité au sein de toutes les branches Eiffage, fin 2025, structurée autour d'une exposition et d'un atelier sur les stéréotypes et biais, ainsi qu'une conférence d'un chercheur en neurosciences.

Déclinées en branches, les actions et pratiques sont adaptées aux typologies de profils :

Talents féminins – La féminisation des effectifs est un enjeu majeur et un objectif prioritaire, fruit de démarches de long terme pour attirer les candidatures dans les filières opérationnelles et les faire progresser au sein d'Eiffage. Le Groupe déploie des initiatives pour rendre ses métiers accessibles aux femmes et encourager la parité, notamment en matière de formation, rémunération et promotion. Les démarches combinent plusieurs approches : en amont, le mentorat et les partenariats avec des associations actives sur le sujet (de type Capital Filles, Elles bougent, Les SouterReines, HelloTechGirls, les meufs de l'industrie), qui se concrétisent par des interventions dans les établissements scolaires, des visites de sites et de chantiers, permettent de briser les stéréotypes et de promouvoir les métiers de l'ingénierie et du BTP au féminin, et ce, dès le plus jeune âge. Dans l'entreprise, Eiffage s'emploie à agir sur l'intégration, la mobilité, la gestion des carrières, la parentalité et l'équilibre vie privée/vie professionnelle. L'objectif est de lever les freins à l'accès aux postes à responsabilité et de favoriser des modèles de travail compatibles avec les attentes. Sur ce plan, les accords QVTC-égalité professionnelle, à l'échelle des branches sont porteurs d'avancées importantes sur l'organisation au travail, la parentalité, les aidants... Les réseaux internes (marraines, « Femmes d'Infras ») ou associatifs de type Comix (initié par la branche Construction dans toutes les régions), contribuent à lutter contre les préjugés en mettant en avant des rôles modèles. Enfin, des campagnes de formation/ sensibilisation internes, sont conduites pour sensibiliser les collaborateurs à la mixité à l'instar de la campagne #together qui œuvre pour la pluralité des équipes de la branche Énergie Systèmes ou des actions de sensibilisation au sexisme réalisées par la branche Construction.

Handicap – Les dispositifs mis en œuvre destinés à favoriser le recrutement et l'inclusion des personnes en situation de handicap reposent sur différents leviers : la communication/ sensibilisation des collaborateurs ; la formation des managers et encadrants (formations « handiaccueillantes ») ; les partenariats avec des institutions et instances spécialisées pour le recrutement, les achats ; le financement de matériels et équipements adaptés.

Les branches s'appuient sur des référents handicap pour favoriser le recrutement et l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ceux-ci sont chargés de mener des actions de sensibilisation auprès des salariés et de soutenir, en appui des ressources humaines, les démarches de reconnaissance de la qualité du travailleur handicapé (RQTH) et de maintien dans l'emploi, via des aménagements de postes de travail ou des repositionnements sur d'autres postes. L'information sur les dispositifs existants est dispensée régulièrement pour accompagner les collaborateurs.

Les branches se mobilisent aussi lors de temps forts comme l'opération DuoDays ou la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes en situation de Handicap (SEEPH). En 2025, cette dernière a été consacrée au sujet des troubles psychiques et de la santé mentale. Une conférence retransmise en direct a été proposée à l'ensemble des branches ainsi qu'un quiz « cartes à gratter » au format digital et papier.

Les travaux d'un groupe de travail dédié de l'Université Eiffage sur les achats responsables, présentés en juin 2025, ont initié la structuration d'un process achats responsables qui encourage les achats auprès du secteur adapté et protégé et des entreprises de l'insertion.

Les actions se renforcent également avec la mise en œuvre de nouveaux accords. L'accord signé en janvier 2025 en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap par la branche Infrastructures, pour trois ans, se traduit par la mise en œuvre d'une démarche handicap ambitieuse, axée sur la communication, la formation de référents de proximité, le recrutement via Cap Emploi et les instances du secteur, les partenariats avec le secteur adapté et protégé. De son côté, la Branche Énergie Systèmes déploie un nouvel accord pour trois ans, qui s'appuie sur les succès et fondamentaux du précédent, notamment la cellule d'écoute, et met l'accent sur un renforcement des actions en région, avec la mise en place de consultants dédiés et de formations/ sensibilisations au plus près des équipes.

Insertion professionnelle – Eiffage s'efforce de renforcer l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi en leur offrant des parcours qualifiants, tout en œuvrant au développement économique des territoires. Sur les chantiers, Eiffage choisit le plus souvent d'aller au-delà du volume d'heures prévues dans les clauses d'insertion intégrées dans les contrats. Des initiatives menées localement par les branches contribuent à cette dynamique : par exemple, à travers l'accès facilité à l'emploi pour les réfugiés, la création d'un cursus pour l'obtention d'un titre professionnel, la co-création de parcours d'alternants... Des partenariats de long terme sont développés à cet effet avec de nombreux relais et acteurs de l'insertion professionnelle : France Travail, missions locales, CREPI… APRR-AREA a accueilli cette année une nouvelle session organisée par le réseau Etincelle, soutenue par la Fondation Eiffage, qui vise à accompagner une douzaine de jeunes en décrochage scolaire vers un retour à la formation et à l'emploi. Eiffage Construction continue à déployer des dispositifs d'insertion adaptés aux publics éloignés de l'emploi, en mettant en place des formations dédiées et en renforçant le tutorat.

Des actions sont déployées, par APRR et AREA, en faveur de l'inclusion des personnes LGBT+. La charte de l'association L'autre cercle, signée en 2022, vise à créer un environnement inclusif pour tous les salariés, garantir une égalité de droits et de traitement, soutenir les victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle ou identité de genre. APRR et AREA s'engagent également à soutenir et accompagner tout salarié qui initierait une démarche de transition de genre.

Par ailleurs, dans le sillage de l'accord conclu par les sociétés APRR et AREA, le Groupe a signé en janvier 2025 une convention de soutien aux politiques de réserve auprès du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur. Cet engagement de groupe citoyen doit permettre aux salariés réservistes auprès de l'armée et de la police nationale d'exercer leur activité de réserve opérationnelle (pour des exercices, des formations et des interventions…) dans les meilleures conditions possibles (nombre de jours, rémunération maintenue, délais de prévenance…). L'objectif est de conclure, sur le même modèle, un accord entre le Groupe Eiffage et les SDIS (services départementaux d'incendie et de secours).

→ Prévention des risques psychosociaux, dont le harcèlement au travail

Les actions liées à la démarche de prévention des risques psychosociaux, et notamment du harcèlement au travail, sont décrites au paragraphe 3.1.2.3 / Remédiation des impacts négatifs et alertes [S1-3].

→ Relations avec les instances représentatives du personnel

La démarche de dialogue social du groupe Eiffage est décrite au paragraphe 3.1.2.2 / Dialogue social [S1-2] et répond à l'impact positif pour les salariés de bénéficier d'un climat social de qualité et de relations positives entre l'entreprise et ses salariés et leurs représentants.

3.1.3 Indicateurs et objectifs

3.1.3.1 Objectifs [S1-5]

Les objectifs présentés ci-dessous ont été définis lors de l'élaboration des plans stratégiques 21-25 du Groupe et des branches, et validés par les directions générales du Groupe ou des branches. Les représentants du personnel sont consultés sur le choix de ces cibles à travers les consultations portant sur l'ensemble des politiques. Le suivi de l'atteinte des cibles et l'évaluation de leur efficacité sont réalisés annuellement par les directions prévention et RH sur les périmètres concernés. Un nouveau plan stratégique 26-30 est en cours de conception.

→ Santé/sécurité

Les branches définissent leurs objectifs au regard des situations constatées et en lien avec les référentiels visés. Des objectifs supplémentaires peuvent être mis en œuvre pour répondre à des problématiques locales, y compris concernant les aspects réglementaires. Ils sont *a minima* annuels, mais peuvent être suivis et revus de manière plus régulière.

Le Groupe Eiffage vise le zéro accident et 100 % sécurité. Les branches ont traduit cette ambition en objectifs concrets pour les salariés et intérimaires :

- Eiffage Énergie Systèmes s'est fixé des objectifs en termes de taux de fréquence des accidents du travail (personnel organique et intérimaire), ainsi que de prévention, avec des indicateurs publiés mensuellement : suivi du pourcentage d'EPG (événement potentiellement grave), suivi des VHS (visites hiérarchiques de sécurité) et quarts d'heure prévention, analyse des accidents du travail, réalisation des entretiens après accident du travail ;
- Eiffage Construction s'est fixé comme objectif de réduire le taux de fréquence des accidents avec arrêt et sans arrêt de travail – y compris intérimaires ;
- la branche Infrastructures a également des objectifs de taux de fréquence pour ses salariés et intérimaires et a défini deux nouveaux indicateurs depuis 2025 : le taux de fréquence des événements à haut potentiel de gravité (TFEHPG) et le taux de fréquence des presque accidents (TFPA) ;
- APRR-AREA suit des indicateurs de performance (taux de fréquence, taux de fréquence absolu et taux de gravité), et suit des indicateurs de fonctionnement concernant le management de la prévention.

Le suivi de ces objectifs est synthétisé au travers du taux de fréquence publié dans la partie indicateurs (3.1.3.9 / Santé-Sécurité [S1-14]).

→ Talents et marque employeur

Les branches et filiales définissent leurs objectifs de recrutement au regard de leurs besoins.

À l'échelle du Groupe, Eiffage a fixé des objectifs sur deux items :

- les alternants, hors stagiaires, doivent dépasser le seuil de 5 %. Le nombre d'alternants en 2025 est indiqué dans S1-9 ;
- les femmes, d'ici 2025, devront représenter 25 % des cadres en France. Les résultats sont indiqués au 3.1.3.4 / Diversité [S1-9]. Le comité exécutif Groupe est composé de deux femmes sur sept personnes (leur nombre a doublé depuis 2021).

→ Diversité, inclusion et égalité des chances

Afin de limiter les impacts négatifs relatifs à la discrimination et à l'iniquité, le Groupe a fixé deux objectifs supplémentaires à ceux cités ci-dessus :

- l'index de l'égalité entre les femmes et les hommes devra être au-dessus de 80/100 pour toutes les filiales en France. Les résultats sont indiqués dans la partie S1-16. En 2025, 84 % des entités du Groupe dépassaient ce seuil ;
- le taux d'emploi des personnes en situation de handicap doit être de 6 % en France. Il ne les atteint pas dans toutes les branches, mais il reste supérieur à celui du secteur du BTP. Les résultats sont indiqués dans la partie S1-12.

3.1.3.2 Panorama des effectifs [S1-6]

Le périmètre de publication des informations sociales est celui décrit dans le présent rapport (paragraphe 1.1.1 / Base générale d'établissement du rapport de durabilité [BP-1]). Le calcul de ces données ne fait pas l'objet d'estimations ou de certifications par un organisme extérieur.

Les nombres de salariés des tableaux de ce paragraphe sont présentés en effectif au 31/12. Le chiffre le plus représentatif dans les états financiers est l'effectif moyen du Groupe présenté au paragraphe 1. Informations générales des Notes aux comptes consolidés du rapport de gestion.

	Nombre de salariés	
Groupe	**31/12/2024**	**31/12/2025**
Hommes	71 952	72 281
Femmes	12 427	13 030
Total Salariés	**84 379**	**85 311**

La répartition des effectifs par genre au sein du Groupe comprend historiquement deux catégories (« Hommes » et « Femmes »). La présentation d'une catégorie « Autre » n'est donc pas présentée.

Répartition des effectifs par zone géographique

Au sein du Groupe, les pays représentant plus de 10 % de l'effectif du Groupe et où l'entreprise compte au moins 50 salariés sont la France et l'Allemagne.

	Nombre de salariés	
Pays	**31/12/2024**	**31/12/2025**
France	55 348	55 733
Allemagne	9 116	9 700

Caractéristiques des salariés

	Nombre de salariés	
France	**31/12/2024**	**31/12/2025**
Cadres	14 961	15 629
ETAM* et non-cadres	20 669	20 740
Ouvriers et non-cadres	19 718	19 364
Total France	**55 348**	**55 733**

* *ETAM : employés, techniciens et agents de maîtrise*

	31/12/2024			31/12/2025		
France	**Femmes**	**Hommes**	**Total**	**Femmes**	**Hommes**	**Total**
Nombre de salariés	**8 752**	**46 596**	**55 348**	**9 108**	**46 625**	**55 733**
Nombre de salariés permanents	7 863	43 254	51 117	8 199	43 228	51 427
Nombre de salariés temporaires	889	3 342	4 231	909	3 397	4 306

Au sein du Groupe pour le périmètre France, la répartition des salariés par nature de contrats comprend historiquement deux catégories : « salariés permanents » et « salariés temporaires ». La catégorie « salariés au nombre d'heures non garanties » ne s'applique pas aux activités d'Eiffage en France.

France	2024	2025
Nombre de salariés ayant quitté l'entreprise	5 306	5 014
Taux de rotation*	**10,5 %**	**9,9 %**

* *Taux de rotation : nombre de départs de salariés permanents hors contrat à durée de chantier (CDIC)/effectif permanent hors contrat à durée de chantier (CDIC).*

3.1.3.3 Négociations collectives et dialogue social [S1-8]

Au sein du Groupe, les pays représentant plus de 10 % de l'effectif du Groupe et où l'entreprise compte au moins 50 salariés sont la France et l'Allemagne.

L'ensemble du périmètre Groupe est couvert par plusieurs conventions collectives en fonction des activités.

	Couverture des négociations collectives		Dialogue social
Taux de couverture	**Salariés – EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)**	**Salariés – non EEE (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)**	**Représentation sur le lieu de travail (EEE uniquement) (pour les pays avec > 50 salariés représentant > 10 % du total des salariés)**
0-19 %	-	-	-
20-39 %	-	-	-
40-59 %	-	-	-
60-79 %	-	-	-
80-100 %	France – Allemagne	-	France – Allemagne

Instance représentative du personnel au niveau européen

Le Groupe est doté d'un comité d'entreprise européen comprenant 25 mandats répartis sur 11 pays.

3.1.3.4 Diversité [S1-9]

Les données des tableaux de ce paragraphe sont présentées en effectif au 31/12.

Groupe	31/12/2024	31/12/2025
Nombre de femmes dans l'encadrement supérieur*	27	32
Taux de femmes dans l'encadrement supérieur*	**14,0 %**	**16,3 %**

* *L'encadrement supérieur désigne le plus haut niveau de décision et de responsabilité du Groupe. Les top managers sont les cadres dirigeants, les décisionnaires correspondant à l'échelon le plus élevé de la structure organisationnelle en France et à l'international.*

France	31/12/2024	31/12/2025
Taux de femmes dans l'effectif Cadres	**22,2 %**	**23,9 %**

Groupe	31/12/2024	31/12/2025
Nombre de salariés de moins de 30 ans	17 092	17 746
Nombre de salariés entre 30 et 50 ans	41 107	42 300
Nombre de salariés de plus de 50 ans	26 182	25 342

France	31/12/2024	31/12/2025
Nombre d'alternants présents au 31/12	3 958	4 005

Le nombre d'alternants accueillis en 2025 en France représente 7% des effectifs du Groupe sur ce périmètre.

3.1.3.5 Salaires décents [S1-10]

99,77 % des effectifs du Groupe opèrent dans un pays ayant une législation relative au salaire minimum. Parmi les 0,23 % restant, 0,18 % correspondent à une absence d'information à la date de clôture du reporting.

La totalité des États dans lesquels le Groupe est implanté a ratifié les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail). Eiffage s'implique complètement dans le respect de ces règles et notamment la convention 131 sur la fixation de salaires *minima*.

En outre, le groupe Eiffage opère principalement au sein de l'Union européenne, cadrée par des normes sociales dont la directive (UE) 2022/2041 relative à des salaires minimaux adéquats et le socle européen des droits sociaux affirmant que les travailleurs ont droit à un salaire équitable leur assurant un niveau de vie décent. La majeure partie des effectifs opérant dans les pays hors Union européenne est couverte par une législation imposant un salaire minimum.

3.1.3.6 Protection sociale [S1-11]

99,4 % des salariés du Groupe opèrent dans des pays leur assurant une protection sociale contre les pertes de revenus dues aux événements majeurs de la vie (handicap acquis, retraite et congés parentaux).
99,8 % des salariés du Groupe opèrent dans des pays leur assurant une protection sociale contre les pertes de revenus dues aux maladies.

95,5 % des salariés du Groupe opèrent dans des pays leur assurant une protection sociale contre les pertes de revenus dues au chômage. Les 4,5 % restants correspondent :

- à des pays ne comportant pas de dispositif d'assurance chômage (4,3 %. Il s'agit des pays suivants : Sénégal, Bénin, Ghana, Colombie, Guinée, Pérou, Inde, Togo) ;
- à des pays pour lesquels l'information n'a pas pu être récupérée à la date de clôture du reporting (0,2 %).

3.1.3.7 Inclusion [S1-12]

France	2024	2025
Taux de salariés en situation de handicap	3,7 %	3,9 %

Les travailleurs en situation de handicap comptabilisés sont ceux reconnus selon les requis du Code du travail français, articles L. 5213-1 à L. 5213-22.

Les travailleurs en situation de handicap comptabilisés sont ceux reconnus selon les requis du code du travail français, articles L5213-1 à L5213-22. En France, une déclaration obligatoire relative à l'emploi des travailleurs en situation de handicap (DOETH) est effectuée chaque année par les entreprises.

France	2024	2025
Nombre de personnes en situation de handicap	2 301	2 535
Effectif manquant	729	611
Indemnités payées (€) *	812 200	796 944

* *Eiffage Construction est sous accord agréé. Le budget de l'accord est de 154 925 €. La grande majorité des sociétés d'Eiffage Énergie Systèmes est sous accord agréé. Le budget de l'accord est de 804 680 €.*

Les données du tableau sont issues des Déclarations Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) auxquelles sont soumises les sociétés de plus de 20 salariés.

3.1.3.8 Formation [S1-13]

	2024			2025		
France	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
Taux de salariés ayant participé à des évaluations régulières de performance et de développement de carrière	80,8 %	86,0 %	81,7 %	82,6 %	86,4 %	83,2 %

	2024			2025		
France	**Hommes**	**Femmes**	**Total**	**Hommes**	**Femmes**	**Total**
Nombre moyen d'heures de formation	21,7	13,3	20,4	20,4	13,2	19,2

Les formations conditionnant l'exercice d'une activité, en application de dispositions légales ou réglementaires, et qui sont donc obligatoires, concernent des fonctions principalement occupées au sein du Groupe par des hommes, ce qui a un impact sur le nombre moyen d'heures de formation par sexe.

Groupe	**2024**	**2025**
Nombre moyen d'heures de formation	19,3	19,8

France	**2024**	**2025**
Taux d'accès à la formation	80,3 %	81,2%

Le taux d'accès à la formation est le nombre de collaborateurs formés dans l'année (toutes modalités confondues) divisé par l'effectif au 31/12.

3.1.3.9 Santé-Sécurité [S1-14]

Les membres du personnel du Groupe couverts par son système de gestion de la santé et de la sécurité, fondé sur des exigences légales des pays dans lesquels le Groupe opère, correspondent à l'ensemble des salariés concernés par les politiques prévention des branches, à l'exception des salariés des nouvelles filiales intégrées par croissance externe, soit une couverture de 98,7 % des effectifs du Groupe en 2025. Pour les nouvelles filiales intégrées par croissance externe, il existe un délai de prise en compte du système de gestion de la santé et de la sécurité, qui peut durer au maximum 18 mois.

Groupe	**2024**	**2025**
Nombre de décès dus à des accidents professionnels * du personnel propre **	0	2
Nombre de décès dus à des accidents professionnels * des autres travailleurs non salariés ***	4	3

* *Le chiffre publié représente le nombre d'accidents mortels annuels dans l'environnement de travail, hors accidents de trajet et décès suite à une pathologie (cardiaque, vasculaire, crise d'épilepsie...).*

** *Les stagiaires sont inclus dans le périmètre du personnel propre.*

*** *Il s'agit des accidents mortels concernant les intérimaires, sous-traitant ou tout travailleur extérieur intervenant au sein des activités du Groupe.*

		Groupe ****	dont France
Nombre d'accidents du travail comptabilisables *	**2025**	**621**	**411**
	2024	552	357
Taux de fréquence des accidents du travail (TF) **	**2025**	**4,51**	**4,79**
	2024	4,22	4,30
Nombre de jours perdus ***	**2025**	**55 008**	**47 372**
	2024	56 785	47 988
Taux de gravité réglementaire (TG)	**2025**	**0,40**	**0,55**
	2024	0,43	0,58

* *Nombre d'accidents du travail comptabilisables : nombre total d'accidents du travail avec arrêt déclaré. Cela n'inclut pas les accidents de trajets, ni les décès suite à une pathologie (type cardiaque, vasculaire, crise d'épilepsie…).*

** *Le taux de fréquence se base sur le nombre d'accidents du travail avec arrêt comptabilisables, dont la définition du Groupe est indiquée au point ci-dessus.*

*** *Nombre de jours perdus : nombre de journées perdues suite aux accidents de travail intervenus dans les trois dernières années.*

**** *Hors Goyer France (TF 9,35 et TG 0,33)*

		Construction	Infrastructures*	Énergie Systèmes	Concessions Autoroutières	Autres Concessions	Holding
Taux de fréquence (France et International)	**2025**	**5,78**	**4,65**	**4,30**	**3,62**	**1,30**	**2,80**
	2024	5,57	3,89	4,16	4,92	4,67	0,72
Taux de gravité (France et International)	**2025**	**0,93**	**0,36**	**0,29**	**0,67**	**0,14**	**0,07**
	2024	0,86	0,40	0,35	0,62	0,08	0,01
Taux de fréquence intérimaires (France)	**2025**	**14,69**	**16,01**	**16,22**	**0**	**0**	**12,75**
	2024	25,90	18,81	16,26	0	15,50	0

* *Hors Goyer (Goyer France et Defor en Pologne) : Goyer (TF 9,35 et TG 0,33), Defor Pologne (TF 5,66 et TG 0,25); Tf intérimaire Goyer France =34,33*

Le périmètre de publication des tableaux TF/TG est celui décrit dans le présent rapport (paragraphe 1.1.1 / Base générale d'établissement du rapport de durabilité [BP-1])

Les définitions réglementaires du taux de fréquence et du taux de gravité sont les suivantes :

- taux de fréquence (TF) : nombre total d'accidents du travail avec arrêt × 1 000 000 divisé par le nombre total d'heures travaillées ;
- taux de gravité réglementaire (TG) : nombre de journées perdues suite aux accidents de travail intervenus dans les trois dernières années × 1 000 divisé par le nombre total d'heures travaillées.

France	2024*	2025
Maladies professionnelles reconnues dans l'année et imputables à l'entreprise	84	81

* *Le nombre de maladies professionnelles reconnues dans l'année pour l'exercice 2024 a été corrigé suite à l'harmonisation des règles méthodologiques au sein du Groupe.*

On notera que certains indicateurs santé/ Sécurité (nombre de décès et nombre de jours perdus) ne prennent pas en compte les éléments liés aux maladies professionnelles.

3.1.3.10 Équilibre vie professionnelle/vie personnelle [S1-15]

Au travers du dialogue social, le groupe Eiffage porte une attention particulière à l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Il existe notamment sur le périmètre France un accord sur le droit à la déconnexion et les salariés qui occupent un poste compatible peuvent bénéficier de jours de télétravail.

Les salariés ont droit à un congé familial, mais le Groupe n'a la vision que de ceux qui demandent à en bénéficier effectivement. Concernant ceux-ci, nous pouvons considérer que, tant qu'ils respectent les conditions définies par la réglementation, ils bénéficient tous de congés familiaux.

3.1.3.11 Rémunérations [S1-16]

France	2024	2025
Écart de rémunération * entre les hommes et les femmes **	3,0 %	1,6 %

* *Le calcul de la rémunération est hors mandataires sociaux (non-salariés) et alternants, sur la base des éléments de paies hors indemnités de rupture et gratification médaille du travail. Le périmètre couvre le périmètre France hors sociétés déclaratives sociétés monégasques, sociétés hors outils et de moins de 50 salariés, acquisitions 2025 non significatives, ce qui représente environ 2 % des effectifs France).*

** *L'écart de rémunération est calculé comme suit : (niveau de rémunération moyen des salariés hommes - niveau de rémunération moyen des salariés femmes)/niveau de rémunération moyen des salariés hommes.*

La baisse de l'écart de rémunération en 2025 s'explique par la hausse plus forte du nombre de femmes au sein de l'effectif cadres, ce qui a un impact sur la rémunération moyenne des salariés femmes par rapport à celle des salariés hommes.

Pour le ratio de la rémunération annuelle totale : se référer au tableau des ratios pour le groupe Eiffage en France au titre du I. 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce présenté dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, p.396.

France	2024	2025
Index de l'égalité professionnelle	85,29	85,02

Le calcul de l'index égalité professionnelle moyen pondéré est effectué à partir des données fournies par les branches du Groupe pour leurs entreprises de plus de 50 salariés.

3.1.3.12 Cas, plaintes et incidents graves en matière de droits de l'homme [S1-17]

En France en 2025, 10 incidents de discrimination/harcèlement ont été remontés via les réseaux internes de l'entreprise (via les représentants du personnel ou le référent RPS de l'établissement, ou par un signalement au travers du système d'alerte du Groupe) et 3 contentieux ont été initiés.
Ces contentieux ont donné lieu à 10 000 euros d'amendes, pénalités ou indemnisations.

En 2025, aucun incident lié aux droits humains et aux salariés n'a été recensé.

3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur [S2]

Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur
Impact négatif	Travail dissimulé et travail forcé au sein des fournisseurs ou sous-traitants ne respectant pas les critères éthiques et sociaux définis par Eiffage	● Court terme	Amont, sous-traitants

3.2.1 Stratégie

3.2.1.1 Impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS 2 SBM-2] et [ESRS 2 SBM-3]

Eiffage collabore avec un large réseau de fournisseurs et de sous-traitants pour mener à bien ses projets. Le secteur du BTP est particulièrement exposé à la problématique du travail dissimulé en raison de la complexité des chaînes d'approvisionnement et de la diversité des intervenants.

Les sous-traitants, en particulier dans les activités de travaux, sont des acteurs à risque dans ce domaine. Ils peuvent être directement ou indirectement concernés par des pratiques de travail illégal ou, dans des cas plus graves, de travail forcé.

Le travail illégal est une catégorie générique, communément appelée « travail au noir », qui ne recouvre pas une qualification pénale unique, mais une pluralité d'infractions (marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre, emploi d'étranger non autorisé à travailler, cumuls irréguliers d'emplois, fraude ou fausse déclaration à l'organisme officiel) dont la principale est le travail dissimulé.

Le travail forcé, quant à lui, correspond à une situation où des individus sont contraints de travailler sous la menace ou la coercition, en violation de leur liberté individuelle. Cette forme d'exploitation, reconnue comme une forme d'esclavage moderne ou une violation grave des droits humains, inclut des conditions de travail inhumaines, des salaires injustes ou le non-respect des droits fondamentaux des travailleurs.

La question du respect des droits humains et du risque de travail forcé peut également se poser plus en amont de manière plus diffuse dans la chaîne de valeur pour certains matériaux nécessaires dans les activités de travaux (exemples : bois, PVC, minerais et composants des équipements électriques et électroniques). Ce risque est renforcé par la croissance des activités du Groupe dans les énergies renouvelables qui requièrent des matières premières issues de l'industrie minière dans de nombreux pays. L'évaluation de ces risques fait partie des travaux de cartographie et traçabilité menés par les achats (voir 2.7.2.2 / Ressources entrantes [E5-4]).

Les impacts liés au travail forcé et au travail dissimulé dans la chaîne de valeur sont identifiés comme étant matériels dans le cadre de l'analyse de double matérialité et sont en cohérence avec les risques relatifs aux droits humains et libertés fondamentales identifiés et évalués dans la cartographie des risques relatifs au devoir de vigilance. Cette cartographie est mise à jour tous les ans et fait l'objet d'une présentation au comité d'audit du Groupe comme l'est également la revue de l'analyse de double matérialité depuis 2024.

La stratégie et le modèle d'affaires du Groupe prennent en compte ces impacts sur les travailleurs de la chaîne de valeur et les risques et opportunités que cela pourrait représenter. Ainsi, le plan de vigilance présente les politiques et les actions mises en place pour répondre à ces enjeux.

3.2.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

3.2.2.1 Politique concernant les travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1]

Les engagements du Groupe en matière de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, d'une part, et de respect des droits humains, d'autre part, ont été rappelés par le président-directeur général, Benoît de Ruffray, dans deux déclarations spécifiques disponibles sur le site du groupe Eiffage.

Au sein de celles-ci, Eiffage s'engage sans équivoque à lutter contre toute forme d'esclavage et de traite des êtres humains, et à respecter les droits humains. Son engagement couvre toutes les personnes travaillant pour Eiffage dans le monde, y compris celles en détachement, les sous-traitants, les fournisseurs, les consultants, les travailleurs temporaires, les candidats à un emploi, les personnes travaillant pour Eiffage via un tiers et celles qui interagissent avec le Groupe à tous les niveaux. Ces déclarations couvrent ainsi un large panel de catégories de travailleurs et s'appliquent aussi aux travailleurs plus directement concernés par l'impact négatif « travail dissimulé et travail forcé ».

Il y est rappelé la détermination d'Eiffage à rester vigilant à ce que ses entités, ses fournisseurs, ses prestataires, ses sous-traitants et ses agences d'intérim respectent les engagements du Groupe en la matière. Pour cela, Eiffage s'est doté depuis de nombreuses années de règles éthiques internes et externes, appliquées par les parties prenantes concernées, dont, et en tout premier lieu, par les collaborateurs du Groupe.

Eiffage n'a pas de code de conduite fournisseurs, mais une politique des achats responsables (cf. chapitre 4.1.2.2 / Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2]), signée par le Directeur Achats du Groupe.

Les politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur d'Eiffage sont alignées sur les instruments internationalement reconnus applicables aux travailleurs de la chaîne de valeur.

La totalité des États dans lesquels le Groupe est implanté a ratifié les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Eiffage s'implique donc complètement dans le respect de ces règles notamment celles relatives à l'interdiction du travail forcé (conventions c29 et c105).

Par ailleurs, en adhérant tous les ans au Global Compact (ou Pacte mondial) depuis 2005, Eiffage s'est engagé à intégrer, diffuser et faire progresser les grands principes de l'Organisation des Nations unies (ONU). Le Pacte mondial invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'Homme, des normes de travail et de l'environnement, et de la lutte contre la corruption. Cet engagement se traduit par la « Communication sur le progrès » (COP) en libre accès, détaillant l'ensemble des actions destinées à atteindre les objectifs fixés en cohérence avec les principes du Pacte mondial. La mise en œuvre effective de ces principes suppose un ensemble d'actions qu'Eiffage met en œuvre dans sa stratégie d'entreprise au travers de l'engagement et des actions portées par ses branches.

Enfin, Eiffage observe les six étapes clefs d'un processus de *due diligence* raisonnable en matière de droits humains présentées dans les principes directeurs de l'ONU.

Aucun signalement de non-respect de ces principes dans sa chaîne de valeur n'a été effectué auprès d'Eiffage.

3.2.2.2 Processus d'interaction au sujet des impacts avec les travailleurs de la chaîne de valeur [S2-2]

Le dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur est conforme à la législation applicable.

En effet, le Groupe est uniquement un donneur d'ordres dans le cadre de ses relations avec ses sous-traitants et prestataires et n'a pas, de ce fait, d'interaction directe avec les travailleurs de ces tiers, mais uniquement avec les dirigeants et l'encadrement.

Les préoccupations des travailleurs de la chaîne de valeur sont indirectement prises en compte via les audits réalisés, notamment en cas de soupçons relatifs aux droits humains (voir 3.2.2.3 / Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]), via la plateforme Integrity line (voir partie 3.2.2.3.) et les clauses contractuelles (voir 3.2.2.4 / Actions concernant les impacts importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur et leur efficacité [S2-4]).

3.2.2.3 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]

→ Remédiation des impacts

En cas d'identification d'un impact négatif important sur les travailleurs de la chaîne de valeur, en l'espèce le travail dissimulé et le travail forcé, des mesures de remédiation adaptées sont mises en place par Eiffage et l'efficacité des mesures prises fait l'objet d'un suivi.

Ainsi, la direction de l'audit interne du Groupe intègre systématiquement, dans le cadre de ses missions, des points de contrôle relatifs aux droits humains et libertés fondamentales (vérification des autorisations de travail des salariés d'Eiffage et des salariés des sous-traitants). En cas d'anomalie détectée lors des audits, des plans d'actions sont formulés et font l'objet d'un suivi. Pour être clôturés, des preuves documentées sont demandées et des mesures de clôture définies.

→ Écoute des préoccupations et alertes

Les travailleurs de la chaîne de valeur peuvent faire part de leurs préoccupations ou de leurs besoins au moyen de la plateforme Integrity line Eiffage ouverte aux parties prenantes du Groupe (entre autres, ses co-contractants, sous-traitants et leurs personnels respectifs). Ce dispositif, accessible dans les principales langues du Groupe, permet de recueillir en toute confidentialité des signalements relatifs à des manquements graves à l'éthique des affaires et au « devoir de vigilance » (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité, environnement) et de signaler ainsi tout prestataire ou sous-traitant ne respectant pas les valeurs du Groupe ou la législation en particulier afférente au travail régulier et/ou à la sous-traitance.

La plateforme Integrity line Eiffage (opérée par un tiers) est accessible à tous depuis le site internet du groupe Eiffage, disponible en huit langues et les modalités de traitement des signalements recueillis, les garanties de confidentialité et les mesures de protection des lanceurs d'alerte comme les indicateurs relatifs au dispositif sont décrits dans le chapitre 4.1 / Conduite des affaires [G1].

La connaissance du dispositif par les travailleurs de la chaîne de valeur ne fait pas l'objet d'une évaluation, mais sa diffusion au-delà du périmètre du Groupe est suivie par le taux de remontées issues de tiers (dont les travailleurs de la chaîne de valeur) qui est de 38 % en 2025 (équivalent à 2024).

Tous les travailleurs de la chaîne de valeur sur lesquels l'entreprise est susceptible d'avoir un impact négatif concernant le travail dissimulé et le travail forcé peuvent accéder à des mécanismes de tiers. Ils peuvent adresser directement leur alerte à différentes autorités qui pourront la traiter :

- à l'autorité compétente (pour la France, parmi celles désignées par le décret du 3 octobre 2022) qui la recueillera et la traitera conformément à sa procédure établie en la matière ;
- au défenseur des droits qui l'orientera vers la ou les autorités compétentes, à l'autorité judiciaire ;
- ou à une institution européenne ou un organisme de l'Union européenne compétent en la matière.

3.2.2.4 Actions concernant les impacts importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur et leur efficacité [S2-4]

La mise en œuvre par Eiffage de son plan d'actions destiné à identifier et prévenir les risques d'atteintes graves aux droits humains du fait de ses activités, est décrite dans son plan de vigilance mis à jour annuellement.

Dans ce cadre, les principaux risques du Groupe ont été identifiés, dont « pratique de recrutement de la main-d'œuvre, risque de recours au travail forcé et au travail illégal ». Des actions de prévention et d'atténuation de ces risques sont mises en œuvre auprès des fournisseurs et des sous-traitants du Groupe.

Cadre administratif et contractuel : toutes les entités d'Eiffage s'assurent de la conformité de leurs sous-traitants à leurs obligations légales. Les sous-traitants doivent à leur tour s'assurer de la conformité légale de leurs propres sous-traitants. Dans le cas où Eiffage viendrait à détecter une situation de travail irrégulier au sein d'un sous-traitant ou d'un sous-traitant de ce dernier, les dispositions du Code du travail ou équivalent seraient mises en œuvre. Il leur serait alors enjoint de faire cesser immédiatement le manquement relevé sous peine de voir leur contrat résilié, ou il serait procédé immédiatement à sa résiliation. Cela est notamment formalisé dans les contrats par une clause de résiliation en cas de pareille situation.

De plus, tous les contrats de sous-traitance en France font l'objet de la remise par les sous-traitants de leur attestation de régularité, comme prévu par le Code du travail. Ces documents sont contrôlés ainsi que leur mise à jour tous les six mois notamment avec le support d'un prestataire spécialisé. Il est à préciser que dans le cadre des marchés publics, ces éléments sont nécessairement produits à l'appui de la demande d'agrément du sous-traitant auprès du maître d'ouvrage.

Enfin, une clause spécifique visant à s'assurer de l'engagement des fournisseurs et sous-traitants sur ces enjeux est insérée dans les contrats.

Processus d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants : à l'international et en France, chaque fournisseur ou sous-traitant enregistré sur la plateforme d'achats du Groupe est qualifié, après analyse de plusieurs critères objectifs tels que sa note d'autoévaluation RSE ou ses réponses au questionnaire de la plateforme d'évaluation mutualisée Viaco (groupe OFA). Ce processus d'évaluation couvre les aspects droits humains notamment sur les mesures concrètes mises en place sur le plan social, la lutte contre le travail dissimulé et le respect des droits humains fondamentaux.

Contrôle d'accès au chantier : en France, un contrat cadre a été signé pour la mise en œuvre du contrôle d'accès au moyen des cabines Linkview. Ce système permet de croiser les données issues de la pièce d'identité de l'individu avec la liste du personnel habilité à entrer sur le chantier, et avec son image faciale, afin de garantir un contrôle d'accès rigoureux.

→ Suivi des mesures

Un suivi des mesures mises en place vis-à-vis des sous-traitants est effectué à différents niveaux de l'organisation :

- des contrôles de premier niveau sont assurés par chaque collaborateur et par sa hiérarchie dans l'exercice quotidien de leurs activités ;
- des contrôles de deuxième niveau sont assurés par les directions fonctionnelles dans leur domaine de compétence (exemple : direction qualité prévention sécurité, juridique, contrôle interne, ressources humaines…) ;
- la direction de l'audit interne du Groupe intègre systématiquement dans le cadre de ses missions, des points de contrôle relatifs aux droits humains et libertés fondamentales (vérification des autorisations de travail des salariés d'Eiffage et des salariés des sous-traitants). Pour plus de détails, se référer au paragraphe 3.2.2.3 / Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3] ;
- de plus, des audits de certains fournisseurs d'Eiffage sont conduits par des prestataires externes spécialisés afin de s'assurer que les fournisseurs répondent aux exigences du devoir de vigilance en couvrant notamment les aspects relatifs aux droits humains et au travail dissimulé et travail forcé. Les non-conformités identifiées à cette occasion font l'objet de plans d'actions pilotés par la direction des achats.

→ Sensibilisation et formation

Un dispositif de sensibilisation et de formation des équipes d'Eiffage concernant la sous-traitance et les risques associés est mis en œuvre au sein du Groupe, et plus particulièrement auprès des collaborateurs chargés du suivi des contrats en sous-traitance (conducteurs de travaux...) afin qu'ils acquièrent les bons réflexes notamment en matière de lutte contre le travail illégal.

Les projets suivants, visant à renforcer les dispositifs d'évaluation des sous-traitants et de lutter contre le travail illégal, sont en cours de déploiement :

- projet Spring sous-traitance (anciennement projet e-proc) : vise à clarifier le processus d'achat de sous-traitance pour s'assurer d'une juste efficacité des étapes de maîtrise des risques, de choix, de qualification, de contractualisation avec les sous-traitants qui interviennent sur les chantiers en France. Ce projet permet de généraliser toutes les bonnes pratiques de gestion du risque, en intégrant dès l'amont de l'acte d'achat la qualification et l'homologation des sous-traitants. Ce système d'information intègre les interfaces nécessaires avec un certain nombre d'outils spécialisés et de référents. Une plateforme spécialisée permet la collecte et la mise à jour des documents légaux au sein du groupe Eiffage. Nous les retrouvons dans Spring sous-traitance ;

- contrôle d'identité pour l'accès aux chantiers : En 2025, en France, un contrat cadre a été signé avec un prestataire pour renforcer les mesures de lutte contre le travail illégal et contrôler les salariés de nos sous-traitants. L'objectif est d'assurer un accès aux chantiers strictement réservé au personnel habilité, en conformité avec la réglementation. Le déploiement de cette solution est en cours, notamment chez Eiffage Construction dans la région Nord-Ouest, ainsi que dans la région Est.

Dans la continuité du projet, en 2026, sera réalisée la connexion entre Spring sous-traitance et l'interface du prestataire. Cette connexion permettra d'apporter de la visibilité sur le suivi de personnel des fournisseurs intervenant dans nos chantiers. Elle comprend l'ouverture d'un chantier depuis Spring et la mise à jour des fournisseurs à suivre par chantier.

Une remontée d'indicateurs se fera quotidiennement dans Spring comprenant :

- le nombre de personnes déclarées par chantier et par statut (conforme, non conforme, à valider) ;
- le nombre et le score des contrôles chantiers effectués.

Eiffage met donc en œuvre un dispositif de prévention et d'atténuation du risque de recours au travail forcé et illégal dans le cadre du recours à la sous-traitance tel que présenté ci-dessus.

Les moyens alloués aux actions de lutte contre le travail illégal et le travail forcé des travailleurs de la chaîne de valeur correspondent à des dépenses en moyens humains, en formation et en solutions techniques logicielles. Ces moyens sont portés par la direction gestion des risques, contrôle interne et conformité et la direction des achats, mais aussi par chacune des branches. Il n'y a pas de consolidation des dépenses au niveau du Groupe et cela ne représente pas des montants significatifs au niveau de chaque branche.

3.2.3 Indicateurs et objectifs

3.2.3.1 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités importants [S2-5]

À travers la politique d'achats responsables Groupe, Eiffage encourage ses fournisseurs à respecter les exigences du Global Compact. Cela se traduit notamment à travers les contrats-cadres.

76 % des fournisseurs du Groupe sous accords-cadres en France clarifient leurs propres engagements et leur management de la RSE dans leurs réponses au questionnaire d'évaluation RSE qui couvre les questions de non-discrimination, égalité des chances et respect des individus. Fin 2026, l'objectif est que 100 % des fournisseurs engagés dans une relation régulière avec le Groupe au travers de contrats-cadres supérieurs à un million d'euros soient suivis et évalués. À ce jour 90 % des fournisseurs sous contrats-cadres supérieurs à un million d'euros ont été évalués. Ces actions seront poursuivies en 2026. Cet objectif est défini indépendamment de la consultation des fournisseurs et sous-traitants. Ceux-ci sont en revanche informés de la nécessité de se conformer à ces évaluations et sont accompagnés par les équipes achats pour y répondre.

Un objectif international sera fixé une fois que les données seront consolidées et les outils déployés.

Pour renforcer sa maîtrise des achats de sous-traitance, Eiffage a lancé en 2024 le projet Spring Sous-traitance qui clarifie notamment le processus de qualification des sous-traitants et le processus de contractualisation (cf. paragraphe 3.2.2.4 / Actions concernant les impacts importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur et leur efficacité [S2-4]). En 2025, en France, le déploiement de l'intégration des contrats de sous-traitance du Groupe dans le cadre de ces processus de référence a été initié dans l'outil Spring. Fin 2025, près de 10 % des contrats ont été intégrés. L'objectif est l'intégration de 90 % de ces contrats d'ici à mi-2027. Cet objectif a été révisé en cours d'année 2025 pour le rendre plus réaliste compte tenu des efforts nécessaires à la prise en main de l'outil par les parties prenantes internes et les sous-traitants.

3.3 Communautés affectées [S3]

Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur
Impact négatif	Impacts liés aux possibles pollutions générées par les activités en propre et dans la chaîne de valeur (pollution sonore, poussières, pollution de l'air, sol, eau)	●● Court terme	Opérations propres, Aval
Impact négatif	Risque sur la sécurité des riverains en cas de mesures de sécurisation insuffisantes sur les activités de chantiers ou d'exploitation d'infrastructures	● Court terme	Opérations propres
Impact positif	Contribution à l'accès à un logement décent de façon directe ou indirecte à travers ses activités de concepteur, constructeur, rénovation et concessionnaire	● Court terme	Opérations propres, Aval
Impact positif	Contribution à un meilleur cadre de vie grâce au développement d'infrastructures de transports, énergétiques et de télécommunication, et des travaux d'aménagement urbain	●●● Court terme	Opérations propres, Aval
Impact positif	Contribution au développement économique et à la souveraineté énergétique	●●● Moyen terme	Amont, Opérations propres, Aval
Impact positif	Contribution à la cohésion sociale en construisant et en gérant des infrastructures et bâtiments d'utilité publique qui répondent aux besoins essentiels des communautés (hôpitaux, écoles, logements sociaux, équipements sportifs et infrastructures de transports)	●● Moyen terme	Opérations propres, Aval

3.3.1 Stratégie

3.3.1.1 Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 SBM-2]

Acteur majeur de la construction d'infrastructures et de l'aménagement des territoires, Eiffage entretient des relations avec de nombreux groupes de parties prenantes : collectivités locales, riverains, tissus économique et associatif. La prise en compte de leurs intérêts et l'entretien d'un dialogue pertinent avec chacune d'entre elles contribuent activement à la bonne réalisation de ses activités, et font partie intégrante des processus – réglementaires et volontaires – mis en œuvre par les différentes branches du Groupe.

La décentralisation (plus de 1 000 sites partout en France, et plus de 100 000 chantiers annuels en France et à l'international) justifie pour le Groupe de la nécessité de travailler pour et avec les communautés locales sur les territoires dans lesquels il est implanté et intervient.

Les projets d'infrastructures et de bâtiments publics réalisés à la demande de donneurs d'ordre répondent aux intérêts des populations locales en termes d'éducation, de santé, de logement pour tous... tels qu'identifiés par la puissance publique.

L'importance de la qualité de la relation entretenue avec ces parties prenantes a été mise en évidence dans la matrice du plan de vigilance validée au comité d'audit du 23 février 2026.
Le risque « Relations saines et respectueuses des populations locales » a en effet été évalué comme étant de criticité forte et d'un niveau de maîtrise élevé.

La stratégie du Groupe porte une attention particulière au maintien de ce niveau de maîtrise élevé.

La phase de cadrage de tout projet, laquelle repose – en tout ou partie – sur les exigences réglementaires applicables et précède à toute opération, comprend la détermination et l'analyse des impacts du projet dans toutes ses phases, dont les impacts sur les différentes parties prenantes.
Les résultats de l'analyse fondent notamment la prise d'engagements, les modalités de dialogue ainsi que les mesures d'atténuation et de remédiation des impacts négatifs pouvant affecter les riverains et les communautés locales.

La concertation publique qui s'ensuit vise, entre autres, à informer de l'existence de ce dispositif et à recueillir le point de vue des parties prenantes. Les réponses apportées dans le cadre de la concertation influent sur la définition finale du projet.

Dans le prolongement, le Groupe développe et met en œuvre des pratiques visant à renforcer la prise en considération des besoins et attentes des populations locales (événements de recrutement locaux, insertion de personnes en situation d'exclusion au travers de la Fondation Eiffage, partenariats avec des PME locales...).

Ces démarches réglementaires et les initiatives d'Eiffage structurent la prise en compte des intérêts et de l'avis des riverains et communautés locales au sein de toutes les branches du Groupe.

3.3.1.2 Impacts, risques et opportunités liés aux communautés locales et riverains [ESRS 2 SBM-3]

Les activités d'Eiffage et de sa chaîne de valeur ont des impacts, tant positifs que négatifs, sur les communautés locales. Le Groupe est conscient de l'importance des relations qu'il entretient avec les sphères publique et privée locales pour l'acceptabilité de ses chantiers, mais aussi pour la bonne réalisation de ses activités. Les parties prenantes potentiellement impactées sont identifiées en amont de chaque projet, et les actions en découlant sont décidées à ce niveau également. (cf. 3.3.2.3 / Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations [S3-3] et 3.3.2.4 / Actions concernant les impacts importants sur les communautés touchées et leur efficacité [S3-4] ci-après).

L'identification des communautés affectées, dont les populations vulnérables ou de problématiques sociales spécifiques, fait partie du processus d'identification des parties prenantes commun à tous les projets et permet de définir les actions appropriées pour y remédier. Ces catégories de population peuvent varier selon la nature et la localisation géographique des projets : il s'agit généralement des populations riveraines, mais il peut plus spécifiquement s'agir des ménages ou des seniors à la recherche d'un logement dans le cadre de certains projets d'Eiffage Immobilier (voir 3.4 / Consommateurs et utilisateurs finaux [S4]), ou des peuples autochtones pour les projets à l'export.

→ Impacts négatifs

Les activités de travaux du Groupe ou le trafic routier et aérien de ses concessions ont des impacts négatifs à court terme sur les populations riveraines des chantiers :

- en termes de santé causés par les pollutions générées localement (voir partie 2.4 / Pollution [E2]) ;
- en termes de sécurité aux abords des chantiers.

Les chantiers routiers ou ferroviaires, par exemple, impactent pendant la durée des travaux les riverains par des nuisances sonores et pollutions, et les usagers par la perturbation du trafic, voire l'interruption de services publics sur une durée définie. Les travaux de réhabilitation sociale en site occupé perturbent la vie courante des résidents, avec des impacts immédiats directs en termes de nuisances sonores, visuelles et olfactives. L'acquisition de terres et leur préparation en vue des travaux (coupes d'arbres et défrichage) ont également des impacts négatifs sur les communautés locales.

→ Impacts positifs

Les activités réalisées par le Groupe ont des impacts positifs à plus long terme sur les territoires, et notamment sur l'économie locale et la qualité de vie.

- La conception, la construction et l'exploitation d'infrastructures de transport telles que les routes, les autoroutes, les ponts, les voies ferrées, les ports et les aéroports, permettent une meilleure connectivité entre les régions, les lieux de vie et les pôles d'activité, en facilitant le déplacement des personnes et des biens. La conception de quartiers mixtes dans les zones urbaines, qui incluent des espaces résidentiels, commerciaux et de loisirs et le développement de réseaux de communication permettent aussi de dynamiser les échanges.
- Eiffage contribue au développement économique et à la souveraineté énergétique par la construction et la rénovation d'infrastructures énergétiques, dont des infrastructures d'énergies renouvelables (centrales électriques, parcs éoliens, installations solaires et réseaux de distribution d'énergie), et par l'innovation technologique. Eiffage investit dans la recherche et le développement de nouvelles technologies visant à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie alternatives. La création d'emplois, la formation des travailleurs le temps du chantier et les partenariats avec les entreprises locales affectent positivement les communautés locales en participant au développement économique des territoires.
- Eiffage répond aux besoins essentiels des communautés dans les territoires à travers la construction d'infrastructures et de bâtiments d'utilité publique (hôpitaux, écoles, logements sociaux) et contribue à la cohésion sociale via les équipements sportifs et culturels.
- L'accès à un logement décent en particulier est directement favorisé par certaines activités du Groupe, comme les activités de réhabilitation et de rénovation urbaine visant à revitaliser des quartiers défavorisés ou dégradés, la construction de logements abordables pour répondre aux besoins des populations à revenus modestes, ou encore les travaux de rénovation énergétique afin de réduire les coûts d'exploitation pour les occupants.

3.3.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

3.3.2.1 Politiques concernant les communautés touchées [S3-1]

Compte tenu de la diversité des activités menées par Eiffage, de la variété des sites concernés et de la disparité des impacts que ces activités peuvent générer sur les communautés locales – appelant chacun des processus spécifiques pour y répondre – l'adoption d'une politique uniforme à l'échelle du Groupe ou d'une branche ne serait pas pertinente.

La gestion de ces impacts est généralement définie dès la phase de cadrage du projet et repose, en tout ou partie, sur les exigences réglementaires applicables aux opérations de travaux.

La réglementation établit un cadre d'action pour la conduite des projets, comprenant plusieurs étapes majeures : informer et communiquer avec les parties prenantes, obtenir les autorisations préalables au démarrage des travaux, mettre en œuvre des mesures destinées à prévenir – réduire ou compenser les impacts négatifs, et enfin assurer le suivi de ces impacts tout au long de la phase d'exploitation des infrastructures. La mise en œuvre par Eiffage de ces obligations réglementaires garantit l'identification systématique des effets potentiels sur les communautés locales, leur intégration dans la gestion du projet et la définition de mesures d'atténuation appropriées.

En complément, les branches ou métiers du groupe Eiffage se dotent de politiques propres concernant les risques de possible nuisance et de sécurité sur les activités de chantiers ou d'exploitation d'infrastructures. Ainsi, APRR dispose d'une politique portant sur la gestion des nuisances sonores, Eiffage Aménagement et Immobilier d'une « charte chantier faible nuisance » et Eiffage Construction d'un « plan de protection de l'environnement » – équivalent de la charte – qui traite l'intégralité des sujets affectant les communautés locales en phase de préparation de chantier. Enfin, le changement d'organisation opéré au sein du pôle Eiffage Génie Civil Marine & Overseas en 2025 a entraîné l'élaboration d'une nouvelle politique de Responsabilité sociétale incluant les impacts sur les communautés affectées tels que résultant d'une analyse de double matérialité propre au métier.

La responsabilité de la mise en œuvre effective des dispositifs de gestion des impacts incombe au responsable ou au directeur du projet, qui en assure également le suivi.

➔ Respect des droits humains

Eiffage réaffirme son engagement à respecter les principes internationaux en matière de droits humains, de conditions de travail et de développement durable, notamment à travers le renouvellement de la Communication sur le Progrès du Pacte mondial des Nations Unies (engagement détaillé dans la section 1.2.1 / L'engagement RSE du Groupe). Ses politiques et démarches sont alignées sur ces référentiels et s'appliquent à l'ensemble des activités d'Eiffage, en lien direct avec toutes les communautés locales concernées.

Eiffage n'a fait l'objet d'aucune condamnation pour non-respect des droits humains. Aucune saisine n'a été acceptée par un point de contact national (PCN) de l'OCDE.

➔ Identification et prévention des impacts

L'identification des impacts de chaque projet réalisé en Europe est effectuée en phase amont, lors du cadrage réglementaire, et notamment dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social (EIES). Celle-ci dresse la liste des impacts du projet sur l'environnement et les communautés locales, lesquelles en sont informées lors des réunions et enquêtes publiques qui s'ensuivent. Les mesures de limitation, réduction ou compensation des nuisances sont publiées par voie d'arrêtés préfectoraux. L'obtention de l'autorisation environnementale requise pour la réalisation du projet repose sur ce socle.

Eiffage Construction a mis en place un système de management environnemental *ad hoc* afin d'assurer la prévention et la réduction des impacts dans tous ses process. Des outils ont été développés pour chaque phase du projet, couvrant les impacts des chantiers en matière d'environnement et de biodiversité, ainsi que de nuisances aux riverains. L'ensemble venant en préservation de la qualité du cadre de vie de ces derniers, pendant et après les travaux.

À l'international, les études d'impact environnemental et social (EIES) comprennent une dimension sociale conséquente.

Sur les chantiers d'envergure à l'export, les études d'impact des projets du pôle d'Eiffage Génie Civil Marine & Overseas sont alignées sur les standards internationaux que sont les Normes de Performance d'IFC et les Normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale. Les études d'impact environnemental et social sont généralement portées par le client ; le cas échéant, lorsque Eiffage Génie Civil Marine & Overseas assure la conception, elles sont confiées à des bureaux d'étude externes sélectionnés pour la qualité de leur implantation au sein du pays cible et pour leur expertise du contexte local.
Les études d'impact environnemental et social comprennent également mention de la réglementation du pays opéré et des accords internationaux qu'il a ratifiés. Pour chaque impact relevé, il est procédé à une analyse d'écart entre les différentes réglementations applicables afin de définir et retenir l'exigence la plus haute. Les droits particuliers des peuples autochtones sont pris en compte dans ce cadre.

Les mesures prises sur le terrain sont détaillées dans les procédures spécifiques qui figurent dans les différents plans du projet, notamment les plans de gestion et d'engagement des parties prenantes ainsi qu'un mécanisme de gestion des plaintes.

Des mesures supplémentaires peuvent être exigées par le client ou le bailleur de fonds pour prendre en compte les impacts du projet sur les communautés affectées.

Les travaux ne peuvent débuter qu'à la réception d'un certificat délivré par les services compétents de l'État concerné et attestant sa validation de l'étude d'impact et du plan de gestion environnemental et social (PGES).

Par exemple, le PGES du projet d'extension de quai dans le port de Buenaventura en Colombie intègre un large plan d'actions sur le volet social, notamment en termes de formation – dont des formations certifiantes pour soutenir l'emploi qualifié – et d'emploi local. Aussi, il prévoit l'embauche d'un pourcentage de représentants des communautés noires rurales pour répondre à un impératif d'inclusion spécifique à l'Amérique latine. Enfin, le projet est doté d'un responsable social – distinct du responsable environnemental – en charge de la bonne exécution de ce plan d'actions.

Illustration concrète de l'analyse approfondie menée quant aux besoins et problématiques locales pour définir une réponse adaptée, le projet de l'autoroute de l'avenir au Sénégal (la filiale Secaa), mené par Eiffage Concessions, a conduit à la construction et à la réhabilitation d'infrastructures de santé et d'éducation ainsi qu'à des initiatives permettant l'autonomisation des femmes dans des projets comme la pisciculture et la transformation de produits céréaliers.

→ Réparation des impacts négatifs

L'expropriation et le déplacement de populations sont le fait du maître d'œuvre (la puissance publique) et non d'Eiffage. Cependant, Eiffage porte une attention particulière à la prise en compte, voire à la réparation des impacts négatifs de ses projets sur les communautés locales.

Sur les projets de construction d'infrastructures linéaires en France comme à l'international, la pression foncière impacte particulièrement les populations exerçant des activités liées à l'élevage et à l'agriculture. En France, ces opérations sont très réglementées et impliquent la mise en place d'une compensation écologique et agricole.

À l'international, notamment en Afrique, sont définis des plans de restauration des moyens de subsistance (PRMS) comprenant notamment des plans d'actions de réinstallation (PAR). Ces derniers évaluent les compensations pour toute perte de ressources, d'activité économique ou d'activité de droit coutumier, des parties prenantes.

Ainsi, au-delà des dédommagements opérés par l'État en compensation des terres préemptées, le projet porté par le pôle d'Eiffage Génie Civil Marine & Overseas de deux hôpitaux régionaux à Kindia et Labé en Guinée – projet HEMID – emploie sur site et forme les personnes affectées par le projet. Ce, afin de leur assurer un salaire et de compenser la perte liée à leur revenu précédemment issu de la culture des terres.

Tout au long des projets, les communautés riveraines peuvent émettre des réclamations via différents canaux. Le traitement des réclamations fait l'objet d'un processus défini et d'un suivi. Cette partie est décrite au paragraphe 3.3.2.3 / Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations [S3-3].

→ Ancrage local

Eiffage se veut proactif dans la prise en compte des impacts socio-économiques positifs qu'auront les projets à long terme sur les territoires. L'ancrage local des activités du Groupe permet une meilleure prise en compte des problématiques sociétales en présence, remontées par les équipes recrutées sur place et par les partenaires locaux avec lesquels se lie le Groupe : fournisseurs et sous-traitants, associations…

Le pôle d'Eiffage Génie Civil Marine & Overseas et Eiffage Concessions ont fait de l'ancrage local un des piliers de leur stratégie RSE, ce qui implique pour chaque projet de créer du lien avec les communautés avoisinantes, de participer activement à la vie sociale et culturelle, et de promouvoir l'entrepreneuriat local.

Par exemple, le projet de Buenaventura en Colombie se veut moteur de changement social et économique et s'est aligné sur quatre objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU pour bâtir ses actions en faveur des communautés locales.

3.3.2.2 Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts [S3-2]

→ En amont des projets de chantier

Le dialogue avec les parties prenantes susceptibles d'être affectées s'engage dès la phase préparatoire des projets de chantier, en particulier avec les représentants locaux.
Selon la nature du projet, les travaux de cadrage peuvent soit faire l'objet d'une concertation volontariste à l'initiative du maître d'ouvrage, soit faire l'objet d'un arrêté préfectoral qui annonce la tenue d'une concertation publique ouverte à tous. Cette démarche vise à présenter le projet aux communautés locales, à recueillir leurs observations et à identifier leurs attentes ou préoccupations.
Ponctuellement et aux fins d'encadrement de la concertation, il peut être fait appel à une autorité indépendante. Par exemple, dans le cadre du projet de réaménagement de l'autoroute A6, APRR a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP).

Pour les projets d'envergure ou implantés en milieu très urbain l'information est relayée par la presse locale afin d'assurer une diffusion élargie. Des réunions publiques sont organisées en partenariat avec les collectivités locales. Des lettres d'information sont distribuées aux riverains par boîtage, tandis que des versions numériques sont mises à disposition sur le site internet de la mairie ou du projet. Des schémas explicatifs et des plannings détaillés permettent d'identifier les phases de travaux les plus impactantes pour le quotidien des riverains.

Différents canaux sont mis à disposition des riverains potentiellement impactés pour recueillir leur avis : lors de la réunion publique, par courrier électronique ou postal. Cette concertation publique donne lieu à la communication d'un bilan de l'avis du public, émis par l'entité du Groupe en charge du projet. Le bilan fait état des objectifs initiaux, du nombre de contributions reçues et des thèmes abordés, ainsi que des avis exprimés et des réponses apportées aux remarques formulées.

Une enquête publique prolonge ce processus de concertation avec les populations concernées. Ces étapes jouent un rôle essentiel, car elles peuvent conduire à des ajustements du projet initial et influencer l'obtention des autorisations légales nécessaires au lancement des travaux, telles que la déclaration d'utilité publique ou l'autorisation environnementale.

En cas de désaccord ou de désapprobation à l'issue de ces démarches, les communautés locales disposent d'un recours formel pour exprimer leurs contestations. Ce recours leur permet de soumettre leur opposition devant les autorités compétentes, qui examineront les motifs de la contestation et décideront des suites à donner à la procédure. Ce mécanisme garantit que les préoccupations des parties prenantes sont prises en considération, même après la concertation et l'enquête publique. Toutefois, la réglementation impose un cadre strict, incluant des délais spécifiques pour déposer un recours.

Chaque direction du projet est responsable de veiller à ce que ce dialogue ait lieu et à ce que ses résultats guident l'approche des chantiers.

→ Au cours de la réalisation des chantiers

Tout au long du déroulement des chantiers, le dialogue est maintenu avec les communautés locales, par voie d'affichage au niveau du chantier et sur les sites internet de l'entité en charge du chantier et/ou de la collectivité locale, ou via des réunions publiques avant les étapes clés de certains projets. Toute personne peut envoyer une demande ou une réclamation via le formulaire de contact de ces sites en ligne, ou l'effectuer directement auprès de la collectivité locale ou du chantier qui la relaiera, le cas échéant, au maître d'ouvrage (cf. paragraphe 3.3.2.3 / Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations [S3-3], ci-après).

→ En phase d'exploitation des concessions et sur les sites fixes

Pendant toute la phase d'exploitation des infrastructures, APRR entretient un dialogue régulier avec les administrations compétentes. Celles-ci assurent le suivi de la mise en œuvre des conditions définies dans le dossier du projet. Cette surveillance continue constitue un mécanisme garant de la tenue des engagements dans la durée, en particulier ceux liés aux impacts sur les communautés locales.

Par exemple, APRR entretient le dialogue avec la DREAL dans le cadre du suivi des mesures compensatoires mises en place en raison de l'impact environnemental d'un projet.

Pour Eiffage Concessions, l'intégration du point de vue des parties prenantes dimensionne le projet et l'exploitation qui en sera faite. Maribay Toulon Plaisance, dans son projet de réhabilitation et d'exploitation des ports de la rade de Toulon, l'illustre au travers de son statut d'entreprise à mission. Elle intègre dans son Comité de mission des représentants des parties prenantes les plus impactées par le projet : la métropole Toulon Provence Méditerranée, Comité Local des Usagers Permanents des Installations Portuaires de Plaisance, direction de ports, club et entreprise de yachting ainsi que l'Ifremer pour en faire un lieu d'échanges sur les sujets socio-environnementaux et faire évoluer le projet dans un dialogue constant.

Toute personne peut émettre une réclamation auprès des sites fixes du Groupe, via les sites internet en ligne, les pages Google, ou via le système d'alerte professionnelle accessible à tous sur le site internet d'Eiffage.

→ Cas des projets à l'export

Dans les pays où la réglementation n'encadre pas ce processus aussi strictement qu'en Europe, une procédure de dialogue avec les communautés locales est toujours mise en place, par Eiffage ou par le client.

Les spécificités de chaque projet guident le processus de dialogue mis en œuvre avec les communautés affectées au sujet des impacts. Le processus est conçu sur la base de l'étude d'impact environnemental et social laquelle identifie si des populations autochtones sont affectées et, dans l'affirmative, leurs droits particuliers.

Le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) vient encadrer la démarche de dialogue au travers d'une matrice de communication. Celle-ci liste l'ensemble des parties prenantes et, pour chacune, les canaux d'information sur le projet. Ce plan est évalué à la fois par le client et par les organismes de financement pour les projets du pôle d'Eiffage Génie Civil Marine & Overseas.

Par exemple, au Sénégal, en amont d'un projet et durant la phase de chantier, des réunions publiques sont organisées auprès des villageois en partenariat avec la mairie locale ou encore le chef de village. Les échanges sont menés dans la langue du pays ou dans les dialectes locaux afin d'assurer la fluidité du dialogue et une parfaite compréhension réciproque. Des campagnes d'information sont réalisées par voie d'affichage.

Dans le cadre du projet du port de Buenaventura en Colombie, l'engagement en faveur de la participation communautaire s'est matérialisé par le renforcement des espaces de dialogue avec les leaders sociaux, des réunions périodiques et un accueil direct dans le bureau social du projet. Ces mécanismes assurent que les voix du territoire sont entendues et prises en compte dans la prise de décisions, favorisant une relation basée sur la transparence et le respect mutuel. Le pôle d'Eiffage Génie Civil Marine & Overseas réalise ici une avancée vers un modèle de gouvernance inclusive, où la communauté joue un rôle clé dans la construction du développement local.

La responsabilité du processus de dialogue est portée par le directeur de projet ainsi que le directeur de travaux qui sont les principaux interlocuteurs des parties prenantes extérieures au projet. Ils sont épaulés par les chargés RH et RSE qui sont en lien avec les communautés locales, notamment lorsqu'ils animent les réunions d'information, les sensibilisations ou encore des évènements.

3.3.2.3 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations [S3-3]

→ Canaux pour faire part des préoccupations

Les modalités de collecte des réclamations externes sont définies en amont, lors des travaux de cadrage du projet. Les canaux retenus sont ensuite portés à la connaissance du public, notamment lors des réunions publiques, sur les sites internet dédiés et par voie d'affichage sur le chantier. Ainsi, en complément des procédures réglementaires de concertation et d'enquête publique évoquées précédemment, toute personne peut faire part de ses préoccupations via les canaux suivants :

- le site internet de l'entité Eiffage ou de la collectivité locale concernée ;
- l'adresse mail générique du projet, le cas échéant ;
- en se rendant à la mairie ou à la préfecture concernée ;
- directement sur le chantier, auprès de l'agent de proximité pour les projets en milieu très urbain, ou le chargé de relations locataires pour les travaux de rénovation en site occupé. Les équipes de chantier sont sensibilisées à la conduite à tenir en cas d'interaction directe avec les riverains et peuvent les diriger vers le canal le mieux adapté ;
- des « boîtes à plaintes » sont présentes sur les chantiers, notamment à l'international.

Dans le cas spécifique des aéroports, un numéro vert permet aux riverains de signaler les avions sources de nuisances.

Enfin, le système d'alerte professionnelle du Groupe, Integrity line, accessible sur le site internet d'Eiffage, permet à tous de remonter des alertes ou des préoccupations sur tous types de sujets.

→ Processus de traitement des réclamations

L'ensemble des réclamations recueillies sont compilées et leur traitement fait l'objet d'un suivi. Pour la branche Infrastructures par exemple, le suivi s'effectue au niveau du service Communication de la branche qui se donne un délai maximum d'une semaine pour apporter une réponse à toute réclamation déposée en ligne ou sur les réseaux sociaux. Chez APRR, les réclamations des communautés locales doivent faire l'objet d'une réponse dans un délai maximum de trente jours à compter de la date de réception, à l'exception des réclamations nécessitant un délai spécifique de traitement. Le nombre annuel de réclamations reçues et traitées est un indicateur de suivi pour le pôle d'Eiffage Génie Civil Marine & Overseas. Pour Construction, les réclamations sont traitées au niveau de chaque opération par l'encadrement travaux. Ce suivi fait l'objet d'audit interne sur chantier par échantillonnage.

→ Projets à l'export

Pour les projets à l'export, le processus de remontée des réclamations est défini en amont au cas par cas avec le bailleur et/ou le client.

Pour le projet HEMID, le pôle d'Eiffage Génie Civil Marine & Overseas a mis en place une procédure de gestion des plaintes. Elle comprend cinq étapes-clés ainsi qu'un tableau présentant les délais de traitement selon le niveau de la plainte, la nécessité d'investigations supplémentaires ou encore de saisie d'une structure de médiation. Les réception-suivi et archivage des plaintes sont assurés par le responsable social du projet. Il est prévu que le mécanisme de gestion des plaintes soit soumis trimestriellement à l'évaluation de chaque membre du groupement et un récapitulatif du registre des plaintes envoyé dans le bilan semestriel destiné au MOA et aux bailleurs de fonds.

Pour les sites fixes et Concessions du Groupe, les sites internet et les réseaux sociaux dédiés sont des canaux utilisés pour faire remonter des réclamations.

→ Protection contre les représailles

La protection des lanceurs d'alerte de toutes représailles est assurée dans les process Groupe. Pour plus d'informations, se référer au chapitre 4.1 / Conduite des affaires [G1].

3.3.2.4 Actions concernant les impacts importants sur les communautés touchées et leur efficacité [S3-4]

→ Prévention et remédiation des impacts

Les actions relatives aux pollutions générées localement sont traitées dans la partie 2.4 / Pollution [E2].

Le balisage et l'affichage aux abords des chantiers, notamment routiers, visent à limiter les risques en matière de sécurité pour les usagers, dont les riverains et populations locales.

L'anticipation des impacts négatifs sur les riverains et les communautés affectées dès la phase de cadrage des projets permet aux différentes branches du Groupe de concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de prévention appropriés. Lorsqu'ils ne peuvent être évités, ou s'ils surviennent, les impacts négatifs font l'objet de mesures d'atténuation ou de remédiation.

Par exemple, pour atténuer les impacts de la circulation sur les autoroutes, APRR met en œuvre des aménagements visant à protéger les riverains et territoires traversés tels que des protections acoustiques ou des dispositifs d'insertion paysagère. Par ailleurs, conscient des perturbations que ses chantiers peuvent engendrer, APRR s'efforce de limiter leur impact sur les riverains et les usagers, par exemple en réduisant au maximum la durée de fermeture d'un axe très fréquenté.

En 2025, la branche Construction a renforcé la prévention au bénéfice des riverains en faisant évoluer l'application mobile mise à disposition des membres de l'encadrement travaux. Jusque-là dédiée aux sujets sécurité et prévention, l'application intègre désormais le volet environnemental des chantiers lequel inclut le suivi des « nuisances aux riverains ». Neuf critères relatifs au respect du droit à un environnement sain des riverains ont été identifiés et sont ainsi monitorés et pilotés par la Direction Technique. Toute non-conformité est traitée pour prévenir tout impact sur le cadre de vie des riverains, le cas échéant en remédiation.

Pour les chantiers en milieu urbain, des mesures additionnelles sont prises afin de limiter l'impact du bruit sur les riverains, comme le capotage des centrales à béton ou la concentration des travaux bruyant en milieu de journée.

Pour prolonger cette démarche, Eiffage développe des activités spécifiques et privilégie des processus de travail moins impactant. L'offre hors site d'Eiffage Construction regroupe quatre filiales spécialisées : B3 Ecodesign, Savare, HVA Concept et l'entreprise Goyer. Il s'agit de fabriquer en dehors du chantier, en usine ou en atelier, des éléments de structure d'un ouvrage.

Enfin, Eiffage Énergie Systèmes, via sa filiale Transport Distribution, réalise des travaux en s'appuyant sur des installations à moindre emprise au sol pour éviter le risque d'expropriation attaché à une relocalisation et limiter l'artificialisation.

L'ensemble de ces mesures visent à prévenir ou limiter les impacts négatifs des activités de travaux et des infrastructures en concessions sur les communautés affectées. L'efficacité de ces mesures se fait à travers l'absence de non-conformité à la réglementation et de plaintes. Elles ne font pas l'objet d'autres mesures d'indicateurs de façon consolidé. Les actions sont menées au cas par cas et intégrées au sein des plans de prévention ou de procédure opérationnelles dans les activités. Elles ne font pas l'objet de moyens dédiés spécifiques.

→ Impacts positifs

Le Groupe poursuit une démarche de maximisation des impacts positifs de ses activités sur les populations locales. Les différentes branches font appel à plusieurs leviers d'actions tels que l'embauche de travailleurs locaux, le partenariat avec des entreprises locales et le soutien d'initiatives sociales, culturelles, sportives et environnementales qui interviennent dans la zone d'influence des projets.

France - Communément, les contrats intègrent une clause prévoyant un nombre d'heures d'insertion à respecter ainsi que le recours à la sous-traitance auprès des PME locales. Dans le cadre des marchés exécutés par Eiffage Construction, lorsque cette exigence n'est pas formalisée, la même démarche d'appel à la main d'œuvre et aux acteurs locaux s'opère.

La modernisation du réseau autoroutier permet de répondre aux évolutions du trafic et aux exigences environnementales croissantes. En développant des solutions de mobilité multimodale, partagée et moins carbonée - telles que le covoiturage, les transports en commun ou les PEM - APRR encourage des alternatives à l'autosolisme.

Projets à l'export - Dans le cadre du projet HEMID, projet majeur pour le pôle d'Eiffage Génie Civil Marine & Overseas, les deux hôpitaux viennent pallier la pénurie de structures hospitalières sur le territoire guinéen. Ils répondent à un enjeu de santé publique et ont été conçus selon des exigences de durabilité et de fonctionnement en autonomie avec les moyens locaux. Ce projet est mené par un groupement qui réunit Egis, Vamed et Eiffage. Vamed va fournir les équipements (exemples : scanners, IRM...) et former les équipes médicales régionales à leur utilisation dans le cadre de la nouvelle offre de soins. La vocation universitaire de ces structures hospitalières soutiendra la formation locale de la prochaine génération de soignants guinéens.

Au Sénégal, Eiffage Énergie Systèmes conduit un programme pluriannuel de gestion des compétences qui répond à une exigence client tout en développant les compétences de ses collaborateurs recrutés dans le tissu local. L'objectif du programme est de permettre aux employés d'évoluer d'une catégorie d'emploi à une autre, et aux profils les plus prometteurs d'être pérennisés dans leur emploi. Ce sont 230 collaborateurs qui ont bénéficié du programme sur quatre ans ; l'ambition étant de le proposer à 100% des employés pour augmenter leur employabilité et les fidéliser aux projets.

De façon générale, en Afrique, Eiffage Concessions, le pôle d'Eiffage Génie Civil Marine & Overseas et Eiffage Énergie Systèmes mettent en œuvre des actions pour servir les populations locales et notamment des dispositifs durables d'accès à l'eau, des sensibilisations aux maladies transmissibles, à la diversité et à l'inclusion ou encore à la protection de l'environnement.

Afin de lutter contre les inégalités et l'exclusion, Eiffage mène des projets en lien avec l'insertion des personnes en situation d'exclusion au travers de la Fondation Eiffage. En 2025, ce sont 23 projets qui ont été soutenus dans les territoires d'implantation du Groupe, portant le nombre de projets soutenus à quasiment 400 depuis 2008, date de la création de la Fondation.

3.3.3 Indicateurs et objectifs

3.3.3.1 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités importants [S3-5]

Eiffage suit la réglementation relative à la prise en compte des impacts sur les communautés locales et les riverains. Des actions peuvent être définies au cas par cas lors de la constitution du dossier de chaque projet, ainsi que les modalités de dialogue avec les parties prenantes au cours du projet, comme les objectifs et résultats attendus. La mesure de l'efficacité des actions est menée projet par projet. Pour Eiffage Marine & Overseas, les actions réglementaires, contractuelles et volontaires sont suivies par le comité de direction du pôle.

Le Groupe n'a pas défini d'objectif global chiffré au sujet des impacts de ses activités sur les communautés affectées. Cependant, l'ensemble des branches suit et traite la totalité des réclamations reçues.

3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux [S4]

Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur
Impact négatif	Accidents et impacts potentiels sur la sécurité et la santé des usagers en cas de problèmes liés aux infrastructures et aux matériaux utilisés.	●● Court terme	Aval
Impact positif	Bâtiments, infrastructures, villes et systèmes promouvant le bien-être, le confort et la sécurité des usagers	●● Court terme	Aval

3.4.1 Stratégie

3.4.1.1 Impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS 2 SBM-2] et [ESRS 2 SBM-3]

En tant qu'acteur du BTP et des concessions, Eiffage est amené à prendre en compte les besoins et attentes des usagers dans la conception, la réalisation ou l'exploitation des infrastructures. Sa capacité à innover, à anticiper et à accompagner les nouveaux besoins ou usages des utilisateurs finaux se traduit dans les réponses aux appels d'offres et en fonction des cahiers des charges et des attentes de ses clients.

→ Impacts sur la sécurité et la santé des usagers

La prise en compte des enjeux de sécurité et de bien-être des utilisateurs finaux est au cœur des activités d'Eiffage qui peuvent avoir un impact négatif sur la santé et la sécurité des usagers en cas de non prise en compte de règles et normes de sécurité liées aux infrastructures et aux matériaux utilisés.

Dans l'activité des concessions autoroutières, des problèmes ou défauts liés aux infrastructures (exemple : chaussée mal entretenue) ou à l'exploitation (exemple : mauvaise sécurisation d'un chantier d'aménagement/entretien ou d'une intervention) pourraient être à l'origine d'accidents corporels des usagers. Eiffage s'attache à respecter toutes les normes et réglementations applicables en la matière.

Hors autoroutes, en tant que concessionnaire, exploitant et mainteneur, Eiffage a en charge l'opération commerciale et technique de différentes infrastructures accueillant du public (ports, aéroports, stades…). Garantir la sûreté et la sécurité des usagers, leur accueil sans discrimination et s'assurer de leur satisfaction fait partie du cadre contractuel de l'exploitation.

Dans les activités de travaux du Groupe, les bâtiments et les infrastructures livrés doivent assurer la sécurité et la santé de leurs occupants ou usagers.

→ Impacts favorisant le bien-être, le confort et la sécurité des usagers

Les activités d'Eiffage Construction et d'Eiffage Immobilier permettent aussi d'offrir des logements répondant aux attentes et aux nouveaux usages, d'accompagner les évolutions sociétales et d'impacter positivement la vie des habitants.

Les activités de rénovation permettent d'améliorer le confort thermique et l'efficacité énergétique des logements ou des équipements, augmentant ainsi le confort et le bien-être des occupants.

3.4.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

3.4.2.1 Politique concernant les consommateurs et utilisateurs finaux [S4-1]

Les impacts en matière de sécurité et de bien-être des usagers et clients finaux sont très spécifiques à certaines activités du groupe Eiffage. Leur gestion relève de politiques ou d'actions propres aux métiers concernés.

→ Politique en matière de sécurité

Activité de concessions autoroutières

L'activité de concessions autoroutières s'inscrit dans le cadre contractuel avec l'État concédant, ce qui implique une conformité aux réglementations, normes et référentiels en vigueur autant dans la phase de conception réalisation que dans la phase d'exploitation.

En France, les autoroutes sont conformes aux référentiels nationaux suivants :

- ICTAAL (Instruction sur les conditions techniques d'aménagement des autoroutes de liaison) ;
- IISR (Instruction Interministérielle sur la signalisation routière) ;
- RNER (Réglementation nationale des équipements de la route).

Chez APRR, les enjeux liés à la sécurité des usagers sont portés par la direction technologique et sécurité trafic (et plus largement par le directeur général adjoint en charge de l'exploitation) et les sujets liés à la sécurité des infrastructures relèvent de la direction du patrimoine.

Le cadre d'engagement qualité de l'entreprise, signé par le directeur général, place la sécurité des usagers, la fluidité de circulation et le confort des déplacements sur son réseau au cœur de la mission d'APRR et dans une démarche d'amélioration continue.

Les orientations stratégiques visant à réduire la fréquence et la gravité des accidents sont définies par le Comité de pilotage dédié à la sécurité routière.

Pour garantir la sécurité et la pérennité de ses équipements et infrastructures, APRR a mis en place des politiques techniques spécifiques. Elles définissent les modalités d'entretien permettant :

- de respecter les engagements contractuels vis-à-vis de l'État concédant ;
- de garantir un niveau de sécurité satisfaisant ;
- de maintenir un bon état d'entretien en vue de la fin de concession.

Au Sénégal, l'Autoroute de l'Avenir est dotée d'une politique de management intégré dont l'un des piliers est la sécurité routière. Diverses parties prenantes (autorités, association de consommateurs, structure de gestion de la sécurité routière…) sont consultées et les échanges sont suivis par le Comité directeur Sécurité Routière de la filiale SECAA, concessionnaire de l'autoroute.

Activité de concessions hors autoroutes

Dans les activités de concessions hors autoroutes, la prise en compte des impacts sur la santé et la sécurité des usagers ne donne pas lieu à une politique spécifique en raison de leur hétérogénéité (aéroports, ports, infrastructures routières). Cependant, ce sujet est couvert dans chaque activité :

- d'une part, par le respect des exigences réglementaires et des obligations contractuelles. Les établissements accueillant du public sont soumis à des réglementations en matière de sécurité. Le respect de cette réglementation impose la mise en place de procédures de sécurité et d'entretien des équipements techniques et fait l'objet de vérifications en amont de toute autorisation d'exploitation, puis de contrôles récurrents et d'exercices de sécurité réguliers ;
- d'autre part, par un haut niveau d'exigence porté à l'accueil des usagers dans le cadre de l'amélioration continue des activités de concession, comme par exemple la triple certification Qualité-Sécurité-Environnement pour les filiales recevant ou délivrant des services.

Activité de travaux

Dans le cadre des activités de travaux du Groupe, la sécurité et la santé des usagers – qu'il s'agisse des habitants des logements ou des utilisateurs des bâtiments et infrastructures – sont garanties par :

- le respect strict des normes constructives et des réglementations en vigueur ;
- les contrôles techniques réalisés par des organismes agréés.

→ **Eiffage Immobilier : contribuer à un impact social positif à travers une politique de logements innovante et de qualité**

L'ensemble des logements neufs livrés en France sont certifiés NF Habitat HQE. Ils répondent aux exigences de performance pour un habitat durable et au respect de normes qualité en faveur de l'environnement, du confort et de la santé des habitants.

Eiffage Immobilier accompagne la réflexion et la conception des bâtiments en anticipation des évolutions sociétales de long terme, ainsi qu'en accompagnement de nouveaux usages et modes de financement.

Pour nourrir cette réflexion, la Direction Environnement de la branche Construction accueille un service Innovation et Transformation qui coordonne l'ensemble des initiatives internes et celles menées avec des partenaires externes en matière de recherche et développement, d'innovation ou encore de concept.

Par ailleurs, Eiffage Immobilier est membre du « Réseau de l'habitat intergénérationnel » créé par Récipro-Cité en 2024, lequel rassemble une dizaine d'acteurs du secteur. Au travers de groupes de travail, les membres du réseau développent une parole commune sur l'habitat intergénérationnel dans l'objectif de construire une offre globale qui réponde au vieillissement de la population.

La prise en compte des enjeux liés au vieillissement de la population a donné lieu au développement par Eiffage Immobilier d'une offre d'habitats spécifiques :

- Cazam ® : offre de résidences de services à destination des seniors, en partenariat avec Montana, gestionnaire reconnu de résidences seniors depuis plus de dix ans. Cette offre constitue une réponse ajustée pour les seniors autonomes qui souhaitent bénéficier de la sécurité attachée à un logement adapté à l'évolution de leur condition physique et à une présence de personnel 24h/24 et 7j/7. Elle est également créatrice de lien social au travers des services de restauration et des activités organisées au bénéfice des résidents ;
- Cocoon'Ages® : résidences intergénérationnelles et d'habitat inclusif animées en partenariat avec Récipro-Cité, entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS). Au sein des résidences Cocoon'Ages®, Récipro-Cité développe la participation sociale des habitants, stimule le « vivre ensemble » et anime des temps de vie partagée. Cette prestation est le plus souvent exclusivement financée par Eiffage Immobilier les deux premières années d'exploitation. Au-delà, différents systèmes de pérennisation ont été mis en place. En particulier, cinq résidences perçoivent l'Aide à la Vie Partagée (AVP) de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).
  Pour répondre aux besoins des territoires, la proportion de montage de projets Cocoon'Ages® en mixité sociale – comprenant une part de logements libres, une autre de logement sociaux – augmente.

En 2025, l'offre se compose de 9 résidences seniors avec services (5 sous marque Cazam® et 4 sous marque Montana®) présentant une capacité d'accueil totale de plus de 1 000 logements, et 21 résidences Cocoon'Ages® présentant une capacité d'accueil totale de plus de 1 500 logements.

Enfin, Eiffage Immobilier soutient et accompagne la création de tiers-lieux pilotés par son partenaire Récipro-Cité au pied des résidences. Lieux de vie partagée et pourvoyeurs de services de proximité, ces tiers-lieux participent au dynamisme de la vie des quartiers dans lesquels ils sont implantés.

Au titre des nouveaux usages et modes de financement, la transformation de bureaux en logements est une réponse au déficit foncier du tissu urbain. Par exemple, pour la résidence du Bois des Metz à Jouy-en-Josas, Eiffage Immobilier a transformé quatre bâtiments de bureaux en 75 appartements.
Pour la catégorie de logements en accession à la propriété, le projet met en œuvre le Bail Réel Solidaire (BRS), nouveau mode d'accession à la propriété permettant d'acheter un logement neuf à moindre coût par acquisition du seul bâti (hors terrain).

→ Réhabilitation de logements en sites occupés : une politique pour la qualité de la relation avec les résidents

La réhabilitation de logements auprès des bailleurs sociaux implique de donner la priorité à la sécurité et au confort des résidents et de déployer auprès d'eux une communication renforcée.

La qualité de la relation avec les locataires est assurée par des dispositifs de contact permanent tout au long du chantier :

- un dialogue assuré par des chargés de relation locataires ;
- une réunion d'information et la mise en place systématique d'outils de communication ;
- un suivi de la performance de ces mesures est assuré au travers d'enquêtes de satisfaction gérées par les bailleurs.

3.4.2.2 Processus d'interaction avec les consommateurs et utilisateurs finaux [S4-2]

→ APRR : suivi de la qualité de service et démarche de cocréation avec les usagers

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de service, APRR évalue chaque année la satisfaction de ses voyageurs. En 2025, l'indicateur de satisfaction globale s'élève à 8,2/10. Le suivi de la satisfaction et de la qualité de service s'appuie sur des mesures mensuelles ou annuelles en fonction des thématiques, la mesure des niveaux de services délivrés sur les divers points de contact ainsi que sur l'analyse des retours clients, avec environ 38 000 sollicitations reçues et traitées via des formulaires de contact, courriels et courriers. En parallèle, plus de 9 000 avis Google ont été publiés et traités, affichant une note moyenne de 4 sur 5 pour l'ensemble de l'année.

APRR a lancé, en partenariat avec OpinionWay, la communauté participative "Ça bouge ici !" afin de renforcer le dialogue avec ses clients et mieux comprendre leurs attentes. En 2025, la communauté qui comptait environ 1 000 membres a notamment participé à un forum en ligne dédié au déploiement des entrées sans ticket sur le réseau AREA. Les contributions ont permis d'évaluer le niveau de compréhension des clients, de recueillir leurs perceptions et de favoriser leur adhésion au dispositif. Chaque mois, de nouveaux sujets sont explorés sous forme d'enquêtes, de discussions en groupe ou de sessions de cocréation.

→ Autres concessions : enquêtes clients annuelles

Sur l'ensemble des filiales d'Eiffage Concessions, des enquêtes de satisfaction sont conduites auprès des usagers dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Sur les filiales certifiées ISO 9001, ces enquêtes sont réalisées au minimum une fois par an et prennent des formes adaptées aux caractéristiques des projets et infrastructures :

- réunions avec les plaisanciers sur les ports ;
- sondages auprès des usagers des centres aqualudiques ;
- canaux dédiés aux aéroports ;
- de façon plus générale, formulaires de contact disponibles sur les sites internet.

Les résultats collectés alimentent les plans d'amélioration continue et donnent lieu à la mise en œuvre de mesures correctives ou de développement par les sociétés exploitantes. Une notation systématique des campagnes permet d'objectiver les progrès réalisés et de suivre l'efficacité des actions engagées.

→ Eiffage Immobilier : un objectif de relation durable et de confiance

Eiffage Immobilier accompagne ses clients tout au long de leur parcours d'achat. La relation client est menée dans le respect de la Charte « Carrément engagé » conçue pour assurer une expérience client de qualité. Les clients disposent de trois points de contact :

- un attaché clientèle qui est leur interlocuteur privilégié jusqu'à la livraison du bien immobilier ;
- un espace personnel en ligne pour consulter l'ensemble des documents liés à leur achat et leurs informations personnelles ;
- une équipe support en charge de l'ensemble de la gestion administrative de leur acquisition.

Ce dispositif vise à garantir une relation durable et de confiance. Le suivi et le pilotage de la politique de relation client sont sous la responsabilité de la direction commerciale d'Eiffage Immobilier.

Une enquête de satisfaction est diligentée auprès de chaque client et à chaque étape de son parcours d'acquisition, ainsi qu'après la livraison du bien immobilier. Une synthèse nationale annuelle est réalisée.

Au sein des résidences de services et résidences intergénérationnelles, la prise en compte de l'avis des résidents est effectuée régulièrement :

- questionnaires à 6 et 18 mois auprès des résidents Cocoon'Ages® pour mesurer leur satisfaction et l'impact social des actions menées au sein de ces habitats ;
- au sein des résidences Cazam®, une enquête de satisfaction annuelle est menée auprès de tous les résidents. En 2025, et pour la première fois, elle repose sur un questionnaire harmonisé pour toutes les résidences seniors et sur un format numérique. Les résidents et leurs familles sont également invités à partager leur avis à l'occasion d'un comité de restauration trimestriel et d'une réunion organisée à la même fréquence sur les autres sujets. Un compte-rendu des questions traitées via ces trois canaux est dressé et accompagné de plans d'actions – en local et au national –, notamment sur les questions d'activités proposées et de restauration. Il est communiqué aux résidents.

→ **Réhabilitation : des outils au service de la qualité de la relation avec les locataires**

Dans le cadre des opérations de réhabilitation sur sites habités, Eiffage Construction propose auprès des bailleurs donneurs d'ordre différents outils pour assurer la qualité de la relation avec les locataires et leur satisfaction.

Cela inclut une réunion d'information des locataires dès l'amont du chantier, une communication régulière jusqu'à la livraison des nouveaux équipements, des outils digitaux de communication dédiés, la présence d'un assistant locataire présent sur le site du chantier pour s'assurer de la satisfaction des locataires et une enquête de satisfaction en fin de travaux avec la livraison d'un guide d'utilisation des nouveaux équipements. Si la note obtenue à l'issue de cette enquête de satisfaction est insuffisante, des échanges ont lieu avec le locataire pour proposer des actions correctives.

3.4.2.3 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations [S4-3]

Sur l'ensemble des infrastructures exploitées en concessions, les usagers et clients peuvent faire part de leurs questions ou réclamations via les formulaires ou adresses de contact disponibles sur les sites internet des infrastructures concernées.

Les réclamations de clients et les litiges sont gérés spécifiquement par chacun des métiers et chacune des sociétés d'exploitation concernées (pour les activités de concessions) et les réponses sont apportées en conformité aux exigences réglementaires ou contractuelles. Les réclamations font l'objet d'un suivi systématique et d'une analyse régulière dans une logique d'amélioration continue du service. Pour les sociétés d'exploitation certifiées ISO 9001, le processus de traitement des réclamations est intégré au système de management de la qualité.

Chez APRR-AREA, le service relation client veille au traitement des réclamations clients et au respect de l'engagement contractuel qui garantit des délais de réponse adaptés, de dix jours à un mois pour les cas les plus complexes.

Chez Eiffage Immobilier, intervenant en qualité de constructeur-promoteur, un mécanisme systématique de pré-livraison organisée trois mois avant la date prévisionnelle de remise des clés permet d'anticiper et d'éviter les réserves à la livraison. La gestion des litiges depuis les levées de réserves jusqu'à la garantie de parfait achèvement (GPA) est prise en charge par les attachés de clientèle en lien avec le responsable du programme.

Que ce soit dans ses activités de construction d'infrastructures ou de bâtiments, ou dans ses activités de concessions, la réparation des impacts négatifs est couverte par les garanties légales ou les engagements contractuels, dans les cas où la responsabilité du Groupe serait engagée.

Enfin, le système d'alerte professionnelle du Groupe, Integrity line, accessible sur le site internet d'Eiffage, permet à tous de remonter des alertes ou des préoccupations sur tous types de sujets (détails au paragraphe 4.1.2.1 / Politiques et actions concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise [G1-1]).

3.4.2.4 Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux et la mesure de leur efficacité [S4-4]

→ **Plan d'actions en matière de sécurité des usagers d'APRR-AREA**

Les actions engagées par APRR pour renforcer la sécurité des usagers s'inscrivent dans une stratégie structurée autour de trois axes définis par le Comité de pilotage sécurité routière : la prévention, la correction et l'innovation. Un tiers des effectifs est mobilisé pour la sécurité des usagers.

En matière de prévention, APRR applique une surveillance méthodique de ses infrastructures, conformément aux exigences nationales et aux contrats de concession. Par exemple, les inspections de sécurité routière des itinéraires (ISRI) sont réalisées de manière à couvrir l'ensemble du réseau en trois ans. Une programmation pluriannuelle d'entretien du patrimoine (chaussées, ouvrages, dispositifs de retenue, clôtures...) permet de maintenir les indicateurs de performance au niveau attendu, sous le contrôle des services de l'État.

La réalisation de campagnes de sensibilisation a lieu lors des périodes de très fort trafic, et des actions plus ciblées de sensibilisation sur les réflexes à adopter en cas de panne sur autoroute, le corridor de sécurité, les effets des fortes chaleurs sur les pneumatiques…
Les concessions autoroutières diffusent leurs propres campagnes et relaient aussi celles de l'État ou de l'ASFA (association des sociétés d'autoroutes). Des animations et d'autres dispositifs, comme par exemple le « simulateur de conduite », sont mis en place sur les aires autoroutières pour prolonger la sensibilisation des usagers.

Par ailleurs, APRR déploie un programme de formation interne, destiné aux équipes opérationnelles. Il vise à fiabiliser les données d'accidentologie, à mieux caractériser les dommages sur les dispositifs de retenue et à évaluer les niveaux de risque.

Sur le plan correctif, APRR s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Par exemple, en parallèle de la réalisation des bilans de sécurité après mise en service de nouveaux aménagements prévus par le Contrôle de Sécurité des Projets Routiers (CSPR), APRR analyse les zones accidentogènes et les accidents mortels pour adapter les infrastructures.

Enfin, APRR s'appuie sur l'innovation pour développer des gains d'efficacité, comme l'anticipation des risques et l'amélioration de la réactivité. APRR étudie notamment les nouveaux dispositifs de détection, la possibilité d'utiliser des modèles prédictifs et de deep learning.

→ Respect des exigences réglementaires et techniques

Pour Eiffage Construction et Eiffage Immobilier, l'ensemble des opérations (neuves ou réhabilitées) livrées répondent aux exigences réglementaires techniques et conceptuelles les plus exigeantes : respect des réglementations environnementales, PMR, accessibilité, incendie, acoustiques, thermiques, sismiques, structurelles dès la conception des opérations. De plus, l'ensemble des matériaux mis en œuvre respecte les réglementations et les normes techniques (DTU) applicables : qualité de l'air intérieur, classification UPEC, protections collectives, normes électriques, incendie et produits chimiques.

Pour garantir le respect de ces exigences, chaque opération fait l'objet de points d'arrêts en phase développement : revues de conception et revues d'offre déclinées dans le système de management certifié ISO 9001. Chez Eiffage Construction, 100 % du chiffre d'affaires est certifié ISO 9001 en France et plus de 50 % à l'international en 2025. Pour le Groupe, 88,18 % du chiffre d'affaires est certifié ISO 9001 en 2025.

3.4.3 Indicateurs et objectifs

3.4.3.1 Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités importants [S4-5]

Les politiques et plans d'actions en matière de sécurité et de bien-être au sein des métiers concernés ne font pas l'objet de fixation d'objectifs ni d'indicateurs centralisés. Les résultats des actions de sécurité sont suivis au moyen d'indicateurs de performance ou d'indicateurs de contrôle partagés avec les autorités dans le cadre des activités de concessions autoroutières comme des autres concessions. La performance des actions visant à contribuer au bien-être et à la satisfaction des usagers et clients finaux est suivie à travers des indicateurs de mesure de la satisfaction par les métiers et sociétés du Groupe concernés.

4 Conduite des affaires

4.1 Conduite des affaires [G1]

Rappel des impacts, risques et opportunités matériels

	Description	Matérialité et horizon de temps considéré	Position dans la chaîne de valeur
Risque	Atteintes réputationnelles, litiges et sanctions en cas de corruption, fraude et non-respect de la concurrence	● Court terme	Opérations propres, Aval
Impact négatif	Impact négatif sur les clients et le marché en cas de corruption, fraude et concurrence déloyale	● Court terme	Opérations propres
Impact négatif	Impact sur la santé financière des fournisseurs, en particulier les PME, en cas de non-respect des délais de paiement	● Court terme	Opérations propres

4.1.1 Gouvernance

4.1.1.1 Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance [ESRS 2 GOV-1]

→ Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance dans la conduite des affaires

Le conseil d'administration participe à la supervision du dispositif anticorruption. Les sujets relatifs à l'éthique et à la lutte contre la corruption sont régulièrement abordés par le conseil d'administration.

Dès 2009, le conseil d'administration a désigné l'un de ses membres comme garant Éthique d'Eiffage. Il s'agit actuellement de M. Philippe Vidal, administrateur référent. De plus, le rôle du comité d'audit du conseil d'administration inclut expressément la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, comme précisé dans son règlement intérieur. À ce titre, un point spécifique sur l'avancement du dispositif de lutte contre la corruption du Groupe a été effectué en 2025.

Le comité d'audit accueille par ailleurs le directeur de la gestion des risques et de la conformité en tant que membre permanent lors de chacune de ses sessions et se voit rendre compte dans le détail de la progression du programme anticorruption.

Enfin, le directeur de la gestion des risques et de la conformité rencontre au moins une fois par an la présidente du comité d'audit hors la présence des dirigeants du Groupe afin de, répondre à ses éventuelles questions notamment sur les sujets d'éthique et de lutte contre la corruption, lui présenter plus en détail certains aspects du dispositif et lui faire part si nécessaire des difficultés auxquelles il fait face. La dernière rencontre a eu lieu le 24 juin 2025.

En ce qui concerne les organes de direction, la prévention de la corruption et du trafic d'influence est un sujet de premier plan pour les dirigeants d'Eiffage, et ce, depuis des décennies.

Cet engagement se manifeste et se concrétise sous différentes formes :

- communications internes (ex. : vidéos de Benoît de Ruffray, président-directeur-général d'Eiffage, afin de rappeler l'importance de l'éthique et de la lutte contre la corruption, interventions régulières du directeur de la gestion des risques et de la conformité au Top 50 (réunions regroupant les cadres dirigeants et les décisionnaires de la structure organisationnelle de chacune des branches) et au comité exécutif du Groupe) ;
- interventions externes (ex. : adhésion d'Eiffage au Global Compact renouvelée annuellement et publiquement auprès du secrétaire général des Nations Unies) ;
- engagement du comité exécutif : celui-ci porte l'engagement du Groupe en matière de lutte contre la corruption en sa qualité d'organe de validation de la mise en œuvre et du déploiement du dispositif anticorruption. À titre d'exemple, il a revu et validé la cartographie des risques de corruption consolidée d'Eiffage mise à jour de manière renforcée, en janvier 2025.

Lorsque le directeur de la gestion des risques et de la conformité a besoin de l'appui du président-directeur-général ou du comité d'audit, que ce soit pour prendre une décision, obtenir des informations ou des ressources, ou bien encore pour réfléchir à certaines problématiques de conformité, il peut les solliciter directement.

Enfin, l'engagement de l'instance dirigeante sur la conformité anticorruption se décline au niveau des branches de la même manière qu'au niveau du Groupe (ex. : participation à l'élaboration des procédures dédiées par l'instance dirigeante, interventions dans les comités de direction des activités des branches).

→ L'expertise des organes d'administration, de direction et de surveillance dans les questions relatives à la conduite des affaires

Les administrateurs, grâce à leur expérience personnelle en dehors d'Eiffage, bénéficient d'une compétence en matière d'éthique des affaires et trois parmi les neuf administrateurs bénéficient d'une expertise renforcée en matière juridique, réglementaire, sphère publique.

De plus, les nouveaux administrateurs bénéficient d'une formation adaptée sur la lutte contre la corruption conformément au règlement intérieur du conseil d'administration, comme celle dispensée en septembre 2024 par le directeur de la gestion des risques et de la conformité, auprès de Madame Meka Brunel, nouvelle administratrice.

4.1.2 Gestion des impacts, risques et opportunités

4.1.2.1 Politiques et actions concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise [G1-1]

→ Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise

Conformément aux valeurs du Groupe, au premier rang desquelles l'exemplarité, et dans un contexte de renforcement des réglementations nationales et européennes en matière de conduite des affaires, Eiffage a mis en place un dispositif de conformité s'appuyant sur les principaux outils ci-dessous présentés.

Le Code de conduite, mis à jour en 2018, énonce les règles à respecter en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence, de commission de délit de favoritisme et de lutte contre les comportements anti-concurrentiels. Il donne des illustrations des situations, pratiques et comportements interdits. Intégré en annexe des règlements intérieurs en France et traduit en anglais, espagnol, polonais, allemand, flamand et portugais, il s'applique à l'ensemble des activités et géographies du Groupe et est transmis à tous les nouveaux collaborateurs à l'occasion de leur intégration chez Eiffage.

Des communications régulières sont faites à ce sujet, notamment à l'occasion de réunions de cadres dirigeants du Groupe et des branches, mais aussi lors d'événements réunissant notamment les services financiers ou juridiques et lors de formations.

Benoît de Ruffray, président-directeur-général d'Eiffage, a rappelé, dans plusieurs vidéos projetées à l'occasion de formations, réunions, etc., l'importance de l'éthique et de la lutte contre la corruption.

Un module *e-learning*, d'une durée de 30 minutes, présentant les principales dispositions du Code de conduite, et comprenant des mises en situation fondées sur des cas concrets avec l'explication des règles ainsi qu'un quiz final (obligation d'avoir un score d'au moins 80 % de bonnes réponses), a été déployé auprès des cadres en France en 2023 (taux de formation de 89 %) et à l'international en 2024 (plus de 2 000 collaborateurs formés). Ce module est obligatoire dans le cadre du parcours d'intégration des nouveaux entrants cadres et Etam en France.

En 2025, des travaux visant à déployer un module de sensibilisation pour le personnel de chantier ont été mis en œuvre. Ils seront finalisés en 2026 et le module déployé.

De plus, certains sujets font l'objet d'une attention particulière conformément au respect des dispositions de la loi Sapin 2 par le Groupe (loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique).

Procédure d'évaluation des tiers

L'évaluation de l'intégrité des tiers fait ainsi l'objet d'une procédure cadre spécifique accessible aux collaborateurs à partir de l'intranet du Groupe.

Cette procédure a été déclinée dans les branches ainsi qu'à la direction des achats du Groupe afin de l'adapter à leur activité et à leur périmètre d'activité. Dans ce cadre, une catégorisation des tiers ainsi qu'une affectation d'un niveau de risque et de la nature de l'évaluation à effectuer ont été réalisées en s'appuyant sur les cartographies des risques de corruption mises à jour.

Les procédures décrivent les modalités pratiques de l'évaluation : responsable, validations internes, outils, grilles d'aide à l'analyse, traçabilité, contrôles de 1er, 2e, 3e niveaux à réaliser, etc.

Afin de garantir l'exhaustivité, la facilité d'utilisation et la traçabilité de l'évaluation des tiers, Eiffage a déployé en avril 2025 un nouvel outil Groupe d'évaluation des tiers accessible à tous les collaborateurs du Groupe, en France et à l'international, disposant d'une adresse eiffage.com. Il est disponible en français, anglais, espagnol et allemand (néerlandais et polonais à venir), ce qui permet une appropriation homogène et une couverture intégrale du périmètre du Groupe.

L'outil a été configuré en fonction de la cartographie des risques de corruption consolidée du Groupe et des procédures d'évaluation propres à chaque branche. Les catégorisations de tiers, les niveaux d'évaluation et les processus de validation sont ainsi adaptés à la réalité opérationnelle de chaque entité. Il permet la traçabilité complète de chaque évaluation, l'automatisation des *workflows* de validation, la conservation centralisée des documents et le partage des évaluations entre branches. Il est évolutif et s'adapte ainsi aux évolutions des cartographies des risques et des procédures internes.

Autres procédures et règles

De la même façon, compte tenu des risques inhérents aux opérations de mécénat et sponsoring, le Groupe encadre strictement ces opérations avec une procédure Groupe spécifique adoptée en 2019 et un outil interne développé pour permettre la centralisation et le suivi et la validation des opérations de mécénat et sponsoring dans le Groupe.

En 2025, la procédure et l'outil mécénat et sponsoring d'Eiffage ont fait l'objet d'une révision approfondie se traduisant, par l'ajout d'un volet spécifique « hospitalités » visant à encadrer la gestion des invitations à des événements (sportifs, culturels, etc.) identifiées comme vecteur de risque dans la cartographie des risques du Groupe, et par leur traduction dans les principales langues du Groupe (français, anglais, espagnol, allemand, etc.) pour garantir leur accessibilité et leur application homogène à l'international.

L'ensemble des procédures et règles à suivre en matière d'éthique et de conformité sont directement consultables par les collaborateurs d'Eiffage au sein du SharePoint « Éthique et Conformité » et du guide de maîtrise des risques disponible en français, anglais et espagnol à partir de l'intranet du Groupe.

→ Gouvernance et pilotage de la conformité

L'éthique des affaires et la conformité à la réglementation, notamment relative à la lutte contre la corruption, font partie des préoccupations majeures de l'instance dirigeante, et ce, depuis de nombreuses années. Afin de renforcer son dispositif, Eiffage a créé en mars 2019 un poste de directeur de la gestion des risques et de la conformité, rattaché au directeur financier du Groupe, membre du comité exécutif, en charge, pour la partie conformité, de piloter et coordonner la mise en œuvre des actions liées aux diverses réglementations en la matière. En 2022, un poste de responsable conformité a été créé par le Groupe afin d'assister le directeur de la gestion des risques et de la conformité dans ses missions, ce qui a accéléré le déploiement du dispositif. Depuis 2024, une alternante renforce l'équipe.

Par ailleurs, un comité de gouvernance de la conformité a été mis en place depuis 2018 : il est chargé de piloter et d'évaluer la mise en conformité du Groupe notamment à la réglementation relative à la lutte contre la corruption ou le trafic d'influence (cf. loi du 9 décembre 2016), au devoir de vigilance (né de la loi du 27 mars 2017) et au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Tous les semestres, sont présentés au comité les indicateurs de suivi de mise en œuvre du dispositif.

Cet organe de gouvernance de la conformité est placé sous la direction du directeur financier, membre du comité exécutif, et comprend, en tant que membres permanents, le directeur de la gestion des risques et de la conformité, le responsable conformité, le directeur juridique de chaque branche, un directeur commercial, le directeur du développement durable et de l'innovation transverse, un directeur des ressources humaines. En 2022, compte tenu des enjeux de conformité en matière d'achats responsables, le directeur des achats a rejoint ce comité.

Il se réunit à la fréquence qui lui semble nécessaire dans le cadre de sa mission et s'est réuni quatre fois en 2025.

Cette organisation, mise en place par le Groupe en harmonie avec la gouvernance, l'organisation décentralisée et la culture d'Eiffage permet à l'ensemble des opérationnels d'avoir un point de contact pour les questions relatives au dispositif anticorruption d'Eiffage.

→ Dispositif d'alerte professionnelle et procédure d'enquête

Dès la fin des années 2000, Eiffage s'est doté d'un dispositif d'alerte professionnelle régulièrement amélioré comme suit :

- le conseil d'administration d'avril 2009 a mis en place un nouveau système d'alerte, autorisé par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le 23 juillet 2009 ;
- en 2017, le champ de ce dispositif d'alerte a été élargi, visant également les infractions au Code de conduite, définissant et illustrant les différents types de comportement à proscrire, notamment ceux susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence, de comportement anticoncurrentiel. Le présent dispositif d'alerte peut aussi être mis en œuvre pour signaler un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international, une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont un collaborateur aurait eu personnellement connaissance ;
- en 2020, ce dispositif a été renforcé par la mise en service d'une plateforme web externalisée, *Integrity line* Eiffage, accessible par ordinateur, permettant de recueillir en toute confidentialité des manquements graves relatifs à l'éthique des affaires et au « devoir de vigilance » (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité, environnement). Cette plateforme est facile d'usage et accessible dans les principales langues du Groupe, de manière nominative ou anonyme. Elle permet la prise en compte rapide et le suivi précis des signalements ;
- en 2022, Eiffage a entrepris une nouvelle évolution de son dispositif suite à la transposition, en France et dans les pays de l'Union européenne où le Groupe a des filiales, de la directive du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union. À cette occasion, le dispositif d'alerte du Groupe a été renforcé avec la mise à jour de la procédure Groupe « Système d'alerte professionnelle » décrivant le fonctionnement du dispositif, particulièrement les éléments relatifs aux modalités de traitement des alertes, aux garanties de confidentialité et à la protection dont bénéficie l'auteur de l'alerte contre d'éventuelles sanctions disciplinaires, menaces ou représailles. En ce qui concerne les garanties de confidentialité, il est précisé que si le lanceur d'alerte a effectué son alerte de manière nominative, il est assuré par le Groupe que son identité sera traitée de façon strictement confidentielle. Son identité ne sera communiquée ni aux personnes éventuellement mises en cause, ni à tout tiers qu'il aurait mentionné dans le cadre de son signalement, ni à sa ligne hiérarchique directe (s'il ne l'a pas informée au préalable). Elle ne sera communiquée qu'à l'autorité judiciaire, si les personnes en charge de l'enquête sont tenues de lui dénoncer les faits (et cela qu'une fois établi le caractère fondé de l'alerte). Le lanceur d'alerte en sera alors informé, à moins que cette information ne risque de compromettre la procédure judiciaire, et des explications écrites seront jointes à cette information. Enfin, en cas de réception de son signalement par des collaborateurs non habilités par cette procédure, les collaborateurs susvisés devront transmettre sans délai ce signalement aux personnes devant être saisies dans le cadre de cette procédure. Quant aux mesures de protection dont bénéficie l'auteur de l'alerte, il est prévu qu'aucune sanction ne sera prise à l'encontre d'un salarié ayant effectué un signalement de bonne foi, et cela même si les faits évoqués s'avèrent par la suite inexacts ou ne donnent lieu à aucune suite. Cette procédure est accessible sur l'intranet du Groupe, Eiffage Connexions. Un réseau de correspondants locaux en charge de recevoir et de traiter les alertes localement a été constitué ;
- en 2023, la plateforme Integrity line Eiffage mise à jour a été déployée en France et à l'étranger, et le dispositif d'alerte a été ouvert aux parties prenantes du Groupe (entre autres, ses co-contractants, sous-traitants et leurs personnels respectifs). Des mesures de communication sur le dispositif ont été mises en œuvre tant auprès des salariés d'Eiffage qu'auprès de ses parties prenantes externes. Enfin, la procédure d'enquête interne d'Eiffage a été établie. Il s'agit de l'ensemble des investigations menées afin de traiter les allégations portées à la connaissance du responsable du système d'alerte Groupe ou local dans le cadre du dispositif d'alerte professionnelle, relatives notamment à une violation du Code de conduite (y compris les cas de corruption et de versement de pots-de-vin). Cette procédure est applicable à l'ensemble des responsables du système d'alerte Groupe, local et experts internes. Elle vise à les guider dans la conduite des enquêtes internes et présente ainsi les différentes étapes de celles-ci (ouverture, déroulement et conclusion de l'enquête) ;
- les signalements reçus en 2025 ont été analysés par la direction gestion des risques, contrôle interne et conformité du Groupe qui a saisi les services supports ou opérationnels compétents au regard des faits signalés ;
- des enquêtes ou des investigations, adaptées à la nature des signalements, ont été conduites et les mesures de remédiation nécessaires mises en œuvre. Une information du traitement/clôture de l'alerte a été systématiquement faite auprès de l'émetteur du signalement.

Système d'alerte professionnelle : indicateurs 2025

Accessible à tous les collaborateurs d'Eiffage et à toutes ses parties prenantes via une plateforme web externalisée

NATURE DE L'ALERTE

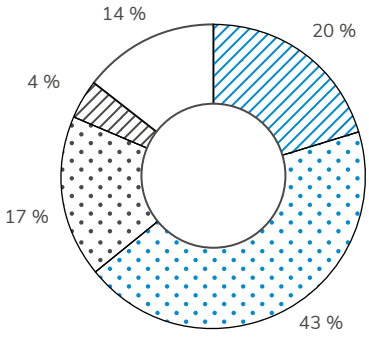

Ethique des affaires - corruption
RH - Droits humains - Libertés fondamentales
Santé Sécurité
Environnement
Hors champ dispositif d'alerte

RÉPARTITION PAR BRANCHE

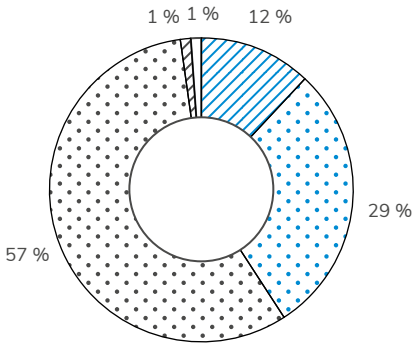

Construction
Infrastructures
Énergie Systèmes
Concessions
Autres

IDENTITÉ

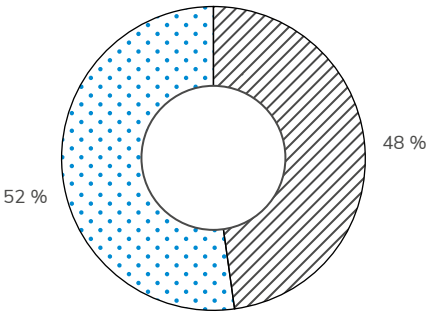

Anonyme
Non anonyme

ORIGINE

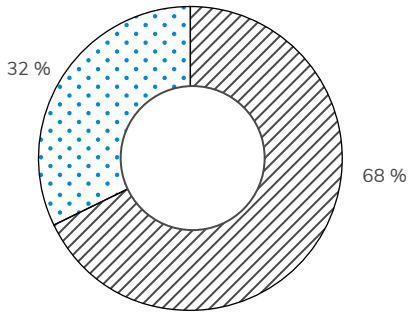

Autres pays européens
France

TYPE DE LANCEUR D'ALERTE

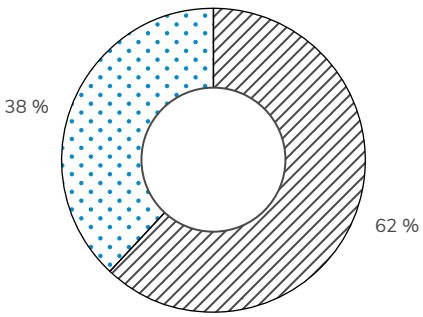

Collaborateurs
Tiers

STATUT DES CAS*

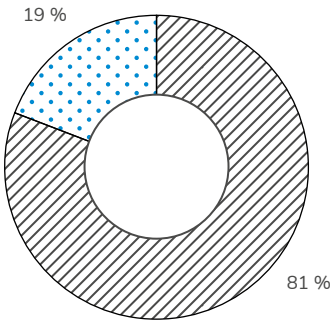

Cas clôturés**
Vérifications en cours

* Au 31/12/2025
** Délai moyen de traitement : 1,7 mois

→ Dispositif de formation en matière d'éthique des affaires

Eiffage a développé depuis 2010 un module de formation en présentiel sur la maîtrise des bonnes pratiques du Groupe intitulé « Essentiel Commerce et Éthique », couvrant les risques liés à la concurrence et à la corruption. Cette formation est destinée aux salariés du Groupe les plus exposés à ces risques tels qu'identifiés dans le cadre des cartographies des risques de corruption :

- les managers de centres de profit ;
- tout collaborateur ayant des liens commerciaux directs avec nos clients ;
- certaines catégories de collaborateurs susceptibles d'être exposés à ces risques (ex : acheteurs, responsables de projets à l'international) ;
- certaines fonctions support ou de contrôle : (ex : juristes, auditeurs internes).

C'est un engagement fort d'Eiffage porté par la direction générale.

Depuis février 2023, chaque session commence par une vidéo introductive du président-directeur général, Benoît de Ruffray, permettant de rappeler l'importance de l'éthique et de la lutte contre la corruption, en complément d'une intervention d'un des membres de la direction générale du Groupe ou d'une branche.

Plus spécifiquement, ce module présente, entre autres :

- les situations à risque concernant le droit de la concurrence, les enjeux associés et les sanctions encourues ;
- les situations à risque concernant la corruption et le trafic d'influence, les enjeux associés et les sanctions encourues ;
- la loi Sapin 2, y compris son périmètre d'application, et les obligations qui en découlent, dont notamment la mise en place des huit piliers d'un programme de conformité anticorruption, en mettant l'accent sur le Code de conduite d'Eiffage, l'exercice de cartographie des risques de corruption, et le dispositif d'alerte interne.

Depuis décembre 2024, les collaborateurs formés répondent à un quiz à l'issue de leur formation permettant de s'assurer de leur bonne compréhension de celle-ci (obligation d'avoir un score d'au moins 80 % de bonnes réponses pour le valider).

Le contenu de cette formation est régulièrement mis à jour afin d'intégrer tant les évolutions réglementaires, que les nouveaux scénarios de risques identifiés à l'occasion des mises à jour des cartographies des risques de corruption et du dispositif de lutte contre la corruption d'Eiffage. À titre d'exemple, les cas pratiques inclus dans la formation "Commerce et Éthique" ont été revus et enrichis en 2025. Un cas pratique spécifique sur le mécénat et le sponsoring a été intégré, permettant de mieux illustrer les risques de corruption associés à ces activités.

Elle s'est poursuivie en 2025 et a été dispensée à plus de 800 collaborateurs sur l'année.

À la suite de l'identification de signaux faibles dans le cadre de la conduite d'enquêtes internes, une formation spécifique a été conçue. Elle s'appuie sur un « serious game » où les participants, réunis en groupe, doivent identifier et qualifier les infractions, puis détecter les signaux faibles propices à la commission de ces infractions. Cette formation, d'une durée d'une journée et demie, a commencé à être déployée en 2025 auprès des collaborateurs exposés aux risques de corruption d'Eiffage Route. En 2026, son déploiement va se poursuivre au sein des différentes activités de la branche Infrastructures.

Par ailleurs, en 2025, des formations spécifiques sur le dispositif éthique et anticorruption ont été dispensées par le directeur de la gestion des risques et de la conformité aux 50 participants des formations internes « Projets clés en main » et « Manager un centre de profit » qui regroupent des collaborateurs de toutes les branches.

Enfin, la promotion de la culture d'intégrité dans la conduite des affaires a été renforcée avec le déploiement de l'*e-learning* Code de conduite tel que décrit au paragraphe 4.1.2.1 / Politiques et actions concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise [G1-1].

4.1.2.2 Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2]

→ Politique achats

Depuis 2010, en signant la charte « Relations fournisseurs responsables », Eiffage a formalisé un engagement fort qui établit un cadre d'action commun, quel que soit le métier, le produit/service ou la zone géographique. Ce cadre permet de construire une relation de confiance réciproque, durable et équilibrée entre le Groupe et ses fournisseurs par le partage d'engagements considérés comme étant clés dans la prise en compte des impacts de tous ordres.

La politique des achats responsables d'Eiffage vise à promouvoir des pratiques éthiques, à favoriser des partenariats durables avec des fournisseurs partageant les mêmes valeurs, et à intégrer des enjeux sociétaux et environnementaux. Elle permet de challenger les pratiques d'achat et d'impulser leur amélioration.

Soucieux de respecter ses engagements en matière de délais de paiements, Eiffage améliore en permanence ses outils et son organisation. En France (près de 3 millions de factures), un portail permet aux fournisseurs de toutes tailles de saisir leurs factures puis de suivre leur cycle de vie, de bout en bout, jusqu'à l'avis de paiement. Une équipe dédiée est à leur disposition pour les accompagner dans la prise en main de l'outil. Un support de communication à destination des fournisseurs et sous-traitants décrit l'ensemble de la démarche et vise à accompagner les partenaires du Groupe à chaque étape du processus d'achat, administratif et du traitement des factures.

La part des factures *via* échange de données informatiques (EDI) atteint 45 % du volume total à fin 2025, proportion qui devrait s'accélérer avec le passage à la facturation électronique qui deviendra progressivement obligatoire en France à partir du 1er septembre 2026.

Pour améliorer les délais de paiement, Eiffage exécute dix campagnes de règlements par mois.

→ Qualification et évaluation des fournisseurs

Eiffage s'engage à entretenir avec ses fournisseurs des relations fondées sur la transparence, l'intégrité et l'équité, et à partager des processus d'achat sur la base de critères prédéfinis, explicites et connus de tous.

La direction des achats du Groupe a renforcé et automatisé son processus de qualification des fournisseurs au sein de l'outil Lodace sourcing, la plateforme achat du Groupe. Chaque fournisseur ou sous-traitant enregistré sur la plateforme est ainsi qualifié après analyse de plusieurs critères objectifs tels que sa note d'auto-évaluation RSE, son chiffre d'affaires et son taux de dépendance théorique avec le Groupe, ses notes d'évaluation de performance opérationnelle, ou encore son niveau de contractualisation. En 2025, 68 % de la dépense d'achat est ainsi qualifiée et permet aux acheteurs d'avoir une vue 360° du fournisseur.

Afin de juger de l'adéquation des fournisseurs avec les engagements du Groupe, 76% des fournisseurs sous contrat-cadre ont répondu au questionnaire RSE de la direction des achats en 2025.

Qualification des fournisseurs

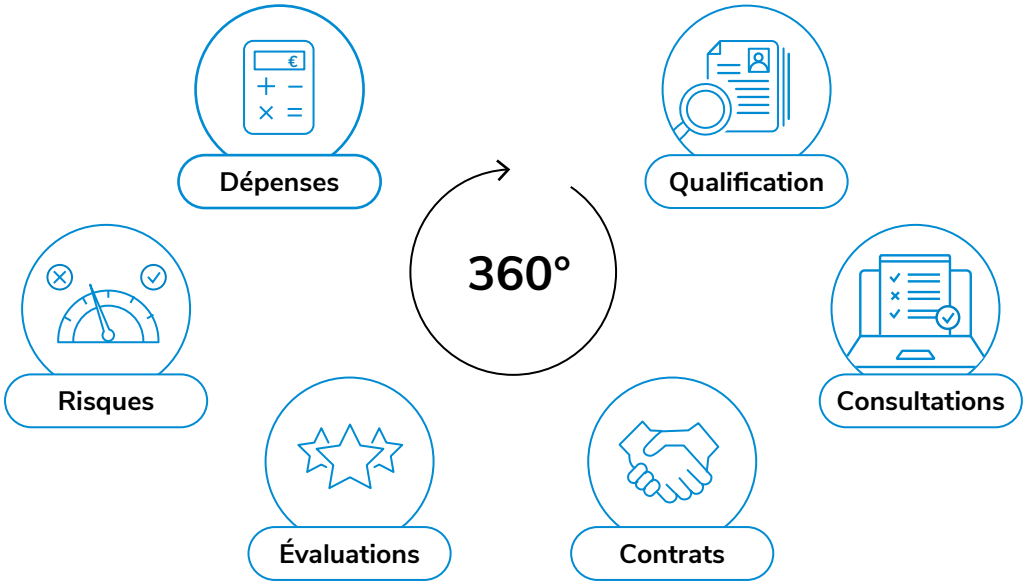

→ Audits devoir de vigilance

Certains fournisseurs sont audités dans le cadre du devoir de vigilance (cf. chapitre 3 / Plan de vigilance).

→ Visites fournisseurs

Les visites fournisseurs peuvent se faire tout au long de l'année dans l'ensemble du Groupe pour soutenir et renforcer nos partenariats fournisseurs.

Chez Goyer par exemple, le suivi de fournisseurs a été renforcé. Des évaluations sur site ont permis de vérifier la conformité aux exigences de sécurité, d'environnement et de réglementation. Ces actions alimentent l'évaluation annuelle des fournisseurs et soutiennent l'amélioration continue des performances achats. Goyer a également mis en place un dispositif structuré de suivi des non-qualités des produits fournisseurs. Il garantit la traçabilité des incidents, le déploiement d'actions correctives et la fiabilité des partenaires, en lien avec les exigences qualité, sécurité et environnement.

Des évaluations terrains peuvent aussi être réalisées en amont de la contractualisation, afin de garantir la conformité et l'adéquation du fournisseur avec les exigences Eiffage.

→ Inclusion des fournisseurs locaux

Conformément aux attentes des clients, l'inclusion des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et fournisseurs locaux est au cœur des projets menés par Eiffage. Sur le projet EPR2 Penly, réalisé pour EDF, des rencontres fournisseurs sont régulièrement organisées à l'initiative du client, à raison de deux à trois fois par an, dans le but de dynamiser les échanges et de créer des opportunités pour les très petites entreprises (TPE) et PME locales. De plus, dans une démarche d'ouverture et d'élargissement de l'accès aux marchés pour les TPE et PME, la société Eiffage a signé une convention de partenariat avec la Chambre de commerce et de l'industrie afin de publier largement des fiches marchés expliquant certains travaux à réaliser, permettant ainsi de faire connaître les consultations en cours et d'offrir aux PME et TPE la possibilité d'intégrer le processus de qualification et d'être consultées.

→ Communication et relation avec les fournisseurs

Un kit « fournisseurs et sous-traitants » est mis à disposition sur le site internet d'Eiffage pour les guider dans les principales étapes du processus d'achat, administratif et de traitement des factures. L'objectif de ce document est d'aider les fournisseurs et sous-traitants en France comme sur certaines consultations à l'international, à s'approprier les outils digitaux relatifs aux achats afin de mieux collaborer et d'être transparents sur les exigences du Groupe, notamment en matière d'évaluation de la conformité et de la RSE.

→ **Initiatives pour étendre nos engagements sociaux et environnementaux auprès des fournisseurs du Groupe**

- **Initiatives RSE avec les entreprises de travail temporaire (ETT)** : En France, des initiatives locales et nationales sont mises en place pour promouvoir les engagements sociaux et environnementaux et renforcer la sécurité avec les ETT. Au niveau national, Eiffage organise deux rencontres annuelles dédiées à la sécurité, réunissant les équipes achats, qualiticiens et préventeurs du groupe avec leurs homologues des ETT. À l'issue de ces réunions, des groupes de travail sont organisés et œuvrent sur plusieurs travaux en cours :

  a) l'élaboration d'une "fiche expression du besoin" pour optimiser la mise à disposition du personnel intérimaire ;

  b) la diffusion auprès des ETT de l"outil « accueil sécurité dématérialisé » ;

  c) l'analyse conjointe des accidents intérimaires en collaboration entre les ETT et Eiffage.

  Des actions similaires sont mises en œuvre localement. Par exemple, chez Eiffage Energie Systèmes Ouest, une rencontre a été réalisée en 2025 avec les ETT locales. L'objectif était de rappeler non seulement la politique globale du Groupe, mais aussi de souligner l'importance cruciale de la charte de prévention Eiffage Energies Systèmes et ETT. Le succès de cette initiative a été tel que deux rencontres supplémentaires ont déjà été planifiées pour satisfaire la forte demande et poursuivre ce dialogue constructif. Une démarche similaire a été menée chez Eiffage Energie Systèmes Occitanie.

- **Economie circulaire** : Les acheteurs d'Eiffage jouent un rôle dans la promotion des bonnes pratiques en matière de recyclage et de réemploi. Ils incitent activement les fournisseurs à adopter des démarches durables, notamment en les orientant vers des entreprises spécialisées dans la collecte et le recyclage de leurs produits. Cette implication s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe pour une économie circulaire. Ces actions sont détaillées dans le chapitre 2.7 / Ressources et économie circulaire [E5].

- **Décarbonation des achats** : En septembre 2025, la Direction des Achats en partenariat avec l'équipe de BlueOn, la place de marché à données environnementales développée par Eiffage a réuni plus de 250 partenaires engagés dans une démarche d'analyse de cycle de vie produit à l'occasion des BlueOn Days, un événement entièrement consacré aux enjeux de la donnée environnementale. Cette rencontre a permis de partager les défis majeurs liés à la décarbonation, de présenter les exigences croissantes en matière de transparence environnementale et de mettre en lumière l'importance du travail collaboratif au sein de la filière. Au-delà des échanges techniques, les BlueOn Days ont renforcé le dialogue stratégique entre Eiffage et ses partenaires, en favorisant une compréhension commune des attentes réglementaires, des outils numériques disponibles et des bonnes pratiques à déployer pour améliorer la qualité et la fiabilité des données. Apprécié par l'ensemble des participants, l'événement s'inscrit pleinement dans la stratégie d'Eiffage visant à faire de la collaboration fournisseur un levier central de performance environnementale. Il témoigne également de la capacité du Groupe à fédérer l'écosystème autour d'une vision partagée et à entraîner durablement la filière vers des solutions décarbonées.

4.1.2.3 Prévention et détection des cas de corruption et des pots-de-vin [G1-3]

→ **Procédures de prévention, détection et traitement des cas de corruption et des versements de pots-de-vin**

Le dispositif mis en place par Eiffage pour empêcher et détecter les cas de corruption et les versements de pots-de-vin et traiter les allégations s'y rapportant a été réalisé à partir des cartographies des risques de corruption. Il se compose des procédures/règles suivantes :

- le code de conduite présentant les règles à respecter en matière de lutte contre la corruption (cf. paragraphe 4.1.2.1 / Politiques et actions concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise [G1-1]) ;
- la procédure d'alerte et la procédure d'enquête interne ;
- la procédure d'évaluation des tiers ;
- la procédure mécénat, sponsoring et hospitalités.

Le respect des règles fait l'objet d'un dispositif de contrôle interne adapté ainsi qu'un contrôle par la direction de l'audit interne (voir Risques et environnement de contrôle, chapitre 1.3 / Procédures de contrôle interne).

→ **Ouverture et déroulement de l'enquête interne**

En cas de besoin, le responsable du système d'alerte du Groupe peut décider de réunir un comité *ad hoc*, afin de décider collégialement de l'opportunité d'ouvrir ou non une enquête et des moyens à y allouer.

Une attention est apportée, au-delà de leur expertise, à l'indépendance de ses membres (notamment à leurs éventuels conflits d'intérêts) afin de garantir l'objectivité de l'enquête.

De plus, en fonction de la nature de l'enquête, une lettre de mission spécifique précisant la nature et les conditions de la mission des enquêteurs est réalisée, et un engagement de confidentialité garantissant l'action indépendante des membres du comité est signé par ceux-ci.

Dans l'hypothèse où l'instance dirigeante concernée ne prend pas elle-même la décision de diligenter l'enquête interne, elle est *a minima* informée des enquêtes ouvertes relatives aux situations les plus sensibles, à l'exception de celles où elle est, elle-même mise en cause. Dans ce cas, une procédure de déport vers le supérieur hiérarchique de celle-ci peut être prévue.

→ **Suivi du dispositif de signalement professionnel**

Les résultats du processus de recueil des signalements font l'objet d'un suivi statistique dans le cadre des indicateurs semestriels de lutte contre la corruption. Une consolidation anonymisée des alertes est alors effectuée par le responsable du système d'alerte du Groupe. Ces indicateurs sont présentés dans différents comités :

- au comité de gouvernance de la conformité ;
- au comité d'audit du conseil d'administration ;
- au comité de contrôle interne.

Outre cette présentation des indicateurs trimestriels, le garant éthique nommé par le conseil d'administration effectue un suivi semestriel du bon fonctionnement du dispositif de signalement professionnel, de ses évolutions et principaux enjeux, des alertes émises pendant l'exercice et de l'accessibilité des outils. Il en rend compte annuellement au conseil d'administration.

→ Communication des politiques de prévention de la corruption et pots-de-vin

Les informations relatives à la politique de prévention de la corruption et pots-de-vin et sa communication sont présentées au paragraphe 4.1.2.1 / Politiques et actions concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise [G1-1].

Les règles et procédures visant à prévenir la corruption peuvent être consultées par les collaborateurs d'Eiffage, dans le guide de maîtrise des risques disponible en français, anglais et espagnol, directement accessible sur l'intranet du Groupe. La fiche du risque « éthique et intégrité des affaires » et les procédures associées précisent le référentiel emploi plus particulièrement concerné par ces règles. Toutes les informations utiles en la matière peuvent également être consultées dans le *SharePoint* « éthique et conformité ».

Les parties prenantes d'Eiffage peuvent, quant à elles, consulter la page « éthique et responsabilité sociale » du Groupe, présentant ses engagements en matière d'éthique et de lutte contre la corruption sur le site institutionnel.

De plus, le dispositif anticorruption et toute information utile sont communiqués sur toute demande de tiers. Les informations relatives à Eiffage sont régulièrement mises à jour dans l'outil Viaco, plateforme mutualisée d'évaluation des tiers.

Enfin, les engagements d'Eiffage sont rappelés dans les clauses éthiques insérées dans les contrats, les conditions générales d'achats qui contiennent des dispositions éthiques, dans les contrats cadres d'achats ou les modèles types de contrat de sous-traitance.

→ Formations en matière de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin

Comme indiqué au paragraphe 4.1.2.1 / Politiques et actions concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise [G1-1], :

- Eiffage a développé depuis 2010 un module de formation en présentiel sur la maîtrise des bonnes pratiques du Groupe intitulé « Essentiel Commerce et Éthique » et couvrant les risques liés à la concurrence et à la corruption. Ce module est dispensé par des intervenants internes (directeur commercial, directeur juridique) et par un avocat spécialisé sur la base de situations à risque rencontrées dans le cadre des activités du Groupe ;
- une formation spécifique visant à l'identification des signaux faibles par les opérationnels exposés aux risques de corruption a été conçue en 2025 par Eiffage Route. Cette formation est dispensée par des intervenants internes (directeur commercial, directeur juridique infrastructures Route) ainsi que par un cabinet d'avocats et un cabinet spécialisé en ressources humaines ;
- un module de formation *e-learning* sur le code de conduite a été déployé (cf. paragraphe 4.1.2.1 / Politiques et actions concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise [G1-1]). Le contenu de ce module a été élaboré sur la base des principales situations à risque rencontrées ;
- enfin, un programme de formation adapté aux risques identifiés est déployé par certaines filiales à l'étranger ou dans les territoires ultramarins.

→ Fonctions à risque couvertes par les programmes de formation

Les collaborateurs exposés aux risques de corruption, identifiés comme population cible pour les formations en la matière, ainsi que leur nombre, ont été mis à jour en 2025. Cela a permis de déterminer le pourcentage de collaborateurs exposés au risque de corruption déjà formés ainsi que ceux restant à former. Une analyse, visant à déterminer les populations à former en priorité, et à étudier un format ainsi qu'un contenu adapté à certaines populations afin d'accélérer la bonne formation, a été initiée en 2025. Elle sera poursuivie en 2026.

Pour les formations dispensées aux membres du conseil d'administration, se référer au rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

Tableau présentant les formations sur la prévention et la détection des actions de corruption et des pots-de-vin

	Formations Groupe*			
	Formation commerce et éthique	***E-learning* Code de conduite**	**Manager un centre de profit (MCP)**	**Projets clés en main (PCM)**
Durée	Une journée	30 minutes	1h30 (un des modules du parcours de formation)	1h30 (un des modules du parcours de formation)
Objet	Formation sur la maîtrise des bonnes pratiques du Groupe intitulé « Essentiel Commerce et Éthique », couvrant les risques liés à la concurrence et à la corruption	Présente les principales dispositions du Code de conduite Comprend des mises en situation fondées sur des cas concrets avec l'explication des règles	Formation sur l'éthique et la conformité traitant de l'éthique, du code de conduite et des valeurs d'Eiffage, de la lutte contre la corruption – Sapin 2 et du devoir de vigilance	Formation sur l'éthique et la conformité traitant de la politique éthique et conformité d'Eiffage, de la lutte contre la corruption – Sapin 2 et du devoir de vigilance
Population cible	Salariés les plus exposés aux risques de concurrence et de corruption tels qu'identifiés dans les cartographies des risques	Cadres et tout autre volontaire Obligatoire dans le cadre du parcours d'intégration des nouveaux entrants cadres et ETAM en France	Directeurs de SAS, de filiale, d'exploitation, d'achats, techniques, commercial Responsables d'activité, chefs d'agence, de centre, de secteur	Directeurs de travaux, grands projets, technique, d'exploitation, responsables études de prix, d'affaires, chefs de projet, conducteurs de travaux
Engagement de l'instance dirigeante	Vidéo introductive du PDG d'Eiffage Intervention d'un des membres de la direction générale du Groupe ou d'une branche	Vidéo introductive du PDG d'Eiffage	Vidéo introductive du PDG d'Eiffage	Vidéo introductive du PDG d'Eiffage
Validation des acquis	Quiz envoyé aux stagiaires à l'issue de la formation (score de 80 % à obtenir pour valider son quiz avec explication des bonnes et des mauvaises réponses)	Quiz final (score d'au moins 80 % de bonnes réponses)		
Collaborateurs formés en 2025	891 collaborateurs	17 818 collaborateurs formés en France au 31/12/2025 (dont 2 697 en 2025) ; 2 697 collaborateurs formés à l'international au 31/12/2025 (lancement en 2024)	26 collaborateurs	24 collaborateurs
Périmètre	France et organisation de sessions à distance pour l'international	France et International	France et International	France

* *Des formations sont également organisées dans les filiales européennes des branches.*

Les moyens alloués au respect de la conformité en matière d'éthique des affaires sont portés par la direction gestion des risques, contrôle interne et conformité et la direction des achats du Groupe, mais aussi par chacune des branches. Il n'y a pas de consolidation au niveau du Groupe et cela ne représente pas des montants significatifs au niveau de chaque branche.

4.1.3 Métriques et cibles

4.1.3.1 Incidents de corruption et de pots-de-vin [G1-4]

Le Groupe et ses dirigeants n'ont fait l'objet d'aucune amende ou condamnation pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

4.1.3.2 Influences politiques et activités de lobbying [G1-5]

- Eiffage ne réalise aucune action de représentation d'intérêts au niveau européen et n'est inscrit sur aucun registre à ce niveau.
- En France, les entités du Groupe déclarées en qualité de représentants d'intérêts auprès de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) sont Eiffage SA, APRR, Sun'R power et Sun'Agri. Pour chacune de ces sociétés, l'identité des dirigeants et des personnes chargées de la représentation d'intérêts, les actions réalisées et les moyens alloués à ces actions de représentation d'intérêts, sont indiqués dans les fiches accessibles sur le site de la HATVP.
- Les actions de représentation d'intérêts déclarées en 2025 au titre de l'année 2024 et les moyens alloués sont les suivants :
  - Eiffage SA : 2 actions et des moyens alloués entre 75 000 euros et 100 000 euros ;
  - APRR : 1 action et des moyens alloués inférieurs à 10 000 euros ;
- Le directeur de la gestion des risques et de la conformité d'Eiffage, le directeur juridique d'APRR et les directeurs des affaires publics du Groupe Sun'R effectuent tous les ans une déclaration d'activité et des moyens alloués à partir d'un recensement réalisé auprès des personnes chargées de la représentation d'intérêts. La représentation d'intérêts est un sujet suivi dans le cadre du Comité de gouvernance de la conformité. L'identification des actions réalisées, des moyens alloués en 2025 et des thèmes couverts par celles-ci sera réalisée le 1er avril 2026.
- Comme indiqué dans son Code de conduite, le groupe Eiffage s'interdit de participer au financement de tout parti politique, quelle que soit la législation du pays concerné. Aucune société du Groupe ne participe ainsi à un tel financement directement ou indirectement.

4.1.3.3 Délais de paiement [G1-6]

En matière de pratique de paiement, sur l'ensemble des activités et des pays d'implantation du Groupe, Eiffage applique les conditions prévues par la législation en vigueur, ce qui représente une diversité de standards selon le pays d'implantation, la nature des activités et les types de contrats.

Soucieux de respecter ses engagements en matière de délais de paiement, Eiffage a déployé en France une démarche de dématérialisation (numérisation, portail fournisseurs et EDI) pour fluidifier le processus de gestion des factures, offrir plus de transparence à ses partenaires et améliorer les délais de paiement.

En 2025, pour faciliter l'enregistrement de la facture et réduire les délais de traitement, une nouvelle fonctionnalité a été ajoutée permettant aux fournisseurs de déposer directement l'image de la facture sur le portail fournisseurs.

Les échanges de données informatisées (EDI et portail) couvrent aujourd'hui 45 % (+ 2 points *vs.* 2024) du volume total des factures en France (3 millions de factures) et doivent s'étendre dans les années à venir avec le passage à la facturation électronique qui deviendra progressivement obligatoire en France à partir du 1er septembre 2026.

En France (hors concessions autoroutières), le délai de paiement moyen à partir de la date de réception de la facture est de 43,3 jours, toutes catégories de fournisseurs confondues.

En dehors de la France, le traitement des factures dépend de processus et de systèmes d'informations locaux.

Le Groupe n'est pas en mesure aujourd'hui de présenter un suivi consolidé des délais de paiement par catégorie de fournisseurs permettant la publication du pourcentage de paiements effectués dans ces délais. Ces informations seront publiées sur la France d'ici à deux ans et le périmètre des informations publiées sera progressivement étendu aux autres pays du Groupe au fur et à mesure de l'unification des systèmes d'information et de gestion prévue sur les trois à cinq prochaines années.

En 2025, sur le périmètre France, aucune société du groupe Eiffage n'a été concernée par une décision de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ayant donné lieu à une amende pour retard de paiement.

5 Annexes

5.1 Note méthodologique taxonomie européenne

Les indicateurs de la taxonomie verte couvrent l'ensemble des sociétés du groupe Eiffage correspondant au périmètre des comptes consolidés. Les données financières utilisées sont celles issues des comptes consolidés 2025 du Groupe, établis en euros, en conformité avec les normes IFRS adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025 et décrites dans les notes aux comptes consolidés.

I. Éligibilité et indicateurs taxonomiques

Le Groupe applique les mesures de simplification proposées par le règlement délégué 2026/73 de la Commission européenne du 4 juillet 2025, à savoir :

- l'application du seuil de matérialité, en excluant les activités non matérielles dont la valeur cumulée est inférieure à 10 % du dénominateur de chaque indicateur. Les activités non matérielles correspondent à une multitude d'activités dont le poids est immatériel à l'échelle du Groupe ;
- l'exclusion de la publication de l'indicateur OpEx, sur le fondement d'une absence de matérialité vis-à-vis du modèle d'affaires ;
- l'application de la nouvelle appendice C sur les critères génériques du DNSH Pollution ;
- la publication des tableaux de reporting simplifiés.

1. Indicateur relatif au chiffre d'affaires (CA)

La diversité des sociétés et des activités au sein d'Eiffage a conduit le Groupe à définir une approche différenciée pour l'analyse de l'éligibilité du chiffre d'affaires, permettant de prendre en compte au mieux les systèmes d'information et les données disponibles, et de conserver une approche pragmatique en tenant compte du poids des sociétés dans le chiffre d'affaires total consolidé.

Ainsi, trois populations ont été distinguées pour l'analyse de l'éligibilité du chiffre d'affaires :

A. sociétés utilisant l'ERP Groupe ;

B. sociétés allemandes, belges et espagnoles ;

C. autres sociétés.

→ Dénominateur – Application au cadre financier d'Eiffage

Le chiffre d'affaires publié (hors chiffre d'affaires « construction des concessions » issu de l'application de l'interprétation IFRIC 12) constitue le dénominateur (cf. note 5.1 « Produits des activités opérationnelles » des notes aux comptes consolidés).

→ Numérateur - Détermination du chiffre d'affaires éligible

Approches

Pour chaque population, une approche adaptée a été définie pour la remontée des données et l'analyse de l'éligibilité des activités pour la définition du numérateur :

A. dans le cas des sociétés qui utilisent l'ERP Groupe, le chiffre d'affaires de chaque chantier est catégorisé selon une segmentation commerciale. Une revue de l'éligibilité de chaque segmentation commerciale a été effectuée ;

B. concernant les sociétés allemandes, belges et espagnoles, qui constituent les principales implantations du Groupe à l'international, les analyses sont effectuées localement sur la base des activités et chantiers des filiales ;

C. l'approche privilégiée pour qualifier l'éligibilité des autres sociétés est fondée sur l'analyse de leur activité principale.

Hypothèses et principaux arbitrages

L'analyse de l'éligibilité des activités a été réalisée au regard du référentiel d'activités listées dans chacun des objectifs du règlement (UE) 2020/852. La même méthode a été appliquée pour chaque objectif.

Dans le cas des activités dites « multi-objectifs » (comme l'activité de construction de bâtiments neufs éligible en CCM 7.1 et en CE 3.1), le Groupe analyse son alignement au regard de chaque objectif. De plus, afin d'éviter le double comptage, un objectif principal est déterminé, en fonction de la capacité d'Eiffage à être aligné sur les critères de contribution substantielle de chaque objectif, et de la nature de l'activité.

Le Groupe n'a pas réalisé de nouveaux arbitrages en 2025, à l'exception du classement en CCM 7.3 « Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique » de l'intégralité de l'activité d'installation et de rénovation de chauffage, ventilation et climatisation, auparavant ventilée en partie entre CCM 7.1 « Construction de nouveaux bâtiments » et CCM 7.2 « Rénovation de bâtiments existants », en application du point 9 de la FAQ 2022/C 385/01, qui ne limite pas l'éligibilité aux seuls équipements « favorisant l'efficacité énergétique ».

2. Indicateur relatif aux investissements (CapEx)

→ Dénominateur – Application au cadre financier d'Eiffage

Le dénominateur du ratio CapEx se compose des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice, incluant les immobilisations incorporelles du domaine concédé, les droits d'utilisation des actifs loués et les immobilisations des sociétés acquises. Ces données sont répertoriées dans les notes aux comptes consolidés, notes 6.1 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé et actifs financiers sur accords de concession de services publics », 6.4 « Autres actifs courants » et 6.5 « Contrats de location ».

Tableau de rapprochement Dénominateur CapEx

Année 2025		Acquisitions
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	Note 6.1	539
Immobilisations corporelles	Note 6.4	539
Immobilisations incorporelles	Note 6.4	40
Droits d'utilisation des actifs loués	Note 6.5	526
Variations de périmètres		156
Total = Dénominateur		**1 800**

→ Numérateur – Détermination des CapEx éligibles

L'analyse de l'éligibilité des CapEx se décompose en deux temps.

Tout d'abord, une analyse des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles classées par comptes comptables est réalisée pour l'ensemble du Groupe.

Cette analyse permet d'identifier les CapEx non éligibles (terrains, brevets, fonds de commerce, bureautique…), les CapEx de production dits de type A (matériels industriels) et les CapEx mesures individuelles dits de type C (bâtiments, véhicules de fonction…).

La détermination de l'éligibilité des CapEx de production est faite au niveau de chaque société en fonction de l'éligibilité de ses activités. Pour les sociétés multi-activités, l'allocation de ses CapEx a été réalisée sur la base du chiffre d'affaires.

Ensuite, des analyses complémentaires sont menées pour qualifier l'éligibilité de certaines catégories d'investissement telles que les véhicules qui doivent répondre à des critères particuliers pour être éligibles. Par exemple, sont éligibles au titre de l'activité CCM 6.5 les véhicules particuliers ou véhicules utilitaires légers de service quand ils appartiennent à une des catégories ci-dessous :

- M1 : véhicule pour le transport de passagers ne comprenant pas plus de huit places assises en plus de celle du conducteur ;
- N1 : véhicule pour le transport de marchandises avec une masse maximale n'excédant pas 3,5 tonnes.

3. Indicateur relatif aux charges d'exploitation (OpEx)

Les OpEx, tels que définis par le règlement de la taxonomie, représentant une part non significative (7,30 %) des OpEx totaux du Groupe, l'interprétation des résultats de cet indicateur aurait été jugée comme non pertinente. Ainsi, le Groupe a décidé de retenir l'exemption de l'analyse de l'éligibilité et de l'alignement des OpEx.

Les OpEx de la taxonomie correspondent aux dépenses de recherche et développement, à la rénovation des bâtiments et à l'entretien des immobilisations corporelles. Ils sont comparés aux charges d'exploitation du Groupe (achats consommés, charges de personnel, charges externes).

II. Alignement

Rappel sur les acronymes :

- CS : contribution substantielle ;
- DNSH : *Do No Significant Harm* (ne pas causer de préjudice important) ;
- MS : *Minimum Safeguards* (garanties minimales) ;
- EIE : évaluation des incidences sur l'environnement ;
- CCM : objectif *Climate change mitigation* (atténuation du changement climatique) ;
- CCA : objectif *Climate change adaptation* (adaptation au changement climatique) ;
- WTR : objectif *Sustainable use and protection of hydrological and marine resources* (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines) ;
- CE : objectif *Transition to a circular economy* (transition vers une économie circulaire) ;
- PPC : objectif *Pollution prevention and control* (prévention et réduction de la pollution) ;
- BIO : objectif *Protecting and restoring biodiversity and ecosystems* (protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes).

1. Méthodologie de travail

→ Chiffre d'affaires

L'analyse est différente selon l'activité :

- pour les activités de construction et de rénovation (CCM 7.1 et CCM 7.2), 152 projets de constructions neuves et de rénovations en France et à l'international ont été sondés chez Eiffage Construction. Le taux d'alignement de cet échantillon représentatif, qui couvre 60 % du chiffre d'affaires de la branche, permet une extrapolation sur la population non testée composée de projets similaires ;
- pour les autres activités éligibles, l'analyse est menée soit sur l'intégralité de l'activité, soit sur une population large (environ 80% du chiffre d'affaires, la population non analysée n'étant pas alignée). L'analyse est faite au niveau de la branche et du pays, afin de vérifier le respect des critères CS et DNSH.

→ CapEx

- Pour les CapEx liés aux activités de production, l'analyse est faite au niveau société selon la même méthodologie que pour l'éligibilité ;
- Pour les CapEx mesures individuelles, les analyses suivantes sont effectuées :
  - activité CCM 7.7 « Acquisition et propriété de bâtiments » : analyse des critères CS et DNSH sur les bâtiments les plus significatifs. Des analyses n'ont pas été menées sur des CapEx individuellement non significatifs et, par nature, fort probablement non alignés,
  - activité CCM 6.5 « Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers » : du fait de l'impossibilité d'obtenir l'information détaillée concernant la flotte de véhicules du Groupe auprès des bailleurs, pour les principaux bailleurs du Groupe publiant de l'information taxonomique, leur taux de transformation (part du chiffre d'affaires aligné sur part du chiffre d'affaires éligible) de l'exercice 2024 a été appliqué aux CapEx du Groupe,
  - CapEx d'APRR : les investissements alignés concernent l'activité CCM 7.4 « Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans les parcs de stationnement annexés à des bâtiments) ». L'analyse couvre 100 % des investissements.

2. Principaux points d'arbitrage

→ DNSH génériques (appendices A, B, C, D)

- **Le DNSH adaptation au changement climatique** concerne toutes les activités et couvre le risque sur la continuité d'exploitation. Pour une entreprise telle qu'Eiffage, la continuité d'activité nécessite du matériel de construction, des équipements de construction, ainsi que du personnel (administratif et ouvrier). Ainsi, pour l'exercice taxonomique 2025, l'analyse des risques climatiques physiques s'est concentrée, au niveau Groupe, sur les actifs essentiels aux activités économiques (usines, carrières, bureaux, entrepôts et installations de stockage de matériel ou d'équipements) et sur le personnel.

  L'analyse des risques climatiques physiques sur les actifs et ses résultats sont décrits dans les chapitres 1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO -1] et 2.3.1 / Changement climatique et résilience [ESRS 2 SBM-3] du présent rapport de durabilité.

  Les politiques de prévention et de santé-sécurité au travail visent à répondre au risque d'impact des aléas climatiques sur le personnel (chapitre 3.1.2.1 / Politiques [S1-1] du présent rapport de durabilité). Les plans de continuité d'activité pour répondre à ces risques sont présentés dans le chapitre 3.1.2.4 / Plan d'actions et formation [S1-4].
- **Le DNSH sur l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines** concerne la plupart des activités alignées.

  Pour les projets en France, la réglementation sur l'eau oblige les projets IOTA (installations, ouvrages, travaux et activité) ayant un impact sur le milieu aquatique et la santé publique à :
  - conduire une EIE comprenant une analyse de l'état écologique des eaux souterraines ;
  - mettre en place un plan en matière de gestion et d'utilisation de l'eau conforme à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) ;
  - répondre, sur un projet donné, aux orientations des schémas d'aménagement et gestion de l'eau (SAGE) et des schémas directeurs d'aménagement et gestion des eaux (SDAGE), notamment sur les éléments de définition visés par l'appendice.

Au niveau européen, tous les projets sont conformes à ce DNSH, Eiffage respectant l'ensemble des réglementations en vigueur, notamment les directives 2000/60/CE et 2011/92/CE et les textes réglementaires adoptés par les États membres. Les projets soumis à une EIE ont eu un diagnostic écologique réalisé et ont dû mettre en œuvre les mesures d'atténuation éventuelles. Les autres projets pour lesquels une EIE n'est pas requise respectent les obligations réglementaires locales, qui sont conformes au schéma directeur d'aménagement des eaux et donc à la directive 2000/60/CE.

- **Le DNSH générique Pollution** concerne la plupart des activités alignées. Eiffage s'assure de l'absence de fabrication, de mise sur le marché ou d'utilisation de différentes substances chimiques encadrées par la législation européenne, via un processus de suivi des substances utilisées dans ses propres procédés, les informations communiquées par les fournisseurs et une veille spécifique. Pour l'exercice 2025, les meilleurs efforts ont été déployés pour mener l'analyse avec les informations disponibles à la date d'établissement du reporting Taxonomie du Groupe, ce qui amène à considérer que les activités sont alignées au regard de ce DNSH. Les efforts seront poursuivis afin d'affiner l'analyse et faire progresser les processus pour les années à venir.

  D'une part, Eiffage a réalisé une analyse de conformité pour chacun des points suivants, dans le cadre de ses opérations :

  - l'utilisation de polluants organiques persistants (règlement POP), comme l'amiante, est strictement encadrée par le Code du travail et par le Code de la santé publique ;
  - pour les substances chimiques contenant du mercure ou des dérivés, des analyses en amont des projets ainsi qu'une procédure de gestion des risques assurent que les composants contenant ces substances soient exclus des opérations d'Eiffage.

  Une instruction interne donne des consignes sur le comportement à adopter en cas d'incident environnemental anormal, donc notamment en présence de POP ou de mercure.

  - Les substances appauvrissant la couche d'ozone (fluides frigorigènes) concernent les activités d'Eiffage Énergie Systèmes impliquant l'installation ou la maintenance d'un système de CVC (groupes froids, climatisation) (CCM 7.1, 7.2 et 7.3). À la suite de l'application de la nouvelle appendice C issue du règlement 2026/73, seuls les équipements qui contiennent des fluides frigorigènes autorisés par l'annexe I du règlement 2024/590 sont alignés, sous réserve du respect des conditions d'exemption réglementaires et des autres critères d'alignement.
  - Eiffage est conforme à la directive RoHS (*Restriction of the use of certain Hazardous Substances*) du 8 juin 2011 qui limite l'utilisation des substances chimiques dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, sauf si elles sont conformes à l'article 4 de ladite directive.

    La conformité à la directive RoHS est insérée dans les conditions générales d'achat d'Eiffage, auprès des fournisseurs. Ces derniers doivent donc s'assurer de la conformité à la réglementation des équipements électriques et électroniques vendus à Eiffage et prévenir Eiffage si une non-conformité est détectée.

    Les directions régionales d'Eiffage Énergie Systèmes ont mis en place des procédures relatives à la gestion des déchets, conformément à la réglementation, incluant la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Quand des bennes ne sont pas mises à disposition par les clients pour le dépôt des DEEE, Eiffage fait appel à un éco-organisme agrémenté pour les traiter. Une convention de partenariat peut être signée avec ces éco-organismes, qui ne sont pas rémunérés par Eiffage, mais via le système d'éco-participation. Eiffage agit donc en tant qu'opérateur intermédiaire, qui dépose et concentre les déchets, entre le client et l'éco-organisme.

  D'autre part, Eiffage assure sa conformité au règlement REACH grâce à l'outil SEIRICH, mis à disposition par l'INRS, pour détecter, sur les chantiers, la présence de substances cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, soumises à restriction par le règlement. Si l'outil fait ressortir une substance non conforme, une instruction interne est lancée pour en comprendre la raison, et des produits ou matériaux de substitution sont recherchés.

  Depuis novembre 2025, un nouvel outil de gestion du risque chimique est déployé dans les branches Construction et Infrastructures. Il permet de recenser tous les produits utilisés dans les périmètres concernés, avec leurs fiches de données de sécurité. L'outil réalise une veille réglementaire continue sur l'ensemble des substances présentes dans les produits utilisés, notamment sur l'ensemble des réglementations listées dans l'appendice C. Par suite de formations internes, cet outil assurera la conformité des périmètres concernés à l'appendice C.

- **Pour le DNSH générique Pollution de l'activité CCM 3.1 « Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables »**, l'analyse des fiches de données de sécurité des produits utilisés dans les produits éoliens (principalement des peintures) n'a pas fait ressortir de substances interdites par les points a) à d) de l'appendice C. Certains produits utilisés contiennent des substances interdites par le point f) de l'appendice, mais dans des concentrations inférieures à 0,1 %. Ces produits sont imposés par le client pour suivre les exigences de l'éolien *offshore*, notamment par rapport à la durabilité des ouvrages, et sont utilisés dans des conditions contrôlées.
- **Le DNSH protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes** concerne toutes les activités. Tous les projets soumis à EIE ou examen au cas par cas sont conformes. Un projet peut ne pas être soumis à étude d'impact, après une analyse au cas par cas ou d'office, car il est en dessous des seuils européens et donc considéré comme non impactant, sous réserve de l'application de la clause filet qui permet à un projet en deçà des seuils de réaliser une étude d'impact.

→ **Contribution substantielle et DNSH spécifiques**

- **Concernant les activités CCM 4.27 « Construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité et/ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles » et CCM 4.28 « Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes »**, Eiffage participe aux travaux de

construction des nouvelles centrales nucléaires d'EDF en France (EPR2 à Penly) et sur les centrales nucléaires d'ENGIE en Belgique. Pour évaluer l'alignement de ces activités, Eiffage s'est appuyé sur les analyses d'alignement effectuées par EDF et ENGIE, qui concluent à un alignement à 100 % sur ces activités. Ainsi, les activités éligibles CCM 4.27 et CCM 4.28 du Groupe en France et en Belgique sont également alignées sur les critères de la taxonomie.

- **Concernant les critères relatifs à l'exploitant de l'activité CCM 4.9 « Transport et distribution d'électricité »**, Eiffage s'est appuyé sur les analyses d'alignement effectuées par RTE et Enedis, ses principaux clients, ce qui a permis de conclure à un alignement à 100 % du chiffre d'affaires généré par les activités effectuées pour ces clients en France.
- **La CS de l'activité CCM 6.14 « Infrastructures de transport ferroviaire »** oblige à déterminer si les infrastructures ne sont pas destinées au transport ou au stockage d'énergies fossiles. Eiffage s'appuie sur la FAQ C/2023/267 de la Commission européenne d'octobre 2023 pour valider ce critère. En effet, aucune des infrastructures n'est exclusivement destinée au transport ou au stockage de combustibles fossiles et, quand Eiffage intervient sur les projets, il est impossible de qualifier précisément les modalités d'utilisation futures des infrastructures et donc d'en exclure une partie de l'alignement.
- **Concernant les activités CCM 7.1 « Construction de bâtiments neufs » et CCM 7.2 « Rénovation de bâtiments existants »** :
  - pour les bâtiments neufs, le label « HQE BD v4 – Construction (2019) » permet de valider l'ensemble des critères de CS et DNSH, sauf :
    - le DNSH Économie circulaire, sur la conception circulaire du bâtiment,
    - le DNSH Pollution, sur les seuils de composés organiques volatils (« COV ») et formaldéhyde dans les produits et matériaux de construction, et les zones potentiellement contaminées ;
  - par rapport au respect du DNSH Pollution spécifique :
    - le seuil de présence de formaldéhyde requis par la taxonomie correspond au seuil exigé par l'étiquette A des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis (arrêté du 19 avril 2011). Ces étiquettes sont requises pour considérer les projets alignés,
    - le seuil de présence de 0,001 mg de COV cancérigène 1A 1B correspond au règlement REACH auquel Eiffage est conforme ;
  - pour le DNSH Eau, les seuils relatifs aux débits peuvent être vérifiés au travers des certifications pour les bâtiments résidentiels ou de questions pour les autres bâtiments ;
  - enfin, pour le DNSH Biodiversité spécifique, la FAQ C/2023/267 de la Commission européenne d'octobre 2023 a déterminé que le permis de construire peut servir de preuve pour démontrer le respect des critères.
- **Pour la CS de l'activité CCM 7.1 « Construction de bâtiments neufs »** et le calcul du potentiel de réchauffement planétaire, les méthodes de calcul sur l'analyse de cycle de vie dites « statique » et « dynamique » sont acceptables pour valider le critère en France.
- **Les MS** concernent toutes les activités et sont traités ci-dessous en II.3.

3. Analyse des critères de *Minimum Safeguards* (MS)

L'analyse des garanties minimales pour l'alignement des activités éligibles du groupe Eiffage a reposé sur les éléments suivants :

- l'article 3 du règlement Taxonomie (UE) 2020/852 portant sur les critères de durabilité environnementale des activités économiques, qui précise au point c) que ces activités doivent être exercées dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 pour être considérées comme durables sur le plan environnemental ;
- l'article 18 du règlement Taxonomie (UE) 2020/852 portant sur les garanties minimales, qui les définit comme des procédures qu'une entreprise exerçant une activité économique met en œuvre pour s'aligner sur les principes des quatre textes fondateurs suivants :
  - la Charte internationale des droits de l'homme (1948, 1966), constituée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques,
  - les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail (2002) relative aux principes et droits fondamentaux au travail,
  - les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011),
  - les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (2011) ;
- les recommandations issues du Rapport final sur les garanties minimales de la Plateforme européenne sur la finance durable du 11 octobre 2022.

  Ce rapport de la Plateforme sur la finance durable identifie, dans ces textes fondateurs, quatre thématiques prioritaires devant être examinées dans le cadre des garanties minimales : les droits humains, la concurrence, la fiscalité et la corruption.

  Le respect des garanties minimales par le Groupe a été analysé au regard des critères de non-alignement proposés dans ce rapport. Ces derniers visent à s'assurer d'une part que le Groupe n'a pas été à l'origine de violations des droits et réglementations en lien avec ces quatre thématiques, et d'autre part, que des procédures sont en place au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer, d'éviter et d'atténuer de telles violations. Une synthèse des résultats de ces analyses est présentée ci-après :

→ Droits humains

Eiffage s'engage à respecter les droits humains et libertés fondamentales reconnus, comme décrit au sein du paragraphe 1.2.1 / L'engagement RSE du Groupe du présent rapport de durabilité.

Au cours de l'exercice 2025, deux entités du Groupe ont fait l'objet de condamnations définitives, résultants d'accidents du travail distincts et isolés, ayant eu lieu au cours d'exercices précédents. Compte tenu des politiques du Groupe en matière de prévention et de santé-sécurité au travail, et des actions de remédiation mises en place, le Groupe considère que ces condamnations ne remettent pas en cause l'alignement de ses activités pour cet exercice 2025.

Par ailleurs, aucune saisine n'a été acceptée par un point de contact national de l'OCDE. Eiffage se tient à disposition et répondra dans un délai de trois mois en cas de sollicitation du *Business & Human Rights Resource Centre*.

Eiffage observe les six étapes clefs d'un processus de *due diligence* raisonnable en matière de droits humains présentées dans les principes directeurs de l'ONU. La procédure de *due diligence* du Groupe en matière de respect des droits humains est détaillée dans son plan de vigilance, et est renforcée au fur et à mesure au regard de ces principes directeurs, notamment à travers les actions suivantes :

- cartographie des risques devoir de vigilance, permettant d'identifier et d'évaluer les impacts négatifs du Groupe en matière de droits humains et libertés fondamentales. Dans le cadre de cet exercice, ces risques ont été évalués comme faibles (« risque net ») et n'apparaissent donc pas comme « risque majeur » dans la cartographie Groupe. En 2025, une nouvelle revue des risques bruts de la cartographie des risques devoir de vigilance a été effectuée à l'aune des résultats de l'analyse de double matérialité, et la cohérence des indicateurs relatifs aux risques identifiés dans le cadre de cette cartographie a été maintenue avec les indicateurs définis et suivis dans le cadre de la CSRD ;
- adoption en 2022 d'une déclaration spécifique rappelant l'engagement d'Eiffage en matière de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains et, en 2023, d'une déclaration relative à l'engagement du Groupe en matière de respect des droits humains ;
- mise à jour en 2025 du cahier éthique et conformité du Groupe, présentant notamment sa démarche en matière de devoir de vigilance, sa gestion des relations avec les fournisseurs et ses engagements internationaux et labels ;
- dispositif d'alerte professionnelle permettant de signaler des atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Ce dispositif est ouvert aux parties prenantes externes et une procédure d'enquête interne, incluant un suivi des actions de remédiation, est formalisée.

Dans le cas où une incidence négative serait avérée, le Groupe s'engage à mettre en œuvre les mesures de réparations adéquates.

→ Corruption

Le Groupe et ses dirigeants n'ont fait l'objet d'aucune condamnation de manière définitive pour corruption.

Des procédures anti-corruption sont en place au sein du Groupe. Ce dispositif est présenté au sein du paragraphe 4.1.2.3 / Prévention et détection des cas de corruption et des pots-de-vin [G1-3] du présent rapport de durabilité.

→ Fiscalité

Le groupe Eiffage n'a pas été condamné de manière définitive pour violation de la législation fiscale.

Du fait de sa présence dans de nombreux pays, le Groupe est soumis à diverses législations fiscales nationales. Toutefois, l'activité d'Eiffage est concentrée dans l'espace européen, dont la norme supérieure est commune avec celle de l'établissement de ses comptes consolidés. Dans ce prolongement, il est à noter que le taux effectif d'impôt du Groupe est légèrement supérieur au taux d'impôt sur les sociétés en France, où le siège d'Eiffage est établi.

L'objectif premier de la politique fiscale du Groupe est la sécurité juridique et la stabilité à long terme :

- Eiffage n'intervient pas dans des pays non coopératifs au sens de l'OCDE ;
- Eiffage n'effectue que des transactions dans un but commercial et ne participe à aucune opération de nature artificielle. La structure des investissements répond aux objectifs opérationnels des projets fortement concentrés sur la réalisation de chantiers ou de contrats de délégations de services publics ;
- Eiffage acquitte ses impôts et taxes dans les pays où ses activités sont localisées dans le respect des normes nationales et des conventions fiscales internationales ;
- Eiffage documente ses prix de transfert et sa politique est conforme aux principes de pleine concurrence établis par l'OCDE et l'Union européenne.

→ Droit de la concurrence

Le groupe Eiffage n'a pas été condamné de manière définitive pour non-respect du droit de la concurrence.

L'entreprise sensibilise ses employés à l'importance du respect des lois et réglementations applicables en matière de concurrence, comme décrit au sein du paragraphe 4.1.2.1 / Politiques et actions concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise [G1-1] du présent rapport de durabilité.

En conclusion, les activités du groupe Eiffage sont réalisées dans le respect des garanties minimales.

Modèle 1 : Part du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la Taxonomie ou alignées sur la Taxonomie – Informations pour l'année 2025 (ICP récapitulatifs)

Exercice 2025

ICP	Total	Part d'activités éligibles à la Taxonomie	Activités alignées sur la Taxonomie	Part d'activités alignées sur la Taxonomie	Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie						Part d'activités habilitantes	Part d'activités transitoires	Activités non évaluées considérées comme non matérielles	Activités alignées sur la Taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1)	Part d'activités alignées sur la Taxonomie au cours de l'exercice précédent (N-1)
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité					
Chiffre d'affaires	25 313	54,4 %	5 412	21,4 %	21,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	14,2 %	1,4 %	9,1 %	3 832	16,4 %
CapEx	1 800	39,3 %	159	8,8 %	8,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	7,7 %	0,5 %	3,2 %	201	10,9 %
OpEx	1 543														

Modèle 2 : Part du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la Taxonomie ou alignées sur la Taxonomie – Informations pour l'année 2025 (ventilation par activité)

ICP reporté (chiffre d'affaires)

Exercice 2025

Activités économiques	Code	ICP éligible à la Taxonomie (part du chiffre d'affaires éligible)	ICP aligné sur la Taxonomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires)	ICP aligné sur la Taxonomie (part du chiffre d'affaires alignée)	Objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie						Activité habilitante	Activité transitoire	Part des activités alignées par rapport aux activités éligibles
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité			
Construction de nouveaux bâtiments	**CCM 7.1** et CE 3.1	14,2 %	558	2,2 %	2,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			15,5 %
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	10,0 %	1 873	7,4 %	7,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		74,1 %
Rénovation de bâtiments existants	**CCM 7.2** et CE 3.2	7,1 %	354	1,4 %	1,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		T	19,8 %
Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	5,8 %	199	0,8 %	0,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		13,6 %
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	CCM 3.1	5,0 %	1 256	5,0 %	5,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		100 %
Entretien de routes et d'autoroutes	CE 3.4	4,8 %	1	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			0,1 %
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	2,9 %	0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		0,0 %
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1	2,2 %	545	2,2 %	2,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			100 %
Construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles	CCM 4.27	0,9 %	221	0,9 %	0,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			100 %
Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes	CCM 4.28	0,5 %	130	0,5 %	0,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			100 %
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,5 %	130	0,5 %	0,5 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		100 %
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur des bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés aux bâtiments)	CCM 7.4	0,3 %	84	0,3 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		100 %
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,2 %	62	0,2 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		100 %
Somme de l'alignement par objectif					**21,4 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**			
Total du chiffre d'affaires		**54,4 %**	**5 412**	**21,4 %**	**21,4 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**14,2 %**	**1,4 %**	**39,3 %**

Modèle 2 : Part du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques éligibles à la Taxonomie ou alignées sur la Taxonomie – Informations pour l'année 2025 (ventilation par activité)

ICP reporté (CapEx)

Exercice 2025

Activités économiques	Code	ICP éligible à la Taxonomie (part des CapEx éligible)	ICP aligné sur la Taxonomie (valeur monétaire des CapEx)	ICP aligné sur la Taxonomie (part des CapEx alignée)	Objectif environnemental des activités alignées sur la Taxonomie								
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	Activité habilitante	Activité transitoire	Part des activités alignées par rapport aux activités éligibles
Acquisition et propriété de bâtiments	CCM 7.7	12,4 %	0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			0,0 %
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers	CCM 6.5	8,4 %	8	0,4 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		T	5,3 %
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	5,5 %	74	4,1 %	4,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		74,1 %
Entretien de routes et d'autoroutes	CE 3.4	4,2 %	0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			0,0 %
Transport et distribution d'électricité	CCM 4.9	2,7 %	6	0,4 %	0,4 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		13,6 %
Construction de nouveaux bâtiments	**CCM 7.1** et CE 3.1	1,2 %	3	0,2 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			14,3 %
Technologies de fabrication liées aux énergies renouvelables	CCM 3.1	2,8 %	50	2,8 %	2,8 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		100 %
Rénovation de bâtiments existants	**CCM 7.2** et CE 3.2	0,9 %	1	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %		T	6,9 %
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	0,4 %	0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		0,0 %
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur des bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés aux bâtiments)	CCM 7.4	0,3 %	5	0,3 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		100 %
Construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles	CCM 4.27	0,3 %	5	0,3 %	0,3 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			100 %
Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque	CCM 4.1	0,2 %	3	0,2 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			92,9 %
Installation, maintenance et réparation de technologies liées aux énergies renouvelables	CCM 7.6	0,1 %	1	0,1 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		100 %
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM 7.5	0,0 %	1	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	H		100 %
Production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes	CCM 4.28	0,0 %	0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %			100 %
Somme de l'alignement par objectif					**8,8 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**			
Total des CapEx		**39,3 %**	**159**	**8,8 %**	**8,8 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**0,0 %**	**7,7 %**	**0,5 %**	**22,4 %**

5.2 Méthodologie relative aux calculs de GES

Note méthodologique de calcul des émissions de GES

Scope 2

Le scope 2 est calculé selon deux méthodes :

- *location-based* : prend en compte les moyens annuels de production de l'énergie dans les différents pays en appliquant les facteurs d'émission dédiés des pays dans lesquels l'énergie est consommée ;
- *market-based* : prend en compte les achats d'électricité couverts par des instruments tels que la garantie d'origine ou les certificats d'énergie renouvelable. Les émissions du scope 2 associées à ces consommations sont considérées nulles. Un facteur d'émission basé sur le mix résiduel énergétique des pays (issu de l'Association Issuing Bodies (AIB)) est utilisé pour les consommations qui ne sont pas couvertes par ces instruments.

Scope 3

Les émissions du scope 3 incluent les émissions des sociétés du périmètre contrôlé opérationnellement par le Groupe, ainsi que les émissions des sociétés non contrôlées au prorata de la participation au capital dans la catégorie 3.15 Investissements.

→ Catégories 3.1 Les achats de biens et services, 3.2 Les biens d'équipement, 3.4 Le transport amont, 3.12 Fin de vie des produits vendus

Ces émissions sont calculées grâce aux montants des dépenses réalisées par le Groupe sur l'année de reporting, fournis par la direction des achats sur l'ensemble du périmètre France du Groupe. Ces données sont catégorisées de manière à connaître finement leur domaine d'utilisation. L'unité utilisée est l'euro (€) de l'année en cours (prise en compte de l'inflation durant le calcul). Les données de prix moyen, de composition et de détail des achats sont issues des différents référents du Groupe. Suivant l'activité concernée, un modèle de calcul spécifique est appliqué utilisant divers facteurs d'émission. La méthode de calcul peut différer en fonction des activités. Les facteurs d'émission utilisés sont issus des bases de données suivantes : INIES de Fiche de déclaration environnementale et sanitaire (FDES), ecoinvent et l'Intergouvernemental Panel on Climate Change (IPCC) GWP 100a.

Note sur les modèles de calcul basés sur la dépense des catégories 1, 2, 4 et 6 : les modèles de calcul basés sur la dépense sont intrinsèquement sources d'incertitude et sont très sensibles aux variations économiques, comme observé durant les périodes post-pandémie et guerre en Ukraine (inflation et fluctuation du cours des monnaies). Les paramètres du modèle sont mis à jour annuellement pour refléter au mieux les réalités économiques. Cependant, la sensibilité du modèle global de calcul d'émissions de GES reste une source de forte incertitude qui fait chaque année l'objet d'une étude de sensibilité des résultats.

Note sur la sous-traitance : un travail spécifique a été mené en se basant sur les index BTP de l'Institut national de la statistique et sur des études économiques (Insee) afin de détailler ces dépenses en fonction du type de sous-traitance. Cela permet de réaliser un inventaire de cycle de vie détaillant les dépenses (matériel, matériaux, énergie, transport, main-d'œuvre) et d'appliquer des facteurs d'émission plus précis à chaque dépense.

Note sur les amortissements : conformément au GHG Protocol, les immobilisations dans la catégorie 2 du scope 3 ne sont pas amorties. Toutes les émissions sont imputées lors de l'année d'achat.

Note sur les matériaux : le béton, l'acier et le bitume, particulièrement émetteurs, font l'objet d'une attention particulière. Les quantités de matériaux sont estimées à partir des montants d'achat et grâce au calcul d'un prix unitaire moyen, établi par la direction des achats du Groupe. Un facteur d'émission physique est ainsi appliqué pour mieux en déterminer l'impact.

Note sur le transport amont : Les modes de fret prédominant sur le périmètre France-Europe (96 % du chiffre d'affaires Groupe en travaux) sont les frets routier et ferroviaire. Le fret aérien est occasionnellement utilisé pour certains projets internationaux hors Europe et son impact est estimé par ratio monétaire.

Note sur la fin de vie des produits : ces émissions sont estimées à partir des montants de dépenses en euro (€) des produits achetés et vendus aux clients durant l'année de reporting (excluant les dépenses dont l'origine ne nécessiterait pas de traitement à sa fin de vie). Elles sont estimées sur la base d'un modèle de calcul spécifique construit sur une base de scénarios de fin de vie actuels.

→ Catégories 3.3 Émissions liées à l'énergie et 3.5 Déchets

Ces émissions sont calculées grâce aux données physiques collectées dans le cadre du reporting environnemental. Les émissions amont des énergies sont obtenues grâce aux facteurs d'émission de la Base carbone de l'ADEME (exception faite de l'électricité à l'international qui utilise un facteur d'émission amont européen provenant d'ecoinvent). Les émissions amont des déchets sont obtenues en appliquant un modèle de gestion de fin de vie approprié à chaque grande catégorie de déchets (déchets dangereux, déchets non dangereux non inertes, déchets inertes) et basé sur les données de traitement des déchets issues du reporting environnemental.

→ Catégorie 3.6 Déplacements professionnels

Ces émissions sont calculées grâce aux distances parcourues par les collaborateurs en avion et en train suivies par le prestataire de voyage du Groupe ainsi qu'aux dépenses de déplacements professionnels réglées en notes de frais.

→ Catégorie 3.7 Déplacements domicile-travail

Ces émissions sont calculées pour les collaborateurs du Groupe ne possédant pas de véhicule de service ou de fonction. Le modèle se base sur les données statistiques de déplacement domicile-travail issues du ministère du Développement durable français.

Note sur le déplacement des collaborateurs : tous les déplacements de collaborateurs dont la nature relèverait des catégories 6 ou 7 du scope 3 mais qui sont réalisés avec un véhicule détenu ou loué par le Groupe sont ici exclus, leur impact étant déjà comptabilisé dans les scopes 1 et 2 au travers des consommations de carburant associées.

→ Catégorie 3.11 Utilisation des produits vendus

Ces émissions sont calculées différemment selon l'activité et le métier :

- activité de travaux : le calcul se base sur les chiffres d'affaires réalisés dans les différentes activités et est spécifique à chaque métier. Les modèles se basent sur des hypothèses d'utilisation des divers produits et projets vendus à un utilisateur final. L'impact de l'intégralité de l'utilisation du produit sur sa durée de vie est imputé au Groupe sur l'année où celui-ci a vendu ledit produit ;
- activités concessives : le calcul de conversion des données d'activités en émissions est spécifique à chaque concession opérée. Ces calculs se basent sur des hypothèses d'utilisation des divers actifs opérés par Eiffage Concessions sur l'année de déclaration du Groupe. L'impact d'une année d'utilisation de l'actif opéré est imputé au Groupe sur l'année où celui-ci a opéré ledit actif.

Cette différence d'approche entre les activités de travaux et de concessions dans la comptabilité des émissions rend difficilement comparables les performances de décarbonation entre les activités. Cela est cependant nécessaire pour évaluer correctement cette performance au sein d'une activité. En fonction de la nature de l'activité et des leviers de réduction disponibles, les émissions calculées sont classées dans cette catégorie (3.11 Utilisation des produits vendus) ou bien considérées comme optionnelles, conformément au GHG Protocol, auquel cas elles sont déclarées dans la ligne « Autre » du tableau « Émissions de GES scopes 1, 2 et 3 ».

Note sur la frontière entre le scope 3.11 et la catégorie « Autre » du scope 3 : les émissions liées à l'utilisation des produits vendus ne peuvent pas toutes être imputées directement à l'action du Groupe (exemple : des émissions liées au trafic des véhicules sur les routes construites ou rénovées). Elles sont donc réparties entre le scope 3.11 pour les émissions liées aux activités pour lesquelles le Groupe a des leviers d'action (consommation des équipements énergétiques installés) et le scope « Autre », notamment pour les émissions liées au trafic routier, aérien et ferroviaire, ou au fonctionnement des bâtiments.

Les émissions de la catégorie 3.15 Investissements sont calculées en prenant en compte les émissions des scopes 1 et 2 des entreprises détenues en participation au prorata du taux de détention du Groupe dans chacune d'entre elles.

Note sur les investissements chez Eiffage : Les émissions présentées dans cette catégorie incluent les émissions des entreprises en participation dans les industries de la Route de la branche Infrastructures et une estimation des émissions liées à une partie des entreprises détenues en participation par ailleurs. Cette approche permet de couvrir une part significative des émissions de la catégorie 3.15 du Groupe.

Les émissions liées à l'achat de services informatiques sont intégrées dans la catégorie 3.1 Achats de biens et services.

→ Catégorie Scope 3 « Autre » : optionnel

Cette catégorie rassemble les émissions indirectes liées à l'utilisation des produits (projets). Ce sont majoritairement (mais pas uniquement) des émissions liées aux véhicules circulant sur les routes construites ou rénovées ou sur les concessions autoroutières du Groupe. Elles sont calculées grâce aux données de circulation ou à l'aide d'un modèle de circulation dépendant du type de route construite ou rénovée.

Ces émissions ne sont pas soumises aux objectifs de réduction puisqu'en dehors du périmètre d'action direct d'Eiffage. Elles sont toutefois calculées, étant donné qu'elles représentent un volume important d'émissions sur lesquelles le Groupe peut avoir une action indirecte.

Note sur les concessions autoroutières (APRR-AREA) : la méthodologie de calcul des émissions de GES liées au trafic routier repose principalement sur les facteurs d'émission par classe de véhicules (source : Assessment and Reliability of Transport Emission Models and Inventory Systems (ARTEMIS)), la structure du parc roulant sur autoroute, la répartition des limitations de vitesse, la répartition des pentes, la nature du trafic, le taux de charge des poids lourds et les conditions de circulation. Les sources des données d'entrées annuelles sont le système de péage et les boucles de comptage pour toutes les sections circulées (distinction entre véhicules légers (VL) et poids lourds (PL)).

Remarque sur les estimations

Les données d'achat et de déplacement professionnel ne sont pas encore toutes consolidées de la même manière, à l'international notamment. En cas de manque de données et afin de pouvoir estimer correctement les émissions dues aux activités du Groupe, une approximation par ratios monétaires est effectuée, activité par activité. Ces ratios sont calculés sur les catégories 1, 2, 4, 6, 7, 11 et 12 du scope 3 et sont basés sur l'activité française de la branche concernée (hors Eiffage concession pour la catégorie 11) ainsi que sa capacité à produire des données sous la forme de dépenses ou de chiffre d'affaires. Une forte incertitude est induite par la spécification des activités ainsi que par leur nature même qui peut dévier du modèle français. Un autre point d'incertitude est le coût du travail qui n'est pas forcément aligné avec celui de la France. Cependant, il est à noter que sur la zone euro (au sein de laquelle la majorité du chiffre d'affaires international du Groupe est généré), le coût du travail (évalué par le salaire minimum par mois) est du même ordre de grandeur qu'en France.

***Rebaselining* (recalcul des émissions dans le temps)**

Le travail de *rebaselining* des émissions doit permettre de rendre les données comparables dans le temps. Pour cela, il est nécessaire de prendre en compte les changements suivants dans les données historiques :

- modification ou évolution de la méthodologie de calcul : en cas de changement de méthodologie, la nouvelle méthode est rétroactivement appliquée aux données passées. Si ce n'est pas possible son impact est évalué au regard de l'année en cours (ou la plus antérieure possible) et réimpacté aux années antérieures ;
- la correction d'erreurs constatées dans les données : en cas d'omission ou d'erreur dans les données, un processus de recueil de la donnée corrigée est utilisé pour remonter les correctifs et les intégrer aux années antérieures. Ce processus se base sur les mêmes critères de qualité et d'auditabilité que le processus de reporting extra-financier ;
- l'évolution du périmètre du Groupe : lors de croissances externes ou de désinvestissements, l'impact de ces événements est quantifié en émission de CO_2 et réimpacté sur les années antérieures.

Ainsi, l'année de référence 2019 est recalculée chaque année afin de prendre en compte ces différents changements.

Précisions méthodologiques relatives au calcul de teqCO_2 évitées

Pour le calcul des gains carbones évités par le réemploi, on considère que le fait de réemployer évite la phase de production d'un produit. Les émissions évitées par le réemploi correspondent donc aux catégories A-1 à A-3 (étapes de production) de l'ACV du produit neuf. Les informations sont transmises par les fournisseurs.

Pour le projet de construction de cabine de chantier démontable, chez Conscytec en Espagne, cité au chapitre « 2.7.1.2 / Actions et ressources [E5-2] », l'ACV a été réalisée dans le cadre d'un projet de fin d'études soutenu par Eiffage Energía Sistemas en s'appuyant sur différentes solutions de calcul d'ACV (les outils CYPE et HULC) permettant d'obtenir le label d'efficacité énergétique.

5.3 Tables de correspondance

Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le présent rapport de durabilité [ESRS 2 IRO-2]

ESRS	Exigences de publication	Référence dans le rapport de durabilité
ESRS 2 Informations générales	BP-1 : Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	1.1.1 / Base générale d'établissement du rapport de durabilité [BP-1]
	BP-2 : Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	1.1.2 / Informations relatives à des circonstances particulières [BP-2]
	GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	1.2.2 / Fonctionnement, rôles et responsabilité de la gouvernance [GOV-1]
	GOV-2 : Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	1.2.3 / Informations transmises aux organes de gouvernance [GOV-2]
	GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	1.2.4 / Rémunérations au titre de la durabilité [GOV-3]
	GOV-4 : Déclaration sur la vigilance raisonnable	1.2.5 / Déclaration de vigilance raisonnable [GOV-4]
	GOV-5 : Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	1.2.6 / Gestion des risques et contrôle interne [GOV-5]
	SBM-1 : Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	1.3.1 / Stratégie, modèle d'affaires et chaîne de valeur [SBM-1]
	SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	1.3.2 / Intérêts et points de vue des parties prenantes [SBM-2]
	SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	1.4 / Analyse de double matérialité et gestion des IRO
	IRO-1 : Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]
	IRO-2 : Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par l'état de durabilité de l'entreprise	1.4.4 / Enjeux matériels [IRO-2]
ESRS E1	ESRS 2 GOV-3 : Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	1.2.4 / Rémunérations au titre de la durabilité [GOV-3]
	E1-1 : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	2.3.3 / Plan climat pour l'atténuation du changement climatique [E1-1]
	ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.3.1 / Changement climatique et résilience [ESRS 2 SBM-3]
	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]
	E1-2 : Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.3.5.1 / Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à son adaptation [E1-2]
	E1-3 : Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	2.3.5.2 / Actions et ressources en lien avec les politiques de lutte contre le changement climatique [E1-3]
ESRS E1	E1-4 : Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	2.3.4 / Objectifs climat [E1-4]
	E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique	2.3.6.1 / Consommation d'énergie et mix énergétique [E1-5]
	E1-6 : Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	2.3.6.2 / Émissions brutes de GES [E1-6]
	E1-7 : Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	2.3.6.3 / Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone [E1-7]
	E1-8 : Tarification interne du carbone	2.3.6.4 / Tarification interne du carbone [E1-8]
	E1-9 : Effets financiers attendus des risques physiques et de transition matériels et opportunités potentielles liées au climat	Omis en 2025 en raison des dispositions d'application graduelle

ESRS	Exigences de publication	Référence dans le rapport de durabilité
ESRS E2	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution	1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]
	E2-1 : Politiques en matière de pollution	2.4.1 / Prévention et contrôles en matière de pollution : politiques [E2-1]
	E2-2 : Actions et ressources relatives à la pollution	2.4.2 / Prévention et contrôles en matière de pollution : plans d'actions [E2-2]
	E2-3 : Cibles en matière de pollution	2.4.3.1 / Prévention et contrôles en matière de pollution : objectifs [E2-3]
	E2-4 : Pollution de l'air, de l'eau et des sols	2.4.3.2 / Pollution de l'air, de l'eau et des sols [E2-4]
	E2-5 : Substances préoccupantes et substances extrêmement préoccupantes	
	E2-6 : Effets financiers attendus des risques et opportunités matériels liés à la pollution	Omis en 2025 en raison des dispositions d'application graduelle
ESRS E3	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]
	E3-1 : Politique en matière de ressources hydriques et marines	2.5.1.1 / Politiques de gestion en matière d'eau [E3-1]
	E3-2 : Actions et ressources relatives aux ressources hydriques et marines	2.5.1.2 / Plan d'actions [E3-2]
	E3-3 : Cibles en matière de ressources hydriques et marines	2.5.2.1 / Gestion en matière d'eau : Objectifs [E3-3]
	E3-4 : Consommation d'eau	2.5.2.2 / Consommation d'eau [E3-4]
	E3-5 : Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines	Omis en 2025 en raison des dispositions d'application graduelle
ESRS E4	E4-1 : Plan de transition et prise en considération de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le modèle économique	2.6.1.2 / Prise en compte de la biodiversité dans les activités du Groupe [E4-1]
	ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	2.6.1.3 / Impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2 SBM-3]
	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes	1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]
	E4-2 : Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	2.6.2.1 / Politiques liées à la biodiversité et aux écosystèmes [E4-2]
	E4-3 : Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.6.2.2 / Plan d'actions [E4-3]
	E4-4 : Cibles liées à la biodiversité et aux écosystèmes	2.6.3.1 / Objectifs en matière de biodiversité [E4-4]
	E4-5 : Indicateurs d'impact concernant l'altération de la biodiversité et des écosystèmes	2.6.3.2 / Indicateurs en matière de biodiversité [E4-5]
	E4-6 : Effets financiers attendus des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	Omis en 2025 en raison des dispositions d'application graduelle
ESRS E5	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]
	E5-1 : Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	2.7.1 / Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire [E5-1]
	E5-2 : Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.7.1.2 / Actions et ressources [E5-2]
	E5-3 : Cibles relatives à l'utilisation de ressources et à l'économie circulaire	2.7.2.1 / Objectifs [E5-3]
	E5-4 : Ressources entrantes	2.7.2.2 / Ressources entrantes [E5-4]
	E5-5 : Ressources sortantes	2.7.2.3 / Ressources sortantes [E5-5]
	E5-6 : Effets financiers attendus des impacts, risques et opportunités liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	Omis en 2025 en raison des dispositions d'application graduelle

ESRS	Exigences de publication	Référence dans le rapport de durabilité
ESRS S1	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.1.1.1 / Intérêts et attentes des parties prenantes [ESRS 2 SBM-2]
	ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	3.1.1.2 / Impacts, risques et opportunités liés aux effectifs de l'entreprise et leurs interactions avec la stratégie et le modèle d'affaires [ESRS 2 SBM-3]
	S1-1 : Politiques concernant le personnel de l'entreprise	3.1.2.1 / Politiques [S1-1]
	S1-2 : Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	3.1.2.2 / Dialogue social [S1-2]
	S1-3 : Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	3.1.2.3 / Remédiation des impacts négatifs et alertes [S1-3]
	S1-4 : Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	3.1.2.4 / Plan d'actions et formation [S1-4]
ESRS S1	S1-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.1.3.1 / Objectifs [S1-5]
	S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise	3.1.3.2 / Panorama des effectifs [S1-6]
	S1-7 : Caractéristiques des non-salariés assimilés au personnel de l'entreprise	Omis en 2025 en raison des dispositions d'application graduelle
	S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social	3.1.3.3 / Négociations collectives et dialogue social [S1-8]
	S1-9 : Indicateurs de diversité	3.1.3.4 / Diversité [S1-9]
	S1-10 : Salaires décents	3.1.3.5 / Salaires décents [S1-10]
ESRS S1	S1-11 : Protection sociale	3.1.3.6 / Protection sociale [S1-11]
	S1-12 : Personnes handicapées	3.1.3.7 / Inclusion [S1-12]
	S1-13 : Indicateurs de formation et de développement des compétences	3.1.3.8 / Formation [S1-13]
	S1-14 : Indicateurs de santé et de sécurité	3.1.3.9 / Santé-Sécurité [S1-14]
	S1-15 : Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3.1.3.10 / Équilibre vie professionnelle/ vie personnelle [S1-15]
	S1-16 : Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	3.1.3.11 / Rémunérations [S1-16]
	S1-17 : Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	3.1.3.12 / Cas, plaintes et incidents graves en matière de droits de l'homme [S1-17]
ESRS S2	S2-SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.2.1.1 / Impacts, risques et opportunités liés aux travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS 2 SBM-2] et [ESRS 2 SBM-3]
	S2-SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et interactions avec la stratégie et le modèle économique	
	S2-1 : Politique relative aux travailleurs de la chaîne de valeur	3.2.2.1 / Politique concernant les travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1]
	S2-2 : Processus de dialogue avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	3.2.2.2 / Processus d'interaction au sujet des impacts avec les travailleurs de la chaîne de valeur [S2-2]
	S2-3 : Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	3.2.2.3 / Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]
	S2-4 : Actions concernant les impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les travailleurs de la chaîne de valeur, et efficacité de ces actions	3.2.2.4 / Actions concernant les impacts importants sur les travailleurs de la chaîne de valeur et leur efficacité [S2-4]
	S2-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.2.3.1 / Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités importants [S2-5]

ESRS	Exigences de publication	Référence dans le rapport de durabilité
ESRS S3	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.3.1.1 / Intérêts et points de vue des parties prenantes [ESRS 2 SBM-2]
	ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et modèle(s) d'affaires de l'entreprise	3.3.1.2 / Impacts, risques et opportunités liés aux communautés locales et riverains [ESRS 2 SBM-3]
	S3-1 : Politiques relatives aux communautés affectées	3.3.2.1 / Politiques concernant les communautés touchées [S3-1]
	S3-2 : Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts	3.3.2.2 / Processus de dialogue avec les communautés affectées au sujet des impacts [S3-2]
ESRS S3	S3-3 : Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	3.3.2.3 / Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations [S3-3]
	S3-4 : Actions concernant les impacts matériels sur les communautés affectées, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les communautés affectées, et efficacité de ces actions	3.3.2.4 / Actions concernant les impacts importants sur les communautés touchées et leur efficacité [S3-4]
	S3-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, au développement des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.3.3.1 / Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités importants [S3-5]
ESRS S4	ESRS 2 SBM-2 : Intérêts et points de vue des parties prenantes	3.4.1.1 / Impacts, risques et opportunités liés aux consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS 2 SBM-2] et [ESRS 2 SBM-3]
	ESRS 2 SBM-3 : Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et modèle(s) d'affaires de l'entreprise	
	S4-1 : Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	3.4.2.1 / Politique concernant les consommateurs et utilisateurs finaux [S4-1]
	S4-2 : Processus d'engagement avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	3.4.2.2 / Processus d'interaction avec les consommateurs et utilisateurs finaux [S4-2]
	S4-3 : Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	3.4.2.3 / Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations [S4-3]
	S4-4 : Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	3.4.2.4 / Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux et la mesure de leur efficacité [S4-4]
	S4-5 : Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	3.4.3.1 / Cibles liées à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités importants [S4-5]
ESRS G1	ESRS 2 GOV-1 : Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.1.1 / Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance [ESRS 2 GOV-1]
	ESRS 2 IRO-1 : Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels	1.4.1 / Méthodologie de l'analyse de double matérialité [IRO-1]
	G1-1 : Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	4.1.2.1 / Politiques et actions concernant la conduite des affaires et la culture d'entreprise [G1-1]
	G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs	4.1.2.2 / Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2]
	G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	4.1.2.3 / Prévention et détection des cas de corruption et des pots-de-vin [G1-3]
	G1-4 : Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	4.1.3.1 / Incidents de corruption et de pots-de-vin [G1-4]
	G1-5 : Influence politique et activités de lobbying	4.1.3.2 / Influences politiques et activités de lobbying [G1-5]
	G1-6 : Pratiques en matière de paiement	4.1.3.3 / Délais de paiement [G1-6]

Tableau des points de données requis au titre des autres réglementations européennes [ESRS 2 IRO-2]

Ce tableau recense l'ensemble des points de données requis par d'autres actes législatifs de l'Union tels qu'indiqués dans l'ESRS 2 Appendice 2. Une précision est apportée sur la matérialité des points de données pour le Groupe. Ce tableau indique l'emplacement de chaque point de donnée, qui peut être au sein du rapport de durabilité ou dans les autres parties du rapport de gestion.

Exigence de publication	Point de données	Référence SFDR [1]	Référence pilier 3 [2]	Référence règlement sur les indices de référence [3]	UE Loi européenne sur le climat [4]	Référence Nom de la partie n° page
ESRS 2 GOV-1	21 (d)	●		●		Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise p. 356
Mixité au sein des organes de gouvernance						
ESRS 2 GOV-1	21 (e)			●		Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise p. 356
Pourcentage d'administrateurs indépendants						
ESRS 2 GOV-4	30	●				Rapport de durabilité p. 74
Déclaration sur la vigilance raisonnable						
ESRS 2 SBM-1	40 (d) i)	●	●	●		Non matériel
Participation à des activités liées aux combustibles fossiles						
ESRS 2 SBM-1	40 (d) ii)	●		●		Non matériel
Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques						
ESRS 2 SBM-1	40 (d) iii)	●		●		Non matériel
Participation à des activités liées à des armes controversées						
ESRS 2 SBM-1	40 (d) iv)			●		Non matériel
Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac						
ESRS E1-1	14				●	Rapport de durabilité p. 106
Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050						
ESRS E1-1	16 (g)		●	●		Non matériel
Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris »						
ESRS E1-4	34	●	●	●		Rapport de durabilité p. 106
Cibles de réduction des émissions de GES						
ESRS E1-5	38	●				Rapport de durabilité p. 113
Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat)						
ESRS E1-5	37	●				Rapport de durabilité p. 113
Consommation d'énergie et mix énergétique						
ESRS E1-5	40 à 43	●				Rapport de durabilité p. 114
Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique						

Exigence de publication	Point de données	Référence SFDR [1]	Référence pilier 3 [2]	Référence règlement sur les indices de référence [3]	UE Loi européenne sur le climat [4]	Référence Nom de la partie n° page
ESRS E1-6	44	●	●	●		Rapport de durabilité p. 114
Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES						
ESRS E1-6	53 à 55	●	●	●		Rapport de durabilité p. 117
Intensité des émissions de GES brutes						
ESRS E1-7	56				●	Rapport de durabilité p. 118
Absorptions de GES et crédits carbone						
ESRS E1-9	66			●		Non matériel
Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat						
ESRS E1-9	66 (a)		●			Non publié
Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique						
ESRS E1-9	66 (c)		●			Non publié
Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel						
ESRS E1-9	67 (c)		●			Non publié
Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique						
ESRS E1-9	69			●		Non matériel
Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat						
ESRS E2-4	28	●				Non publié
Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol						
ESRS E3-1	9	●				Rapport de durabilité p. 122
Ressources hydriques et marines						
ESRS E3-1	13	●				Rapport de durabilité p. 122
Politique en la matière						
ESRS E3-1	14	●				Non matériel
Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers						
ESRS E3-4	28 (c)	●				Rapport de durabilité p. 124
Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée						
ESRS E3-4	29	●				Rapport de durabilité p. 124
Consommation d'eau totale en m^3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise						
ESRS 2- SBM 3 – E4	16 (a) i)	●				Non matériel
ESRS 2-SBM 3 -E4	16 (b)	●				Non matériel

Exigence de publication	Point de données	Référence SFDR [1]	Référence pilier 3 [2]	Référence règlement sur les indices de référence [3]	UE Loi européenne sur le climat [4]	Référence Nom de la partie n° page
ESRS 2-SBM 3 -E4	16 (c)	●				Rapport de durabilité p. 127
ESRS E4-2	24 (b)	●				Non matériel
Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables						
ESRS E4-2	24 (c)	●				Non matériel
Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers						
ESRS E4-2	24 (d)	●				Non matériel
Politiques de lutte contre la déforestation						
ESRS E5-5	37 (d)	●				Rapport de durabilité p. 145
Déchets non recyclés						
ESRS E5-5	39	●				Rapport de durabilité p. 145
Déchets dangereux et déchets radioactifs						
ESRS 2-SBM3 – S1	14 (f)	●				Non matériel
Risque de travail forcé						
ESRS 2-SBM3 – S1	14 (g)	●				Non matériel
Risque d'exploitation d'enfants par le travail						
ESRS S1-1	20	●				Rapport de durabilité p. 152
Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme						
ESRS S1-1	21			●		Rapport de durabilité p.152
Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail						
ESRS S1-1	22	●				Rapport de durabilité p. 152
Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains						
ESRS S1-1	23	●				Rapport de durabilité p. 152
Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail						
ESRS S1-3	32 (c)	●				Rapport de durabilité p. 157
Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes						
ESRS S1-14	88 (b) et (c)	●		●		Rapport de durabilité p.168
Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail						
ESRS S1-14	88 (e)	●				Rapport de durabilité p. 168
Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies						
ESRS S1-16	97 (a)	●		●		Rapport de durabilité p. 170
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé						

Exigence de publication	Point de données	Référence SFDR [1]	Référence pilier 3 [2]	Référence règlement sur les indices de référence [3]	UE Loi européenne sur le climat [4]	Référence Nom de la partie n° page
ESRS S1-16	97 (b)	●				Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise p. 396
Ratio de rémunération excessif du directeur général						
ESRS S1-17	103 (a)	●				Rapport de durabilité p. 170
Cas de discrimination						
ESRS S1-17	104 (a)	●		●		Non matériel
Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE						
ESRS 2 SBM-3 – S2	11 (b)	●				Rapport de durabilité p. 171
Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur						
ESRS S2-1	17	●				Rapport de durabilité p. 171
Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme						
ESRS S2-1	18	●				Rapport de durabilité p. 171
Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur						
ESRS S2-1	19	●		●		Rapport de durabilité p. 171
Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE						
ESRS S2-1	19			●		Rapport de durabilité p. 171
Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail						
ESRS S2-4	36	●				Non matériel
Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval						
ESRS S3-1	16	●				Rapport de durabilité p. 177
Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme						
ESRS S3-1	17	●		●		Non matériel
Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE						
ESRS S3-4	36	●				Non matériel
Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme						
ESRS S4-1	16	●				Rapport de durabilité p. 182
Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux						

Exigence de publication	Point de données	Référence SFDR [1]	Référence pilier 3 [2]	Référence règlement sur les indices de référence [3]	UE Loi européenne sur le climat [4]	Référence Nom de la partie n° page
ESRS S4-1	17	●		●		
Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE						Non matériel
ESRS S4-4	35	●				
Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme						Non matériel
ESRS G1-1	10 (b)	●				
Convention des Nations unies contre la corruption						Rapport de durabilité p. 188
ESRS G1-1	10 (d)	●				
Protection des lanceurs d'alerte						Rapport de durabilité p. 188
ESRS G1-4	24 (a)	●		●		
Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption						Rapport de durabilité p. 196
ESRS G1-4	24 (b)	●				
Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption						Rapport de durabilité p. 196

(1) *Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (JO L 317 du 09/12/2019, p. 1).*

(2) *Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012 (règlement sur les exigences de fonds propres ou règlement « CRR ») (JO L 176 du 27/06/2013, p. 1).*

(3) *Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n° 596/2014 (JO L 171 du 29/06/2016, p. 1).*

(4) *Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant les règlements (CE) n° 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat ») (JO L 243 du 09/07/2021, p. 1).*

Tableau des informations publiées au titre des autres réglementations françaises

Exigences	Correspondance	Page
Article L. 225-102-1 du Code de Commerce		
Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	Rapport d'activité	56
Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves	Rapport d'activité	57
Article L. 225-100-1 du Code de commerce		
Description des principaux risques liés à l'activité de l'entreprise, créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services au regard des informations en matière d'évasion fiscale	Rapport de gestion, Dispositif de gestion des risques	342
Informations relatives aux conséquences du changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit comprenant les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité ; ainsi qu'un plan d'action visant à réduire ces émissions (loi 2021-1104 « Climat et résilience »)	Rapport de durabilité 2.3.6.2 / Émissions brutes de GES [E1-6]	114

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 d'Eiffage

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société Eiffage,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Eiffage. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section 2 du document d'enregistrement universel (ci-après le « Rapport de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, la société Eiffage est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe Eiffage sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Eiffage pour déterminer les informations publiées, qui incluent, lorsque l'entité y est soumise, l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Eiffage dans son rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion d'Eiffage, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Eiffage en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) n° 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le rapport sur la gestion du groupe.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Eiffage pour déterminer les informations publiées, qui incluent l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Eiffage incluant l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité, et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Eiffage avec les ESRS.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Les informations relatives à la manière dont Eiffage met à jour son analyse de double matérialité (« DMA ») sont mentionnées à la section 1.4 « Analyse de double matérialité et gestion des IROs » du Rapport de durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour justifier l'absence de révision approfondie du processus de DMA.

Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :

- exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
- apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) au regard de notre connaissance de l'entité et des faits et circonstances propres à l'entité ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la note 2.1.4 du Rapport de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Eiffage relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, avec les dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant en note 1.1 « Base de préparation » du Rapport de durabilité qui décrit les limitations de périmètre concernant certains indicateurs.

Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au 2.3 « Changement climatique [E1] » du Rapport de durabilité.

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction du développement durable et de l'innovation transverse, nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans les notes 2.2.3 de la section environnementale des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport de gestion et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan des émissions de gaz à effet de serre :

- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
  - la justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
  - le processus de collecte d'informations,
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation concernant les estimations auxquelles Eiffage a eu recours ;
- Pour les données directement mesurables, telles que la consommation d'énergie liée aux émissions de scope 1 et 2, nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives.

Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1)

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) figurent à la section 3 « Informations sociales » du Rapport de durabilité.

En ce qui concerne les informations fournies en application des normes sociales ESRS S1nos diligences ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'état de durabilité,
- sur la base de sondages, examiner la documentation sous-jacente disponible ;
- mettre en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée dans la section précitée du Rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du Groupe.

Ces diligences ont notamment porté sur les informations relatives à la santé sécurité du personnel de l'entité et à la diversité, l'inclusion et l'égalité des chances.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Eiffage pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- consulté une sélection de pièces justificatives, y compris externes le cas échéant, et mené des entretiens avec les personnes concernées ;
- analysé une sélection d'éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, notamment le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Concernant le caractère aligné des activités éligibles

Une information concernant l'alignement des activités figure en partie 2.2.2 du Rapport de durabilité.

Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent dans la section 2.2 du Rapport de durabilité.

S'agissant des totaux de chiffre d'affaires, CapEx et OpEx (les dénominateurs), présentés dans les tableaux réglementaires, nous avons vérifié les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans le Rapport de durabilité avec les autres informations en matière de durabilité de ce rapport.

Paris, le 25 mars 2026

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Marc de Villartay *Catherine Saire*

3
Faits marquants de la période

1 Rapport de gestion du conseil d'administration **222**

1.1 Concessions autoroutières en France 224
1.2 Concessions et PPP 225
1.3 Branches Travaux 227

2 Perspectives 2026 **237**

3 Événements post-clôture **237**

1 Rapport de gestion du conseil d'administration

(Le rapport de gestion à l'assemblée générale doit s'entendre de l'ensemble des documents figurant dans le document d'enregistrement universel).

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 25,3 milliards d'euros sur l'année, en hausse de 8,0 % à structure réelle par rapport à 2024 et de 4,8 % à périmètre et change constants (pcc).

Dans les Travaux, le chiffre d'affaires est en hausse de 9,2 % (+ 5,3 % pcc) à 21,3 milliards d'euros, porté par l'activité des entités européennes du Groupe (+ 16,6 % de croissance en Europe hors de France). En progression constante sur cinq ans, la part des Travaux réalisés hors de France est désormais de 42 % (13 % en Allemagne soit 2,8 milliards d'euros).

Chiffres d'affaires par branche au 31 décembre 2025

	2024	2025	Variations 2025/2024	
En millions d'euros			**Structure réelle**	**Périmètre et change constants (ppc)***
Construction	3 982	4 091	+ 2,7 %	+ 2,7 %
Infrastructures	8 351	9 187	+ 10,0 %	+ 8,2 %
Énergie Systèmes	7 209	8 057	+ 11,8 %	+ 3,4 %
Sous-total Travaux	**19 542**	**21 335**	**+ 9,2 %**	**+ 5,3 %**
Concessions (hors IFRIC 12)	**3 887**	**3 978**	**+ 2,3 %**	**+ 2,3 %**
Total Groupe (hors IFRIC 12)	**23 429**	**25 313**	**+ 8,0 %**	**+ 4,8 %**
Dont :				
France	15 495	16 233	+ 4,8 %	+ 4,7 %
International	7 934	9 080	+ 14,4 %	+ 5,1 %
dont Europe hors France	7 123	8 308	+ 16,6 %	+ 6,2 %
dont hors Europe	811	772	- 4,8 %	- 4,7 %
Chiffre d'affaires « Construction » des Concessions (IFRIC 12)*	235**	288	n.s.	n.s.

* *Voire les indicateurs alternatifs de performance : définitions et modalités de calcul et de réconciliation avec les agrégats issus des états financiers.*

** *Pro forma d'une révision de la provision Ifric 12.*

Le résultat opérationnel courant progresse de 5,3 % à 2,6 milliards d'euros, malgré l'augmentation de 60 millions d'euros de la charge de paiement en actions (IFRS 2), constatée au 30 juin 2025 et consécutive à la forte appréciation du cours de l'action Eiffage durant la période de souscription à l'augmentation annuelle de capital réservée aux salariés. La marge opérationnelle courante est ainsi ramenée à 10,3 % contre 10,6 % en 2024.

La contribution des Travaux au résultat opérationnel courant est en augmentation de 15,8 % à près d'un milliard d'euros, pour une marge opérationnelle portée à 4,6 % contre 4,3 % en 2024 (4,0 % en 2023).

La contribution des Concessions au résultat opérationnel courant augmente de 3,1 % à 1,7 milliard d'euros, pour une marge opérationnelle portée à 43,0 % contre 42,7 %** en 2024, malgré l'augmentation tendancielle des amortissements chez APRR.

Résultat opérationnel courant par branche au 31 décembre 2025

	2024		2025		Variation
	millions d'euros	% CA	millions d'euros	% CA	2025/2024
Construction	142	3,6 %	152	3,7 %	+ 7,0 %
Infrastructures	278	3,3 %	321	3,5 %	+ 15,5 %
Énergie Systèmes	420	5,8 %	500	6,2 %	+ 19,0 %
Sous-total Travaux	**840**	**4,3 %**	**973**	**4,6 %**	**+ 15,8 %**
Concessions	1 661*	42,7 %*	1 712	43,0 %	+ 3,1 %
Holding	(29)		(82)		
Total Groupe	**2 472**	**10,6 %**	**2 603**	**10,3 %**	**+ 5,3 %**

* *Pro forma d'une révision de la provision Ifric 12.*

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit ainsi à 1 022 millions d'euros, proche de son niveau de 2024 malgré le changement de fiscalité en France. À fiscalité constante, il progresse de 8,9 % (- 1,6 % à fiscalité réelle).

La dette financière nette – hors dette IFRS 16 et juste valeur des *swaps* – s'élève à 8,5 milliards d'euros au 31 décembre 2025, en diminution de près de 0,9 milliard d'euros, grâce à la forte génération de cash-flow libre (2,1 milliards d'euros) et malgré d'importants investissements de croissance externe (0,8 milliard d'euros).

Le carnet de commandes s'élève à 29,9 milliards d'euros (+ 3 % sur un an). Il est en augmentation dans toutes les branches et de façon plus marquée chez Eiffage Énergie Systèmes qui bénéficie de tendances de marché plus favorables.

Carnet de commandes des travaux par branche au 31 décembre 2025

En milliards d'euros	31/12/2024	31/12/2025	Δ 25/24	Δ 3 mois
Construction	5,4	5,6	+ 3 %	- 1 %
Infrastructures	15,2	15,4	+ 1 %	- 5 %
Énergie Systèmes	8,2	8,8	+ 7 %	-
Total	**28,9**	**29,9**	**+ 3 %**	**- 3 %**
Dont part à réaliser en				
N + 1	13,8	14,1	+ 2 %	
N + 2	7,0	8,0	+ 14 %	
N + 3 et ultérieurement	8,1	7,7	- 4 %	

Le chiffre d'affaires des Concessions s'établit à 4,0 milliards d'euros, en croissance de 2,3 %, pour une marge opérationnelle de 43,0 % (42,7 %* en 2024).

* Pro forma d'une révision de la provision Ifric 12.

1.1 Concessions autoroutières en France

Le chiffre d'affaires des concessions autoroutières en France s'établit à près de 3,5 milliards d'euros, en progression de 2,3 % par rapport à 2024.

Sur le réseau APRR, le chiffre d'affaires consolidé hors construction est en hausse de 2,9 % à 3,2 milliards d'euros. Le trafic total mesuré en nombre de kilomètres parcourus progresse de 1,3 % par rapport à 2024 sur les réseaux APRR-AREA. Le trafic des véhicules légers progresse de 1,3 % par rapport à 2024. Le trafic des poids lourds progresse quant à lui de 1,0 %.

Le résultat net d'APRR s'élève à 1,1 milliard d'euros. Ce résultat a été significativement impacté, pour la deuxième année consécutive, par la nouvelle taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance ainsi que, cette année, par la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. La participation au résultat consolidé d'Eiffage prend en compte la contribution de la holding de contrôle Financière Eiffarie et la part des minoritaires.

Les investissements se sont élevés à 253 millions d'euros.

L'année 2025 a vu la poursuite des grands investissements d'infrastructure prévus dans les précédents plans d'investissements APRR et AREA négociés avec l'État. Les travaux du plan d'investissement mobilité signé en 2023 se poursuivent avec notamment l'installation de 19 portiques en 2025 dans le cadre du déploiement d'entrées sans ticket sur une partie du réseau AREA.

Ce plan d'investissements comprend également la reprise en concession et la modernisation de la section de 20 kilomètres de l'A6 Nord entre Saint-Germain-sur-École et Évry et s'est traduit par une deuxième année complète d'exploitation en 2025 ainsi que par la réalisation de travaux d'aménagement de la RN105 et la réfection de trois ouvrages d'art sur l'A6.

Le taux de transactions automatiques atteint 100 %, dont 67,4 % pour le télépéage. Le portefeuille de badges géré par APRR compte désormais 4,6 millions d'unités, et près de 72 000 clients utilisent d'ores et déjà la carte de mobilité électrique Fulli. Il est rappelé que la commercialisation du service télépéage s'opère sous la marque Fulli rassemblant également la carte de recharge électrique, la carte carburant pour les professionnels et les stations-service.

Concernant la sécurité sur le réseau, le taux de tués augmente légèrement par rapport à 2024 et le taux d'accidents corporels est identique. Quant à la sécurité au travail, qui continue de faire l'objet d'une attention permanente et d'efforts constants, le taux de fréquence s'améliore et se positionne à 3,51.

L'implantation des panneaux d'animation culturelle et touristique s'est poursuivie dans le Jura et la Seine-et-Marne. Cette opération, lancée en 2017, aura permis de créer une véritable « galerie d'art à ciel ouvert » sur autoroute et de renforcer le lien entre nos réseaux et les territoires desservis avec près de 600 panneaux posés. Dans la continuité de cette démarche, la diffusion des deux saisons du podcast Panorama a touché plus de 440 000 auditeurs.

APRR a confirmé en 2025 son engagement pour l'autoroute bas carbone avec, par exemple, le déploiement massif des parkings de covoiturage, la mise à disposition de stations de bornes de recharge électrique à haute et très haute puissances sur 100 % des aires de services soit 915 bornes. À cela s'ajoutent six aires sur l'autoroute A6 Paris-Lyon disposant d'une station de recharge poids lourds et autocars longue distance en fonctionnement depuis un an. APRR a également poursuivi sa démarche d'électrification de sa flotte de véhicules et d'implantation de bornes de recharge aux abords de ses locaux.

Dans le domaine de la digitalisation, 100 % des processus métiers sont désormais digitalisés, permettant de gagner en efficacité et en qualité.

Le label diversité, qui avait été décerné à APRR et AREA en avril 2016 par le ministère du Travail puis renouvelé une seconde fois en février 2024, a été confirmé à l'occasion d'un audit de suivi traduisant ainsi le renforcement permanent de cette démarche.

2025 aura aussi été marquée par plusieurs réorganisations en structure ou sur le terrain pour adapter notre entreprise aux évolutions rapides et continues de son environnement, et renforcer la dynamique collective. À l'issue d'un audit de suivi mené par l'AFNOR sur APRR et AREA, les certifications ISO 9001 (clients) et ISO 14001 (environnement) ont été maintenues sur un périmètre étendu à l'ensemble des activités.

Le plan stratégique des concessions autoroutières à l'horizon 2025, finalisé à la fin de l'année 2021, a poursuivi son déploiement. Pour la dernière année, le plan a permis de finaliser des actions ambitieuses au service des clients, des salariés, comme de la transition écologique et de la reconquête de la biodiversité.

En ce qui concerne la conférence Ambition France Transports, les concessions autoroutières ont pris toute leur part aux débats engagés par le ministère des Transports portant notamment sur l'avenir des contrats de concessions autoroutières historiques au-delà des échéances entre 2031 et 2036.

APRR a vu sa notation de crédit maintenue au mois de juillet à A-, perspective stable, par l'agence S&P et au mois de septembre à A, perspective stable, par l'agence Fitch. Elle a procédé en mai à une émission obligataire de 500 millions d'euros, d'échéance 2031, avec un coupon de 2,875 %.

Le chiffre d'affaires du **viaduc de Millau** est en baisse de 0,3 % à 68,6 millions d'euros, compte tenu de la baisse du trafic de 2,6 % (- 2,0 % pour les véhicules légers, - 7,2 % pour les poids lourds).

Le trafic d'**A'liénor**, société concessionnaire de l'autoroute A65 entre Pau et Langon, a connu une légère baisse de 0,6 %, dont - 0,2 % pour les véhicules légers et - 4,6 % pour les poids lourds. Le chiffre d'affaires est en hausse de 2,7 %, à 80,3 millions d'euros.

Le trafic d'**Adelac**, société concessionnaire de l'A41 Nord reliant Annecy à Genève, a connu une hausse de 1,4 %, dont + 1,2 % pour les véhicules légers et + 6,2 % pour les poids lourds. Le chiffre d'affaires progresse de 4,5 %, à 77,8 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de la **Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage** (SMTPC) dont Eiffage possède 34,15 % du capital, a progressé de 2,4 % par rapport à 2024 avec un trafic en baisse de 0,8 %. Le trafic du tunnel Prado Sud, détenu à 41,5 % par Eiffage, et qui prolonge au Sud la concession de SMTPC, est en baisse de 5,2 %.

La concession **Aliaé** (88 kilomètres d'autoroute A79), mise en service en novembre 2022, constitue le premier réseau autoroutier français avec un péage intégralement en flux libre. Le chiffre d'affaires 2025 a progressé de 12,7 % et s'établit à 56,7 millions d'euros avec un trafic en hausse de 10,5 % dont + 12,7 % en véhicules légers et + 5,9 % en poids lourds. Depuis plus d'un an maintenant, un nouveau mode de paiement a été mis en place. Il est ainsi possible de régler le péage en flux libre en espèces ou par carte bancaire dans le réseau des buralistes et des commerces de proximité agréés Nirio (groupe FDJ), partout en France.

1.2 Concessions et PPP

1.2.1 PPP et concessions de bâtiments

Deux contrats de partenariat public-privé ont été remportés cette année : le futur siège du port maritime de Marseille Fos, pour un montant de travaux de 120 millions d'euros, et l'établissement pénitentiaire de Vresse-sur-Semois, qui accueillera 312 détenus dans les Ardennes belges, pour un montant de 171 millions d'euros.

Les PPP et concessions de bâtiments en exploitation continuent à donner entière satisfaction aux collectivités et aux exploitants. Pour répondre au mieux à l'évolution des usages, des travaux sont réalisés à la demande de la personne publique. 200 nouveaux élèves ont ainsi été accueillis à la rentrée 2025 dans l'extension du collège international de Noisy-le-Grand. Un nouvel espace de vie scolaire a été construit au sein du collège de Saint-Denis/Saint-Ouen qui achève sa mue opérée pour les Jeux de Paris 2024.

Eiffage Services, filiale spécialisée dans l'exploitation et la maintenance des PPP et des marchés globaux de performance, a lancé quatre nouveaux sites en exploitation en 2025 : l'hôtel de Marina Baie des Anges à Villeneuve-Loubet, le siège de l'inspection du travail à Paris, un bâtiment stratégique pour le ministère des Armées à Rennes et la brigade de gendarmerie de Puget-sur-Argens.

Les équipes d'Eiffage Services sont pleinement mobilisées, dès les phases d'études, aux côtés des concepteurs-constructeurs, sur deux marchés globaux de performances stratégiques portés par Eiffage Construction en Île-de-France : le futur siège de la DGSI et le campus hopitalo-universitaire Grand Paris Nord. En intégrant l'ingénierie de maintenance dès la genèse des projets, Eiffage Services contribue activement à la conception de bâtiments performants, durables et optimisés pour leur exploitation. Eiffage Services opère une transformation en adaptant en continu ses pratiques et ses expertises pour anticiper les nouveaux enjeux de performance, d'exploitation des ouvrages et d'évolution des marchés.

1.2.2 Infrastructures aéroportuaires

À Lille, la société d'exploitation **Aéroport de Lille**, constituée par Eiffage (actionnaire majoritaire) et Aéroport Marseille Provence a accueilli 1,7 million de passagers en 2025 pour un chiffre d'affaires total de 33,5 millions d'euros (+ 1,8 %) pour un trafic en baisse de 5 %). Le revenu par passager continue de progresser, tant sur l'aéronautique que sur l'extra-aéronautique. Pour la première fois en 2025, la part des passagers internationaux a dépassé celle des passagers nationaux.

Aéroport Toulouse-Blagnac, détenu à 49,99 % par Eiffage, a accueilli 7,6 millions de passagers en 2025. Le trafic a baissé de 2,8 %, avec une offre réduite de 4,2 % et des coefficients de remplissage en hausse. Ce repli de trafic est essentiellement dû aux effets de la fermeture de la base EasyJet et à la diminution de l'offre Volotea alors que les vols sur Paris sont en croissance pour la première fois depuis 2020. Pour la quatrième année consécutive, Aéroport Toulouse-Blagnac est le premier aéroport français pour la qualité de service offerte aux passagers.

Le chiffre d'affaires 2025 de l'ensemble de ces deux aéroports s'est élevé à 195 millions d'euros (+ 0,8 % par rapport à 2024).

1.2.3 Autoroutes

En France

Après l'entrée en vigueur, le 15 octobre 2024, du contrat de concession de l'autoroute A412 entre Machilly et Thonon-les-Bains en Haute-Savoie, l'année 2025 a été consacrée à l'élaboration des études et dossiers de procédures administratives, ainsi qu'à la concertation avec les acteurs du territoire. Le projet consiste à concevoir, construire et exploiter une infrastructure autoroutière à 2x2 voies d'environ 16 kilomètres visant à désenclaver le territoire du Chablais, en complément du développement de l'offre de transports collectifs. Cette concession, d'une durée de 55 ans, s'effectuera sans subvention d'équilibre. Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé début octobre 2025, pour une obtention envisagée en septembre 2026, ce qui permettra le démarrage des travaux. La mise en service de l'infrastructure est prévue début 2029.

À l'international

Au **Sénégal**, la concession de l'**autoroute de l'Avenir** maintient un bon niveau de performance. Malgré la situation économique du pays, le trafic moyen journalier s'établit à 200 513 transactions/jour, soit une hausse de 8,4 %, comparées aux 184 978 transactions/jour de l'année 2024. Cette croissance s'explique par la création de nouveaux accès et la mise en service, au début du deuxième trimestre de 2025, de quatre nouvelles gares sur bretelles. À périmètre identique (hors nouvelles gares), la hausse du trafic s'élève à 3,9 % par rapport à 2024.

Le chiffre d'affaires de 2025, s'élevant à 70 millions d'euros, est en hausse de 6,1 % par rapport à 2024. La maitrise des charges et l'exploitation de pistes d'optimisation ont permis de limiter la hausse des coûts d'exploitation à 6 % par rapport à 2024 malgré les charges additionnelles induites par les nouvelles gares et l'évolution des coûts de prestations techniques liée à l'inflation.

Les tirages sur la dette bancaire mise en place en 2023 pour refinancer le crédit existant à des conditions plus favorables et réaliser les investissements complémentaires, ont permis l'utilisation de 100 % des crédits accordés. Le programme de travaux prioritaires s'est achevé en fin d'année avec l'élargissement de l'autoroute à 2 x 3 voies et la mise en place de l'éclairage en énergie solaire sur toute la zone urbaine.

L'autoroute A94 en Bavière, premier PPP autoroutier gagné par Eiffage en **Allemagne**, en partenariat avec les entreprises BAM et Berger Bau, est en service depuis le 1er octobre 2019. La société de projet, Isentalautobahn, assure pendant 30 ans l'entretien et la maintenance de cette infrastructure, à travers une société d'exploitation dédiée.

Le projet de **l'autoroute A3** en Bavière du Nord, le plus grand projet de PPP autoroutier signé en Allemagne approche de sa mise en service finale, prévue en juin 2026, avec l'achèvement fin 2025 de 75 % du linéaire de l'infrastructure. Ce contrat de partenariat public-privé d'une durée de 30 ans a été attribué début 2020 à Eiffage, en groupement (50/50) avec Johann Bunte Bauunternehmung et porte sur l'élargissement de quatre à six voies d'une section d'environ 76 kilomètres de l'autoroute A3 située entre Biebelried et Fürth-Erlangen, pour le compte du ministère fédéral des Transports et des Infrastructures numériques.

1.2.4 Infrastructures ferroviaires

Le pôle ferroviaire des Concessions s'articule autour de sa marque expertise **Ferlioz**, consacrée à la maintenance, à l'exploitation et à la gestion d'infrastructures ferroviaires.

Après la mise au point de la stratégie commerciale et de communication, centrée sur l'engagement de performance au plus près des besoins du client, la présentation de l'offre Ferlioz aux donneurs d'ordre a reçu un accueil encourageant et les opportunités commerciales se sont multipliées en 2025, laissant augurer d'une année 2026 riche sur le plan du développement.

Sur la **ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire**, le trafic est resté stable avec 29 589 circulations en 2025 (- 0,1 % par rapport à 2024). Le nombre de trains ayant subi un retard imputable à l'infrastructure s'établit à 120, la régularité atteignant un excellent niveau de 99,6 %. La société **OPERE** (société de maintenance de la ligne à grande vitesse) a poursuivi en 2025 la mise en place de sa nouvelle organisation, lui permettant de maintenir un haut niveau de performance de l'infrastructure, et de continuer sa montée en puissance en vue des premiers chantiers de renouvellement d'ampleur prévus à compter de début 2026.

Le marché global de performance du **technicentre Pompadour** (technicentre SNCF à Villeneuve-Saint-Georges), approche de sa mise en service, prévue début 2027. Les équipes de maintenance de Ferlioz, actives aux côtés du constructeur, poursuivent leur montée en puissance, entre recrutement, formation et élaboration de procédures, de manière à être pleinement opérationnelles au démarrage de l'exploitation du site.

1.2.5 Infrastructures portuaires

En 2025, **Maribay**, société concessionnaire œuvrant pour l'exploitation, la rénovation et la modernisation du port de plus de 500 anneaux de Villeneuve-Loubet, a enregistré une très bonne performance avec un taux d'occupation de 90 %. Cette année charnière a été marquée par la réalisation complète et la livraison des investissements prévus au contrat, ce qui, avec la mise en service de l'ensemble des services aux plaisanciers a significativement renforcé l'attractivité de la marina.

Dans le prolongement de ses engagements, le port a obtenu la certification « port propre », témoignant d'une gestion environnementale rigoureuse. Parallèlement, nous avons activement initié la démarche d'obtention de la certification « port propre actif en biodiversité », soulignant notre volonté d'aller au-delà des standards classiques pour la préservation de notre écosystème marin.

La forte attractivité de la nouvelle marina s'est également illustrée par des performances commerciales au rendez-vous concernant les récentes conventions d'occupation temporaire. L'ouverture de l'hôtel 4 étoiles de la marina est, quant à elle, programmée pour la saison estivale 2026.

L'année 2025 a également été marquée par l'inauguration, le 30 août 2025, du quai d'honneur Maud Fontenoy, en présence de l'intéressée et du ministre des Transports.

Portelo, concessionnaire en charge des développement, gestion et exploitation de ports de plaisance de la rade de Toulon regroupant 3 000 places d'amarrage, a consolidé en 2025 son modèle économique, augmentant ses recettes grâce aux ajustements tarifaires contractuels et à un taux d'occupation stable de 85 %. La réattribution d'autorisations d'occupation temporaire majeures fin 2025 promet une hausse future des redevances.

L'année a été marquée par une amélioration significative des services et la mise en place de solutions digitales innovantes, notamment au Lazaret et à Saint Mandrier. Sur le plan environnemental et sociétal, Portelo a renouvelé sa certification ISO 18725 (« ports propres et actifs en biodiversité »), renforçant sa brigade environnementale et installant 300 biohuts. L'entreprise vise à devenir la première entreprise portuaire à adopter le statut de société à mission. Par ailleurs, Portelo a activement contribué au rayonnement de la rade de Toulon avec un programme d'événements dense, incluant la Toulon Provence Regatta et une compétition de water-rugby ayant attiré 15 000 personnes. Concernant le programme d'investissement, deux dossiers prioritaires ont été soumis fin 2025 pour des travaux d'urgence à Toulon Darse Nord et Saint Mandrier.

Par ailleurs, Eiffage a poursuivi en 2025 le développement du projet **Puerto Antioquia** en Colombie aux côtés notamment du groupe CMA CGM et de différents actionnaires industriels et financiers. Le contrat de concession porte sur la réalisation d'une infrastructure portuaire complète comprenant une plateforme en mer – pour l'accostage simultané de cinq porte-conteneurs – reliée par un viaduc *offshore* de 3,5 kilomètres et un pont de 320 mètres à un terminal terrestre de 35 hectares entièrement équipé de bâtiments d'exploitation et d'entrepôts. Les travaux, réalisés principalement par Eiffage Génie Civil Marine, se sont achevés fin 2025, permettant la mise en service du port début 2026.

1.2.6 Decathlon Arena – Stade Pierre Mauroy

L'année 2025 est marquée par l'accueil de dix concerts : cinq en configuration pleine jauge et cinq en configuration aréna. Ces chiffres démontrent toute la pertinence de la polyvalence de l'équipement permettant une programmation dense et de qualité. Bruce Springsteen, Ed Sheeran et Imagine Dragons n'avaient pas joué à Lille auparavant. Cette programmation exceptionnelle démontre la capacité d'Elisa, société d'exploitation du stade, à maintenir un flux d'événements et de revenus commerciaux importants en dehors des grands événements sportifs. 2025 est la deuxième meilleure année en termes de revenus commerciaux.

Par ailleurs, Elisa continue d'investir dans la sobriété énergétique du stade. Le changement de l'éclairage sportif de l'Arena, passé en LED, permet, par exemple, de diminuer la consommation électrique de 50 % sur les événements.

1.2.7 Énergies renouvelables

Eiffage a renforcé son offre et ses capacités de production d'énergies renouvelables avec l'acquisition, fin 2022, du groupe Sun'R, qui exploite en 2025 un parc produisant 185 GWh par an et développe, en France et en Europe, un portefeuille de 700 MWc, au travers d'un large panel d'infrastructures et de services :

- Sun'R, entreprise à mission, développe et exploite des infrastructures photovoltaïques au sol, sur toiture et en ombrière pour les collectivités, propriétaires fonciers et entreprises. Elle a mis en service quatorze nouvelles centrales en 2025 ;
- Sun'Agri, pionnier de l'agrivoltaïsme, compte, en 2025, un portefeuille de 41 sites agrivoltaïques en opération ou en cours de construction, 100 clients agriculteurs et 16 partenariats signés avec des énergéticiens. Avec une offre élargie à l'élevage et aux grandes cultures, l'entreprise ambitionne d'accompagner 300 agriculteurs et de protéger 1 800 hectares d'ici 2030 ;
- Sun'Hydro exploite et développe le parc de centrales hydroélectriques acquises d'une puissance de 12 MW et d'une capacité de production de 38 GWh par an, avec l'ambition de doubler cette puissance d'ici 2030. En 2026, il poursuivra la modernisation de ses infrastructures pour plus d'efficacité, et la prise en compte des enjeux de biodiversité et de gestion raisonnée de l'eau ;
- enfin, Volterres, plateforme de valorisation des projets d'énergies renouvelables dans les territoires, fournit de l'électricité verte en circuit court – près de 1,8 TWh en 2025 – à environ 40 000 sites professionnels grâce à un réseau de centrales partenaires, et étoffe son catalogue d'offres d'accompagnement des développeurs de projet dans la valorisation de leur production et dans l'acceptabilité locale.

1.2.8 Nové

La société Nové, codétenue par Eiffage et Arcade-VYV (50/50), a la charge de l'exploitation immobilière du parc domanial composé de près de 8 000 logements, de sa rénovation avec un objectif d'amélioration de performance énergétique ainsi que de la construction de près de 2 600 logements neufs. La société est montée en puissance en construction nouvelle et en rénovation, passant de 67 à 157 projets de travaux en exécution entre le début et la fin de l'année 2025.

En 2025, Nové a également livré plus de 1 800 logements rénovés ou neufs, confirmant ainsi sa capacité à tenir les délais.

Dans le cadre de sa troisième année d'exploitation immobilière, tel que prévu contractuellement, Nové a également repris les attributions des logements en coopération avec le ministère des Armées.

À la suite d'un changement de gouvernance intervenu fin 2025 et conformément aux accords de groupement, Eiffage a cédé le contrôle de la société Nové, désormais consolidée par mise en équivalence.

1.3 Branches Travaux

Le chiffre d'affaires des Travaux est en hausse de 9,2 % (+ 5,3 % pcc) à plus de 21,3 milliards d'euros, porté par l'activité des entités européennes du Groupe (+ 16,6 % de croissance en Europe hors de France). La marge opérationnelle portée à 4,6 % contre 4,3 % en 2024.

Eiffage Énergie Systèmes a vocation à assurer un maillage dense de ses territoires afin de fournir un service de proximité fiable et réactif mais également d'apporter un haut niveau d'expertise à ses clients dans ses multiples spécialités.

Le chiffre d'affaires consolidé d'Eiffage Énergie Systèmes s'établit à 8,1 milliards d'euros, en progression à 11,8 % par rapport à 2024 (+ 3,4 % pcc), dont 8,4 % d'apport de la croissance externe, essentiellement en Allemagne et en Espagne. La marge opérationnelle est à nouveau en progression significative en 2025 à 6,2 % (5,8 % en 2024), dans un marché européen bien orienté. Le carnet de commandes s'établit à 8,8 milliards d'euros, en augmentation de près de 7 % sur douze mois.

2025 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, avec une progression constante de nos résultats et une forte dynamique d'activité. Cela démontre la justesse de notre modèle jouant, en partie, sur la complémentarité de la France et de l'Europe, avec un rapport chiffre d'affaires 55 % France et 45 % Europe.

Autre fait marquant de l'année : le lancement d'Uptimum, notre offre globale de performance énergétique et transition bas carbone, spécifiquement conçue pour répondre aux besoins de nos clients. Nos équipes interviennent depuis la phase de diagnostic jusqu'à l'exploitation et la maintenance, en passant par l'élaboration du plan pluriannuel d'investissement et la réalisation des actions de performance énergétique pour :

- améliorer son efficacité et sa sobriété énergétique ;
- décarboner sa production d'énergie et développer les énergies renouvelables ;
- décarboner les procédés et équipements de production ;
- valoriser et réutiliser les ressources.

Eiffage Énergie Systèmes a choisi de mettre le client au cœur de ses préoccupations. Cette stratégie se traduit par une organisation opérationnelle autour de quatre grands marchés incarnés par quatre marques :

- **Clemessy**, la marque de l'industrie ;
- **Dorsalys**, la marque des infrastructures et réseaux ;
- **Expercité**, la marque des villes et collectivités ;
- **Terceo**, la marque du tertiaire.

Sur le marché de l'industrie, porté par la marque **Clemessy**, l'année a été placée sous le signe du spatial. Nous avons pris la présidence des Communautés des Villes Ariane (CVA), une association rassemblant villes européennes et entreprises industrielles partenaires. Notre objectif est de renforcer les coopérations, d'informer les élus locaux et les citoyens sur les activités spatiales en Europe, et de contribuer à la formation des futurs professionnels du secteur spatial. 2025 a également vu la réussite du premier vol commercial d'Ariane 6, embarquant à son bord un satellite mis en orbite ; une étape majeure pour l'industrie spatiale européenne, à laquelle nos équipes ont fièrement contribué. Autre activité emblématique du secteur, la pétrochimie. Dans le cadre d'un arrêt programmé sur une plateforme pétrochimique majeure en Normandie, nous avons réalisé l'intégralité des prestations d'électricité industrielle et d'instrumentation. Et, en région parisienne, nos équipes, spécialisées dans l'installation de tuyauteries et de racks industriels, sont mobilisées pour la reconversion de la raffinerie de TotalEnergies. Ce projet ambitieux vise à transformer le site en une plateforme sans hydrocarbures, résolument tournée vers les énergies et produits bas carbone. Nos équipes accompagnent également le groupe Renault dans sa transition vers la mobilité électrique. Elles ont conçu et mis en œuvre des solutions de test et de charge en bout de ligne, l'objectif étant de garantir la conformité et l'autonomie initiale des batteries avant leur montage dans les véhicules.

Au service des villes et collectivités, les actions de la branche sont désormais exercées sous la marque Expercité. Nos équipes ont remporté le premier prix du Concours Lumières® du SERCE, pour la mise en valeur de la place Carnot à Figeac (46), intégrant harmonieusement une halle du XIX^{e} siècle. Sur ce marché, l'éclairage public reste une activité de fonds de commerce récurrente. On peut citer notamment, pour le compte de la ville de Mouans-Sartoux (Alpes-Maritimes), la rénovation complète des 700 points lumineux par des luminaires LED, optimisant ainsi la consommation énergétique et la qualité de l'éclairage sur l'ensemble du territoire communal. Toujours dans ce même secteur, dans le cadre du marché pluriannuel signé avec la Ville de Paris, le groupement Cilice (Dalkia Electrotechnics et nos équipes) a développé l'application FastClimat pour suivre l'avancée des travaux de remplacement des points lumineux sur le terrain en temps réel. Cet outil numérique de gestion a permis d'améliorer la performance globale du marché avec une cadence affichée de 6 000 luminaires remplacés en moyenne chaque année.

Autres offres porteuses, la mobilité durable et l'autoconsommation. À titre d'exemples, nos experts ont équipé de 26 points de recharge plusieurs parkings de la ville d'Aurillac (Cantal) et installé 311 modules photovoltaïques de 450 Wc pour une puissance totale de 140 kWc, dans les espaces de la ville de Luc-la-Primaube (Aveyron).

Dans le domaine des infrastructures et réseaux, où les activités de la branche sont exercées sous la marque Dorsalys, les *data centers* représentent un segment très dynamique, avec notamment l'équipement des salles informatiques de l'hyperscale pour CloudHQ, en région parisienne. Sur le marché du gaz, nos équipes accompagnent Natran, deuxième acteur du transport de gaz en Europe, pour adapter ses installations et permettre l'injection de gaz renouvelables sur le réseau français. À Fontaine-le-Dun (Seine-Maritime), nous avons mené un chantier en conception-réalisation pour installer et mettre en service un poste d'injection de biométhane. Pour EDF, nous avons contribué à faire économiser 1 020 tonnes équivalent CO_2 dans le cadre de la modernisation de ses postes à haute tension. Pour la première fois en France, nos équipes ont installé des disjoncteurs non polluants sur un poste électrique haute tension B (HTB) dans l'Ain. Ce projet pilote, lancé en avril 2025, marque une étape cruciale dans la transition vers des équipements plus durables. Enfin, nos experts dans le domaine routier ont livré les équipements électriques basse tension du tunnel du Rondeau à Grenoble (Isère).

Dans le secteur tertiaire, incarné par la marque Terceo, nos réalisations 2025 témoignent de notre expertise dans des projets complexes, notamment dans le domaine de la santé. Ainsi, pour le centre hospitalier universitaire de Nantes, nous avons imaginé une solution de jumeau numérique innovante, développée en partenariat avec Onepoint. L'objectif est de faciliter la mission du personnel hospitalier tout en fluidifiant et sécurisant le parcours des patients, et en pilotant à distance les interfaces et infrastructures (sûreté, sécurité, appels malades). À Évreux, nos équipes ont pris en charge l'ensemble des travaux d'électricité, les installations audiovisuelles et l'équipement du parking, dans le cadre de la transformation d'un ancien hôpital en un institut de formation paramédicale. Enfin, à Lyon, nous accompagnons l'hôpital Saint Joseph Saint Luc, dans la réduction de 40 % de ses consommations énergétiques annuelles grâce à un contrat de performance énergétique et environnementale de dix ans. Les travaux des huit gares pour la Société des Grands Projets progressent. Pour celle de La Courneuve – Six Routes, sur la

future ligne 16 du Grand Paris Express, nos experts interviennent sur la mise en lumière, la ventilation et le désenfumage de la gare. Dernier projet emblématique : nous avons remporté le contrat de maintenance préventive et corrective des systèmes de sécurité incendie de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, pour une durée de quatre ans. Nos équipes seront mobilisées 24h/24 pour protéger ce joyau du patrimoine français, intervenant sur la détection, les linéaires et les aspirants.

En Europe, nos filiales continuent d'afficher une solide performance et de consolider notre présence sur des marchés stratégiques.

En Espagne, où notre activité est désormais proche de 1,2 milliard d'euros, outre le marché porteur du photovoltaïque, 2025 a vu la réalisation de trois acquisitions dans les courants faibles, GTB et la sécurité incendie pour le secteur de l'industrie, pour un chiffre d'affaires de 70 millions d'euros en année pleine. Nos équipes ont également eu de belles réussites sur les autres marchés. En tertiaire, on peut citer le gain d'un projet pour la sécurisation et le contrôle d'accès du palais de justice de Benidorm et celui pour la modernisation en matière d'efficacité énergétique de la banque d'Espagne. En infrastructures, nous avons remporté la maintenance des installations de climatisation dans les aéroports de Málaga, Grenade, Almeria, Séville et Jerez.

En Allemagne, Eiffage Énergie Systèmes se positionne désormais en acteur de référence des services à l'énergie avec plus de 1,1 milliard d'activité grâce aux acquisitions structurantes de Salvia et d'Eqos intervenus en 2024, consolidés par des rachats successifs de cibles plus modestes. Nous avons ainsi réalisé deux acquisitions en 2025, dont une société spécialisée dans le traitement de l'air pour l'industrie, avec un chiffre d'affaires de 45 millions d'euros. Parmi les nombreux contrats remportés sur le premier semestre, Eqos a signé un important marché de transport d'électricité, dans le cadre du projet d'extension du réseau électrique Rhin-Neckar-Nord Bade, pour le compte de TransnetBW, gestionnaire de réseau de transport. Le contrat porte sur la construction de lignes à haute tension et le remplacement de câbles sur un tronçon de 31 kilomètres entre Phillipsburg et Karlsruhe-Daxlanden. Les équipes de Salvia ont, quant à elles, réalisé l'installation complète de la haute tension dans le bâtiment principal et au quai H du terminal 3 de l'aéroport de Francfort.

En Belgique, nous sommes notamment actifs sur le marché des infrastructures. Parmi les dossiers significatifs, on retient la rénovation de l'éclairage, des portiques de contrôle, de la signalétique et des escalators de la station de métro Porte de Namur à Bruxelles, ou encore la réalisation sur-mesure de portiques de signalisation pour fluidifier le trafic à la sortie du tunnel de Cointe en direction de Bruxelles. Dans le tertiaire, nos équipes ont réalisé les installations électriques du Carré Janson à Tournai, site patrimonial reconverti en espace culturel.

Aux Pays-Bas, afin de livrer 144 appartements en un temps record pour le compte d'Alliade, notre filiale Harwig a développé une maquette grandeur nature afin de préparer et tester les installations électriques. Couplés à une approche de *kitting* qui vise à accélérer et faciliter l'installation des équipements, les délais ont été tenus. Nos équipes néerlandaises ont également installé 900 panneaux solaires pour le centre de sports nautiques de Marnemoende. Grâce à l'installation de ces panneaux et d'un système de stockage par batteries, le centre ne produit pas seulement de l'énergie, il la gère intelligemment.

Au Portugal, plusieurs contrats pour différents clients, portant sur la réalisation clés en main de sous-stations photovoltaïques ont été remportés.

En Suisse, nos équipes ont réalisé les installations électriques intérieures et extérieures pour le Campus Unlimitrust, un des huit parcs d'innovation du canton de Vaud.

En fin d'année 2025, **en Italie**, Eiffage Énergie Systèmes, au travers de sa filiale italienne Elettromeccanica Galli Italo S.P.A., a acquis 70 % de Socotis S.P.A., société de 64 salariés spécialisée dans le génie climatique et énergétique ainsi que la maintenance pour les marchés du tertiaire et de l'industrie.

À l'export, en Côte d'Ivoire, nous avons piloté le premier arrêt technique d'une zone de la raffinerie SIR (Société Ivoirienne de Raffinage). Nos équipes ont également construit une centrale solaire de 37,5 MWc et installé un système de stockage d'énergie à Boundiali. Au Sénégal, grande première, dans le nord du pays, nos équipes ont assuré, pour le compte de Walo Storage, la construction clés en main d'une centrale photovoltaïque de 16 MWc. Sa particularité réside dans la présence de *trackers* solaires et d'un système de stockage par batteries (BESS) de 26 MWh. Enfin, au Maroc, nous avons mis en service le poste « Akreuch » à Rabat fournissant en électricité plusieurs zones stratégiques de la ville.

La branche Infrastructures intègre la **Route, le Génie Civil et le Métal**.

Le chiffre d'affaires de la branche s'établit à 9,2 milliards d'euros, en progression de 10,0 % par rapport à 2024 (+ 9,9 % en France, + 10,2 % à l'international). L'activité en Allemagne représente 1,7 milliard d'euros. La marge opérationnelle est en hausse à 3,5 % (contre 3,3 % en 2024).

Le carnet de commandes s'établit à 15,4 milliards d'euros en augmentation de 1 % sur douze mois.

Les infrastructures liées aux transports, aux énergies et à l'industrie demeurent les trois marchés principaux de la branche. Toujours dynamiques, en particulier en Europe où ses entités sont particulièrement implantées, ils lui assurent un volume d'activité conséquent et une bonne visibilité.

Route

Eiffage Route a enregistré en 2025 une croissance de son chiffre d'affaires en France de 3,9 %. Elle a poursuivi la diversification de ses activités et l'adaptation de ses outils industriels en France, en adéquation avec un marché routier orienté quasi exclusivement vers les travaux d'entretien.

Eiffage Route, dont l'ambition est d'être un acteur de référence de l'aménagement du cadre de vie et de l'adaptation des territoires, a accru ses interventions dans les aménagements résilients intégrant l'eau et le végétal, et élaboré pour ses clients, tant publics que privés, des offres multimétiers.

Elle s'est renforcée dans le domaine du paysage, en reprenant deux entreprises spécialisées : Lor Espaces verts en région Grand Est et, tout début 2026, Gonelle en Nouvelle-Aquitaine.

Autour de l'entretien et de l'amélioration du patrimoine existant – autoroutes, routes et rues – qui reste son cœur de métier, ses équipes ont multiplié les chantiers d'aménagements résilients publics et privés, œuvré pour la gestion du petit et du grand cycle de l'eau, l'intégration du végétal. En synergie entre les travaux et ses carrières et plateformes, Eiffage Route a développé son offre d'économie circulaire autour du label CIRCEO, l'élaboration de terres amendées et la gestion de sols fertiles nécessaires pour la renaturation et les aménagements paysagers.

Parmi les chantiers notables, citons le parc du château de Caen dont le millénaire a été célébré en début d'année, la mise en place d'une chaussée 100 % perméable – inspirée du concept exclusif ÉcOasis® déposé par l'entreprise – à Saint-Nazaire, l'extension du port de Port-la-Nouvelle, où des enrobés durables à très hautes performances, à même de supporter des sollicitations extrêmes, ont été appliqués, ou encore la sécurisation de l'entrée vosgienne du tunnel Maurice-Lemaire en Alsace, réalisée au côté des équipes de la filiale spécialisée dans les équipements de la route, AER.

Titulaire de nombreux baux d'entretien partout en France, Eiffage Route a notamment procédé à la réfection de plusieurs tronçons du périphérique parisien, mettant en œuvre des enrobés phoniques très efficaces dans la lutte contre le bruit lié au roulement des véhicules sur la chaussée. Elle a livré des aménagements urbains dans tout le pays et accentué sa présence sur les marchés de pistes cyclables, d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE), d'équipements sportifs et de loisirs de plein air. Elle a également renforcé sa collaboration avec les autres métiers du Groupe. À ce titre, après avoir participé au projet de contournement de Valenciennes, inauguré en novembre, elle collabore, par exemple, au chantier des EPR2 de Penly, à travers la création de parkings.

En Espagne, Eiffage Construcción a remporté plusieurs opérations d'envergure en 2025 et dispose d'un solide carnet de commandes dans ses trois domaines d'activité : la route, le génie civil et la production de matériaux pour le BTP.

Ses équipes ont démarré, en groupement, la conception-construction du nouveau circuit urbain de Formule 1 de Madrid en Espagne, baptisé Madring. Le projet inclut le montage, le démontage et la remise en état des voiries publiques à l'issue de chaque édition, ainsi que la création de nouvelles chaussées et la mise en place d'équipements spécifiques aux événements sportifs. Elles ont également été chargées, par le même client, de l'extension des pavillons 1 et 2 du parc des expositions IFEMA Madrid, où seront implantées notamment les structures temporaires destinées à héberger les stands, les espaces logistiques et les zones VIP pendant le Grand Prix d'Espagne 2026.

Eiffage Construcción participe, par ailleurs, au chantier d'extension de la ligne 2 du métro de Málaga, tandis que sa filiale de production de béton, EIME, a installé plusieurs de ses centrales sur des chantiers du Groupe en Europe tels que ceux de la ligne 15 Est du Grand Paris Express, et de la ligne à grande vitesse HS2 au Royaume-Uni.

Génie civil en France

Pour Eiffage Génie Civil, qui dispose toujours d'un très bon carnet de commandes, l'activité de 2025 s'est encore révélée soutenue.

Les deux plus grands chantiers sont maintenant dans des phases très actives : en Normandie, celui des futurs EPR2 de Penly a vu le rythme de ses travaux préparatoires s'accélérer, tandis qu'en Île-de-France, le premier tunnelier du projet en conception-construction de la ligne 15 Est du Grand Paris Express, réceptionné en novembre en Allemagne, entrera en action au printemps 2026.

Dans le secteur des transports, à Toulouse, les travaux de la ligne C du métro se sont poursuivis et, s'ils ont un peu marqué le pas sur le chantier du tunnel euralpin Lyon-Turin, compte tenu de retards dans la mise à disposition des emprises, 2026 devrait voir le démarrage du creusement au tunnelier. En marge de cette opération, les travaux d'aménagement de la gare de Saint-Jean-de-Maurienne ont avancé, conformément au planning. À Saint-Denis, sur le tracé du futur CDG Express, le nouveau pont des Cathédrales, fabriqué dans l'usine Eiffage Métal de Lauterbourg, a été mis en service durant l'été. Dans le Val-de-Marne, le chantier du technicentre du Grand Villeneuve, qui bénéficie du savoir-faire de la quasi-totalité des branches du Groupe dans le cadre d'un marché global de performance, sera livré en 2026. À signaler, enfin, un ouvrage atypique : la plus grande piste cyclable sous tunnel de France, inaugurée à Montpellier en novembre après 18 mois de travaux.

Dans l'industrie, Eiffage Génie Civil, qui accompagne le service d'infrastructures de la Défense depuis de nombreuses années, a vu, sur la base navale de Toulon, l'inauguration, en juillet, du bassin Missiessy 2 (MY02) destiné à l'entretien des nouveaux sous-marins nucléaires d'attaque. Ce dernier aura nécessité quatre ans de travaux. Ses équipes sont également intervenues à Brest, pour ériger, avec la technique du coffrage glissant, le musoir de 3 000 tonnes qui permettra de maintenir en place un 3e appontement pour les frégates multi-missions.

Le génie civil de l'eau et des déchets fait aussi partie des spécialités de l'entreprise.

Ses équipes étaient à pied d'œuvre depuis 2017 pour concevoir et réaliser la nouvelle unité de décantation primaire de l'usine de traitement des eaux Seine Aval (Yvelines), qui a été inaugurée en mars. Elles sont désormais affectées à la conception-construction du génie civil de trois usines de traitement d'eau du syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF).

De même, alors que l'Interval, nouvelle usine de traitement des déchets d'Ivry-sur-Seine, sera mise en service en 2026, c'est à Toulouse et à Limoges, que s'illustreront les équipes dédiées sur des unités de valorisation énergétique remportées en 2025. Toujours dans le cadre de ces projets liés à la protection de l'environnement, Eiffage Génie Civil est intervenue sur le programme de renaturation de la Naturby, un projet d'ampleur visant à réduire les risques d'inondations dans le Var.

Aevia, filiale spécialisée dans la réparation d'ouvrages, a modernisé les usines des eaux Saint-Pierre et Christiani, ainsi que le réservoir de Montmartre, en collaboration avec Eiffage Énergie Systèmes, et lancé la construction d'une passerelle de 650 mètres de long et 3 mètres de large sur le pont François-Mitterrand à Bordeaux. Dédiée aux mobilités douces, elle sera construite en béton fibré à ultra hautes performances,

ce qui limitera son bilan carbone. À noter, une incursion outre-Quiévrain, pour le vérinage du pont Sylvain-Dupuis sur le ring de Bruxelles, grâce à un système de levage assisté par ordinateur contrôlant 40 vérins hydrauliques.

Pour sa part, la filiale de déconstruction, Demcy, s'est illustrée dans tout le pays. Sur le site des futurs EPR2 de Penly, pour déconstruire d'anciens massifs ; à Vénissieux, près de Lyon, où après inspection photogrammétrique par drone, elle a assuré en toute sécurité la démolition d'une cheminée de 50 mètres dans un environnement très contraint ; à Marseille, où, en 36 heures, lors d'une coupure totale de l'autoroute A7, elle a mobilisé 34 collaborateurs, douze camions et sept machines, pour grignoter le tablier en béton et recéper les culées de La Martine, un passage supérieur datant de 1946.

Enfin Eiffage Rail, dans le cadre des deux lots de l'appel d'offres de régénération industrielle du réseau ferroviaire, remportés au côté de Captrain, a mené à bien plusieurs opérations en 2025 : sur les lignes à grande vitesse Atlantique, Sud-Est européenne et Nord d'une part mais également sur des lignes classiques. Elle a, par exemple, régénéré, en mobilisant quelque 400 collaborateurs, 48 kilomètres de voies ferrées entre Reims et Laon en moins de 49 jours. Des chantiers ont aussi été conduits en région parisienne pour le remplacement de caténaires sur le RER B et le remplacement des rails, traverses et ballast entre Le Vésinet – Le Pecq et Saint-Germain-en-Laye, sur le RER A.

Métal

Les activités de constructions métalliques sont exercées sous les marques Eiffage Métal en France et en Espagne, Momsteel au Portugal, Smulders en Belgique et SEH en Allemagne.

En France, après cinq années de travaux de rénovation, l'ascenseur du pilier nord de la tour Eiffel a été inauguré et les équipes se sont concentrées sur des opérations industrielles – notamment pour l'industrie nucléaire, dont l'usine de Lauterbourg abrite un pôle spécialisé – et des ouvrages d'art. Dans ce secteur, Eiffage Métal participe à la construction du pont Schuman à Brest dédié à la ligne B du tramway. Elle a livré le pont des Cathédrales à Saint-Denis et quasi achevé la rénovation du pont Colbert à Dieppe. Forte d'un département vantellerie, Eiffage Métal a concouru à la remise en état de nombreuses écluses, comme celle de Vaugris dans l'Isère. Quant à son entité bâtiment, elle s'est tout particulièrement illustrée cette année au travers de projets exceptionnels tels que le siège de Sotheby's France, la Maison LVMH / Arts – Talents – Patrimoine à Paris.

Experte en charpente de panneaux photovoltaïques et d'ombrières, la filiale portugaise Momsteel a continué de livrer ses productions en France, notamment pour une volière à Sainte-Croix-en-Bresse et un parking à Biarritz.

En Belgique, Eiffage Métal, *via* sa filiale **Smulders**, *leader* européen des éléments pour éoliennes *offshore*, a réalisé une acquisition majeure : HSM Offshore Energy. Cette société néerlandaise fournit des solutions intégrées d'ingénierie, de construction et d'installation, notamment dans les systèmes électriques et mécaniques, pour les projets d'éolien *offshore*. Ce rachat dote le Groupe d'un ensemble autoporteur sur le marché européen de l'énergie durable en pleine croissance.

Smulders, portée par un très bon carnet de commandes, compte à son actif plus de 2 600 pièces de transition, 160 fondations *jackets* et 40 sous-stations électriques. En 2025, elle a apporté son savoir-faire pour la création de fermes éoliennes dans toute l'Europe : Hollandse Kust aux Pays-Bas, Inch Cape et Dogger Bank au Royaume-Uni, Baltic Power et Baltyk 2 et 3 en Pologne… Elle participe aussi, en Allemagne, aux travaux de connexion du réseau OST-6-1 *via* la fabrication des sous-stations OSS Zingst & Darß et Jasmund.

En France, Smulders a fourni les fondations flottantes des deux fermes pilotes du parc Provence Grand Large, inauguré en septembre, les éoliennes du Golfe du Lion, dont les flotteurs ont été installés en 2025, et les 62 pièces de transition des éoliennes posées des îles d'Yeu et de Noirmoutier, qui seront mises en service en 2026. Elle démarre à présent la production de la fondation *jacket* de la sous-station du parc de Dunkerque et va s'atteler au contrat EPCIC (*engineering, procurement, construction, installation and commissioning*) de développement et de construction de trois sous-stations électriques en courant alternatif pour les raccordements des parcs éoliens en mer Bretagne Sud, Narbonnaise Sud-Hérault et Golfe de Fos ainsi que leurs futures extensions.

En Allemagne, la filiale **SEH** a achevé la toiture de la gare de l'Est à Berlin et poursuivi les travaux de celle de Duisbourg. En matière d'ouvrages d'art, activité principale de l'entreprise, des travaux sont en cours à Magdebourg, Wesel, Leverkusen, ainsi qu'à Kiel, non loin de la frontière danoise, où le remplacement du pont de Levensau, à la fois ferroviaire, routier et piéton, sera livré fin 2027. Les équipes de SEH ont contribué à la préparation des méthodes d'exécution des ouvrages techniquement très complexes de Langangen et Grenland sur l'autoroute E18 à Porsgrunn, au sud du pays, qui seront achevés en 2026. À noter également, un savoir-faire spécifique développé par l'entreprise pour des systèmes de convoyage ultras modernes et performants pour l'industrie.

En Espagne, Eiffage Métal qui concentrait son activité autour de mâts d'éoliennes *onshore*, pour des parcs essentiellement implantés dans le sud de l'Europe, a élargi peu à peu son panel en fabriquant également des composants mécaniques internes aux éoliennes terrestres et des séchoirs pour l'industrie de la céramique notamment.

Projets et filiales internationales

En Allemagne, la branche est représentée par Eiffage Infra-Bau, qui exerce tous les métiers du BTP.

En 2025, la filiale a livré la majeure partie des travaux d'élargissement de l'autoroute A3 en Bavière. Ce contrat, obtenu en groupement par Eiffage en 2020 à travers un partenariat public-privé, porte sur une section de 76 kilomètres.

Parallèlement, les fouilles archéologiques ont démarré sur le futur chantier du corridor énergétique qui permettra d'acheminer, jusque dans la région Rhin-Main, l'électricité produite par les éoliennes *offshore* installées en mer du Nord. L'ensemble des travaux s'échelonnera jusqu'en 2032.

Parmi les autres opérations notables, nous pouvons citer un tronçon routier de 1,6 kilomètre entre Dülmen et Merfeld, une passerelle dédiée aux mobilités douces à Lünen, un nouveau pont entre Brand et Mehlmeißel, la rénovation du pont sur l'Isar à Landshut, de nombreux chantiers ferroviaires, notamment dans la région de Berlin, et jusqu'en Suède où 68 kilomètres de voies ont été rénovés par les équipes.

Des travaux de réseaux au micro-tunnelier sont également en cours à Bissendorf près d'Osnabrück et les équipes allemandes sont associées à celles d'Eiffage Génie Civil, en France, pour le renouvellement du passage en siphon de l'émissaire de l'Îlet au Havre, lié à la modernisation des infrastructures d'assainissement de la métropole normande.

La réalisation de murs antibruit compte parmi les métiers de spécialité d'Eiffage Infra-Bau. Un important chantier a été mené à bien le long d'une voie ferrée dans la vallée du Haut-Rhin moyen, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Eiffage Infra-Bau a également participé à la construction de 62 logements à Osnabrück, à celle d'un complexe aquatique à Monheim et d'un *data center* à Francfort.

Titulaire de plusieurs marchés en groupement à Fehmarn, une île-commune sur les rives de la mer Baltique, Eiffage Infra-Bau y réalisera notamment un tunnel ferroviaire et routier de 2,2 kilomètres.

En outre, le grand plan d'investissement dans les infrastructures annoncé par le gouvernement allemand en 2025 devrait offrir à l'entreprise de belles perspectives pour les années à venir.

En Grande-Bretagne, les équipes d'Eiffage Génie Civil ont été très actives en 2025 sur la ligne ferroviaire à grande vitesse HS2. Elles y ont notamment réalisé le plus grand lançage du projet : celui du tablier métallique du viaduc de Small Dean au-dessus de l'A413 – un axe très fréquenté – et de la ligne de chemin de fer qui relie le quartier londonien de Marylebone à la ville d'Aylesbury. Cette opération a bénéficié du concours des équipes françaises d'Eiffage Métal.

En Scandinavie, Eiffage Génie Civil conduit deux chantiers dans le sud de la Norvège. Le premier sera livré en 2026. Il concerne un tronçon autoroutier de 17 kilomètres entre Rugtvet et Langangen. Il inclut plus de 7,5 kilomètres de tunnels et plusieurs ouvrages d'art très complexes : les viaducs de Langangen et de Grenland. Le second porte sur la création, en conception-construction, d'une autoroute urbaine à Kristiansand à livrer mi-2029.

Les équipes ont, par ailleurs, démarré le chantier d'une usine d'acier vert à partir d'hydrogène et d'énergies renouvelables à Boden, dans le nord de la Suède.

En Lettonie, à Bauska, non loin de la frontière lituanienne, Eiffage Génie Civil a lancé le chantier de la ligne ferroviaire à grande vitesse Rail Baltica. Elle est titulaire, en groupement, des travaux de génie civil et de pose de voies de 230 kilomètres de cette nouvelle artère ferroviaire qui, à terme, reliera les pays baltes au reste de l'Europe.

En Afrique, le métier du Génie Civil est présent, à travers de la filiale Eiffage Sénégal, qui fêtera son centenaire en 2026, et en mode projet dans un certain nombre de pays du continent.

En 2025, Eiffage Sénégal a été associée à l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute de l'Avenir, au prolongement du TER entre Diamniadio et l'aéroport international Blaise-Diagne (AIBD) dans l'agglomération dakaroise, ainsi qu'à la réhabilitation de la Maison du Patrimoine à Saint-Louis. Ses équipes ont également agrandi l'hôtel Terrou Bi et travaillé, au côté de celles d'Eiffage Génie Civil et d'Eiffage Énergie Systèmes, sur le chantier de l'usine de dessalement d'eau de mer des Mamelles à Dakar. Cette usine, la plus importante d'Afrique de l'Ouest, jouera un rôle crucial dans l'approvisionnement en eau de la capitale, en produisant, à terme, jusqu'à 100 000 mètres cubes par jour.

Eiffage Génie Civil et Eiffage Génie Civil Marine, sa structure spécialisée dans les travaux d'infrastructures maritimes à l'international, ont œuvré en mode projet au Bénin, pour l'extension du bassin et la rénovation des quais du port de Cotonou ; en République Démocratique du Congo, pour la rénovation et l'extension du terminal à conteneurs du port de Matadi ; en République du Congo, pour la création d'un nouvel appontement sur le port de pêche de Pointe Noire ; au Togo, pour l'agrandissement du centre d'enfouissement technique de Lomé ; ainsi qu'en Guinée pour le renouvellement des équipements électromécaniques et hydromécaniques de quinze stations de pompage. Dans ce pays, les travaux des hôpitaux régionaux de Kindia et de Labé avancent bien, pour une livraison dans le courant de l'été 2027.

Au Ghana, Eiffage Génie Civil Marine a livré, le 1er octobre 2025, les 27 hectares de plateforme portuaire de Tema qui incluaient les réseaux d'eau et d'électricité.

En Amérique du Sud, et plus particulièrement en Colombie, Eiffage Génie Civil Marine a achevé la majeure partie du chantier du terminal maritime de Puerto Antioquia. Cette infrastructure portuaire complexe, remportée en groupement en 2022, comprend une plateforme en mer reliée, par un viaduc *offshore* de 3,5 kilomètres et un pont de 320 mètres, à un terminal terrestre de 35 hectares.

L'entreprise contribue, par ailleurs, aux travaux de modernisation du port de Kingstown à Saint-Vincent et les Grenadines.

Recherche & Innovation

La politique de recherche et d'innovation de la branche s'est illustrée dans ses trois métiers en 2025.

Eiffage Route a vu sa solution Libarot® distinguée par le comité d'innovation Routes et Rues, à l'occasion de son appel à projets annuel. Libarot®, qui assure une deuxième vie aux déchets coquilliers non valorisés, est un liant bas carbone pour infrastructures routières valorisant des coquilles Saint-Jacques broyées. Il est destiné à l'entretien structurel des chaussées sous tout trafic, produit et mis en œuvre par la technique du retraitement en place. Lancé en 2023 avec Builders École d'ingénieurs, il est soutenu par les régions Normandie et Île-de-France, ainsi que par l'Ademe et a bénéficié d'une première expérimentation grandeur nature au printemps 2025 sur le site industriel Eiffage Route de Monthyon, en Seine-et-Marne.

Eiffage Génie Civil a été remarquée lors de cet appel à projets à travers sa filiale Aevia, au titre du projet Diamanti. Il s'agit d'une passerelle en béton 3D performante et durable développée en partenariat avec Carsey 3D, Sika et le Cerib. D'une portée de 10 à 25 mètres, elle est entièrement conçue en béton imprimé 3D post-contraint et dotée de hautes performances mécaniques lui permettant de supporter des charges importantes.

Par ailleurs, Eiffage Génie Civil et Eiffage Route se sont engagées auprès de la Fondation Université Gustave Eiffel lors de la création de la chaire Décision, lancée au printemps 2025. Cette chaire, dédiée aux enjeux de durabilité et de corrosion des bétons armés, vise à développer des solutions concrètes pour améliorer la résilience et la performance des infrastructures en béton.

Enfin, Eiffage Métal a, d'une part, lancé Neoflare®, une nouvelle génération de torchères compactes à flamme cachée, conçue, fabriquée dans son atelier de production de Cuincy, dans le Nord, et brevetée. D'autre part, elle a signé un partenariat stratégique de long terme avec SSAB pour l'utilisation d'acier décarboné, affirmant son engagement dans la réduction de l'empreinte carbone de ses activités.

Eiffage Construction a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 4,1 milliards d'euros, en augmentation de 2,7 % (+ 3,1 % en France, + 1,5 % à l'international) par rapport à 2024, après deux ans de baisse. La réhabilitation tertiaire et de logements et, plus particulièrement la montée en puissance du contrat Nové, assure un solide relais de croissance à l'heure où le segment du logement neuf reste atone. La marge opérationnelle est de 3,7 % (contre 3,6 % en 2024).

Le chiffre d'affaires immobilier s'établit à 605 millions d'euros, en repli de 15,5 % par rapport à 2024. Les réservations de logements s'élèvent à 2 259 unités (dont 1 717 en France) en hausse de 5 % par rapport à 2024. La vente en bloc aux investisseurs institutionnels et bailleurs sociaux représente 41 % de ces réservations.

Le carnet de commandes au 31 décembre 2025 s'établit à 5,6 milliards d'euros, en hausse de 3 % sur douze mois.

Parmi les prises de commandes significatives en France, nous pouvons citer la rénovation de l'ensemble tertiaire New Station à Paris pour 92 millions d'euros et la réhabilitation en site occupé du centre hospitalier universitaire de Bordeaux pour 51 millions d'euros. En Europe, le Groupe a remporté le nouveau siège de Frontex à Varsovie, en conception-réalisation (223 millions d'euros), tandis que les filiales belges Valens et Duchêne, associées à Eiffage Concessions, ont décroché le partenariat public-privé de l'établissement pénitentiaire de Vresse-sur-Semois (171 millions d'euros), dont elles assureront la construction.

Le contrat Nové, attribué en groupement avec Eiffage Concessions pour le compte du ministère des Armées se poursuit en 2025 avec 86 chantiers en cours en neuf et réhabilitation et la livraison de 610 logements neufs et 1 526 logements rénovés.

Plusieurs contrats significatifs de projets d'aménagement et immobilier confortent les perspectives d'activité : la réalisation du futur écoquartier du Pont des Gains à Breuillet, la signature des promesses de vente des six hectares des Cathédrales du Rail à Saint-Denis, ainsi que le programme mixte de la Maison de la Visitation Vaugirard à Paris.

La branche Construction s'engage à maîtriser pleinement les enjeux environnementaux sur ses projets. En phase étude, une analyse environnementale est déployée, complétée de diagnostics faune et flore sur les contrats globaux. Ces analyses permettent d'élaborer des plans de protection de l'environnement dont le suivi de la conformité est assuré *via* FinalSafe Environnement. De nombreuses actions sont mises en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et 3, notamment à travers la modélisation de l'impact carbone des prises d'affaires, permettant d'ajuster les plans d'actions commerciaux et d'anticiper les futures émissions. Par ailleurs, 4 700 collaborateurs ont été formés à la fresque du climat depuis juin 2024 et 80 % des managers ont suivi la formation « Manager : incarner la transition écologique d'Eiffage ». Côté innovation, 25 dossiers ont été financés par le fonds Seed'Innov depuis 2024.

Immobilier en France

Eiffage Aménagement, acteur privé de référence de l'aménagement urbain, compte 785 000 mètres carrés en cours et 865 000 mètres carrés en montage et développement. L'année a été marquée par la livraison des infrastructures de l'Îlot-du-Ponant au Plessis-Robinson. Les travaux se poursuivent sur les écoquartiers de Montigny-lès-Metz, des Combes à Antibes et de Châtenay-Malabry, ainsi que sur le pôle tertiaire dédié à la santé de Saint-Apollinaire et sur le projet de requalification du quartier Joliot Curie à Igny.

Eiffage Immobilier a lancé quinze programmes en résidentiel représentant un potentiel de commercialisation de 2 400 logements. L'activité logement fait preuve de résilience dans un contexte de marché contraint. Parmi ces lancements citons les 134 logements en accession et les 31 logements sociaux à Beauchamp. De nombreuses opérations ont débuté, à l'instar de la résidence de tourisme Les Loges Blanches aux Deux Alpes, la résidence Milleroses de 147 logements à L'Haÿ-les-Roses ou encore le programme Cœur du Rhin à Strasbourg. Parmi les livraisons marquantes figurent les 527 logements de la phase « héritage » du village des athlètes à Saint-Ouen et les 75 logements de la résidence Bois des Metz à Jouy-en-Josas issus de la transformation d'anciens bureaux.

L'exercice 2025 a été marqué par le renforcement de l'approche hors site avec le lancement du Concept F, modèle industrialisé décarboné visant à rendre accessible le logement. L'entreprise a obtenu le permis de construire pour 480 logements modulaires et déplaçables à Penly destinés aux travailleurs de l'EPR2.

Les résidences intergénérationnelles Cocoon'Ages®, dont 21 ont été livrées lors des derniers exercices, poursuivent leur développement avec quatre opérations en montage et la reconversion d'une ancienne clinique en cours de travaux à Saint-Gaudens. Le portefeuille de résidences seniors avec services Cazam® atteint neuf établissements et plus de 1 000 logements avec l'ouverture de la résidence à Chennevières-sur-Marne en septembre.

Eiffage Immobilier est également positionné sur le marché des résidences gérées, équipements privés et opérations mixtes. Les travaux d'une résidence UXCO de 164 lits ont été lancés à Saint-Ouen. Les chantiers se poursuivent sur plusieurs opérations majeures : le campus Anima de 55 000 mètres carrés à Montpellier, l'école d'architecture Open Source à Nanterre et ses 1 500 mètres carrés de FOB, le projet D5 à Boulogne-Billancourt, ainsi que Smartseille Odyssée.

En immobilier tertiaire, Eiffage Immobilier a remporté le programme accompagnant le nouveau siège du port de Marseille-Fos, porté par Eiffage Concessions, intégrant des volumes tertiaires, commerciaux et un espace muséal. Plusieurs opérations pour des sièges de filiales du Groupe ont démarré à Rennes, Croix et Bouguenais. Ont été livrés le siège d'Eiffage Construction en Picardie et un ensemble bureaux-industriel pour Clemessy au Mans.

Dans le secteur hôtelier, Eiffage Immobilier a livré trois établissements : l'hôtel B&B à Porto avec 176 chambres, l'hôtel 4 étoiles Bizipoz à Saint-Jean-de-Luz avec 52 chambres et un hôtel Moxy de 112 chambres dans le nouveau quartier de Joia Méridia à Nice. L'activité de montage au Portugal se renforce avec la vente en VEFA de l'hôtel Meiringen à Porto.

Construction en France

Le logement confirme sa place prédominante dans l'activité avec 14 900 unités en commande à fin 2025, dont 10 500 en réhabilitation énergétique. Sur le segment du logement social, les nouveaux contrats incluent la réhabilitation en site occupé de 620 logements à Rouen et la rénovation énergétique de 234 logements à Marly. Les chantiers en cours comprennent la reconversion de 569 logements à Dunkerque et la transformation de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul à Paris en 600 logements.

Dans le secteur tertiaire, l'activité de rénovation monte en puissance, comme en témoignent les chantiers en cours portant sur la restructuration lourde de Paris Scope et la rénovation de l'ensemble immobilier Marché Saint-Honoré à Paris ou les livraisons de la Tour Hopen de 66 500 mètres carrés à La Défense ainsi que de l'ancien siège du journal L'Humanité à Saint-Denis. En travaux neufs, notons la livraison à Villejuif de The Hive, dédié à la recherche et à l'innovation en santé. Parmi les travaux en cours, mentionnons l'extension du campus Thalès à Meudon et la création des laboratoires Michelin sur le Campus RDI Urbalad à Cébazat. Dans le domaine industriel, un site logistique du groupe Safran a été livré à Cognac.

Côté équipements publics, l'entreprise a remporté le marché global de performance pour la conception, reconstruction et exploitation-maintenance du complexe aquatique de Lunel. Les chantiers de l'ensemble tertiaire du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, des 77 000 mètres carrés du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord à Saint-Ouen, des gares du Grand Paris Express ainsi que le palais de justice de Lille se poursuivent. Parmi les livraisons figurent celles du centre pénitentiaire des Baumettes 3 et de la réhabilitation des Grands Thermes de La Bourboule.

L'entreprise confirme également sa présence dans le secteur de la santé avec la signature du contrat d'extension du centre ambulatoire du centre hospitalier universitaire de Nîmes. L'année a été marquée par la livraison du contrat de réhabilitation de l'hôpital de Buis-les-Baronnies et le lancement des travaux d'extension et de restructuration du centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel à Rouen.

En hôtellerie, 2025 s'est distinguée par la livraison de l'hôtel Océania à Lille, ancienne banque des années 30 réhabilitée en un établissement 4 étoiles de 88 chambres.

Pradeau-Morin renforce son positionnement dans la rénovation patrimoniale avec plusieurs commandes significatives : la restructuration du siège mondial du groupe LVMH avenue Montaigne à Paris, la reconversion d'un ancien parking de neuf niveaux en sous-sol sur l'avenue des Champs-Élysées en plateforme logistique urbaine, ainsi que la rénovation et l'extension de l'abbaye de Saint-Wandrille. L'exercice a également été marqué par la livraison du nouveau *flagship* Restoration Hardware avenue des Champs-Élysées.

L'activité Travaux & Services poursuit son développement auprès des grands comptes publics avec la signature de plusieurs contrats-cadres nationaux, dont RTE pour la modernisation des réseaux télécoms et de pilotage électrique et l'AFPA pour la maintenance des centres de formation.

Europe

En Suisse, Eiffage Construction a signé son premier marché public en Suisse romande avec la construction d'un ensemble scolaire à Bussigny et la rénovation d'un bâtiment classé en douze appartements et locaux commerciaux à Payerne. Les 110 000 mètres carrés de l'opération mixte Tivoli Garten ont été livrés. Côté immobilier, l'entreprise a lancé en commercialisation six maisons collectives à Konolfingen.

En Belgique et au Luxembourg, la filiale a remporté le contrat de construction de la haute école Da Vinci à Bruxelles et de la gare d'Ottignies. Parmi les livraisons, citons le siège de la RTBF à Bruxelles ou encore le siège d'Eiffage Construction BeLux à Bruxelles. Les travaux d'installation des câbles électriques sous-marins à Dakar, du terminal Europa à Anvers ou encore du nouveau quartier général de la Défense à Bruxelles sont en cours. Concernant Eiffage Real Estate, l'entreprise a signé avec l'État luxembourgeois une VEFA de 80 logements au sein du futur quartier de Belval.

En Pologne, parmi les nouveaux contrats marquants figure la construction de l'hôtel Nobu à Cracovie. Côté livraisons, une station de gaz industriels et des bureaux pour Air Liquide ont été réceptionnés à Komorniki. L'activité immobilière de la filiale continue de progresser avec deux projets remportés : la requalification d'un ancien site de dépôt de tramways à Poznań en 230 logements ainsi que la signature d'un contrat de réservation de 345 logements à Cracovie.

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2025

En millions d'euros	2024	2025
Chiffre d'affaires (1)	**23 429**	**25 313**
Résultat opérationnel courant	**2 472***	**2 603**
Autres produits et charges opérationnels	(57)	(58)
Résultat opérationnel	**2 415***	**2 545**
Coût de l'endettement financier net	(318)	(317)
Autres produits et charges financiers	(19)	(15)
Résultat financier	**(337)**	**(332)**
Quote-part du résultat des entreprises associées	53	65
dont Getlink	*43*	*62*
Impôt sur le résultat	(611)*	(811)
Résultat net	1 520*	1 467
Participations ne donnant pas le contrôle	(481)*	(445)
Résultat net part du Groupe	**1 039***	**1 022**
Résultat net par action	**11,05***	**10,83**

(1) *Hors IFRIC 12.*
* *Pro forma d'une révision de la provision IFRIC 12.*

Résultats

Le résultat opérationnel courant de la holding prend en compte, depuis 2023, une charge comptabilisée au titre du plan d'épargne Groupe selon un nouveau mode de calcul. Elle est sensiblement plus importante cette année compte tenu de la forte appréciation du cours de l'action Eiffage durant la période de souscription à l'augmentation annuelle du capital réservée aux salariés.

Les autres charges et produits opérationnels sont de 58 millions d'euros de charge nette (57 millions d'euros en 2024).

Le coût de l'endettement net est stable à 317 millions d'euros (- 1 million d'euros), la baisse de l'endettement net ayant compensé une légère augmentation du coût de la dette.

Le poste quote-part du résultat des entreprises associées inclut 62 millions d'euros au titre de Getlink, contre 43 millions d'euros en 2024.

L'impôt sur les sociétés est de 811 millions d'euros, en augmentation de 200 millions d'euros, principalement due à la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises applicable en France en 2025 (176 millions d'euros).

Le Groupe n'exerce pas d'activité dans les pays non coopératifs au sens de l'OCDE. Il ne possède pas de filiale dans des pays où il n'exerce pas d'activité opérationnelle. Conscient du rôle de l'impôt dans le budget des pays au sein desquels il opère, il pratique une politique de transparence, conformément à ses obligations. Il est rappelé qu'Eiffage réalise près de 97 % de son activité en Europe, dont 64 % en France.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 1 022 millions d'euros, proche de son niveau de 2024 malgré le changement de fiscalité intervenu en France. À fiscalité constante, il progresse de 8,9 % (- 1,6 % à fiscalité réelle). Le résultat net par action est de 10,83 euros (11,05* euros en 2024).

Situation financière

Le cash-flow libre s'établit à un niveau élevé de 2,1 milliards d'euros, en repli toutefois de 0,5 milliard d'euros par rapport à 2024 et s'analyse comme suit :

- la génération d'EBITDA progresse de 0,4 milliard d'euros, portée par la performance opérationnelle des métiers ;
- la variation du besoin en fonds de roulement est génératrice de trésorerie pour la 6e année consécutive à hauteur de 0,3 milliard d'euros (0,7 milliard d'euros en 2024, niveau historiquement élevé) ;
- l'augmentation des impôts payés est essentiellement due à la hausse de la fiscalité en France ;
- la croissance des investissements concerne principalement le projet Nové (0,3 milliard d'euros contre 0,1 milliard d'euros en 2024), sans effet sur l'endettement net de fin de période.

Eiffage a réalisé d'importants investissements de croissance externe en 2025 à hauteur de 0,8 milliard d'euros (0,9 milliard d'euros en 2024). Ce montant comprend l'acquisition de 7,11 % du capital de Getlink pour 0,7 milliard d'euros ainsi que celle de huit sociétés aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne et Italie qui viennent renforcer le maillage européen du Groupe et ses métiers de spécialité.

La dette financière nette – hors dette IFRS 16 et juste valeur des *swaps* – s'élève à 8,5 milliards d'euros au 31 décembre 2025, en diminution de près de 0,9 milliard d'euros, grâce à la génération de cash-flow libre et malgré d'importants investissements de croissance. La dette financière nette sans recours des Concessions est en diminution de 0,7 milliard d'euros sur un an à 10,1 milliards d'euros alors que la holding et les branches Travaux affichent une trésorerie nette positive de plus de 1,5 milliard d'euros fin 2025 (+ 0,2 milliard d'euros sur un an).

Financements

Le Groupe dispose d'une structure financière solide tant au niveau d'Eiffage SA (et de ses filiales Travaux), bénéficiant d'une notation court terme de F2 par Fitch, que de ses entités concessionnaires dont la plus importante, APRR, est notée A stable par Fitch et A- stable par S&P.

Eiffage SA et ses filiales Travaux disposaient au 31 décembre 2025 d'une liquidité de 5,6 milliards d'euros composée de 3,6 milliards d'euros de disponibilités et d'une ligne de crédit bancaire non tirée de 2 milliards d'euros sans covenant financier. Cette facilité est à échéance 2031 avec une extension possible d'un an. La liquidité d'Eiffage SA est en hausse de 0,2 milliard d'euros sur un an.

APRR disposait, pour elle-même au 31 décembre 2025 d'une liquidité de 3,2 milliards d'euros composée de 1,7 milliard d'euros de disponibilités et d'une ligne de crédit bancaire non tirée de 1,5 milliard d'euros sans covenant financier. Cette facilité est à échéance 2031 avec une extension possible d'un an. La liquidité d'APRR est en baisse de 0,8 milliard d'euros sur un an du fait notamment de la réduction de 0,5 milliard d'euros de la ligne de crédit bancaire intervenue en février 2025.

APRR a réalisé en mai 2025 et en janvier 2026 deux émissions obligataires de 0,5 milliard d'euros chacune à échéance respective de janvier 2031 et de janvier 2032 pour un coupon de 2,875 % et de 3,125 %.

Dividende et politique de distribution

La société mère Eiffage SA a dégagé un bénéfice net de 689 millions d'euros en 2025 contre 907 millions en 2024.

Il sera proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2026 de distribuer un dividende de 4,80 euros brut par action contre 4,70 euros brut en 2025. Il sera mis en paiement le 22 mai 2026 (détachement du coupon le 20 mai 2026) et s'appliquera aux 98 millions d'actions existantes au 25 février 2026 et à celles qui seront créées à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés, décidée par le conseil d'administration du 25 février 2026.

Le bénéfice correspondant aux dividendes non versés aux actions détenues en propre sera reporté à nouveau.

Dans le cadre des autorisations qui lui ont été octroyées par l'assemblée générale des actionnaires, Eiffage a acquis au comptant, en 2025, 2 998 275 actions, cédé 1 566 344 actions et annulé 3 146 396 actions. 1 105 699 actions ont été transférées à des collaborateurs ou ayants droit à l'occasion de la livraison d'actions attribuées gratuitement. Ainsi, Eiffage détenait, en fin d'exercice 2 918 256 de ses propres actions (2,98 % du capital) à un prix de revient moyen de 89,36 euros (valeur nominale : 4 euros).

La synthèse des opérations sur actions est détaillée est ci-dessous :

	Nombre	% du capital
Nombre d'actions achetées en 2025	**2 998 275**	**3,06**
Nombre d'actions transférées en 2025	**1 105 699**	**1,13**
Nombre d'actions cédées en 2025	**1 566 344**	**1,60**
Nombre d'actions annulées en 2025	**3 146 936**	**3,21**
Cours moyen des achats en euros	104,42	
Cours moyen des ventes en euros	100,01	
Frais de négociations en euros	74 454	
Nombre d'actions inscrites au 31/12/2025	**2 918 256**	**2,98**
Valeur au cours d'achat des actions détenues en euros	282 300 324	
Valeur nominale des actions détenues en euros	11 673 024	

Les documents suivants relatifs à la préparation et à la présentation de l'assemblée générale du 22 avril 2026 qui se tiendra à 10 heures salle Wagram au 39-41, avenue de Wagram, 75017 Paris sont disponibles dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, qui comporte entre autres :

- la présentation des résolutions, y compris les éléments de rémunération des mandataires sociaux historiques et prospectifs ;
- la proposition de renouveler le mandat d'administrateur indépendant de Madame Odile Georges-Picot et d'élire Madame Sophie Boissard et Monsieur Daniel Hager comme nouveaux administrateurs indépendants ;
- le tableau récapitulatif des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices ;
- le tableau récapitulatif des délégations financières susceptibles d'entraîner une augmentation de capital et de l'autorisation d'attribution gratuite d'actions en cours de validité ;
- le tableau récapitulatif des délégations financières susceptibles d'entraîner une augmentation de capital et de l'autorisation en matière d'attribution gratuite d'actions soumises à l'assemblée générale du 22 avril 2026.

2 Perspectives 2026

Le carnet de commandes des Travaux atteint 29,9 milliards d'euros (+ 3 % sur un an). Il est en augmentation dans toutes les branches et de façon plus marquée chez Eiffage Énergie Systèmes qui bénéficie de tendances de marché plus favorables.

Dans ces conditions le Groupe prévoit pour 2026 :

- dans les Travaux :
  - un chiffre d'affaires du même ordre qu'en 2025 dans la branche Infrastructures, dont le niveau est historiquement élevé, ainsi que chez Eiffage Construction et, à nouveau, en croissance chez Eiffage Énergie Systèmes, d'une ampleur moindre qu'en 2025, qui avait bénéficié de l'intégration d'Eqos,
  - une marge opérationnelle en hausse portée par une nouvelle amélioration de la rentabilité d'Eiffage Énergie Systèmes et la consolidation du niveau de marge des autres métiers de Travaux, dans le cadre d'une politique toujours sélective de prise d'affaires ;
- dans les Concessions, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant devraient s'inscrire en légère hausse ;
- enfin, le résultat net part du Groupe s'inscrira en hausse grâce à l'amélioration de la performance opérationnelle des métiers.

3 Événements post-clôture

- Eiffage Énergie Systèmes a réalisé trois nouvelles opérations de croissance externe en début d'année 2026 : les acquisitions de Quercy Réfrigération en France et de HTW Engineers en Allemagne ainsi que la reprise des actifs de la société Claus Heinemann Elektroanlagen également en Allemagne ;
- Le 21 janvier 2026, Eiffage annonce avoir remporté en groupement le contrat pour le remplacement du pont métallique de Levensau sur le canal de Kiel en Allemagne ;
- Le 12 février 2026, Eiffage Énergie Systèmes annonce avoir remporté deux contrats pour la réalisation des infrastructures de deux parcs éoliens *onshore* en Espagne pour un montant global de plus de 80 millions d'euros.
- Le 6 mars 2026, Eiffage annonce être entré en négociation exclusive avec l'énergéticien Suisse BKW en vue de la cession par Sun'R des 65 % du capital de Volterres qu'elle détient. La réalisation de cette opération est soumise à diverses autorisations légales et règlementaires et sa finalisation est prévue au premier semestre 2026.

4
États financiers

1 Comptes consolidés 240

2 Notes aux comptes consolidés 246

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 299

3 Comptes sociaux 304

4 Notes aux comptes sociaux 307

5 Notes complémentaires 316

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 318

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 321

1 Comptes consolidés

Actif

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024 *
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	6.4	2 410	2 289
Droits d'utilisation des actifs loués	6.5	1 368	1 259
Immeubles de placement	6.4	64	70
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	6.1	10 850	11 535
Goodwill	6.2	4 799	4 644
Autres immobilisations incorporelles	6.4	319	250
Participations dans les sociétés mises en équivalence	6.3	2 838	2 073
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	6.1 ; 8.1	1 083	1 161
Autres actifs financiers non courants	6.4 ; 8.1 ; 8.6	420	392
Impôts différés	10.1 ; 10.2 ; 10.4	259	252
Autres actifs non courants		1	1
Total actif non courant		**24 411**	**23 926**
Actif courant			
Stocks	6.6	944	929
Clients et autres débiteurs	6.6	7 025	6 725
Impôts courants	10.1	35	20
Actifs financiers sur accords de concession de services courants	6.1 ; 8.1	78	74
Autres actifs	6.6	2 555	2 604
Autres actifs financiers		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1 ; 8.7	5 870	6 025
Actifs détenus en vue de la vente	3.3	16	-
Total actif courant		**16 523**	**16 377**
Total de l'actif		**40 934**	**40 303**

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

Capitaux propres et passifs

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024 *
Capitaux propres			
Capital	7.1	392	392
Réserves consolidées		6 037	5 244
Cumul des autres éléments du résultat global		50	2
Résultat de l'exercice		1 022	1 039
Capitaux propres part du Groupe		**7 501**	**6 677**
Participations ne donnant pas le contrôle	7.2	1 389	1 396
Total des capitaux propres		**8 890**	**8 073**
Passif non courant			
Emprunts	8.1 ; 8.2 ; 8.3 ; 8.4	11 573	12 158
Dettes de location	8.2 ; 8.3 ; 8.4	992	903
Impôts différés	10.1 ; 10.2 ; 10.4	744	779
Provisions non courantes	9	881	919
Autres passifs non courants		538	462
Total passif non courant		**14 728**	**15 221**
Passif courant			
Fournisseurs et autres créanciers	6.6 ; 8.1	5 613	5 473
Emprunts et dettes financières diverses	8.1 ; 8.2 ; 8.3 ; 8.4	1 846	2 224
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	8.1 ; 8.2 ; 8.3 ; 8.4	1 005	1 073
Partie à moins d'un an des dettes de location	8.2 ; 8.3 ; 8.4	359	341
Dette d'impôt sur le résultat	10.1	262	264
Provisions courantes	9	1 125	922
Autres passifs	6.6	7 106	6 712
Passifs détenus en vue de la vente	3.3	-	-
Total passif courant		**17 316**	**17 009**
Total des capitaux propres et passifs		**40 934**	**40 303**

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

Compte de résultat

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024 *
Produits des activités opérationnelles [1]	5.1	26 119	24 013
Autres produits de l'activité		15	24
Achats consommés		(4 203)	(3 848)
Charges de personnel	5.2.1	(5 705)	(5 222)
Charges externes	5.2.2	(11 254)	(10 348)
Impôts et taxes		(642)	(620)
Dotations aux amortissements	5.2.3	(1 594)	(1 458)
Dotations aux provisions (nettes de reprises)		(197)	(86)
Variation des stocks de produits en-cours et de produits finis		12	(94)
Autres produits et charges d'exploitation	5.2.4	52	111
Résultat opérationnel courant	**4.1 ; 5.2**	**2 603**	**2 472**
Autres produits et charges opérationnels	5.3	(58)	(57)
Résultat opérationnel	**4.1**	**2 545**	**2 415**
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		108	144
Coût de l'endettement financier brut		(425)	(462)
Coût de l'endettement financier net	**8.5**	**(317)**	**(318)**
Autres produits et charges financiers	8.5	(15)	(19)
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	6.3	65	53
Impôt sur le résultat	10.3	(811)	(611)
Résultat net		**1 467**	**1 520**
■ Part du Groupe		1 022	1 039
■ Participations ne donnant pas le contrôle	7.2	445	481
Résultat revenant aux actionnaires de la Société, en euros, par action :			
Résultat de base par action (part du Groupe)	7.4	10,83	11,05
Résultat dilué par action (part du Groupe)	7.4	10,70	10,92
(1) Dont chiffre d'affaires construction des Concessions IFRIC 12		288	235

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

État du résultat global

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024 *
Résultat net		**1 467**	**1 520**
Éléments non recyclables en résultat net			
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	9.3	24	(9)
Réévaluation d'actifs financiers	8.1	-	-
Impôt sur éléments non recyclables		(6)	2
Quote-part des gains et pertes sur éléments non recyclables des sociétés mises en équivalences		(1)	(1)
Éléments recyclables en résultat net			
Écarts de conversion		12	(6)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (1)	8.3	71	(30)
Impôts sur éléments recyclables		(18)	8
Quote-part des gains et pertes sur éléments recyclables des sociétés mises en équivalence		29	10
Autres éléments du résultat global		**111**	**(26)**
Résultat global		**1 578**	**1 494**
■ Part du Groupe		1 119	1 017
■ Participations ne donnant pas le contrôle		459	477
(1) Dont montant recyclé en résultat net de la période		5	18

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

Variation des capitaux propres

En millions d'euros	Capital	Primes	Réserves	Écart de conversion	Instruments financiers	Réévaluation d'actifs financiers	Avantages du personnel	Total part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2024*	**392**	**550**	**5 451**	**60**	**(19)**	**-**	**(19)**	**6 415**	**1 449**	**7 864**
Opérations sur capital	-	10	-	-	-	-	-	10	10	20
Opérations sur titres autodétenus	-	-	(233)	-	-	-	-	(233)	-	(233)
Paiements fondés sur des actions	-	-	55	-	-	-	-	55	(2)	53
Distribution	-	-	(395)	-	-	-	-	(395)	(572)	(967)
Acquisitions et autres variations de minoritaires	-	-	(194)	-	2	-	-	(192)	34	(158)
Transactions avec les actionnaires	**-**	**10**	**(767)**	**-**	**2**	**-**	**-**	**(755)**	**(530)**	**(1 285)**
Résultat net de la période	-	-	1 039	-	-	-	-	1 039	481	1 520
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(6)	(9)	-	(7)	(22)	(4)	(26)
Résultat global	**-**	**-**	**1 039**	**(6)**	**(9)**	**-**	**(7)**	**1 017**	**477**	**1 494**
Capitaux propres au 31/12/2024*	**392**	**560**	**5 723**	**54**	**(26)**	**-**	**(26)**	**6 677**	**1 396**	**8 073**
Opérations sur capital	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)	-	(4)
Opérations sur titres autodétenus	-	-	134	-	-	-	-	134	-	134
Paiements fondés sur des actions	-	-	112	-	-	-	-	112	1	113
Distribution	-	-	(452)	-	-	-	-	(452)	(417)	(869)
Acquisitions et autres variations de minoritaires	-	-	(37)	16	(69)	-	5	(85)	(50)	(135)
Transactions avec les actionnaires	**-**	**(4)**	**(243)**	**16**	**(69)**	**-**	**5**	**(295)**	**(466)**	**(761)**
Résultat net de la période	-	-	1 022	-	-	-	-	1 022	445	1 467
Autres éléments du résultat global	-	-	-	12	69	-	16	97	14	111
Résultat global	**-**	**-**	**1 022**	**12**	**69**	**-**	**16**	**1 119**	**459**	**1 578**
Capitaux propres au 31/12/2025	**392**	**556**	**6 502**	**82**	**(26)**	**-**	**(5)**	**7 501**	**1 389**	**8 890**

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau des flux de trésorerie

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024 *
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**8.7**	**5 959**	**4 835**
Incidence des variations de cours des devises		1	(3)
Trésorerie d'ouverture corrigée		**5 960**	**4 832**
Résultat net		1 467	1 520
Résultat des sociétés mises en équivalence	6.3	(65)	(54)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	6.3	75	73
Dotation aux amortissements	5.2.3	1 594	1 458
Dotation nette aux provisions		162	65
Autres résultats sans effet sur la trésorerie		127	76
Résultat sur cessions		(55)	(47)
Autofinancement		**3 305**	**3 091**
Charge nette d'intérêts	8.5	289	284
Intérêts versés		(298)	(289)
Charge d'impôt sur le résultat	10.3	811	611
Impôt sur le résultat payé		(897)	(686)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6.6	259	699
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)		**3 469**	**3 710**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6.4	(650)	(550)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles du domaine concédé	6.1	(516)	(386)
Acquisitions d'immobilisations financières	6.1 ; 6.4	(5)	(21)
Cessions et diminutions d'immobilisations		196	229
Investissements opérationnels nets		**(975)**	**(728)**
Acquisitions de titres de participation		(1 015)	(964)
Cessions de titres de participation et d'actifs correspondant à des cessions d'activité		40	20
Trésorerie des entités acquises/cédées		(20)	157
Investissements financiers nets	**3.2**	**(995)**	**(787)**
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)		**(1 970)**	**(1 515)**
Dividendes versés aux actionnaires (1)		(869)	(967)
Augmentation de capital		281	249
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires	3.2	(39)	(110)
Rachats et reventes d'actions propres	7.1	(151)	(462)
Remboursement des dettes de location	8.4	(389)	(348)
Remboursement d'emprunts (2)	8.4	(2 401)	(830)
Émission d'emprunts (2)	8.4	1 893	1 400
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)		**(1 675)**	**(1 068)**
Variation des autres actifs financiers (IV)	**8.2**	**-**	**-**
Variation de trésorerie (I + II + III + IV)		**(176)**	**1 127**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**8.7**	**5 784**	**5 959**

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

(1) 452 millions d'euros versés par Eiffage SA (395 millions d'euros en 2024) et 417 millions d'euros versés par les filiales (572 millions d'euros en 2024).

(2) Les postes « Remboursement d'emprunts » et « Émission d'emprunts » intègrent pour le groupe Financière Eiffarie respectivement - 2 089 millions d'euros et 1 418 millions d'euros sur l'année 2025 et - 585 millions d'euros et 1 101 millions d'euros sur l'année 2024.

Les notes 1 à 15 font partie intégrante des comptes consolidés.

2 Notes aux comptes consolidés

(Sauf indication contraire tous les chiffres cités sont exprimés en millions d'euros)

1. Informations générales 247
1.1 Faits significatifs de l'exercice 2025 247
1.2 Enjeux environnementaux 247
1.3 Événements post-clôture 248

2. Principes comptables 248
2.1 Estimations et jugements comptables significatifs 248
2.2 Traitement des effets monétaires 249
2.3 Évolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice 249
2.4 Évolution du traitement comptable des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières du domaine concédé 249

3. Périmètre et méthodes de consolidation 251
3.1 Consolidation du groupe APRR 251
3.2 Évolution du périmètre de consolidation 251
3.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente 252
3.4 Regroupement d'entreprises 252

4. Information sectorielle 252
4.1 Année 2025 253
4.2 Année 2024 253

5. Informations sur le résultat 254
5.1 Produits des activités opérationnelles 254
5.2 Résultat opérationnel courant 255
5.3 Autres produits et charges opérationnels 257

6. Actifs et passifs opérationnels 258
6.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé et actifs financiers sur accords de concession de services publics 258
6.2 *Goodwill* 262
6.3 Participation dans les sociétés mises en équivalence 263
6.4 Autres actifs non courants 267
6.5 Contrats de location 268
6.6 Actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement 269

7. Capitaux propres et résultat par action 271
7.1 Capital social 271
7.2 Intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle 272
7.3 Dividende 273
7.4 Résultat par action 273

8. Actifs et passifs financiers 274
8.1 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers 275
8.2 Échéancier des actifs, passifs financiers et des flux d'intérêts associés 277
8.3 Emprunts, autres financements et covenants 278
8.4 Variation des emprunts et des dettes financières diverses 280
8.5 Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers 280
8.6 Autres actifs financiers non courants 281
8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie 281
8.8 Gestion des risques financiers 281

9. Provisions 283
9.1 Variation des provisions 285
9.2 Litiges-arbitrages et autres engagements 286
9.3 Indemnités de fin de carrière 287

10. Impôt sur les résultats 289
10.1 Postes d'impôts au bilan 289
10.2 Ventilation des impôts différés 290
10.3 Charge d'impôt sur les résultats 290
10.4 Impôts différés relatifs aux éléments constatés dans les capitaux propres 290
10.5 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique 291
10.6 Déficits non activés 291

11. Transactions avec les parties liées 292

12. Honoraires des commissaires aux comptes 293

13. Engagements financiers 294

14. Carnet de commandes 295

15. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2025 296

1. Informations générales

Le groupe Eiffage est l'un des leaders européens du BTP et des concessions ; il exerce ses activités à travers les métiers de la construction, de l'immobilier et de l'aménagement, du génie civil, du métal et de la route, de l'énergie systèmes et des concessions.

Sa maison mère, Eiffage SA, est une société anonyme dont le siège social est situé 3-7, place de l'Europe à Vélizy-Villacoublay (78140), France.

Ses actions sont cotées sur Euronext Paris compartiment A. L'effectif moyen du Groupe s'élève à 84 768 personnes en 2025 et 81 817 en 2024.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 février 2026 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 22 avril 2026.

1.1 Faits significatifs de l'exercice 2025

Capital

Au cours de l'exercice, Eiffage SA a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe en France et à l'étranger, ayant conduit à l'émission de 3 146 936 actions nouvelles et a annulé le même nombre d'actions auto détenues. À l'issue de ces opérations, le capital social de la Société reste inchangé à 392 000 000 euros divisé en 98 000 000 actions de 4 euros de nominal.

Nouveaux financements

Le 8 janvier 2025, Eiffage a procédé au refinancement de sa ligne de crédit renouvelable pour un montant de 2 milliards d'euros, sans covenant financier, pour une durée de cinq ans avec deux extensions possibles d'une année chacune.

Le 25 février 2025, APRR et Financière Eiffarie ont refinancé avec succès leurs lignes de crédit contractées en 2020. L'opération porte sur un montant total de 2,4 milliards d'euros, pour une durée de cinq ans, avec deux extensions possibles d'une année chacune et comprend deux lignes de crédit sans covenant financier aux caractéristiques suivantes :

- une ligne de crédit renouvelable « RCF » de 1,5 milliard d'euros destinée aux besoins généraux d'APRR ;
- une ligne de crédit à terme de 0,9 milliard d'euros chez Financière Eiffarie amortie suivant un échéancier croissant à partir de 2025 avec un solde remboursé à terme.

Le 19 mai 2025, APRR a réalisé une nouvelle émission obligataire de 0,5 milliard d'euros à échéance janvier 2031 pour un coupon de 2,875 %.

1.2 Enjeux environnementaux

En 2025, Eiffage a produit son premier rapport de durabilité sur l'exercice 2024, déployant un format de reporting extra-financier conforme à la directive européenne CSRD. L'ensemble des enjeux environnementaux couverts par les normes de cette directive sont matériels pour le Groupe et donc abordés dans le rapport de durabilité.

La stratégie du Groupe pour assurer la transition écologique de son modèle d'affaires englobe la prise en compte des enjeux carbone-climat, biodiversité et économie circulaire. La stratégie environnementale irrigue l'ensemble des activités du Groupe et s'appuie notamment sur une démarche d'innovation transverse et le renforcement de l'offre de formation environnementale.

Plusieurs plans d'actions sont mis en œuvre :

- carbone-climat :

  Dans le contexte d'urgence climatique, des objectifs de réduction des émissions ont été pris au niveau du Groupe, compatibles avec la trajectoire 1,5 °C. Ils couvrent le scope 1 et le scope 2 à hauteur de - 46 % et le scope 3 à hauteur de - 30 % sur la période 2019-2030. Le calcul des objectifs de réduction et de la trajectoire a été validé en 2023 par la SBTi (*Science Based Targets initiative*). La SBTi a aussi validé l'engagement du Groupe à atteindre le Net Zéro émissions à horizon 2050 sur sa chaîne de valeur. Afin d'atteindre ces objectifs, Eiffage définit des leviers d'action pour réduire d'une part ses émissions propres, et d'autre part les émissions de ses clients en proposant des offres bas carbones.

  Par ailleurs, Eiffage mobilise sa chaîne de valeur pour mieux mesurer les émissions carbones de ses achats grâce à l'échange et la vérification des données d'analyse de cycle de vie des produits. En 2025, Eiffage a massifié le déploiement de BlueOn, une place de marché dédiée aux produits de construction possédant des données environnementales vérifiées. Elle permet aux acheteurs de choisir ses produits en fonction de leur coût et de leur empreinte carbone, et aux vendeurs de mettre en évidence des produits dont l'empreinte environnementale est calculée et vérifiée.

  Enfin en termes de communication, le rapport climat Eiffage a vu sa ligne éditoriale évoluer afin d'illustrer l'évolution des métiers d'Eiffage qui placent, au cœur de leur croissance, des solutions répondant aux enjeux de la transition écologique ;

- biodiversité :

  Le deuxième plan d'actions biodiversité triennal du groupe Eiffage déposé auprès de l'OFB (Office français de la biodiversité) dans le cadre du dispositif « Entreprises engagées pour la nature » couvre la période 2023-2025 et contient des actions spécifiques aux différents métiers du Groupe. Dans un premier temps, toutes les actions des métiers s'appliquent à la France. Une démarche pilotée par la direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT) a été engagée en 2024 pour la mise en place de plans d'engagements en faveur de la biodiversité pour toutes les filiales pérennes en Europe et au Sénégal. En 2026, ces filiales se seront toutes dotées d'un plan d'actions adapté à leurs activités ;

- économie circulaire :

  Fin 2022, Eiffage a formalisé sa stratégie économie circulaire. Elle vise à réduire l'extraction des matières premières vierges, caractériser et réemployer les matériaux, prolonger la durée de vie et assurer la réversibilité des ouvrages.

  Des ateliers ont été menés depuis 2024 au sein des branches afin d'établir un plan d'actions économie circulaire adapté à chaque métier, fixant des objectifs sur un horizon temporel et un périmètre défini. Ce travail s'est poursuivi en 2025 pour permettre aux branches d'avancer dans la définition des actions et ressources nécessaires afin d'intégrer la conclusion de ce travail dans leurs plans stratégiques 2026-2030.

  On notera que les enjeux liés à la ressource eau sont traités au travers des démarches Biodiversité et Économie circulaire.

La stratégie environnementale s'appuie notamment sur :

- l'innovation transverse :

  L'innovation est encouragée par les fonds internes E-Face (financement d'une différence de coût entre une solution classique et une alternative moins carbonée) et Seed'innov au niveau Groupe et branches (financement d'innovation interne). En parallèle, d'autres outils permettent de stimuler l'innovation, comme l'organisation de Start'labs (groupes de travail pluridisciplinaire croisant enjeux économiques et de durabilité), l'événement Sekoya (porté sur l'eau et les milieux aquatiques pour l'édition 2026) et la boîte à idées Start.box. Tous ces dispositifs permettent de renforcer la culture d'innovation au sein du Groupe, de développer des solutions différenciantes et d'accélérer la transition écologique dans une logique de compétitivité et de durabilité ;

- la formation et la sensibilisation :

  Le Groupe et les branches ont développé un catalogue de formations en présentiel et en e-learning autour des enjeux de durabilité et de leur application métier, notamment à destination des chantiers et équipe achats. Pour sensibiliser les collaborateurs à tous niveaux, des Fresques du Climat, et plus récemment des Ateliers 2Tonnes, sont organisés dans le Groupe.

  En 2025, pour accompagner la mise en œuvre de ces actions, la direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT) a lancé une formation dédiée aux managers visant à renforcer leur expertise sur les enjeux environnementaux et à les aider à incarner la transition écologique au sein des équipes terrain. Pour suivre l'évolution de la formation sur les sujets de durabilité et faciliter le pilotage, un baromètre des formations a été créé au niveau Groupe en 2025.

Le Groupe estime que les enjeux climatiques tels qu'évalués à ce jour ne nécessitent pas de réduire la durée d'utilisation des actifs qu'ils soient relatifs aux métiers des travaux ou de concessions.

Par ailleurs, le Groupe n'anticipe pas d'impact de la transition écologique sur les tests de dépréciation et les risques en lien avec le changement climatique n'engendrent pas la prise en compte de provisions spécifiques.

1.3 Événements post-clôture

La loi de finances pour 2026, promulguée le 19 février 2026, reconduit pour une année la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés des grandes entreprises avec des taux d'imposition inchangés.

En janvier 2026, APRR a réalisé une émission obligataire de 0,5 milliard d'euros, à échéance janvier 2032 pour un coupon de 3,125 %.

2. Principes comptables

Les états financiers consolidés ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation et en conformité avec les normes internationales « IFRS » telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2025.

2.1 Estimations et jugements comptables significatifs

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans l'environnement économique et financier actuel. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Elles concernent essentiellement :

- l'avancement des contrats de construction et l'évaluation du résultat à terminaison (note 5.1 « Produits des activités opérationnelles ») ; les estimations et hypothèses sont revues régulièrement, contrat par contrat, sur le fondement des informations disponibles, en tenant compte des contraintes techniques et contractuelles propres à chaque contrat ;
- les coûts engagés, ceux qui restent à supporter et les coûts éventuels de garanties sont analysés, et leur évaluation repose sur la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe ;
- les provisions (note 9 « Provisions ») et notamment les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés où les calculs prennent en compte les taux d'actualisation et les indices d'indexation des contrats de travaux ;

- la valorisation des paiements en actions (note 5.2.1 « Avantages du personnel et paiements fondés sur des actions ») reposant sur des hypothèses actuarielles (volatilité, taux d'intérêt, progression du dividende) et sur des hypothèses d'objectifs ESG (réductions de l'intensité carbone) ;
- les calculs de perte de valeur : principales hypothèses retenues pour la détermination des valeurs recouvrables (modèle, taux d'actualisation) (note 6.2 « *Goodwill* ») ;
- la recouvrabilité des actifs d'impôts différés (note 10 « Impôt sur les résultats ») ;
- l'évaluation des dettes de location qui intègre des durées estimées de location et prend en compte des taux d'actualisation (note 6.5 « Contrats de location »).

2.2 Traitement des effets monétaires

Les états financiers consolidés sont établis en euro, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Eiffage. Les comptes sont présentés en millions d'euros.

Les entités ou établissements dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro établissent leurs états financiers dans la monnaie utilisée localement. Ces derniers sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pondéré mensuel pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. L'utilisation du cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion d'éléments monétaires correspondent à la différence entre le coût amorti libellé dans la monnaie fonctionnelle à l'ouverture de la période, ajusté de l'impact du taux d'intérêt effectif et des paiements sur la période, et le coût amorti libellé dans la monnaie étrangère converti au cours de change à la date de clôture.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires, évalués sur la base du taux historique, libellés en monnaie étrangère, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

Les écarts de change résultant de la conversion sont généralement comptabilisés en résultat.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des éléments suivants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

- un passif financier désigné comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger dans la mesure où la couverture est efficace ; ou
- les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour leur partie efficace.

2.3 Évolution des normes IFRS à la clôture de l'exercice

Le Groupe a appliqué les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour l'exercice 2024 à l'exception des amendements suivants applicables au 1er janvier 2025, sans impact significatif sur les états financiers :

- amendements IFRS 21 « Absence de convertibilité ».

Par ailleurs le Groupe n'a pas appliqué par anticipation les nouvelles normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2025.

2.4 Évolution du traitement comptable des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières du domaine concédé

Conformément à ses obligations contractuelles, le Groupe provisionne les dépenses nécessaires pour maintenir en l'état les concessions autoroutières dont il est concessionnaire.

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à une analyse de sa pratique antérieure et a conclu à la nécessité de provisionner, en complément des dépenses de renouvellement des chaussées, certaines dépenses de maintien en l'état des ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques.

L'approche a donc été revue pour inclure également les dépenses de réparation des infrastructures (ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques), en fonction de l'analyse des indicateurs techniques de dégradation observés à la clôture selon les barèmes techniques définis dans les contrats de concession.

Cette analyse a conduit à comptabiliser un complément de provision de 104 millions d'euros au 1er janvier 2025 avec retraitement des périodes antérieurement présentées. L'impact sur les capitaux propres part du Groupe est de - 42 millions d'euros au 1er janvier 2025 et de - 40 millions d'euros au 1er janvier 2024, l'impact sur le compte de résultat 2024 retraité part du Groupe est de - 2 millions d'euros.

Les tableaux ci-après résument l'impact relatif aux exercices précédents sur les états financiers du Groupe :

Actif

	1er janvier 2024			31 décembre 2024		
En millions d'euros	**Publié**	**Impact**	**Retraité**	**Publié**	**Impact**	**Retraité**
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 738	-	11 738	11 539	(4)	11 535
Total actif non courant	**23 096**	**-**	**23 096**	**23 930**	**(4)**	**23 926**
Total actif courant	**14 729**	**-**	**14 729**	**16 377**	**-**	**16 377**
Total de l'actif	**37 825**	**-**	**37 825**	**40 307**	**(4)**	**40 303**

Capitaux propres et passifs

	1er janvier 2024			31 décembre 2024		
En millions d'euros	**Publié**	**Impact**	**Retraité**	**Publié**	**Impact**	**Retraité**
Réserves consolidées	5 029	(40)	4 989	5 284	(40)	5 244
Résultat de l'exercice	1 013	-	1 013	1 041	(2)	1 039
Capitaux propres part du Groupe	**6 455**	**(40)**	**6 415**	**6 719**	**(42)**	**6 677**
Participations ne donnant pas le contrôle	1 486	(37)	1 449	1 434	(38)	1 396
Total des capitaux propres	**7 941**	**(77)**	**7 864**	**8 153**	**(80)**	**8 073**
Impôts différés	786	(27)	759	807	(28)	779
Provisions non courantes	799	100	899	828	91	919
Total passif non courant	**15 221**	**73**	**15 294**	**15 158**	**63**	**15 221**
Provisions courantes	845	4	849	909	13	922
Total passif courant	**14 663**	**4**	**14 667**	**16 996**	**13**	**17 009**
Total des capitaux propres et passifs	**37 825**	**-**	**37 825**	**40 307**	**(4)**	**40 303**

Compte de résultat

	31 décembre 2024		
En millions d'euros	**Publié**	**Impact**	**Retraité**
Produits des activités opérationnelles	24 017	(4)	24 013
Charges externes	(10 352)	4	(10 348)
Dotations aux provisions (nettes de reprises)	(82)	(4)	(86)
Résultat opérationnel courant	**2 476**	**(4)**	**2 472**
Résultat opérationnel	**2 419**	**(4)**	**2 415**
Impôt sur le résultat	(612)	1	(611)
Résultat net	**1 523**	**(3)**	**1 520**
■ Part du Groupe	1 041	(2)	1 039
■ Participations ne donnant pas le contrôle	482	(1)	481

État du résultat global

	31 décembre 2024		
En millions d'euros	**Publié**	**Impact**	**Retraité**
Résultat net	**1 523**	**(3)**	**1 520**
Résultat global	**1 497**	**(3)**	**1 494**
■ Part du Groupe	1 019	(2)	1 017
■ Participations ne donnant pas le contrôle	478	(1)	477

3. Périmètre et méthodes de consolidation

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », les entités contrôlées directement ou indirectement par Eiffage SA sont consolidées par intégration globale.

La notion de contrôle est établie si les éléments suivants sont réunis :

- Eiffage dispose de droits substantifs lui permettant de diriger les activités clés de l'entité ;
- Eiffage est exposé aux rendements variables de l'entité ; et
- Eiffage peut utiliser son pouvoir pour influencer le niveau de ses rendements variables.

Une analyse du contrôle est réalisée pour l'ensemble des sociétés détenues par le Groupe, directement ou indirectement en considérant notamment tous les faits et circonstances permettant de statuer.

La norme IFRS 11 « Partenariats » précise les modalités applicables dans le cadre des contrôles conjoints. Lorsque les décisions relatives aux activités pertinentes requièrent le consentement unanime des associés, le contrôle conjoint est établi.

Alors, les partenariats sont classés en deux catégories généralement dépendantes de la forme juridique de la Société :

- les coentreprises : les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net ; elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- les activités conjointes : les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs ; elles sont comptabilisées à hauteur des intérêts détenus dans leurs actifs, passifs, charges et produits.

La plupart des partenariats sont organisés sous forme de SEP (sociétés en participation) et entrent ainsi dans la catégorie des activités conjointes.

Conformément à la norme IAS 28 R, les entités sur lesquelles Eiffage exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le résultat des entités consolidées acquises ou cédées durant l'année figure dans les états consolidés, respectivement à partir de la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Au 31 décembre 2025, le périmètre de consolidation comprend 752 sociétés dont les principales d'entre elles figurent en note 15 « Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2025 ». La liste exhaustive est disponible sur simple demande auprès du directeur relations investisseurs.

3.1 Consolidation du groupe APRR

En 2006, lors du processus de privatisation des réseaux autoroutiers français, Eiffage s'est associé avec un investisseur financier pour acquérir et prendre le contrôle du groupe APRR *via* la holding Financière Eiffarie.

Suite à deux acquisitions complémentaires réalisées en 2020 et 2024, Eiffage possède aujourd'hui 52,5 % de cette holding et remplit les critères du contrôle énoncés par IFRS 10, à savoir le pouvoir sur les activités pertinentes d'APRR, l'exposition aux rendements variables d'APRR, ainsi que la capacité à agir sur ces rendements. Le groupe APRR est en conséquence consolidé par intégration globale.

Concernant la concession autoroutière Adelac, détenue directement et indirectement (*via* APRR) à hauteur de 52,5 %, Eiffage a le contrôle de cette société depuis le 31 décembre 2023 suite à une évolution des modalités de gouvernance, entraînant ainsi la consolidation de cette société en intégration globale.

3.2 Évolution du périmètre de consolidation

Les principales évolutions du périmètre de consolidation ont été réalisées dans les secteurs Infrastructures et Énergie Systèmes :

- Eiffage, au travers de sa filiale Belge Smulders, a acquis 100 % de HSM Offshore Energy pour renforcer son expertise sur le marché de l'éolien *offshore*.

  HSM Offshore Energy est un fournisseur de solutions intégrées d'ingénierie, de construction et d'installation, notamment dans les systèmes électriques et mécaniques pour les projets d'éolien *offshore*. La Société est également spécialisée dans les structures spécifiques pour les marchés émergents tels que le captage et le stockage du carbone ainsi que la production d'hydrogène. Elle réalise des projets multidisciplinaires, allant de la conception et de l'ingénierie, à l'installation. Créée en 1914, l'entreprise HSM Offshore Energy est située dans la région de Rotterdam.

  Elle génère un chiffre d'affaires annuel de près de 300 millions d'euros et emploie 140 personnes ;
- au travers de sa filiale Eiffage Énergie Systèmes, le Groupe a consolidé sa présence en Espagne avec notamment l'acquisition de CVS, spécialisée dans les solutions de réfrigération pour l'industrie et le tertiaire, ainsi que dans les systèmes de détection et protection incendie. Elle compte plus de 300 salariés et a réalisé en 2024 60 millions d'euros de chiffre d'affaires ;
- Eiffage Énergie Systèmes a poursuivi son expansion en Allemagne avec l'acquisition, par l'intermédiaire de sa filiale Salvia, de la société IFT GmbH, spécialisée dans la conception et la construction de projets et services notamment dans les industries des semi-conducteurs sur les métiers du chauffage, ventilation et climatisation.

Par ailleurs, dans le secteur des concessions, deux opérations significatives ont eu lieu :

- en octobre 2025, Eiffage a acquis 7,11 % du capital de Getlink SE portant ainsi sa participation totale à 27,66 % en confortant sa position de premier actionnaire. Getlink SE reste consolidée en mise en équivalence ;
- le 31 décembre 2025, à la suite de la cession de deux actions de blocage, Eiffage n'a plus le contrôle exclusif de Nové entraînant de fait sa consolidation selon la méthode de la mise en équivalence à compter de cette date.

Le coût décaissé des acquisitions nettes des cessions de la période est de 1 034 millions d'euros répartis dans le tableau des flux de trésorerie en investissements financiers nets pour 995 millions d'euros et en acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires pour 39 millions d'euros.

3.3 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Principes comptables

Conformément à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et actifs abandonnés » les groupes d'actifs, dont la cession a été décidée et dont la réalisation interviendra dans les douze prochains mois, sont présentés sur des lignes distinctes du bilan à l'actif et au passif.

Ils sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au *goodwill*, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, des immeubles de placement qui continuent d'être évalués selon les autres principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et corporels ne sont plus amortis et les entités mises en équivalence cessent d'être comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2025, la valeur de la société Volterres figure au bilan sur la ligne « Actifs détenus en vue de la vente » pour 16 millions d'euros. En effet, le processus de cession est engagé et doit être finalisé sur le premier semestre 2026. Au préalable, cette société était consolidée par mise en équivalence.

3.4 Regroupement d'entreprises

Principes comptables

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application d'IFRS 3 révisée. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis et des passifs encourus à la date de la transaction est comptabilisée en *goodwill*. Le *goodwill* résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle à payer est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. En revanche, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

Dans le cas d'un regroupement donnant le contrôle réalisé en plusieurs étapes d'acquisition, la participation antérieurement détenue est évaluée à la juste valeur à la date de la prise de contrôle et les effets de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultat.

4. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation du reporting interne du Groupe tel que présenté à la direction à savoir :

- Construction ;
- Infrastructures ;
- Énergie Systèmes ;
- Concessions ;
- Holding.

Les métiers de l'aménagement urbain, la conception-construction de bâtiments, la promotion immobilière ainsi que la maintenance et travaux services composent l'activité « Construction ».

Le secteur « Infrastructures » inclut les métiers du génie civil, de la conception-construction routière et ferroviaire, de l'assainissement, le terrassement et la construction métallique.

Le secteur « Énergie Systèmes » comprend la conception, la réalisation, l'intégration et l'exploitation maintenance de systèmes et d'équipements d'énergies et de télécommunications.

Le secteur « Concessions » correspond à la construction et la gestion d'ouvrages dans le cadre de contrats de concession et de partenariats public-privé, de développement et la production des énergies renouvelables (hydroélectriques et photovoltaïques).

Enfin la gestion des participations et services aux sociétés du Groupe est regroupée dans le secteur « Holding ».

4.1 Année 2025

Par secteur d'activité

	Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	Concessions	Holding	Éliminations	Total
Compte de résultat							
Produits des activités opérationnelles – brut	4 128	9 702	7 995	4 271	23	-	26 119
Produits inter-secteurs	34	80	101	7	293	(515)	-
Produits des activités opérationnelles	**4 162**	**9 782**	**8 096**	**4 278**	**316**	**(515)**	**26 119**
Résultat opérationnel courant	152	321	500	1 712	(82)	-	2 603
Dont dotations aux amort. et aux provisions (nettes de reprises)	(68)	(455)	(257)	(951)	(60)	-	(1 791)
Résultat opérationnel	**135**	**296**	**486**	**1 711**	**(83)**	**-**	**2 545**
Bilan							
Total bilan	2 714	7 462	5 769	15 757	9 232		40 934

Par zone géographique

	France	Allemagne	Autres pays européens	Autres pays
Produits des activités opérationnelles	17 874	2 727	5 027	491
Actifs non courants	21 157	477	2 485	292
Total bilan	35 364	1 152	4 000	418

4.2 Année 2024

Par secteur d'activité

	Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes	Concessions (*)	Holding	Éliminations	Total
Compte de résultat							
Produits des activités opérationnelles – brut	4 043	8 684	7 124	4 130	32	-	24 013
Produits inter-secteurs	32	70	112	5	263	(482)	-
Produits des activités opérationnelles	**4 075**	**8 754**	**7 236**	**4 135**	**295**	**(482)**	**24 013**
Résultat opérationnel courant	142	278	420	1 661	(29)	-	2 472
Dont dotations aux amort. et aux provisions (nettes de reprises)	(59)	(311)	(180)	(938)	(56)	-	(1 544)
Résultat opérationnel	**125**	**256**	**403**	**1 660**	**(29)**	**-**	**2 415**
Bilan							
Total bilan	2 747	6 791	5 047	16 961	8 757		40 303

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

Par zone géographique

	France (*)	Allemagne	Autres pays européens	Autres pays
Produits des activités opérationnelles	17 140	2 202	4 253	418
Actifs non courants	21 009	398	2 260	259
Total bilan	35 579	866	3 470	388

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

5. Informations sur le résultat

5.1 Produits des activités opérationnelles

Principes comptables

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». Les contrats conclus avec les clients sont analysés pour déterminer les obligations de performance qui constituent les unités de compte élémentaires pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

Pour les activités de travaux du groupe Eiffage, les contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement car elle traduit le transfert progressif du contrôle au client. En général, chaque contrat fait l'objet d'une seule obligation de performance.

Le Groupe utilise la méthode qui mesure de façon la plus fiable les travaux exécutés : l'avancement physique de l'ouvrage pour les secteurs Construction et Infrastructures et l'avancement par les coûts pour le secteur Énergie Systèmes.

Dans le métier de la promotion immobilière, l'avancement physique des travaux est pondéré par l'avancement commercial ; par ailleurs, le terrain est pris en compte dans la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires et de la marge dès la signature de l'acte notarié.

Concernant les concessions, en phase d'exploitation, les revenus proviennent essentiellement :

- pour les immobilisations incorporelles du domaine concédé et corporelles :
  - des péages perçus auprès des usagers pour l'utilisation du bien,
  - du chiffre d'affaires constaté au titre des nouveaux investissements de construction reconnu en application d'IFRIC 12,
  - des redevances pour services publics aéroportuaires et des activités commerciales des aérogares ;
- pour les actifs financiers sur accords de concession de services publics, de la rémunération de la créance financière et des redevances d'entretien perçues.

Tableau de passage du chiffre d'affaires publié aux produits des activités opérationnelles

	31 décembre 2025	31 décembre 2024*
Chiffre d'affaires Travaux	21 335	19 542
Chiffre d'affaires Concessions	3 978	3 887
Chiffre d'affaires publié (hors IFRIC 12)	**25 313**	**23 429**
Chiffre d'affaires IFRIC 12	288	235
Chiffre d'affaires inter-secteur	(192)	(190)
Produits des activités annexes	710	539
Produits des activités opérationnelles	**26 119**	**24 013**

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

Le chiffre d'affaires IFRIC 12 correspond aux prestations de construction des infrastructures réalisées par les sociétés concessionnaires pour le compte du concédant en application de l'interprétation IFRIC 12.

Ventilation du chiffre d'affaires Concessions

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
APRR-AREA	3 183	3 097
Autres concessions autoroutières	354	338
Concessions autoroutières	**3 537**	**3 435**
Concessions aéroportuaires	**195**	**194**
Autres Concessions et PPP	**246**	**258**
Total chiffre d'affaires Concessions	**3 978**	**3 887**

Informations financières relatives aux actifs et passifs de contrats de construction

Principes comptables

Les actifs de contrats correspondent à des travaux effectués non encore facturés et aux retenues de garanties, figurant dans le poste « clients et autres débiteurs » du bilan.

Les passifs de contrats sont composés des avances et acomptes reçus sur commandes et des travaux facturés restant à réaliser, figurant dans les postes « autres passifs courants » et « autres passifs non courants » du bilan.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Flux	
			Généré par l'activité	Variations de périmètre et autres
Construction	433	416	17	-
Infrastructures	799	825	(26)	-
Énergie Systèmes	1 013	961	43	9
Sous-total actifs de contrats	**2 245**	**2 202**	**34**	**9**
Construction	436	523	(92)	5
Infrastructures	1 421	1 166	144	111
Énergie Systèmes	1 517	1 299	201	17
Sous-total passifs de contrats	**3 374**	**2 988**	**253**	**133**

Les actifs de contrats s'élèvent à 2 245 millions au 31 décembre 2025, en augmentation de 2 %.

Les passifs de contrats s'élèvent à 3 374 millions au 31 décembre 2025, en augmentation de 12,9 %.

5.2 Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est le résultat lié à la conception et la réalisation des activités usuelles des différents métiers du Groupe. Ce poste intègre l'ensemble des produits et charges générés par ces activités y compris les dotations aux amortissements et provisions à l'exclusion, d'une part, des éléments intégrés dans l'agrégat « Autres produits et charges opérationnels » tels que décrits à la note 5.3 et d'autre part, de tous les éléments financiers, de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et de l'impôt sur le résultat.

5.2.1 Avantages du personnel et paiements fondés sur des actions

→ Régimes à cotisations définies

Principes comptables

Les cotisations à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges de personnel dans l'exercice où elles sont encourues.

→ Autres engagements en faveur du personnel

Le Groupe n'est concerné ni par la couverture maladie ni par l'évolution des coûts médicaux au-delà des engagements décrits en note 9 « Provisions ».

→ Indemnités de fin de carrière

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
A. Charge comptable		
Coût des services rendus au cours de la période	22	21
Coût des services passés – modifications de régime	-	-
Coût des services passés – réductions	-	-
(Gain)/perte sur les liquidations	-	-
Coût des services	**22**	**21**
Intérêts nets sur la provision/(actif)	9	8
Coût des prestations définies reconnu en résultat	**31**	**29**
Frais d'administration réalisés au cours de la période	-	-
Coût des indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Reconnaissance immédiate des (gains)/pertes	-	-
Charge comptable	**31**	**29**
B. Autres éléments du résultat global		
(Gain)/perte actuariel sur l'engagement résultant de l'expérience	(3)	6
(Gain)/perte actuariel sur l'engagement résultant du changement d'hypothèses	(19)	-
(Gain)/perte actuariel reconnu en autres éléments du résultat global	**(22)**	**6**
Rendement des actifs du régime plus (élevé)/faible que celui basé sur l'actualisation	-	-
Effet du plafonnement des actifs	-	-
Montant total de (gain)/perte reconnu en autres éléments du résultat global	**(22)**	**6**
C. Coût des prestations définies		
Reconnu en résultat	31	29
Reconnu en autres éléments du résultat global	(22)	6
Coût des prestations définies	**9**	**35**

→ Charges relatives aux paiements en actions

Principes comptables

Les actions attribuées gratuitement au personnel sont, conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », enregistrées en charges de personnel par contrepartie des capitaux propres.

La valeur des actions gratuites est évaluée à la date d'attribution. La charge correspondante est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

Les augmentations de capital réservées aux salariés sont réalisées avec une décote sur le prix d'achat et font l'objet d'une analyse pour déterminer l'avantage qui en résulte.

→ Attributions gratuites d'actions

	20/04/2022	19/04/2023	24/04/2024	23/04/2025
Nombre d'actions attribuées	380 895	382 890	397 410	407 890
Cours comptant des titres à la date d'octroi	93,94 €	104,98 €	98,63 €	93,53 €
Volatilité attendue	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Dividende annuel attendu	-	-	-	-
Actions gratuites en début de période	**348 065**	**365 880**	**391 640**	**-**
Attribution d'actions gratuites	-	-	-	407 890
Annulation de droits	28 835	13 890	12 800	5 705
Attribution définitive	319 230	-	-	-
Actions gratuites en fin de période	**-**	**351 990**	**378 840**	**402 185**

→ Caractéristiques des attributions gratuites d'actions

L'acquisition est définitive par les bénéficiaires sous condition de leur présence à l'issue d'un délai de trois ans. Les actions doivent ensuite être conservées deux années.

La charge de ces plans est pondérée pour tenir compte de la probabilité de présence des salariés à l'issue de la période d'attribution.

Le nombre final d'actions distribuées dépendra de la performance du titre Eiffage mesurée sur une période de trois ans après la date d'attribution (simulée en utilisant l'algorithme de Monte-Carlo) et de l'évolution de l'intensité carbone d'Eiffage en France. La charge enregistrée au titre des attributions gratuites d'actions sous le poste « Charges de personnel » s'élève à 25 millions d'euros en 2025 contre 23 millions d'euros en 2024.

5.2.2 Charges externes

Le poste « Charges externes » intègre 499 millions d'euros en 2025 et 474 millions d'euros en 2024 de charges de loyers non retraitées suite à l'application d'IFRS 16 au titre des contrats portant sur des actifs de faible valeur et des contrats d'une durée inférieure ou égale à douze mois.

5.2.3 Dotations aux amortissements

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Immobilisations corporelles	363	302
Droits d'utilisation des actifs loués	375	341
Immeubles de placement	6	6
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	769	752
Autres immobilisations incorporelles	81	57
Dotation aux amortissements au compte de résultat	**1 594**	**1 458**
Dotation aux amortissements au tableau des flux de trésorerie	**1 594**	**1 458**

5.2.4 Autres produits et charges d'exploitation

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	(2)	(3)
Autres revenus des opérations immobilières	-	1
Provisions sur actifs circulants	(2)	(5)
Résultat sur cessions de matériels	31	40
Différence de change	(14)	8
Divers	39	70
Total	**52**	**111**

5.3 Autres produits et charges opérationnels

Principes comptables

Ce poste comprend les produits et charges inhabituels et peu fréquents, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Il peut s'agir notamment de plus ou moins-values de cession, de dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs non courants, de certaines charges de restructuration ou de provisions relatives à des risques ou des litiges qui présentent un caractère spécifique et une matérialité significative par rapport à l'activité normale du Groupe.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Litiges, pénalités hors marchés et autres risques	(14)	(11)
Restructuration	(40)	(40)
Cession terrains/immeubles	-	6
Divers	(4)	(12)
Total	**(58)**	**(57)**

6. Actifs et passifs opérationnels

6.1 Immobilisations incorporelles du domaine concédé et actifs financiers sur accords de concession de services publics

Principes comptables

Selon les termes de l'interprétation IFRIC 12, le Groupe comptabilise :

- les actifs incorporels représentatifs d'un droit à facturer les utilisateurs du service public sans garantie du montant global à recevoir (cas par exemple des voies autoroutières concédées). Ce droit correspond à la juste valeur de la construction augmentée des frais financiers intercalaires reconnus pendant la période de construction. Il est amorti, à compter de la date de mise en service de l'actif, sur la durée de la concession selon un rythme qui reflète la consommation des avantages économiques attendus du droit incorporel concédé. Ils sont inscrits à l'actif du bilan et dans le tableau des flux de trésorerie au poste spécifique « Immobilisations incorporelles du domaine concédé » ;
- les actifs financiers lorsque le concessionnaire a un droit inconditionnel à recevoir des montants de trésorerie. Ce droit issu des contrats de partenariat public-privé est matérialisé par l'inscription à l'actif du bilan d'une créance financière évaluée initialement en juste valeur de la trésorerie à recevoir dans les postes « Actifs financiers sur accords de concession de services non courants » et « Actifs financiers sur accords de concession de services courants ». Cette créance financière est, par la suite, comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est remboursée par la perception de loyers versés par le concédant. La rémunération de la créance financière est inscrite en produits des activités opérationnelles.

Certains contrats peuvent présenter des caractéristiques mixtes. Dans ce cas, seule la partie qui fait l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir de la trésorerie est constatée en créance financière, le solde, représentatif du droit à facturer les utilisateurs du service public, étant constaté en actif incorporel.

Les immobilisations corporelles, non contrôlées par le concédant, nécessaires à l'exploitation de la concession, telles que les immeubles d'exploitation, le matériel de péage, les véhicules de service sont comptabilisés en immobilisations corporelles et amorties sur leur durée d'utilisation respective.

Année 2025	Valeurs nettes début d'exercice*	Variation périmètre et conversion	Acquisitions	Diminutions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice	Valeurs brutes	Amortissements -dépréciations
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 535	(455)	539	-	(769)	10 850	26 108	(15 258)
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	1 161	(4)	1	(75)	-	1 083	1 083	-
Actifs financiers sur accords de concession de services courants	74	4	-	-	-	78	78	-

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles du domaine concédé figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour - 516 millions d'euros correspondent au montant des acquisitions pour 539 millions d'euros déduction faite de la variation nette des décaissements pour 23 millions d'euros.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé au 31 décembre 2025 correspondent principalement à APRR/AREA pour 7 156 millions d'euros, A'liénor pour 867 millions d'euros, Adelac pour 807 millions d'euros, Aéroport Toulouse-Blagnac pour 690 millions d'euros, Aliaé pour 688 millions d'euros, CEVM pour 315 millions d'euros et Secaa pour 198 millions d'euros.

Le revenu d'Aéroport Toulouse-Blagnac provenant pour une partie significative d'activité non régulée, le Groupe considère ce contrat de concession comme étant hors du champ d'application d'IFRIC 12.

Les actifs financiers sur accords de concession de services courants et non courants au 31 décembre 2025 correspondent principalement à la LGV Bretagne-Pays de la Loire pour 773 millions d'euros, au stade Pierre-Mauroy de Lille pour 189 millions d'euros et à la réhabilitation de la Grande Arche de la Défense pour 111 millions d'euros.

Par ailleurs, au titre des contrats de concession, le Groupe a des engagements fermes d'investissements à fin d'année 2025 ; dans ce cadre, le groupe APRR doit investir pour un montant estimé à 307 millions d'euros sur la période 2026-2030.

De façon générale, les sociétés titulaires de contrats de concession ou partenariats public-privé ou assimilés et utilisant des financements de tiers à recours limité aux actifs de celles-ci (et donc sans recours sur Eiffage SA) ont donné en gage auxdits prêteurs un nantissement sur leurs propres titres. Ce nantissement s'accompagne généralement de clauses restreignant l'usage libre de la trésorerie et ainsi encadre le paiement de dividendes ou les réductions de capital.

Année 2024	Valeurs nettes début d'exercice	Variation périmètre et conversion	Acquisitions*	Diminutions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice*	Valeurs brutes*	Amortissements -dépréciations
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 738	157	392	-	(752)	11 535	25 994	(14 458)
Actifs financiers sur accords de concession de services non courants	1 245	(14)	-	(70)	-	1 161	1 161	-
Actifs financiers sur accords de concession de services courants	70	4	-	-	-	74	74	-

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles du domaine concédé figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour - 386 millions d'euros correspondent au montant des acquisitions pour 392 millions d'euros déduction faite de la variation nette des décaissements pour 10 millions d'euros et du retraitement de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières pour 4 millions d'euros.

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé au 31 décembre 2024 correspondent principalement à APRR/AREA pour 7 713 millions d'euros, A'liénor pour 874 millions d'euros, Adelac pour 824 millions d'euros, Aéroport Toulouse-Blagnac pour 722 millions d'euros, Aliaé pour 695 millions d'euros, CEVM pour 319 millions d'euros et Secaa pour 171 millions d'euros.

Les actifs financiers sur accords de concession de services courants et non courants au 31 décembre 2024 correspondent principalement à la LGV Bretagne-Pays de la Loire pour 824 millions d'euros, au stade Pierre-Mauroy de Lille pour 196 millions d'euros et à la réhabilitation de la Grande Arche de la Défense pour 121 millions d'euros.

De façon générale, les sociétés titulaires de contrats de concession ou partenariats public-privé ou assimilés et utilisant des financements de tiers à recours limité aux actifs de celles-ci (et donc sans recours sur Eiffage SA) ont donné en gage auxdits prêteurs un nantissement sur leurs propres titres. Ce nantissement s'accompagne généralement de clauses restreignant l'usage libre de la trésorerie et ainsi encadre le paiement de dividendes ou les réductions de capital.

Liste des contrats de concession et gestion de services publics

Actifs incorporels

Dénomination	Pourcentage de détention	Caractéristiques principales	Mode de rémunération	Modalité de révision	Modalités de retour au concédant	Date de fin de concession
Concessions autoroutières						
APRR	52,5 %	Réseau autoroutier de 1 910 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	11/2035
AREA	52,4 %	Réseau autoroutier de 408 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par e concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	09/2036
Aliaé	52,5 %	Réseau autoroutier de 88 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2068
Adelac	52,5 %	Réseau autoroutier de 20 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	12/2060
A'liénor	100 %	Réseau autoroutier de 150 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2066
Amédéa	100 %	Réseau autoroutier de 16 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par e concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2079
Compagnie Eiffage Viaduc de Millau	100 %	Viaduc de 2,5 km	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2079
Société Eiffage de la Concession de l'Autoroute de l'Avenir (SECAA)	75 %	Réseau autoroutier de 41 km au Sénégal	Paiement par les usagers	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession ; les tarifs sont validés par le concédant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2044
Réseaux de fibres optiques						
Capaix connectic	81 %	Établissement et exploitation du réseau de communications électroniques de la communauté d'agglomération du Pays d'Aix	Paiement par l'utilisateur (opérateurs téléphoniques)	Grille tarifaire validée avec le concédant	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2029
Concessions aéroportuaires						
Aéroport Toulouse-Blagnac	49,99 %	Construction, entretien, exploitation de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac	Paiement par l'utilisateur (compagnies aériennes, et usagers) et recettes diverses	Révision annuelle et tarif selon Code de l'aviation civile sous supervision ART	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2046
Aéroport de Lille	90 %	Gestion, entretien, renouvellement, exploitation et développement de l'Aéroport de Lille-Lesquin	Paiement par l'utilisateur (compagnies aériennes, et usagers) et recettes diverses	Révision annuelle et tarif selon Code de l'aviation civile	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2042

Dénomination	Pourcentage de détention	Caractéristiques principales	Mode de rémunération	Modalité de révision	Modalités de retour au concédant	Date de fin de concession
Concessions portuaires						
Maribay	96 %	Exploitation et aménagement du port de plaisance de Marina Baie des Anges	Paiement par l'utilisateur et recettes diverses	Grille tarifaire validée avec le concédant et révision annuelle selon le contrat de Concession	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2051
Portelo	98 %	Exploitation et réaménagement des 10 ports de plaisance de la rade de Toulon	Paiement par l'utilisateur et recettes diverses	Grille tarifaire validée avec le concédant et révision annuelle selon le contrat de Concession	Rendu au concédant en fin de contrat sans indemnité	2053

Actifs financiers

Dénomination	Pourcentage de détention	Caractéristiques principales	Mode de rémunération	Modalité de révision	Modalités de retour au concédant	Date de fin du contrat
Établissements publics						
Armanéo	100 %	Rénovation et valorisation de la Grande Arche de la Défense	Loyer par le concédant	Néant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2034
Rmsiec	100 %	Conception, travaux, financement et entretien de la modernisation du Parc des Expositions et rénovation du Centre des Congrès de Reims	Loyer par le concédant	Néant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2046
Efilo	100 %	Conception, réhabilitation, financement, restructuration du commissariat du 3e arrondissement de Paris	Loyer par le concédant	Néant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2031
Persée	100 %	Conception, construction, financement, exploitation, maintenance et entretien/ renouvellement du nouveau siège du Grand Port Maritime de Marseille	Loyer par le concédant	Néant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2048
Ligne Grande Vitesse						
Eiffage Rail Express	100 %	Construction et maintenance de la ligne à grande vitesse Le Mans – Rennes (BPL)	Loyer par le concédant	Néant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2036

Actifs incorporels et financiers (modèle mixte)

Dénomination	Pourcentage de détention	Caractéristiques principales	Mode de rémunération	Modalité de révision	Modalités de retour au concédant	Date de fin du contrat
Établissement sportif						
Stade Pierre-Mauroy (Lille)	100 %	Construction et exploitation d'un stade	Loyers fixes versés par le concédant et recettes de billetterie et recettes diverses	Néant	Rendue au concédant en fin de contrat sans indemnité	2043

6.2 *Goodwill*

Principes comptables

Le Groupe a défini des groupes d'UGT au sein des métiers, au niveau desquels s'opèrent les synergies du regroupement d'entreprises. Leurs définitions varient en fonction du schéma organisationnel du métier de rattachement : schéma géographique ou propre au métier.

Les *goodwills* ne sont pas amortis mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation selon le résultat de tests de valeur mis en œuvre au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les *goodwills* qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés au sein du groupe d'UGT au niveau duquel sont appréciées les synergies du regroupement d'entreprises.

La valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel les *goodwills* sont rattachés est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

En pratique, la valeur recouvrable des groupes d'UGT est déterminée, en premier lieu, par leur valeur d'utilité. Si la valeur d'utilité s'avère inférieure à la valeur comptable du groupe d'UGT, le Groupe calcule alors la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité est estimée en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie disponibles basés sur les deux éléments suivants :

- flux de trésorerie prévisionnels à dette nulle, soit :
  - résultat opérationnel + amortissements,
  - variation du besoin en fonds de roulement,
  - investissement de renouvellement,
  - impôts ;
- taux d'actualisation (coût d'opportunité du capital) déterminés pour chaque groupe d'UGT, en fonction de son activité et du profil de risque associé.

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en appliquant des taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

La valeur recouvrable des groupes d'UGT travaux et production d'électricité est déterminée par actualisation à l'infini des flux de trésorerie.

La valeur recouvrable des groupes d'UGT concessions autoroutières et aéroportuaires est déterminée par actualisation des flux de trésorerie attendus sur la durée de vie résiduelle des contrats.

Les *goodwills* sont affectés aux groupes d'UGT définis par le Groupe :

	31 décembre 2024	Acquisitions/ Augmentations	Allocations/ Diminutions	31 décembre 2025
Construction	549	-	-	549
Infrastructures	413	72	-	485
Énergie Systèmes	1 893	110	(27)	1 976
Concessions autoroutières	1 598	-	-	1 598
Activité aéroportuaire	124	-	-	124
Production d'électricité	67	-	-	67
Total	**4 644**	**182**	**(27)**	**4 799**

L'évolution des *goodwills* sur 2025 est principalement due aux acquisitions de CVS et IFT GmbH dans le secteur Énergie Systèmes et HSM Offshore Energy dans le secteur des infrastructures.

Aucun instrument de capitaux propres n'a été émis lors des acquisitions d'entreprises réalisées en 2025.

Les taux d'actualisation, impactés par la variation du taux sans risque et les flux de trésorerie, prennent en compte les risques liés au contexte de pressions concurrentielles.

Les principaux paramètres du modèle de détermination de la valeur d'utilité sont les suivants :

Taux d'actualisation	2025	2024
Construction	7,09 %	7,25 %
Infrastructures	7,09 %	7,25 %
Énergie Systèmes	7,09 %	7,25 %
Concessions autoroutières	7,09 %	7,25 %
Activité aéroportuaire	5,40 %	5,83 %
Production d'électricité	6,03 %	6,04 %

Le Groupe a retenu un taux de croissance nul sur les groupes d'UGT travaux.

Pour les autres groupes d'UGT, le taux de croissance est variable sur la durée de vie du contrat en fonction de différents paramètres cohérents avec chacun des contrats de concession.

En ce qui concerne les concessions autoroutières, les principaux paramètres portent sur l'évolution des trafics et des composants prix des contrats tarifaires dont la prise en compte se fonde sur une évolution prudente dans un contexte économique incertain.

Pour les activités aéroportuaires, le Groupe estime un retour au trafic de l'année 2019 (avant la Covid-19) à l'horizon 2031 et une convergence vers le plan d'affaires élaboré lors de l'acquisition à partir de l'année 2044.

Les résultats des tests de dépréciation n'aboutissent pas à la constatation de perte de valeur au 31 décembre 2025.

L'analyse des sensibilités des modèles se fonde sur les mêmes hypothèses que celles de 2024.

Un changement raisonnablement possible d'hypothèses relatives aux tests de dépréciation réalisés pour chacun des groupes d'UGT travaux ne conduirait pas à une charge de dépréciation. Pour les activités aéroportuaires, une variation à la baisse de 5 % des cash-flows libres et un décalage d'une année des hypothèses de retour à l'activité de l'année 2019 n'ont pas de conséquence sur la valeur comptable des actifs.

La baisse de 5 % des cash-flows libres des concessions autoroutières ne présente également aucune conséquence sur la valeur comptable des actifs.

Le Groupe a, par ailleurs, réalisé des tests de sensibilité au niveau des branches Travaux portant sur les hypothèses de taux d'actualisation et de flux de trésorerie. Le taux d'actualisation et la variation à la baisse des flux de trésorerie (pourcentage du flux de trésorerie des hypothèses de base), « points morts » à partir desquels la valeur comptable de l'UGT travaux serait supérieure à sa valeur d'utilité sont reproduits dans le tableau qui suit :

	Points morts des taux	Points morts des flux
Construction	30,5 %	23 %
Infrastructures	10,7 %	67 %
Énergie Systèmes	11,8 %	60 %

6.3 Participation dans les sociétés mises en équivalence

Les coentreprises et entreprises associées significatives hors sociétés de promotion immobilières ont une valeur individuelle de titre mis en équivalence supérieure à 20 millions d'euros (10 millions d'euros en 2024) ou un total de bilan supérieur à 100 millions d'euros ; cela concerne, en 2025, A3 NordBayern et Isentalautobahn (partenariats public-privé en Allemagne des autoroutes A3 et A94), Nové (gestion déléguée du parc de logements du ministère des Armées), Prado Sud et SMTPC (concessions de tunnels à Marseille) et Getlink SE (concession du tunnel sous la manche) auxquelles s'ajoutent, en 2024, Est Granulats (exploitation de carrières), Normalux (construction navale) et Axxès (gestion des abonnements péage poids lourds).

Principales données financières relatives à ces sociétés

Année 2025	Coentreprises					Entreprises associées
Informations financières à 100 % résumées	A3 NordBayern	Isentalautobahn	Nové	Prado Sud	SMTPC	Getlink SE
Pays	Allemagne	Allemagne	France	France	France	France
% des titres de participation détenus	74,5 %	33,3 %	50,0 %	41,5 %	34,2 %	27,66 %
Dividendes versés au Groupe	**-**	**-**	**-**	**-**	**4**	**66**
Actifs courants	78	34	477	16	53	1 785
Actifs non courants	735	296	366	101	80	14 457
Total des actifs	**813**	**330**	**843**	**117**	**133**	**16 242**
Capitaux propres	10	22	86	21	81	8 992
Passifs financiers courants	-	26	3	-	-	-
Autres passifs courants	39	17	82	2	13	930
Passifs financiers non courants	764	263	646	95	38	5 307
Autres passifs non courants	-	2	26	-	-	1 013
Total des passifs et des capitaux propres	**813**	**330**	**843**	**118**	**132**	**16 242**
Produits des activités opérationnelles	255	13	-	16	39	1 595
Résultat opérationnel courant	-	3	-	11	12	630
Résultat net	**-**	**1**	**-**	**6**	**9**	**320**
Autres éléments du résultat global	(1)	7	-	1	-	-
Résultat global	**(1)**	**8**	**-**	**7**	**9**	**320**
Le résultat présenté inclut les éléments suivants :						
Dotation aux amortissements	-	-	-	(3)	(15)	N/A
Produits d'intérêts	10	8	-	1	1	N/A
Charges d'intérêts	(20)	(9)	-	(4)	(2)	N/A
Charge ou produit d'impôt	-	(1)	-	(2)	(3)	N/A
Quote-part comptabilisée du résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	2	3	62
Quote-part comptabilisée des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(1)	2	-	-	-	33
Quote-part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence	7	7	43	9	28	2 595
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Quote-part non comptabilisée des pertes des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Quote-part non comptabilisée des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Valeur d'équivalence	**7**	**7**	**43**	**9**	**28**	**2 595**
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	56	2 393

Année 2024	Coentreprises						Entreprises associées	
Informations financières à 100 % résumées	A3 NordBayern	Est Granulats	Isentalautobahn	Normalux	Prado Sud	SMTPC	Axxès	Getlink SE
Pays	Allemagne	France	Allemagne	Luxembourg	France	France	France	France
% des titres de participation détenus	50,0 %	49,0 %	33,3 %	25,0 %	41,5 %	34,2 %	21,0 %	20,55 %
Dividendes versés au Groupe	**-**	**2**	**-**	**-**	**-**	**4**	**-**	**62**
Actifs courants	64	22	31	26	13	50	202	1 958
Actifs non courants	720	12	299	60	104	93	24	14 144
Total des actifs	**784**	**34**	**330**	**86**	**117**	**143**	**226**	**16 102**
Capitaux propres	11	31	14	53	14	85	27	8 325
Passifs financiers courants	-	-	27	8	-	-	-	-
Autres passifs courants	32	3	15	1	2	11	195	889
Passifs financiers non courants	741	-	273	24	101	46	-	5 859
Autres passifs non courants	-	-	1	-	-	1	4	1 029
Total des passifs et des capitaux propres	**784**	**34**	**330**	**86**	**117**	**143**	**226**	**16 102**
Produits des activités opérationnelles	296	7	11	12	16	38	1 010	1 614
Résultat opérationnel courant	-	2	3	7	11	12	(5)	604
Résultat net	**-**	**2**	**1**	**7**	**6**	**8**	**(5)**	**317**
Autres éléments du résultat global	(5)	-	(2)	-	(1)	-	-	-
Résultat global	**(5)**	**2**	**(1)**	**7**	**5**	**8**	**(5)**	**317**
Le résultat présenté inclut les éléments suivants :								
Dotation aux amortissements	-	(1)	-	(5)	(3)	(15)	N/A	N/A
Produits d'intérêts	2	1	8	2	2	2	N/A	N/A
Charges d'intérêts	(10)	-	(10)	(2)	(6)	(3)	N/A	N/A
Charge ou produit d'impôt	-	(1)	(1)	-	(2)	(3)	N/A	N/A
Quote-part comptabilisée du résultat des sociétés mises en équivalence	-	1	-	2	2	3	(2)	43
Quote-part comptabilisée des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(3)	-	(1)	-	-	-	-	9
Quote-part du Groupe dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence	5	15	5	13	6	29	6	1 866
Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	5	-
Quote-part non comptabilisée des pertes des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part non comptabilisée des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeur d'équivalence	**5**	**15**	**5**	**13**	**6**	**29**	**11**	**1 866**
Valeur boursière des participations	-	-	-	-	-	55	-	1 742

Informations financières cumulées relatives aux sociétés mises en équivalence

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Sociétés significatives	Sociétés non significatives	Total	Sociétés significatives	Sociétés non significatives	Total
Informations financières cumulées relatives aux coentreprises						
Participations dans les coentreprises (I)	94	144	238	73	118	191
Quote-part dans le résultat des coentreprises (II)	6	(4)	2	8	3	11
Quote-part des coentreprises dans les autres éléments du résultat global	(4)	2	(2)	(4)	-	(4)
Quote-part des coentreprises dans le résultat global	2	(2)	-	4	3	7
Informations financières cumulées relatives aux entreprises associées						
Participations dans les entreprises associées (III)	2 595	5	2 600	1 877	5	1 882
Quote-part dans le résultat des entreprises associées (IV)	62	1	63	41	1	42
Quote-part des entreprises associées dans les autres éléments du résultat global	33	-	33	9	-	9
Quote-part des entreprises associées dans le résultat global	95	1	96	50	1	51
Total des participations dans les sociétés mises en équivalence (I + III)	**2 689**	**149**	**2 838**	**1 950**	**123**	**2 073**
Total des quotes-parts du résultat des sociétés mises en équivalence (II + IV)	**70**	**(5)**	**65**	**49**	**4**	**53**

Variation des participations dans les sociétés mises en équivalence

Au 1er janvier 2024	**2 046**
Résultat de l'exercice 2024	53
Dividendes distribués	(73)
Augmentation de capital	4
Variation de juste valeur des instruments financiers	10
Autres	33
Au 31 décembre 2024	**2 073**
Résultat de l'exercice 2025	65
Dividendes distribués	(75)
Augmentation de capital	1
Variation de juste valeur des instruments financiers	29
Autres	745
Au 31 décembre 2025	**2 838**

Le poste « Autres » en 2025, inclut notamment les variations de périmètre de Getlink SE pour 695 millions d'euros et de Nové pour 43 millions d'euros.

6.4 Autres actifs non courants

Principes comptables

→ Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles font l'objet de ventilation en composants conformément à la norme IAS 16.

Elles sont amorties à compter de la date à laquelle le bien est mis en service selon la durée d'utilité propre à chaque nature d'immobilisation dont les principales sont les suivantes :

- construction 20 à 40 ans
- installations techniques, matériels et outillage 3 à 15 ans
- autres immobilisations corporelles 5 à 10 ans

À l'origine, les terrains de carrières sont évalués sur la base de la quantité prévisionnelle de matériaux à extraire du gisement. L'amortissement annuel est fonction des tonnages extraits.

→ Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus et donnés en location ou, en vue d'être loués, à des tiers dans le cadre de contrats de location simple ainsi que les biens immobiliers en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

→ Autres immobilisations incorporelles

Les dépenses internes de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si, et seulement si, les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Ces dépenses concernent essentiellement les coûts de développement des logiciels acquis et amortis linéairement sur trois à quinze ans et des droits acquis d'exploitation de carrières amortis sur les tonnes extraites et la durée des droits.

→ Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs amortissables sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la valeur recouvrable est susceptible d'être inférieure à la valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée à hauteur de l'excédent entre la valeur comptable et la valeur recouvrable ; le test de dépréciation est réalisé le cas échéant au niveau des actifs pris individuellement ou au niveau des groupes d'UGT (Unités Génératrices de Trésorerie) lorsque les actifs ne peuvent être évalués individuellement.

Année 2025	Valeurs nettes début d'exercice	Variation périmètre et conversion	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice	Valeurs brutes	Amortissements -dépréciations
Terrains	454	25	9	(5)	(12)	471	628	(157)
Constructions	614	60	47	(6)	(64)	651	1 563	(912)
Installations techniques, matériel et outillage	571	43	148	(31)	(151)	580	1 990	(1 410)
Autres immobilisations corporelles	650	(107)	334	(34)	(135)	708	1 759	(1 051)
Total immobilisations corporelles	**2 289**	**21**	**538**	**(76)**	**(362)**	**2 410**	**5 940**	**(3 530)**
Immeubles de placement	**70**	**-**	**-**	**-**	**(6)**	**64**	**98**	**(34)**
Autres immobilisations incorporelles	**250**	**110**	**40**	**-**	**(81)**	**319**	**906**	**(587)**
Autres actifs financiers	**392**	**2**	**36**	**(13)**	**3**	**420**	**578**	**(158)**

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour - 650 millions d'euros correspondent à la somme des acquisitions des immobilisations corporelles pour 538 millions d'euros, incorporelles pour 40 millions d'euros, augmentée de la variation nette des décaissements pour 72 millions d'euros.

Les acquisitions d'immobilisations financières figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour - 5 millions d'euros correspondent à la variation nette des décaissements des actifs financiers sur accords de concession de services non courants pour 5 millions d'euros.

Année 2024	Valeurs nettes début d'exercice	Variation périmètre et conversion	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice	Valeurs brutes	Amortissements -dépréciations
Terrains	455	8	13	(10)	(12)	454	625	(171)
Constructions	594	14	65	(7)	(52)	614	1 471	(857)
Installations techniques, matériel et outillage	469	49	180	(18)	(109)	571	1 892	(1 321)
Autres immobilisations corporelles	581	8	268	(78)	(129)	650	1 684	(1 034)
Total immobilisations corporelles	**2 099**	**79**	**526**	**(113)**	**(302)**	**2 289**	**5 672**	**(3 383)**
Immeubles de placement	**75**	**1**	**-**	**-**	**(6)**	**70**	**98**	**(28)**
Autres immobilisations incorporelles	**265**	**(7)**	**49**	**-**	**(57)**	**250**	**759**	**(509)**
Autres actifs financiers	**425**	**(71)**	**42**	**-**	**(4)**	**392**	**569**	**(177)**

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour - 550 millions d'euros correspondent à la somme des acquisitions des immobilisations corporelles pour 526 millions d'euros, incorporelles pour 49 millions d'euros, déduction faite de la variation nette des décaissements pour 25 millions d'euros.

Les acquisitions d'immobilisations financières figurant dans le tableau des flux de trésorerie pour - 21 millions d'euros correspondent à la variation nette des décaissements des actifs financiers sur accords de concession de services non courants pour 5 millions d'euros et au montant des augmentations nettes des autres immobilisations financières pour 16 millions d'euros compris dans les acquisitions des autres actifs financiers.

6.5 Contrats de location

Principes comptables

Conformément à la norme IFRS 16 « Contrats de location », les contrats de location sont inscrits au bilan avec un actif représentant le droit d'utilisation du bien loué et au passif, une dette correspondant à l'obligation de payer les loyers.

Les contrats d'une durée inférieure ou égale à douze mois ainsi que les contrats portant sur des actifs de faible valeur sont exclus de ce dispositif.

Au compte de résultat, l'amortissement du droit d'utilisation sur la durée du contrat et la charge d'intérêts de la dette sont constatés.

Droits d'utilisation des actifs loués

Année 2025	Valeurs nettes début d'exercice	Variation périmètre et conversion	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice	Valeurs brutes	Amortissements -dépréciations
Terrains	61	-	3	(7)	(3)	54	59	(5)
Constructions	480	(14)	171	(10)	(93)	534	958	(424)
Installations techniques	347	(2)	142	(4)	(100)	383	877	(495)
Autres immobilisations	371	-	211	(6)	(179)	397	975	(578)
Total	**1 259**	**(16)**	**527**	**(27)**	**(375)**	**1 368**	**2 869**	**(1 502)**

Année 2024	Valeurs nettes début d'exercice	Variation périmètre et conversion	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Valeurs nettes fin d'exercice	Valeurs brutes	Amortissements -dépréciations
Terrains	8	-	54	-	(1)	61	63	(2)
Constructions	465	18	119	(40)	(82)	480	858	(378)
Installations techniques	381	(15)	90	(4)	(105)	347	783	(436)
Autres immobilisations	295	7	236	(14)	(153)	371	854	(483)
Total	**1 149**	**10**	**499**	**(58)**	**(341)**	**1 259**	**2 558**	**(1 299)**

6.6 Actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement

Principes comptables

Les stocks sont évalués au coût de revient déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure. Les stocks immobiliers figurent dans ce poste. Ils sont évalués à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si elle est inférieure.

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale sauf si l'effet de l'actualisation est significatif. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti et font l'objet éventuellement de perte de valeur pour tenir compte des difficultés de recouvrement selon la méthode simplifiée IFRS 9.

Les montants bruts dus par les clients pour les travaux contractuels issus de la comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sont inclus dans ce poste.

Le besoin en fonds de roulement, lié à l'activité, comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation à l'exclusion des actifs et passifs d'impôts exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

Les engagements de rachats de participations ne donnant pas le contrôle sont considérés comme une dette, évaluée en valeur actuelle et inscrite parmi les autres passifs. Les variations ultérieures de la dette relative à un engagement de rachat sont comptabilisées en capitaux propres à hauteur des seuls changements de valeur estimée du prix d'acquisition et en autres produits et charges financiers pour les effets éventuels de la désactualisation de la dette.

			Flux		
	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Généré par l'activité	Fournisseurs d'immobilisations	Variations de périmètre et autres
Stocks	944	929	(3)	-	18
Clients et autres débiteurs	7 025	6 725	189	-	111
Autres actifs	2 555	2 604	(16)	-	(33)
Sous-total actifs d'exploitation	**10 524**	**10 258**	**170**	**-**	**96**
Fournisseurs et autres créanciers	5 613	5 473	252	(105)	(7)
Autres passifs	7 106	6 712	168	-	226
Sous-total passifs d'exploitation	**12 719**	**12 185**	**420**	**(105)**	**219**
(Besoin)/Ressource en fonds de roulement	**2 195**	**1 927**	**250**	**(105)**	**123**

La variation du besoin en fonds de roulement généré par l'activité présentée dans le tableau des flux de trésorerie à hauteur de 259 millions d'euros comprend la variation des dettes et produits constatés d'avance non courants liés à l'exploitation pour 9 millions d'euros.

Stocks

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Matières et autres produits	392	397
Stocks et en-cours de promotion immobilière et de services	552	532
Total	**944**	**929**

Au 31 décembre 2025, les dépréciations des stocks représentent 3,5 % des valeurs brutes contre 3,0 % au 31 décembre 2024.

Clients et autres débiteurs

	31 décembre 2025			31 décembre 2024		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Construction	1 165	(20)	1 145	1 150	(19)	1 131
Infrastructures	2 916	(47)	2 869	2 748	(45)	2 703
Énergie Systèmes	2 780	(75)	2 705	2 682	(74)	2 608
Concessions	294	(11)	283	290	(11)	279
Holding	23	-	23	7	(3)	4
Total	**7 178**	**(153)**	**7 025**	**6 877**	**(152)**	**6 725**

Créances échues

Les créances échues nettes sont relatives à un nombre très important de clients pour lesquels le risque de crédit est très dilué.
Les créances échues de plus de trois mois représentent 10,1 % du poste clients.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Créances échues depuis moins de 3 mois	750	719
Créances échues entre 3 et 6 mois	133	179
Créances échues depuis plus de 6 mois	577	526
Total	**1 460**	**1 424**

Autres actifs

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avances et acomptes versés sur commandes	144	136
État	671	686
Personnel et organismes sociaux	324	285
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	220	221
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés non consolidées	554	479
Autres créances diverses	433	566
Charges constatées d'avance	209	231
Total	**2 555**	**2 604**

Fournisseurs et autres créanciers

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fournisseurs	5 463	5 218
Fournisseurs d'immobilisations	150	255
Total	**5 613**	**5 473**

Autres passifs

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avances et acomptes reçus sur commandes	905	1 151
État	1 339	1 271
Personnel et organismes sociaux	1 155	1 060
Clients créditeurs	95	192
Compte courant des sociétés en participation et des sociétés non consolidées	547	556
Autres dettes et charges à payer	558	581
Passifs de contrat	2 507	1 901
Total	**7 106**	**6 712**

7. Capitaux propres et résultat par action

Principes comptables

Les actions Eiffage détenues par le Groupe sont soustraites des capitaux propres conformément à la norme IAS 32 pour le montant du prix d'acquisition.

7.1 Capital social

Le Groupe poursuit une politique active d'actionnariat salarié dans le but d'associer l'ensemble du personnel à une gestion dynamique dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

Il n'existe pas au sein des capitaux propres de titres hybrides, l'ensemble des titres représentatifs des capitaux propres ouvrant droit à dividende.

Au-delà des actions autodétenues, il n'existe pas d'instruments financiers susceptibles d'entraîner une dilution future.

Sur le résultat net part du Groupe de l'exercice 2024 de 1 039 millions d'euros, 452 millions d'euros ont été distribués. Le solde a été affecté aux réserves consolidées.

Détail du capital social

Le capital social est composé de 98 000 000 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 4 euros de nominal chacune.

	Nombre d'actions total	Dont actions autodétenues	Nombre d'actions en circulation
Au 1er janvier 2024	**98 000 000**	**(3 982 062)**	**94 017 938**
Annulation d'actions autodétenues	(2 463 500)	2 463 500	-
Augmentation de capital réservée aux salariés	2 463 500	-	2 463 500
Achat – vente – attribution	-	(4 220 398)	(4 220 398)
Au 31 décembre 2024	**98 000 000**	**(5 738 960)**	**92 261 040**
Annulation d'actions autodétenues	(3 146 936)	3 146 936	-
Augmentation de capital réservée aux salariés	3 146 936	-	3 146 936
Achat – vente – attribution	-	(326 232)	(326 232)
Au 31 décembre 2025	**98 000 000**	**(2 918 256)**	**95 081 744**

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe a procédé, au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés et des plans d'actions gratuites, à l'acquisition de 5 143 231 titres Eiffage et à l'attribution de 931 285 titres Eiffage.

Dans le cadre du contrat de liquidité, 3 542 874 actions Eiffage ont été achetées et 3 534 422 vendues.

Au cours de l'exercice 2025, le Groupe a procédé, au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés et des plans d'actions gratuites, à l'acquisition de 1 528 295 titres Eiffage et à l'attribution de 1 105 699 titres Eiffage.

Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 469 980 actions Eiffage ont été achetées et 1 566 344 vendues.

Évolution de la valeur comptable du portefeuille d'actions propres

	2025	2024
Au 1er janvier	513	367
Achat	313	790
Vente – annulation	(544)	(644)
Solde au 31 décembre	**282**	**513**

Les actions propres font l'objet d'une élimination dans les comptes consolidés.

7.2 Intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Les sociétés ou groupes dont les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle ont des impacts significatifs sur les actifs et la dette sont Financière Eiffarie (concession autoroutière APRR), Adelac (concession autoroutière A41) et Aéroport Toulouse-Blagnac.

Principales données financières relatives à ces sociétés ou groupes

2025

Informations financières à 100 % résumées	Financière Eiffarie	Adelac	Aéroport Toulouse-Blagnac
Pays	France	France	France
% des titres de participation des détenteurs de participation ne donnant pas le contrôle	47,5 %	47,5 %	50,01 %
Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	391	9	(4)
Cumul des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	890	49	310
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	522	7	9
Actifs courants	2 331	33	129
Actifs non courants	9 876	872	982
Passifs financiers	8 965	619	145
Autres passifs courants et non courants	1 451	44	345
Actif net	1 791	242	621
Produits des activités opérationnelles	3 415	79	163
Résultat net	834	20	(8)
Résultat global	838	24	(7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 036	27	67
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	1 515	46	39
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(224)	(4)	(33)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(1 493)	(44)	(16)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 834	25	57

2024

Informations financières à 100 % résumées	Financière Eiffarie *	Adelac	Aéroport Toulouse-Blagnac
Pays	France	France	France
% des titres de participation des détenteurs de participation ne donnant pas le contrôle	47,5 %	47,5 %	50,01 %
Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	437	8	(3)
Cumul des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	884	41	322
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	533	8	15
Actifs courants	2 529	35	137
Actifs non courants	10 420	885	1 011
Passifs financiers	9 626	650	145
Autres passifs courants et non courants	1 553	38	358
Actif net	1 770	232	645
Produits des activités opérationnelles	3 353	77	161
Résultat net	923	16	(5)
Résultat global	918	6	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 400	35	96
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle	1 544	34	50
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(293)	(3)	(24)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(614)	(39)	(55)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	2 036	27	67

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

7.3 Dividende

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires un dividende de 4,80 euros par action. Il s'appliquera aux 98 000 000 actions existantes au 25 février 2026 et à celles qui seront créées à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le conseil d'administration du 25 février 2026, à l'exception des actions détenues en propre.

Réserves distribuables de la société Eiffage

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Primes d'émission	556	560
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	6 133	5 679
Résultat	689	907
Affectation minimale à réserve légale	-	-
Total	**7 378**	**7 146**

7.4 Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre moyen d'actions en circulation (déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues). Ce nombre moyen résulte de la pondération, sur la période, des actions créées suite aux levées d'options et des actions annulées.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen d'actions pondéré le nombre potentiel d'actions à créer dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs.

Année 2025	Nombre moyen d'actions	Résultat net (part du Groupe)	Résultat par action (en euros)
Actions composant le capital	98 000 000	-	-
Pondération de l'annulation d'actions autodétenues	1 207 044	-	-
Pondération de l'augmentation de capital réservée/salariés	(1 207 044)	-	-
Actions autodétenues	(3 596 754)	-	-
Avant dilution	94 403 246	1 022	10,83
Dilution résultant des actions gratuites	1 133 015	-	-
Après dilution	95 536 261	1 022	10,70

Année 2024	Nombre moyen d'actions	Résultat net (part du Groupe)*	Résultat par action (en euros)*
Actions composant le capital	98 000 000	-	-
Pondération de l'annulation d'actions autodétenues	928 861	-	-
Pondération de l'augmentation de capital réservée/salariés	(928 861)	-	-
Actions autodétenues	(3 937 311)	-	-
Avant dilution	94 062 689	1 039	11,05
Dilution résultant des actions gratuites	1 105 585	-	-
Après dilution	95 168 274	1 039	10,92

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

8. Actifs et passifs financiers

Principes comptables

Les actifs et passifs financiers décrits ci-dessous sont comptabilisés et évalués selon les termes définis par la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par compte de résultat regroupent les actifs et passifs que le Groupe a l'intention de revendre à court terme pour réaliser une plus-value. Les produits et charges financiers relatifs à ces actifs correspondent aux intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

→ Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, détenus par le Groupe afin de couvrir son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt de certains de ses emprunts à taux variables, sont comptabilisés initialement à la juste valeur. La juste valeur prend en compte le risque de crédit ou le risque propre de l'entité conformément à IFRS 13 ; l'estimation de ces risques est calculée sur la base des données observables sur le marché.

Les variations ultérieures de juste valeur, obtenues auprès des établissements financiers émetteurs, sont comptabilisées dans les « autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global pour la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux futurs. Les variations de juste valeur de la part inefficace sont comptabilisées en résultat. Le gain ou la perte se rapportant à la partie efficace de couverture est comptabilisé en coût de l'endettement financier au cours des périodes durant lesquelles l'élément couvert affecte le résultat.

Conformément à IFRS 13, la valorisation liée au risque de crédit des instruments dérivés est calculée sur la base des données du marché.

→ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse et les dépôts à vue. Ils sont évalués en juste valeur par compte de résultat. Ils comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à court terme à leur date d'entrée dans le bilan et les OPCVM monétaires. Les découverts sont comptabilisés en passifs financiers, en tant qu'emprunts et autres financements courants.

→ Autres actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les actifs financiers sur accords de concession de service, ainsi que les prêts et créances financières (note 6.1 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé et actifs financiers sur accords de concession de services publics »). De tels actifs sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

Les titres de participations non consolidés et autres instruments de capitaux propres comptabilisés en actifs financiers non courants sont généralement évalués à la juste valeur par le résultat. Ils peuvent être évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, sur option prise lors de la comptabilisation initiale, lorsque ces titres ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Pour les titres de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la valeur historique des titres est représentative de leur juste valeur. Elle est dépréciée, le cas échéant, en cas de dégradation significative et prolongée de la rentabilité attendue.

Les actifs financiers courants correspondent aux actifs financiers sur accords de concession de services courants (note 6.1 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé et actifs financiers sur accords de concession de services publics »).

→ Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et facilités bancaires, les instruments dérivés passifs et les fournisseurs et autres créanciers. La part à moins d'un an des emprunts est présentée en passif courant.

Les facilités bancaires remboursables à vue font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe et elles constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

8.1 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers

Année 2025

		Catégories comptables (1)				Mode de détermination de la juste valeur		
						Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers	Valeur au bilan	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle interne avec données de marché observables	Modèle interne avec données de marché non observables
Instruments financiers dérivés actifs	119	-	-	119 (2)	119	119		
Autres actifs financiers non courants	1 384	1 272	112	-	1 384		1 384	
Actifs financiers courants	78	78	-	-	78		78	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 870	-	5 870	-	5 870	1 820	4 050	
Total	**7 451**	**1 350**	**5 982**	**119**	**7 451**	**1 939**	**5 512**	

(1) Au cours de l'exercice 2025, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers.

(2) L'intégralité du montant correspond à des instruments financiers de couverture pour lesquels il n'a pas été constaté d'inefficacité. La prise en compte du risque de crédit et du risque propre à l'entité dans la valorisation de la juste valeur des instruments dérivés conformément à IFRS 13 n'a pas d'impact significatif. En 2025, les instruments financiers de couverture portent sur un notionnel total s'élevant à près de 1,5 milliard d'euros correspondant à des swaps de taux dans les concessions et PPP (principalement A'liénor, Adelac, Stade Pierre-Mauroy, Grande Arche de la Défense, LGV BPL) sur des maturités s'échelonnant de 2026 à 2043.

		Catégories comptables (1)				Mode de détermination de la juste valeur		
						Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers	Valeur au bilan	Passifs au coût amorti	Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Passifs financiers évalués à la juste valeur par OCI	Juste valeur	Prix coté sur un marché actif	Modèle interne avec données de marché observables	Modèle interne avec données de marché non observables
Emprunts non courants	11 573 (1)	11 567	-	6 (2)	11 244		11 244	
Fournisseurs et autres créanciers	5 613	5 613	-	-	5 613		5 613	
Emprunts et autres financements courants	2 851 (1)	2 851	-	-	2 851		2 851	
Total	**20 037**	**20 031**	**-**	**6**	**19 708**		**19 708**	

(1) Dont 8 950 millions d'euros représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffarie.

(2) L'intégralité du montant correspond à des instruments financiers de couverture pour lesquels il n'a pas été constaté d'inefficacité. La prise en compte du risque de crédit et du risque propre à l'entité dans la valorisation de la juste valeur des instruments dérivés conformément à IFRS 13 n'a pas d'impact significatif. En 2025, les instruments financiers de couverture portent sur un notionnel total s'élevant à près de 1,5 milliard d'euros correspondant à des swaps de taux dans les concessions et PPP (principalement A'liénor, Adelac, Stade Pierre-Mauroy, Grande Arche de la Défense, LGV BPL) sur des maturités s'échelonnant de 2026 à 2043.

Année 2024

		Catégories comptables (1)				Mode de détermination de la juste valeur		
						Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers	**Valeur au bilan**	**Actifs financiers évalués au coût amorti**	**Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat**	**Actifs financiers évalués à la juste valeur par OCI**	**Juste valeur**	**Prix coté sur un marché actif**	**Modèle interne avec données de marché observables**	**Modèle interne avec données de marché non observables**
Instruments financiers dérivés actifs	161	-	-	161 (2)	161	161		
Autres actifs financiers non courants	1 392	1 287	105	-	1 392		1 392	
Actifs financiers courants	74	74	-	-	74		74	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 025	-	6 025	-	6 025	2 246	3 779	
Total	**7 652**	**1 361**	**6 130**	**161**	**7 652**	**2 407**	**5 245**	

(1) Au cours de l'exercice 2024, il n'a été procédé à aucun reclassement entre les différentes catégories d'actifs financiers.

(2) L'intégralité du montant correspond à des instruments financiers de couverture pour lesquels il n'a pas été constaté d'inefficacité. La prise en compte du risque de crédit et du risque propre à l'entité dans la valorisation de la juste valeur des instruments dérivés conformément à IFRS 13 n'a pas d'impact significatif. En 2024, les instruments financiers de couverture portent sur un notionnel total s'élevant à près de 1,8 milliard d'euros correspondant à des swaps de taux dans les concessions et PPP (principalement A'liénor, Adelac, Armanéo, Elisa, Ere, Nové) sur des maturités s'échelonnant de 2025 à 2056.

		Catégories comptables (1)				Mode de détermination de la juste valeur		
						Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers	**Valeur au bilan**	**Passifs au coût amorti**	**Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat**	**Passifs financiers évalués à la juste valeur par OCI**	**Juste valeur**	**Prix coté sur un marché actif**	**Modèle interne avec données de marché observables**	**Modèle interne avec données de marché non observables**
Emprunts non courants	12 158 (1)	12 142	-	16 (2)	11 753		11 753	
Fournisseurs et autres créanciers	5 473	5 473	-	-	5 473		5 473	
Emprunts et autres financements courants	3 297 (1)	3 297	-	-	3 297		3 297	
Total	**20 928**	**20 912**	**-**	**16**	**20 523**		**20 523**	

(1) Dont 9 611 millions d'euros représentant le montant à 100 % de la dette de l'ensemble Financière Eiffarie.

(2) Il n'a pas été constaté d'inefficacité sur les instruments de couverture. La prise en compte du risque de crédit et du risque propre à l'entité dans la valorisation de la juste valeur des instruments dérivés conformément à IFRS 13 n'a pas d'impact significatif. En 2024, les instruments financiers de couverture portent sur un notionnel total s'élevant à près de 1,8 milliard d'euros correspondant à des swaps de taux dans les concessions et PPP (principalement A'liénor, Adelac, Armanéo, Elisa, Ere, Nové) sur des maturités s'échelonnant de 2025 à 2056.

8.2 Échéancier des actifs, passifs financiers et des flux d'intérêts associés

Année 2025	Valeur au bilan	Flux de trésorerie	À moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Instruments financiers dérivés actifs	119	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	1 820	1 820	1 820	-	-	-	-	-
Disponibilités	4 050	4 050	4 050	-	-	-	-	-
Sous-total actifs financiers (I)	**5 989**	**5 870**	**5 870**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Emprunts bancaires ou obligataires et assimilés (1)	12 572	12 651	1 015	1 790	1 910	1 300	1 939	4 697
Dettes de location	1 351	1 351	359	279	204	137	86	286
Emprunts et dettes financières diverses courants	1 846	1 846	1 846	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés passifs (1)	6	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de dette	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total dettes financières (II)	**15 775**	**15 848**	**3 220**	**2 069**	**2 114**	**1 437**	**2 025**	**4 983**
Endettement financier net (II – I)	**9 786**	**9 978**	**(2 650)**	**2 069**	**2 114**	**1 437**	**2 025**	**4 983**
Intérêts au titre des dettes financières	**-**	**1 886**	**201**	**292**	**250**	**212**	**177**	**755**
Total flux de trésorerie liés à l'endettement financier net	**-**	**11 864**	**(2 449)**	**2 361**	**2 364**	**1 649**	**2 202**	**5 738**

(1) Postes du bilan « emprunts non courants » et « partie à moins d'un an des emprunts non courants ».

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette figurant au bilan du 31 décembre 2025. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et passifs (*swaps* de taux d'intérêt), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2025 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2 % par an.

Année 2024	Valeur au bilan	Flux de trésorerie	À moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Instruments financiers dérivés actifs	161	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	2 246	2 246	2 246	-	-	-	-	-
Disponibilités	3 779	3 779	3 779	-	-	-	-	-
Sous-total actifs financiers (I)	**6 186**	**6 025**	**6 025**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Emprunts bancaires ou obligataires et assimilés (1)	13 215	13 296	1 081	1 158	2 339	1 200	1 837	5 681
Dettes de location	1 244	1 244	341	313	181	124	79	206
Emprunts et dettes financières diverses courants	2 224	2 224	2 224	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés passifs (1)	16	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de dette	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total dettes financières (II)	**16 699**	**16 764**	**3 646**	**1 471**	**2 520**	**1 324**	**1 916**	**5 887**
Endettement financier net (II – I)	**10 513**	**10 739**	**(2 379)**	**1 471**	**2 520**	**1 324**	**1 916**	**5 887**
Intérêts au titre des dettes financières	**-**	**1 980**	**193**	**291**	**240**	**202**	**165**	**889**
Total flux de trésorerie liés à l'endettement financier net	**-**	**12 719**	**(2 186)**	**1 762**	**2 760**	**1 526**	**2 081**	**6 776**

(1) Postes du bilan « emprunts non courants » et « partie à moins d'un an des emprunts non courants ».

Les flux de capital et d'intérêts présentés ci-dessus se rapportent à la dette figurant au bilan du 31 décembre 2024. Ils ne prennent pas en compte les éventuels remboursements anticipés ou nouveaux financements susceptibles d'intervenir dans le futur.

Les flux d'intérêts intègrent les flux des instruments dérivés actifs et passifs (*swaps* de taux d'intérêt), non actualisés.

Les flux d'intérêts des emprunts à taux variable sont fondés sur les taux en vigueur au 31 décembre 2024 ; les emprunts à taux fixe sur nominal indexé intègrent une hypothèse d'inflation future de 2,50 % par an.

8.3 Emprunts, autres financements et covenants

Répartition par taux

	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe sur nominal indexé	Taux révisable	Montant total
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 523	1 284	630	-	4 437
Emprunts obligataires – Programme EMTN (APRR)	7 600	-	119	-	7 719
Autres emprunts obligataires	500	-	-	-	500
Swaps de taux d'intérêt	6	-	-	-	6
Dettes de location	1 351	-	-	-	1 351
Soldes créditeurs de banque	-	86	-	-	86
Titres négociables à court et moyen terme	858	683	-	-	1 541
Divers	96	39	-	-	135
Total passifs financiers 31 décembre 2025	**12 934**	**2 092**	**749**	**-**	**15 775**
Total passifs financiers 31 décembre 2024	**14 095**	**1 850**	**753**	**1**	**16 699**

Une augmentation des taux d'intérêt de 1 %, calculée sur les soldes de clôture nets de dérivés et compte tenu des termes contractuels, entraînerait une hausse de 21 millions d'euros du coût de l'endettement financier avant impôt.

Au 31 décembre 2025, les passifs financiers comprennent, après conversion au taux de clôture, des emprunts en franc CFA pour 139 millions d'euros, en franc suisse pour 10 millions d'euros et en zloty pour 1 million d'euros.

Covenants existants dans les sociétés consolidées par intégration globale

Société	Covenants	Dette associée	Calcul des ratios au 31 décembre 2025
APRR	■ Dette nette/EBITDA inférieure à 7 ■ EBITDA/charges financières nettes supérieur à 2,2.	12	2,8 21,2
VP2 (1)	■ Ratio annuel de couverture du service de la dette au titre de l'année précédant le calcul et sur les 5 années suivantes supérieur ou égal à 1,05 ■ Ratio de couverture de la dette calculé sur la durée des prêts supérieur ou égal à 1,15 ■ Ratio de couverture de la dette calculé sur la durée de la concession supérieur ou égal à 1,25.	625	1,24 à 1,35 1,71 2,57
A'liénor	■ Ratio annuel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 ■ Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 ■ Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash-flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.	711	1,45 1,46 2,80
Eiffage Rail Express	■ Ratio annuel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 ■ Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 ■ Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash-flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.	694	1,59 1,58 1,99
Armanéo	■ Ratio annuel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 ■ Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 ■ Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash-flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.	111	1,67 1,69 2,41
Aéroport Toulouse-Blagnac	■ Ratio financier élargi EBITDA/endettement élargi net total inférieur ou égal à 5,50.	86	1,16
Adelac	■ Ratio annuel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 ■ Ratio annuel prévisionnel de couverture du service de la dette supérieur ou égal à 1,05 ■ Ratio de couverture de la dette, correspondant à la valeur actualisée des cash-flows futurs pour le service de la dette prévisionnelle du projet sur l'encours de la dette à la date du calcul. Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,10.	623	2,07 2,14 2,33
Groupe Sun'R	■ Les covenants sont relatifs à la dette de treize sociétés de projets dont certains, portant sur des éléments non récurrents, sont en cours de renégociation avec les prêteurs bancaires.	74	

(1) Dernier calcul des ratios disponible au 30 juin 2025.

8.4 Variation des emprunts et des dettes financières diverses

Année 2025	Début de l'exercice	Variation de périmètre	Autres mouvements	Juste valeur des instruments financiers	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Emprunts non courants et partie à moins d'un an des emprunts non courants (I)	13 231	(554)	(5)	(10)	1 841	(1 925)	12 578
Dettes de location et partie à moins d'un an des dettes de location (II)	1 244	-	496	-	-	(389)	1 351
Soldes créditeurs de banque	66	10	10	-	-	-	86
Autres emprunts et dettes financières diverses	2 158	3	23	-	52	(476)	1 760
Emprunts et dettes financières diverses (III)	2 224	13	33	-	52	(476)	1 846
Total (I + II + III)					**1 893**	**(2 790)**	
Rapprochement avec le Tableau des Flux de Trésorerie							
Remboursement des dettes de location (IV)					-	(389)	
Émission et remboursement d'emprunts (V)					1 893	(2 401)	
Total (IV + V)					**1 893**	**(2 790)**	

Année 2024	Début de l'exercice	Variation de périmètre	Autres mouvements	Juste valeur des instruments financiers	Augmentations	Diminutions	Fin de l'exercice
Emprunts non courants et partie à moins d'un an des emprunts non courants (I)	13 351	25	5	2	667	(819)	13 231
Dettes de location et partie à moins d'un an des dettes de location (II)	1 108	14	470	-	-	(348)	1 244
Soldes créditeurs de banque	109	4	(47)	-	-	-	66
Autres emprunts et dettes financières diverses	1 415	-	21	-	733	(11)	2 158
Emprunts et dettes financières diverses (III)	1 524	4	(26)	-	733	(11)	2 224
Total (I + II + III)					**1 400**	**(1 178)**	
Rapprochement avec le Tableau des Flux de Trésorerie							
Remboursement des dettes de location (IV)					-	(348)	
Émission et remboursement d'emprunts (V)					1 400	(830)	
Total (IV + V)					**1 400**	**(1 178)**	

8.5 Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Principes comptables

Le poste « Autres produits et charges financiers » regroupe l'incidence en résultat financier des participations non consolidées, les plus ou moins-values de cession d'éléments financiers et l'actualisation financière des engagements en faveur du personnel et des différents postes d'actifs et de passifs.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Coût de l'endettement financier net	(317)	(318)
Dont groupe Financière Eiffarie	(139)	(137)

La charge nette d'intérêts de 289 millions d'euros figurant dans le tableau des flux de trésorerie en 2025 correspond au coût de l'endettement financier pour 317 millions d'euros déduction faite de 28 millions d'euros non générateurs de trésorerie (réévaluations de dettes, intérêts courus non échus, etc.).

Le coût de l'endettement financier net inclut 36 millions d'euros d'intérêts relatifs à la dette de location.

La charge nette d'intérêts de 284 millions d'euros figurant dans le tableau des flux de trésorerie en 2024 correspond au coût de l'endettement financier pour 318 millions d'euros déduction faite de 34 millions d'euros non générateurs de trésorerie (réévaluations de dettes, intérêts courus non échus, etc.).

Le coût de l'endettement financier net inclut 25 millions d'euros d'intérêts relatifs à la dette de location.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actualisations financières	(25)	(14)
Créances financières	(9)	(5)
Participations financières	(1)	(7)
Plus ou moins-values sur cessions de participations	24	-
Dividendes de sociétés non consolidées	5	6
Autres	(9)	1
Autres produits et charges financiers	**(15)**	**(19)**

8.6 Autres actifs financiers non courants

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Instruments de capitaux propres	112	105
Instruments financiers dérivés actifs	119	161
Prêts	114	52
Autres immobilisations financières	75	74
Total	**420**	**392**

8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

		31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actif			
Trésorerie à la clôture		4 050	3 779
Équivalents de trésorerie		1 820	2 246
	(I)	**5 870**	**6 025**
Passif			
Soldes créditeurs de banque	(II)	86	66
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au tableau des flux de trésorerie	**(I – II)**	**5 784**	**5 959**

Les éléments classés en trésorerie et équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

8.8 Gestion des risques financiers

Exposition au risque de taux

Dans l'activité concessions et gestion de services publics, le Groupe est endetté soit à taux fixe, soit à taux variable selon les conditions de marché qui prévalent lors de la mise en place des financements. En cas d'endettement à taux variable, des instruments de couverture de taux d'intérêt sont mis en place afin de réduire l'exposition de ces emprunts à une variation des taux d'intérêt.

Pour le reste de l'activité, le Groupe s'endette majoritairement à taux fixe.

Au 31 décembre 2025, hors la dette des sociétés concessionnaires consolidées, Eiffage n'est pas endettée (1 528 millions d'euros de trésorerie positive nette).

La dette financière nette (hors juste valeur des instruments financiers de couverture de taux et dette de location) relative aux activités de Concessions (10 076 millions d'euros au 31 décembre 2025), essentiellement sans recours, est portée par :

- APRR et sa holding de contrôle Financière Eiffarie, dont l'endettement est majoritairement à taux fixe ;
- la holding de contrôle de la société concessionnaire du viaduc de Millau dont l'endettement est entièrement à taux fixe sur un capital indexé à l'inflation ;
- la société A'liénor, concessionnaire de l'autoroute A65 Pau-Langon, dont l'endettement est majoritairement à taux fixe ;
- la société Adelac, concessionnaire de l'autoroute A41 Nord, dont l'endettement est majoritairement à taux fixe ;
- l'aéroport Toulouse-Blagnac et les sociétés affiliées ;
- la société SECAA, concessionnaire de l'autoroute de l'avenir au Sénégal ;
- Sun'R et les sociétés affiliées ;
- des sociétés titulaires de contrats de partenariats public-privé (dont la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire) dont l'endettement est très majoritairement à taux fixe.

Exposition au risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change sur les opérations courantes puisque les principales filiales du Groupe opèrent dans la zone euro, représentant ainsi 89 % de son chiffre d'affaires.

Les contrats à l'exportation réalisés dans d'autres zones sont traités dans les monnaies dans lesquelles les dépenses sont exposées.

Le risque de change ne concerne que les décalages de trésorerie qui apparaissent sur ces contrats ainsi que le rapatriement des frais généraux de siège et des résultats.

Ponctuellement, des contrats de couverture de change peuvent être initiés pour se garantir de l'incidence des fluctuations des devises sur certains postes d'actifs ou de passifs.

Exposition au risque de liquidité

Dans le cadre de son activité de concessions et gestion de services publics, le Groupe met en place sur chacun des contrats individuels des financements propres à chacune des concessions et partenariats public-privé. Ces financements peuvent être sujets au respect de ratios financiers adaptés à chacune des situations. Le risque de liquidité de ces contrats est maîtrisé à travers l'analyse des flux prévisionnels d'encaissement de trésorerie et de remboursement des dettes.

Le Groupe dispose d'une structure financière solide tant au niveau d'Eiffage SA (et de ses filiales Travaux), bénéficiant d'une notation court terme de F2 par Fitch, que de ses entités concessionnaires dont la plus importante, APRR, est notée A stable par Fitch et A- stable par S&P.

Eiffage SA et ses filiales Travaux disposent au 31 décembre 2025 d'une liquidité de 5,6 milliards d'euros composée de 3,6 milliards d'euros de disponibilités et d'une ligne de crédit bancaire non tirée de 2 milliards d'euros sans covenant financier. Cette facilité est à échéance 2031 avec une extension possible d'un an. La liquidité d'Eiffage SA est en hausse de 0,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2024.

APRR dispose, pour elle-même, d'une liquidité de 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2025, composée de 1,7 milliard d'euros de disponibilités et d'une ligne de crédit bancaire non tirée de 1,5 milliard d'euros sans covenant financier. Cette facilité est à échéance 2031 avec une extension possible d'un an. La liquidité d'APRR est en baisse de 0,8 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2024 du fait notamment de la réduction de 0,5 milliard d'euros de la ligne de crédit bancaire intervenu en février 2025.

Exposition au risque de marché

Eiffage n'est pas exposé au risque sur actions, les excédents de trésorerie étant placés en OPCVM monétaires ou en certificats de dépôt bancaires ou en comptes bancaires à terme (SICAV et fonds commun de placements).

Exposition au risque de crédit

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé sur deux secteurs principaux en ce qui concerne la gestion du risque client.

D'une part, l'activité de concessions et gestion de services publics où le risque d'insolvabilité est réduit, soit du fait de transactions très nombreuses, de faible montant individuel, et majoritairement à paiement immédiat, soit d'encaissements contractuels de long terme avec des collectivités publiques.

D'autre part, l'activité entrepreneuriale est réalisée en grande partie avec des clients du secteur public ou de grandes entreprises du secteur privé, ce qui a pour effet de limiter le risque de non-recouvrement. En ce qui concerne le secteur immobilier, les ventes en l'état futur d'achèvement (VEFA) permettent de limiter le risque de défaut de paiement notamment par l'encaissement d'avances sur ventes.

Exposition au risque de fluctuation du prix des matières premières

Les marchés de travaux sur lequel le Groupe opère sont en général affectés d'une clause de révision de prix adossée à un indice national qui permet de couvrir le risque de fluctuation du prix des matières premières.

Ponctuellement, dans le cadre de marchés importants et non révisables, le Groupe peut être amené à utiliser des contrats de couverture de prix de matières premières concernant des approvisionnements dont les variations des prix sur les marchés mondiaux sont importantes.

9. Provisions

Principes comptables

→ Provisions non courantes

Est classée sous ce poste la part à plus d'un an des :

Provisions pour maintien en l'état des ouvrages concédés

Afin de faire face aux obligations contractuelles de maintien en bon état d'usage des infrastructures concédées représentées par le droit incorporel cité en note 6.1 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé et actifs financiers sur accords de concession de services publics », le Groupe constitue des provisions couvrant les dépenses futures de renouvellement des chaussées ainsi que les dépenses de réparation des infrastructures (ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques), en fonction de l'analyse des indicateurs techniques de dégradation observés à la clôture selon les barèmes techniques définis dans les contrats de concession.

S'agissant des provisions relatives aux dépenses de renouvellement des chaussées, elles sont dotées sur la durée d'utilisation prévisionnelle des biens à remplacer et sont actualisées.

S'agissant des provisions relatives aux dépenses de réparation des infrastructures, elles sont dotées en fonction de l'analyse des indicateurs techniques de dégradation observés à la clôture et sont actualisées.

Engagements de retraite

Ils concernent les avantages au personnel à long terme au titre des indemnités de fin de carrière à verser aux salariés le jour de leur départ volontaire en retraite (régime à prestations définies).

Pour les filiales françaises, qui composent la majorité de l'engagement, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables).

Le groupe Eiffage a utilisé la méthode actuarielle des unités de crédit projetées (PUC – *Projected Unit Credit*) afin de déterminer la valeur actuelle des engagements du régime au titre des services passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice.

Selon cette méthode, une valeur projetée des prestations accumulées est calculée à la date d'évaluation, au titre des services rendus antérieurs à cette date et au titre de l'exercice en cours pour les participants en activité. La valeur projetée des prestations accumulées est fondée sur la formule d'acquisition des droits du régime et sur l'ancienneté acquise en date d'évaluation, mais elle inclut les rémunérations, les paramètres des prestations de Sécurité sociale, etc., projetés à l'âge où le participant est supposé commencer à bénéficier de ses prestations.

L'engagement du régime est la valeur présente actuarielle de cette valeur projetée des prestations acquises à la date d'évaluation, incluant toutes les prestations payables pour tous les participants (en activité ou inactifs). Le coût des services de l'année est la valeur présente actuarielle de la différence entre la valeur projetée des prestations acquises en début et fin d'année.

L'engagement est calculé comme la valeur présente actuarielle à laquelle un ratio d'ancienneté est appliqué. Ce ratio d'ancienneté est déterminé selon une linéarisation de l'acquisition des droits sur les années de services précédant le départ en retraite au titre desquelles le salarié génère un droit à l'avantage.

Ce calcul prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié ;
- l'âge prévisible de départ à la retraite (65 ans) ;
- le taux de rotation calculé par métier, tranche d'âge et catégorie ;
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales ;
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires ;
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ déterminé par l'indice iBoxx Corporates AA 10 ;
- les tables de survie publiées à l'échelle nationale ;
- l'application du seul régime de départ volontaire en retraite.

Les écarts actuariels résultent de changements d'hypothèses ou d'écarts d'expérience relatifs aux taux d'intérêt, à l'évolution des taux de rotation du personnel et des modes de départ en fin de carrière ; ils sont constatés dans les capitaux propres (autres éléments du résultat global).

Les coûts des services passés résultent des changements de régimes existants ou de la mise en place de nouveaux régimes. Ils résultent notamment dans le Groupe des changements intervenus dans les conventions collectives applicables aux secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics et de la Métallurgie, ainsi qu'aux changements légaux intervenus dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale.

Conformément à IAS 19 révisée, ils sont reconnus immédiatement dans la charge de l'exercice.

Médailles du travail

Elles entrent dans la catégorie des autres avantages à long terme, évalués et comptabilisés selon les mêmes principes que les régimes à prestations définies. L'intégralité de leur variation est constatée en résultat. Elles sont à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur carrière ou de leur présence dans le Groupe.

→ Provisions courantes

Outre la part à moins d'un an des provisions ci-dessus, elles comprennent les provisions liées aux activités courantes du Groupe :

- provisions pour litiges et pénalités ;
- provisions pour garanties données.

Dans le secteur des Infrastructures, les provisions pour garanties sont constituées pour couvrir les levées de réserves et les non-conformités en cas de désordres imprévus sur les différents ouvrages.

Dans le secteur de la Construction, il s'agit essentiellement de provisions pour litige en SAV entrant dans le cadre de la garantie décennale, en France, pour laquelle le Groupe est couvert au-delà d'une franchise, par des contrats d'assurance. Le fait générateur est la convocation à une expertise et le montant de la franchise.

Dans le secteur des Concessions, s'agissant des partenariats public-privé, une part des loyers perçus de façon linéaire est destinée à couvrir les travaux de gros entretien et renouvellement. Elle donne lieu à la constitution d'une provision pour la partie non dépensée dans la période, le cas échéant.

- provisions pour risques chantiers ;
- provisions pour restructuration ;
- provisions pour pertes à terminaison relatives aux contrats déficitaires et ce, quel que soit le degré d'avancement des contrats. Ces provisions sont fondées sur les données prévisionnelles propres à chaque contrat, qui peuvent au cas par cas intégrer les produits de réclamations déposées lorsque leur obtention est hautement probable et leur montant déterminable de façon fiable.

Les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est enregistré au cours de la période durant laquelle ils sont intervenus.

9.1 Variation des provisions

Année 2025	Au début de l'exercice *	Variations de périmètre et de change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	À la fin de l'exercice
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	573	1	35	(4)	-	(59)	546
Provisions pour engagements de retraite	300	-	33	(22)	-	(25) (1)	286
Provisions pour médailles du travail	33	-	3	(3)	-	(2)	31
Autres provisions non courantes	13	-	1	7	(8)	5	18
Provisions non courantes	**919**	**1**	**72**	**(22)**	**(8)**	**(81)**	**881**
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	55	-	5	(55)	-	59	64
Provisions pour pertes à terminaison	163	-	99	(98)	(7)	2	159
Provisions pour restructurations	19	-	7	(5)	(2)	-	19
Provisions pour garanties données	98	-	64	(15)	(6)	-	141
Provisions pour litiges et pénalités	97	-	32	(23)	(7)	(1)	98
Provisions pour engagements de retraite	7	-	-	-	-	2 (1)	9
Provisions pour médailles du travail	4	-	-	-	-	2	6
Provisions pour autres passifs	479	(6)	305	(125)	(46)	22	629
Provisions courantes	**922**	**(6)**	**512**	**(321)**	**(68)**	**86**	**1 125**

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

(1) *Dont écart actuariel : - 24 millions d'euros.*

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montant non significatif. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an. Aucun montant en remboursement n'est attendu.

Année 2024	Au début de l'exercice *	Variations de périmètre et de change	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	Autres mouvements	À la fin de l'exercice*
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	585	-	51	(14)	-	(49)	573
Provisions pour engagements de retraite	279	1	30	(3)	-	(7) (1)	300
Provisions pour médailles du travail	30	-	3	(1)	-	1	33
Autres provisions non courantes	5	-	1	-	-	7	13
Provisions non courantes	**899**	**1**	**85**	**(18)**	**-**	**(48)**	**919**
Provisions pour maintien en état des ouvrages concédés	58	-	-	(53)	-	50	55
Provisions pour pertes à terminaison	122	4	125	(88)	-	-	163
Provisions pour restructurations	15	4	8	(5)	(3)	-	19
Provisions pour garanties données	94	3	23	(14)	(5)	(3)	98
Provisions pour litiges et pénalités	92	-	61	(44)	(12)	-	97
Provisions pour engagements de retraite	8	-	-	(17)	-	16 (1)	7
Provisions pour médailles du travail	5	-	-	-	-	(1)	4
Provisions pour autres passifs	455	3	203	(119)	(70)	7	479
Provisions courantes	**849**	**14**	**420**	**(340)**	**(90)**	**69**	**922**

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

(1) *Dont écart actuariel : 9 millions d'euros.*

Chacune des lignes de provisions courantes indiquées ci-avant est l'addition d'un certain nombre de litiges liés essentiellement aux contrats de construction qui, pris individuellement, sont de montant non significatif. L'échéance de ces provisions, liées au cycle d'exploitation, est généralement inférieure à un an. Aucun montant en remboursement n'est attendu.

9.2 Litiges-arbitrages et autres engagements

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges. Les affaires décrites ci-après ont fait l'objet, si nécessaire, de provisions considérées comme suffisantes en l'état actuel des dossiers.

De par son activité routière, le Groupe utilise des produits issus de l'industrie pétrolière pour la fabrication de ses matériaux. À ce titre, ainsi qu'en raison de l'utilisation de sites industriels anciens, le Groupe est susceptible d'être recherché au titre d'éventuelles pollutions environnementales.

L'activité du Groupe liée à la construction d'ensembles immobiliers peut entraîner des risques de malfaçons dont la durée de révélation peut aller jusqu'à dix années et dont les coûts de réparation peuvent être significatifs. À ce titre, le Groupe est, au-delà de franchises, couvert par des contrats d'assurance décennale. Les provisions nécessaires ont été constituées et le Groupe n'attend pas de conséquences significatives à ce titre.

Concernant les marchés de rénovation des lycées d'Île-de-France du début des années 90, les procédures engagées par la Région Île-de-France pour indemnisation suite aux condamnations des majors du BTP par le juge pénal et par l'Autorité de la concurrence en 2007 sont toujours en cours.

Alors que la Région avait initialement porté ses demandes indemnitaires contre les entreprises et personnes impliquées devant le juge civil, la procédure est finalement aujourd'hui pendante devant les juridictions administratives à la suite d'une décision du tribunal des conflits en date du 16 novembre 2015. Ainsi, en mars 2017, la région a présenté devant le tribunal administratif de Paris 88 requêtes à l'encontre de 24 défendeurs, entreprises et personnes physiques confondues. Le total des demandes est de 293 millions d'euros, outre les intérêts. Par jugements du 29 juillet 2019, le tribunal administratif de Paris a rejeté les demandes de la Région à raison de l'acquisition de la prescription, sans les examiner au fond.

Sur appel de la Région contre ces jugements, la Cour administrative d'appel de Paris, statuant dans deux dossiers par décisions du 19 février 2021, avait rejeté l'argument de la prescription et avait sollicité avant dire droit la désignation d'un expert afin de l'éclairer dans son appréciation du préjudice subi par la Région.

Le Conseil d'État a rendu plusieurs décisions en mai 2023 rejetant les pourvois des constructeurs en estimant que l'action de la Région n'était pas prescrite. Les expertises diligentées dans les deux dossiers choisis par la cour administrative d'appel ont donné lieu au dépôt de deux rapports d'expertise, l'un en décembre 2023 et l'autre fin janvier 2025 concluant à l'absence de préjudice. Cependant, le 5 décembre 2025, la cour administrative d'appel de Paris a condamné les défendeurs dans huit dossiers à hauteur de 2/3 de 2 % du montant hors taxes des marchés de travaux concernés, ce qui, extrapolé à l'ensemble des dossiers, représenterait un montant global de condamnation de l'ordre de 19 millions d'euros en principal pour une quote-part Eiffage de 4,5 millions d'euros.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

9.3 Indemnités de fin de carrière

9.3.1 Hypothèses retenues

Les salariés du Groupe bénéficient en France d'indemnités versées en une fois au moment de leur départ à la retraite.

Les hypothèses retenues sont :

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Taux d'actualisation	3,75 %	3,25 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,25 %
Taux de rendement attendu	3,75 %	3,25 %
Taux d'augmentation des salaires	3,00 %	3,25 %
Taux de charges sociales	45,00 %	45,00 %

Les hypothèses de rotation du personnel sont propres à chaque branche d'activité et à chaque tranche d'âge.

La duration moyenne pondérée de l'obligation est de 9,72 années.

9.3.2 Réconciliation de l'actif/(provision)

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
A. Détail de la provision comptable		
Valeur actuarielle de l'obligation	(276)	(287)
Juste valeur des actifs du régime	2	2
Situation financière nette : (déficit)/surplus	(274)	(285)
Effet du plafonnement des actifs	-	-
Retraites supplémentaires	-	-
Variation de périmètre	-	-
Filiales étrangères	(22)	(23)
Actif/(Provision) en fin de période	(296)	(308)
B. Réconciliation de la provision comptable		
Actif/(Provision) en début de période	(284)	(266)
Charge comptable de l'exercice	(31)	(29)
Gain/(Perte) reconnu en autres éléments du résultat global	22	(6)
Cotisations de l'employeur	-	-
Prestations payées directement par la Société	20	17
Acquisitions	-	-
Transferts	-	-
Retraites supplémentaires	-	-
Variation de périmètre	-	-
Filiales étrangères	(22)	(23)
Actif/(Provision) en fin de période	**(295)**	**(307)**

9.3.3 Réconciliation de l'engagement et des actifs de couverture

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
A. Réconciliation de l'engagement (DBO)		
Engagement en début de période	287	268
Coût des services rendus au cours de la période	22	21
Coût financier	9	9
Cotisations employés	-	-
(Gain)/perte actuariel – expérience	(3)	6
(Gain)/perte actuariel – hypothèses démographiques	2	-
(Gain)/perte actuariel – hypothèses financières	(21)	-
Prestations payées par les actifs	-	-
Prestations payées par la Société	(20)	(17)
Modifications de régime	-	-
Réductions	-	-
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Liquidations	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Autres ajustements	-	-
Engagement en fin de période	**276**	**287**
B. Réconciliation des actifs de couverture		
Juste valeur des actifs en début de période	2	2
Intérêt net sur les actifs du régime	-	-
Rendement des actifs du régime plus élevé/(faible) que celui basé sur l'actualisation	-	-
Cotisations employeur	-	-
Cotisations employés	-	-
Prestations payées	-	-
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Liquidations	-	-
Juste valeur des actifs en fin de période	**2**	**2**

9.3.4 Informations additionnelles

A. Prestations futures attendues pour l'exercice fiscal se terminant le 31 décembre 2026	**8**
B. Profil des échéances de l'obligation	
Paiements attendus sur l'année fiscale 2027	6
Paiements attendus sur l'année fiscale 2028	14
Paiements attendus sur l'année fiscale 2029	21
Paiements attendus sur l'année fiscale 2030	30
Paiements attendus sur la période 2031-2035	168

9.3.5 Sensibilité

Une diminution de 0,5 point du taux d'actualisation entraînerait une hausse 4,88 % sur le montant de la dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière.

10. Impôt sur les résultats

Principes comptables

L'impôt sur le résultat des différentes entités est calculé selon les législations propres à chaque pays où la filiale est localisée.

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables, actives et passives, du bilan consolidé, à l'exception notamment des *goodwills*.

Ils sont évalués, selon la méthode du report variable, au taux d'impôt attendu sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, et adopté à la date de clôture.

L'incidence de la modification des taux d'imposition est prise en compte dans l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi-adopté à la date de clôture.

Les passifs d'impôts sont compensés avec les actifs chaque fois qu'une législation particulière autorise une entité à se constituer seule redevable de l'impôt pour un ensemble de sociétés (intégration fiscale).

Les impôts différés actifs sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts figurant au compte de résultat et sur l'état du résultat global comprennent à la fois l'impôt exigible et l'impôt différé.

10.1 Postes d'impôts au bilan

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 *
Impôts courants		
Actifs	35	20
Passifs	262	264
Position nette passive	**227**	**244**
Impôts différés		
Actifs	259	252
Passifs	744	779
Position nette passive	**485**	**527**

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

10.2 Ventilation des impôts différés

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 *
Actifs résultant de :		
Indemnités de fin de carrière	63	69
Décalages fiscaux	291	235
Écarts d'évaluation	-	-
Déficits activés	56	77
Juste valeur des instruments financiers	-	-
Retraitement de contrats de concessions et de PPP	172	120
Locations	4	3
Divers	12	11
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	(339)	(263)
Total	**259**	**252**
Passifs résultant de :		
Décalages fiscaux	338	312
Écarts d'évaluation	716	749
Juste valeur des instruments de capitaux propres	-	-
Juste valeur des instruments financiers	29	37
Location-financement	-	-
Divers	-	-
Compensation IDA/IDP au sein de mêmes entités fiscales	(339)	(319)
Total	**744**	**779**

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

10.3 Charge d'impôt sur les résultats

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 *
Impôt sur les bénéfices	(880)	(652)
Impôts différés	69	41
Total	**(811)**	**(611)**

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

La contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instaurée par la loi de finances pour 2025 est calculée sur la moyenne de l'impôt des sociétés françaises des exercices 2024 et 2025.

Au 31 décembre 2025, elle s'élève à 176 millions d'euros.

10.4 Impôts différés relatifs aux éléments constatés dans les capitaux propres

	2025	2024
Actifs (1)	(15)	23
Passifs (1)	(10)	(13)

(1) Impôts différés sur réévaluation des instruments dérivés de couverture, engagements de retraite et actifs financiers.

10.5 Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 *
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 467	1 520
Impôt sur les résultats	811	611
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(65)	(53)
Résultat comptable avant impôt	**2 213**	**2 078**
Taux d'impôt applicable à la société mère (taux de l'impôt en France)	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique calculée sur le résultat consolidé avant impôt et résultat des entreprises associées	572	537
Surtaxe exceptionnelle	176	-
Différences permanentes (1)	62	70
Différentiel de taux d'imposition	1	4
Résultats taxés à taux réduits	-	-
Différentiel de taux futurs sur impôts différés non courants	-	-
Impôt au compte de résultat	**811**	**611**

* *Chiffres retraités de l'évolution de la comptabilisation des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières.*

(1) Dont 33 millions d'euros en 2025 et 32 millions d'euros en 2024 liés à la non-déductibilité de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

10.6 Déficits non activés

Compte tenu de l'incertitude sur leur recouvrabilité, certains impôts différés actifs ne sont pas comptabilisés. Cela concerne essentiellement des déficits fiscaux générés à l'étranger, et dans une moindre mesure, des déficits de sociétés non intégrées dans le régime d'intégration fiscale d'Eiffage SA.

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Déficits non activés	450	354

11. Transactions avec les parties liées

Sociétés mises en équivalence

Les transactions significatives enregistrées avec les sociétés mises en équivalence sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

		31 décembre 2025	
Société	**Nature**	**Créance (dette)**	**Montant au compte de résultat Produit (charge)**
Opérations financières			
Bagnolet Gallieni II	Compte courant	(21)	1
Boulogne D5	Compte courant	(2)	-
Clamart Pentagone	Compte courant	9	1
Foncière de la Nielle Sud	Compte courant	(4)	-
Fontenay sous-Bois Rabelais	Compte courant	2	-
Isentalautobahn	Prêt	9	1
Isentalautobahn	Compte courant	(2)	-
Joinville 41 rue de Paris	Compte courant	2	-
L'île Saint Denis Chatelier	Compte courant	2	-
Midi Pyrénées Granulats	Compte courant	2	-
Neptun Smulders Offshore Renewables	Compte courant	10	-
Nové	Prêt	69	-
Préfernord	Compte courant	1	-
Saclay le Bourg	Compte courant	2	-
Saint Ouen Héritage	Compte courant	11	1
Sicea	Prêt	11	-
Société d'exploitation de Toulouse Francazal Aéroport	Compte courant	1	-
Société Matériaux de Beauce	Compte courant	6	-
Wilson Chapelle	Compte courant	1	-
Opérations commerciales			
Boulogne D5	Prestations diverses	1	3
Chatenay Malabry Parc Centrale	Prestations diverses	(23)	1
Cielis	Prestations diverses	2	6
Clamart Pentagone	Prestations diverses	2	11
Combined Marine and Offshore Services	Prestations diverses	1	-
Durance Granulats	Prestations diverses	(1)	(2)
Fontenay sous-Bois Rabelais	Prestations diverses	-	2
Getlink SE	Prestations diverses	3	2
Midi Pyrénées Granulats	Prestations diverses	-	(4)
Nové	Prestations diverses	16	-
Préfernord	Prestations diverses	1	5
Saint Ouen Héritage	Prestations diverses	6	11
Semo Nantes	Prestations diverses	-	(1)
Société Matériaux de Beauce	Prestations diverses	1	3
Volterres	Prestations diverses	2	3

Autres parties liées

Eiffage SA et Société Générale SA ont un administrateur commun en la personne de Benoît de Ruffray ; les deux groupes entretiennent des relations commerciales courantes.

Par ailleurs, le Groupe entretient des relations commerciales courantes mais non significatives avec des sociétés ayant des administrateurs membres du conseil d'administration d'Eiffage.

Rémunérations des organes de direction *

La rémunération des administrateurs est approuvée par le conseil d'administration sur proposition du comité de nominations et de rémunérations.

L'ensemble des rémunérations et avantages accordés aux organes de direction s'établit comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
Rémunération	5 302	5 642
Avantage en nature	16	17
Charges sociales patronales	2 148	2 234
Paiement en actions (1)	2 635	2 713
Jetons de présence	570	599
Indemnités de fin de contrat de travail	428	371
Autres avantages à long terme	-	-

* *Le président directeur général, les membres du conseil d'administration et du comité exécutif.*

(1) Conformément à la définition IFRS 2.

12. Honoraires des commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires des principaux commissaires aux comptes dont les prestations effectuées ont été prises en charge au compte de résultat en 2025 :

	Forvis Mazars		Deloitte		KPMG	
	En millions d'euros	En %	En millions d'euros	En %	En millions d'euros	En %
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés (1)						
Eiffage SA	0,1	3 %	0,1	4 %	-	-
Filiales intégrées globalement	4,1	88 %	1,7	60 %	2,1	70 %
Sous-total	**4,2**	**91 %**	**1,8**	**64 %**	**2,1**	**70 %**
Certification du rapport de durabilité						
Eiffage SA	-	-	0,6	19 %	-	-
Filiales intégrées globalement	0,0	1 %	0,0	1 %	-	-
Sous-total	**0,0**	**1 %**	**0,6**	**20 %**	**-**	**-**
Services autres que la certification des comptes (2)						
Eiffage SA	0,0	1 %	0,0	1 %	-	-
Filiales intégrées globalement	0,4	8 %	0,4	15 %	0,9	30 %
Sous-total	**0,4**	**8 %**	**0,4**	**16 %**	**0,9**	**30 %**
Total	**4,7**	**100 %**	**2,9**	**100 %**	**3,0**	**100 %**

(1) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(2) Incluant à la fois les services requis par les textes légaux et réglementaires et ceux demandés par les entités consolidées par intégration globale.

13. Engagements financiers

Engagements donnés

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Engagements hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé		
Engagements auprès de sociétés de personnes (Snc, Sci, Gie)	53	56
Engagements de prise de participation	-	-
Engagements hors bilan liés au financement		
Nantissement de titres dans le cadre des opérations de crédit	49	53
Autres engagements dans le cadre des opérations de crédit	4	24
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles		
Avals, cautions, garanties de marché	8 436	7 739
Engagements envers le personnel	-	-
Autres engagements liés à l'activité opérationnelle	498	1 335
Total des engagements donnés	**9 040**	**9 207**

Les cautions de soumission et de bonne fin données sur les grands contrats expliquent l'importance du montant du poste « Avals, cautions, garanties de marché ».

Engagements reçus

	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Engagements hors bilan liés au financement		
Lignes de crédit confirmées non utilisées	3 500	4 000
Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles		
Avals, cautions, garanties de marché	1 286	1 034
Autres engagements liés à l'activité opérationnelle	341	337
Total des engagements reçus	**5 127**	**5 371**

Nantissements d'actifs

Les financements de projets dans le domaine des concessions ou des partenariats public-privé nécessitent le nantissement des titres des sociétés titulaires de tels contrats, créées à cet effet, au profit des prêteurs et de leurs garants. Cette situation s'applique à la majorité des concessions et PPP du Groupe et notamment à APRR, A'liénor (A65), Adelac (A41), SMTPC, Prado Sud, Secaa (Autoroute de l'avenir au Sénégal), Eiffage Rail Express (BPL) et Sicea (Antioquia).

14. Carnet de commandes

Principes comptables

Le carnet de commandes est la somme des obligations de performance restant à exécuter à la date de clôture : les deux parties se sont engagées sans possibilité de se dédire, créant ainsi des droits et obligations exécutoires de chacun.

En milliards d'euros	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Construction	5,6	5,4
Infrastructures	15,4	15,2
Énergie Systèmes	8,8	8,2
Total Travaux	**29,9**	**28,9**
Dont part à réaliser en		
N+1	14,1	13,8
N+2	8,0	7,0
N+3 et ultérieurement	7,7	8,1

Le carnet de commandes des branches Travaux atteint 29,9 milliards d'euros (+ 3 % sur un an) ; il représente 16,8 mois d'activité et est en augmentation dans toutes les branches et de façon plus marquée chez Énergie Systèmes qui bénéficie de l'apport de ses acquisitions.

15. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2025

Les filiales allemandes du Groupe sont consolidées dans les états financiers consolidés présentés. En application des paragraphes 264 (3), 264-B et 291 du Code du commerce allemand (HGB), ces entités peuvent bénéficier de l'exemption de publication de rapport annuel et de présentation de comptes consolidés selon le référentiel comptable allemand.

Eiffage	**100,0%**
A3 NordBayern Gmbh Co&kg *	74,5%
Adelac	52,5%
A'liénor	100,0%
Eiffage Rail Express	100,0%
Getlink SE *	27,7%
Nové *	50,0%
Société Eiffage de la Concession de l'Autoroute de l'Avenir	75,0%
ATB Participation	**100,0%**
Aéroport Toulouse-Blagnac	50,0%
Verdun Participation 1	**100,0%**
Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau	100,0%
Financière Eiffarie	**52,5%**
Aliaé	52,5%
APRR	52,5%
AREA	52,4%
Eiffage Construction	**100,0%**
Eiffage Construction Alsace Franche Comté	100,0%
Eiffage Construction Amélioration de l'habitat	100,0%
Eiffage Construction Bourgogne	100,0%
Eiffage Construction Bretagne	100,0%
Eiffage Construction Equipements	100,0%
Eiffage Construction Grands Projets	100,0%
Eiffage Construction Habitat	100,0%
Eiffage Construction Haute Normandie	100,0%
Eiffage Construction Lorraine	100,0%
Eiffage Construction Midi Pyrénées	100,0%
Eiffage Construction Nord	100,0%
Eiffage Construction Nord Aquitaine	100,0%
Eiffage Construction Pays de Loire	100,0%
Eiffage Construction Picardie	100,0%
Eiffage Construction Résidentiel et Fonctionnel	100,0%
Eiffage Construction Rhône Loire	100,0%
Eiffage Construction Sud Est	100,0%
Eiffage Construction Tertiaire	100,0%
Eiffage Immobilier Ile de France	100,0%
Eiffage Immobilier Sud Est	100,0%
Eiffage Suisse AG	100,0%
Nové Construction	100,0%
Saint Ouen Héritage *	37,5%
Société Nouvelle Pradeau Morin	100,0%
Eiffage Construction Belux	100,0%
AB-Eiffage	100,0%
Entreprises Générales Louis Duchêne	100,0%
Herbosch-Kiere	100,0%
Perrard	100,0%
Valens	100,0%

Eiffage Infrastructures	**100,0%**
AER	100,0%
Aevia	100,0%
Bocahut	100,0%
Demcy	100,0%
Eiffage Fondations	100,0%
DLE Ouest	100,0%
Eiffage GC Infra Linéaires	100,0%
Eiffage Génie Civil	100,0%
Eiffage Génie Civil Marine	100,0%
Eiffage Génie Civil Marine S.A.S Zomac	100,0%
Eiffage Génie Civil Réseaux	100,0%
Eiffage Infra Bau SE	100,0%
Eiffage Infraestructuras	100,0%
Eiffage Infra-Hochbau GmbH	100,0%
Eiffage Infra-Nordic AB	100,0%
Eiffage Infra-Nordwest GmbH	100,0%
Eiffage Infra-Ost GmbH	100,0%
Eiffage Infra-Rail GmbH	100,0%
Eiffage Infra-Sud GmbH	100,0%
Eiffage Infra-Sudwest	100,0%
Eiffage Infra-West GmbH	100,0%
Eiffage Rail	100,0%
Eiffage Route Centre Est	100,0%
Eiffage Route Grand Sud	100,0%
Eiffage Route IdF Centre Ouest	100,0%
Eiffage Route Nord Est	100,0%
Eiffage Route Sud Ouest	100,0%
Eiffage Sénégal	100,0%
Eiffage Travaux Maritimes et Fluviaux	100,0%
Eiffage Métal	100,0%
Eiffage Métal España	100,0%
GEIE Smulders Substations Partnership	100,0%
HSM Offshore Energy B.V.	90,0%
Iemants France	90,0%
Iemants NV	90,0%
Momsteel	70,0%
SEH Engineering GmbH	100,0%
Smulders Projects Belgium	90,0%
Eiffage Energie Systèmes - Participations	**100,0%**
Collignon Eng	100,0%
E.D.S. Ingenieria y Montajes	100,0%
Eiffage Energia	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Aquitaine	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Centre Loire	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Clemessy	99,9%
Eiffage Energie Systèmes - Clemessy Services	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Clévia Centre Est	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Clévia Idf	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Energies Renouvelables Aquitaine	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Ile de France	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Indus Nord	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Infra Nord	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Infra Rhône Alpes	100,0%

Eiffage Energie Systèmes - IT Loire Auvergne	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Loire Océan	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Lorraine Marne Ardennes	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Maine Bretagne	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Nord	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Poitou Charentes	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Process Industriel & Ingénierie	99,9%
Eiffage Energie Systèmes - Réseau Mobile	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Services Idf	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Sud Ouest	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Transport & Distribution	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Val de Loire	100,0%
Eiffage Energie Systèmes - Infra	100,0%
Eiffage Energiesystemen B.V.	65,7%
Elettromeccanica Galli Spa	51,0%
Elomech Elektroanlagen GmbH	100,0%
EQOS Energie Deutschland GmbH	100,0%
EQOS Energie Österreich GmbH	100,0%
EQOS Kommunikation GmbH	100,0%
Gie Eiffage Energie Systèmes Ferroviaires	100,0%
Goyer	100,0%
J. Rehms Gebäudetechnik GmbH	51,0%
JJ Tome	73,5%
Nat Neuberger Anlagen-Technik AG	100,0%
Rmt I&E GmbH	99,9%
Salvia Elektrotechnik	51,0%
Salvia Stuttgart GmbH	51,0%
Schubert GmbH	43,4%
Van Del Pol Elektrotechniek	64,4%

* *Sociétés mises en équivalence.*

Nota : Les pourcentages indiqués sont les pourcentages d'intérêts directs et indirects détenus par la société mère Eiffage SA.
La liste exhaustive du périmètre est disponible auprès du directeur relations investisseurs.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Eiffage,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Eiffage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comptabilisation des contrats de construction à long terme

Notes 2.1 « Estimations et jugements comptables significatifs » et 5.1 « Produits des activités opérationnelles » de l'annexe aux comptes consolidés

→ Description du risque

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ». Les contrats conclus avec les clients sont analysés pour déterminer les obligations de performance qui constituent les unités de compte élémentaires pour la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

Pour les activités de travaux du groupe Eiffage, les contrats sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement car elle traduit le transfert progressif du contrôle au client. En général, chaque contrat fait l'objet d'une seule obligation de performance.

Le Groupe utilise la méthode qui mesure de façon la plus fiable les travaux exécutés : l'avancement physique de l'ouvrage pour les secteurs Construction et Infrastructures et l'avancement par les coûts pour le secteur Énergie Systèmes.

Dans le métier de la promotion immobilière, l'avancement physique des travaux est pondéré par l'avancement commercial ; par ailleurs, le terrain est pris en compte dans la mesure de l'avancement du chiffre d'affaires et de la marge dès la signature de l'acte notarié.

Le chiffre d'affaires Travaux représente un montant de 21 335 millions d'euros au 31 décembre 2025 dont une part significative est réalisée au travers de contrats de construction à long terme.

Les estimations budgétaires à terminaison sont basées sur des jugements de la direction liés à la survenance d'aléas, notamment pour les grands projets. Ces estimations initiales peuvent faire l'objet de révision en cours d'exécution des chantiers et avoir des impacts significatifs sur les résultats.

Compte tenu du caractère significatif des activités de construction à long terme dans le chiffre d'affaires du groupe et de l'importance des jugements exercés par la Direction, nous avons considéré la comptabilisation des contrats de construction à long terme comme un point clé de notre audit.

→ Travaux réalisés

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures et des systèmes d'information mis en place par le Groupe pour la comptabilisation des contrats à long terme et le suivi des dépenses, et le cas échéant évalué la conception et la mise en œuvre des contrôles clés afférents ;
- sur une sélection de contrats, fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs (complexité technique, localisation géographique, contribution atypique, difficulté d'exécution, etc.) :
  - rapprocher le chiffre d'affaires comptabilisé avec les contrats, les avenants signés et les produits supplémentaires considérés comme hautement probables,
  - procéder à des entretiens avec les responsables opérationnels et financiers afin de comprendre les jugements qu'ils ont exercés et les hypothèses retenues dans la détermination du résultat à terminaison,
  - apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison (risques de retard, augmentation de coûts, etc.) et des éventuelles provisions pour pertes à terminaison, et
  - comparer les réalisations par rapport aux estimations antérieures afin d'apprécier la fiabilité des estimations.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

→ Evaluation des *goodwill* et des immobilisations incorporelles du domaine concédé

Note 6.1 « Immobilisations incorporelles du domaine concédé et actifs financiers sur accords de concession de services publics » et 6.2 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés

→ Description du risque

Les *goodwill* et les immobilisations incorporelles du domaine concédé présentent des valeurs nettes comptables de respectivement 4 799 millions d'euros et 10 850 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs comme l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic, des changements de législations ou de réglementations.

Le Groupe réalise des tests de valeur de ces actifs à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an pour les *goodwill*.

Pour les besoins des tests de valeur, les *goodwill* et immobilisations incorporelles du domaine concédé significatives sont regroupés au sein de groupes d'unités génératrices de trésorerie (« groupes d'UGT ») au niveau desquels sont appréciées les synergies des regroupements d'entreprises.

L'évaluation des *goodwill* et des immobilisations incorporelles du domaine concédé et des éventuelles pertes de valeur à comptabiliser constitue un point clé de l'audit compte tenu du montant important que représentent les *goodwill* et les immobilisations incorporelles du domaine concédé dans les comptes consolidés du Groupe, de l'importance des hypothèses retenues par la Direction et de la sensibilité des valeurs d'utilité à la variation de certaines de ces hypothèses.

→ Travaux réalisés

Nos travaux ont principalement consisté à :

- examiner la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les groupes d'UGT au niveau desquels sont réalisés les tests de valeur ;
- prendre connaissance des modalités de mise en œuvre de ces tests de valeur ;
- analyser la cohérence des flux prévisionnels de trésorerie avec les flux historiques ;
- effectuer des entretiens avec la direction financière du Groupe afin d'apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues ;
- examiner la concordance des plans d'affaires avec les budgets présentés aux autorités de régulation, le cas échéant ;
- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels notamment en les comparant avec les données de marché, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation ;
- examiner l'incidence des variations du taux d'actualisation au travers d'analyses de sensibilité, sur les valeurs d'utilité retenues par la direction.

Evaluation des provisions pour risques et litiges et des provisions pour maintien en état des ouvrages concédés

Note 9.1 « Provisions », 9.1 « variation des provisions » et 2.4 « Evolution du traitement comptable des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières du domaine concédé » de l'annexe aux comptes consolidés.

→ Description du risque

Dans le cadre de leurs activités de Travaux, les sociétés du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges et contentieux relatifs à la bonne exécution des travaux ainsi qu'au respect des délais, à des désaccords sur le prix des prestations, à la survenance de sinistres et à la mise en jeu des garanties données.

Par ailleurs, afin de faire face aux obligations contractuelles de maintien en bon état d'usage des infrastructures concédées, le Groupe constitue des provisions couvrant les dépenses futures de renouvellement des chaussées ainsi que les dépenses de réparation des infrastructures (ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques), en fonction de l'analyse des indicateurs techniques de dégradation observés à la clôture selon les barèmes techniques définis dans les contrats de concession. S'agissant des provisions relatives aux dépenses de renouvellement des chaussées, elles sont dotées sur la durée d'utilisation prévisionnelle des biens à remplacer et sont actualisées. S'agissant des provisions relatives aux dépenses de réparation des infrastructures, elles sont dotées en fonction de l'analyse des indicateurs techniques de dégradation observés à la clôture et sont actualisées.

Au 31 décembre 2025, les provisions pour garantie données (141 millions d'euros), litiges et pénalités (98 millions d'euros) et autres passifs (629 millions d'euros) représentent un montant total de 868 millions d'euros. Les provisions, courantes et non courantes, pour maintien en état des ouvrages concédés représentent 610 millions d'euros au 31 décembre 2025.

L'évaluation de ces provisions pour risques et charges constitue un point clé de l'audit compte tenu :

- du degré élevé de jugement requis de la direction pour déterminer les risques et charges devant faire l'objet d'une provision et pour évaluer les montants à provisionner ;
- de l'incidence potentiellement significative de ces provisions sur le résultat opérationnel du Groupe.

→ Travaux réalisés

Pour les principaux risques identifiés, nos travaux d'audit ont principalement consisté à :

- nous entretenir avec la Direction du Groupe, des branches et des principales filiales afin d'obtenir une compréhension des risques et litiges existants ;
- analyser les faits et circonstances, à l'appui des éléments de procédure disponibles (courriers, réclamations, jugements notifications, etc.) pour apprécier la pertinence des estimations de la direction ;
- corroborer les informations obtenues des avocats sur les procédures en cours et leurs conséquences financières avec les provisions comptabilisées.

Concernant la provision pour maintien en l'état des ouvrages concédés, nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus d'évaluation de ces provisions par le Groupe ;
- examiner la pertinence de la méthodologie retenue et son application à l'exercice précédent ;
- corroborer les données utilisées pour le calcul de la provision avec celles issues du budget des dépenses de renouvellement de chaussées sur cinq ans extrapolés ;
- apprécier la cohérence du budget de dépenses par confrontation avec les réalisations observées sur les années précédentes pour les provisions couvrant les dépenses futures de renouvellement des chaussées ;
- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés concernant le traitement comptable des provisions pour maintien en état des infrastructures autoroutières du domaine concédé.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eiffage par l'assemblée générale du 24 avril 2019 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 23 avril 2025 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 7e année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 25 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Gilles Magnan
Associé

Deloitte & Associés

Marc de Villartay
Associé

3 Comptes sociaux

Bilan

Actif

En milliers d'euros	Notes	2025 Brut	2025 Amortissements et provisions	2025 Net	2024 Net
Capital souscrit-appelé, non versé (I)		**-**	**-**	**-**	**-**
Frais d'établissement (II)		**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**2**				
Terrains		148	-	148	148
Constructions		574	574	-	-
Autres immobilisations corporelles		52	52	-	-
Immobilisations financières [1]	**3 - 4 - 11**				
Participations		5 354 688	34 610	5 320 078	5 287 190
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		38	-	38	38
Prêts		505 544	196 668	308 876	270 848
Autres immobilisations financières		23 893	814	23 079	17 325
Total de l'actif immobilisé (III)		**5 884 937**	**232 718**	**5 652 219**	**5 575 549**
Stocks et en cours					
Avances et acomptes versés sur commandes		76	-	76	250
Créances	**4 - 11**				
Créances clients et Comptes rattachés [2]		144 667	-	144 667	140 817
Autres créances		1 974 489	921	1 973 568	1 546 509
Charges constatées d'avance		3 210	-	3 210	7 437
Valeurs mobilières de placement	**5**				
Actions propres		271 741	-	271 741	492 752
Autres titres		578 285	-	578 285	514 586
Disponibilités		1 239 891	-	1 239 891	1 359 044
Total de l'actif circulant (IV)		**4 212 359**	**921**	**4 211 438**	**4 061 395**
Frais d'émission des emprunts (V)		**5 019**	**-**	**5 019**	**2 730**
Total de l'actif (I à V)		**10 102 315**	**233 639**	**9 868 676**	**9 639 674**

(1) Dont à moins d'un an - -
(2) Dont à moins d'un an *144 667* *140 817*

Passif

En milliers d'euros	Notes	2025	2024
Capital social (dont capital versé : 392 000)	6	392 000	392 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		555 969	560 559
Écarts de réévaluation		3 415	3 415
Réserves			
Réserves légales		39 233	39 233
Report à nouveau		**6 132 846**	**5 678 592**
Résultat de l'exercice (bénéfice)		**689 330**	**906 673**
Provisions réglementées		**37**	**37**
Total des capitaux propres (I)	**7**	**7 812 830**	**7 580 509**
Total des autres fonds propres (I BIS)		**-**	**-**
Provisions pour risques et charges		123 760	138 240
Total des provisions (II)	**8**	**123 760**	**138 240**
Autres emprunts obligataires		507 835	507 836
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit		2 968	2 751
Emprunts et dettes financières diverses (1)		1 308 000	1 267 000
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés		11 141	9 923
Dettes fiscales et sociales		70 414	81 130
Autres dettes		31 367	51 429
Produits constatés d'avance		276	421
Total des dettes (2) (III)	**9 – 10**	**1 932 001**	**1 920 490**
Écart de conversion et différences d'évaluation – passif (IV)		**85**	**435**
Total du passif (I à IV)		**9 868 676**	**9 639 674**
(1) Dont emprunts participatifs		-	-
(2) Dont à moins d'un an		*1 121 640*	*1 118 069*

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	2025	2024
Produits d'exploitation			
Production vendue (Biens et services)		23 576	14 089
Chiffre d'affaires net		**23 576**	**14 089**
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1.10	103 109	
Autres produits		36	32
Total des produits d'exploitation (I)		**126 721**	**14 121**
Charges d'exploitation			
Achats matières premières, autres approvisionnements		(4)	(1)
Autres achats et charges externes [1]		(12 268)	(14 513)
Impôts, taxes et versements assimilés		(991)	(1 749)
Salaires		(2 221)	(2 160)
Cotisations sociales		(1 354)	(1 158)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		-	(2 188)
Dotations aux provisions	1.10	(96 600)	(5 880)
Autres charges		(1 015)	(600)
Total des charges d'exploitation (II)		**(114 453)**	**(28 249)**
Résultat d'exploitation (I-II)		**12 268**	**(14 128)**
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		**-**	**32**
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		**-**	**-**
Produits financiers			
Produits financiers de participations [2]		626 858	807 210
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé [2]		82 608	118 529
Autres intérêts et produits assimilés [2]		26 053	39 844
Reprises sur dépréciations et provisions		30 151	88 747
Différences positives de change		111	1 627
Produits de cessions d'immobilisations financières		140	-
Produits nets sur cessions de valeurs moblières de placements et d'instruments de trésorerie	1.10	108 921	15 096
Total des produits financiers (V)		**874 842**	**1 071 053**
Charges financières			
Dotations financières aux amortissements et provisions		(9 878)	(7 158)
Intérêts et charges assimilées [3]		(66 887)	(73 497)
Différences négatives de change		(2 339)	(319)
Valeur comptable des immobilisations financières cédées		(10 469)	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilères de placements et d'instruments de trésorerie	1.10	(104 382)	(86 546)
Total des charges financières (VI)		**(193 955)**	**(167 520)**
Résultat financier (V-VI)		**680 887**	**903 533**
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V+VI)		**693 155**	**889 437**
Produits exceptionnels (VII)		-	196 964
Charges exceptionnelles (VIII)		-	(193 474)
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	**15**	**-**	**3 490**
Impôts sur les bénéfices (X)	**16**	**(3 825)**	**13 746**
Total des produits (I+III+V+VII)		**1 001 563**	**1 282 170**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		**(312 233)**	**(375 497)**
Bénéfice (ou perte)		**689 330**	**906 673**
(1) Y compris redevances de crédit-bail mobilier ou immobilier		-	-
(2) Dont produits financiers concernant les entités liées		*92 090*	*139 363*
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		*24 692*	*20 128*

4 Notes aux comptes sociaux

(Sauf indication contraire, tous les chiffres cités sont exprimés en milliers d'euros)

Eiffage
Société anonyme au capital de 392 000 000 €
3-7 place de l'Europe à Vélizy-Villacoublay (78140), France
709 802 094 R.C.S. de Versailles

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 25 février 2026.
Eiffage SA est la société mère et la holding du groupe Eiffage. Eiffage SA est l'entité qui établit les états financiers consolidés.

1. Principes et méthodes comptables 308
1.1 Immobilisations corporelles 308
1.2 Immobilisations financières 308
1.3 Créances 308
1.4 Valeurs mobilières de placement 308
1.5 Provisions pour risques et charges 308
1.6 Opérations en devises 308
1.7 Opérations faites en commun 308
1.8 Résultats des filiales sociétés en nom collectif 308
1.9 Actions propres 309
1.10 Évolutions liées à l'application du nouveau règlement ANC n° 2022-06 309

2. Immobilisations incorporelles et corporelles 309
2.1 Valeurs brutes 309
2.2 Amortissements 309

3. Immobilisations financières 310
3.1 Valeurs brutes 310
3.2 Dépréciations 310

4. Créances 310
4.1 État des échéances 310
4.2 Dépréciations sur créances 310

5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités 311
5.1 Valeurs mobilières de placement 311
5.2 Disponibilités 311

6. Composition du capital social 311

7. Variation des capitaux propres 311

8. Provisions pour risques et charges 312

9. Dettes et concours bancaires courants 312
9.1 État des échéances 312
9.2 Dettes fournisseurs et comptes rattachés 312

10. Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan 313

11. Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan 313

12. Actions propres 313

13. Éléments concernant les entreprises liées et les participations 313

14. Intérêts nets et divers 314

15. Résultat exceptionnel 314

16. Impôts sur les bénéfices 314
16.1 Répartition de l'impôt sur les bénéfices 314
16.2 Crédits d'impôts 314

17. Engagements financiers 315

18. Effectif moyen 315

19. Rémunération des dirigeants 315

20. Honoraires des commissaires aux comptes 315

1. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant du plan comptable général adopté par l'Autorité des normes comptables dans son règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 relatif au plan comptable général. Le règlement ANC 2022-06 a été appliqué à compter du 1er janvier 2025.

Il s'est traduit par un changement de réglementation comptable avec notamment les évolutions suivantes :

- le résultat exceptionnel correspond dorénavant aux produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel, aux éléments inscrits par nature tels que les écritures comptables d'origine purement fiscale, aux changements de méthode comptable et aux corrections d'erreur ;
- la technique du transfert de charge est supprimée ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations corporelles

À l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées :

- constructions 40 ans ;
- bâtiments industriels 20 ans ;
- agencements 10 ans.

La durée d'amortissement est réduite de moitié pour les biens d'occasion.

1.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition additionné des frais liés à leur acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 décembre 1976. Lorsque la valeur d'utilité des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Les prêts et les créances sont évalués à leur valeur nominale. L'ensemble de ces éléments est déprécié, le cas échéant, et s'il existe un risque de non-recouvrement.

1.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et éventuellement dépréciées en fonction de leurs perspectives du risque de non-recouvrement.

1.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille. Les intérêts courus sur les valeurs à taux d'intérêt garanti sont constatés à la clôture.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

1.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

1.6 Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux derniers cours de change de l'exercice. Il en est de même des postes du bilan et du compte de résultat des établissements à l'étranger.

1.7 Opérations faites en commun

Les comptes des sociétés en participation françaises, dont la société est gérante, sont totalement intégrés aux comptes annuels quel que soit le pourcentage de détention. La quote-part de résultat revenant aux associés non-gérants est comptabilisée dans les rubriques « bénéfice transféré » ou « perte transférée ».

En ce qui concerne les sociétés en participation françaises non gérées et les joint-ventures à l'étranger, seuls sont pris en compte les résultats à hauteur de la quote-part revenant à la société.

1.8 Résultats des filiales sociétés en nom collectif

Dans la mesure où les clauses statutaires le permettent, les résultats des sociétés de personnes et assimilées de l'année en cours sont comptabilisés dans l'exercice en produits à recevoir s'il s'agit de bénéfices, ou en charges à payer s'il s'agit de pertes, en contrepartie du résultat financier.

1.9 Actions propres

Les actions propres affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement ».

Une provision pour risque est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable.

Les actions propres non affectées à la couverture de plans sont enregistrées en « autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de Bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur aux coûts unitaires de ces titres.

1.10 Évolutions liées à l'application du nouveau règlement ANC n° 2022-06

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable.

Au 31 décembre 2025, les principaux effets observés sur notre société à la suite de l'application de ce règlement sont :

- liés au classement du résultat exceptionnel au résultat d'exploitation :
  - des dotations aux provisions sur actions propres relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites pour : 96 600 milliers d'euros,
  - des reprises de provisions sur actions propres relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites pour : 102 700 milliers d'euros ;
- liés au classement du résultat exceptionnel au résultat financier :
  - des moins-values nettes sur actions propres pour : 11 900 milliers d'euros,
  - des plus-values nettes sur contrat de liquidité pour : 5 800 milliers d'euros ;

L'application du règlement ANC 2022-06 n'a pas d'impact significatif sur la présentation des informations comparatives relatives à l'exercice précédent.

2. Immobilisations incorporelles et corporelles

2.1 Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Augmentations – Acquisitions	Diminutions – Cessions	À la fin de l'exercice
Terrains	148	-	-	148
Constructions	1 264	-	689	575
Autres immobilisations corporelles	52	-	-	52
Total	**1 464**	**-**	**689**	**775**

2.2 Amortissements

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Au début de l'exercice	Augmentations – Dotations de l'exercice	Diminutions – Reprises de l'exercice	À la fin de l'exercice
Constructions	40 ans	Linéaire	1 264	-	689	575
Autres immobilisations corporelles	10 à 20 ans	Linéaire	52	-	-	52
Total			**1 316**	**-**	**689**	**627**

3. Immobilisations financières

3.1 Valeurs brutes

	Au début de l'exercice	Augmentations – Acquisitions	Diminutions – Cessions	À la fin de l'exercice
Participations	5 324 230	33 028	2 570	5 354 688
Actions propres et contrat de liquidités	15 302	151 901	156 644	10 560
Prêts et autres immobilisations financières	476 707	94 549	52 341	518 915
Total	**5 816 239**	**279 478**	**211 555**	**5 884 163**

Au cours de l'année 2025, des titres de participation de la société Sun'R ont été achetés pour 32 512 milliers d'euros par Eiffage SA.

3.2 Dépréciations

	Au début de l'exercice	Augmentations – Dotations de l'exercice	Diminutions – Reprises de l'exercice	À la fin de l'exercice
Participations	37 040	-	2 430	34 610
Prêts et autres immobilisations financières	203 798	6 800	13 117	197 482
Total	**240 838**	**6 800**	**15 547**	**232 092**

4. Créances

4.1 État des échéances

	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an et à moins de 5 ans
Prêts (1)	505 544	-	505 544
Créances de l'actif circulant (2)			
Créances Clients et Comptes rattachés	144 667	144 667	-
Autres créances	1 974 489	1 965 052	9 437
Charges constatées d'avance	3 210	3 210	-
Total	**2 627 910**	**2 112 929**	**514 981**

(1) Dont 290 716 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe

(2) Dont 2 012 946 milliers d'euros envers les sociétés du Groupe

Aucune créance n'a une échéance supérieure ou égale à cinq ans au 31 décembre 2025.

4.2 Dépréciations sur créances

	Au début de l'exercice	Augmentations – Dotations de l'exercice	Diminutions – Reprises de l'exercice	À la fin de l'exercice
Créances clients et Comptes rattachés				
Créances sur sociétés du Groupe	409	-	409	-
Autres créances				
Créances sur sociétés du Groupe	1 748	-	827	921
Total	**2 157**	**-**	**1 236**	**921**

5. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

5.1 Valeurs mobilières de placement

	Nombre de titres		
	Au début de l'exercice	À la fin de l'exercice	Valeur nette comptable
Actions propres	5 555 216	2 830 876	271 740
Autres titres (dont OPCVM monétaires)	-	-	578 286
Total	**5 555 216**	**2 830 876**	**850 026**

La valeur au bilan des OPCVM monétaires est proche de leur valeur liquidative.

5.2 Disponibilités

Les disponibilités comprennent des comptes à terme rémunérés aux conditions de marché d'un montant de 660 915 milliers d'euros.

6. Composition du capital social

Au 31 décembre 2025, le capital est composé de 98 000 000 actions au nominal de 4 euros.

	Nombre
Actions émises au 31 décembre 2024	98 000 000
Augmentation de capital réservée aux salariés	3 146 936
Réduction de capital	(3 146 936)
Actions émises au 31 décembre 2025	**98 000 000**

7. Variation des capitaux propres

	Capital	Primes liées au capital	Écart de réévaluation	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Provisions réglementées	Total
Montant au 31 décembre 2024	**392 000**	**560 559**	**3 415**	**39 233**	**5 678 592**	**906 673**	**37**	**7 580 509**
Affectation de l'exercice	-	-	-	-	906 673	(906 673)	-	-
Distribution de l'exercice	-	-	-	-	(452 419)	-	-	(452 419)
Augmentation de capital	12 588	267 235	-	-	-	-	-	279 823
Réduction de capital	(12 588)	(271 825)	-	-	-	-	-	(284 413)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	689 330	-	689 330
Montant au 31 décembre 2025	**392 000**	**555 969**	**3 415**	**39 233**	**6 132 846**	**689 330**	**37**	**7 812 830**

8. Provisions pour risques et charges

	Au début de l'exercice	Augmentations – Dotations de l'exercice	Diminutions – Reprises de l'exercice		À la fin de l'exercice
			de provisions utilisées	de provisions non utilisées	
Attribution d'actions gratuites Eiffage	102 700	96 600	102 700	-	96 600
Filiales	30 900	620	9 000	-	22 520
Divers	4 640	-	-	-	4 640
Total	**138 240**	**97 220**	**111 700**	**-**	**123 760**

9. Dettes et concours bancaires courants

9.1 État des échéances

	Montant au 31 décembre 2025	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an et à moins de 5 ans
Dettes financières			
Autres emprunts obligataires	507 836	7 836	500 000
Emprunts et autres dettes financières	1 310 967	1 000 967	310 000
Total	**1 818 803**	**1 008 803**	**810 000**
Autres dettes			
Dettes envers les sociétés du Groupe	28 286	28 286	-
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	73 495	73 495	-
Produits constatés d'avance	276	276	-
Total	**102 057**	**102 057**	**-**

Aucune dette n'a une échéance supérieure ou égale à cinq ans au 31 décembre 2025.

9.2 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Au 31 décembre 2025, les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 11 141 milliers d'euros. Elles comprennent des dettes à l'égard des fournisseurs hors Groupe, pour un montant de 10 623 milliers d'euros constitué pour la quasi-totalité de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

À la même date, ce solde ne comprend aucune dette échue significative.

10. Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

	Montant au 31 décembre 2025	Montant au 31 décembre 2024
Dettes financières	10 313	10 328
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 330	8 478
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	32	49
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	491	259
Total	**19 166**	**19 114**

11. Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

	Montant au 31 décembre 2025	Montant au 31 décembre 2024
Autres immobilisations financières	5 846	4 449
Créances clients et comptes rattachés	114 764	114 954
Autres créances	11 608	26 605
Disponibilités	6 373	5 980
Total	**138 591**	**151 988**

12. Actions propres

Au 31 décembre 2025, Eiffage détient directement 2 918 256 de ses propres actions (soit 2,98 % du capital) pour un montant global de 282 300 milliers d'euros. 2 830 876 actions (271 700 milliers d'euros) sont affectées à la couverture des programmes d'actionnariat salariés (FCPE) et plans d'attribution gratuite d'actions, le solde, soit 87 380 actions (10 600 milliers d'euros), correspondant à des actions destinées à animer la liquidité du titre sur le marché.

13. Éléments concernant les entreprises liées et les participations

Les transactions entre les parties liées sont soit non significatives soit conclues à des conditions normales de marché.

14. Intérêts nets et divers

	Montant au 31 décembre 2025	Montant au 31 décembre 2024
Produits financiers		
Intérêts sur entreprises liées	81 980	116 942
Autres produits financiers sur entreprises liées	10 032	20 835
Autres intérêts et produits assimilés	26 790	43 057
Produits nets sur opérations de rachats d'actions	90 697	15 095
Total des produits financiers	**209 499**	**195 929**
Charges financières		
Intérêts sur entreprises liées	-	-
Autres charges sur entreprises liées	(15 237)	(20 118)
Autres intérêts et produits assimilés	(53 989)	(53 697)
Charges nettes sur opérations de rachats d'actions	(102 556)	(5 005)
Total des charges financières	**(171 782)**	**(78 820)**
Total	**37 717**	**117 109**

15. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est à néant au 31 décembre 2025.

16. Impôts sur les bénéfices

La société Eiffage est la société mère d'un Groupe relevant du régime de l'intégration fiscale ; au titre de l'exercice 2025, ce Groupe comprend 310 filiales. La charge d'impôt de 3 825 milliers d'euros représente la différence entre le montant de l'impôt dû par le Groupe et le montant des impôts à recevoir des filiales intégrées fiscalement.

Les différences temporaires propres à Eiffage s'élèvent en base à 12 300 milliers d'euros et correspondent à des allègements d'impôts futurs.

16.1 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat d'exploitation	12 268	(489)	11 779
Résultat financier	680 887	(3 336)	677 551
Résultat exceptionnel	-	-	-
Participation des salariés	-	-	-
Total	**693 155**	**(3 825)**	**689 330**

16.2 Crédits d'impôts

	Montant
Crédits d'impôts mécénat	558
Autres crédits d'impôts	-
Total	**558**

17. Engagements financiers

Engagements donnés	Montant au 31 décembre 2025	Montant au 31 décembre 2024
Avals et cautions	606 701	4 190 492
Sociétés de personnes (Sci, Snc, Gie)	1 379 418	1 405 870
Autres engagements (achats de titres)	2 451	21 120
Total	**1 988 570**	**5 617 482**

Engagements reçus	Montant au 31 décembre 2025	Montant au 31 décembre 2024
Lignes de crédit confirmées non utilisées	2 000 000	2 000 000
Total	**2 000 000**	**2 000 000**

18. Effectif moyen

L'effectif moyen d'Eiffage comprend un cadre français.

19. Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants, tant fixe que variable, comprenant tous avantages en nature, due par Eiffage au titre de 2025 s'élève à un montant brut de 2 223 milliers d'euros.

Le montant des jetons de présence comptabilisé au titre de l'exercice pour l'ensemble des administrateurs s'élève à 570 milliers d'euros.

20. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes et au titre des prestations de services entrant dans les diligences directement liées à cette mission sont mentionnés dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe Eiffage.

5 Notes complémentaires

21. Résultat des cinq derniers exercices

Nature des indications	2021	2022	2023	2024	2025
1 – Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	392 000	392 000	392 000	392 000	392 000
Nombre des actions ordinaires existantes	98 000 000	98 000 000	98 000 000	98 000 000	98 000 000
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
2 – Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	541 240	850 572	800 856	904 193	666 372
Impôts sur les bénéfices	(1 346)	(275)	(10 652)	13 746	(3 825)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	515 742	851 352	726 287	906 673	689 329
Résultat distribué	303 800	352 800	401 800	460 600	470 400
3 – Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	5,51	8,68	8,06	9,37	6,76
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	5,26	8,69	7,41	9,25	7,03
Dividende attribué à chaque action	3,10	3,60	4,10	4,70	4,80
4 – Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 620	2 160	1 945	2 160	2 221
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales…)	614	932	987	1 158	1 354

Les dividendes non réclamés sont prescrits cinq ans après leur date de mise en paiement et sont ensuite versés au Trésor conformément aux dispositions légales.

22. Résultat global et par action

	2025	2024
Résultat courant		
Global en millions d'euros	693	889
Par action en euros	7,1	9,1
Résultat net total avant impôt		
Global en millions d'euros	693	893
Par action en euros	7,1	9,1
Résultat net		
Global en millions d'euros	689	907
Par action en euros	7,0	9,3

23. Filiales et participations au 31 décembre 2025

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y.c. résultat 2025	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par Eiffage et non encore remboursés	Engagements donnés par Eiffage	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par Eiffage au cours de l'exercice
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par Eiffage)										
Eiffage Énergie Systèmes Participations [1]	742 560	1 218 249	100,00	1 398 371	1 398 371	-	-	8 264 497	369 274	16 708
Eiffage Construction [1]	275 620	569 947	100,00	1 185 707	1 185 707	-	-	4 159 209	78 544	44 271
Eiffage Infrastructures [1]	387 201	967 200	100,00	885 571	885 571	-	4 650	9 615 839	184 733	106 822
A'liénor	167 446	144 879	100,00	384 032	384 032	-	-	80 260	19 853	-
Financière Eiffarie [1]	200 174	1 590 670	50,00	378 707	378 707	-	-	3 414 967	834 554	409 056
Verdun Participations 1 [1]	4 185	(215 335)	100,00	256 910	256 910	-	-	68 572	19 650	6 278
Eiffage Système d'Information	150 002	(15 237)	100,00	150 001	150 001	-	-	175 496	(15 237)	-
Sun'R Groupe [1]	11 837	36 384	97,86	147 228	147 228	-	-	25 103	(15 697)	-
Secaa	30 571	270 947	75,00	22 929	22 929	-	-	69 107	16 228	-
Eiffage Rail Express	22 867	946 279	100,00	22 867	22 867	4 885	-	134 546	9 798	-
A'liénor Exploitation	500	6 011	100,00	18 532	18 532	-	-	7 510	1 741	-
Eceba	16 396	(9 465)	100,00	16 396	16 396	51 500	-	3 719	(335)	-
Eifaltis	13 636	(2 722)	100,00	13 636	13 636	27 833	-	-	(251)	-
Routasun	5 300	15 456	50,00	10 654	10 654	-		-	122	-
Eiffage Services	390	17 808	100,00	6 300	6 300	-	56 559	47 259	8 467	-
Eiffage Global Services	6 037	1 089	100,00	6 044	6 044	-	-	53 863	830	580
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par Eiffage)										
Adelac	6 000	68 723	25,00	68 612	68 612	-	-	77 797	23 678	3 500
TP Ferro Concesionaria [2]	51 435	NC	50,00	25 718	-	49 122	-	NC	NC	-
Sicea	42 019	(390)	46,41	19 499	19 499	-	-	-	-	-
Efi	53 317	29 083	23,73	19 420	19 420	-	-	62 591	469	-
Eiffage Infra Bau SE [1]	18 107	182 866	44,77	19 317	19 317	-	-	1 291 746	24 871	-
Smtpc	17 804	51 314	34,15	18 169	18 169	-	-	38 820	8 912	4 386
Société Prado Sud	16 093	5 338	41,49	6 676	6 676	-	-	16 181	7 399	-

(1) Les informations concernant ces sociétés sont des données consolidées.
(2) Société en liquidation judiciaire.

B. Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

	Filiales françaises	Filiales étrangères	Participations françaises	Participations étrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
Brute	4 889 315	23 109	135 800	306 465
Nette	4 884 682	23 109	134 106	278 182
Montant des prêts et avances accordés	2 259 238	12 809	165 135	63 762
Montant des cautions et avals donnés	1 443 235	3 000	14 955	-
Montant des dividendes encaissés	584 810	-	8 646	98

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Eiffage,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Eiffage relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.10 « Evolution liées à l'application du nouveau règlement ANC n°2022-06 » de l'annexe des comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable lié de la première application de ce règlement.

Justification des appréciations – points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ciavant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Notes 1.2 et 3 « Immobilisations financières » et section « Filiales et participations au 31 décembre 2025 » de l'annexe aux comptes annuels.

→ Description du risque

Les titres de participation détenus par la société au 31 décembre 2025 figurent au bilan pour un montant net de 5 320 078 milliers d'euros, représentant 54 % du total de l'actif.

Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe des comptes annuels, lorsque la valeur d'utilité des titres de participations est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence. La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation dans le bilan de votre société et le degré de jugement requis dans l'estimation de leurs valeurs d'inventaire, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

→ Travaux réalisés

Pour les titres de participations significatifs ou présentant un risque spécifique, nos travaux ont principalement consisté à :

- prendre connaissance de la documentation relative à l'évaluation des titres de participation préparée par la direction ;

- rapprocher certaines données utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des titres avec les données utilisées dans le cadre des tests de valeur des *goodwill* réalisés pour les besoins de l'établissement des comptes consolidés du Groupe ;
- examiner la concordance des plans d'affaires utilisés pour déterminer les flux de trésorerie prévisionnels avec les budgets présentés aux autorités de régulation le cas échéant ;
- apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie prévisionnels notamment en les comparant avec les données de marché, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L.22-10-9 et L. 22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L .451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Eiffage par l'Assemblée générale du 24 avril 2019 pour le cabinet Forvis Mazars SA et du 23 avril 2025 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Forvis Mazars SA était dans la 7ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte dans la 1ère année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 25 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Gilles Magnan
Associé

Deloitte & Associés

Marc de Villartay
Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Eiffage,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 25 mars 2026

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Gilles Magnan
Associé

Deloitte & Associés

Marc de Villartay
Associé

5 Risques et environnement de contrôle

1 Dispositif de gestion des risques 324

1.1 Organisation du contrôle interne et de gestion des risques 324
1.2 Intervenants du contrôle interne et de gestion des risques 325
1.3 Procédures de contrôle interne 328
1.4 Gestion des risques et contrôle interne en matière de durabilité 332
1.5 Procédure de gestion des risques 333

2 Facteurs de risques 334

2.1 Cartographie des risques 334
2.2 Couverture des risques par les assurances 341
2.3 Gestion du risque de conformité au RGPD et aux réglementations numériques 341
2.4 Prévention des risques liés à l'évasion fiscale 342

3 Plan de vigilance 343

3.1 Gouvernance 343
3.2 Cartographie des risques 343
3.3 Risques majeurs et actions engagées 345
3.4 Une démarche d'achats responsables au service d'une performance partagée 349
3.5 La décarbonation au cœur des enjeux achats 350
3.6 Évaluation : outils et procédures 351
3.7 Mécanisme d'alerte 352
3.8 Suivi des mesures et de leur efficacité 352

4 Délais de paiement 354

1 Dispositif de gestion des risques

1.1 Organisation du contrôle interne et de gestion des risques

« La prise de risque est inhérente à toute société. Il n'existe pas de croissance, ni de création de valeur dans une société, sans prise de risque. S'ils ne sont pas correctement gérés et maîtrisés, ces risques peuvent affecter la capacité de la Société à atteindre ses objectifs. En continuant à prévenir et à gérer les risques, les dispositifs de gestion de risques et de contrôle interne jouent un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités » (Cadre de référence de l'AMF – juillet 2010).

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques mis en œuvre dans le Groupe sont initiés selon les principes définis dans les référentiels COSO (contrôle interne, ERM et ICSR) et suivent le cadre de référence de l'AMF.

1.1.1 Le périmètre du contrôle interne et de la gestion des risques

Les différentes activités exercées par le Groupe sont regroupées en branches, sous-groupes cohérents dans les métiers qu'ils exercent. Chaque branche est contrôlée par une société détenue à 100 % par Eiffage, pour ce qui concerne les activités de travaux. Les sociétés exerçant le métier de concessionnaire de services publics sont rattachées directement ou à travers des holdings financières à Eiffage et leur pourcentage de détention est variable.

Le périmètre du contrôle interne du Groupe se confond avec celui des sociétés consolidées globalement, auquel s'ajoutent les sociétés en participation permanentes et temporaires, qu'elles soient consolidées ou non.

1.1.2 Les objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques

Le contrôle interne est un dispositif du Groupe, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de ce dernier. Il regroupe un ensemble de moyens, de comportements et d'actions destiné à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières et extra-financières.

La gestion des risques est un outil de pilotage du Groupe, qui contribue à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ;
- mobiliser les collaborateurs du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de non-atteinte des objectifs fixés par le Groupe, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités.

Les limites du contrôle interne et de la gestion des risques

Ces dispositifs, comme tout système de contrôle, ne peuvent fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs poursuivis mais donnent une assurance raisonnable quant à leur réalisation.

1.1.3 L'organisation du contrôle interne et de la gestion des risques

Afin d'atteindre les objectifs définis ci-dessus, l'organisation mise en place repose sur la responsabilisation de toutes les personnes de l'entreprise conformément aux valeurs du Groupe, associée à des règles de conduite et d'intégrité rappelées et illustrées dans le Code de conduite.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un réseau de filiales et d'établissements à taille humaine, ce qui en facilite le suivi et limite les risques.

L'activité travaux du Groupe est majoritairement réalisée sur des chantiers (ou affaires) de taille unitaire faible et de durée réduite. L'organisation du contrôle interne est fondée sur une répartition des rôles et responsabilités entre quatre niveaux hiérarchiques :

- le chantier (ou l'affaire) est la cellule de base : son patron est pleinement responsable et s'engage personnellement sur la sincérité de ses comptes ;
- le chef d'exploitation ou chef d'entreprise (patron de l'établissement ou de la filiale) a des pouvoirs encadrés par les délégations de sa hiérarchie. L'action commerciale de l'établissement (ou de la filiale) et la prise d'affaires relèvent de la compétence du chef d'entreprise qui détermine la marge commerciale des offres ;
- le directeur régional assure la tutelle des établissements et/ou filiales de son territoire et coordonne leur action. Il lui appartient d'organiser l'utilisation optimale des moyens humains et matériels, de favoriser les échanges et la libre circulation des informations (montantes, descendantes et transversales). Il a une fonction de tuteur et de contrôleur ;

- la branche a, parmi ses compétences de direction générale :
  - la gestion de la trésorerie,
  - le suivi des règles comptables et de gestion,
  - la gestion des carrières des collaborateurs cadres,
  - la définition des investissements en immobilier, en matériel et de croissance externe.

Cette organisation repose également sur les contrôleurs internes branches chargés de :

- définir les priorités du contrôle interne selon les analyses de risques effectuées par la branche ;
- assister les responsables opérationnels dans la couverture de leur périmètre ;
- évaluer la mise en œuvre des plans d'actions à la suite des audits internes ;
- assurer un contrôle de deuxième niveau sur le respect des procédures avec les autres directions supports de la branche ;
- participer à la mise à jour régulière des outils de contrôle interne, de gestion des risques et de conformité.

Les contrôleurs internes branches s'appuient sur des relais identifiés en région et/ou filiale. Ce réseau de correspondants est composé de plus de 60 collaborateurs intervenant à plein temps ou en complément d'une fonction.

Concernant les concessions autoroutières de France, le contrôle interne s'exerce à plusieurs niveaux opérationnels. Au-delà des rôles de la direction générale et des instances de gouvernance, l'organisation du contrôle interne repose également sur des directions fonctionnelles, encadrées par des délégations de pouvoirs dédiées. La direction d'exploitation fonctionne également par délégations de pouvoirs reçues de leur hiérarchie. Les districts et agences (APRR) ou les centres d'entretien ou de péage (AREA) sont les unités opérationnelles d'exploitation les plus fines. Ils assurent, sur la portion du réseau autoroutier qu'ils couvrent, et sous la responsabilité de leur direction régionale de rattachement pour les districts et agences, la perception du péage, l'exploitation, la viabilité et la sécurité du réseau.

1.2 Intervenants du contrôle interne et de gestion des risques

Comme exposé précédemment, la gestion des risques et du contrôle interne est l'affaire de tous. À ce titre, l'ensemble des instances de gouvernance est associé à ce rôle de contrôle.

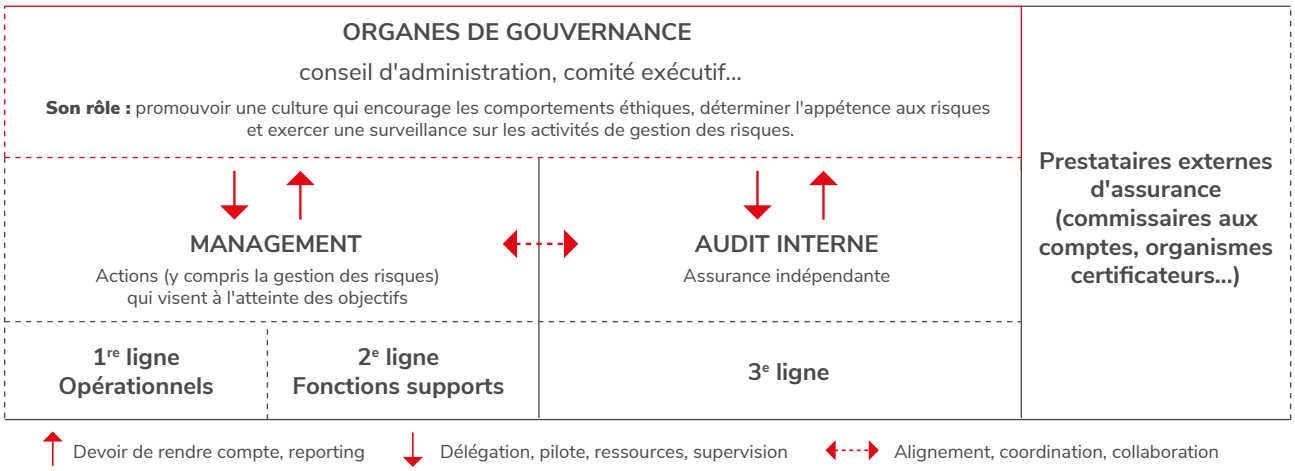

1.2.1 La direction générale

La direction générale du Groupe a la charge de la stratégie, c'est-à-dire l'orientation des grands investissements financiers. Elle gère également les carrières des cadres dirigeants et coordonne la politique sociale des branches.

Elle a autorité sur :

- la finance ;
- les relations avec la communauté financière et l'actionnariat ;
- les pratiques et règles comptables, fiscales et de gestion.

Concernant le contrôle interne et la gestion des risques, elle est impliquée dans toutes les étapes de validation des travaux. Elle est également destinataire de tous les rapports des missions menées par la direction de l'audit interne.

Les services supports centraux du siège sont composés d'experts à la disposition des chefs d'entreprise et directeurs régionaux qui peuvent les consulter hors hiérarchie.

La direction générale s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au conseil d'administration et au comité d'audit.

1.2.2 Le conseil d'administration

En respect de l'article L. 225-100 du Code de commerce, le conseil d'administration rend compte des risques dans son rapport de gestion en précisant notamment la politique suivie en matière de gestion des risques et le traitement des principaux facteurs de risques.

Ainsi, le conseil d'administration vérifie auprès de la direction générale que le dispositif de contrôle interne est à même d'assurer la fiabilité des informations financières communiquées par le Groupe et de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de celui-ci.

1.2.3 Le comité d'audit

Le comité d'audit a la responsabilité :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière : le comité examine, notamment, avant leur présentation au conseil les comptes sociaux et consolidés, en s'attachant particulièrement à la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement de ces comptes. Il formule des recommandations pour garantir l'intégrité de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- d'assurer le suivi de la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission, le cas échéant en tenant compte des constatations et conclusions du haut conseil du commissariat aux comptes réalisés en application des articles L. 821-3 et suivants du Code de commerce ;
- de s'assurer du respect, par les commissaires aux comptes, des conditions d'indépendance dans les conditions prévues par la réglementation ;
- d'approuver la fourniture par l'un des commissaires aux comptes, sous réserve qu'elle ne soit pas interdite par la réglementation, des services ou de catégories de services autres que la certification des comptes mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce, après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance du commissaire aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par celui-ci ;
- d'assurer le suivi des dispositions de la loi « relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique » dite Sapin II ;
- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'assemblée générale, conformément à la réglementation applicable ;
- de s'assurer de la fiabilité de l'information extra-financière.

À ce titre, les membres du comité d'audit ont été sensibilisés aux réglementations liées à la taxonomie et à la directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD).

Outre les missions légales rappelées ci-dessus, le comité d'audit s'est vu confier, par le conseil, les missions spécifiques suivantes :

- examen du rapport sur le gouvernement d'entreprise et observations éventuelles ;
- examen des présentations aux analystes et observations éventuelles.

Sur la base des informations régulières qu'il reçoit, le comité d'audit peut intervenir à tout moment afin d'obtenir les précisions et compléments nécessaires à son éclairage. Il s'assure que les faiblesses éventuelles identifiées dans le système de gestion des risques et de contrôle interne donnent lieu à des actions correctrices. Il informe le conseil d'administration sur les travaux menés lors de ses réunions et les recommandations qu'il souhaite formuler au management du Groupe. Il communique avec la direction de l'audit interne, selon les normes établies par l'AMF et l'IFACI.

1.2.4 L'audit interne

La direction de l'audit interne a pour objectif de procéder à une évaluation régulière du fonctionnement du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Elle s'assure de la correcte application des instructions données par la direction générale.

Pour ce faire, elle réalise des missions d'audit à l'issue desquelles sont formulés des constats et des recommandations d'amélioration et de correction. Ces recommandations sont alors traduites en plans d'action détaillés dont l'avancement est suivi trimestriellement. L'audit interne contrôle et évalue ultérieurement la bonne mise en œuvre des plans d'action au travers d'audits de suivi.

La direction de l'audit interne respecte un plan d'audit annuel approuvé par la direction générale et par le comité d'audit.

En 2025, le programme d'audit a été intégralement réalisé (18 missions).

Le directeur de l'audit interne rencontre, *a minima* deux fois par an, la présidente du comité d'audit.

La direction de l'audit interne est certifiée par IFACI Certification, membre de l'International Audit Authority, certification qui a été renouvelée jusqu'en 2026.

1.2.5 La direction gestion des risques, contrôle interne et conformité

La direction de la gestion des risques, contrôle interne et conformité, a pour mission, en matière de gestion des risques, d'élaborer une méthodologie commune de cartographie des risques et de la déployer au niveau de la holding et des branches. Elle intervient également dans l'élaboration d'une méthodologie commune de plan de continuité d'activité, de plan de gestion de crise et participe à leur déploiement au niveau de la holding et des branches.

Elle a également la charge de l'animation du dispositif de contrôle interne du Groupe et s'appuie, pour ce faire, sur un responsable contrôle interne qui a également la charge de la gestion des risques.

Le directeur de la gestion des risques, contrôle interne et conformité anime trimestriellement un comité contrôle interne Groupe, composé des directeurs du contrôle interne des branches et de directions transverses Groupe ainsi que du directeur de l'audit interne. Le comité contrôle interne constitue un lieu d'échange, de partage et de diffusion des meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

La direction accompagne également les directions fonctionnelles dans la définition et l'évaluation de dispositifs spécifiques de maîtrise des risques (analyse de double matérialité, cybersécurité, activité ou projet spécifique…).

Pour la couverture des risques par les assurances, elle s'appuie sur les équipes des directions des assurances des branches. Un comité assurances animé par le directeur de la gestion des risques, contrôle interne et conformité se réunit trimestriellement afin de favoriser le partage d'informations, de problématiques et de bonnes pratiques.

L'action de la direction en matière de conformité décrite dans le rapport de durabilité, s'appuie sur un réseau de référents internes dans chaque branche (direction juridique, direction du contrôle interne), sur des directions fonctionnelles en fonction du sujet ainsi que sur le délégué à la protection des données en matière de règlement général pour la protection des données et de conformité numérique.

Le directeur de la gestion des risques, contrôle interne et conformité travaille en étroite collaboration avec le responsable de l'alerte professionnelle pour le traitement des signalements.

Eiffage s'attache à inscrire l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe dans une démarche de progrès et d'amélioration permanente.

En 2025, les principales actions en matière de gestion des risques et de contrôle interne ont été les suivantes :

- mise à jour des missions de gestion des risques et de contrôle interne dans des fiches emplois du Groupe et promotion de la fonction ;
- mise en place d'une formation digitale spécifique dédiée au réseau gestion des risques et contrôle interne du Groupe en français et en anglais ;
- déploiement d'une formation digitale « lutte contre la fraude » en français et en anglais ;
- recherche et paramétrage d'un outil digital de gestion des risques ;
- mise à jour de la cartographie des risques majeurs du Groupe et assistance du réseau conformité pour la mise à jour de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence du Groupe, ainsi que de la cartographie des risques liés au devoir de vigilance du Groupe ;
- définition de contrôles clés de premier et second niveaux sur l'ensemble des processus du guide de maîtrise des risques ; renforcement du plan de contrôle interne notamment conformité et adaptation des contrôles à réaliser dans les branches ;
- mise à jour du questionnaire d'autoévaluation du contrôle interne et réalisation de l'exercice annuel (PECI).

La direction de la gestion des risques, contrôle interne et conformité poursuit l'intégration des obligations de contrôle interne liées à la fiabilité de l'information extra-financière tel que décrit en 1.4 « Gestion des risques et contrôle interne en matière de durabilité ».

1.2.6 Les contrôleurs internes branches

Les contrôleurs internes des branches assurent un contrôle de deuxième niveau sur le respect des procédures et contrôles effectués au niveau des régions, établissements et/ou filiales. Ils évaluent et assurent un suivi de la mise en œuvre des plans d'actions à la suite des audits internes. Ils s'assurent de la révision régulière de la cartographie des risques des métiers exercés au sein des branches et en particulier de la cartographie visée par la loi sur « la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique ». Ils participent également au dispositif de maîtrise des risques de fraudes.

Les directions contrôle interne de branche, s'appuient sur un réseau de correspondants au sein des filiales et entités, regroupant ainsi plus de 60 collaborateurs.

1.2.7 Les directions fonctionnelles

Les différentes directions fonctionnelles du Groupe et des branches sont responsables de leurs domaines d'expertises et des fonctions qui contribuent au dispositif de maîtrise des risques et de contrôle de leurs activités, notamment en :

- définissant les règles, processus et politiques applicables, en coordination avec les autres domaines impliqués ;
- accompagnant leurs réseaux sur des sujets complexes ou communs ;
- favorisant le partage de bonnes pratiques et en structurant, le cas échéant, les programmes de formation adéquats ;
- analysant les dysfonctionnements et les résultats des autoévaluations du contrôle interne et des audits en vue d'améliorer les processus en place.

1.2.8 Les collaborateurs du Groupe

Chaque collaborateur est responsable du résultat de son action. Ce principe s'appuie sur la charte des valeurs d'Eiffage, largement diffusée aux différents niveaux hiérarchiques. Elle est accessible à l'ensemble des salariés au travers des différents outils de communication interne dont l'intranet Groupe.

Les engagements d'Eiffage en termes de respect des clients, des salariés, de l'actionnariat, des partenaires, des fournisseurs et sous-traitants, des parties prenantes, des instances publiques et du progrès humain ainsi que les valeurs du Groupe : responsabilité, confiance, transparence, lucidité, exemplarité, courage et pugnacité, sont la base du dispositif de contrôle interne mis en place.

Le contrôle de l'activité des personnes est réalisé par la hiérarchie. Les différents services support (comptabilité, gestion, ressources humaines, prévention, qualité, juridique, environnement des régions ou filiales), par leur assistance, participent à ce contrôle de premier niveau.

1.3 Procédures de contrôle interne

Les services centraux des branches ont parmi leurs missions celles :

- d'établir, diffuser et commenter à leurs correspondants en région et filiale (ou établissement) française et étrangère, toutes les instructions et préconisations liées à l'évolution de la législation et de la réglementation ou tout changement des règles internes au Groupe ou à la branche ;
- de fournir et mettre à jour les guides et autres manuels destinés aux responsables opérationnels et commerciaux ;
- d'organiser des réunions périodiques avec leurs correspondants, en région ou filiale (ou établissement), afin de débattre des difficultés d'interprétation et d'application et de vérifier, à cette occasion, que les messages ont bien été assimilés et les instructions respectées.

Ces procédures de contrôle interne s'articulent autour de huit points :

1) les règles de gestion ;
2) les sécurités amont ;
3) les systèmes d'alerte ;
4) le guide de maîtrise des risques Eiffage ;
5) la prévention de la fraude ;
6) les audits préventifs ;
7) l'autoévaluation ;
8) les systèmes d'information.

1.3.1 Les règles de gestion

Les règles de gestion d'Eiffage sont fondées sur quatre principes généraux :

a) les prévisions et les réalisations viennent du terrain ;
b) la qualité des prévisions est essentielle ;
c) la gestion est cohérente avec la comptabilité ;
d) la prise en compte des particularités des concessions autoroutières en France.

Les règles de gestion applicables au sein du Groupe sont détaillées dans le référentiel contrôle de gestion et reporting, mis à jour en juin 2024 et traduit dans les principales langues utilisées au sein d'Eiffage. Il est accessible à l'ensemble des utilisateurs concernés.

a) Les prévisions et les réalisations viennent du terrain

Le compte d'exploitation mensuel est, avec les prévisions trimestrielles, l'instrument de base de la gestion. Le compte d'exploitation est directement généré par le logiciel de comptabilité. Celui-ci est alimenté par les services comptables pour ce qui concerne les charges et par chaque responsable de chantier ou d'affaire pour les produits et les charges non encore comptabilisés.

Chacun est responsable, à son niveau, des chiffres qu'il a communiqués.

Il en est de même pour les prévisions trimestrielles qui sont, par analogie, des comptes d'exploitation prévisionnels à fin d'affaire et/ou à fin de période.

b) La qualité des prévisions est essentielle

Chaque chantier (ou affaire) fait au moins l'objet d'une prévision :

- avant son lancement ou à son tout-début ;
- à l'occasion de chaque révision trimestrielle.

La prévision a pour but de cerner au mieux, pour chaque chantier (ou affaire), les produits et le résultat :

- des trois mois à venir ;
- de l'exercice en cours ;
- à fin de chantier (ou d'affaire).

Chaque fonction support ou section de frais généraux, fait l'objet d'un budget annuel, lui-même revu trimestriellement. Toutes les prévisions sont structurées comme les comptes d'exploitation de manière à faire apparaître les écarts. Toute dérive naissante entre prévision et réalisation est analysée et commentée et les conséquences tirées lors de l'établissement de la prévision suivante.

c) La gestion est cohérente avec la comptabilité

La comptabilité est la référence unique de la gestion. Il n'y a donc qu'un seul résultat : le résultat comptable.

Les exploitants ont la responsabilité de déterminer les produits qui sont la juste mesure de l'avancement ; c'est la notion de produit mérité qui prévaut, par opposition à la facturation qui peut avoir un cadencement et une valorisation différents.

De l'unité de base (le chantier ou l'affaire), jusqu'à la holding du Groupe, l'information remonte sans retraitement ni ajout. Ainsi, les comptes sont les mêmes pour tous et l'auteur de l'information est pleinement concerné par celle-ci. Seul l'indispensable remonte, selon la ligne hiérarchique, mais le circuit court est toujours possible pour l'information qui doit circuler librement.

Quelques principes, simples à respecter, assurent la cohérence de l'information :

- principe de globalité :
  - tous les chantiers et affaires sont intégrés,
  - toutes les sections de frais apparaissent,
  - toutes les filiales ou établissements et toutes les entités sont repris dans la synthèse de chaque branche,
  - aucun compte, aucune structure, aucune entité ne sont ignorés ;
- principe de permanence :
  - pas de changement de méthode ou de périmètre sauf ceux résultant de décisions et d'instructions du Groupe,
  - les historiques sont intangibles. Ils facilitent la compréhension d'une situation et son extrapolation,
  - toutes les données sont fournies en cumulé ;
- principe d'unité :
  - langage commun dans la communication,
  - format unique des documents.

d) La prise en compte des particularités des concessions autoroutières en France

Les concessions autoroutières en France ont adapté, dès le début de 2006, leur système de reporting aux règles de gestion du groupe Eiffage. Leurs tableaux de bord comprennent un ensemble d'indicateurs opérationnels et financiers mensuels concernant, notamment, le trafic, le chiffre d'affaires, les ratios de productivité de l'exploitation, les charges de fonctionnement et les investissements, la trésorerie, les effectifs et le calcul de l'EBITDA mensuel cumulé.

La présidente, le directeur général et le directeur financier des concessions autoroutières en France s'assurent de la cohérence des décisions qui sont prises avec les contrats de concessions et les objectifs opérationnels et financiers lors de l'élaboration du budget et des différentes révisions trimestrielles.

Pour l'ensemble du périmètre de l'ERP finance Operis, qui couvre la totalité du chiffre d'affaires France des branches Travaux et de la quasi-totalité des Concessions/PPP et dont le déploiement se poursuit à l'international, les principaux indicateurs de gestion sont directement calculés à partir des données de cet ERP *via* le décisionnel report du Groupe. Après chargement des indicateurs et des sociétés hors Operis, le décisionnel report produit automatiquement les rapports de gestion communs (réalisés mensuels et prévisions trimestrielles) selon les modèles validés par la direction générale du Groupe.

1.3.2 Les principales sécurités amont

Les délégations de pouvoirs

Elles fixent le champ et l'étendue des responsabilités et des pouvoirs délégués selon les fonctions exercées par le délégataire.

Schématiquement, le président de la Société tête de branche délègue à ses directeurs régionaux et directeurs de filiales et d'établissements des pouvoirs relatifs à la représentation de la Société, la négociation de marchés dans des limites de montant, la gestion du personnel non-cadre, l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

Le directeur régional subdélègue directement à ses directeurs de filiales, des pouvoirs en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement lesquels subdélèguent ensuite à leurs N-1 et N-2…, afin d'arriver aux collaborateurs sur les chantiers et bureaux ayant la capacité d'agir sur la maîtrise de ces risques.

Les pouvoirs bancaires et les règles applicables en matière de trésorerie

Les pouvoirs bancaires sont codifiés. Les délégataires agissent sous double signature systématique. L'ouverture d'un compte bancaire respecte une procédure stricte. Des instructions détaillées définissent les règles de fonctionnement de la trésorerie, de la mise en place des cautions et des financements, des mesures de sécurisation.

Les procédures à respecter en matière d'investissements

Les décisions d'investissements sont prises au niveau de la direction générale de chaque branche. Pour ce qui concerne les investissements financiers (croissance externe), l'accord préalable de la direction générale du Groupe est systématiquement requis. Il en est de même pour les projets de nouvelles concessions. En outre, le règlement du conseil d'administration prévoit que les investissements financiers ou les concessions nouvelles qui dépassent le seuil de 30 millions d'euros doivent lui être présentés, après avoir été préalablement évoqués au comité stratégique et RSE. Ce dernier peut, à titre substitutif, être saisi pour les investissements inférieurs à 150 millions d'euros. Les cessions d'activités suivent cette même règle.

En matière d'actifs corporels, leur taille et leur nature déterminent s'ils seront gérés directement par les filiales et les régions ou au niveau de la branche. Les investissements corporels (quels qu'ils soient) font l'objet de budgets prévisionnels suivis dans leur réalisation par les directions centrales de matériel des branches.

La Société APRR est soumise au régime de passation des marchés applicable aux sociétés concessionnaires d'autoroutes dont le cadre est fixé par le Code de la voirie routière et certaines des dispositions du Code de la commande publique, visées par le Code de la voirie routière. Ce régime est entré en vigueur pour les marchés dont les avis d'appel à la concurrence ont été envoyés à la publication à compter du 1er avril 2019.

Chaque commission des marchés, composée de personnalités (dont une majorité de membres indépendants) désignées après avis de l'Autorité de régulation des transports, est chargée de définir les règles internes pour la passation et l'exécution des marchés.

Le Code de la voirie routière impose la mise en œuvre des règles de publicité et de mise en concurrence définies par certaines dispositions du Code de la commande publique, en vue de conclure les marchés :

- de travaux supérieurs à 500 000 euros HT ;
- de certaines fournitures et services supérieurs à 240 000 euros HT ;
- ne bénéficiant pas de l'une des dérogations prévues par la réglementation.

Les projets de ces marchés répondant aux critères définis ci-dessus sont soumis à l'avis des commissions des marchés d'APRR et/ou d'AREA. Sont également soumis à l'avis des commissions les avenants des marchés lorsqu'ils excèdent certains seuils définis par voie réglementaire.

L'Autorité de régulation des transports est chargée de veiller à l'exercice d'une concurrence effective et loyale lors de la passation des marchés. En cas de manquement aux obligations réglementaires de publicité et de mise en concurrence, elle dispose de la faculté de s'opposer par voie judiciaire à la conclusion des marchés concernés et de prononcer des sanctions financières à l'encontre des sociétés concessionnaires.

En 2025, dix commissions des marchés se sont tenues pour les sociétés APRR (avec 21 dossiers traités) et AREA (avec sept dossiers traités). En outre, sept de ces commissions ont concerné des dossiers d'accords-cadres groupe communs aux sociétés APRR et AREA (avec 17 dossiers traités).

1.3.3 Les systèmes d'alerte

Le système d'alerte professionnelle

Ce système d'alerte est décrit dans le rapport de durabilité.

Le tableau de bord de gestion

Indépendamment des autres dispositifs qui peuvent avoir été introduits dans les différentes entités du Groupe en réponse à des besoins spécifiques, le principal outil de veille et de contrôle en place dans le Groupe est le tableau de bord de gestion.

Sa principale fonction est de recueillir une synthèse des informations essentielles au suivi et au pilotage des différentes entités du Groupe.

Selon une présentation normalisée, commune à l'ensemble des branches, le tableau de bord centralise l'information issue des chantiers (ou affaires) par strates successives :

- établissement (ou filiale) ;
- région ou métier ;
- branche ;
- Groupe.

Il comporte des indicateurs de performance (tels qu'activité, résultat et trésorerie), de tendance (carnets de commandes, trésorerie, effectifs…), de performance future (prévisions). Quelques indicateurs spécifiques à certains métiers viennent compléter le tableau de bord.

Les chantiers de taille significative sont suivis dans leur globalité lorsqu'au moins deux branches se trouvent concernées par les travaux, dans un tableau de bord dédié à destination de la direction générale du Groupe. Les indicateurs de performance et de tendance sont suivis mensuellement ; les prévisions sont trimestrielles. Les règles d'établissement du tableau de bord et des prévisions ont été regroupées et synthétisées dans un guide de référence intitulé contrôle de gestion et reporting.

Priorité est donnée à la rapidité de diffusion des documents et au délai de réactivité. Un calendrier impératif de diffusion du tableau de bord et des prévisions est établi chaque début d'année. La synthèse du tableau de bord, au niveau du Groupe, ainsi que la situation de trésorerie sont communiquées chaque mois au conseil d'administration du Groupe.

Un comité de contrôle de gestion se réunit quatre à cinq fois par an. Il comprend les contrôleurs de gestion de chaque branche et est piloté par la direction du contrôle de gestion Groupe.

Les travaux de ce comité visent principalement à :

- contrôler l'homogénéité et la cohérence des informations transmises par les branches ;
- s'assurer du respect des règles d'établissement des reportings et prévisions ;
- coordonner le suivi globalisé des grands chantiers multibranches ;
- partager les bonnes pratiques en matière de contrôle de gestion ;
- faire un point régulier sur la situation de chaque branche et du Groupe, notamment en termes de commandes, d'activité, de trésorerie, de frais généraux et de résultat.

Dans le cadre de l'Université Eiffage, la direction du contrôle de gestion Groupe, assistée des contrôleurs de gestion des branches, participe étroitement à la mise à jour des supports et à l'animation des formations. 30 sessions de formation « Gestion budgétaire et financière de nos chantiers » ont été dispensées à destination des jeunes conducteurs de travaux ou chargés d'affaires du Groupe.

L'activité immobilière et aménagement fait l'objet de procédures de suivi et de validation de projets dédiées et d'un suivi particulier eu égard à la nature différente des risques considérés

Un comité d'engagement immobilier regroupant la direction générale d'Eiffage (représentée par le directeur financier) et la direction générale de la branche Eiffage Construction (représentée par son président, son directeur financier et un juriste immobilier) se réunit à une fréquence hebdomadaire.

Chaque région de la branche passe en revue détaillée au comité d'engagement les programmes immobiliers sous tous leurs aspects (administratif, commercial, technique, juridique et financier). Le comité statue à chaque étape du processus de lancement et de développement d'un programme immobilier.

Outre le tableau de bord mensuel, un tableau trimestriel spécifique permet de suivre les opérations, affaire par affaire.

Le suivi de la trésorerie

Dans les métiers exercés par le groupe Eiffage, la trésorerie des entreprises est un indicateur fondamental de leur bonne santé économique. Aussi, celle-ci est-elle analysée au moins une fois par mois, à travers la diffusion de positions de trésorerie regroupant, à chaque niveau hiérarchique, les entités contrôlées.

Une position quotidienne de la trésorerie, gérée de façon centralisée par Eiffage, est diffusée à la direction générale du Groupe avec une mise en évidence de la variation du jour.

Le suivi de la trésorerie d'APRR fait l'objet d'un reporting hebdomadaire et de reportings mensuels des flux réalisés et prévisionnels des entités sociales APRR et AREA, d'une part, et de la position consolidée Groupe, d'autre part, ainsi que de reportings plus spécifiques lors des recalages budgétaires ou des clôtures de comptes.

1.3.4 Le guide de maîtrise des risques Eiffage

Créé initialement sous le titre de guide des bonnes pratiques, ce guide de référence présente sous une forme pratique les réponses à la cartographie des risques du Groupe. Enrichi des remarques des utilisateurs et des retours du contrôle interne et de l'audit, il présente les principaux risques des activités du Groupe ainsi que les contrôles clés et les dispositifs et bonnes pratiques permettant de maîtriser ces risques. Les règles qui y figurent sont applicables à l'ensemble des métiers et filiales du Groupe en France et à l'étranger.

Le guide est classé selon sept processus :

- gouvernance ;
- prise d'affaires/suivi d'affaires ;
- ressources humaines ;
- prévention ;
- achats matériel ;
- environnement ;
- comptabilité, gestion, finance.

Il est l'outil d'accompagnement de la responsabilisation de chacun et contribue à la vigilance permanente des responsables à tous niveaux. Il sert de référentiel commun au Groupe, en particulier pour les nouveaux entrants, qu'il s'agisse de nouveaux embauchés ou d'entités nouvellement acquises. Il est disponible en français, anglais, espagnol et allemand à partir du bureau numérique.

1.3.5 La prévention de la fraude

Eiffage fait de la lutte contre la fraude un objectif prioritaire face à un phénomène en progression et à des fraudes de plus en plus complexes (*deepfake*, usage de l'IA). Les sujets de fraude sont présentés en comité d'audit et évoqués, si besoin, en conseil d'administration.

Des directives d'application des procédures de rapprochements bancaires, d'utilisation des moyens de paiement et de justification de notes de frais sont régulièrement communiquées auprès de toutes les entités opérationnelles et leur respect est systématiquement contrôlé lors des audits internes.

Les paiements sécurisés sous forme électronique sont déployés dans toutes les entités du Groupe. L'objectif est de limiter l'utilisation des chèques et virements manuels et ainsi réduire l'exposition des transactions aux actes frauduleux.

Le lien fonctionnel au sein de la filière financière et de contrôle du Groupe a été renforcé afin de faciliter les alertes sur des fraudes éventuelles. Les réunions régulières des responsables administratifs et financiers tenues dans les branches, sous la responsabilité des directeurs financiers, complétées par trois réunions annuelles des directeurs financiers de branches, animées par le directeur financier Groupe, visent notamment à accentuer la sensibilisation à la prévention contre la fraude, illustrée par une information interne élargie des cas de fraude révélés et sur les moyens de les prévenir.

Une procédure Groupe dédiée à la lutte contre la fraude définit les rôles et les responsabilités et renforce la collaboration en matière de cybersécurité. En complément, des modes opératoires sont rédigés pour définir le traitement de cas spécifiques comme l'usurpation de nom de domaine Eiffage.

En 2025, des actions de sensibilisation, y compris sur la cybermalveillance, ont été réalisées auprès du réseau contrôle interne, des populations exposées, des collaborateurs et des tiers tels que les fournisseurs. Une formation spécifique de lutte contre la fraude a été déployée en 2025 auprès de tous les collaborateurs du Groupe en français et en anglais. En 2025, Eiffage a fait l'objet de tentatives de fraudes externes. Leur nombre est légèrement en hausse par rapport à 2024. Il s'agit notamment de manœuvres consistant à usurper l'identité de cadres d'Eiffage dans le but d'obtenir la livraison de matériel auprès de fournisseurs, de tentatives de fraude au président ou de tentatives de changement de relevé d'identité bancaire.

1.3.6 Les audits spécifiques

En complément du plan annuel d'audit interne, des missions spécifiques peuvent être organisées à la diligence des directions générales de branche ou de celle d'Eiffage.

L'exploitation des rapports de conclusions de missions des commissaires comptes entre dans le champ des missions dévolues à la direction générale de chaque branche, à la direction de l'audit interne et à la direction du contrôle de gestion Groupe.

1.3.7 L'autoévaluation du contrôle interne

La campagne d'autoévaluation du contrôle interne (PECI), réalisée tous les ans, est un outil central du dispositif d'Eiffage, conçu pour :

- rappeler les règles et les contrôles des processus critiques ;
- évaluer leur niveau de maîtrise et identifier les actions correctives.

La campagne 2025 a consisté en une autoévaluation basée sur les sept grands processus du guide de maîtrise des risques. Elle a mobilisé 785 répondants de toutes les branches, en France et à l'étranger, le panel restant stable avec une légère augmentation des répondants hors France (+ 2 %). Le questionnaire avait été mis à jour et complété par de nouvelles questions sur des thèmes clés tels que le devoir de vigilance, la gestion de crise, l'intégration d'un salarié ou la fraude.

Le taux de conformité est de 79 %. La direction gestion des risques et contrôle interne du Groupe a communiqué les résultats aux correspondants contrôle interne des branches, à la direction de l'audit, au comex et au comité d'audit. Chaque branche a analysé et communiqué ses résultats en interne et définit des plans d'action correctifs le cas échéant.

1.3.8 Les systèmes d'information

La direction des systèmes d'information a pour mission le déploiement et le maintien en conditions opérationnelles de l'ensemble des infrastructures et applications IT du Groupe, le tout sous le prisme de la cybersécurité et de la qualité du support apporté aux utilisateurs. De plus, elle établit et met en œuvre la feuille de route DATA/IA du Groupe.

Le Groupe a déployé deux ERP régaliens, le premier pour la finance, le second pour la gestion des ressources humaines. Ces deux outils, déclinés en nombreux modules, permettent à toutes les parties prenantes de bénéficier d'un langage, de référentiels et des processus communs. Ils sont déployés en France et leur déploiement dans les filiales à l'étranger se poursuit.

En parallèle, les branches et métiers possèdent leurs propres applications adaptées à leurs activités et particularités. Afin d'assurer la qualité des données, ces applications sont connectées aux référentiels du Groupe. Déployées au fil des croissances externes, elles permettent là aussi de garantir un contrôle des processus et une cohérence dans les informations fournies.

Le contrôle d'accès des utilisateurs permet de mettre en œuvre le principe de séparation des fonctions incompatibles, élément fondamental du contrôle interne.

Le département cybersécurité de la direction des systèmes d'information a mis en place un SIEM (*Security Information & Event Management*) et un SOC (*Security Operation Center*) permettant d'améliorer la détection d'incidents de cybersécurité et ainsi que leur gestion. Le département poursuit le déploiement de sa feuille de route cyber en lien avec les prescriptions du RSSI Groupe.

Au sein des concessions autoroutières en France, la direction de l'ingénierie et des systèmes d'information et la direction des systèmes opérations et péage pilotent le déploiement et la maintenance des équipements et systèmes d'information.

L'architecture des systèmes relatifs au péage et au trafic permet l'activation de modes dégradés afin de limiter les perturbations sur l'exploitation en cas d'incident. Les voies de péage et les gares sont indépendantes les unes des autres ; les remontées d'information depuis les voies de péage sont asynchrones.

Un plan de secours informatique (PSI) est mis en place et testé régulièrement.

Par ailleurs, le RSSI du Groupe initialement intégré à la DSI, a été rattaché en septembre 2025 au directeur financier du Groupe au sein de la holding.

Il a pour missions la définition, la mise en œuvre et le pilotage de la politique de sécurité des systèmes d'information, en France comme à l'international.

Il travaille en étroite collaboration avec les équipes de la DSI et, plus largement, avec les personnes en charge de la cybersécurité dans le Groupe.

1.4 Gestion des risques et contrôle interne en matière de durabilité

Le groupe Eiffage se réfère au COSO ICSR 2023 pour le déploiement de ce dispositif. Les bases du contrôle interne extra-financier sont les bases du COSO à savoir : un environnement de contrôle, l'évaluation des risques, des activités de contrôle, l'information et communication, le pilotage et le reporting.

1.4.1 Environnement de contrôle

Le dispositif de contrôle interne extra-financier d'Eiffage est intégré au dispositif de contrôle interne existant.

L'ensemble des politiques, chartes et procédures de contrôle interne intègrent le contrôle interne extra-financier et la référence au COSO ICSR. Ces documents sont intégrés dans le guide de maîtrise des risques du Groupe.

Le comité d'audit et le comité de pilotage Groupe sur la CSRD intègrent le sujet du contrôle interne extra-financier à leurs agendas. Le comité de contrôle interne Groupe suit le déploiement du dispositif global (Groupe et branches). La formation générale sur la gestion des risques et le contrôle interne, déployée en 2025 pour les référents gestion des risques et contrôle interne, aborde le contrôle interne extra-financier de manière générale.

Les rôles et responsabilités des acteurs principaux du processus de contrôle interne sont connus des acteurs et définis. Une grille RACI (*Responsible, Accountable, Consulted, Informed*) a été élaborée en collaboration avec la Direction du développement durable et de l'innovation technologique (DDDIT). Les fonctions environnement des branches ont élargi leur périmètre d'action sur la complétude (suivi de la collecte) fiabilité (revue de cohérence) de la donnée extra-financière environnement.

1.4.2 Évaluation des risques

L'approche de priorisation des travaux est basée sur les facteurs de risques. Une identification des risques liés au processus de production de l'information de durabilité a été réalisée et mise à jour en 2025. L'analyse des risques a porté sur les quatre phases du processus de production de l'information de durabilité (cadrage, collecte, consolidation et publication) en tenant compte de la nature des indicateurs, des différents circuits de remontée et de la maturité des processus afférents. Les catégories des risques identifiées sont : évaluation et qualité, exhaustivité, organisation, agrégation, système d'information, conformité et parties prenantes.

La mise en cohérence des cartographies au regard de l'analyse de double matérialité est effective : revue annuelle de cohérence des cartographies, mise en cohérence des calendriers et plannings, mise en cohérence des échelles d'impact dans les documents.

1.4.3 Activités de contrôle

Les actions mises en œuvre pour maîtriser les risques identifiés reposent sur les trois axes principaux suivants.

Un dispositif de contrôle qui s'appuie sur l'organisation mise en œuvre autour de la CSRD et comporte un processus de validation des données adapté à leur nature.

La sécurisation des données sources est assurée par une communication sur les attendus et l'utilisation quand cela est possible des ERP/outils existants (ex : Operis) et les contrôles natifs qu'ils embarquent.

Des contrôles de cohérence sont également réalisés par Intégration de contrôles dans les outils ou par l'organisation de la revue de cohérence au niveau local ou au niveau Groupe.

L'intégrité et la fiabilité des données extra-financières relèvent de la responsabilité des différentes directions opérationnelles, avec un processus établi pour la collecte, l'évaluation et la validation des informations, étayé par des protocoles spécifiques.

Des grilles d'activités de contrôles internes dédiées aux données définies comme critiques pour le Groupe ont été créées avec les acteurs du processus ciblé. La rédaction des activités de contrôles sur ces indicateurs est basée sur le processus de chaque donnée et intègre le plus possible les contrôles internes déjà existants (niveau 1 et 2).

Des contrôles internes sont mis en place à chaque niveau de collecte et de production des données, avec une consolidation et une analyse de cohérence au niveau du Groupe. Les activités de contrôle des données critiques sont réalisées au niveau local par la personne en charge de la production de la donnée et celles en charge de sa validation (niveau 1), au niveau des branches puis au niveau Groupe (niveau 2) L'audit interne (assure la 3e ligne de maîtrise).

Le questionnaire d'autoévaluation du dispositif de contrôle interne (PECI) intègre dans le volet environnement le sujet du reporting sur les indicateurs clés associés.

Les conclusions de l'évaluation des risques et des contrôles internes en ce qui concerne le processus d'information en matière de durabilité seront pris en compte dans la mise à jour des plans de contrôles.

Le degré de maturité du dispositif diffère selon les processus et la documentation évolue régulièrement pour intégrer les actions de renforcement opérées au fil de l'eau.

1.4.4 Information et communication

La direction du développement durable et de l'innovation transverse pilote et organise la remontée, la consolidation et la revue de cohérence globale de la donnée environnementale.

Le sujet du reporting extra-financier est intégré dans le guide de maîtrise des risques, référentiel servant de base au dispositif de contrôle interne du Groupe et intégré dans les audits.

Concernant les activités de contrôle, la communication et les échanges sont effectifs aux différentes étapes du processus (rapports, tableaux de bord, DEU). Les activités de contrôle de niveau 1 et 2 concernant les données critiques sont communiquées à l'audit interne pour prise en compte dans leur programme.

Une présentation de la démarche sur le contrôle interne du reporting extra-financier a été faite au comité d'audit du 2 décembre 2024 et une mise à jour a été faite au comité du 1er décembre 2025.

1.4.5 Pilotage et reporting

Un comité de pilotage spécifique CSRD se réunit toutes les six semaines, présidé par le directeur financier du Groupe en présence des directeurs environnement et financier des branches ainsi que les directeurs développement durable et innovation transverses, risques et conformité, achats et de la direction de l'organisation et des systèmes d'information. Un suivi des actions réalisées conformément au COSO ICSR est régulièrement présenté au comité.

La rédaction de nouvelles questions en relation avec les données critiques est prévue dans le prochain programme d'évaluation de contrôle interne. (PECI), avec l'intégration, après testing, des contrôles internes des données critiques dans les plans de contrôle des branches.

Des échanges réguliers existent sur le suivi du déploiement du contrôle interne extra-financier entre de la direction de la gestion des risques, contrôle interne et conformité et la direction du développement durable et de l'innovation transverse.

Une présentation de la démarche sur le contrôle interne du reporting extra-financier a été faite au comité d'audit du 2 décembre 2024 et une mise à jour a été faite au comité du 1er décembre 2025.

Par ailleurs, une synthèse des recommandations d'audit est présentée au comité d'audit annuellement et inclut les sujets afférents au reporting des informations en matière de durabilité.

Les éléments décrits dans le point 4 Gestion des risques et contrôle interne en matière de durabilité respectent l'exigence de publication GOV-5 et le point de donnée 36 prévu au titre de la CSRD.

1.5 Procédure de gestion des risques

La politique de gestion des risques est définie par la direction générale du Groupe et validée par le conseil d'administration.

L'organisation et les intervenants à la gestion des risques sont décrits plus en détail aux chapitres 1 et 2, mais il est fait ici mention de deux types de comités remplissant une mission importante en matière de gestion des risques.

1.5.1 Le comité des risques Groupe

Il existe un comité des risques Groupe composé de membres permanents : le président-directeur général, le directeur financier, le directeur de la gestion des risques et de la conformité et le directeur développement durable et innovation transverse. Le cas échéant, la présence d'experts ou d'autres directions est possible.

Il se réunit au moins une fois par an et assure une revue des principaux risques en évaluant pour chacun l'évolution de sa criticité et son niveau de maîtrise.

Les risques majeurs présentés dans ce chapitre font l'objet d'un suivi régulier par leurs sponsors et pilotes, désignés en comité exécutif.

1.5.2 Le comité des risques de prise d'affaires

Mis en place depuis 2011, ce comité a pour objectif d'évaluer et de valider les conditions et les modalités d'engagement de la Société en matière de remise d'offres qu'il s'agisse de marchés de travaux, de concessions ou de partenariat public-privé.

À partir de seuils de déclenchement appropriés aux métiers de chaque branche et au pays concerné, les opérations sont revues selon des critères regroupant l'ensemble des expositions aux risques identifiés (financiers, organisationnels, environnementaux, éthiques, contractuels et techniques). Une trame détaillée d'analyse des risques permet de formaliser les conditions d'engagement du Groupe. En 2023, cette trame a été revue afin d'intégrer les nouveaux risques auxquels le Groupe doit faire face et un outil permettant la digitalisation, la centralisation et la confidentialité des supports a été déployé en 2024.

Le comité est composé du président-directeur général d'Eiffage, du président de la branche concernée, du directeur de l'audit interne ou du directeur du contrôle de gestion du Groupe et des directions opérationnelles porteuses des projets. Il a revu plus de 204 dossiers en 2025.

2 Facteurs de risques

2.1 Cartographie des risques

Eiffage recense, au moyen d'une cartographie, l'ensemble des risques qui pourraient avoir un impact sur son activité, son image et ses résultats financiers. Cet exercice permet de catégoriser, évaluer ces risques et déterminer les priorités d'actions de maîtrise à entreprendre.

La méthodologie retenue consiste, dans un premier temps, à évaluer le risque identifié en multipliant la fréquence d'occurrence avec la gravité (risque brut) puis à évaluer le dispositif participant à la maîtrise de ce risque afin d'obtenir un niveau de criticité du risque résiduel (risque net). Il est ainsi possible de hiérarchiser les risques des activités du Groupe et d'identifier des plans d'actions permettant de les limiter.

Une mise à jour de la cartographie des risques a été réalisée début 2026 et validée par le comité exécutif. Elle a également été présentée et validée par le comité d'audit du 23 février 2026.

La mise à jour de la cartographie est l'occasion pour les instances dirigeantes du Groupe de balayer de manière exhaustive l'ensemble des risques pouvant affecter Eiffage, de confronter les points de vue et de dégager un consensus sur les risques critiques à traiter en priorité ou sur les risques à plus long terme qu'il convient de surveiller. La cartographie constitue un outil managérial important.

En application du règlement européen n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les facteurs de risques sont présentés dans un nombre limité de catégories en fonction de leur nature : opérationnels, ressources humaines, éthique et conformité, sociétaux et environnementaux, et financiers. Dans chaque catégorie, sont présentés les facteurs de risques principaux classés par ordre d'importance.

Représentation graphique des risques les plus significatifs du Groupe après prise en compte des mesures correctives existantes (risque net)

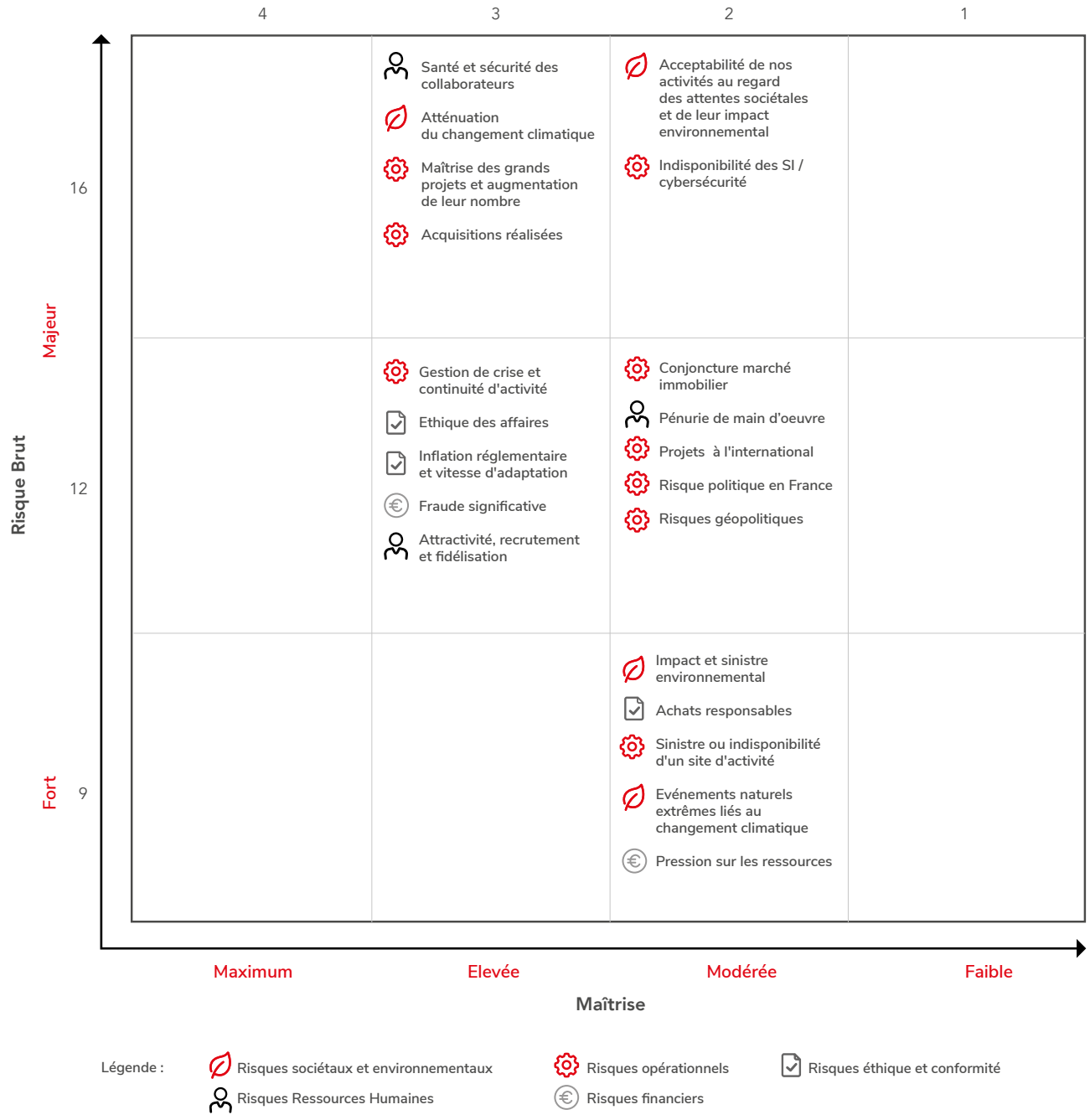

Pour faciliter l'analyse de facteurs de risques significatifs et mettre en évidence les modifications par rapport au DEU 2024 des pictogrammes illustrent l'aggravation ↑, le maintien → ou la diminution ↓ de l'évaluation des risques nets qui tient compte à la fois de l'évolution du risque brut et de celle de la maîtrise du risque. Le pictogramme **Nouveau** indique les nouveaux risques qui intègrent cette catégorie.

Par ailleurs, ce symbole permet d'identifier les risques considérés comme significatifs au sens de la réglementation Prospectus qui sont également identifiés dans l'analyse de double matérialité (rapport de durabilité).

Risques opérationnels

	Identification et description du risque brut	Dispositif de maîtrise du risque
Indisponibilité des systèmes d'information/ cybersécurité Évolution : →	■ Attaques informatiques en augmentation du fait du recours à l'IA et de la situation géopolitique ■ Perte ou vol de données notamment personnelles ■ Panne/erreur informatique ■ Indisponibilité des ressources et applications critiques	■ Politique générale de sécurité des systèmes d'information ■ Le RSSI Groupe et l'équipe dédiée à la cybersécurité de la direction des services d'information pilotent les actions de maîtrise ■ Un conseil de cyberdéfense coordonne les actions de prévention, de détection et de réaction ■ Réalisation de tests d'intrusions, audits SSI et déploiement d'outils de sécurité (EDR, SOC, MFA…) ■ Formalisation de plans de reprise des activités informatiques et de plans de secours informatique. Tests de ces plans sur les applications clés ■ Plan de gestion de crise ■ Actions de sensibilisation (cybermoi/s, tests d'hameçonnage…) ■ Assurance cyber-risques
Maîtrise des grands projets et augmentation de leur nombre Évolution : →	■ Augmentation du nombre de grands projets à réaliser ■ Simultanéité de la réalisation de grands projets ■ Complexification des projets avec l'intervention de plusieurs métiers d'Eiffage ■ Mauvaise maîtrise des grands projets en phase d'études et/ou d'exécution ■ Sous-réactivité en cas de problèmes, inertie décisionnelle et/ou opérationnelle	■ Comité de bouclage au niveau de la branche et comité des risques de prises d'affaires au niveau Groupe, avec renforcement de l'analyse des risques ■ Mise en place de référentiels, d'une gouvernance projet spécifique ■ Dispositif de formation dédié aux grands projets (formation projets clés en main) ■ Actions mises en place pendant l'exécution : recours à des collaborateurs ayant de l'expérience dans le domaine, dispositif de suivi, de retour d'expérience et de contrôle ■ Suivi renforcé et actions ciblées sur les opérations à perte ou à risque fort
Acquisitions réalisées Évolution : →	■ Non-détection d'une acquisition stratégique ou achat d'une cible inadaptée au besoin ou surévaluée ■ Sous-évaluation des risques (financiers, juridiques…) ■ Difficultés d'intégration des croissances externes	■ Rôle du comité stratégique et RSE du conseil d'administration ■ Comité des risques Groupe dédié à la validation des acquisitions ■ Procédures Groupe et branches dédiées aux processus d'acquisition et d'intégration ■ Nomination d'une équipe pour l'intégration des sociétés acquises pour le déploiement de l'infrastructure IT, des outils et des règles Groupe
Gestion de crise et continuité d'activité Évolution : →	■ Survenance d'une crise inédite ■ Manque de réactivité interne, manque de coordination/concertation des acteurs aux différents niveaux impliqués, absence d'alerte dans les délais attendus ■ Mauvaise gestion (notamment communication) d'un événement grave ■ Absence de PCA ou PCA non éprouvé	■ Procédures de gestion de crise au niveau Groupe intégrant un volet communication de crise ■ Procédures de gestion de crise au niveau des branches ■ Mise en place d'outils dédiés (adresse électronique, outil de marché en cas de crise IT majeure) ■ Compacité du Groupe et capacité à réagir rapidement à des situations de crise ■ Mobilisation et implication des collaborateurs du Groupe

	Identification et description du risque brut	Dispositif de maîtrise du risque
Conjoncture marché immobilier et logement neuf Évolution : →	■ Renchérissement des coûts de construction en décalage avec le prix de vente ■ Conditions d'emprunt difficiles ■ Raréfaction du foncier disponible ■ Contraintes réglementaires et administratives en constante augmentation ■ Difficultés d'obtention des permis de construire ■ Niveau faible de mise en chantier et abandon de lancement commercial ■ Difficultés financières des partenaires Eiffage/co-promoteurs	■ Avantage du modèle constructeur-promoteur ■ Développement de solutions de construction à durée de chantier très réduite ■ Audit externe de la performance commerciale ■ Sécurisation du foncier grâce à notre activité d'aménagement ■ Développement des activités de rénovation et de réhabilitation ■ Renforcement des ventes en bloc et de nos partenariats avec des bailleurs sociaux ■ Suivi régulier de la gestion des stocks et veille sur les nouveaux usages ■ Renforcement de nos activités de promotion immobilière en Pologne ■ Réorganisation RH : mise à disposition des collaborateurs auprès des autres métiers et filiales
Risque politique en France Évolution : ↑	■ Dégradation/instabilité du contexte politique ■ Élections municipales et démarrage de la campagne présidentielle ■ Dégradation des relations avec l'État ■ Remise en cause de la durée/prix des concessions et renationalisation d'ouvrages concédés ■ Impact important de ce contexte sur les résultats d'Eiffage du fait de la part significative d'activité réalisée en France	■ Actions d'influence notamment par le biais des fédérations professionnelles ■ Vigilance juridique et contractuelle ■ Stratégie de renforcement de l'ancrage européen et augmentation du chiffre d'affaires Travaux dans les pays hors de France ■ Action de représentation des intérêts au sein d'associations
Risques géopolitiques Évolution : ↑	■ Augmentation des conflits, des tensions géopolitiques et géoéconomiques ■ Tensions sur les approvisionnements mondiaux, pouvant affecter la disponibilité et le coût des matériaux de construction ■ Remise en cause de la durée ou des éléments financiers des marchés et des concessions ■ Nationalisation d'ouvrages concédés	■ Veille et relations régulières avec les autorités des pays concernés ■ Sécurité juridique contractuelle ■ Montage financier spécifique, dette sans recours ■ Quote-part du chiffre d'affaires hors Europe faible et développement prioritairement en Europe. Baisse de l'activité hors d'Europe ■ Dans les pays où il est concessionnaire, Eiffage est un acteur et un employeur pérenne en matière de travaux, ce qui renforce ses liens à long terme avec la puissance publique
Projets à l'international Évolution : →	■ Éloignement géographique rendant plus difficile l'accompagnement et le contrôle ■ Méconnaissance des différences culturelles, fiscales et juridiques ■ Difficultés à trouver du personnel d'encadrement et de la main-d'œuvre qualifiée ■ Concurrence forte d'entreprises étrangères ne respectant pas toujours les règles en matière d'éthique ou de conformité	■ Contrôles effectués par les directions financières et les directions contrôle de gestion et mise en place de règles de reporting communes ■ Animation fonctionnelle et intervention des fonctions supports (finance, prévention, juridique, environnement, qualité…) ainsi que des équipes de contrôle interne et d'audit interne ■ Déploiement progressif des ERP Groupe ■ Traduction et diffusion des politiques et règles Groupe à travers le « Guide de maîtrise des risques »
Sinistre ou indisponibilité d'un site d'activité Évolution : →	■ Destruction d'un ouvrage en chantier ■ Indisponibilité d'un site d'activité majeur	■ Dispositif de prévention des risques (visites de sites…) et de protection (polices d'assurance : dommages aux biens et tous risques chantiers) ■ Plan de gestion de crise dans les branches ■ Analyse de vulnérabilité aux aléas climatiques de nos sites et rédaction d'une feuille de route pour renforcer la résilience
Pression sur les ressources Évolution : → IRO	■ Épuisement, pénurie ou interdiction d'utilisation de matières premières non renouvelables, entraînant un renchérissement du coût ■ Pénurie de matériaux écocompatibles ne permettant pas d'atteindre nos objectifs ■ Dépendance à certaines ressources naturelles	■ Organisation de la fonction achats par famille permettant une bonne connaissance des ressources et matières premières ■ *Sourcing* stratégique, veille et recherche de solutions alternatives ■ Suivi régulier des indicateurs en place sur les ressources ■ Cartographie de produits impactant la pression et engagement de plan d'actions ■ Sensibilisation de fournisseurs *via* un questionnaire sur le carbone ■ Sensibilisation des collaborateurs, notamment par l'appropriation des stratégies et des chartes « économie circulaire » et « bas carbone »

Ressources humaines

	Identification et description du risque brut	Dispositif de maîtrise du risque
Santé/sécurité des collaborateurs Évolution : → IRO	■ Atteintes à l'intégrité physique et mentale des salariés, des intérimaires et des intervenants ■ Maladies professionnelles et troubles musculosquelettiques ■ Addictions ■ Risques psychosociaux ■ Pénibilité du travail ■ Risques routiers ■ Chutes, travail en hauteur, manipulation de machine ■ Conditions dégradées et actes de malveillance physiques et verbales envers les salariés du Groupe ■ Vieillissement et départ à la retraite plus tardif	■ Politique et référentiel prévention dans chaque branche, filière prévention et animation d'un réseau de préventeurs en France et à l'étranger ■ Forte implication du management (objectif dans le plan stratégique, retour d'expérience post-accident grave, formation « *leader* santé-sécurité »), campagne vigilance partagée. ■ Dispositif de prévention et de protection (Exosquelette, EPI, EPC, suivi des maladies professionnelles) et d'outils digitaux dédiés ■ Expérimentation exosquelette liée à la prévention des contraintes. Utilisation de dispositifs type protection travailleur isolé (PTI ou DATI) ■ Dispositif de surveillance et de contrôle : audit santé-sécurité, risques des DUERP, vérification des conditions d'intervention (visite hiérarchique de sécurité et visite de chantier) reporting et suivi des indicateurs prévention ■ Dispositif de sensibilisation et de formation (semaine de la sécurité, nutrition, addictologie, causerie sécurité, risques routiers) ■ Mise en œuvre d'accords collectifs pour améliorer la qualité de vie au travail et de plans d'action (réseau de référent RPS, cellule d'écoute). Formation RPS des managers ■ Procédure pour les déplacements à l'étranger et mise en place d'un dispositif d'information, de localisation et d'assistance rapatriement pour les voyageurs et les expatriés
Pénurie de main-d'œuvre Évolution : →	■ Marché de l'emploi très tendu pour recruter des compagnons et techniciens ■ Difficulté pour faire face à l'augmentation du nombre et la diversification des marchés ■ Risque vis-à-vis du recours à la sous-traitance (voir chapitre plan de vigilance)	■ Collaborateurs des ressources humaines dédiés dans chaque branche et formés au recrutement de ces populations ■ Actions ciblées pour les techniciens (programme de parrainage/cooptation, réseaux sociaux) et compagnons. Interventions et partenariats avec des lycées professionnels et IUT. Déploiement de centres de formation internes. ■ Mise en œuvre de formations techniques spécifiques aux nouveaux marchés et usages ■ Suivi mensuel des indicateurs clés dédiés et partage des résultats ■ Contrôle administratif préalable des intervenants et contrôle d'accès sur les chantiers (voir chapitre plan de vigilance)
Attractivité, recrutement et fidélisation Évolution : → IRO	■ Marché de l'emploi tendu pour recruter des cadres dans les opérations et fonctions supports ■ Défaut ou perte d'attractivité du secteur du BTP vis-à-vis de candidats à potentiel, à compétences techniques fortes et des femmes ■ Manque de connaissance des spécificités du Groupe ■ Rotation plus importante du fait de l'absence de mobilité interne, de possibilité d'évolution, d'insuffisance de rémunération, d'avantages sociaux, de formation, d'aménagements du temps de travail ■ Déséquilibre de la pyramide des âges	■ Livret d'accueil remis aux nouveaux salariés ■ Communication et déploiement de la marque employeur ■ Stratégie RH définie dans chaque branche : analyse des besoins de recrutement, politique en faveur de la mobilité interne (charte mobilité) et professionnelle (plan de promotion) et dispositif de revue de carrière ■ Filière recrutement dédiée dans chaque branche : *sourcing* RH, présence et recrutement sur les réseaux sociaux, dispositif de cooptation et parcours d'intégration ■ Interventions et partenariats avec les écoles de formation supérieures et/ou techniques cibles ■ Suivi des indicateurs et des résultats des baromètres sociaux ■ Offre de formation managériale, au sein de l'Université Eiffage, et technique, dans les branches ■ Entretiens annuels, revue des talents, renforcement de l'offre de formation et de mobilité interne ■ Engagement du Groupe en matière de soutien aux politiques de réserve – voir chapitre Diversité, inclusion et égalité des chances du rapport de durabilité

Éthique et conformité

	Identification et description du risque brut	Dispositif de maîtrise du risque
Éthique des affaires *Évolution : →* IRO	■ Comportements non éthiques (corruption, atteinte à la concurrence, fraude interne) ou en contradiction avec les valeurs du Groupe ■ Non-respect des délais de paiement pour les fournisseurs/SST ■ Recours à des prestataires, sous-traitants… ne respectant pas les valeurs du Groupe ■ Développement de modèles IA non éthiques	■ Code de conduite et charte des valeurs diffusés dans l'ensemble du Groupe ■ Engagement de l'instance dirigeante et nombreux rappels à l'occasion des réunions de managers ■ Dispositif de formation : formation commerce et éthique, module de formation en ligne sur le Code de conduite ■ Equipe dédiée à la conformité au niveau du Groupe et réseau conformité dans chaque branche ■ Dispositif d'évaluation des tiers et clause éthique dans les contrats cadres ■ Dispositif d'alerte professionnelle ■ Dispositif de surveillance des indicateurs ■ Dispositif de contrôle interne et d'audit interne
Inflation réglementaire et vitesse d'adaptation Évolution : ↓ IRO	■ Vitesse d'adaptation aux changements réglementaires inadaptée ■ Multiplication et superposition des réglementations rendant leur connaissance et leur application de plus en plus difficile ■ Non-respect des principales réglementations liées à l'exercice de nos activités : droit de la construction et de l'urbanisme, droit de l'environnement, droit de la concurrence, loi Sapin II, devoir de vigilance, droit numérique et protection des données à caractère personnel	■ Suivi de la mise en conformité à travers des comités dédiés (comité gouvernance de la conformité, comités RGPD et conformité numérique) animés par le directeur gestion des risques, contrôle interne et conformité ou par des fonctions supports concernés (DDDIT, direction financière, DSI…) ■ Définition de stratégies et feuilles de route pour poursuivre les mises en conformité au niveau du Groupe, des branches et des filiales à l'étranger ■ Constitution et animation d'un réseau interne de référents ■ Renforcement du dispositif de contrôle au sein du Groupe ■ Renforcement de la veille réglementaire et appui d'avocats spécialisés
Achats responsables Évolution : → IRO	■ Achats de matériaux, produits et services auprès de fournisseurs dont la chaîne de valeur ne respecte pas les critères éthiques, environnementaux, sanitaires et sociaux définis par Eiffage ■ Absence ou engagement insuffisant des fournisseurs et sous-traitants sur les enjeux RSE	■ Formalisation d'une politique achats responsables ■ Cahier éthique et conformité et charte des achats responsables disponibles sur le site internet d'Eiffage ■ Formation des acheteurs aux enjeux éthiques et RSE ■ Procédure dans chacune des branches et dispositif d'évaluation et d'audit des tiers sur les aspects éthiques, lutte contre la corruption et RSE (voir chapitre plan de vigilance) ■ Clauses éthiques et clause RSE intégrées dans les contrats et dans les conditions générales d'achat ■ Mise en place d'Ecosource, outil interne de comparaison de la performance environnementale des produits et de la place de marché BlueOn

Risques sociétaux et environnementaux

	Identification et description du risque brut	Dispositif de maîtrise du risque
Acceptabilité de nos activités au regard des attentes sociétales et de leur impact environnemental Évolution : → IRO	■ Offres inadaptées au changement climatique/inadaptation de nos modèles travaux à la transition écologique ■ Proposition de services et produits en décalage avec les attentes sociétales ■ Inquiétudes fortes sur la protection des ressources, les pollutions et la santé ■ Contestations de nos projets, de nos activités concessionnaires et autour de nos installations industrielles. Actions ou recours des parties prenantes externes causant un retard ou un abandon de projet	■ Participation d'Eiffage à la souveraineté industrielle, énergétique et aux projets liés à la ville de demain, à la modernisation des transports, à la rénovation énergétique des bâtiments ■ Investissement dans des démonstrateurs urbains et actions de communication afin d'expliquer l'apport sociétal de nos projets ■ Mise en œuvre de stratégies environnementales visant à réduire l'impact de nos activités et de nos chantiers (voir rapport de durabilité) ■ Partenariat avec le monde universitaire afin de renforcer la compréhension des enjeux territoriaux et environnementaux ■ Mise en place d'un dispositif d'information/de concertation avec les parties prenantes externes et dispositif d'alerte professionnelle. Actions favorisant le recrutement local proche de nos sites/chantiers et l'emploi des personnes en insertion

	Identification et description du risque brut	Dispositif de maîtrise du risque
Atténuation au changement climatique Évolution : → IRO	■ Stratégie inadaptée à l'objectif d'alignement à 1,5 °C ■ Participation à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre ■ Non atteinte des objectifs en matière de réduction de notre empreinte carbone	■ Inscription de la démarche bas carbone dans le plan stratégique et pilotage des plans d'action bas carbone ■ Engagement des métiers dans la trajectoire de réduction des émissions GES, validé par le SBTi ■ Formalisation et déploiement des stratégies et chartes environnementales (biodiversité, économie circulaire, eau, sol…) ■ Déploiement des actions de décarbonation, économie circulaire, dans les branches. Renouvellement de la flotte automobile électrique ■ Déploiement des formations : ateliers 2Tonnes France et à l'international, formation dédiée au *leadership* environnemental pour les managers ■ Travail sur les scopes 1 et 2 ■ Voir le détail des actions dans le rapport de durabilité
Impact et sinistre environnemental Évolution : ↓ IRO	■ Aléas, catastrophes environnementales, pollution accidentelle, pollution ou dégradation dues à des négligences ■ Impact environnemental de nos chantiers (érosion des sols, pollution de l'air, pollution sonore, rejets aqueux dans le milieu naturel, biodiversité et écosystèmes, gestion et augmentation du volume de déchets) ■ Responsabilité pénale, administrative, civile d'Eiffage, d'un dirigeant ou d'un collaborateur à la suite d'un sinistre de nature environnementale ■ Sensibilité forte de nos parties prenantes augmentant l'impact sur l'image et la réputation du Groupe	■ Suivi et contrôle du management environnemental des sites fixes et chantiers au travers de la certification environnementale ISO 14001 ■ Filière qualité et environnement dans chaque métier et réseau de référents QE dans les régions et les grands projets ■ Actions de prévention et de protection sur les chantiers y compris des procédures d'urgence et des kits anti-pollution ■ Contrats cadres déchets intégrant les aspects de la loi Agec ■ Organisation, suivi, tri et valorisation des déchets inclus dans les réponses à appel d'offres ■ Dispositif de formation au sein de l'Université Eiffage ■ Engagement d'Eiffage à EEN (Entreprise engagée pour la nature) ■ Souscription d'une police d'assurance responsabilité civile atteintes à l'environnement comportant un volet gestion de crise/mesures d'urgence
Événements naturels extrêmes liés au changement climatique Évolution : → IRO	■ Impacts du changement climatique sur nos sites d'activités, nos sites de production et nos chantiers ■ Sinistres d'intensité ou sériels affectant les bâtiments et les outils de production	■ Identification et couverture des risques environnementaux en amont et intégration dans l'analyse des risques de prise d'affaires (Groupe/métiers) ■ Filière prévention et environnement dans chaque branche ■ Dispositif de prévention et de protection ■ Dispositif d'assurance (assurance dommages aux biens et assurance tous risques chantiers) ■ Réalisation d'une étude de vulnérabilité aux aléas climatiques de nos sites immobiliers les plus importants et d'une étude sur la sinistralité Eiffage ■ Meilleure appréhension du changement climatique grâce à un dispositif de formation

Risques financiers

	Identification et description du risque brut	Dispositif de maîtrise du risque
Fraude significative Évolution : ↑	■ Multiplication, sophistication et nouveauté des fraudes, liées à l'usage de l'IA/vitesse de formation des salariés. ■ Fraude significative du fait de l'absence de séparation des tâches, contrôles absents ou insuffisants	■ Mise en place de la séparation de tâches par la création de centres de services partagés (comptabilité, finance, paie) ■ Pouvoirs bancaires en place ■ Procédures « fraude » et outil (portail fraudes) pour la remontée d'informations et système d'alerte professionnelle ■ Mobilisation du réseau contrôle interne ■ Campagnes régulières de sensibilisation auprès des collaborateurs et rédaction de fiches réflexes ■ Formations *e-learning* sur la fraude au président et plus généralement la lutte contre la fraude

2.2 Couverture des risques par les assurances

Le Groupe a une politique de couverture des risques prenant en considération l'effet de taille.

En premier lieu, certains risques de fréquence importante et d'intensité faible sont traités en totalité ou partiellement dans le cadre d'une politique d'autoassurance (dommage automobile et dommage aux biens) ou de franchises adaptées (décennale).

En second lieu, les risques d'intensité plus importante font l'objet d'une attention particulière par la souscription de garanties adaptées (responsabilité civile).

L'activité de construction se caractérise par une réglementation particulière et des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment) ; ces sujets sont suivis par les directions juridiques de chacune des branches.

Le directeur de la gestion des risques, du contrôle interne et de la conformité à la charge du pilotage des programmes d'assurance souscrits au niveau du Groupe et assiste les responsables assurance des branches dans la gestion des polices d'assurance liées à leurs activités. Il veille à la cohérence de l'ensemble du dispositif, notamment en matière de politique d'autoassurance, de plafonds de garantie et de sélection des partenaires (courtiers et assureurs).

2.2.1 Description des assurances souscrites

- Les différentes lignes d'assurance de responsabilité civile confèrent aux filiales du Groupe une couverture globale de 215 millions d'euros par sinistre et par an.
- La couverture de la responsabilité décennale concerne quasi exclusivement l'activité France. La garantie souscrite est conforme à la loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 et aux textes postérieurs et apporte une couverture contre les dommages aux bâtiments après réception pour une durée de dix ans à concurrence du coût des désordres constatés.
- Diverses assurances d'abonnement annuelles couvrent, au niveau du Groupe ou des filiales, y compris les concessions autoroutières en France, le patrimoine ou les biens d'exploitation propres du Groupe, polices tous risques chantier (dommages en cours de travaux), multirisques (bureaux, logements, sites de production), bris de machine, transport et automobile (responsabilité civile, vol, incendie).
- Par ailleurs, le Groupe est titulaire d'un contrat responsabilité civile des mandataires sociaux couvrant la responsabilité des dirigeants de la Société et de ses filiales en France et à l'étranger.
- Les risques environnementaux accidentels sont couverts au titre des polices responsabilité civile et un programme Groupe d'assurance a été mis en place pour couvrir les installations classées (postes d'enrobés, centrales hydro-électriques, ports en concessions…) et plus largement l'ensemble de nos activités en France et à l'étranger, en cas de pollution graduelle ou d'atteinte à la biodiversité.
- Enfin, le Groupe a mis en place un programme d'assurance couvrant les risques cyber des filiales en France et à l'étranger.

Les différentes polices d'assurance sont souscrites aux conditions de marché.

2.3 Gestion du risque de conformité au RGPD et aux réglementations numériques

Eiffage a poursuivi en 2025 ses efforts de mise en conformité aux réglementations numériques dont le RGPD, à travers une approche structurée et multi-niveaux. La gouvernance s'articule autour du comité conformité numérique et d'un comité de pilotage, composés de représentants de chaque branche. L'implication du DPO Groupe dans les instances d'analyse des besoins IT et des comités métiers, assure la prise en compte des obligations de conformité numérique dans chacun des projets. Un reporting régulier auprès des comités d'audit et de gouvernance de la conformité permet un suivi précis de l'avancement du programme de mise en conformité.

Pour rappel, cette gouvernance a été adaptée fin 2024 afin de prendre également en compte la mise en conformité du Groupe aux nouvelles réglementations en matière de numérique (*EU AI Act*, accessibilité numérique, NIS2…).

2.3.1 Conformité au RGPD

Le réseau des DPO, référents et correspondants RGPD, s'est stabilisé en 2025, notamment au sein des filiales européennes, avec un total proche de dix DPO (dont deux externes) et plus de 100 référents et correspondants. Ce maillage territorial/pays renforce la proximité avec les opérations et facilite l'identification ainsi que la gestion des traitements de données. Le recensement et l'intégration des traitements se poursuivent dans l'outil Groupe, avec plus de 3 000 traitements enregistrés et 667 identifiés pour intégration en 2026.

Afin de garantir une bonne prise en charge de la réglementation du Royaume-Uni (UK GDPR & DPA 2018) sur le sujet de la protection des données, une politique dédiée a été adoptée.

2.3.2 Conformité aux nouvelles réglementations numériques

À la suite de l'adoption du règlement européen sur l'intelligence artificielle (*AI Act*) le 21 mai 2024, Eiffage a mis en place un groupe de travail composé de *data scientists* des différentes branches et de la direction dédiée au sein de la direction des systèmes d'information.

En 2025, ce groupe de travail a réalisé les principales actions suivantes :

- production d'un outil destiné à cartographier les systèmes d'IA et modèles d'IA mis en œuvre ;
- élaboration d'une première version d'un référentiel des risques IA Groupe ;
- rédaction d'un clausier IA à destination de nos prestataires SaaS ayant recours à l'IA.

Avec l'aide d'un cabinet de conseil spécialisé, un état des lieux de la maturité de notre dispositif a été établi et une feuille de route 2026 est en cours de finalisation.

L'accessibilité numérique des sites digitaux représente également un enjeu en matière de conformité et d'inclusion. En 2025, Eiffage a poursuivi des actions de mise en conformité au titre du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité en France. Chaque site web dispose d'une page « accessibilité », d'un référent Eiffage et d'un plan pluriannuel 2025-2027 et des clauses « accessibilité numérique » sont intégrées dans nos contrats éditeurs.

Le troisième axe, concerne la maîtrise du risque cybersécurité. La directive NIS-2 transposable au plus tard le 17 octobre 2024 dans les 27 pays de l'UE, conduit le Groupe à évaluer son exposition à cette nouvelle réglementation. Pour mener à bien cette analyse, un groupe projet a été constitué avec les différents RSSI (Eiffage, APRR, Aéroport Toulouse-Blagnac, Aéroport de Lille) et avec l'accompagnement d'un cabinet d'avocats spécialisé en droit numérique. Plusieurs entités sont déjà identifiées et un programme de mise en conformité est déjà lancé pour les entités d'Eiffage Énergie Systèmes en Belgique et au Luxembourg.

2.4 Prévention des risques liés à l'évasion fiscale

Du fait de sa présence dans de nombreux pays, Eiffage est soumis à diverses législations fiscales nationales.

Toutefois, l'activité du Groupe est concentrée dans l'espace européen, dont la norme supérieure est commune avec celle de l'établissement de ses comptes consolidés. Dans ce prolongement, il est à noter que le taux effectif d'impôt du Groupe est supérieur au taux d'impôt sur les sociétés en France, où le siège d'Eiffage est établi.

L'objectif premier de la politique fiscale du Groupe est la sécurité juridique et la stabilité à long terme :

- Eiffage n'intervient pas dans des pays non coopératifs au sens de l'OCDE ;
- Eiffage n'effectue que des transactions dans un but commercial et ne participe à aucune opération de nature artificielle. La structure des investissements répond aux objectifs opérationnels des projets fortement concentrés sur la réalisation de chantiers ou de contrats de délégations de services publics ;
- Eiffage acquitte ses impôts et taxes dans les pays où ses activités sont localisées dans le respect des normes nationales et des conventions fiscales internationales ;
- Eiffage documente ses prix de transfert et sa politique est conforme aux principes de pleine concurrence établis par l'OCDE et l'Union européenne.

3 Plan de vigilance

La loi française du 27 mars 2017, relative au devoir de vigilance incombant aux sociétés mères et à leurs filiales, impose aux sociétés remplissant certains critères, comme Eiffage, de mettre en œuvre un plan d'action destiné à identifier et prévenir les atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, du fait de ses activités. Cela s'applique à l'ensemble des entités du Groupe en France ou à l'étranger ainsi qu'aux sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Le plan de vigilance décrit ci-après a été établi par la direction gestion des risques, contrôle interne et conformité sur la base des contributions de la direction du développement durable et de l'innovation transverse, de la direction des achats et des directions de la prévention-sécurité et des ressources humaines, et fait l'objet d'une mise à jour annuelle. Il a été validé par le président-directeur général et a fait l'objet d'une présentation au comité d'audit du Groupe le 23 février 2026.

3.1 Gouvernance

Le devoir de vigilance nécessite une gouvernance transversale compte tenu de l'organisation décentralisée d'Eiffage et de la multitude de métiers en nécessaire interaction, notamment dans les prises de décision :

- globale : le comité gouvernance de la conformité (décrit plus haut) examine régulièrement le bon déploiement du plan de vigilance (sujet à l'agenda de chaque comité) et décide des nouvelles actions à engager. De plus, la direction gestion des risques, contrôle interne et conformité entretient une relation étroite avec la DDDIT afin de s'assurer de la cohérence et de la lisibilité du plan au regard du nouveau cadre réglementaire de la CSRD. Le directeur de la gestion des risques, du contrôle interne et de la conformité participe ainsi au comité de pilotage du rapport de durabilité. Enfin, un groupe de travail regroupant les différents acteurs internes intervenant sur le sujet a été constitué afin d'anticiper la future transposition de la directive CS3D ;
- en matière d'environnement : la direction du développement durable et de l'innovation transverse diffuse une culture de l'évaluation et de la prévention des risques environnementaux en s'appuyant sur un réseau Environnement. Pour une description détaillée des missions de la DDDIT, cf. 2.1.1 / La coordination et l'animation de la stratégie environnementale du Groupe du rapport de durabilité ; et pour une description de l'organisation du réseau Environnement en branches, cf. le chapitre 2.1.2 / La structuration du réseau Environnement en branches du rapport de durabilité ;
- en matière de santé-sécurité : les directions Prévention-Sécurité des branches animent la démarche et favorisent l'acquisition d'une culture de la prévention, fondée sur le risque zéro et le zéro accident. Pour une description détaillée de l'organisation mise en place, se référer au chapitre 3.1 / Effectifs de l'entreprise [S1] du rapport de durabilité ;
- en matière de droits humains et libertés fondamentales : les directions des ressources humaines des branches déploient une politique de non-discrimination et de respect des droits humains et libertés fondamentales. Pour une description détaillée de l'organisation mise en place, se référer au chapitre 3.1 / Effectifs de l'entreprise [S1] du rapport de durabilité.

3.2 Cartographie des risques

Au niveau du Groupe, la cartographie des risques relatifs au devoir de vigilance visant à identifier et évaluer spécifiquement des risques relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité est élaborée.

Elle a été mise à jour en 2025 en tenant compte des résultats de la mise à jour de l'analyse de double matérialité (cf. 1.4 / Analyse de double matérialité et gestion des IRO, du rapport de durabilité). Des entretiens individuels ont été réalisés avec les directions concernées afin de revoir et d'évaluer les risques ainsi que de recenser les actions de maîtrise réalisées et à mettre en place. Elle a fait l'objet d'une présentation au comité d'audit du Groupe le 23 février 2026. Les principaux risques liés au devoir de vigilance sont présentés dans le schéma ci-contre.

Matrice des risques liés au devoir de vigilance

Gouvernance

1-Engagement instances dirigeantes et déclinaison dans l'organisation
2-Absence ou défaut du plan de vigilance
3-Dispositif d'alerte

Environnement

1-Atténuation et respect des engagements pour le climat
2-Pollution accidentelle et graduelle générée par nos activités
3-Impact environnemental généré par nos activités
4-Déchets générés par nos activités

Santé-sécurité

1-Santé au travail
2-Sécurité au travail
3-Actes de malveillance
4-Impact du changement climatique sur les conditions de travail
5-Conséquences dommageables pour les tiers

Droits humains

1-Bien-être des populations locales
2-Sécurité des populations locales
3-Cybersécurité et confidentialité des données
4-Lutte contre toute forme d'esclavage moderne
5-Liberté d'association et de négociation collective
6-Pratiques de recrutement de la main d'œuvre
7-Conditions de travail - Environnement décent, juste et favorable
8-Harcèlement
9-Discrimination, diversité et inclusion
10-Développement des compétences et employabilité

3.3 Risques majeurs et actions engagées

Les actions d'atténuation des risques liés au devoir de vigilance et de prévention des atteintes graves ont été validées par la direction générale et le comité stratégique et RSE du Groupe. Une présentation synthétique des risques majeurs et de leurs actions de maîtrise se trouve dans le tableau ci-dessous.

Nature du risque et descriptif du risque	Illustrations d'actions de maîtrise du risque
Santé-sécurité	
Santé au travail Évolution : → ■ Troubles musculosquelettiques (TMS) ■ Maladies d'origine physique hors TMS ■ Addictologies ■ Mal-être au travail et bien-être mental	■ Plan stratégique 2020-2025 sur le volet santé-sécurité et implication managériale ■ Politique de santé, sécurité et/ou prévention dans les branches avec un référentiel d'exigences (état des lieux et suivi des maladies professionnelles, expérimentation d'innovations technologiques et techniques…) ■ Document unique d'évaluation des risques ■ Démarche avec les services de santé au travail et comités de sécurité (CSSCT) ■ Animation d'un réseau de référents santé-sécurité en France et à l'étranger ■ Campagnes de prévention (démarche de prévention des TMS…) ■ Dispositif de formation (module sur les addictions, bien-être au travail…), formation des managers aux "valeurs, exigence et à la bienveillance" ■ Sensibilisation sur l'alcool et la drogue ■ Accords collectifs pour améliorer la qualité de vie au travail ■ Mise en place d'une cellule d'écoute et de soutien ■ Dispositif de surveillance et de contrôle (reporting et suivi des indicateurs prévention avec mise sous surveillance en cas de dégradation, règlement intérieur adapté permettant des contrôles d'alcoolémie ou liés aux addictions) ■ Participation avec l'OPP BTP à des analyses sur les risques liés à l'amiante et à la silice
Sécurité au travail Évolution : → ■ Accidents liés aux : › machines › glissades et chutes de plain-pied › circulation des piétons sur et aux abords du chantier › travaux en hauteur ambiances thermiques › installations et ouvrages électriques › manipulations/chutes d'objets ou de charges › expositions professionnelles (amiante, produits chimiques, rayonnements ionisants) ■ Risques engendrés par des travaux : › de manutention manuelle (postures de travail) › de manutention mécanique › en hauteur › avec l'utilisation de machines et/ou d'équipements, et/ou d'engins ou véhicules › en espaces confinés › par points chauds › exposant à des poussières, à des substances ou à des gaz › opérations de levage › sur des équipements ou installations sous tension ou sous pression › sur des installations haute pression › sur la voie publique (circulation routière)	■ Plan stratégique 2020-2025 sur le volet santé-sécurité et implication managériale ■ Politique de santé, sécurité et/ou prévention dans les branches avec un référentiel d'exigences et forte culture de la prévention fondée sur le risque zéro (accueil sécurité, mise à disposition d'équipements, développement d'outils numériques pour la gestion des incidents, reporting et suivi des indicateurs, dispositif de contrôle des conditions d'intervention, etc.) ■ Démarche avec les services de santé au travail et comités de sécurité (CSSCT) ■ Animation d'un réseau de référents santé-sécurité en France et à l'étranger ■ Campagnes de sensibilisation, de prévention (flash info AT (accidents du travail)) et de formation à la sécurité pour les compagnons, encadrants et managers ■ Collaboration avec les agences de travail temporaire sur la démarche de prévention (entretiens annuels avec les principales agences, charte sécurité) ■ Intégration dans les contrats de sous-traitance des dispositions d'hygiène et de sécurité et vérification de leur analyse de risque (PPSPS) ■ Dispositif de surveillance et de contrôle : audit santé-sécurité, vérification des conditions d'intervention (visite hiérarchique de sécurité et visite de chantier), reporting et suivi des indicateurs prévention avec mise sous surveillance en cas de dégradation ■ Actions de veille afin d'améliorer la connaissance des impacts du changement climatique ■ Intégration de solutions résilientes aux effets du changement climatique ■ Plan de continuité d'activité canicule et grand froid ■ Gestion par cellules de crise au niveau des branches et du Groupe des événements majeurs ayant des impacts significatifs
Conséquences dommageables pour les tiers Évolution : → ■ Accident industriel ayant un impact sur la santé et la sécurité des populations à proximité ■ Nuisances sonores et lumineuses de nos activités ■ Risque de détérioration des constructions ou infrastructures réalisées par Eiffage lié au changement climatique ayant un impact sur la santé et la sécurité des usagers ■ Utilisation de nouvelles technologies, nouveaux procédés et matériaux ayant un impact sur la santé et la sécurité des usagers	■ Systématisation des actions de prévention et de protection ■ Respect des réglementations en matière de nuisances et peu de travaux la nuit ■ Actions de veille afin d'améliorer la connaissance des impacts du changement climatique ■ Intégration de solutions résilientes aux effets du changement climatique ■ Démarche « Bâtiments plus sains » focalisée sur la qualité de l'air, de l'eau et le confort de vie (retour d'expérience des occupants) ■ Intégration des critères sanitaires dans les cahiers des charges de consultation des fournisseurs : étiquette matériaux, absence de substances cancérogènes ou toxiques ■ Intervention de bureaux de contrôle indépendants, missionnés par les maîtres d'ouvrage à la fois pour la construction et la rénovation, pour vérifier le respect des normes, des réglementations ainsi que les fiches techniques et les composants du matériel utilisés ■ Dispositif de gestion de crise décliné dans l'organisation

Nature du risque et descriptif du risque	Illustrations d'actions de maîtrise du risque
Environnement	
Atténuation et respect des engagements pour le climat Évolution : ↓ ■ Stratégie inadaptée à l'objectif d'alignement à la trajectoire 1,5 °C ■ Non-tenue des engagements par Eiffage et la chaîne de valeur et non-application opérationnelle des enjeux RSE ■ Inadaptation du Groupe aux risques physiques induits par le changement climatique ■ Participation à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre ■ Non-atteinte des objectifs en matière de réduction de notre empreinte carbone : › scopes 1 & 2 sur nos émissions « internes » › scope 3, émissions liées à la réalisation de nos offres (matériaux, sous-traitance, utilisation…) ■ Attente croissante des parties prenantes internes et externes	■ Inscription de la démarche bas carbone dans les plans stratégiques 2020-2025 des branches et pilotage des plans d'actions bas carbone intégrant la chaîne d'approvisionnement : économie circulaire ■ Engagement des métiers dans la trajectoire de réduction des émissions à horizon 2030 sur des bases scientifiques et certifiée par la SBTi ■ Note CDP A- délivrée en 2025 ■ Dispositifs de soutien à l'innovation (E-face…) ■ Chiffrage de l'impact carbone dans les offres et les programmes de R&D ■ Actions de décabornation dans le Groupe (développement des contrats d'électricité verte, renouvellement de la flotte électrique…) ■ Travail sur les scopes : redéfinition des facterus d'émission Scope 3; capture de l'information sur l'empreinte fournisseurs grâce au déploiement de BlueOn; travail sur l'empreinte carbone et biodiversité des achats sur les intrants critiques (béton, cuivre, acier, coton ...) ■ Suivi des critères d'alignement aux objectifs taxonomiques en ce qui concerne l'atténuation au changement climatique ■ Intégration dans l'outil dédié du comité des risques de prise d'affaires (groupe de questions sur l'environnement et les risques climatiques) ■ Dispositif de formation et de sensibilisation ■ Clauses RSE dans les contrats-cadres et les conditions générales d'achat ■ Suivi des risques climatiques au niveau des sites *via* un outil dédié (analyse de résilience climatique) ■ Actions achats responsables
Pollution accidentelle et graduelle générée par nos activités Évolution : ↓ ■ Sinistre environnemental ■ Pollution des sols ■ Pollution de l'air ■ Rejets aqueux dans le milieu naturel	■ Renforcement des activités couvertes et des garanties d'assurance ■ Dispositif de gestion de crise décliné dans l'organisation ■ Dispositif de formation et de sensibilisation renforcé (identification des profils à former en priorité, déploiement de la formation managers…) Réaffirmation du principe de systématisation de l'analyse environnementale dans le cadre du suivi du PAB ■ Intégration du sinistre environnemental dans les applications de prévention
Impact environnemental généré par nos activités Évolution : ↓ ■ Dégradation, érosion, artificialisation des sols ■ Impacts et défaillance dans la préservation de la biodiversité et des écosystèmes (déforestation, espèce protégée, zone humide, ressource marine…) ■ Chaîne d'approvisionnement : impacts de la production et du transport de matières premières, impacts des produits/matériaux utilisés sur l'environnement et extraction des matières ■ Non-maîtrise (gaspillage, surexploitation) des ressources énergétiques, naturelles et non renouvelables (eau, sable…) et raréfaction/disparition des ressources	■ Engagement d'Eiffage « Entreprise engagée pour la nature » (EEN) avec 186 actions (bonne prise en compte de la biodiversité, limitation de la pollution des eaux et des sols, lutte contre l'artificialisation des sols) ■ Déploiement de la stratégie économie circulaire, bas carbone et sobriété énergétique ■ Développement de savoir-faire de réversibilité et de génie écologique (déconstruction sélective, restauration de milieux naturels dégradés, etc.) ■ Accompagnement de Demcy afin de construire une offre de valorisation-matière ■ Développement des activités de rénovation et de réhabilitation ■ Fiches produits (Ecosource) ■ Renforcement des études de traçabilité ■ Recherche de solutions alternatives ■ Mise en place et suivi d'indicateurs sur certaines ressources (consommation d'eau, granulats, sable, autres flux matières) ■ Dispositif de formation renforcé (formations de l'Université Eiffage, master Bioterre, déploiement d'un outil de suivi de l'effort de formation…) et de sensibilisation (espèces végétales exotiques…) ■ Réaffirmation du principe de systématisation de l'analyse environnementale dans le cadre du suivi du PAB ■ Travail sur l'empreinte carbone et biodiversité des achats sur les intrants critiques (béton, cuivre, acier, coton...) ■ Application systématique de la méthodologie Éviter/Réduire/Compenser (biodiversité, carbone, ressource matière et eau, déchets) ■ Publication d'un guide de référence Eau pour comprendre l'impact sur l'eau de nos activités et fiabilisation des indicateurs Eau
Déchets générés par nos activités Évolution : → ■ Non-maîtrise de la production de déchets et traitement inadapté ■ Absence de valorisation des matières (réemploi, réutilisation et recyclage) de nos déchets	■ Anticipation de l'organisation, du tri et du suivi des déchets dans les réponses à appels d'offres ■ Intégration du volet « économie circulaire » dans les projets de déconstruction avant reconstruction et mise en œuvre de projets pilotes en la matière (déploiement du projet Circboost sur les plateformes terres déchets inertes…) ■ Eiffage membre du comité de filière REP ■ Lancement du Start lab' interne sur la traçabilité des déchets ■ Veille réglementaire et participation aux groupes de travail interprofessionnels ■ Dispositif de formation et de sensibilisation (participation à la semaine européenne de réduction des déchets…) et partage de bonnes pratiques ■ Contrats-cadres déchets intégrant les aspects de la loi AGEC (valorisation-matière en particulier)

Nature du risque et descriptif du risque	Illustrations d'actions de maîtrise du risque
Droits humains et libertés fondamentales	
Pratiques de recrutement de la main-d'œuvre : → ■ Recours au travail dissimulé et au travail illégal	■ Contrôle administratif préalable des intervenants ■ Validation / contrôle des documents légaux avec SPRING EPROC sous-traitance ■ Contrat-cadre avec Aprovall ■ Contrôle d'accès sur chantiers ((contrat cadre avec des cabines Linkview) ■ Contrat cadre avec un prestataire pour contrôler les salariés de nos sous-traitants ■ Dispositif d'amélioration continue concernant le délai de paiement des prestataires ■ Contrôles de 2e et 3e niveaux renforcés sur les documents légaux

Afin d'avoir une vision plus précise de ces risques, Eiffage a conduit un travail d'analyse complémentaire visant à :

- recenser pour chaque risque les procédures majeures applicables ;
- identifier les individus potentiellement affectés en cas de survenance de ces risques ;
- définir les indicateurs clés de suivi mis en place et leurs résultats.

Matrice focus sur les risques majeurs

Norme ESRS	Risques saillants	Procédures majeures	Individus potentiellement affectés	Indicateurs clés	Référence rapport durabilité 2025
DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES	Pratiques de recrutement de la main d'œuvre	■ Déclarations sur l'esclavage moderne et le respect des droits humains ■ Politique des achats responsables ■ Charte d'engagement des achats ■ Cahier éthique et conformité	Sous-traitants, fournisseurs	Nombre de condamnations	2.2 – Informations sur la taxonomie européenne
SANTÉ ET SÉCURITÉ	Santé au travail	■ Accord et flyer relatifs à la prévention du stress, des risques psychosociaux et au droit à la déconnexion ■ Procédure de gestion de crise Groupe ■ Plan de continuité d'activité pandémie ■ Plan de continuité d'activité canicule et grand froid	Collaborateurs Eiffage, intérimaires, sous-traitants	Maladies professionnelles reconnues dans l'année et imputables à l'entreprise	S1 – Effectifs propres
	Sécurité au travail	■ Procédures prévention, santé, sécurité ■ Procédure de gestion de crise Groupe ■ Plan de continuité d'activité canicule et grand froid	Collaborateurs Eiffage, intérimaires, sous-traitants	Nombre d'accidents du travail Taux de fréquence Nombre de décès liés à des accidents du travail	S1 – Effectifs propres
	Conséquences dommageables pour les tiers	■ Procédure de gestion de crise Groupe	Clients, usagers finaux Riverains et communautés locales	Déclarations de sinistre auprès de nos assureurs	S3 – Communautés touchées S-4 Consommateurs et utilisateurs finaux

Norme ESRS	Risques saillants	Procédures majeures	Individus potentiellement affectés	Indicateurs clés	Référence rapport durabilité 2025
ENVIRONNEMENT	Atténuation et respect des engagements pour le climat	■ Stratégie bas carbone ■ Charte « Développement durable » ■ Charte bas carbone ■ Politique Achats responsables	Ensemble des parties prenantes	Émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2, scope 3 amont) Intensité de GES Indicateurs liés à la consommation d'énergie	E1 – Climat
	Pollution accidentelle et graduelle générée par nos activités	■ Guide de maitrise des risques ■ Procédure de gestion de crise Groupe ■ Procédures associées au SME ISO 14001 de chaque branche ■ Guide sites et sols pollués	Collaborateurs Eiffage, clients, fournisseurs, sous-traitants, usagers finaux, riverains	Relevé de la sinistralité de la police RCAE	E2 – Pollution
	Impact environnemental généré par nos activités	■ Charte Biodiversité eau et sol ■ Plan d'actions Biodiversité ■ Charte Eau et milieux aquatiques ■ Guide de référence l'eau et les milieux aquatiques	Ensemble des parties prenantes	Indicateurs liés à la consommation d'eau Surface totale de pleine terre artificialisée Quantité de produits phytosanitaires Chiffre d'affaires annuel de travaux de génie écologique	E1 – Climat E3 – Eau E4 – Biodiversité
	Déchets générés par nos activités	■ Stratégie économie circulaire ■ Charte économie circulaire ■ Guide de référence économie circulaire	Collaborateurs Eiffage, clients, fournisseurs, sous-traitants, usagers finaux	Quantité de déchets Poids total de déchets valorisés Poids total de déchets éliminés Taux de valorisation des déchets	E5 – Économie circulaire

3.4 Une démarche d'achats responsables au service d'une performance partagée

Les achats représentent une part importante du chiffre d'affaires du Groupe, soit plus de 8,5 milliards d'euros consacrés à acquérir et mettre en œuvre les équipements et matériaux les plus performants. Composantes essentielles de la valeur du Groupe, les fournisseurs, prestataires et sous-traitants contribuent à la performance des opérations et des projets, mais aussi à l'atteinte des objectifs d'Eiffage en termes de stratégie bas carbone.

La politique des achats responsables est déclinée en stratégies par domaine et catégories, intégrant des critères éthiques, environnementaux et sociaux. Elle repose sur des relations durables avec des fournisseurs engagés, valorise les savoir-faire locaux, soutient l'insertion et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, et encourage l'innovation. Elle inclut des critères de développement durable dans les contrats et repose sur la professionnalisation des acheteurs et l'amélioration continue des processus.

Depuis 2010, en signant la charte « Relations fournisseurs responsables », Eiffage a formalisé un engagement fort qui établit un cadre d'action commun, quels que soient le métier, le produit/service ou la zone géographique. Ce cadre permet de construire une relation de confiance réciproque, durable et équilibrée entre le Groupe et ses fournisseurs par le partage d'engagements considérés comme étant clés dans la prise en compte des impacts de tous ordres.

3.4.1 Accélérer et mesurer la sensibilisation interne à l'achat responsable

Le contrôle interne de la direction des achats assure le suivi de l'adhésion des acheteurs à la charte d'engagement des achats. Celle-ci définit les règles de comportement et les standards d'éthique selon lesquels chacun doit faire preuve de la plus grande intégrité et éviter toute situation de conflit d'intérêts. Ce suivi et les rappels réguliers dans le cadre des formations dispensées aux nouveaux arrivants garantissent une adhésion collective aux valeurs éthiques du Groupe.

3.4.2 Des procédures achat communes à l'ensemble des métiers

En 2023, les processus de référence de l'organisation de la fonction Achats ont été formalisés dans un manuel dédié. Celui-ci définit le fonctionnement optimal de l'organisation, et est le garant de l'atteinte des objectifs et du management des risques liés aux achats. Ce manuel, diffusé à l'ensemble de la fonction Achats, sert de référentiel à tous les acheteurs du Groupe.

En 2025, une démarche d'évaluation des procédures achats a été lancée pour mesurer l'appropriation des règles achats Groupe par les acheteurs. Ainsi, 17 équipes achats régionales de tous les métiers ont été évaluées et accompagnées. Cette démarche va se poursuivre en 2026.

3.4.3 Traçabilité de nos matériaux

Une démarche visant à identifier les matériaux et matières premières critiques a été initiée en 2024. Pour déterminer la criticité, des aspects environnementaux (consommation d'eau, pollution…) mais aussi des critères relatifs aux droits humains ou à l'éthique des affaires ont été pris en compte ainsi que l'impact que le Groupe peut avoir. L'objectif est de pouvoir tracer et remonter les chaînes d'approvisionnements de ceux-ci. Pour plus de détails, nous vous invitons à vous référer au paragraphe 2.7.2.2 / Ressources entrantes [E5-4] du rapport de durabilité.

3.4.4 Initiatives pour étendre nos engagements sociaux et environnementaux auprès de nos fournisseurs

Les achats organisent des rencontres annuelles avec les entreprises de travail temporaire (ETT) afin de promouvoir les engagements sociaux et environnementaux et de renforcer la sécurité. Ces actions sont détaillées au paragraphe 4.1.2.2 / Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2] dans le rapport de durabilité.

3.4.5 Des entités engagées

En 2025, Eiffage Génie Civil UK a obtenu le label CIPS Corporate Ethics Mark.

L'objectif principal de ce label est de renforcer publiquement l'engagement d'une organisation en faveur d'un approvisionnement et d'une gestion responsable de ses fournisseurs, notamment en matière d'éthique, droits humains, notamment concernant le travail des enfants ou l'esclavage moderne.

Le label indique aux fournisseurs, clients, et autres parties prenantes que l'organisation s'engage à mettre en place des mesures pour prévenir les comportements non éthiques, à former les collaborateurs et à adopter des valeurs éthiques dans son approvisionnement et la gestion de ses fournisseurs.

3.5 La décarbonation au cœur des enjeux achats

3.5.1 Former les acheteurs aux enjeux carbone

La formation « Achats et Décarbonation » lancée en 2022 est obligatoire pour tous les acheteurs du Groupe, conformément à la feuille de route des achats 2025. Elle vise à leur donner toutes les connaissances et outils nécessaires pour intégrer l'enjeu carbone dans leur quotidien opérationnel, à accompagner l'inscription des fournisseurs dans la démarche de décarbonation des achats du Groupe. 72 % des acheteurs du Groupe (périmètre France) ont déjà été formés et le déploiement de la formation va se poursuivre en 2026.

3.5.2 Proposer une solution opérationnelle et collaborative pour l'ensemble de la filière du BTP

Les enjeux de décarbonation nécessitent d'engager toute la filière dans des processus vertueux permettant de disposer de données carbone fiables et opposables, au même titre que d'informations techniques et économiques.

BlueOn est une plateforme transactionnelle sur laquelle tous les produits référencés justifient d'une analyse de cycle de vie (ACV). Son objectif est de garantir des informations environnementales fiables, normées et non interprétées des produits et ainsi faire de la mesure carbone un nouveau standard dans l'acte d'achat. La comparaison et le choix des produits peuvent se faire désormais sur un triptyque de données économiques, techniques, mais également environnementales, avec un poids carbone des produits affiché au même niveau de lecture que le prix.

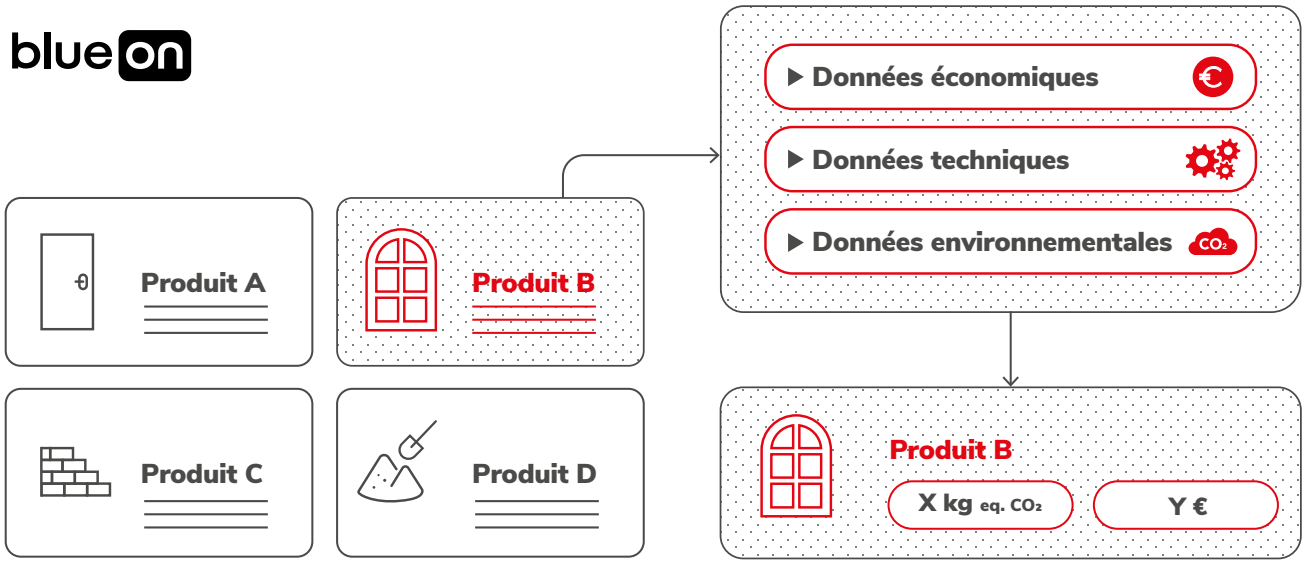

Les données environnementales BlueOn ont vocation à devenir un pilier central du reporting des émissions du Groupe dans les années à venir. Conscient de l'importance de disposer de données fiables, auditable et reconnues, Eiffage a fait le choix d'ouvrir sa démarche au regard d'acteurs extérieurs et indépendants. Cette volonté de transparence s'est notamment traduite par une collaboration approfondie avec le monde académique.

En parallèle du développement interne de BlueOn, la Direction des Achats a ainsi engagé un travail de recherche avec l'Université de Bordeaux (CYVI/IRGO) dans le cadre d'une thèse intitulée « De la comptabilité financière à la durabilité : un cadre d'analyse du cycle de vie hybride fondé sur les données pour la décarbonation et la prise de décision dans les achats des entreprises » (ESSOUID, Widiene, 2025).

Cette collaboration académique nous permet de confronter nos pratiques et nos hypothèses méthodologiques à des approches scientifiques rigoureuses, d'intégrer les meilleurs standards internationaux et de nous challenger en continu afin d'améliorer la qualité et la cohérence de nos données. Elle illustre également l'engagement d'Eiffage à construire un dispositif de reporting environnemental robuste, transparent et aligné avec les attentes réglementaires, tout en favorisant l'innovation méthodologique au sein de la filière.

En associant chercheurs, experts métiers et partenaires externes, Eiffage renforce la crédibilité de son système de gestion des données environnementales et confirme son ambition : s'appuyer sur une science ouverte et collaborative pour piloter sa trajectoire de décarbonation avec exigence et confiance.

3.6 Évaluation : outils et procédures

L'évaluation des filiales est décrite dans le chapitre relatif aux procédures de contrôle interne (voir le rapport de gestion du conseil d'administration). L'évaluation des sous-traitants et des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie fait l'objet d'une « procédure d'évaluation des tiers » intégrée dans le guide des risques, traduite en plusieurs langues et accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe *via* Eiffage Connexions. Cette procédure décrit les modalités pratiques de cette évaluation et notamment le contenu des diligences, des niveaux de contrôle et des suites à donner en fonction du résultat de l'évaluation.

Afin de faciliter les évaluations, le Groupe s'est doté d'outils proposés par des prestataires spécialisés, permettant de lancer des enquêtes approfondies ou de faire des vérifications, qu'elles soient aléatoires ou en nombre.

3.6.1 Qualification et évaluation des fournisseurs

La direction des achats du Groupe a renforcé et automatisé son processus de qualification des fournisseurs au sein de l'outil Lodace sourcing, la plateforme achat du Groupe. Ce processus est détaillé au paragraphe 4.1.2.2 / Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2] du rapport de durabilité.

Le processus de qualification est partagé trimestriellement depuis fin 2022 à l'ensemble de la ligne décisionnelle de l'entreprise, au travers des indicateurs clés de performance du tableau de bord achats.

Parmi les critères de qualification, les évaluations RSE et éthique des tiers sont particulièrement suivies. Tous les fournisseurs et les sous-traitants enregistrés dans l'outil Lodace sourcing sont incités à s'autoévaluer sur les enjeux RSE et sur leur dispositif anti-corruption.

En 2025, pour les fournisseurs sous contrat-cadre en France :

76 % ont répondu au questionnaire RSE de la direction des achats et indiquent des engagements en la matière. Une analyse de ces engagements a permis d'évaluer le niveau de risque de ces fournisseurs, en matière de sécurité, d'environnement et de droits humains, et ce par catégorie d'achats.

La matrice est présentée ci-après et a été réalisée pour les catégories dont le volume d'achats est le plus important (80 % des dépenses) :

- sous-traitance : englobe diverses dimensions, allant de la sous-traitance de gros œuvre et industrielle à celle, plus prédominante, de second œuvre ;
- fournitures : consolide les approvisionnements de fournitures courantes comme le matériel électrique, multi-matériaux, VRD, quincaillerie, luminaires, etc. ;
- matériaux : se compose de matériaux transformés tels que les produits métallurgiques, le béton, le ciment, les bitumes, etc. ;
- matériel : englobe la location et l'entretien de matériels, le matériel de levage et de manutention, ainsi que les véhicules et engins ;
- prestations : regroupe des aspects variés tels que le transport, la logistique, et diverses prestations diverses (prestations de contrôle, ressources humaines, les études…).

Nous observons que la matrice et les niveaux de risques par catégorie restent stables. Toutefois, nous poursuivons nos actions d'amélioration ci-dessous présentées.

Matrice Évaluation des fournisseurs

	SOUS-TRAITANCE	FOURNITURES	MATÉRIAUX	MATÉRIELS	PRESTATIONS
Santé et sécurité	⊘	○	○	⊘	⊘
Droits humains	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘
Environnement	⊘	○	○	⊘	○

○ > 50 : risque faible
⊘ 30 < X < 50 : risque moyen
● < 30 : risque élevé

Explication de la méthodologie de notation :

- chaque fournisseur fait l'objet d'une notation globale sur 100 en fonction des réponses fournies dans le cadre de son autoévaluation (chaque question ayant un score) ;
- les notes présentées ci-dessus correspondent à la moyenne des notes obtenues par les fournisseurs d'une même catégorie quant à leur prise en compte des enjeux sécurité, droits humains et environnement. En fonction de la note obtenue, un niveau de risque est associé à chaque catégorie d'achats pour chacun des enjeux :X > 50 Risque faible, 30 < X < 50 Risque moyen et X < 30 Risque élevé.

En cas de note inférieure à 50 (risque moyen ou élevé), les actions suivantes sont mises en œuvre ou à venir par la direction des achats :

- organisation d'audits sur le devoir de vigilance pour les catégories d'achats concernées (sous-traitance, fournitures, matériels, prestations) – pour plus de détails, se référer au paragraphe 3.8 « Suivi des mesures et de leur efficacité » du présent chapitre ;
- formation des acheteurs sur le devoir de vigilance : une sensibilisation est déjà effectuée pendant les journées des nouveaux arrivants achats. Cette formation a été complétée en 2025 par un jeu sur la gestion des risques achats comprenant une partie dédiée au devoir de vigilance. Ce dispositif ludique permet aux acheteurs de se confronter à des scénarios à risque, de mieux appréhender les enjeux du devoir de vigilance et d'identifier les bonnes actions à mettre en place.
- en complément de la formation, une liste de contrôles de niveau 1 a été élaborée conformément aux exigences minimales requises par Eiffage pour ses fournisseurs en matière de sécurité, de droits humains et d'environnement. Elle sera déployée en 2026. Les responsables de ces familles définiront en 2025 les exigences minimales requises par Eiffage pour ces fournisseurs en matière de sécurité, de droits humains et d'environnement, ainsi que les points de contrôle à mettre en œuvre.

Par ailleurs, les acheteurs continuent d'inviter les fournisseurs à répondre au questionnaire Viaco directement avec notre plateforme Lodace sourcing.

74 % des fournisseurs ont ainsi répondu au questionnaire Viaco d'évaluation de leur dispositif anticorruption et de leur contribution au développement durable.

Enfin, tous les nouveaux contrats signés par les fournisseurs intègrent une clause RSE et une clause éthique.

3.7 Mécanisme d'alerte

Le dispositif d'alerte d'Eiffage, permettant de signaler des atteintes graves aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité, est décrit dans la partie 4.1 du rapport de durabilité relative à la conduite des affaires. L'ensemble du dispositif et des outils fait l'objet d'évolutions régulières destinées à en améliorer l'ergonomie et l'usage.

3.8 Suivi des mesures et de leur efficacité

Un suivi des mesures et de leur efficacité est fait à différents niveaux de l'organisation. Comme décrit plus haut, une campagne d'autoévaluation de contrôle interne (PECI) est organisée chaque année afin de sensibiliser les collaborateurs aux procédures et règles à respecter. Le questionnaire comporte, entre autres, des questions relatives au devoir de vigilance, respect des droits humains et libertés fondamentales, à la prévention santé et sécurité, à l'environnement, aux achats responsables et au dispositif d'alerte professionnelle.

La campagne annuelle 2025 a été décalée à avril 2026, afin que puisse être utilisé pour celle-ci, le nouvel outil digital Risk Cockpit.

La dernière campagne, effectuée en 2024, a permis de faire ressortir les résultats suivants concernant le respect des procédures et règles internes du Groupe :

- question spécifique sur le devoir de vigilance mise en place permettant d'évaluer la connaissance des collaborateurs sur ce sujet : 70 % ;
- ressources humaines : 81 % (le volet RH du PECI est plus large que les seuls aspects de respect des droits humains et des libertés fondamentales) ;
- prévention : 86 % ;
- environnement : 68 %.

En fonction de ces résultats, les contrôleurs internes des branches ont mené des actions spécifiques afin de renforcer la sensibilisation et rappeler les règles à respecter en la matière. Des indicateurs spécifiques ont été définis en fonction des risques identifiés et font l'objet d'une description plus détaillée dans le rapport de durabilité.

En 2025, les contrôles de deuxième niveau relatifs aux droits humains, à l'environnement et à la sécurité, formalisés en 2024 dans le guide du contrôle interne Groupe, ont été initiés.

Dans le cadre de leurs missions, les auditeurs internes, conformément à leur programme de travail s'appuyant sur le guide de maîtrise des risques du Groupe et notamment sur la fiche relative au devoir de vigilance formalisée en 2024, intègrent systématiquement des points de contrôle relatifs :

- aux droits humains et libertés fondamentales (vérification des autorisations de travail des salariés d'Eiffage et des salariés des sous-traitants) ;
- à la santé et sécurité (sécurité au travail en s'appuyant sur les normes Groupe et les règles déclinées par chacune des branches avec une vérification du respect des règles pour les salariés et les intérimaires), et à l'environnement.

En cas d'anomalie détectée lors des audits, des plans d'actions sont formulés et font l'objet d'un suivi. Pour qu'ils soient clôturés, des preuves documentées sont demandées et des mesures de clôture définies.

Enfin, la conduite d'audits fournisseurs visant à s'assurer de leur respect des obligations d'Eiffage en matière de devoir de vigilance, initiée en 2022 avec l'audit d'un fournisseur, s'est poursuivie et renforcée en 2025. La majorité des actions correctives identifiées dans le cadre des audits 2024 ont été réalisées en 2025. Certaines sont encore en cours et seront finalisées en 2026.

Ces audits sont effectués par des prestataires spécialisés et couvrent les aspects relatifs au devoir de vigilance : droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité, et environnement.

Les critères suivants (méthodologie définie conjointement par la direction des achats et la direction gestion des risques, contrôle interne et conformité du Groupe) ont été pris en compte afin de les sélectionner :

- information extérieure (presse négative, notation *via* l'outil Altares IndueD…) ;
- information interne (notation du questionnaire RSE, famille d'achats à risque, chantier stratégique pour Eiffage) ;
- information relative à l'entreprise (zone géographique, taille de l'entreprise…).

Sur ces bases, huit fournisseurs ont été sélectionnés et audités en 2025 dont cinq à l'international. Une présentation synthétique des résultats de ces audits se trouve dans le graphique ci-dessous.

Matrice résultats des audits externes

Sous-traitant de BTP
Risque : fournisseur/sous-traitant identifié pour chantier stratégique Eiffage
Note de **9,3/10**

Fournisseur acier structure
Risque : activité essentielle
Note de **9,4/10**

Fabricant de câbles
Risque : note RSE non évaluée
Note de **9,5/10**

Fournisseur location Rabotage/Balayage
Risque : famille d'achats à risque
Note de **8,9/10**

Fournisseur béton prêt à l'emploi
Risque : statut RSE
Note de **8,6/10**

Prestataire en solutions informatiques
Risque : fournisseur/sous-traitant identifié pour chantier stratégique Eiffage
Note de **9,8/10**

Fournisseur puissance HTB
Risque : statut RSE
Note de **9,1/10**

Fournisseur carburant et fuel
Risque : identifié par presse négative
Note de **9,7/10**

En 2026, d'autres fournisseurs à auditer vont être identifiés en prenant notamment en compte les résultats de la matrice « évaluation des fournisseurs » présentée en 3.5 « Évaluation : outils et procédures ». L'analyse de nos matériaux et familles d'achats critiques sera aussi prise en compte pour déterminer les fournisseurs à inclure dans le processus d'audit.

4 Délais de paiement

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)

	Article D. 441-6 I-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-6 I-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
En euros	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées					37					112
Montant total des factures concernées TTC	61 515	214 016	24 000	216 570	516 101	15 212	319 125	2 200 301	3 360 949	5 895 587
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,4 6%	1,61 %	0,18 %	1,63 %	3,89 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						0,01 %	0,25 %	1,69 %	2,59 %	4,54 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues			2							
Montant total des factures exclues			36 438							
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	**Délais de paiement contractuels :** Inférieur au délai de paiement légal si le délai est contractuel. **Délais de paiement légaux :** Application des délais légaux suivant le secteur d'activité du fournisseur.					**Délais de paiement contractuels :** Moins de 45 jours fin de mois. **Délais de paiement légaux :** 45 jours fin de mois.				

6

Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

1 Introduction 356

2 Gouvernement d'entreprise – préparation et organisation des travaux du conseil d'administration 356

2.1 Composition du conseil d'administration 356
2.2 Indépendance des membres du conseil 362
2.3 Organisation des travaux du conseil d'administration 364
2.4 Informations sur les membres du conseil d'administration 365
2.5 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux 371
2.6 Conflits d'intérêts des administrateurs 371
2.7 Conventions particulières et courantes 371
2.8 Travaux du conseil d'administration 371
2.9 Direction générale 375
2.10 Administrateur référent 375
2.11 Comités du conseil d'administration 376

3 Rémunération des mandataires sociaux 380

3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux 380
3.2 Rémunération totale et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice au président-directeur général 385
3.3 Tableaux récapitulatifs des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des mandataires sociaux en 2024 et 2025 et autres informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce 391

4 Autres éléments de gouvernance 397

4.1 Prêts et garanties accordés aux dirigeants 397
4.2 Intéressement et participation 397
4.3 Attribution gratuite d'actions 397
4.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique 397
4.5 Participation des actionnaires aux assemblées générales 398

(Sur la préparation et l'organisation des travaux du conseil et le gouvernement d'entreprise).

Ce rapport a été établi par le conseil d'administration en liaison avec les directions générale et financière. Les informations nécessaires ont été recueillies auprès des personnes, services, directions ou organes concernés qui y sont mentionnés et qui se sont appuyés sur différents documents internes (statuts, règlement intérieur et procès-verbaux du conseil d'administration et de ses comités, programmes de conformité...). Il tient compte de la réglementation en vigueur, des recommandations de l'Autorité des marchés financiers (AMF), du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, des recommandations du rapport du Haut Comité de gouvernement d'entreprise (HCGE), ainsi que des pratiques en place.

Ce rapport a été adopté par le conseil d'administration d'Eiffage du 25 février 2026.

1 Introduction

Le présent rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Il rend notamment compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des rémunérations des mandataires sociaux et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Eiffage est un groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la société anonyme Eiffage, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans quatre branches regroupant différents métiers : la branche Construction pour le bâtiment, la promotion immobilière et l'aménagement, la branche Infrastructures pour la route, le génie civil et le métal, la branche Énergie Systèmes pour les métiers de l'énergie et la branche Concessions pour les concessions autoroutières, aéroportuaires ou autres et les PPP et équivalents.

Le président-directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

2 Gouvernement d'entreprise – préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

En matière de gouvernement d'entreprise, la société respecte au 27 mars 2026 l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef révisé en décembre 2022 et disponible sur le site internet de l'Afep.

Ce rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a été approuvé par le conseil d'administration du 25 février 2026 et a été rédigé après consultation de toutes les personnes qui y sont mentionnées, notamment le dirigeant mandataire social et les administrateurs, ainsi que par les directions détenant les informations nécessaires à son élaboration.

La description des principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise dans le cadre du processus d'établissement de l'information financière figure dans la deuxième partie du rapport de gestion.

2.1 Composition du conseil d'administration

À la date du présent rapport, le conseil d'administration est composé de huit administrateurs, dont un représentant des salariés actionnaires, un représentant des salariés, un administrateur référent indépendant ainsi que le président-directeur général, et de deux censeurs. Quatre administrateurs féminins sur six membres siègent au conseil (étant précisé que l'administrateur représentant les salariés, l'administrateur représentant les salariés actionnaires et les censeurs ne sont pas comptabilisés dans ce calcul selon les dispositions applicables à date), respectant ainsi la parité hommes-femmes requise par la loi (règle de l'écart maximum de deux entre les membres de chaque sexe, dans les conseils composés au plus de huit membres).

L'âge des administrateurs est compris entre 59 et 71 ans (54 à 81 ans pour les censeurs) et l'âge moyen est de 67 ans.

La proportion de la moitié au moins de membres indépendants recommandée par le Code Afep-Medef est également respectée. Il est précisé que l'administrateur représentant les salariés actionnaires, l'administrateur représentant les salariés et les censeurs ne sont pas pris en compte dans ces calculs. Le conseil comporte également deux membres binationaux.

Chaque administrateur (hors administrateur salarié) doit détenir statutairement, au moins, une action de la société et le règlement intérieur recommande qu'il en détienne au moins cent. En ce qui concerne le président du conseil d'administration, le règlement intérieur lui impose de conserver au nominatif, et jusqu'à la fin de ses fonctions, au moins mille actions Eiffage. Le dirigeant mandataire social est, par ailleurs, contraint de conserver un nombre important d'actions qui seraient issues des plans d'attribution gratuite d'actions. Le nombre minimum d'actions que le dirigeant mandataire social doit conserver jusqu'à la fin de son mandat est de 50 % de chaque attribution gratuite d'actions, jusqu'à ce qu'il détienne l'équivalent de trois fois sa rémunération annuelle fixe. Il a formellement pris l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture jusqu'à la cessation de son mandat.

Concernant la composition du conseil, il est précisé qu'il est demandé à l'assemblée générale du 22 avril 2026 de procéder au renouvellement du mandat de Mme Odile Georges-Picot administrateur indépendant et de nommer deux nouveaux administrateurs indépendants, Mme Sophie Boissard et M. Daniel Hager. Si l'assemblée vote ces deux nominations, le conseil sera composé de plus de huit membres et la société organisera, en 2026, l'élection par le comité d'entreprise européen d'un deuxième administrateur représentant les salariés.

Le conseil porte une grande attention à la sélection de ses membres, en visant à disposer en son sein de profils diversifiés et complémentaires couvrant les compétences pour comprendre et superviser les métiers, les géographies, et la gestion du Groupe, dans le cadre de la stratégie définie.

Parmi les points clés où l'expérience des membres est évaluée, il faut mentionner :

- l'expertise dans la finance, la RSE, l'innovation ou le digital (dont l'intelligence artificielle ou la cybersécurité) ;
- l'expérience à l'international, notamment dans les régions stratégiques pour le Groupe ;
- les pratiques de la gouvernance et des activités juridiques, ou plus globalement du management des entreprises ;
- les connaissances dans les principaux secteurs d'activité du Groupe : les travaux, dont l'immobilier, et les concessions ;
- les expériences dans les métiers de l'industrie ou des services.

Sur cette base, le comité des nominations et rémunérations propose au conseil la sélection des administrateurs en veillant à leur indépendance et à leur suffisante disponibilité.

Pour l'assemblée générale du 22 avril 2026 le conseil d'administration soumet au vote :

- le renouvellement de Mme Odile Georges-Picot : elle a été nommée pour la première fois le 25 avril 2018, sera donc considérée comme indépendante pendant la durée de son mandat, et pourra continuer à apporter ses compétences et expériences notamment dans le domaine juridique et les concessions, secteur où elle a exercé l'essentiel de sa carrière professionnelle ; elle est membre du comité des nominations et des rémunérations, ainsi que du comité stratégique et RSE ;
- la nomination de Mme Sophie Boissard : elle dirige Clariane depuis 2016, société cotée sur le SBF 120, avec des activités de service dans plusieurs pays européens ; elle est aussi membre du conseil de surveillance d'Allianz SE ; elle a débuté sa carrière dans la haute fonction publique comme conseillère d'État et exercé des responsabilités éminentes au sein de la SNCF. Par son expérience tant à l'international que dans le domaine des concessions ou des travaux, ainsi que du management d'entreprise cotée, Sophie Boissard viendra utilement compléter notre conseil ;
- la nomination de M. Daniel Hager : aujourd'hui président du conseil de surveillance de l'entreprise éponyme, il en a été le dirigeant pendant une quinzaine d'années. L'entreprise Hager emploie 13 000 personnes et réalise plus de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires dans la production et commercialisation d'équipements électriques, avec des usines principalement en Allemagne et en France. Depuis le début de son parcours professionnel, Daniel Hager évolue dans le secteur de l'électrotechnique et des énergies renouvelables. Il exerce des fonctions clés au sein des fédérations allemandes de l'industrie électrique et électronique. Il est en outre membre du directoire de la Chambre franco-allemande de commerce et d'industrie. Son expérience de manager dans des métiers proches de ceux d'Eiffage pour l'énergie, et sa connaissance d'un pays stratégique pour notre Groupe seront appréciées au sein de notre conseil.

Les deux nouveaux candidats viendront renouveler la pyramide des âges du conseil.

Les présentation et synthèse des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée générale se trouvent à la fin du rapport sur la gouvernance d'entreprise.

La composition du conseil au 25 février 2026 figure ci-dessous :

	Informations personnelles				Expériences	Position au sein du conseil				
Administrateurs	**Âge**	**Sexe**	**Nationalité**	**Nombre d'actions** [1]	**Nombre de mandats dans des sociétés cotées**	**Indépendance**	**Date initiale de nomination**	**Échéance du mandat**	**Ancienneté au conseil***	**Participation à des comités du conseil**
Benoît de Ruffray Président-directeur général	59	Homme	Française	128 640 [1]	2 [6]	Non	09/12/2015	2027	10	1
Méka Brunel Administrateur indépendant	69	Femme	Française	200	1	Oui	24/04/2024	2028	2	1
Laurent Dupont Administrateur représentant les salariés actionnaires	61	Homme	Française	3 734	0	Non	18/04/2012	2027	13	2
Odile Georges-Picot Administrateur indépendant	69	Femme	Française	300	0	Oui	25/04/2018	2026	7	2
Michèle Grosset Administrateur représentant les salariés	70	Femme	Française	/	0	Non	15/09/2020 [4]	2028	5	1
Isabelle Salaün Administrateur indépendant	64	Femme	Française et Suisse	1 000	0	Oui	15/04/2015	2027	10	1
Philippe Vidal Administrateur référent Administrateur indépendant	71	Homme	Française	700	2	Oui	01/01/2021 [3]	2029	5	2
Carol Xueref Administrateur indépendant	70	Femme	Britannique et Française	500	1	Oui	16/04/2014	2029	11	2
Décompte de la parité et des membres femmes et indépendants		4 sur 6 [5] soit 66,67 % de femmes		135 074 soit 0,14 % du capital**		5 sur 6 [5] soit 83,33 % d'indépendants				

	Informations personnelles				Expériences	Position au sein du conseil				
	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions (1)	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil*	Participation à des comités du conseil
Censeurs										
Marie Lemarié Censeur (8)	54	Femme	Française	300	1 (7)		18/04/2012 comme administrateur 28/02/2024 comme censeur	2028	13	1
Jean-François Roverato Censeur (9)	81	Homme	Française et Italienne	54 465 (10)	0		22/01/1987 comme administrateur 24/04/2024 comme censeur	2028	39	
Administrateur dont le mandat a pris fin durant l'année										
Abderrahim Hamdani Administrateur représentant les salariés	62	Homme	Marocaine	/	0	Non	08/10/2021 (2)	2025	4	1

* *Le décompte de l'ancienneté au conseil se fait en nombre d'années pleines arrondi par défaut.*
** *Sur la base d'un capital composé de 98 000 000 actions.*
(1) *Au 31 décembre 2025. Le détail des détentions indirectes est fourni dans les tableaux des pages suivantes.*
(2) *M. Hamdani a été élu par le comité d'entreprise européen le 8 octobre 2021 comme administrateur représentant les salariés. Cette nomination a été constatée par le conseil du 30 octobre 2021.*
(3) *M. Vidal a été nommé par le conseil du 9 décembre 2020, qui a décidé de le coopter à compter du 1er janvier 2021 en qualité d'administrateur au poste laissé vacant suite à la démission de M. Flichy le 30 juin 2020.*
(4) *Mme Grosset a été renouvelée par le comité de Groupe du 13 septembre 2024 comme administrateur représentant les salariés. Cette nomination a été constatée par le conseil du 11 octobre2024.*
(5) *Hors administrateur représentant les salariés et les salariés actionnaires (selon les dispositions applicables à date pour l'équilibre hommes-femmes). Ce pourcentage d'indépendants est de 80 % par rapport aux administrateurs non exécutifs.*
(6) *M. de Ruffray est administrateur de Getlink SE dont Eiffage détient, au 31 décembre 2025, 27,66 % du capital et 29,91 % des droits de vote ainsi que de la Société Générale.*
(7) *Mme Lemarié est administrateur de Getlink SE dont Eiffage détient au 31 décembre 2025, 27,66 % du capital et 29,91 % des droits de vote.*
(8) *Mme Lemarié a démissionné de son poste d'administrateur le 28 février 2024 et le conseil a décidé dans la même séance de la nommer comme censeur conformément aux dispositions de l'article 20 bis des statuts.*
(9) *M. Roverato a été nommé le 24 avril 2024 comme censeur conformément aux dispositions de 20 bis des statuts.*
(10) *En tenant compte de sa participation dans Eiffage et la Sicavas Eiffage 2000, M. Roverato détient une participation directe et indirecte de 0,20 % du capital d'Eiffage ; en tenant compte de l'usufruit des actions qu'il détient par ailleurs, cette participation serait augmentée de 0,42 % du capital.*

La durée des fonctions des administrateurs et des censeurs est de quatre ans. Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts, afin exclusivement de permettre un renouvellement partiel des membres du conseil d'administration de manière annuelle, l'assemblée générale ordinaire pourra, par exception, nommer un ou plusieurs administrateurs pour une durée d'un, deux ou trois ans. À cet effet, le conseil déterminera par voie de tirage au sort les membres dont la nomination sera proposée à l'assemblée générale pour une durée inférieure à quatre ans.

La règle de l'échelonnement effectif des mandats est respectée et l'échelonnement des renouvellements de mandats des sept membres du conseil nommés par l'assemblée générale est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	Administrateurs concernés	
	Nombre (1)	**Nom**
2026	1 sur 7	Odile Georges-Picot
2027	3 sur 7	Benoît de Ruffray ; Laurent Dupont ; Isabelle Salaün
2028	1 sur 7	Méka Brunel
2029	2 sur 7	Carol Xueref ; Philippe Vidal

(1) *Hors administrateurs représentant les salariés qui sont désignés conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts.*

Il n'y a pas eu de changement dans la présidence du conseil ou dans la direction générale au cours du dernier exercice clos et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport.

Les changements intervenus dans la composition du conseil et de ses comités au cours du dernier exercice clos et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport sont présentés dans le tableau de synthèse ci-dessous. Ces changements participent à la conformité et à la diversité du conseil et de ses comités tout en élargissant leurs compétences.

	Date	Départ	Nomination/ Cooptation/Ratification	Renouvellement
Conseil d'administration	23 avril 2025			Carol Xueref Philippe Vidal
Comité des nominations et rémunérations	23 avril 2025			Carol Xueref
Comité stratégique et RSE	23 avril 2025			Carol Xueref Philippe Vidal
Comité d'audit	23 avril 2025			Philippe Vidal
Conseil d'administration	8 octobre 2025	Abderrahim Hamdani		
Comité des nominations et rémunérations	8 octobre 2025	Abderrahim Hamdani		
Comité des nominations et rémunérations	25 février 2026		Michèle Grosset	
Comité stratégique et RSE	25 février 2026	Michèle Grosset		

Il sera proposé à l'assemblée générale du 22 avril 2026 de renouveler Mme Odile Georges-Picot en qualité d'administrateur pour une durée de quatre années et de nommer deux nouveaux administrateurs, Mme Sophie Boissard et M. Daniel Hager, pour une durée de quatre années également. Ces nominations sont proposées au vote de l'assemblée générale par le conseil d'administration sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations. Par ailleurs, le conseil d'administration, sur avis du comité des nominations et des rémunérations 1/considère que Mme Georges-Picot, Mme Boissard et M. Hager peuvent être qualifiés de membres indépendants au regard des critères d'indépendance du Code Afep-Medef retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise, 2/a l'intention de renommer Mme Georges-Picot au même poste dans les comités.

Compte tenu des éléments rappelés ci-dessus et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale du renouvellement et des nominations proposées, le conseil d'administration serait composé postérieurement à l'assemblée, comme suit :

- la taille du conseil d'administration sera en hausse avec dix administrateurs à l'issue de l'assemblée générale (dont un administrateur représentant les salariés et un administrateur représentant les salariés actionnaires), et onze administrateurs avec l'élection prévue d'un second administrateur représentant les salariés et comprendra également deux censeurs ;
- le taux d'indépendance des administrateurs serait de 75 %, étant précisé que Mme Xueref ne sera plus indépendante à partir du 17 avril 2026, que ce calcul ne comprend pas les administrateurs représentant les salariés, ni l'administrateur représentant les salariés actionnaires, ni les censeurs ;
- le conseil d'administration serait composé de cinq femmes et trois hommes, soit un écart de deux, conformément aux dispositions légales (ce calcul ne comprend ni l'administrateur représentant les salariés ni l'administrateur représentant les salariés actionnaires ni les censeurs conformément aux dispositions légales applicables à date) ;

La composition des comités du conseil au 25 février 2026 figure ci-dessous :

	Fonction	Comité d'audit	Comité des nominations et rémunérations	Comité stratégique et RSE	Nombre d'actions détenues
		Création le 17/12/1997	Création le 08/09/2004	Création le 17/12/1997	
Benoît de Ruffray	Président-directeur général			Membre	128 640 (1)
Méka Brunel	Administrateur indépendant	Membre			200
Laurent Dupont	Administrateur représentant les salariés actionnaires	Membre	Membre		3 734 (2)
Odile Georges-Picot	Administrateur indépendant		Membre	Membre	300
Michèle Grosset	Administrateur représentant les salariés		Membre		/ (3)
Isabelle Salaün	Administrateur indépendant	Président			1 000
Philippe Vidal	Administrateur référent Administrateur indépendant	Membre		Président	700
Carol Xueref	Administrateur indépendant		Président	Membre	500
Total	**8**	**4**	**4**	**4**	**135 074 soit 0,14 % du capital (4)**
Décompte des membres indépendants		**3 sur 3 soit 100 % d'indépendants (5)**	**2 sur 2 soit 100 % d'indépendants (5)**	**3 sur 4 soit 75 % d'indépendants (5)**	

(1) Au 31 décembre 2025, M. de Ruffray possède également 29 516,66 parts de FCPE Eiffage actionnariat acquises lors des opérations d'actionnariat salarié du Groupe depuis 2016. Ces parts sont indisponibles pour cinq ans à partir de leur date d'investissement sauf en cas de déblocage anticipé prévu par la législation. Ces parts de FCPE correspondent au 31 décembre 2025 à environ 79 238 actions Eiffage.

(2) M. Dupont possède également des parts de FCPE Eiffage actionnariat et de la SICAVAS Eiffage 2000 acquises lors des opérations d'actionnariat salarié du Groupe. Ces parts sont indisponibles pour cinq ans à partir de leur date d'investissement sauf en cas de déblocage anticipé prévu par la législation.

(3) Mme Grosset possède des parts de FCPE Eiffage actionnariat et de la SICAVAS Eiffage 2000 acquises lors des opérations d'actionnariat salarié du Groupe. Ces parts sont indisponibles pour cinq ans à partir de leur date d'investissement sauf en cas de déblocage anticipé prévu par la législation.

(4) Sur la base de 98 000 000 actions et hors prise en compte des notes 1 à 3 ci-dessus.

(5) Hors administrateur représentant les salariés et les salariés actionnaires (selon les dispositions applicables à date pour l'équilibre hommes-femmes).

2.2 Indépendance des membres du conseil

Le conseil d'administration du 25 février 2026, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, a considéré que Mmes Xueref, Salaün, Georges-Picot et Brunel et M. Vidal pouvaient être qualifiés d'indépendants car ils remplissent les critères d'indépendance du Code Afep-Medef retenus par la Société.

Le tableau ci-après présente les critères d'indépendance :

Critère 1 : salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes
Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

Critère 2 : mandats croisés
Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

Critère 3 : relations d'affaires significatives
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la Société ou de son groupe ; ni pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le document d'enregistrement universel.

Critère 4 : lien familial
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : commissaire aux comptes
Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : durée de mandat supérieure à douze ans
Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.

Critère 7 : statut du dirigeant mandataire social non exécutif
Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

Critère 8 : statut de l'actionnaire important
Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le tableau ci-après présente la situation des administrateurs indépendants au 25 février 2026 au regard des critères d'indépendance :

Critères d'indépendance	Odile Georges-Picot	Isabelle Salaün	Carol Xueref	Philippe Vidal	Méka Brunel
Critère 1 : salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 2 : mandats croisés	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 3 : relations d'affaires significatives	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 4 : lien familial	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 5 : commissaire aux comptes	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 6 : durée de mandat supérieure à douze ans	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 7 : statut du dirigeant mandataire social non exécutif	✓	✓	✓	✓	✓
Critère 8 : statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓	✓	✓
Conclusion	**Indépendante**	**Indépendante**	**Indépendante**	**Indépendant**	**Indépendante**

✓ *: critère satisfait.*
✗ *: critère non satisfait.*

À la connaissance de la Société, les administrateurs indépendants n'entretiennent aucune relation d'affaires avec le Groupe.

Le tableau ci-après présente la situation des administrateurs non indépendants au 25 février 2026 au regard des critères d'indépendance :

Critères d'indépendance	Benoît de Ruffray	Laurent Dupont	Michèle Grosset
Critère 1 : salarié mandataire social au cours des cinq années précédentes	✗	✗	✗
Critère 2 : mandats croisés	✓	✓	✓
Critère 3 : relations d'affaires significatives	✓	✓	✓
Critère 4 : lien familial	✓	✓	✓
Critère 5 : commissaire aux comptes	✓	✓	✓
Critère 6 : durée de mandat supérieure à douze ans	✓	✗	✓
Critère 7 : statut du dirigeant mandataire social non exécutif	✓	✓	✓
Critère 8 : statut de l'actionnaire important	✓	✓	✓
Conclusion	**Non indépendant**	**Non indépendant**	**Non indépendante**

✓ *: critère satisfait.*
✗ *: critère non satisfait.*

2.3 Organisation des travaux du conseil d'administration

Les informations relatives à l'assiduité des administrateurs sur l'année 2025 figurent dans le tableau ci-dessous :

			Conseil	Comité d'audit		Comité des nominations et rémunérations		Comité stratégique et RSE	
	Fonction	Indépendance	Nombre de réunions et consultations = 6	Nombre de réunions = 5	Nombre de participations et % effectif	Nombre de réunions = 4	Nombre de participations et % effectif	Nombre de réunions = 5	Nombre de participations et % effectif
Benoît de Ruffray	Président -directeur général	Non	6 (100 %)					Membre	5 (100 %)
Méka Brunel	Administrateur indépendant	Oui	6 (100 %)	Membre	5 (100 %)				
Laurent Dupont	Administrateur, représentant les salariés actionnaires	Non	6 (100 %)	Membre	5 (100 %)	Membre	4 (100 %)		
Odile Georges-Picot	Administrateur indépendant	Oui	6 (100 %)			Membre	4 (100 %)	Membre	5 (100 %)
Michèle Grosset*	Administrateur, représentant les salariés	Non	6 (100 %)					Membre	5 (100 %)
Isabelle Salaün	Administrateur indépendant	Oui	6 (100 %)	Président	5 (100 %)				
Philippe Vidal	Administrateur référent Administrateur indépendant	Oui	6 (100 %)	Membre	5 (100 %)			Président	5 (100 %)
Carol Xueref	Administrateur indépendant	Oui	6 (100 %)			Président	4 (100 %)	Membre	5 (100 %)
Total			**100 %**		**100 %**		**100 %**		**100 %**

* *Durant l'année 2025, Mme Grosset était membre du comité stratégique et RSE qu'elle a quitté pour rejoindre le comité des nominations et rémunérations le 25 février 2026.*

Censeurs et ancien administrateur									
Marie Lemarié			6 (100 %)	Assiste	5 (100 %)				
Jean-François Roverato			5 (83 %)						
Abderrahim Hamdani	Administrateur représentant les salariés pour son activité jusqu'au 8 octobre 2025	Non	5/5 (100 %)			Membre	3/3 (100 %)		

2.4 Informations sur les membres du conseil d'administration

L'expertise et l'expérience professionnelle pertinente ainsi que les mandats et fonctions des administrateurs sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous :

Nom des administrateurs	Expertise, expériences professionnelles pertinentes, mandats et fonctions au 31 décembre 2025
Benoît de Ruffray *Président-directeur général* M. de Ruffray a deux autres mandats dans deux sociétés cotées (conformément à la recommandation prévue par le § 20.4 du Code Afep-Medef s'agissant de la limitation du nombre de mandats exercés par le dirigeant mandataire social exécutif). **Âge :** 59 ans **Nationalité** : française **Première nomination** : 09/12/2015 **Échéance du mandat :** 2027 **Actions détenues** : 128 640 **Participation à des comités du conseil :** ■ Membre du comité stratégique et RSE	**Études :** Ancien élève de l'École polytechnique, diplômé de l'École nationale des ponts et chaussées, titulaire d'un master de l'Imperial College à Londres. **Carrière :** A commencé sa carrière en 1990 au sein du groupe Bouygues. Il dirige d'importants projets et occupe différents postes de direction à l'international, avant d'être nommé directeur général délégué de Bouygues Bâtiment International en 2008. En 2015, il devient directeur général de Soletanche Freyssinet (groupe Vinci). Il rejoint le groupe Eiffage en janvier 2016 en tant que président-directeur général. **Mandats au sein du Groupe au 31 décembre 2025 :** ■ Président de : Financière Eiffarie et Fondation d'Entreprise Eiffage ■ Administrateur de : Getlink et membre du comité des nominations et rémunérations (société cotée sur Euronext Paris dont Eiffage détient 27,66 % du capital) ; et Routasun **Hors groupe Eiffage :** ■ Président du conseil d'administration de : École Nationale des Ponts et Chaussées, Fondact ■ Administrateur de Société Générale et membre du comité des rémunérations et du comité des nominations et du gouvernement d'entreprise (société cotée sur Euronext Paris) **Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des cinq dernières années :** aucun
Méka Brunel *Administrateur indépendant* *Administrateur d'entreprises* Mme Brunel a un autre mandat dans une société cotée **Âge :** 69 ans **Nationalité :** française **Première nomination :** 24/04/2024 **Échéance du mandat :** 2028 **Actions détenues :** 200 **Participation à des comités du conseil :** ■ Membre du comité d'audit	**Études :** Ingénieur – École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie. Executive MBA – HEC Paris. Fellow of the Royal Institution of Chartered Surveyors (FRICS). **Carrière :** Présidente du directoire d'Eurosic de 2006 à 2008, elle est ensuite présidente Europe d'Ivanhoé Cambridge de 2008 à 2016. Elle est directrice générale de Gecina de 2017 à 2022. **Autres mandats au 31 décembre 2025 :** ■ Administrateur de : Emeis (société cotée sur Euronext Paris) et présidente du comité d'audit et des Risques ■ Présidente du comité de mission : Enedis ■ Membre du comité d'investissement de Coima ESG 3 ■ Présidente de : Fondation Palladio ■ Membre du conseil de surveillance d'Abondance de Joie (Café Joyeux) ■ Membre du comité de soutien de la Fondation de l'hôpital Foch ■ Membre du conseil d'administration : SNDP ■ Membre du comité stratégique : Welcome at work **Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des cinq dernières années :** ■ Administrateur de : CDEC Habitat ■ Administrateur de : Hammerson Plc, (société cotée au London Stock Exchange),

Nom des administrateurs	Expertise, expériences professionnelles pertinentes, mandats et fonctions au 31 décembre 2025
Laurent Dupont *Administrateur représentant les salariés actionnaires* *Directeur d'exploitation principal, Eiffage Construction* M. Dupont n'a pas d'autre mandat dans une société cotée. **Âge :** 61 ans **Nationalité :** française **Première nomination :** 18/04/2012 **Échéance du mandat** : 2027 **Actions détenues :** 3 734 **Participation à des comités du conseil :** ■ Membre du comité d'audit ■ Membre du comité des nominations et rémunérations	**Études :** DUT génie-civil et DUT gestion obtenu en 1986. **Carrière :** Conducteur de travaux de 1988 à 2000. Directeur de travaux de 2000 à 2002, chef de secteur de 2002 à 2007, directeur d'exploitation adjoint de 2007 à 2012, directeur d'exploitation de 2012 à 2018, directeur d'exploitation principal en 2019. Directeur de grands chantiers : centre commercial Vache noire E de 2005 à 2007/Ateliers Hermès de 2009 à 2011/ Centre Bus Paris 14° de 2014 à 2017. M. Dupont dispose d'un contrat de travail avec le Groupe à durée indéterminée depuis le 2 janvier 1988. Il s'agit d'un CDI classique avec un préavis de trois mois. **Autres mandats au 31 décembre 2025 :** ■ Président de : SICAVAS d'Actionnariat Salarié Eiffage 2000, FCPE Eiffage Actionnariat **Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des cinq dernières années :** aucun
Odile Georges-Picot *Administrateur indépendant* Mme Georges-Picot n'a pas d'autre mandat dans une société cotée. **Âge :** 69 ans **Nationalité :** française **Première nomination :** 25/04/2018 **Échéance du mandat :** 2026 **Actions détenues :** 300 **Participation à des comités du conseil :** ■ Membre du comité stratégique et RSE ■ Membre du comité des nominations et rémunérations	**Études :** Diplômée de Sciences Po Paris, titulaire d'un Master de sciences économiques Paris Sorbonne. **Carrière :** Odile Georges-Picot a commencé sa carrière au ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports, à la direction des affaires administratives et financières (1979-1983), puis à la direction des routes (1984-1991). Elle rejoint la société concessionnaire d'autoroutes Cofiroute en 1991, comme directrice juridique, puis secrétaire générale. Elle est directrice générale déléguée de 2002 à 2008. En 2008, elle rejoint le groupe SANEF comme directrice du pôle Concessions, puis, jusqu'en 2017, directrice générale déléguée. **Autres mandats au 31 décembre 2025 :** aucun **Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des cinq dernières années :** aucun

Nom des administrateurs	Expertise, expériences professionnelles pertinentes, mandats et fonctions au 31 décembre 2025
Michèle Grosset *Administrateur, représentant les salariés* *Officier de sécurité, Eiffage Énergie Systèmes* Mme Grosset n'a pas d'autre mandat dans une société cotée. **Âge :** 70 ans **Nationalité :** française **Première nomination :** 15/09/2020 **Échéance du mandat :** 2028 **Actions détenues** : / **Participation à des comités du conseil :** ■ Durant l'année 2025, Mme Grosset était membre du comité stratégique et RSE qu'elle a quitté pour rejoindre le comité des nominations et rémunérations le 25 février 2026	**Études :** BAC G1 obtenu en 1974 **Carrière :** Novembre 1990 à 2005 : assistante (administrative, comptabilité, relances). 2005 à 2019 : assistante – personne compétente en radioprotection (en charge de la sécurité des salariés travaillant dans les centres de recherches CEA) – Responsable audit interne. Depuis 2011, officier de sécurité Eiffage Énergie Systèmes. **Autres mandats au 31 décembre 2025 :** ■ Administrateur de PRO BTP Vacances, voyages et ANIM **Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des cinq dernières années :** ■ Administrateur de la mutuelle Eiffage Énergie Santé
Isabelle Salaün *Administrateur indépendant* Mme Salaün n'exerce pas d'autre mandat dans une société cotée. **Âge :** 64 ans **Nationalité :** française et suisse **Première nomination :** 15/04/2015 **Échéance du mandat :** 2027 **Actions détenues :** 1 000 **Participation à des comités du conseil :** ■ Présidente du comité d'audit	**Études :** Ancienne élève de l'École Normale Supérieure, agrégée et docteur en mathématiques. **Carrière :** Après avoir été enseignant-chercheur à Rutgers University (New-Jersey, USA) et à l'université Paris 6, elle a débuté comme ingénieur chez Alcatel puis a passé quinze ans en banque d'investissement, au CCF, chez Merrill Lynch et à la Deutsche Bank. Au sein du groupe Natixis qu'elle a rejoint en 2006, elle a été responsable des activités de fusions/acquisitions et membre du comité exécutif de Natixis en tant que directeur de la communication financière. Elle a ensuite créé sa société de conseil Nirine Conseil. Par ailleurs, elle a enseigné la Finance à HEC Paris pendant plus de 20 ans et se consacre principalement au secteur de l'éducation depuis 2017. **Autres mandats au 31 décembre 2025 : aucun** **Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des cinq dernières années :** ■ Administrateur de SMTPC
Philippe Vidal *Administrateur indépendant* *Administrateur référent* *Conseiller indépendant* M. Vidal exerce deux autres mandats dans des sociétés cotées **Âge :** 71 ans **Nationalité :** française **Première nomination :** 01/01/2021 **Échéance du mandat :** 2029 **Actions détenues :** 700 **Participation à des comités du conseil :** ■ Président du comité stratégique et RSE ■ Membre du comité d'audit	**Études :** Ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées. **Carrière :** Directeur adjoint des Travaux Publics en Nouvelle-Calédonie (1979-1982). Directeur du Service économique et financier de l'électricité, ministère de l'Industrie (1983-1986). Depuis 1987 dans le Groupe CIC : diverses fonctions au CIC-Est (dont président-directeur général 1993-2012) ; Crédit Industriel et Commercial : membre du directoire du CIC (2002-2011), directeur général adjoint, dirigeant effectif, en charge de la banque de financement, des marchés, du capital développement, de la banque privée et de la gestion d'actifs (2012-2021). Conseiller exécutif du directeur général (08/2022). Conseiller indépendant. **Autres mandats (hors filiales Eiffage) au 31 décembre 2025 :** ■ Administrateur de : Lanson-BCC (société cotée sur Euronext Growth), Lalique Group SA, Batipart Invest et Juniclair (participations familiales à Luxembourg) **Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des cinq dernières années :** ■ Président des conseils d'administration : Crédit Mutuel Factoring, Crédit Mutuel Gestion, Crédit Mutuel Investment Managers, Banque de Luxembourg, Banque CIC (Suisse), Cigogne Management, CIC Lyonnaise de Banque ■ Président du conseil de surveillance : Crédit Mutuel Equity ■ Représentant permanent du CIC au conseil d'administration : Crédit Mutuel Asset Management

Carol Xueref

Administrateur indépendant
Présidente de Floem SAS

Mme Xueref exerce un autre mandat dans une société cotée.

Âge : 70 ans

Nationalité : britannique et française

Première nomination : 16/04/2014

Échéance du mandat : 2029

Actions détenues : 500

Participation à des comités du conseil :
- Présidente du comité des nominations et rémunérations
- Membre du comité stratégique et RSE

Études : Diplômée d'une maîtrise en droit privé et d'un DESS commerce international de l'Université de Paris II (Assas).

Carrière : Carol Xueref a été adjointe à l'attaché aux affaires commerciales auprès de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris (1982-1986). Chef de division auprès de la Chambre de commerce internationale (1986-1990). Elle devient directeur juridique et fiscal de la BPROP en 1990. De 1993-1996, elle est responsable d'un département juridique du Crédit Lyonnais puis directeur juridique du CDR Immobilier. De 1996 à 2016, Carol Xueref est directeur des affaires juridiques et du développement Groupe puis secrétaire général d'Essilor International et membre de son comité exécutif. Elle fut membre du collège de l'Autorité de la concurrence de 2006 à fin mars 2019.

Autres mandats au 31 décembre 2025 :
- Administrateur, et présidente du comité des nominations, membre du comité des rémunérations, membre du comité d'éthique et de la gouvernance d'Ipsen, société cotée sur Euronext Paris

Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des cinq dernières années : aucun

Informations sur les censeurs

Marie Lemarié

Censeur

Strategic advisor to SCOR CFO

Mme Lemarié a un autre mandat dans une société cotée.

Âge : 54 ans

Nationalité : française

Première nomination comme administrateur : 18/04/2012

Première nomination comme censeur : 28/02/2024

Échéance de la mission de censeur : 2028

Actions détenues : 300

Participation à des comités du conseil :
- Assiste aux réunions du comité d'audit

Études : Ancien élève de l'École polytechnique, de l'ENSAE et de Boston University (*Master in Economics*).

Carrière : Après un début de carrière en tant qu'économiste (Rexecode) et dans la gestion d'actifs (State Street Banque), elle a rejoint Aviva (Groupe international d'assurance) en 2003. Elle a créé puis dirigé la direction des investissements chez Aviva France jusqu'en 2011. En 2012, elle rejoint le Groupe d'assurance français Groupama où elle dirige le pilotage des investissements, les fusions/acquisitions, le financement et la gestion de capital pour le compte du Groupe. En 2018, elle rejoint SCOR Life Ireland comme directeur général. En 2024, elle devient SCOR CFO *Strategic Advisor.*

Autres mandats au 31 décembre 2025 :
- Administrateur (membre non exécutif du conseil) de SCOR Life Ireland DAC
- Membre du conseil de surveillance et présidente du comité d'audit : Agence France Locale
- Administrateur de Getlink SE et membre du comité d'audit (société cotée sur Euronext Paris dont Eiffage détient 27,66 %)

Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des cinq dernières années : aucun

Jean-François Roverato

Censeur

M. Roverato n'a pas d'autre mandat dans une société cotée.

Âge : 81 ans

Nationalités : française et italienne

Première nomination : 22/01/1987

Échéance de la mission de censeur : 2028

Actions détenues : 54 465 directement*

Participation à des comités du conseil : -

Études : Ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées.

Carrière : Ingénieur à la direction de la construction du ministère de l'Équipement (1969-1972). Conseiller technique au cabinet du secrétaire d'État au Logement (1971-1972). Directeur de l'Office public d'HLM du Val-de-Marne (1972-1974). Directeur de Guiraudie et Auffève SA (1975), puis du groupe Fougerolle devenu Eiffage (1993) : directeur (1975-1980) puis directeur général (1980-1982) de Fougerolle Construction, directeur général France (1982), directeur général de Fougerolle International (1984), directeur général (1985-1987), président-directeur général (1987-2011), vice-président (2016-2020).

Autres mandats au 31 décembre 2025 : aucun

Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des cinq dernières années : aucun

** Note : En tenant compte de sa participation dans Eiffage et la SICAVAS Eiffage 2000, M. Roverato détient une participation directe et indirecte de 0,20 % du capital d'Eiffage ; en tenant compte de l'usufruit des actions qu'il détient par ailleurs, cette participation serait augmentée de 0,22 % du capital.*

Information complémentaire – administrateur dont le mandat a pris fin durant l'année

Abderrahim Hamdani

Administrateur jusqu'au 8 octobre 2025, représentant les salariés

Traceur, Eiffage Construction

M. Hamdani n'a pas d'autre mandat dans une société cotée.

Âge : 62 ans

Nationalités : marocaine

Première nomination : 08/10/2021

Échéance du mandat : 2025

Actions détenues : -

Participation à des comités du conseil : -

Études : Baccalauréat scientifique.

Carrière : Entré en janvier 1989 au sein du groupe Eiffage en qualité de traceur chez Société Nouvelle Schwartz Hautmont.

Autres mandats au 31 décembre 2025 : aucun

Autres mandats (hors filiales Eiffage) expirés au cours des cinq dernières années :

- Mandat syndical CFDT

Le tableau ci-dessous synthétise les compétences et expériences déclarées par les administrateurs et illustre la diversité et la complémentarité des compétences et expériences du conseil d'administration.

Définition des compétences

Définitions	Expertise professionnelle approfondie = ●●	Expérience professionnelle généraliste = ●
Finance	Administrateur avec expérience dans la banque, l'investissement ou ayant exercé des responsabilités de direction financière ou générale d'entreprises	Administrateur ayant une expérience dans des comités d'audit
RSE	Administrateur qui a eu à mettre en place une politique de développement durable, ou qui, par son action, en est un promoteur influent	Administrateur ayant une expérience opérationnelle concrète sur une politique de développement durable ou ayant eu une formation complète sur les enjeux
Innovation, digital	Administrateur ayant eu à concevoir et mettre en place des systèmes d'information ou des technologies numériques ou encore à superviser des projets innovants	Administrateur ayant déployé des outils ou projets innovants dans leurs domaines d'activité, ou ayant participé à des décisions sur des projets innovants
International	Administrateur ayant exercé professionnellement à l'étranger sur des postes de management ou ayant eu à diriger des entités opérationnelles à l'étranger	Administrateur ayant eu à collaborer avec, ou à superviser sans management direct, des entités à l'étranger
Gouvernance et juridique	Administrateur qualifié sur le plan juridique ou ayant été en relation suivie avec des autorités réglementaires ou encore ayant exercé en mettant en place une bonne gouvernance	Administrateur ayant exercé des responsabilités dans l'administration de société ou ayant été formé aux fonctions d'administrateur
Travaux immobiliers	Administrateur ayant une expérience professionnelle dans la conduite de chantiers de travaux ou d'immobilier	Administrateur ayant participé à la maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre de grands chantiers
Concessions	Administrateur ayant eu une haute responsabilité en tant que représentant de l'autorité concédante ou en tant que gérant concessionnaire	Administrateur ayant participé à la gouvernance ou au contrôle de sociétés concessionnaires
Autres industries et services	Administrateur ayant une expérience professionnelle de haut niveau dans une activité industrielle ou de service autre que les travaux ou les concessions	Administrateur ayant une expérience professionnelle dans une activité industrielle ou de service.

Compétences et expérience	Finance	RSE (dont environnement et social)	Innovation, digital	International	Gouvernance et juridique	Travaux, immobilier	Concessions	Autres industries et services
Administrateurs								
Benoît de Ruffray	●●	●●	●●	●●	●	●●	●●	●●
Laurent Dupont	●	●	●			●●		●
Odile Georges-Picot	●	●			●●		●●	
Michèle Grosset		●	●		●	●		●
Méka Brunel	●●	●●	●	●●	●	●●		●
Isabelle Salaün	●●	●	●	●●	●	●	●	
Philippe Vidal	●●	●	●●	●●	●	●	●	●
Carol Xueref	●	●●	●	●●	●●	●		●
Nombre d'administrateurs ayant déclaré une compétence	7 sur 8	8 sur 8	7 sur 8	5 sur 8	7 sur 8	7 sur 8	4 sur 8	6 sur 8
Censeurs								
Marie Lemarié	●●	●	●	●●	●	●		
Jean-François Roverato	●●	●	●	●●	●	●●	●●	●●
Administrateur jusqu'au 8 octobre 2025								
Abderrahim Hamdani		●	●		●	●●		●

Une expertise professionnelle approfondie est indiquée par « ●● » et une expérience professionnelle généraliste est indiquée par « ● ».

Conformément au Code Afep-Medef et au regard des travaux du comité des nominations et des rémunérations, le conseil considère périodiquement sa composition et celle de ses comités, notamment en termes de diversité (équilibre des femmes et des hommes, âge, expériences et expertises…). Cette politique est présentée dans le tableau ci-après qui synthétise ces objectifs.

Tableau des objectifs de diversité du conseil

Item	Cible	Situation au 25/02/2026
Taille du conseil	10 à 14 prenant en compte l'intégralité de ses membres	8
Indépendance du conseil	Minimum de 50 % selon la définition du Code Afep-Medef	83,33 %
Parité au sein du conseil	Minimum de 40 % ou écart de 2 (hors administrateurs salariés selon le calcul du Code de commerce applicable à date)	66,67 % de femmes ; écart de 2
Internationalisation du conseil	Minimum de 1 mesurant le nombre d'administrateurs possédant une nationalité autre que française ou de nationalité française en situation d'expatriation	2
Administrateur représentant les salariés actionnaires	Minimum de 1	1
Administrateur représentant les salariés	Minimum de 1	1
Âge moyen des administrateurs	Maximum de 70 ans	67 ans
Compétences et expériences	Variété de compétences et expériences reflétant les métiers du Groupe	Condition satisfaite

Le respect de ces objectifs de diversité guide les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, notamment en ce qui concerne les qualités, compétences, expériences et situations des membres du conseil d'administration. Ces objectifs orientent les choix de nouveaux administrateurs notamment. La proposition de nominations et de renouvellement d'administrateurs lors de l'assemblée générale du 22 avril 2026 s'inscrit pleinement dans ces objectifs.

2.5 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

À la connaissance de l'émetteur et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucun lien familial entre chacun des mandataires sociaux de la Société.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les mandataires sociaux sont domiciliés au siège social de l'émetteur, 3-7, place de l'Europe – 78140 Vélizy-Villacoublay.

À la connaissance de la Société et au 31 décembre 2025, aucune personne membre d'un organe d'administration ou de direction, au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés) ou n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.6 Conflits d'intérêts des administrateurs

Au 31 décembre 2025 et à la connaissance de la Société :

- aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les devoirs de l'une quelconque des personnes membres d'un organe d'administration ou de direction à l'égard d'Eiffage et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction générale à Eiffage ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat ;
- il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, les clients, les fournisseurs ou autres en vertu duquel l'une quelconque des personnes membres d'un organe d'administration ou de direction a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale ;
- il n'existe aucune restriction acceptée par les personnes membres d'un organe d'administration ou de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent (à l'exception des obligations de conservation décrites dans ce document).

2.7 Conventions particulières et courantes

→ Conventions particulières

Les conventions passées par Eiffage SA avec des sociétés ayant des dirigeants communs sont relatives à des opérations qui sont usuelles entre des entreprises appartenant à un même groupe. Les conventions nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice 2025 sont de cette nature.

→ Conventions courantes

La procédure pour l'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales prévoit une identification des conventions potentiellement réglementées et au moins une fois par an et la présentation au comité d'audit de la mise en œuvre de la procédure.

2.8 Travaux du conseil d'administration

Le conseil s'est réuni six fois en 2025 physiquement et par moyen de télécommunication. Deux de ces réunions étaient hors les murs dont une a été précédée d'une visite du site industriel de Smulders près d'Anvers en Belgique. Une cession a fait l'objet d'une consultation écrite.

Le conseil bénéficie de formation dédiée en tant que de besoin sur des sujets pertinents pour la Société en plus du programme de formation des administrateurs nouvellement nommés et des administrateurs salariés. L'évaluation annuelle des travaux du conseil permet à chacun de ses membres de proposer des sujets de formation ainsi que d'exprimer des souhaits individuels et collectifs. Les formations peuvent faire appel aux compétences internes au Groupe ou bien à des intervenants externes.

En 2025, le conseil a bénéficié d'une formation sur la *corporate sustainability reporting directive* (CSRD), retour d'expérience, enjeux et perspectives. Réalisée par la directrice du développement durable et de l'innovation transverse et les auditeurs de durabilité, cette session à laquelle l'ensemble des membres était présents a permis au conseil d'administration de mieux appréhender les enjeux réglementaires et de place. Cette formation s'articulait autour de six thèmes :

- présentation et échanges sur le cadre de reporting de la CSRD ;
- présentation et échanges de l'analyse de double matérialité ;
- retour sur le panorama des publications du Groupe en 2024 ;
- présentation des perspectives 2025 avec les évolutions normatives en cours de formulation « directive Omnibus » ;
- présentation des évaluations des agences de notation extra-financières ;
- panorama des pratiques de place et des concurrents.

Cette formation a été suivie d'une session de questions – réponses et d'échanges entre les équipes de la direction du développement durable et de l'innovation transverse et les administrateurs. Elle a permis aux membres du conseil d'avoir une compréhension renforcée et de mesurer les efforts déployés par le Groupe dans le domaine de la conformité réglementaire. Une séquence équivalente a été réalisée en comité exécutif et renforce la compréhension des enjeux de durabilité pour chacun des métiers du Groupe.

Lors de chaque réunion du conseil d'administration, les présidents des comités informent le conseil des travaux et réunions de leur comité respectif.

Au titre des comptes et de la gestion courante, le conseil a :

- pris connaissance des travaux du comité d'audit ;
- examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2024, ainsi que les comptes consolidés semestriels 2025 et pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes ;
- approuvé le rapport de gestion ;
- approuvé le rapport de durabilité ;
- approuvé le rapport sur la transparence des industries extractives ;
- approuvé le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- pris connaissance du rapport de l'administrateur référent sur la procédure de « lanceur d'alerte », examiné son efficacité ainsi que la pertinence de l'évolution opérationnelle du dispositif ;
- arrêté les termes de ses différents rapports à l'assemblée, préparé et convoqué l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 avril 2025, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires et approuvé les rapports pour celle-ci ;
- examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours, la situation financière, les plans et l'endettement du Groupe ;
- pris connaissance des évolutions législatives et réglementaires ;
- revu les initiatives en matière de cybersécurité, risques informatiques, plan de reprise de l'activité et conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- revu les actions du Groupe dans le cadre du devoir de vigilance dans une démarche d'amélioration continue ;
- pris connaissance des comptes rendus de son président, M. de Ruffray, comme administrateur responsable du dialogue actionnarial sur ses échanges avec les actionnaires du Groupe et diverses parties prenantes ;
- autorisé le renouvellement des pouvoirs du président-directeur général en matière de cautions, avals et garanties et approuvé des garanties ;
- pris connaissance des échanges et présentations faites sur l'intelligence artificielle lors d'une session du comité d'audit.

En matière de gouvernement d'entreprise et de rémunérations, le conseil a :

- pris connaissance des travaux du comité des nominations et des rémunérations ;
- évalué l'indépendance de ses membres au regard des critères du Code Afep-Medef ;
- fixé la rémunération variable de M. de Ruffray au titre de l'exercice 2024 ;
- modifié la part fixe de la politique de rémunération de M. de Ruffray ;
- arrêté la politique de rémunération des administrateurs ;
- débattu des suites à donner aux votes de l'assemblée générale du 23 avril 2025 ;
- validé la rémunération fixe de M. de Ruffray ainsi que la partie variable de long terme en actions (attribution gratuite d'actions) – principes, critères d'attribution et montants ;
- examiné la politique de diversité des membres du conseil et les objectifs de mixité au sein des instances dirigeantes ;
- examiné la composition des comités du conseil ;
- validé le calendrier des réunions du conseil et de ses comités pour 2025 et 2026 ;
- tenu, hors la présence du dirigeant mandataire social exécutif, une réunion sous la présidence de l'administrateur référent. L'intégralité des membres du conseil était présente lors de cette réunion qui a ensuite donné lieu à un compte rendu au dirigeant mandataire social exécutif avec la mise en avant de la satisfaction du conseil sur les actions du management lors de l'année 2025 ;
- débattu du mode de fonctionnement du conseil et a procédé à l'évaluation de ses travaux.

En matière d'actionnariat salarié, le conseil a :

- mis en place et fixé les modalités d'un plan d'attribution gratuite d'actions ;
- décidé une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne Groupe en 2025 et fixé le prix de souscription des actions à émettre dans le cadre du plan d'épargne Groupe ;
- examiné le résultat de l'opération d'actionnariat salarié 2025 ;

- validé le principe d'une opération d'attribution gratuite d'actions en 2026 ;
- validé le principe d'une opération d'actionnariat salarié en 2026.

En matière de stratégie et de croissance externe, le conseil a :

- pris connaissance des travaux du comité stratégique et RSE ;
- examiné la stratégie du Groupe ;
- examiné et approuvé un certain nombre d'opportunités de croissance externe dans les activités de travaux et de concessions en France et à l'international ;
- approuvé la remise d'offres engageantes pour certaines opérations de croissance externe ;
- approuvé la cession de certaines sociétés ;
- approuvé la remise d'offres engageantes pour certaines soumissions à des appels d'offres ;
- échangé sur les opportunités que l'intelligence artificielle offre pour les métiers du Groupe.

Par ailleurs, le conseil a également :

- autorisé la mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;
- régulièrement examiné la cartographie des actionnaires du Groupe ;
- régulièrement été informé des échanges du Groupe avec des parties prenantes significatives ;
- autorisé l'annulation de titres de la Société ;
- revue les conventions courantes conclues à des conditions normales.

Par ailleurs, il est rappelé que le conseil a, dans sa réunion du 28 février 2018, nommé son président M. de Ruffray, comme administrateur responsable du dialogue actionnarial. Celui-ci a rendu compte au cours de l'exercice 2025 au conseil des diverses réunions (*roadshows* et conférences) et des principales interactions avec les grands actionnaires du Groupe ainsi qu'avec les agences de conseil en vote.

Le Groupe a participé à une vingtaine de conférences investisseurs sur l'année en France et à Londres soit près d'une conférence par an et par *broker* produisant de la recherche sur Eiffage. Le Groupe organise également, deux fois par an des *roadshows* à Paris et Londres à la suite des résultats annuels et semestriels. Ces *roadshows* s'accompagnent de l'organisation d'un petit-déjeuner avec les analystes. Eiffage a, de plus, participé à une vingtaine de réunions avec des groupes d'investisseurs, organisées par des *brokers* et a tenu de nombreuses réunions physiques, téléphoniques et en vidéo à la demande d'actionnaires. Ce dispositif permet d'entretenir un dialogue de qualité avec un grand nombre d'investisseurs émanant d'horizons géographiques divers.

En outre, le Groupe entretient un dialogue régulier avec les agences de conseil en vote et les organes de la place de Paris.

Le plan de succession du dirigeant mandataire social, dont les évolutions font partie des attributions du comité des nominations et des rémunérations, a été mis à jour en 2020. À la suite d'une réflexion sur son adéquation, il n'est pas apparu nécessaire de le réviser durant l'année 2025. Ce plan de succession sera révisé en cas de nécessité au regard des circonstances.

Comme cela est fait deux années sur trois, une évaluation des travaux du conseil (composition, fonctionnement et organisation des comités) a été réalisée sous la direction de l'administrateur référent par le secrétaire du conseil et présentée au conseil en décembre 2025.

Cette évaluation est faite sous la forme d'un questionnaire écrit revu par l'administrateur référent qui a pu présenter ses observations sur son contenu. À cette occasion, la contribution effective de chacun des administrateurs aux travaux du conseil et la question de la diversité de la composition du conseil ont été appréciées.

À l'occasion de cette évaluation, les administrateurs avaient la possibilité de s'entretenir avec l'administrateur référent, ce que deux d'entre eux ont fait. Un compte rendu de la synthèse du dépouillement des questionnaires anonymisés (afin de garantir la confidentialité des retours des membres du conseil) et le projet de rapport d'évaluation ont été présentés à l'administrateur référent en amont du conseil d'administration.

Il ressort de l'analyse des réponses des administrateurs au questionnaire d'évaluation les points suivants :

- l'intégralité des administrateurs a répondu au questionnaire ;
- les administrateurs sont globalement satisfaits ou très satisfaits du conseil et de son fonctionnement ;
- les administrateurs ont indiqué être satisfaits des procédures d'évaluation et des suites données aux précédentes évaluations ;
- des commentaires positifs ont été faits sur les actions entreprises suite à l'évaluation de 2024 ;
- les administrateurs ont indiqué être satisfaits de l'indépendance des membres du conseil et globalement de la composition du conseil ;
- l'ensemble des administrateurs a indiqué être globalement satisfait de la fréquence, de la durée, de la planification des réunions et de la qualité des débats ;
- concernant l'information du conseil, les administrateurs ont indiqué être globalement satisfaits des documents mis à disposition même s'ils souhaiteraient en disposer plus tôt quand cela est possible. Les administrateurs sont également satisfaits des informations transmises entre deux séances du conseil, notamment s'agissant des informations transmises à travers les comités ainsi que de leur accès à des formations complémentaires ;
- les administrateurs n'ont pas identifié de sujets non abordés sur lesquels il conviendrait de délibérer ;
- la composition du conseil est conforme aux recommandations Afep-Medef auxquelles la Société se réfère ;
- les administrateurs considèrent à l'unanimité que le mode actuel de gouvernance (président-directeur général et administrateur référent indépendant) est adapté à la Société et sont satisfaits des relations entre le conseil et la direction générale.

Ils suggèrent quelques pistes d'améliorations supplémentaires :

- poursuivre la démarche de veille des évolutions de la composition du conseil (indépendance, internationalisation, expérience et compétences, notamment dans les nouvelles technologies) ;
- poursuivre et renforcer la démarche de formation et d'information du conseil sur les enjeux climatiques et de durabilité ;
- aborder plus en détail les enjeux et défis de l'intelligence artificielle.

L'implication dans les travaux, la qualité de la contribution et des interventions ainsi que la compréhension des enjeux par les membres du conseil sont jugées globalement satisfaisantes avec des aspirations à des contributions renforcées des uns et des autres. L'évaluation de la contribution des membres aux travaux du conseil fait ressortir de bonnes appréciations croisées. À la suite des recommandations de l'AMF, et afin de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du conseil, une restitution de ces éléments a été faite au président qui pourra, le cas échéant, procéder à des restitutions individuelles.

À la suite de cette évaluation, le président-directeur général a formulé des propositions d'évolution du fonctionnement du conseil qui ont été acceptées. Celles-ci consistent en :

- poursuivre les renouvellements des membres du conseil et des comités avec notamment une attention particulière aux compétences métiers et à l'international ;
- poursuivre la démarche de formation et d'information du conseil sur les enjeux climatiques.

Le conseil est assisté de trois comités spécialisés. Le conseil et ses comités sont dotés chacun d'un règlement intérieur qui précise la fréquence des réunions, leur objet principal, les informations communiquées à l'occasion de ces réunions. Ces règlements sont périodiquement révisés par le conseil en vue de les mettre en conformité avec les recommandations et pratiques en place.

La dernière mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration date de la réunion du conseil du 28 février 2024. Le règlement intérieur du conseil d'administration est disponible sur le site internet d'Eiffage : www.eiffage.com.

Le règlement intérieur du conseil fixe, en outre, les règles en matière d'assiduité, de confidentialité, de participation au capital et de transactions effectuées par les administrateurs sur les titres de la Société. Il précise, également, les décisions et engagements qui doivent recueillir l'approbation préalable du conseil (opération significative, conclusion de toute opération de croissance externe se traduisant par un investissement de plus de 30 millions d'euros, étant précisé que le comité stratégique et RSE peut être saisi à titre substitutif pour les investissements inférieurs à 150 millions d'euros, ou à l'occasion d'acquisitions de montants inférieurs dès lors que la nature de l'activité, l'importance du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'endettement ou des risques potentiels des sociétés visées seraient susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'activité et la rentabilité du Groupe).

Le règlement intérieur prévoit, en outre, la communication au conseil sur une base périodique à l'occasion de ses réunions, ou le cas échéant, aux administrateurs en dehors des réunions du conseil, des informations suivantes :

- budgets annuels et les plans périodiques ;
- suivi de l'activité, du carnet de commandes, du chiffre d'affaires et des résultats ;
- situation financière et notamment situation de la trésorerie et des engagements ;
- revue de presse, analyses financières pertinentes ;
- survenance d'un événement pouvant affecter significativement les résultats consolidés du Groupe ;
- diffusion de tout document à destination du public, particulièrement l'information destinée aux actionnaires ;
- évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale de la Société.

Chaque administrateur peut, à sa demande, rencontrer les principaux dirigeants du Groupe, le cas échéant, hors la présence du président-directeur général, à condition de l'en avoir informé préalablement.

Concernant la gestion des éventuels conflits d'intérêts, le règlement intérieur du conseil prévoit que, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le président du conseil et l'administrateur référent qui en informeront le conseil ; et
- en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat ; ainsi, selon le cas, il devra :
  - soit s'abstenir d'assister au débat et au vote de la délibération correspondante,
  - soit ne pas assister aux réunions du conseil d'administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
  - soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée. En outre, le président du conseil d'administration ne sera pas tenu de transmettre à l'administrateur dont il a des motifs sérieux de penser qu'il est en situation de conflit d'intérêts, des informations ou documents afférents à la participation ou à la conclusion de l'accord à l'origine du conflit d'intérêts. Il informera le conseil d'administration de cette absence de transmission. L'administrateur référent rend compte au conseil de la gestion de ces situations après s'être coordonné avec le comité des nominations et des rémunérations.

Conformément à la possibilité dont il dispose au titre de l'article 20 bis de ses statuts, le conseil bénéficie des contributions de deux censeurs Mme Marie Lemarié et M. Jean-François Roverato.

Les censeurs sont convoqués à toutes les séances du conseil et assistent aux séances du conseil avec voix consultative. Leur droit d'information et de communication est identique à celui des administrateurs. Ils sont soumis aux mêmes obligations de discrétion que les administrateurs et aux mêmes règles relatives à la gestion des conflits d'intérêts.

Conformément à la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale, ils peuvent recevoir, sur décision du conseil d'administration, une rémunération prélevée sur la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs. Les censeurs sont chargés de veiller à l'application des statuts, des lois et règlements et d'émettre tout avis qu'ils jugent opportun. Ils pourront assister aux comités du conseil. Les censeurs ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci.

2.9 Direction générale

Le conseil du 9 décembre 2015 a décidé de réunir les fonctions de président et de directeur général à compter du 18 janvier 2016 avec la prise de fonction de M. de Ruffray. Ce choix permet de simplifier le fonctionnement de la gestion opérationnelle du Groupe. Depuis le 1er janvier 2023, le conseil compte un administrateur référent indépendant en la personne de M. Philippe Vidal. Les missions, prérogatives et pouvoirs de l'administrateur référent sont détaillés dans l'annexe 4 du règlement intérieur du conseil qui est consultable sur www.eiffage.com/finance/statuts-et-decisions-du-conseil-d-administration.

Le conseil débat une fois l'an de son fonctionnement et du type de gouvernance en place y compris des moyens mis en œuvre afin de s'assurer de l'équilibre des pouvoirs.

Les dispositifs en place pour s'assurer de l'équilibre des pouvoirs sont entre autres : la présence d'un administrateur référent indépendant depuis le 1er janvier 2023, la possibilité de nommer un ou plusieurs censeurs, la présence de comités avec des attributions précises, un règlement intérieur qui limite les pouvoirs, la politique de diversité des membres du conseil, la présence d'administrateurs indépendants, le respect du Code Afep-Medef et l'examen ainsi que la prise en compte des résultats des votes en assemblée générale.

2.10 Administrateur référent

Les attributions de l'administrateur référent sont décrites comme suit à l'annexe 4 du règlement intérieur du conseil d'administration dans sa version consultable sur le site Internet de la Société, www.eiffage.com.

L'administrateur référent a pour mission :

- de veiller au bon équilibre dans l'exercice des pouvoirs entre le conseil et le président-directeur général ;
- d'assister le président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du conseil et de ses comités et de veiller à l'application des règles et recommandations en matière de gouvernement d'entreprise (du Code Afep-Medef et du règlement intérieur) ;
- de présider le conseil d'administration en cas d'absence du président ;
- en coordination avec le comité des nominations et des rémunérations, de conseiller les administrateurs en cas de situation avérée ou potentielle, de conflits d'intérêts de sorte à les prévenir et de porter à la connaissance du conseil les éventuelles situations de conflits d'intérêts qu'il aurait identifiées ;
- d'organiser une fois par an une réunion du conseil hors la présence du dirigeant mandataire social afin de débattre de son fonctionnement et de celui de ses comités ;
- de participer aux travaux d'évaluation annuelle du fonctionnement du conseil.

Activités de l'administrateur référent au titre de la mission qui lui a été confiée par le conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2025, M. Vidal a présidé la réunion du conseil hors la présence du dirigeant mandataire social qui s'est tenue le 3 décembre 2025 et dont l'objet est de débattre du fonctionnement du conseil et de ses comités. Cette réunion hors la présence du dirigeant mandataire social se tient une fois par an.

M. Vidal a également :

- participé à l'ensemble des réunions du conseil ;
- participé à l'ensemble des réunions des comités du conseil ;
- participé à de nombreux échanges avec le président-directeur général ayant pour objet la gouvernance de la Société ;
- échangé avec le président-directeur général sur diverses situations et opportunités qui s'offrent au Groupe ;
- établi un rapport au conseil sur la procédure d'alerte ;
- contribué à la procédure d'évaluation du conseil, en lien avec le secrétaire du conseil et préparer sa synthèse de la restitution.

Par ailleurs, il n'a pas été saisi de conflits d'intérêts actuels ou potentiels au cours de l'exercice 2025.

2.11 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a institué trois comités spécialisés afin de préparer ses décisions et formuler des avis et recommandations. Le président de chacun de ces comités rend compte au conseil de ses travaux, conclusions et recommandations.

2.11.1 Le comité d'audit

Le comité d'audit examine, avant leur présentation au conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés, les procédures internes de collecte et de contrôle des informations comptables et extra-financières et les modalités d'intervention des auditeurs externes. À ce titre, il reçoit les commissaires aux comptes hors la présence du management au moins une fois par an et, dans la pratique, à chaque arrêté de comptes.

Il pilote la procédure de sélection et de renouvellement des commissaires aux comptes et formule des recommandations sur leur nomination ou renouvellement. Cette procédure est décrite dans le document de référence 2018 et a été mise en œuvre pour la deuxième fois en 2023. Il pilote également la procédure de sélection et de renouvellement des commissaires aux comptes et/ou des organismes tiers indépendants en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité et formule des recommandations sur leur nomination ou renouvellement. Cette procédure suit les grands principes de la procédure de sélection et de renouvellement des commissaires aux comptes.

Il approuve la fourniture, par les commissaires aux comptes, de certains services autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité après que les principes de ces services ont été définis et validés par le conseil.

Chargé notamment d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et de l'information en matière de durabilité, il revoit périodiquement la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne, en valide le plan et les moyens. Il examine deux fois par an les travaux et conclusions de l'audit interne ainsi que le tableau de bord du suivi des recommandations.

Le comité d'audit est aussi chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information extra-financière contenue dans le rapport de durabilité ou tout rapport équivalent, et formule, le cas échéant, des recommandations pour garantir la pertinence et l'intégrité de l'information fournie en matière de RSE.

Il est composé de quatre administrateurs et son président est indépendant. Ses membres disposent de compétences en matière financière, comptable ou de contrôle légal des comptes au regard de leur formation ou de leur expérience professionnelle.

Le comité d'audit respecte la recommandation relative au nombre de membres indépendants en son sein car il comprend 100 % de membres indépendants, M. Dupont n'étant pas pris en compte en sa qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires.

Le comité d'audit s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2025. Le comité d'octobre traite essentiellement d'organisation, des risques informatiques, de cybersécurité et de la conformité. Ces réunions ont lieu au moins deux jours calendaires avant la réunion du conseil. Ces réunions ont été essentiellement consacrées aux méthodes comptables, aux tests des *goodwills*, au contrôle interne et à l'élaboration des comptes annuels, semestriels et de l'information extra-financière à soumettre au conseil d'administration. Lors de ces réunions, sont auditionnés les commissaires aux comptes, qui soulignent les points essentiels des résultats de l'audit légal et les options comptables retenues, ainsi que les directions financière, comptable, fiscale, de la trésorerie, des financements, des systèmes d'information, de la gestion des risques et de la conformité et de l'audit interne du Groupe.

Le comité d'audit a spécifiquement examiné les points suivants :

Au titre des comptes :

- la revue des provisions supérieures à deux millions d'euros et des principaux litiges ;
- la revue des créances échues supérieures à deux millions d'euros ;
- les présentations des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

De plus, le comité échange hors la présence du management avec les commissaires aux comptes lors de chaque arrêté.

Au titre du suivi des engagements :

- les engagements immobiliers du Groupe ;
- les opérations de refinancement et de couverture ;
- le respect des covenants financiers ;
- les évolutions de la trésorerie ;
- les évolutions des moyens de financement du Groupe.

Au titre de la communication financière :

- le calendrier de communication financière pour 2025 et 2026 ;
- le rapport de gestion (incluant le contrôle interne et la gestion des risques au titre de 2024) ;
- les supports de communication financière du Groupe.

Au titre de la veille réglementaire :

- les évolutions législatives et réglementaires ;
- la revue de la conformité au devoir de vigilance ;
- le plan d'actions anti-corruption suite aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA) ;
- la revue des évolutions concernant la CSRD et l'analyse de la double matérialité ainsi que la directive européenne de simplification dite « omnibus » ;
- la cartographie des publications extra-financière ;
- le programme de travail et les actions relatives à la mise en place de la taxonomie européenne.

Au titre de la gestion des risques :

- l'examen du rapport du conseil sur le gouvernement d'entreprise ;
- le contrôle interne et le suivi des recommandations d'audit ;
- l'efficacité du comité des risques de prises d'affaires ;
- la revue et la validation de la cartographie des risques du Groupe et des facteurs de risques du document d'enregistrement universel ;
- les plans de continuité d'activité et de gestion de crise en place ;
- la revue des actions de la direction de l'audit interne, le bilan 2025 et le programme 2026 ;
- la revue des programmes d'assurances ;
- la mise en application des dispositions de la loi Sapin II sur chacun des huit piliers ;
- la gestion du risque de concurrence ;
- la revue du plan de vigilance et de la cartographie des risques en vue du rapport de durabilité ;
- le code de conduite et les formations éthiques ;
- le déploiement des centres de services partagés et différentes initiatives relatives à la mutualisation et l'optimisation de services supports (comptabilité et paie) ;
- les initiatives en cours en matière de cybersécurité, risques informatiques, plan de reprise de l'activité et conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- l'approbation des services fournis par les commissaires aux comptes autres que la certification des comptes ainsi que des informations en matière de durabilité à chaque comité ;
- la revue des conventions courantes conclues à des conditions normales ;
- la revue de la politique achats du Groupe.

À titre exceptionnel :

- la revue de l'organisation des systèmes d'information et la situation dans les grandes implantations internationales ;
- la revue de l'impact du changement climatique sur les infrastructures en concession ;
- la revue de la stratégie data et en relation avec l'intelligence artificielle.

Le comité dispose, par ailleurs, de la possibilité de recourir à des experts extérieurs.

2.11.2 Le comité stratégique et RSE

Le comité stratégique et RSE examine les projets de croissance externe significatifs au-delà d'un certain seuil d'investissement et de cession d'activité. Conformément à l'article 2 de l'annexe 3 du règlement intérieur, « [le comité stratégique et RSE] examine les projets de croissance externe significative ou d'investissements importants et prépare, s'il y a lieu, la réunion du conseil préalablement à la conclusion de tels projets conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement du conseil » – …/… Le conseil d'administration doit notamment être réuni préalablement à la conclusion de toute opération de croissance externe se traduisant par un investissement de plus de 30 millions d'euros ; le comité stratégique et RSE peut être saisi à titre substitutif pour les investissements inférieurs à 150 millions d'euros…/... ».

Il est également saisi des opérations importantes de restructuration interne et lui sont soumis les documents de gestion périodiques (le tableau de bord du Groupe, la situation de trésorerie ainsi que le budget prévisionnel).

Le comité examine et formule toute proposition au conseil sur les orientations stratégiques pluriannuelles en matière de RSE et en particulier la stratégie carbone climat, y compris les objectifs définis pour différents horizons de temps. Le comité examine annuellement les résultats obtenus et fait toute proposition au conseil, sur l'opportunité, le cas échéant, d'adapter le plan d'action ou de modifier les objectifs au vu notamment de l'évolution de la stratégie de l'entreprise, des technologies, des attentes des actionnaires et de la capacité économique à les mettre en œuvre.

Il est composé en 2025 de cinq membres dont un membre représentant les salariés jusqu'au 25 février 2026 et trois membres indépendants, dont le président. Mme Grosset a quitté le comité stratégique et RSE pour rejoindre le comité des nominations et des rémunérations le 25 février 2026, conduisant à une composition du comité à partir du 25 février 2026 de quatre membres dont trois membres indépendants, dont le président.

Celui-ci rend compte au conseil des travaux, conclusions et recommandations du comité. Compte tenu de l'intérêt et de la diversité des échanges au sein du comité stratégique et RSE dont les comptes rendus ne peuvent totalement rendre compte, et pour répondre à la sollicitation d'un certain nombre d'administrateurs, le comité a décidé de leur permettre d'assister aux exposés par voie dématérialisée.

Le comité valide également les plans stratégiques quinquennaux du Groupe et la cohérence avec les objectifs du Groupe en matière sociale, sociétale et environnementale.

Le comité stratégique et RSE s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2025 et a, spécifiquement, examiné les points suivants :

- la prévision d'activité et de résultat pour 2025 ;
- les projets d'acquisitions dans les Travaux, en Europe pour Eiffage Énergie Systèmes notamment ;
- les projets d'acquisitions dans les Concessions ;
- les réponses aux appels d'offres significatifs des Concessions ;
- l'évolution du reporting et des indicateurs de performance ;
- la politique de développement durable du Groupe ;
- la politique RSE et d'innovation y compris la présentation du rapport climat du Groupe qui a fait l'objet d'une réunion dédiée ;
- la politique du Groupe en matière de biodiversité ;
- la stratégie d'Eiffage Métal ;
- le dispositif d'actionnariat salarié ;
- la pertinance de la participation dans Getlink.

2.11.3 Le comité des nominations et des rémunérations

En plus de ses prérogatives habituelles, dont celles recommandées par le Code Afep-Medef, le comité des nominations et des rémunérations a pour vocation de proposer la nomination et la politique de rémunération des mandataires sociaux et notamment la rémunération, tant fixe que variable, du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués, le cas échéant. Dans ce cadre, il émet aussi, en tant que de besoin, une recommandation sur l'enveloppe et les modalités de répartition de la rémunération allouée aux administrateurs et censeurs. Il est également en charge de l'établissement et de la révision du plan de succession du dirigeant mandataire social.

Lui sont soumises les listes en vue de l'attribution gratuite d'actions avant leur présentation au conseil d'administration.

Il étudie les candidatures et formule des propositions au conseil d'administration à l'occasion du renouvellement ou de la nomination d'administrateurs, notamment concernant la sélection des administrateurs indépendants (conformément à la procédure de sélection décrite dans le règlement intérieur du conseil d'administration) et l'appréciation de leur indépendance, et concernant la désignation, le cas échéant, d'un administrateur référent ou de censeurs. Il veille à l'équilibre du conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat d'Eiffage, de la parité hommes-femmes, de la nationalité des administrateurs et de leur expérience professionnelle ou internationale.

Ce comité est composé de quatre membres dont un membre représentant les salariés jusqu'au 8 octobre 2025 et depuis le 25 février 2026, un membre représentant les salariés actionnaires et deux membres indépendants, dont la présidente, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef ; MM. Hamdani (membre jusqu'au 8 octobre 2025) et Dupont et Mme Grosset (membre depuis le 25 février 2026) ne sont pas pris en compte du fait de leur qualité d'administrateur représentant respectivement les salariés et les salariés actionnaires. De plus, le dirigeant mandataire social exécutif, M. de Ruffray, est associé aux travaux du comité des nominations et des rémunérations où il présente, entre autres, la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux et les listes en vue de l'attribution d'actions gratuites. L'administrateur référent assiste aux réunions du comité.

Le comité dispose, par ailleurs, de la possibilité de recourir à des experts extérieurs.

Au cours de l'année 2025, le comité a tenu quatre réunions consacrées aux sujets suivants :

- la composition des comités ;
- les propositions en vue de la détermination de la politique de rémunération du dirigeant mandataire social exécutif ;
- les rémunérations y compris les conditions de performance de l'attribution gratuite d'actions du dirigeant mandataire social exécutif ;
- la rémunération variable de M. de Ruffray au titre de l'exercice 2024 qui a été approuvée par l'assemblée générale du 23 avril 2025 ;
- la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions pour certains salariés du Groupe ;
- la revue des dispositions réglementaires sur la transparence des rémunérations des mandataires sociaux ;
- la politique de rémunération des membres du conseil d'administration ;
- la rémunération des membres du comité exécutif ;
- la gestion des talents managériaux ;
- la situation de l'égalité femmes-hommes au sein du Groupe ;
- l'examen de l'indépendance, des compétences et expériences des administrateurs et la recherche de candidats aux fonctions d'administrateurs au regard, entre autres, du Code de gouvernance Afep-Medef ;
- la revue de la composition du conseil ;
- la revue de la matrice des compétences des membres du conseil ;
- la revue et le suivi de l'évaluation du conseil ;
- la préparation de la réunion du conseil hors la présence du dirigeant mandataire social ;
- la revue du projet d'augmentation de capital réservé aux salariés ;
- la revue de la campagne d'actionnariat salarié et des ses résultats.

Concernant la mixité au sein des instances dirigeantes, la direction générale a formulé au comité des nominations et des rémunérations une recommandation au conseil, sur la base de laquelle le conseil a validé une feuille de route (détaillée ci-dessous) avec des objectifs et un plan d'action assortis d'un horizon de temps.

Eiffage est un groupe qui a intégré la promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle dans son organisation et dans sa gouvernance. Cet engagement qui se concrétise par des objectifs précis et s'inscrit dans une démarche globale de diversité et d'égalité des chances est résumé ci-dessous.

Quatre objectifs précis pour 2025

Item	Objectif en 2025	Situation au 31/12/2025	Résultats obtenus au cours de l'exercice et évolution depuis le 31/12/2024
Pourcentage de femmes cadres dans l'entreprise	25 %	Objectif non atteint 23,8 %	En progression dans toutes les branches (22,1 % au 31/12/2024)
Nombre de femmes dans les instances dirigeantes (comité exécutif et comité de direction de branches).	Doublement	Objectif atteint au sein du Top 200 du Groupe qui regroupe l'ensemble des comités de directions des branches	Hausse du nombre de femmes dans les instances dirigeantes
Score aux index* égalité professionnelle femmes-hommes	Score minimum de 80 pour 100 % des entités concernées	Objectif atteint 84 %	Stable (84 % au 31/12/2024)
Pourcentage de femmes sur les filières opérationnelles	Amélioration	Objectif atteint Il y a, en pourcentage, trois fois plus de femmes dans les filières fonctionnelles qu'opérationnelles	En amélioration

(1) Sur la base des index en vigueur 2020.

Le conseil travaillera en 2026 à la fixation de nouveaux objectifs.

→ **Des engagements pour accompagner ces évolutions :**

- communiquer sur les engagements du Groupe pour attirer des talents féminins ;
- recruter ou promouvoir des femmes, les accompagner et les former pour constituer un vivier de femmes à haut potentiel qui pourront intégrer des équipes dirigeantes ;
- porter une attention particulière aux métiers techniques et opérationnels où elles restent peu présentes.

→ **Un plan d'actions en cours dans sa totalité dans chacune des branches pour :**

- adapter la communication vers les candidates ;
- former les managers et recruteurs pour lutter contre les biais décisionnels ;
- introduire des objectifs chiffrés en matière d'accueil des stagiaires-alternants féminins pour peser ensuite sur la féminisation des recrutements ;
- promouvoir auprès des jeunes la mixité de tous les métiers, pour déconstruire les stéréotypes ;
- repérer les femmes à potentiel et les accompagner dans l'accès aux postes à haute responsabilité à l'aide d'un parcours professionnel structuré ;
- être attentif aux conditions de travail et faciliter l'articulation des temps de vie.

Afin d'éclairer les travaux du comité et ceux du conseil en matière de rémunérations, il est régulièrement procédé à une étude comparative des structures de rémunération en France et en Europe afin de les mettre en regard de la rémunération de M. de Ruffray. La dernière étude date de fin janvier 2026 sur la base des documents disponibles jusqu'en décembre 2025 pour chacune des sociétés du panel. Le panel est composé des sociétés suivantes : ACS, Alstom, Bouygues, Saint-Gobain, Ferrovial, Getlink, BAM, Legrand, Rexel, Skanska, Spie, Strabag et Vinci. Il est composé de sociétés françaises et européennes présentes sur des métiers et géographies comparables et avec des similitudes des modèles d'affaires.

Il ressort de cette étude que la position relative d'Eiffage se situe au 53^{e} pourcentage vis-à-vis du panel de comparables et au 40^{e} pourcentage vis-à-vis du CAC 40.

3 Rémunération des mandataires sociaux

3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

3.1.1 Politique de rémunération du président-directeur général

Cette politique est soumise à l'approbation de l'assemblée générale du 22 avril 2026. Elle est identique par rapport à celle soumise et validée à 96,65 % par l'assemblée générale du 23 avril 2025 à 96,65 %.

Cette politique aurait également vocation à s'appliquer en cas d'évolution du mode de gouvernance de la Société notamment en cas de nomination d'un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

Éléments de la rémunération	Description de la politique de rémunération Celle-ci est identique par rapport à celle présentée à l'assemblée générale du 23 avril 2025
Rémunération fixe	1 000 000 euros I Élément inchangé
Rémunération variable annuelle	La rémunération variable de M. de Ruffray est fonction de quatre critères quantitatifs et qualitatifs. Chacun de ces quatre critères ne peut être que positif ou nul et est plafonné à 40 % de la rémunération fixe. Cet élément est plafonné à 160 % de la rémunération annuelle fixe. Détail complet ci-dessous. Élément inchangé
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Néant I Élément inchangé
Rémunération exceptionnelle	Néant I Élément inchangé
Options d'actions, actions attribuées gratuitement ou autres attributions de titres	M. de Ruffray est éligible à l'attribution gratuite d'actions sous condition de performance fondée sur quatre critères quantitatifs (externes et internes) dont trois économiques et un environnemental. Cet élément est plafonné à la date d'attribution initiale à 180 % de la rémunération annuelle fixe. Détail complet ci-dessous Élément inchangé
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	Néant I Élément inchangé
Avantages de toute nature	Véhicule de fonction I Élément inchangé
Indemnité de départ	Néant I Élément inchangé
Indemnité de non-concurrence	Néant I Élément inchangé
Dispositif de restitution de la rémunération variable de court terme	Néant I Élément inchangé
Régime de retraite supplémentaire	Néant I Élément inchangé

Description de la rémunération variable annuelle de M. de Ruffray

Critères	Description de la politique de rémunération concernant la rémunération variable soumise à l'assemblée générale du 22 avril 2026	
E1 (économique)	3 ‰ de la part du résultat opérationnel courant au-delà de celui de l'année précédente	Le critère est plafonné à 40 % de la rémunération annuelle fixe avec un plancher à 0 euro
Aucune évolution du critère E1 sur un an		
E2 (économique)	1,5 ‰ de la part du résultat net part du Groupe qui dépasse 10 % des capitaux propres moyens de l'exercice considéré (moyenne des bilans d'ouverture et de clôture)	Le critère est plafonné à 40 % de la rémunération annuelle fixe avec un plancher à 0 euro
Aucune évolution du critère E2 sur un an		
E3 (économique)	3 ‰ de la variation du besoin en fonds de roulement du Groupe	Le critère est plafonné à 40 % de la rémunération annuelle fixe avec un plancher à 0 euro
Aucune évolution du critère E3 sur un an		
EF4 (extra-financier)	Part extra-financière déterminée sur la base de six indicateurs quantitatifs (5 % par sous-critère) complétés par l'appréciation par le conseil d'administration de la performance du mandataire social sur deux enjeux fondamentaux (5 % chacun) soit un total de 40 % pour ce critère. **Social** ■ santé et sécurité au travail mesurées par l'évolution du taux de fréquence d'accidents en France* qui doit être inférieur à celui de l'année précédente (5 %) ; ■ cohésion du Groupe autour de l'actionnariat salarié mesurée par le taux de souscripteurs de la dernière campagne annuelle qui doit avoir progressé par rapport à la campagne précédente (5 %) ; ■ féminisation de l'encadrement mesuré par le taux de femmes parmi les cadres en France* qui doit avoir progressé sur un an (5 %). **Environnement** ■ intensité carbone du chiffre d'affaires mesuré par le BEGES rapporté au chiffre d'affaires consolidé. Le taux de l'année écoulée doit être inférieur à celui de l'année précédente (5 %) ; ■ alignement à la taxonomie mesuré par le pourcentage de chiffre d'affaires aligné qui doit être en augmentation sur un an (5 %). **Gouvernance** Tous les membres du conseil d'administration doivent avoir reçu au moins une formation en matière de RSE (responsabilité sociétale et environnementale) en particulier sur les sujets climatiques au cours de l'exercice de référence (5 %). **Enjeux fondamentaux** Le conseil d'administration appréciera la performance du mandataire social quant au déploiement de la feuille de route stratégique du Groupe (5 %) et quant à sa cohérence autour de ses valeurs telles que décrites dans le DEU (5 %)	Chacun des huit items à un poids unitaire de 5 %. Le critère est plafonné à 40 % de la rémunération annuelle fixe avec un plancher à 0 euro
Aucune évolution du critère EF4 sur un an		

* *Précision sur l'item de rapport de durabilité visé.*

Note :

- les informations de ce tableau répondent aux exigences de publication E1-13 de la CSRD ;
- les critères de ce tableau sont distincts des cibles de réduction de GES telles que déclarées au chapitre E1-4 du rapport de durabilité.

Détail des critères de performance externes et internes et modalités des attributions gratuites d'actions

Item	Description de la politique de rémunération concernant les attributions gratuites d'actions de performance
Plafond lors de l'attribution initiale	Plafond à 180 % de la rémunération annuelle fixe
Critères	Présence de quatre critères quantitatifs (externes et internes) dont trois économiques et un environnemental. Détails ci-dessous
Nombre minimum de titres à conserver jusqu'à la cessation de mandat	Le nombre minimum de titres que le dirigeant mandataire social doit conserver jusqu'à la fin de son mandat est de 50 % de chaque attribution, jusqu'à ce qu'il détienne l'équivalent de trois fois sa rémunération annuelle fixe.
Dispositif de restitution de la rémunération de long terme	Néant
Recours à des opérations de couverture	Interdit jusqu'à la cessation de mandat M. de Ruffray a formellement pris l'engagement de ne pas recourir à des opérations de couverture jusqu'à la cessation de son mandat.

Ces critères et modalités s'appliquent également aux membres du comité exécutif hormis le critère relatif au nombre minimum de titres à conserver jusqu'à la cessation de mandat qui ne s'applique qu'au dirigeant mandataire social.

Critère	Poids dans la formule	Composition
C1 Critère économique interne basé sur l'évolution du bénéfice net par action (BPA) Ce critère est inchangé	**50 %**	Il aura pour objet de mesurer l'évolution du bénéfice net par action d'Eiffage sur la période du plan. Si le bénéfice net par action d'Eiffage a augmenté d'au moins 25 % entre les dates d'attribution initiale et définitive du plan, ce critère est atteint. Pour une performance comprise entre + 25 % et + 10 %, il est considéré comme atteint partiellement et le nombre d'actions attribué définitivement baisse linéairement jusqu'à 50 % de l'attribution. En dessous de + 10 %, ce critère n'est pas atteint et cette partie de l'attribution est caduque.
C2 Critère économique externe relatif basé sur l'évolution du cours de bourse d'Eiffage en comparaison du CAC 40 Ce critère est inchangé	**20 %**	Il aura pour objet de mesurer la performance du cours de bourse d'Eiffage comparée à celle de l'indice CAC 40 sur la période du plan. Si la moyenne 100 jours du cours de bourse d'Eiffage évolue d'au moins 5 % de mieux que la moyenne 100 jours du CAC 40 entre les dates d'attribution initiale et définitive du plan, ce critère de performance est atteint. Pour une évolution comprise entre + 5 % et 0 %, il est atteint partiellement et le nombre d'actions attribué définitivement baisse linéairement jusqu'à 50 % de l'attribution. Si le cours de bourse d'Eiffage évolue moins bien que le CAC 40, ce critère n'est pas atteint et cette partie de l'attribution devient caduque.
C3 Critère économique externe basé sur l'évolution du cours de bourse d'Eiffage Ce critère est inchangé	**20 %**	Il aura pour objet de mesurer la performance du cours de bourse d'Eiffage en valeur absolue sur la période du plan. Si la moyenne 100 jours du cours de bourse d'Eiffage à la date d'attribution définitive est supérieure de 5 % à ce qu'elle était à l'origine du plan, ce critère de performance est atteint. Pour une évolution comprise entre + 5 % et 0 %, il est atteint partiellement et le nombre d'actions attribué définitivement baisse linéairement jusqu'à 33 % de l'attribution. En cas de baisse du cours d'Eiffage, ce critère n'est pas atteint et cette partie de l'attribution devient caduque.

Critère	Poids dans la formule	Composition
C4 Critère environnemental basé sur l'évolution de l'intensité carbone d'Eiffage. Ce critère est inchangé	**10 %**	Il aura pour objet de mesurer l'évolution de l'intensité carbone d'Eiffage du périmètre consolidé sur la période. L'intensité carbone d'Eiffage se mesure par les émissions de gaz à effet de serre, scopes 1 & 2, (telles que publiées dans le bilan d'émissions de gaz à effet de serre – BEGES) rapportées au chiffre d'affaires. Si l'intensité carbone d'Eiffage diminue d'au moins 5 %, ce critère de performance est atteint. Si elle diminue de moins de 5 %, ce critère est atteint partiellement et le nombre d'actions attribué définitivement baisse linéairement jusqu'à 33 % de l'attribution. Si l'intensité carbone d'Eiffage augmente, ce critère n'est pas atteint et cette partie de l'attribution devient caduque.
Période d'attribution		Trois ans après la date d'attribution initiale
Période de conservation minimum		Deux ans au-delà de la période d'attribution
Condition de présence		Sous réserve des exceptions prévues aux i) et ii) ci-dessous (et hors cas de décès et invalidité), le bénéficiaire perd son droit à attribution gratuite d'actions en cas de cessation du mandat social liant le bénéficiaire à la Société ou à une société liée (au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce) pendant la période d'acquisition : ■ en cas de démission du mandat social, à compter du jour de la réception par la Société de la lettre de démission de l'intéressé ou le jour de sa remise en main propre à un représentant habilité de la Société ; ■ en cas de révocation du mandat social, à compter du jour de la réunion de l'organe social décidant sa révocation si le bénéficiaire y participe, ou s'il n'y participe pas, de la date de réception de la notification de cette décision et ce, nonobstant l'existence éventuelle d'un préavis, qu'il soit effectué ou non, ou toute contestation éventuelle par le bénéficiaire de sa révocation et/ou des motifs de celle-ci ; ■ en cas de non-renouvellement du mandat social, à compter de la date d'échéance dudit mandat. Toutefois ; i) le bénéficiaire qui se trouverait dans l'une des hypothèses visées ci-dessus mais qui resterait ou serait lié par ailleurs, pendant toute la période d'acquisition, à la Société ou à une société liée au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, par un autre mandat social ou un contrat de travail conserverait son droit à attribution gratuite d'actions ; ii) par dérogation à ce qui précède en cas de départ ou de mise en retraite, le bénéficiaire conservera son droit à attribution gratuite d'actions, sous réserve du respect des conditions de performance et de conservation.

L'attribution définitive des actions gratuites est conditionnelle. Le dirigeant mandataire ne deviendra effectivement propriétaire des actions à l'expiration de la période d'acquisition, que sous réserve que soient respectées d'une part, des conditions de performance et d'autre part une condition de présence (hors décès, invalidité et départ à la retraite sous réserve dans ce cas de respecter les conditions de performance et les délais d'acquisition et de conservation).

Ainsi, la politique de rémunération est conforme à l'intérêt social de la Société, contribue à sa pérennité et s'inscrit dans sa stratégie telle que décrite dans le document d'enregistrement universel et son modèle d'affaire.

Le conseil fixe les rémunérations des mandataires sociaux sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, sans que le mandataire intéressé ne prenne part ni aux délibérations ni au vote sur l'élément ou l'engagement concerné. De plus, les éléments variables de la rémunération sont soumis à des critères de performance clairs, détaillés et variés, de nature financière et non financière dont certains, relatifs à la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et sont soumis à des plafonds et sous-plafonds. Ces critères ne comportent pas de minimum garanti.

Eiffage SA n'ayant aucun salarié. Les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société n'ont pu être prises en compte dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et la révision de la politique de rémunération. Le comité des nominations et des rémunérations et le conseil d'administration ont néanmoins pris en compte les conditions de rémunération et d'emploi des salariés du Groupe en France.

La synthèse des critères est présentée ci-dessous. Le lien de ces critères avec la performance financière et extra-financière de la Société est également présenté dans la suite du document :

	Critères de performance clairs, détaillés et variés de nature financière et non financière		
Critères	**Nature**	**Positionnement**	**Plafond**
Progression du résultat opérationnel courant au-delà de celui de l'année précédente	Performance financière	Rémunération variable annuelle	Plafonné à 40 % de la rémunération annuelle fixe
Part du résultat net part du Groupe qui dépasse 10 % des capitaux propres	Performance financière	Rémunération variable annuelle	Plafonné à 40 % de la rémunération annuelle fixe
Variation du besoin en fonds de roulement du Groupe	Performance financière	Rémunération variable annuelle	Plafonné à 40 % de la rémunération annuelle fixe
Critères extra-financiers	Performance extra-financière	Rémunération variable annuelle	Plafonné à 40 % de la rémunération annuelle fixe
Plafonnement de la rémunération variable annuelle			Plafonné à 160 % de la rémunération annuelle fixe
Évolution du bénéfice net par action sur trois ans	Performance financière	Rémunération de long terme en actions	Plafonné lors de l'attribution initiale à 90 % de la rémunération annuelle fixe (plafond global de 180 % X poids du critère C1 de 50 %)
Évolution du cours de bourse d'Eiffage en comparaison du CAC 40	Performance boursière relative	Rémunération de long terme en actions	Plafonné lors de l'attribution initiale à 36 % de la rémunération annuelle fixe (plafond global de 180 % X poids du critère C2 de 20 %)
Évolution du cours de bourse d'Eiffage sur trois ans	Performance boursière absolue	Rémunération de long terme en actions	Plafonné lors de l'attribution initiale à 36 % de la rémunération annuelle fixe (plafond global de 180 % X poids du critère C3 de 20 %)
Évolution de l'intensité carbone d'Eiffage sur trois ans	Performance extra-financière liée au changement climatique	Rémunération de long terme en actions	Plafonné lors de l'attribution initiale à 18 % de la rémunération annuelle fixe (plafond global de 180 % X poids du critère C4 de 10 %)
Plafonnement de la rémunération de long terme en actions			Plafonné lors de l'attribution initiale à 180 % de la rémunération annuelle fixe

3.1.2 Politique de rémunération des administrateurs

L'assemblée générale d'Eiffage du 17 avril 2013 a fixé le montant de l'enveloppe de la somme allouée aux administrateurs à 900 000 euros.

Le montant de la rémunération unitaire est de 33 000 euros. Elle est répartie comme décrit ci-dessous et est conditionnée à la présence effective des administrateurs, des censeurs et des membres des comités comme seul critère pour la détermination du montant de ces rémunérations. L'intégralité de cette rémunération est donc soumise à la présence effective, sans minimum. Aucune filiale du Groupe ne distribue de sommes aux administrateurs en raison de leur mandat chez Eiffage SA.

Il est précisé que :

- le représentant des salariés actionnaires est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée depuis 37 ans avec une société du Groupe. Le préavis et les conditions de résiliation de ce contrat sont ceux du droit commun (préavis de résiliation de trois mois) ;
- le représentant des salariés est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée depuis plus de 30 ans avec des sociétés du Groupe. Le préavis et les conditions de résiliation de leur contrat sont ceux du droit commun (préavis de résiliation de trois mois).

Chaque administrateur (hormis le dirigeant mandataire social) est éligible à cette rémunération, qu'il soit titulaire d'un contrat de travail (cas des administrateurs représentant les salariés actionnaires et des administrateurs représentant les salariés) ou non.

Ces modalités de répartition de la rémunération allouée aux administrateurs sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale du 22 avril 2026. La modification qui ne concerne que le comité d'audit est décrite ci-dessous. Cette modification est la conséquence de la forte hausse de la charge de travail depuis quelques années, notamment avec la prise en compte des obligations en matière de durabilité et de rapports extra-financiers.

Éléments de la politique de rémunération des administrateurs qui ne changent pas

Rôle	Montant unitaire	Clé de répartition
Membre du conseil	33 000 euros	Nombre de réunions du conseil ou du comité auxquelles il a assisté/nombre total de réunions du conseil ou du comité concerné
Présidence d'un comité (hors comité d'audit)	33 000 euros	
Membre d'un comité (hors comité d'audit)	16 500 euros	
Censeur	22 000 euros	
Censeur participant à un comité (hors comité d'audit)	11 000 euros	
Administrateur référent	99 000 euros	Nombre de réunions du conseil auxquelles il a assisté/nombre total de réunions du conseil

Proposition de modification de la politique de rémunération des administrateurs concernant uniquement le comité d'audit

Rôle	Montant unitaire	Clé de répartition inchangée
Membre du comité d'audit	22 000 euros à la place de 16 500 euros actuellement	Nombre de réunions du comité auxquelles il a assisté/nombre total de réunions du comité. Cette clé est inchangée.
Présidence du comité d'audit	44 000 euros à la place de 33 000 euros actuellement	
Censeur participant au comité d'audit	22 000 euros à la place de 11 000 euros actuellement	

Les informations relatives à l'assiduité des administrateurs sont celles qui figurent dans le tableau du paragraphe 2 1.

La durée des mandats des mandataires sociaux est rappelée ci-avant au paragraphe 2.3.

L'approbation de la politique de rémunération du président-directeur général et celle des administrateurs (vote *ex ante*), sera soumise au vote de l'assemblée générale du 22 avril 2026.

3.2 Rémunération totale et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice au président-directeur général

Le conseil d'administration d'Eiffage, en sa réunion du 10 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du Code Afep-Medef. La rémunération du président-directeur général versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2025 figure dans les tableaux suivants.

Concernant M. de Ruffray, au titre de sa fonction de président-directeur général sur l'année 2025, la synthèse de sa rémunération versée au cours de l'exercice écoulé ou attribuée au titre du même exercice, conformément à la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 23 avril 2025 est détaillée ci-dessous et sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 22 avril 2026 (vote *ex post* individuel sur les éléments grisés). Il est rappelé que le versement des éléments de rémunération variable attribués au titre de l'exercice 2025 est conditionné au vote positif de l'assemblée générale qui se tiendra le 22 avril 2026, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce.

La politique de rémunération du président-directeur général d'Eiffage a été approuvée par l'assemblée générale mixte d'Eiffage du 23 avril 2025. Les détails ci-dessous découlent de la stricte application de cette politique.

Concernant les attributions gratuites d'actions, il est précisé que l'autorisation en cours prévoit, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, un plafond spécifique pour les dirigeants mandataires sociaux. L'interdiction de recourir à des opérations de couverture, pour les dirigeants mandataires sociaux, est partie intégrante de la politique de rémunération validée par l'assemblée générale.

Éléments de la rémunération versée ou attribuée	Montants versés au cours ou attribués au titre de 2024 ou valorisation comptable approuvée à 95,60 % par l'assemblée générale du 24 avril 2024)	Présentation	Montants versés au cours ou attribués au titre de 2025 ou valorisation comptable soumise au vote de l'assemblée générale du 22 avril 2026 (conformément à la politique de rémunération approuvée à 96,65 % par l'assemblée générale du 23 avril 2025)
Rémunération fixe	900 000 euros	Montant validé par l'assemblée générale du 23 avril 2025	966 667 euros (1 000 000 euros en année pleine)
Rémunération variable annuelle (plafonnée à160 % de la rémunération annuelle fixe)	1 254 000 euros (versés en 2025)	La rémunération variable de M. de Ruffray est fonction de critères quantitatifs et qualitatifs (2)	1 481 000 euros (1)
Rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Néant	M. de Ruffray ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle en numéraire	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. de Ruffray ne bénéficie d'aucune rémunération exceptionnelle	Néant
Options d'actions, actions attribuées gratuitement ou autres attributions de titres (plafonné à la date d'attribution initiale à 180 % de la rémunération annuelle fixe)	1 201 200 euros (valorisation comptable)	M. de Ruffray a bénéficié d'une attribution de 33 000 actions gratuites sous condition de performance (3) économiques et environnementales au titre de 2025	1 435 500 euros (valorisation comptable)
	Néant	M. de Ruffray ne bénéficie pas d'options d'achat d'actions ni d'autre élément de rémunération à long terme	Néant
Rémunération en qualité d'administrateur	Néant	M. de Ruffray ne perçoit pas de rémunération en qualité d'administrateur	Néant
Avantages de toute nature	2 544 euros (valorisation comptable)	M. de Ruffray bénéficie d'une voiture de fonction	2 391 euros (valorisation comptable)
Indemnité de départ	Néant	M. de Ruffray ne bénéficie pas d'un engagement pris par la Société au titre de la cessation de ses fonctions de président-directeur général	Néant
Indemnité de non-concurrence	Néant	M. de Ruffray ne bénéficie pas d'une indemnité de non-concurrence	Néant
Régime de retraite supplémentaire	Néant	M. de Ruffray ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire	Néant

(1) La rémunération variable annuelle ne sera versée qu'après un vote favorable de l'assemblée générale mixte du 22 avril 2026 à la résolution qui porte sur les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre du même exercice à M. de Ruffray.

(2) Les critères de performance de la rémunération variable de M. de Ruffray sont détaillés dans les paragraphes suivants et sont conformes à la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 23 avril 2025.

(3) Ces conditions de performance sont détaillées dans les paragraphes suivants du présent document.

Note : La rémunération variable annuelle représente 148 % de la rémunération fixe et la valorisation comptable des actions attribuées gratuitement représente 143 % de la rémunération fixe.

La part fixe de la rémunération de M. de Ruffray au titre de 2025 en sa qualité de président-directeur général est de 1 000 000 euros brute annuelle. Elle est en place depuis le 23 avril 2025.La rémunération variable de M. de Ruffray au titre de 2025 est détaillée ci-dessous et s'articule autour de quatre composantes dont trois économiques et une extra-financière. Aucune de ces composantes ne peut être négative ou supérieure à 40 % de la rémunération annuelle fixe et leur somme ne peut dépasser 160 % de la rémunération annuelle fixe de l'année considérée.

Item	Description des principes et critères de la rémunération variable annuelle qui est plafonnée à 160 % de la rémunération annuelle modifiée depuis le 23 avril 2025	Attribué au titre de 2025 soumis et au vote de l'assemblée générale du 22 avril 2026 conformément à la politique de rémunération approuvée à 96,65 % par l'assemblée générale du 23 avril 2025	Ventilation	Rappel du montant versé en 2025 au titre de 2024 et approuvé à 95,60 % par l'assemblée générale du 23 avril 2025
E1	3 ‰ de la part du résultat opérationnel courant au-delà de celui de l'année précédente (1) Plancher à 0, plafonné à 40 % de la rémunération fixe	381 000 euros 3 ‰ X (2 603 – 2 476 *) M€ = 381 000 € Plafonné à 400 000 €	26 %	219 000 euros
E2	1,5 ‰ de la part du résultat net part du Groupe qui dépasse 10 % des capitaux propres moyens de l'exercice considéré (moyenne des bilans d'ouverture et de clôture) (2) Plancher à 0, plafonné à 40 % de la rémunération fixe	400 000 euros 1,5 ‰ X (1 022 - [10 % X (6 719 **+7 501)/2]) Soit 1,5 ‰ X 311 M€ = 466 500 € Plafonné à 400 000 €	27 %	360 000 euros
E3	3 ‰ de la variation du besoin en fonds de roulement du Groupe Plancher à 0, plafonné à 40 % de la rémunération fixe	400 000 euros 3 ‰ X 259 M€ = 777 000 € Plafonné à 400 000 €	27 %	360 000 euros
EF4	Part extra-financière déterminée sur la base de six indicateurs quantitatifs (5 % par sous-critère) complétés par l'appréciation par le conseil d'administration de la performance du mandataire social sur deux enjeux fondamentaux (5 % chacun) soit un total de 40 % pour ce critère. **Social :** ■ santé et sécurité au travail mesuré par l'évolution du taux de fréquence d'accidents en France qui doit être inférieur à celui de l'année précédente (5 %) ; ■ cohésion du Groupe autour de l'actionnariat salarié mesurée par le taux de souscripteurs de la dernière campagne annuelle qui doit avoir progressé par rapport à la campagne précédente (5 %) ; ■ féminisation de l'encadrement mesuré par le taux de femmes parmi les cadres en France qui doit avoir progressé sur un an (5 %). **Environnement :** ■ intensité carbone du chiffre d'affaires mesuré par le BEGES (3) rapporté au chiffre d'affaires consolidé. Le taux de l'année écoulée doit être inférieur à celui de l'année précédente (5 %) ; ■ alignement à la taxonomie mesuré par le pourcentage de chiffre d'affaires aligné qui doit être en augmentation sur un an (5 %) ; **Gouvernance** Tous les membres du conseil d'administration doivent avoir reçu au moins une formation en matière de RSE (responsabilité sociétale et environnementale) en particulier sur les sujets climatiques au cours de l'exercice de référence (5 %). **Enjeux fondamentaux(4)** Le conseil d'administration appréciera la performance du mandataire social (i) quant au déploiement de la feuille de route stratégique du Groupe (5 %) et (ii) quant à sa cohérence autour de ses valeurs telles que décrites dans le DEU (5 %) Plancher à 0 Chacun des huit items a un poids unitaire de 5 % Plafonné à 40 % de la rémunération fixe	300 000 euros **Social** Taux 2025 de 4,79 > taux 2024 de 4,30 = 0 euro Taux 2025 de 72,00 % < taux 2024 de 72,50 % = 0 euro Taux 2025 de 23,80 % > taux 2024 de 22,30 % = 50 000 euros **Environnement** Taux 2025 de 29,14 < taux 2024 de 31,92 (3) = 50 000 euros Taux 2025 de 21,4 % > taux 2024 de 16,40 % = 50 000 euros **Gouvernance** Condition remplie = 50 000 euros Enjeux fondamentaux i) = 50 000 euros (4) ii) = 50 000 euros (4)	20 %	315 000 euros
Total en euros		**1 481 000 euros**	100 %	**1 254 000 euros**

** Le chiffre du résultat opérationnel courant pour 2024 de 2 476 millions d'euros est celui publié en 2024 et non pas le chiffre des états financiers pro forma d'une révision de la provision IFRIC 12 de 2 472 millions d'euros. La prise en compte du chiffre pro forma aurait conduit à une hausse de la rémunération au titre du critère E1 de 12 000 euros.*

*** Le chiffre des capitaux propres de 6 719 millions d'euros est celui publié en 2024 et non pas le chiffre des états financiers pro forma d'une révision de la provision IFRIC 12 de 6 677 millions d'euros. La prise en compte du chiffre pro forma n'aurait pas modifié le critère E2.*

(1) La formule prendra également en compte l'influence des circonstances extérieures indépendantes de l'action de M. de Ruffray sur l'évolution des résultats de la Société.

(2) Si les capitaux propres consolidés ont été augmentés ou diminués en cours d'année par des opérations financières inhabituelles, les effets de celles-ci seront retraités.

(3) Le taux de l'intensité carbone publié en 2024 était de 32,24 mais une évolution des modalités de calculs à partir de 2025 oblige à prendre en compte le chiffre 2024 pro forma de 31,92 afin que ce dernier soit méthodologiquement comparable à celui de 2025 de 29,14. Cette évolution méthodologique est sans impact sur le résultat de cet indicateur qui est atteint dans les deux modes de calculs.

(4) Précisions dans les paragraphes ci-dessous.

Au-delà des critères quantitatifs basés sur des indicateurs publiés dans le rapport de durabilité, le comité des nominations et des rémunérations a statué le 23 février 2026 sur la performance du mandataire social quant aux deux enjeux fondamentaux prévus dans la composante EF4.

Sur le déploiement de la feuille de route stratégique du Groupe, le conseil a pris en compte une stratégie 2025 jugée claire et efficacement exécutée ; les branches Construction, Infrastructures et Énergie Systèmes s'appuient sur des contrats majeurs pluriannuels et des acquisitions stratégiques. Le carnet de commandes progresse plus que celui de la concurrence et les performances opérationnelles sont élevées. Le conseil a noté également une bonne réactivité dans l'exécution stratégique en faisant preuve d'opportunisme (comme dans la récente acquisition d'un bloc d'actions Getlink), facteur clé pour l'avenir face au renouvellement des concessions autoroutières. L'élaboration d'un nouveau plan stratégique attendu pour la deuxième partie de 2026 visera à maintenir la dynamique du plan stratégique en cours.

Quant à la cohérence du Groupe autour de ses valeurs, le conseil a salué la pleine intégration de la durabilité, avec des objectifs climatiques validés par le SBTi et des actions pour la biodiversité. Le dialogue social est de bonne qualité avec une fierté d'appartenance et un décloisonnement entre métiers. L'actionnariat salarié est ancré grâce à un management qui porte ses couleurs, y compris au niveau des sociétés nouvellement intégrées.

Au titre de l'exercice 2025 et dans le respect de la politique de rémunération ci-dessus rappelée et approuvée par l'assemblée générale du 23 avril 2025, le conseil du 25 février 2026 a, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, et après un débat et un vote, fixé la rémunération variable au titre de l'exercice 2025, de M. de Ruffray président-directeur général, à 1 481 000 euros (1 254 000 euros en 2025), au vu de la réalisation des critères de performance.

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient ni de prime d'arrivée, ni d'indemnité de départ, ni d'engagements complémentaires de retraite spécifiques.

Conformément à la législation, la part variable de cette rémunération ne sera versée à M. de Ruffray qu'après un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires d'Eiffage du 22 avril 2026 à la résolution qui porte sur les éléments de rémunération versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre du même exercice.

→ Actions attribuées gratuitement

M. de Ruffray est le seul mandataire social bénéficiaire d'attribution gratuite d'actions au 31 décembre 2025 dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par Eiffage SA, étant précisé qu'il n'existe pas de plan d'attribution gratuite d'actions dans les autres sociétés du Groupe. Dans sa réunion du 23 avril 2025 et dans le cadre de l'autorisation consentie au conseil d'administration par l'assemblée générale du 23 avril 2025, le conseil a approuvé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions pour un grand nombre de salariés du Groupe et M. de Ruffray. Ce plan couvre 2 132 personnes (soit près de 2,5 % des salariés du Groupe) dans trois sous-plans pour un total de 397 410 actions soit 0,41 % du capital avec les caractéristiques suivantes :

- pour le plan « dirigeant mandataire social » (uniquement M. de Ruffray), le nombre d'actions définitivement attribuées à l'issue de la période d'attribution pourra être diminué, en cas de non-réalisation des conditions de performance, tel que décrit dans les tableaux ci-dessous ;
- pour le plan « Comex », le principe d'attribution et les conditions sont identiques à ceux du plan « dirigeant mandataire social » ;
- pour le plan « Groupe », en cas de baisse du cours de bourse, le nombre d'actions définitivement attribuées à l'issue de la période d'attribution sera diminué dans la même proportion que la baisse du cours de bourse, étant convenu que ce nombre d'actions ne pourra être inférieur à 50 % du nombre d'actions attribuées à l'origine du plan.

Nom du plan	Nombre d'attributaires	Nombre d'AGA	Nombre d'AGA en % du capital	Attribution moyenne d'AGA par attributaire
Groupe	2 232	333 990	0,34 %	150
Comex	6	40 900	0,04 %	6 817
Mandataire social	1	33 000	0,03 %	33 000
Total	**2 239**	**407 890**		**182**

Dont 51 450 actions attribuées aux dix salariés non mandataires sociaux du Groupe dont le nombre ainsi consenti est le plus élevé.

Nom et date du plan	Nombre d'AGA initialement attribuées à M. de Ruffray	Condition(s) de performance*	Année d'attribution définitive et de constatation de la réalisation des conditions de performance	Année de première cession possible sous réserve du respect des obligations de conservation	Nombre d'actions définitivement attribuées à M. de Ruffray	Ratio entre l'attribution initiale et l'attribution définitive
Plan avril 2022	33 000	Oui (4 conditions)	2025	2027	24 344*	73,77 %
Plan avril 2023	33 000	Oui (4 conditions)	2026	2028	En cours d'attribution	
Plan avril 2024	33 000	Oui (4 conditions)	2027	2029	En cours d'attribution	
Plan avril 2025	33 000	Oui (4 conditions)	2028	2030	En cours d'attribution	
Nombre d'actions définitivement attribuées à M. de Ruffray au 31 décembre 2025					128 640 (0,13 % du capital)	

Le détail du calcul de l'attribution définitive est dans le tableau 7 ci-dessous.

* *Les conditions de performance sont à chaque fois intégralement décrites dans les documents de référence ou documents d'enregistrement universels des années concernées.*

L'attribution gratuite d'actions dont M. de Ruffray a bénéficié en 2025 date du 23 avril 2025. Elle prévoit une attribution définitive sous réserve des critères de performance le 24 avril 2028 et comme date de première cession possible le 24 avril 2030.

→ Condition de présence

L'attribution définitive des actions gratuites est conditionnelle. Le dirigeant mandataire ne deviendra effectivement propriétaire des actions à l'expiration de la période d'acquisition, que sous réserve que soient respectées d'une part, des conditions de performance détaillées dans ce document et d'autre part une condition de présence (détail ci-dessous).

Le bénéficiaire perd son droit à attribution gratuite d'actions en cas de cessation du mandat social liant le bénéficiaire à la Société ou à une société liée (au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce) pendant la période d'acquisition :

- en cas de démission du mandat social, à compter du jour de la réception par la Société de la lettre de démission de l'intéressé ou le jour de sa remise en main propre à un représentant habilité de la Société ;
- en cas de révocation du mandat social, à compter du jour de la réunion de l'organe social décidant sa révocation si le bénéficiaire y participe, ou s'il n'y participe pas, de la date de réception de la notification de cette décision et ce, nonobstant (i) l'existence éventuelle d'un préavis, qu'il soit effectué ou non, ou (ii) toute contestation éventuelle par le bénéficiaire de sa révocation et/ou des motifs de celle-ci ;
- en cas de non-renouvellement du mandat social, à compter de la date d'échéance dudit mandat.

Le bénéficiaire qui se trouverait dans l'une des hypothèses visées ci-dessus mais qui resterait ou serait lié par ailleurs, pendant toute la période d'acquisition, à la Société ou à une société liée au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce par un mandat social conserverait son droit à attribution gratuite d'actions.

Par dérogation à ce qui précède en cas de départ ou de mise en retraite, le bénéficiaire conservera son droit à attribution gratuite d'actions, sous réserve du respect des conditions de performance et de conservation.

En cas de décès du bénéficiaire pendant la période d'acquisition, ses ayants droit peuvent demander l'attribution des actions pendant un délai de six mois à compter du décès. Ils ne seront plus tenus au respect du délai d'acquisition restant à courir ni des conditions de performance.

En cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions qui lui ont été attribuées seront attribuées définitivement avant le terme de la période d'acquisition, sans avoir à respecter les conditions de performance. Elles seront librement cessibles sous réserve des périodes d'interdiction légales.

→ Conditions de performance

Pour tenir compte de la performance de la Société, le nombre d'actions attribuées définitivement (ci-après « Nombre d'actions attribuées définitivement ») le 24 avril 2028 sera calculé en appliquant les critères ci-dessous qui correspondent à ceux prévus par la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale du 23 avril 2025.

→ Formule détaillée de l'attribution définitive des plans Mandataire et Dirigeants

1. Formule détaillée de l'attribution définitive :

- Attribution définitive (AD) ;
- Attribution d'origine (AO) ;

AD = (AO × 50 % x C1) + (AO × 20 % × C2) + (AO × 20 % × C3) + (AO × 10 % × C4).

2. Formule détaillée C1 pour 50 % :

- Bénéfice par action d'origine (BPAO) : BPA du dernier exercice clos lors de l'attribution initiale, soit 10,65 euros par action pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- Bénéfice par action d'attribution (BPAA) : BPA du dernier exercice clos lors de l'attribution définitive ;
- R = BPAA/BPAO.

Valeur de R	Attribution définitive
R > 1,25	100 %
R = 1,25	100 %
1,10 < R < 1,25	Linéaire entre 50 % et 100 %
R = 1,10	50 %
R < 1,10	0 %

3. Formule détaillée C2 pour 20 % :

- Cours Eiffage d'origine (CEO) : cours moyen des 100 jours précédant la date d'attribution initiale, soit 98,53 euros ;
- Cours Eiffage d'attribution (CEA) : cours moyen des 100 jours précédant la date d'attribution définitive ;
- CE = CEA/CEO
- CAC 40 d'origine : indice CAC 40 calculé sur la moyenne des 100 jours précédant la date d'attribution initiale, soit 7 749,36 ;
- CAC 40 d'attribution : indice CAC 40 calculé sur la moyenne des 100 jours précédant la date d'attribution définitive ;
- CAC = CAC 40 d'attribution/CAC 40 d'origine.

Valeur de CE – CAC	Attribution définitive
CE – CAC > 0,05	100 %
CE – CAC = 0,05	100 %
0 < CE – CAC < 0,05	Linéaire entre 50 % et 100 %
CE – CAC = 0	50 %
CE – CAC < 0	0 %

4. Formule détaillée C3 pour 20 % :

Valeur de CEA	Attribution définitive
CEA > CEO x 1,05	100 %
CEA = CEO x 1,05	100 %
CEO < CEA < CEO × 1,05	Linéaire entre 33 % et 100 %
CEA < CEO	33 %

5. Formule détaillée C4 pour 10 % :

- intensité carbone d'origine (ICO) : bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), scopes 1 & 2 en France rapportées au chiffre d'affaires du Groupe en France pour l'année précédant l'attribution d'origine soit, pour 2023, 455 929 teqCO_2 rapportées à 15 038 millions d'euros. Le taux d'intensité carbone pour l'année 2023 est de 30,32 ;
- intensité carbone d'attribution (ICA) : bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), scopes 1 & 2 en France rapportées au chiffre d'affaires du Groupe en France pour l'année précédant l'attribution définitive ;
- IC = ICA/ICO.

Valeur de IC	Attribution définitive
IC < 0,95	100 %
IC = 0,95	100 %
0,95 < IC < 1	Linéaire entre 33 % et 100 %
IC = 1	33 %
IC > 1	0 %

M. de Ruffray n'a bénéficié d'aucune attribution de stock-options depuis sa prise de fonction en 2016.

3.3 Tableaux récapitulatifs des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des mandataires sociaux en 2024 et 2025 et autres informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

La manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société est détaillée dans le présent rapport en amont de ce tableau. Lors de l'assemblée générale du 23 avril 2025, la politique de rémunération du président-directeur général a été approuvée à 96,65 % et les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale de M. Benoît de Ruffray ont été approuvés à 95,60 %.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social exécutif (en euros)

M. de Ruffray Président-directeur général	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détails au tableau 2)	2 154 544	2 450 058
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détails au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice (détails au tableau 6) (1)	1 201 200	1 435 500
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	Néant	Néant
Total	**3 357 744**	**3 885 558**

(1) Les modalités de calcul de ces valorisations sont décrites dans les comptes consolidés.
Note : la valorisation comptable décrite dans les comptes consolidés des actions attribuées gratuitement au titre de 2025 représente 143 % de la rémunération fixe contre 120 % l'année précédente.

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social exécutif (en euros)

M. de Ruffray Président-directeur général	Exercice 2024		Exercice 2025	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe annuelle	900 000	900 000	966 667	966 667
Rémunération variable annuelle	1 254 000 (1) (2)	1 260 000	1 481 000 (1) (2)	1 254 000
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération allouée en qualité d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature (voiture de fonction)	2 544	2 544	2 391	2 391
Total	**2 154 544**	**2 162 544**	**2 450 058**	**2 223 058**

(1) La part variable de cette rémunération ne sera versée qu'après un vote favorable de l'assemblée générale des actionnaires d'Eiffage du 23 avril 2025 à la résolution qui porte sur les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice de 2024 à M. de Ruffray en raison de son mandat.
(2) Les critères de performance et leurs niveaux de réalisation sont présentés dans la dernière partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise du présent document.
Note : La rémunération variable annuelle au titre de 2024 représente 140 % de la rémunération fixe, montant identique à l'année précédente.

Tableau 3 : Tableau de la rémunération des administrateurs et censeurs (en euros)

	Montants attribués au titre de l'exercice 2024	Montants versés au cours de l'exercice 2024	Montants attribués au titre de l'exercice 2025	Montants versés au cours de l'exercice 2025
Benoît de Ruffray	/	/	/	/
Méka Brunel	26 400	/	49 500	26 400
Laurent Dupont	66 000	66 000	66 000	66 000
Odile Georges-Picot	66 000	49 500	66 000	66 000
Michèle Grosset	49 500	49 500	49 500	49 500
Jean Guénard	30 800	82 500	/	30 800
Abderrahim Hamdani	49 500	49 500	39 875	49 500
Marie Lemarié	37 767	44 000	33 000	37 767
Jean-François Roverato	25 300	60 500	18 333	25 300
Isabelle Salaün	66 000	66 000	66 000	66 000
Philippe Vidal	99 000	99 000	99 000	99 000
Carol Xueref	82 500	82 500	82 500	82 500
Total	**598 767**	**649 000**	**569 708**	**598 767**

Aucun administrateur non dirigeant n'a reçu de rémunération autre que celle allouée au titre de ses fonctions d'administrateur à l'exception des représentants des salariés actionnaires et des salariés qui sont titulaires de contrats de travail à durée indéterminée depuis plus de 30 ans. Le préavis et les conditions de résiliation de ces contrats sont ceux prévus par le droit commun (préavis de résiliation de trois mois).

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options sur actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Date d'attribution définitive
M. de Ruffray	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
M. de Ruffray	Néant	Néant	Néant

Tableau 6 : Actions attribuées gratuitement durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions gratuites attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions gratuites selon la méthode retenue pour les comptes consolidés en euros*	Date d'attribution définitive (1)	Date de première cession possible (2)	Conditions de performance
M. de Ruffray	23 avril 2025	33 000	1 435 500	24 avril 2028	24 avril 2030	Détails des quatre conditions dans la section « Actions attribuées gratuitement »

(1) Trois ans après la date d'attribution initiale sous réserve que soient satisfaites à cette date une condition de présence et les conditions de performance qui sont détaillées dans ce document au paragraphes « Actions attribuées gratuitement ».

(2) Au minimum deux ans après la date d'attribution définitive. Ainsi, une attribution initiale en 2025 donne éventuellement lieu à une attribution définitive en 2028 et ne peut donner lieu à une cession qu'en 2030 au plus tôt. Cela confère au plan un horizon minimum de cinq ans.

** Les modalités de calculs de cette valorisation sont décrites dans les comptes consolidés.*

Tableau 7 : Actions attribuées gratuitement de façon définitive et actions devenues disponibles pour chaque mandataire social exécutif

Actions attribuées gratuitement de façon définitive et actions devenues disponibles pour M. de Ruffray	Date du plan --- Date d'acquisition Date de première cession possible --- Valeur à la date l'attribution	Nombre d'actions devenues disponibles	Conditions d'acquisition
24 344	Plan du 20 avril 2022 --- Acquisition définitive le 21 avril 2025 Première cession possible le 21 avril 2027 --- Valorisation comptable en 2022 de : 1 353 000 euros pour 33 000 actions	24 344 actions durant l'exercice 2025, soit 73,77 % de l'attribution initiale de 33 000 actions en application des conditions de performance. Le cours d'ouverture de l'action Eiffage à la date d'attribution définitive du 22 avril 2025 était de 113,80 euros.	Cf. document de référence 2022 Date de première cession possible : 21 avril 2027 sous réserve de respect des obligations de conservation et des périodes d'interdictions légales et des périodes de fenêtres négatives mises en place par la Société.

Détails des calculs et critère de débouclage du plan du 20 avril 2022 :

AD = (AO x 50 % x C1) + (AO x 20 % x C2) + (AO x 20 % x C3) + (AO x 10 % x C4) et conduit à une attribution définitive (AD) de 73,77 % de l'attribution d'origine (AO).

Critère	Détail du calcul		Résultat
C1 (50 %)	BPAA 2024 = 11,07 BPAO 2021 = 7,89 soit x1,40		C1 atteint à 100 %
C2 (20 %)	Moyenne 100 jours Eiffage à l'origine du plan Moyenne 100 jours Eiffage à l'attribution définitive soit ×1,18 Moyenne 100 jours CAC 40 à l'origine du plan Moyenne 100 jours CAC 40 à l'attribution définitive soit ×1,34 soit CE – CAC = - 0,10	= 90,81 € = 93,24 € = 6 833,32 = 7 691,26	C2 non atteint
C3 (20 %)	Moyenne 100 jours Eiffage à l'origine du plan Moyenne 100 jours Eiffage à l'attribution définitive Soit CEA (98,35) > CEO × 1,05 (87,36)	= 90,81 € = 93,24 €	C3 atteint à 68,86 %
C4 (10 %)	Intensité carbone d'origine (ICO) Intensité carbone d'attribution (ICA) IC = ICA/ICO = 0,84	= 37,94 = 31,84	C4 atteint à 100 %

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

Tableau 10 : Historique des attributions d'actions de performance/AGA

	Plan AGA 20/04/2022	Plan AGA 19/04/2023	Plan AGA 24/04/2024	Plan AGA 23/04/2025
Date d'assemblée générale	20/04/2022	19/04/2023	24/04/2024	23/04/2025
Date du conseil d'administration	20/04/2022	19/04/2023	24/04/2024	23/04/2025
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	376 920	381 475	395 290	407 890
Les mandataires sociaux				
Benoît de Ruffray	33 000 (1) soit 0,0337 % du capital	33 000 (1) soit 0,0337 % du capital	33 000 (1) soit 0,0337 % du capital	33 000 (1) soit 0,0337 % du capital
Date d'acquisition des actions	21/04/2025	20/04/2026	26/04/2027	24/04/2028
Date de fin de période de conservation	21/04/2027	20/04/2028	26/04/2029	24/04/2030
Conditions de performance	Oui (1)	Oui (1)	Oui (1)	Oui (1)
Nombre d'actions acquises par le mandataire social	-	-		-
Nombre total d'actions acquises	319 480	-	-	--
Nombre d'actions annulées ou caduques	57 440	29 485	16 450	5 705
Actions de performance restantes en fin d'exercice	0	351 990	378 840	402 185

(1) Ces attributions sont soumises à des conditions présentées en détail dans ce document pour l'attribution de 2025 et dans les documents d'enregistrement universels précédents pour les années antérieures.

Tableau 11 : Contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non-concurrence

Dirigeant mandataire social exécutif	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. de Ruffray Président-directeur général Premier mandat : 18/01/2016 Fin du mandat : 2027		●		●		●		●

La synthèse des opérations réalisées sur les titres de la Société par chaque mandataire social ou personne soumise à déclaration par le règlement général de l'AMF est présentée ci-dessous :

Déclarant	Fonction	Instrument financier	Nature de l'opération	Prix unitaire en euros	Montant de l'opération en euros
Benoît de Ruffray	Président-directeur général	FCPE Eiffage Actionnariat	Souscription	50	555 000
		Actions	Cession	123,90	353 115
		Actions	Acquisition	Gratuite	/
Christian Cassayre	Directeur financier	FCPE Eiffage Actionnariat	Souscription	50	160 000
		Actions	Cession	113,50	124 850
		Actions	Acquisition	Gratuite	/
Laurent Dupont	Administrateur	FCPE Eiffage Actionnariat	Souscription	50	33 900
		Actions	Acquisition	Gratuite	/

Évolution des principaux indicateurs financiers et extra-financiers utilisés dans les formules de performance et de la rémunération complète du dirigeant mandataire social

L'évolution des agrégats pris en compte dans la formule de la rémunération variable annuelle est rappelée ci-dessous ainsi que celle des éléments de rémunération du dirigeant mandataire social. Ces tableaux permettent une mise en perspective de la relation entre la performance de la Société dans la durée et la rémunération du mandataire social. Les indicateurs extra-financiers et l'item EF4 de la rémunération du dirigeant mandataire social sont énoncés dans le rapport de durabilité.

	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat net part du Groupe en millions d'euros	777	896	1 013	1 039*	1 022
Évolution	+ 107 %	+ 15 %	+ 13 %	+ 3 %	- 2 %
Résultat opérationnel courant en millions d'euros	1 919	2 212	2 403	2 472*	2 603
Évolution	+ 52 %	+ 15 %	+ 8 %	+ 3 %	+ 5 %
Trésorerie générée par la variation du besoin en fonds de roulement en millions d'euros	234	223	369	699	259
Rémunération du dirigeant mandataire social en milliers d'euros	3 962	3 516	3 648	3 358	3 886
Évolution	+ 86 %	- 11 %	+ 4 %	- 8 %	+ 16 %

** Pro forma d'une révision de la provision IFRIC 12.*

Évolution de la composition de la rémunération complète du dirigeant mandataire social

En milliers d'euros	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération fixe	900	900	900	900	966
Évolution	+ 4 %	0 %	0 %	0 %	+ 7 %
Rémunération variable de court terme	1 260	1 260	1 260	1 254	1 481
Évolution	+ 75 %	0 %	0 %	- 0,5 %	+ 18 %
Valorisation d'actions attribuées gratuitement sous conditions de performance	1 799	1 353	1 485	1 201	1 435
Évolution	+ 232 %	- 25 %	+ 10 %	- 19 %	+ 20 %
Valorisation des avantages de toute nature (voiture de fonction)	3	3	3	3	3
Évolution	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Rémunération totale	3 962	3 516	3 648	3 358	3 886
Évolution	+ 86 %	- 11 %	+ 4 %	- 8 %	+ 16 %

En pourcentage	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunération fixe	23 %	26 %	25 %	27 %	25 %
Rémunération variable de court terme	32 %	36 %	34 %	37 %	38 %
Valorisation d'actions attribuées gratuitement sous conditions de performance	45 %	38 %	41 %	36 %	37 %
Valorisation des avantages de toute nature (voiture de fonction)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Total	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

Concernant les multiples de rémunération, il est précisé que, comme ses prédécesseurs, M. de Ruffray est l'unique dirigeant mandataire social d'Eiffage SA. Eiffage SA n'ayant aucun salarié, il n'est pas possible de calculer le ratio de la rémunération du président-directeur général par rapport à la rémunération moyenne et la rémunération médiane des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux. Toutefois, et en application des lignes directrices sur les multiples de rémunérations publiés par l'Afep en février 2021 le Groupe fournit, pour information, ce que ce ratio serait en comparaison avec la rémunération moyenne et médiane des salariés du Groupe en France soit un ensemble de près de 47 000 salariés pour chacune des années concernées. Pour 2025, cet ensemble de 46 934 salariés du Groupe en France représente 54 % du nombre total de salariés.

Les éléments pertinents de la performance du Groupe, établis sur une base consolidée, sont présents dans la partie de ce document sur la rémunération totale et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à M. Benoît de Ruffray, président-directeur général.

Les rémunérations sont exprimées en milliers d'euros et sont, pour le président-directeur général, celles décrites dans les documents d'enregistrement universels 2021, 2022, 2023 et 2024 et ce document d'enregistrement universel 2025 dans le tableau nommé « 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social exécutif ».

La Société précise qu'elle respecte les lignes directrices de l'Afep actualisées en décembre 2022. Eiffage SA n'ayant qu'un employé, les multiples et ratios sont donc calculés sur le périmètre des salariés du Groupe en France.

Tableau des ratios pour le groupe Eiffage en France au titre du I. 6° et 7° de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne 5 ans	Variation sur 5 ans
Rémunération du dirigeant mandataire social en milliers d'euros	3 962	3 516	3 648	3 358	3 886	3 674	- 1,9 %
Évolution	+ 86,4 %	- 11,3 %	+ 3,8 %	- 7,9 %	+ 15,7 %		
Résultat net part du Groupe en millions d'euros	777	896	1 013	1 039*	1 022	949	+ 31,5 %
Évolution	+ 107,2 %	+ 15,4 %	+ 13,1 %	+ 2,6 %	- 1,6 %		
Rémunération moyenne des salariés hors mandataires sociaux en milliers d'euros	43	46	48	49	51	47	+ 18,5 %
Évolution	+ 0,2 %	+ 6,6 %	+ 4,9 %	+ 2,6 %	+ 3,3 %		
Rémunération médiane des salariés hors mandataires sociaux en milliers d'euros	38	40	42	43	45	41	+ 17,4
Évolution	- 0,2 %	+ 4,0 %	+ 6,4 %	+ 2,0 %	+ 4,0 %		
Ratio entre la rémunération du dirigeant mandataires sociaux et la rémunération moyenne des salariés	91	77	76	68	76	78	- 16,2 %
Évolution	+ 86,0 %	- 15,7 %	- 1,1 %	- 10,3 %	+ 12,0 %		
Ratio entre la rémunération du dirigeant mandataires sociaux et la rémunération médiane des salariés	105	89	87	78	87	89	- 17,0 %
Évolution	+ 86,8 %	- 15,3 %	- 2,5 %	- 9,7 %	+ 11,3 %		
Effectif concerné	43 928	44 108	44 308	46 077	46 934	45 071	+ 6,8 %

** Pro forma d'une révision de la provision IFRIC 12.*

4 Autres éléments de gouvernance

4.1 Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

4.2 Intéressement et participation

Des accords d'intéressement sont en vigueur dans la plupart des sociétés du Groupe. Ces accords traduisent la volonté d'Eiffage d'associer étroitement les salariés à la bonne marche de leur entreprise en les intéressant aux résultats obtenus par celle-ci au cours d'un exercice lorsqu'ils atteignent un niveau déterminé et représentent un accroissement de sa prospérité.

Par ailleurs, les salariés bénéficient d'accords de participation aux fruits de l'expansion dans les conditions légales obligatoires ; ces accords sont appliqués dans chaque société du Groupe en France soumise à la participation car il n'y a pas d'accord de Groupe.

Au niveau de chaque société, ont été mis en place depuis de nombreuses années des plans d'épargne entreprise ; ainsi, les salariés ont le choix d'affecter les sommes leur revenant au titre de l'intéressement et de la participation entre investir dans des fonds communs de placement ou investir dans la structure d'actionnariat salarié du Groupe, la SICAVAS Eiffage 2000 ou le fonds commun de placement d'entreprise (FCPE Eiffage Actionnariat) qui a été créé pour recueillir les souscriptions des salariés aux augmentations de capital qui leur sont réservées.

Les sommes versées par le Groupe à ses salariés au titre de l'intéressement et de la participation ont atteint 158 millions d'euros au titre des résultats de l'exercice 2025 (161 millions d'euros en 2024), en montants bruts.

4.3 Attribution gratuite d'actions

L'assemblée générale mixte du 23 avril 2025 a autorisé le conseil d'administration à consentir aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe des attributions gratuites d'actions Eiffage existantes. Le nombre maximum d'actions à attribuer a été fixé à 1 000 000 (dont 100 000 pour les dirigeants mandataires de la Société). Cette autorisation a une durée de 38 mois et a été utilisée à hauteur de 407 890 actions à la date du présent document.

4.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites dans la partie relative aux renseignements à caractère général.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et au transfert des actions, hormis la privation des droits de vote pouvant résulter d'un défaut de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire, ni de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.
- À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte ni autre engagement signé entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires prévues aux articles 17 à 20 des statuts.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les autorisations et délégations en cours sont décrites dans le rapport de gestion et dans le tableau des délégations d'augmentation de capital.
- La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

- Les lignes de crédit et émissions obligataires décrites dans le présent document (chapitre « Risques de liquidité ») sont susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société.
- Il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de mandataires sociaux ou des salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.
- Conformément à la loi, les représentants de la direction de l'entreprise ne participent pas au vote du conseil du FCPE Eiffage actionnariat qui débat du vote du FCPE à l'assemblée générale d'Eiffage. Les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers de la SICAVAS Eiffage 2000 et du FCPE Eiffage Actionnariat sont exercés, chacun pour ce qui le concerne, par un représentant mandaté par le conseil d'administration de la SICAVAS et le conseil de surveillance du FCPE à l'effet de les représenter à l'assemblée générale. Les règles de gouvernance et les modalités d'exercice du droit de vote de la SICAVAS Eiffage 2000 et du FCPE Eiffage Actionnariat au sein des assemblées d'Eiffage sont décrites ci-après.

Informations au 31 décembre 2025

Nom	Sicavas Eiffage 2000	FCPE Eiffage Actionnariat
Description du cadre réglementaire	https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/publications/guides/guides-epargnants/le-guide-de-lepargne-salariale	
Informations clés	https://www.regardbtp.com/nos-fonds/sicavas-eiffage-2000/	https://www.regardbtp.com/nos-fonds/eif-actionnariat-c/
Année de création	2002	2013
% de capital d'Eiffage	3,4 %	18,9 %
Nombre d'actionnaires/ porteurs de parts	15 094	95 590 (77 760 en France et 17 830 hors de France)
Organisme de gestion indépendant	PRO BTP	Amundi
Règle de composition du conseil	Conseil d'administration composé de huit membres, actionnaires salariés du Groupe nommés par l'assemblée générale de la SICAVAS (art. 14 statuts SICAVAS).	Conseil de surveillance composé de huit membres : quatre membres salariés porteurs de parts élus par les porteurs de parts (un par branche du groupe Eiffage), et quatre membres désignés par la direction de l'entreprise. Le président est obligatoirement un salarié porteur de parts (art. 8 du règlement du FCPE).
Synthèse du rôle du conseil	Le conseil a, notamment, pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels de l'OPCVM, d'examiner la gestion financière, administrative et comptable de l'OPCVM, le cas échéant d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et de donner son accord préalable aux modifications des statuts de la SICAVAS dans les cas prévus par ces derniers.	Le conseil de surveillance du FCPE se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du Fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Il exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres.
Règle de délibérations du conseil	Décisions du conseil d'administration prises à la majorité des membres présents ou représentés (art. 17 statuts SICAVAS).	Décisions du conseil de surveillance prises à la majorité des membres présents ou représentés avec voix prépondérante du président qui est obligatoirement un membre salarié représentant des porteurs de parts (art. 8 du règlement du FCPE).
Modalités d'exercice du droit de vote	Le droit de vote de la SICAVAS à l'assemblée générale d'Eiffage est exercé par son conseil d'administration qui désigne à cet effet un mandataire représentant la SICAVAS à l'assemblée d'Eiffage (art. 18 statuts SICAVAS).	Le droit de vote du FCPE à l'assemblée générale d'Eiffage est exercé par son conseil de surveillance qui désigne un mandataire pour représenter le FCPE à l'assemblée d'Eiffage (art. 8 du règlement du FCPE). Conformément à la loi, les représentants de la direction de l'entreprise ne participent pas au vote

4.5 Participation des actionnaires aux assemblées générales

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales figurent à l'article 30 des statuts.

7 Assemblée générale

1 Présentation des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée générale 400

1.1 Synthèse des résolutions de l'assemblée générale du 22 avril 2026 400

1.2 Résultat de l'assemblée générale mixte du 23 avril 2025 et préparation de celle du 22 avril 2026 401

1.3 Description des résolutions 403

1 Présentation des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée générale

Le présent rapport constitue la partie du rapport du conseil d'administration relative à la présentation des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée générale mixte du 22 avril 2026.

Le résumé des 25 résolutions, 13 ordinaires et 12 extraordinaires est présenté ci-dessous. Le texte des résolutions est similaire à celui de l'assemblée générale de 2025 avec les mêmes plafonds et limitations à l'exception de la 12e résolution. Le résultat des votes à l'assemblée générale de 2025 est rappelé ci-dessous avec en regard la correspondance avec les résolutions de l'assemblée générale de 2026 :

1.1 Synthèse des résolutions de l'assemblée générale du 22 avril 2026

À caractère ordinaire	À caractère extraordinaire
1 à 3. Approbation des comptes, affectation du résultat et fixation du dividende	**13.** Renouvellement de l'autorisation en matière d'annulation d'actions autodétenues
4. Constat de l'absence de nouvelle convention réglementée	**14.** Renouvellement de la délégation d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes
5. Renouvellement d'un administrateur indépendant	**15.** Renouvellement de la délégation en matière d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription
6 et 7. Nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants	**16 à 20.** Renouvellement des délégations en matière d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, clause d'extension et limitation globale des plafonds des délégations
8 et 9 Approbation des politiques de rémunération des membres du conseil d'administration et du président-directeur général (*Say on pay ex ante*)	**21.** Renouvellement de la délégation d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un PEE
10. Approbation des informations liées aux rémunérations des mandataires sociaux, visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce (*Say on pay ex post* global)	**22.** Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié et : ou certains mandataires sociaux
11. Approbation des éléments de rémunération du président-directeur général (*Say on pay ex post* individuel), en application de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale d'Eiffage du 23 avril 2025	**23.** Modification de l'article 17 des statuts afin de prendre en compte la vacance de l'administrateur représentant les salariés actionnaires
12. Renouvellement de l'autorisation en matière de rachat d'actions	**24.** Mise en harmonie de l'article 30 des statuts s'agissant de la date d'inscription en compte permettant de participer à l'assemblée générale
25. Pouvoir pour formalités	

1.2 Résultat de l'assemblée générale mixte du 23 avril 2025 et préparation de celle du 22 avril 2026

À caractère ordinaire

Assemblée générale ordinaire 22 avril 2026		Vote 2025	Assemblée générale ordinaire du 23 avril 2025 74,26 % des actions présentes ou représentées	
N°	**Résolutions**	**% de voix pour**	**N°**	**Résolutions**
01	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos	99,99	01	Même type de résolution
02	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos	99,99	02	Même type de résolution
03	Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende	99,98	03	Même type de résolution
04	Constat de l'absence de nouvelle convention réglementée	> 99,99	04	Même type de résolution
05	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Odile Georges-Picot			
06	Nomination au mandat d'administrateur de Mme Sophie Boissard			
07	Nomination au mandat d'administrateur de M. Danial Hager			
08	Approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration	99,59	10	Même type de résolution
09	Approbation de la politique de rémunération du président-directeur général	96,65	11	Même type de résolution
10	Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	98,72	12	Même type de résolution
11	Approbation des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à M. Benoît de Ruffray, président-directeur général, en application de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale d'Eiffage du 23 avril 2025	97,54	13	Même type de résolution
12	Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce durée de l'autorisation finalités modalités plafond suspension en période d'offre publique	99,51	14	Révision à la hausse du cours maximum de rachat de 175 euros par action à 200 euros par action
25	Pouvoirs pour les formalités	> 99,99	27	Même type de résolution

À caractère extraordinaire

Assemblée générale extraordinaire 22 avril 2026		Vote 2025	Assemblée générale extraordinaire du 23 avril 2025 74,26 % des actions présentes ou représentées	
N°	Résolutions	% de voix pour	N°	Résolutions
13	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, durée de l'autorisation plafond suspension en période d'offre publique	99,98	15	Même type de résolution
14	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves bénéfices et/ou primes durée de la délégation montant nominal maximal de l'augmentation de capital, sort des rompus suspension en période d'offre publique	99,41	16	Même type de résolution
15	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, faculté d'offrir au public les titres non souscrits, suspension en période d'offre publique	93,87	17	Même type de résolution
16	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion d'offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits, suspension en période d'offre publique	97,61	18	Même type de résolution
17	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, faculté de limiter au montant des souscriptions ou de répartir les titres non souscrits, suspension en période d'offre publique	96,82	19	Même type de résolution
18	Autorisation d'augmenter le montant des émissions suspension en période d'offre publique	94,36	20	Même type de résolution
19	Délégation à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, durée de la délégation suspension en période d'offre publique	97,97	21	Même type de résolution
20	Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 18e, 19e et 21e résolutions	99,85	22	Même type de résolution
21	Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, durée de la délégation, montant nominal maximal de l'augmentation de capital, prix d'émission, possibilité d'attribuer des actions gratuites en application de l'article L. 3332-21 du Code du travail	97,80	23	Même type de résolution
22	Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés, conditions d'acquisitions, durée de l'autorisation, plafond, durée de la période d'acquisition dans le respect de la politique de rémunération votée par l'assemblée générale	98,65	24	Même type de résolution
23	Modification de l'article 17 des statuts concernant la vacance de l'administrateur représentant les salariés actionnaires	99,94 et > 99,99		
24	Modification de l'article 30 des statuts s'agissant la date d'inscription en compte permettant de participer à l'assemblée générale		25 et 26	

1.3 Description des résolutions

À caractère ordinaire

→ Résolutions 1 et 2

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant par un bénéfice de 689 millions d'euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se soldant par un bénéfice (part du Groupe) 1 022 de millions d'euros que le conseil a arrêtés au cours de sa réunion du 25 février 2026 après examen par son comité d'audit.

→ Résolution 3

L'affectation du résultat conduirait à la distribution d'un dividende de 4,80 euros brut par action. Le dividende serait payé le 22 mai 2026 et le coupon serait détaché le 20 mai 2026. Ce dividende s'appliquerait aux 98 000 000 d'actions existantes au 25 février 2026 et à celles qui seront créées à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés décidée par le conseil du 25 février 2026.

Il est rappelé que les distributions de dividendes et revenus au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction	Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués
2022	352 800 000 €* Soit 3,60 € par action	
2023	401 800 000 €* Soit 4,10 € par action	
2024	460 600 000 €* Soit 4,70 € par action	

* *Compte non tenu des ajustements en cas de variation du nombre d'actions ayant ouvert droit à dividende par rapport au nombre d'actions composant le capital au 25 février 2026.*

→ Résolution 4

Nous vous demandons au titre de cette résolution, de bien vouloir prendre acte de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

→ Résolutions 5 à 7

Renouvellement de Mme Odile Georges-Picot, en qualité d'administrateur indépendant et nomination de Mme Sophie Boissard et de M. Daniel Hager en qualité d'administrateurs indépendants pour une durée de quatre années.

→ Résolutions 8 à 11

Conformément aux dispositions des articles L. 22-10-8 et L. 22-10-34 I et II du Code de commerce, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir approuver quatre résolutions.

La 8e est une approbation de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration.

La 9e est une approbation de la politique de rémunération du président-directeur général.

La 10e est une approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

La 11e est une approbation *ex post* de la rémunération et des avantages versés au cours de l'exercice 2025 ou attribués au titre du même exercice au président-directeur général en application de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale de 2025. La rémunération variable du président-directeur général ne sera versée qu'en cas de vote favorable à cette résolution.

Ces éléments sont décrits dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

Dans le domaine financier, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir statuer sur des délégations et autorisations permettant au conseil de pouvoir procéder, s'il le juge utile, à des rachats d'actions et à des annulations d'actions autodétenues (pour un maximum de 10 % du capital dans les deux cas) ainsi qu'à toutes les émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société (voir le tableau des délégations et autorisations soumises au vote).

Il est précisé qu'à l'exception de la délégation d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE et de l'autorisation en matière d'attribution gratuite d'actions :

- l'ensemble des délégations et autorisations financières proposées à l'assemblée générale prévoient leur suspension en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société ;
- les trois délégations financières (16e, 17e et 19e résolutions) proposées qui prévoient la suppression du droit préférentiel de souscription ou son absence s'imputent sur le plafond nominal global maximum de 39 200 000 euros représentant 10 % du capital au 25 février 2026 prévu à la 20e résolution.

Il est également précisé que la délégation relative à la possibilité d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription prévoit un plafond nominal de 156 800 000 euros représentant 40 % du capital au 25 février 2026 (15e résolution).

Ainsi il est demandé :

→ Résolution 12

De renouveler pour une durée de 18 mois l'autorisation donnée au conseil en vue d'acquérir jusqu'à 10 % du capital social pour le prix maximum de 200 par action, soit un montant maximum de 1 960 000 000 euros, avec pour objectifs l'animation du titre, le financement de la croissance externe, la couverture de l'actionnariat salarié, la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital et leur annulation, dans les limites et conditions fixées par la réglementation. Aucune opération ne pourrait être effectuée en période d'offre publique initiée par un tiers et visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

À caractère extraordinaire

→ Résolution 13

D'autoriser le conseil d'administration, en conséquence de l'objectif d'annulation et pour une durée de 26 mois à annuler sur ses seules décisions en une ou plusieurs fois dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Aucune opération ne pourrait être effectuée en période d'offre publique initiée par un tiers et visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

→ Résolution 14

De déléguer au conseil, pour une durée de 26 mois, la possibilité d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes par l'émission et l'attribution gratuite d'actions aux actionnaires et/ou l'élévation du nominal des actions, dans la limite d'un montant nominal de 80 millions d'euros (plafond indépendant représentant 20,4 % du capital au 25 février 2026). Aucune opération ne pourrait être effectuée en période d'offre publique initiée par un tiers et visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

→ Résolution 15

De déléguer au conseil, pour une durée de 26 mois, la possibilité d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription dans la limite d'un montant nominal d'augmentation de capital de 156 800 000 euros (plafond indépendant représentant 40 % du capital au 25 février 2026). Le montant nominal maximum global des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 2 milliards d'euros (plafond indépendant). La somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, serait au moins égale à la valeur nominale des actions. Le conseil d'administration ne pourrait, sauf autorisation préalable de l'assemblée générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

→ Résolution 16

De déléguer au conseil, pour une durée de 26 mois, la possibilité d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion d'offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, étant précisé que le conseil aurait la faculté de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité, conformément à la loi.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourrait être supérieur à 39 200 000 euros (représentant 10 % du capital au 25 février 2026). Ce montant s'imputerait sur le plafond global de 39 200 000 euros prévu à la 20e résolution.

Le montant nominal maximum global des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 2 milliards d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créance fixé à la 20e résolution.

Il est précisé que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de cette délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant le début de l'offre, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de la date de jouissance, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Le conseil d'administration ne pourrait, sauf autorisation préalable de l'assemblée générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

→ Résolution 17

De déléguer au conseil, pour une durée de 26 mois, la possibilité d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé).

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme ne pourrait être supérieur à 39 200 000 euros (représentant 10 % du capital au 25 février 2026). Ce montant s'imputerait sur le montant nominal maximum des actions ordinaires fixé à la 20e résolution.

Le montant nominal maximum global des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 2 milliards d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créance fixé à la 21e résolution.

Il est précisé que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de cette délégation avec suppression du droit préférentiel de souscription, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, serait au moins égale à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant le début de l'offre, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Le conseil d'administration ne pourrait, sauf autorisation préalable de l'assemblée générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

➔ Résolution 18

Dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ou placement privé précitées, de conférer au conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans la limite de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale et selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale dans la limite des plafonds susvisés aux 15e, 16e et 17e résolutions ainsi que dans la limite du plafond global prévu à la 20e résolution pour les émissions décidées en application des 16e et 17e résolutions. Le conseil d'administration ne pourrait, sauf autorisation préalable de l'assemblée générale, faire usage de la présente autorisation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

➔ Résolution 19

De déléguer au conseil, pour une durée de 26 mois, la possibilité d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital au moment de l'émission en vue de rémunérer des apports en nature de titres consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Ce montant s'imputerait sur le montant nominal maximum des actions ordinaires fixé à la 21e résolution. Le conseil d'administration ne pourrait, sauf autorisation préalable de l'assemblée générale, faire usage de la présente délégation à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

➔ Résolution 20

De fixer à 39 200 000 euros (représentant 10 % du capital au 25 février 2026) le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ou placement privé précitées et en rémunération d'apports en nature de titres (16e, 17e et 19e résolutions), et à 2 milliards d'euros le montant nominal global des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ou placement privé précitées (16e et 17e résolutions).

Conformément à sa politique d'actionnariat salarié, trait marquant et différenciant d'Eiffage depuis 35 ans faisant des salariés le premier actionnaire du Groupe avec 22,3 % du capital au 31 décembre 2025, et en vue de pérenniser celui-ci, il est demandé d'approuver une délégation en la matière.

➔ Résolution 21

Vise à permettre d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne Groupe notamment au travers d'un FCPE pour un montant nominal maximum de 16 millions d'euros (représentant 4,08 % du capital au 25 février 2026).

Nous vous proposons, de déléguer au conseil, pour une durée de 26 mois, la possibilité de réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des salariés de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail au profit d'adhérents à un plan d'épargne entreprise ou groupe (ainsi que les retraités et les préretraités remplissant les conditions requises), dans la limite d'un montant nominal maximum de 16 millions d'euros (représentant 4,08 % du capital) ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu par l'assemblée. La mise en œuvre d'une telle augmentation de capital suppose la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des salariés bénéficiaires de l'émission. Il est précisé que le prix des actions à émettre serait déterminé dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires applicables.

➔ Résolution 22

D'autoriser le conseil d'administration à attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés et/ou certains mandataires sociaux éligibles. Le nombre total d'actions attribuées gratuitement au titre de la présente autorisation ne pourrait dépasser 1 000 000 (représentant 1,02 % du capital au 25 février 2026), étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société ne pourrait dépasser 100 000 actions au sein de cette enveloppe.

L'attribution définitive des actions de performance aux dirigeants mandataires de la Société et aux membres du comité exécutif serait obligatoirement soumise aux conditions de performance définies et appréciées sur la période du plan, fixées par le conseil d'administration dans le strict respect de la politique de rémunération du président-directeur général en vigueur telle qu'approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'attribution définitive des actions de performance aux autres attributaires serait soumise à au moins une condition de performance définie et appréciée sur la période du plan, fixée par le conseil d'administration.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive au terme d'une période d'acquisition dont la durée serait fixée par le conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à trois ans.

Cette autorisation aurait une durée de 38 mois.

Dans le cadre des résolutions diverses :

→ Résolutions 23

Il vous est demandé de modifier l'article 17 des statuts des statuts en vue de prévoir des dispositions en cas de vacance d'un administrateur représentant les salariés-actionnaires

→ Résolution 24

Il vous est demandé de modifier l'article 30 des statuts s'agissant de la date d'inscription en compte permettant de participer à l'assemblée générale.

→ Résolution 25

Il vous est enfin demandé (à caractère ordinaire) de donner pouvoir pour les formalités.

Tableau récapitulatif des délégations financières susceptibles d'entraîner une augmentation de capital et les autorisations en matière d'attributions gratuites d'actions en cours de validité

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'assemblée générale extraordinaire	Date d'expiration	Montant nominal d'augmentation de capital autorisé (1)	Utilisation au cours de l'exercice 2025	Montant nominal résiduel d'augmentation de capital au 31/12/2025
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (2)	23 avril 2025	22 juin 2027	80 millions d'euros (20,4 % du capital (3))	Néant	80 millions d'euros (20,4 % du capital (3))
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (2)	23 avril 2025	22 juin 2027	156,8 millions d'euros (40 % du capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créance)	Néant	156,8 millions d'euros (40 % du capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créances)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (2)	23 avril 2025	22 juin 2027	39 200 000 euros (4) (10 % du capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créance) (4)	Néant	39 200 000 euros (10 % du capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créances)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (2)	23 avril 2025	22 juin 2027	39 200 000 euros (4) (10 % d capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créance) (4)	Néant	39 200 000 euros (10 % du capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créances)
Autorisation d'augmenter le montant des émissions (2)	23 avril 2025	22 juin 2027	15 % du montant de l'émission initiale dans la limite des plafonds de la délégation et le cas échéant dans la limite du plafond global	Néant	15 % du montant de l'émission initiale dans la limite des plafonds de la délégation et le cas échéant dans la limite d'un plafond global
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport en nature de titres ou de valeurs mobilières (2)	23 avril 2025	22 juin 2027	10 % du capital social (4)	Néant	10 % du capital social (3)
Limitation globale des plafonds des 18e, 19e et 21e résolutions	23 avril 2025	22 juin 2027	39 200 000 euros (10 % du capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créance)	Néant	39 200 000 euros (10 % du capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créance)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE	23 avril 2025	22 juin 2027	16 millions d'euros (4,08 % du capital (3))	Néant	16 millions d'euros (4,08 % du capital (3))
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions existantes	23 avril 2025	22 juin 2028	1 000 000 (1,02 % du capital (3)) (nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement)/ 100 000 (nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société)	407 890	592 110 (nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement)/77 000 (nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société)

(1) À ces montants s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver les droits des titulaires de droits ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
(2) Suspension en période d'offre publique.
(3) Sur la base du capital au 25 février 2026.
(4) S'impute sur le plafond global.

Tableau récapitulatif des délégations financières susceptibles d'entraîner une augmentation de capital et de l'autorisation en matière d'attributions gratuites d'actions existantes soumises à l'assemblée générale du 22 avril 2026

Nature de la délégation ou de l'autorisation soumise à l'assemblée générale du 22 avril 2026	Date de l'assemblée générale extraordinaire	Date d'expiration (sous réserve de leur approbation par l'assemblée générale)	Plafond nominal d'augmentation de capital (1)
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (2)	22 avril 2026 (14e résolution)	21 juin 2028	80 millions d'euros (20,4 % du capital (3))
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (2)	22 avril 2026 (15e résolution)	21 juin 2028	156,8 millions d'euros (40 % du capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créance (4))
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (2)	22 avril 2026 (16e résolution)	21 juin 2028	39,2 millions d'euros (4) (10 % du capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créance (4))
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (2)	22 avril 2026 (17e résolution)	21 juin 2028	39,2 millions d'euros (4) (10 % du capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créance (4))
Autorisation d'augmenter le montant des émissions (2)	22 avril 2026 (18e résolution)	21 juin 2028	15 % du montant de l'émission initiale dans la limite des plafonds de la délégation et du plafond global fixé à la 20e résolution
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres en nature ou de valeurs mobilières (2)	22 avril 2026 (19e résolution)	21 juin 2028	10 % du capital social (3) (4)
Limitation globale des plafonds des 16e, 17e et 19e résolutions	22 avril 2026 (20e résolution)	21 juin 2028	39 200 000 euros (10 % du capital (3)) (2 milliards d'euros pour les titres de créance)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE	22 avril 2026 (21e résolution)	21 juin 2028	16 millions d'euros (4,08 % du capital (3))
Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes	22 avril 2026 (22e résolution)	21 juin 2029	1 000 000 (1,02 % du capital (3)) (nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement)/100 000 (nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société)

(1) À ces montants s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver les droits des titulaires de droits ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.
(2) Suspension en période d'offre publique.
(3) Sur la base du capital au 25 février 2026 de 392 000 000 euros.
(4) S'impute sur le plafond global.

Vos commissaires aux comptes vous soumettent leurs rapports sur les différents programmes présentés et le conseil vous propose en conséquence d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil d'administration

8

Informations sur la société, le capital et l'actionnariat

1 Renseignements à caractère général **410**

1.1 Informations générales 410
1.2 Capital social autorisé non émis 414
1.3 Titres donnant accès au capital, montant du capital et des droits de vote et capital potentiel 414
1.4 Répartition du capital et des droits de vote 415
1.5 Franchissements de seuils au cours de l'exercice 416
1.6 Autres renseignements 416
1.7 Contrôleurs légaux des comptes 418
1.8 Indicateurs Alternatifs de Performance : définitions et modalités de calcul et de réconciliation avec les agrégats issus des états financiers 418

1 Renseignements à caractère général

1.1 Informations générales

Dénomination	Eiffage		
Siège social	3-7, place de l'Europe – 78140 Vélizy-Villacoublay – France Téléphone : 01 34 65 89 89		
Site Internet	www.eiffage.com		
Forme et législation	Société anonyme régie par la législation française		
Durée	Constituée en France le 12 juin 1920, la durée de la Société expirera le 31 décembre 2090, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation		
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année		
Référencements	RCS 709 802 094 Versailles SIRET 709 802 094 01148 TVA FR 20 709 802 094 APE 7010 Z LEI 969500OQXKE5WDM9M994 ISIN FR 0000 130452 Bloomberg FGR FP Reuters FOUG.PA		
Place de cotation	Euronext – Paris compartiment A, éligible au PEA et au SRD		
Indices	CAC 40, CAC Large 60, CAC SBT 1.5°, Euronext FAS IAS et MSCI Europe		
Notations de crédit	Entité/type de note	Organisme de notation	Note/commentaire
	Eiffage SA/court terme	Fitch	F2
	APRR SA/long terme	S&P	A-/perspective stable
	APRR SA/long terme	Fitch	A/perspective stable
	APRR SA/court terme	S&P	A2
	APRR SA/court terme	Fitch	F1+
	Viaduc de Millau (VP2)	S&P	BBB-/perspective stable
	Viaduc de Millau (VP2)	Moody's	Baa3/perspective stable
Notations extra-financières	Entité	Organisme de notation	Note
	Eiffage	CDP	A- (climat) ; B- (eau et bois)
	Eiffage	MSCI	AAA
	Eiffage	ISS	C
	Eiffage	Sustainalytics	27,25
	Eiffage	EcoVadis	Gold
Capital social au 31/12/2025	392 000 000 euros, divisé en 98 000 000 actions de 4 euros de nominal		
Droits de vote au 31/12/2025	120 181 438 droits de vote théoriques (y compris les droits de vote double)		

Les statuts à jour, documents de référence et document d'enregistrement universel, informations réglementées et autres documents requis peuvent être consultés au siège social, sur le site internet de la Société et sur le site www.info-financiere.fr.

Les informations figurant sur le site internet de la Société (www.eiffage.com) et figurant sur les sites internet mentionnés par les liens hypertextes du présent document d'enregistrement universel, à l'exception de celles incorporées par référence, ne font pas partie du présent document d'enregistrement universel. À ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- toutes opérations et entreprises de travaux publics, privées et de bâtiments ;
- l'acquisition, l'exploitation et la vente de tous procédés, brevets ou licences ;
- l'étude, la création, l'achat, la vente et l'exploitation de toutes usines et carrières ;
- la fabrication, l'utilisation et la vente de tous produits nécessaires à son objet social ;
- toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;
- la participation de la Société à toutes entreprises, groupements d'intérêt économique ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises, groupements ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite.

Relations société mère – filiales

Eiffage SA, société mère du Groupe, assure, au travers d'une structure de gestion dédiée, détenue à 100 % par Eiffage, les services et prestations suivants, au bénéfice de ses branches : direction générale du Groupe, direction de l'audit interne, direction financière (trésorerie et financements, comptabilité et consolidation, contrôle de gestion, fiscalité, juridique et actionnariat salarié, relations investisseurs), direction gestion des risques, contrôle interne et conformité, direction de la communication, direction des relations sociales et du développement des ressources humaines, direction des achats, direction du développement durable et de l'innovation transverse et direction des concessions. La direction des systèmes d'information est dotée d'une structure dédiée qui gère l'ensemble du parc informatique (matériel et logiciel), les réseaux et systèmes en vue de garantir un haut niveau de service et de sécurité. Elle réalise, également, les développements nécessaires à l'exploitation et en assure la maintenance.

Les autres tâches fonctionnelles sont assurées au sein de chaque branche pour leur propre compte. La structure de gestion dédiée au niveau de la société mère est rémunérée par des redevances proportionnelles au chiffre d'affaires des branches.

Organigramme simplifié du périmètre de consolidation

Eiffage SA (1)

Construction et ses filiales	Infrastructures et ses filiales	Énergie Systèmes et ses filiales	Concessions	
Eiffage Construction Eiffage Immobilier Eiffage Aménagement	Eiffage Génie Civil Eiffage Métal Eiffage Route	Eiffage Énergie Systèmes	APRR, AREA, Adelac et Aliae (2)	Getlink (4)
			A'liénor	Viaduc de Millau Amedea
			Aéroports de Toulouse (2) et de Lille (2)	SMTPC (2) Tunnel du Prado Sud (2)
			Autoroute de l'Avenir (2)	Grande Arche de La Défense
			Decathlon Arena Stade Pierre-Mauroy	Énergie renouvelable
			BPL	Nové
			Autres concessions, PPP et équivalents (3)	

(1) La liste des filiales et participations est détaillée dans les notes aux comptes consolidés.
(2) La synthèse des principaux investisseurs minoritaires dans les concessions autoroutières et aéroportuaires est indiquée dans le tableau ci-après.
(3) Les principaux co-investisseurs dans les PPP où la participation d'Eiffage est minoritaire sont principalement des investisseurs financiers.
(4) Eiffage (par l'intermédiaire de la SAS DP 14 qu'elle contrôle) est le 1er actionnaire de Getlink avec 27,66 % du capital et 29,91 % des droits de vote au 31 décembre 2025.

Nom	Pays d'origine	Pourcentage de détention	Nom des investisseurs tiers	Site Internet des sociétés
APRR et AREA Aliae/A79 Adelac/A41	France	52,5 %	MAF/MAF2	www.aprr.com www.aliae.com www.a41-adelac.com
Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage	France	34,2 %	Vinci et flottant	www.tunnelprado.com
Tunnel du Prado Sud	France	41,5 %	Vinci	www.tunnelprado.com
Autoroute de l'Avenir	France	75,0 %	État du Sénégal	www.autoroutedelavenir.sn
Aéroport de Toulouse	France	49,99 %	État, CCI et trois collectivités territoriales	www.toulouse.aeroport.fr
Aéroport de Lille	France	90,0 %	Aéroport Marseille Provence	www.lille.aeroport.fr
Getlink	France	27,66 %	Flottant	www.Getlinkgroup.com

APRR dispose, par ailleurs, d'un programme obligataire « EMTN » dont le prospectus contient des informations détaillées sur son financement et modèle économique et est disponible sur le site internet d'APRR (www.aprr.com/nous-connaitre/finances) et de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu/programme/Programme-APRR/13444).

Concurrence dans les métiers de travaux

→ Aperçu des principaux concurrents du Groupe par zone géographique pertinente et par branche Travaux sur la base de notes de recherche sur le secteur

	Construction	Infrastructures	Énergie Systèmes
	Un des *leaders* sur un marché du bâtiment qui se répartit entre quelques grands acteurs, quelques entreprises régionales de taille moyenne et un grand nombre de petits entrepreneurs Eiffage Construction compte également parmi les tout premiers promoteurs nationaux avec Eiffage Immobilier	Un des *leaders* du marché des travaux publics (travaux routiers et ferroviaires, génie civil et construction métallique). Ce marché se répartit entre quelques grands acteurs et de nombreuses entreprises régionales et locales. Le marché des granulats, où il opère également, est constitué par des groupes routiers, cimentiers ainsi que plusieurs centaines de producteurs locaux	Un des *leaders* sur un marché fragmenté
France	Bouygues Construction, Besix, Demathieu Bard, Fayat, Legendre, Léon Grosse, Spie Batignolles, Vinci Construction et des entreprises régionales de taille moyenne Bouygues Immobilier, Cogedim, Icade, Nexity, Kaufman & Broad, Vinci Immobilier et un grand nombre de promoteurs immobiliers	**Route et granulats :** Cemex, Ciments Français, Colas, Eurovia, Holcim, Vicat et des entreprises régionales de taille moyenne **Génie civil :** Bouygues Construction, Demathieu Bard, Implenia, Fayat, NGE, Salini, Spie Batignolles, Vinci Construction et des entreprises régionales de taille moyenne **Métal :** Baudin Chateauneuf, Cimolai, Matière et Fayat ainsi que des entreprises étrangères implantées en France	Equans, Dalkia, Snef, Spie, Vinci Énergies et des entreprises régionales de taille moyenne
International	ACS/Hochtief, BAM, Besix, Groupe Bouygues, Budimex, CFE, Implénia, Porr, Webuild, Strabag, Skanska, Groupe Vinci, ainsi que des entreprises régionales de taille moyenne et des acteurs asiatiques et européens	ACS/Hochtief, BAM, Besix, Groupe Bouygues Construction, Balfour Beatty, Cemex, CFE, Implenia, Kier, Holcim, Porr, Webuild, Strabag, Skanska, Groupe Vinci, ainsi que des entreprises régionales de taille moyenne et des acteurs asiatiques et européens	Equans, Dalkia, Spie, Vinci Énergies, ainsi que des entreprises régionales de taille moyenne et des acteurs espagnols

Concurrence dans les métiers de concessions et PPP

→ **Aperçu des principaux concurrents du Groupe par zone géographique pertinente et par type de concessions sur la base de notes de recherche sur le secteur**

	Concessions autoroutières	Autres concessions et PPP
	Un des *leaders* du marché des concessions autoroutières en France et en Europe qui se répartit entre de très nombreux acteurs industriels et financiers avec une présence et/ou des ambitions dans le secteur des concessions autoroutières	Un des *leaders* du marché des concessions et PPP en France et en Europe qui se répartit entre quelques grands acteurs industriels et financiers
France	Mundys, Abertis, ACS/Hochtief, Atlas Arteria, ATMB, BAM, Bouygues, Egis, Engie, Fayat, Ferrovial, NGE, Spie Batignolles, Strabag, Vinci, et de nombreux acteurs européens et mondiaux présents dans le secteur des infrastructures de transports terrestres et aériens, de l'énergie, des télécoms, des services, ainsi que des investisseurs financiers, ALX, APG, Aberdeen Asset Management, ADIA, Antin, Arjun Infrastructure Partners, AXA, Allianz, Ardian, CDC, CDPQ, CPPIB, CNP, CUBE, DIF, Demeter, EDF Invest, InfraRed, Equitix et Dalmore, FFP, First State Investments, GIC, GIP, HICL, IFM, JLIF, 3i, OFI, LBPAM, Macquarie, Meridiam, Mirova, NIBC, Partners Group, PGGM, Predica, Rivage, SCOR, Schroders, TIIC Vauban Infrastructure Partners, et un grand nombre d'acteurs européens, asiatiques, australiens, canadiens et moyen-orientaux, des fonds de pensions et souverains, les fonds d'investissement liés aux banques, aux compagnies d'assurances et à un grand nombre de sociétés de gestions d'actifs	Mundys, Abertis, ADP, Atlas Arteria, Bouygues, Demathieu Bard, Léon Grosse, Egis, Edeis, Fayat, NGE, Vinci, Spie Batignolles, Fraport, Zurich Airport, Total, Engie, Neoen, Voltalia, ainsi que des investisseurs financiers, APG, Aberdeen Asset Management, AMP, Atlante gestion, ADIA, Antin, Arjun Infrastructure Partners, AXA, Allianz, Ardian, CDC, CDPQ, CPPIB, CNP, CUBE, CVC DIF, Demeter, EDF Invest, InfraRed, Equitix et Dalmore, FFP, First State Investments, GIC, GIP, HICL, IFM, JLIF, 3i, OFI, LBPAM, Macquarie, Meridiam, Mirova, NIBC, Omers, Partners Group, PGGM, Prédica, Rivage, Schroders, TIIC, Vauban Infrastructure Partners, et un grand nombre d'acteurs européens, asiatiques, australiens, canadiens et moyen-orientaux, des fonds de pensions et souverains, les fonds d'investissement liés aux banques, aux compagnies d'assurances et à un grand nombre de sociétés de gestions d'actifs
International	Mundys, Abertis, ACS/Hochtief, ATMB, Atlas Arteria, BAM, Bouygues, Egis, Ferrovial, Strabag, Vinci, et de nombreux acteurs européens, locaux et mondiaux présents dans le secteur des infrastructures de transports terrestres et aériens, de l'énergie, des services, ainsi que des investisseurs financiers, APG, Aberdeen Asset Management, ADIA, Antin, Arjun Infrastructure Partners, AXA, Allianz, Ardian, CDC, CDPQ, CPPIB, CNP, CUBE, DIF, Demeter, EDF Invest, InfraRed, Equitix et Dalmore, FFP, First State Investments, GIC, GIP, HICL, IFM, JLIF, 3i, OFI, LBPAM, Macquarie, Meridiam, Mirova, NIBC, Partners Group, PGGM, Predica, Rivage, SCOR, Schroders, TIIC, Vauban Infrastructure Partners, et un grand nombre d'acteurs européens, asiatiques, australiens, canadiens et moyen-orientaux, des fonds de pensions et souverains, les fonds d'investissement liés aux banques, aux compagnies d'assurances et à un grand nombre de sociétés de gestions d'actifs	Mundys, Abertis, ACS/Hochtief, ADP, Atlas Arteria, AENA, BAM, Bouygues, Edeis, Engie, Strabag, Vinci Fraport, Zurich Airport et de nombreux acteurs européens locaux et mondiaux, ainsi que des investisseurs financiers, APG, Aberdeen Asset Management, ADIA, Antin, AXA, Arjun Infrastructure Partners, Allianz, Ardian, CDC, CDPQ, CPPIB, CNP, CUBE, CVC DIF, Demeter, EDF Invest, InfraRed, Equitix et Dalmore, FFP, First State Investments, GIC, GIP, HICL, IFM, JLIF, 3i, OFI, LBPAM, Macquarie, Meridiam, Mirova, NIBC, Omers, Partners Group, PGGM, Prédica, Rivage, Schroders, TIIC, Vauban Infrastructure Partners, et un grand nombre d'acteurs européens, asiatiques, australiens, canadiens et moyen-orientaux, des fonds de pensions et souverains, les fonds d'investissement liés aux banques, aux compagnies d'assurances et à un grand nombre de sociétés de gestions d'actifs

Assemblées générales (extrait des articles 29 et 30 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions détenues, pourvu que ces actions soient libérées des versements exigibles. Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règles de participation aux assemblées générales sont celles prévues par la loi.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au plus tard le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Conseil d'administration (extrait des articles 17 à 20 bis des statuts)

La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de quinze au plus. Le conseil d'administration comprend, en outre, un administrateur nommé parmi les salariés actionnaires (membres du conseil de surveillance du FCPE Eiffage actionnariat ou du conseil d'administration de la Sicavas détenant des actions de la Société ou salariés actionnaires visés à l'article L. 225-102 du Code de commerce et exerçant directement leurs droits de vote), ainsi qu'un ou deux administrateurs représentant les salariés selon la taille du conseil :

- les administrateurs sont nommés pour une durée de quatre ans. L'article 18 des statuts prévoit un dispositif qui permet un renouvellement partiel des membres du conseil d'administration annuellement (pour les administrateurs nommés par l'assemblée), en nommant un ou plusieurs administrateurs pour une durée d'un an, deux ans ou trois ans, par voie de tirage au sort ;
- le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs (au maximum trois), pour une durée de quatre ans, renouvelable ;
- l'assemblée générale mixte du 22 avril 2020 a modifié les statuts pour permettre la nomination d'un ou deux administrateurs représentant les salariés, et afin de compléter la procédure de sélection des candidats aux fonctions d'administrateur représentant les salariés actionnaires.

  Il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 22 avril 2026 de modifier l'article 17 des statuts en vue de prévoir des dispositions en cas de vacance d'un administrateur représentant les salariés actionnaires.

Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Il n'existe pas de dispositions statutaires particulières qui auraient pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

Il est rappelé qu'en application de la loi, toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins, bénéficient d'un droit de vote double.

Accords conclus par Eiffage SA qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle d'Eiffage SA :

- l'émission obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2027 comporte une clause prévoyant l'exigibilité anticipée de cette dette obligataire en cas de changement de contrôle de Eiffage SA. Cette clause est détaillée en section 4.9 du prospectus obligataire disponible sur le site de l'AMF et dans la rubrique suivante du site d'Eiffage : www.eiffage.com/home/finance/dette-et-investisseurs-obligatai.html ;
- la facilité bancaire « RCF » de 2 milliards d'euros à échéance 2031 et non utilisée au 31 décembre 2025 comporte une clause prévoyant l'exigibilité anticipée de cette dette bancaire en cas de changement de contrôle de Eiffage SA ;
- certains contrats de financement conclus par Eiffage SA ou des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur concerné ou de sa maison mère puisse constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée dudit financement.

1.2 Capital social autorisé non émis

Le tableau récapitulatif des délégations financières susceptibles d'entraîner une augmentation de capital et de l'autorisation en matière d'actions gratuites en cours de validité est au point 3 du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise relatif à la présentation des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée générale.

1.3 Titres donnant accès au capital, montant du capital et des droits de vote et capital potentiel

Le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à 392 0000 000 euros, divisé en 98 000 000 actions représentant à cette date, 120 181 438 droits de vote théoriques y compris les droits de vote double. À cette date, il n'existait pas de capital potentiel ou de titres donnant accès au capital autre que les 98 000 000 actions en circulation. Il n'y a pas eu de variation du capital depuis le 25 février 2026.

L'écart de 22 181 438 de voix par rapport au nombre d'actions (soit 22,6 % du nombre d'actions) s'explique par les droits de vote double dont disposent les actionnaires inscrits au nominatif depuis plus de deux ans.

Tableau d'évolution du capital des trois dernières années

Les évolutions des trois dernières années sont uniquement dans le cadre des opérations d'actionnariat salarié par des créations puis des annulations concomitantes d'un même nombre d'actions.

	Nature des opérations	Évolution du capital		Prime d'émission/ réserves	Montant du capital	Nombre d'actions
Année		Nombre	Nominal en euros	Euros	Euros	Nombre
2023	Augmentation de capital réservée aux salariés	2 118 207	8 472 828	203 875 305	400 472 828	100 118 207
2023	Annulation d'actions	2 118 207	8 472 828	-	392 000 000	98 000 000
2024	Augmentation de capital réservée aux salariés	2 463 500	9 854 000	228 984 788	401 854 000	100 463 500
2024	Annulation d'actions	2 463 500	9 854 000	-	392 000 000	98 000 000
2025	**Augmentation de capital réservée aux salariés**	**3 146 936**	**12 587 744**	**267 234 658**	**404 587 744**	**101 146 936**
2025	**Annulation d'actions**	**3 146 936**	**12 587 744**	**-**	**392 000 000**	**98 000 000**

1.4 Répartition du capital et des droits de vote

Il n'existe pas de dispositions statutaires de plafonnement des droits de vote. Les mouvements significatifs du capital des trois dernières années sont principalement le fait d'investisseurs institutionnels et d'organismes de gestion collective d'épargne et sont repris dans la section relative aux franchissements de seuils de ce document et de ses prédécesseurs. Le tableau ci-après retrace l'évolution de la répartition du capital et des droits de vote théorique au cours de ces trois dernières années :

	Au 31/12/2023		Au 31/12/2024		Au 31/12/2025			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote (1)	% des droits de vote exerçables (2)
Flottant	71 790 176	73,2 %	68 741 315	70,1 %	70 641 266	72,1 %	60,4 %	61,9 %
Dont BlackRock					*5 737 045*	*5,9 %*	*4,8 %*	*4,9 %*
Actionnariat salarié :								
FCPE Eiffage Actionnariat	15 789 461	16,1 %	17 314 206	17,7 %	18 548 388	18,9 %	27,8 %	28,5 %
Sicavas Eiffage 2000	3 824 840	3,9 %	3 684 540	3,8 %	3 347 068	3,4 %	5,6 %	5,7 %
Salariés directs (3)	2 613 461	2,7 %	2 553 418	2,6 %	2 545 022	2,6 %	3,8 %	3,9 %
Autodétention	**3 982 062**	**4,1 %**	**5 706 521**	**5,8 %**	**2 918 256**	**3,0 %**	**2,4 %**	**-**
Total	**98 000 000**	**100 %**	**98 000 000**	**100 %**	**98 000 000**	**100 %**	**100 %**	**100 %**

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seuls ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote et ayant déclaré cette position.

(1) Droits de vote y compris les droits de vote double (120 181 438 droits de vote). Il existe théoriquement 22 181 438 droits de votes de plus que d'actions soit 22,6 % du nombre d'actions en circulation.

(2) Droits de vote exerçables en assemblée générale y compris les droits de vote double soit 117 263 182 (total de 120 181 438 droits de vote moins 2 918 256 droits de vote de l'autodétention).

(3) Incluant entre autres la détention par des salariés d'actions suite à une attribution gratuite d'actions sur le fondement de L. 225-197-1, autorisée postérieurement à la loi Macron du 6 août 2015.

La dernière étude de l'actionnariat réalisée et analysée date de février 2026. Cette analyse faite par un tiers porte sur plus de 5 000 actionnaires et fait apparaître une hausse de 5 % de l'actionnariat d'origine Nord Américaine et une baisse provenant du reste du monde de 4 %. Les chiffres sur la ventilation géographique portent uniquement sur le flottant.

Segmentation géographique du flottant		Segmentation typologique	
France	24 %	Institutionnels	68 %
Amérique du Nord	33 %	Actionnariat salarié	22 %
Royaume-Uni et Irlande	21 %	Particuliers et autres	7 %
Reste de l'Europe	16 %	Autodétention	3 %
Reste du monde et non identifiés	6 %		
Total	**100 %**	**Total**	**100 %**

Données hors prise en compte de l'actionnariat salarié

Les salariés du groupe Eiffage détiennent une participation dans le capital d'Eiffage par l'intermédiaire de la Sicavas Eiffage 2000 et du FCPE Eiffage actionnariat qui est dédié aux augmentations de capital réservées aux salariés et retraités éligibles qui sont réalisées une fois par an depuis avril 2013. Les salariés du groupe Eiffage peuvent également détenir des actions en direct notamment dans le cadre d'opérations à l'intérieur du plan d'épargne Groupe.

Conformément à sa politique d'actionnariat salarié, trait marquant du Groupe depuis plus de 35 ans, et en vue de pérenniser celui-ci, Eiffage a décidé de réaliser en mai 2026 une augmentation de capital non abondée réservée aux salariés avec une décote de 20 % (sous la forme d'actions apportées par Eiffage) par l'intermédiaire du FCPE Eiffage Actionnariat Relais 2026 créé à cet effet et qui sera fusionné avec le FCPE Eiffage Actionnariat.

1.5 Franchissements de seuils au cours de l'exercice

Nom	Numéro d'avis	Date d'avis	Date de franchissement	Sens	Seuil franchi	Nature du seuil
Société Générale Gestion	225C0780	09/05/2025	07/05/2025	Baisse	25 %	Droits de vote
Société Générale Gestion	225C0839	22/05/2025	19/05/2025	Hausse	25 %	Droits de vote
Société Générale Gestion	225C0916	05/06/2025	30/05/2025	Hausse	20 %	Capital
Société Générale Gestion	225C1029	17/06/2025	13/06/2025	Baisse	20 %	Capital
BlackRock	225C1517	11/09/2025	09/09/2025	Hausse	5 %	Droits de vote
BlackRock	225C1538	12/09/2025	10/09/2025	Baisse	5 %	Droits de vote
BlackRock	225C1716	07/10/2025	06/10/2025	Hausse	5 %	Droits de vote

Aux termes des déclarations de franchissement de seuil statutaire reçues par Eiffage, les actionnaires suivants se sont manifestés auprès de la Société : AMUNDI Investment Solutions, Caisse des dépôts, Columbia Threadneedle Investments, Dimensional, HSBC, Pro BTP finance, UBS.

1.6 Autres renseignements

Nantissement d'actions

La Société n'a reçu de notification de nantissement d'actions en 2025.

Interventions de la Société sur ses propres titres

Dans le cadre des autorisations qui lui ont été déléguées par l'assemblée générale des actionnaires, la synthèse des interventions est ci-dessous :

	Nombre	% du capital
Nombre d'actions achetées en 2025	2 998 275	3,06
Nombre d'actions transférées en 2025	1 105 699	1,13
Nombre d'actions cédées en 2025	1 566 344	1,60
Nombre d'actions annulées en 2025	3 146 936	3,21
Cours moyen des achats en euros	104,42	
Cours moyen des ventes en euros	100,01	
Frais de négociations en euros	74 454	
Nombre d'actions inscrites au 31/12/2025	2 918 256	2,98
Valeur au cours d'achat des actions détenues en euros	282 300 324	
Valeur nominale des actions détenues en euros	11 673 024	

Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 596/2014, de l'article 2 du règlement délégué 2016/1052 et de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 22 avril 2026 et présente les caractéristiques suivantes :

- Titres concernés : actions ordinaires ;
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'assemblée, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme ;
- Prix maximum d'achat : 200 euros par action ;
- Montant maximal du programme : 1 960 000 000 euros ;
- Modalités des rachats : ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera. Toutefois, le conseil ne pourra, sauf autorisation préalable par l'assemblée générale, faire usage l'autorisation de l'assemblée générale en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

- Objectifs : Les acquisitions pourront être effectuées en vue :
  - d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Eiffage par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
  - de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe,
  - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées, ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, en ce compris les Groupements d'Intérêt Économique et sociétés liées,
  - d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'assemblée générale extraordinaire.
- Durée du programme : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 22 avril 2026, soit jusqu'au 21 octobre 2027.

1.7 Contrôleurs légaux des comptes

Qualité	Titulaires	
Nom	**Deloitte & Associés**	**ForvisMazars**
Détail	6, place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense cedex Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles Représenté par M. Marc de Villartay Date de première nomination : AGM du 23 avril 2025 Échéance du mandat en cours : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031	61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris La Défense Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles Représenté par M. Gilles Magnan Date de première nomination : AGO du 24 avril 2019 Échéance du mandat : AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031

Le tableau détaillant les honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes consolidés et relatifs aux exercices 2025 et 2024 figure dans l'annexe aux comptes consolidés page 293 du présent document.

1.8 Indicateurs Alternatifs de Performance : définitions et modalités de calcul et de réconciliation avec les agrégats issus des états financiers

Définitions

Chiffre d'affaires « Construction » des concessions (IFRIC 12)	Le chiffre d'affaires « Construction » des concessions correspond aux coûts relatifs à la prestation de construction ou d'amélioration de l'infrastructure engagée par la Société concessionnaire en application des dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », après élimination des opérations intragroupes.
Carnet de commandes des travaux	Part non exécutée des contrats signés.
Endettement financier net	Dette financière nette excluant la dette issue de la norme IFRS 16 appliquée depuis le 1er janvier 2019 et la juste valeur des instruments dérivés.
Cash-flow libre	Le cash-flow libre se calcule de la façon suivante : Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle ■ investissements opérationnels nets ; ■ remboursements des dettes de location ; ■ remboursements des créances des contrats de PPP.
Marge opérationnelle	Résultat opérationnel courant/chiffre d'affaires.
EBITDA	Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et dotations aux provisions (nettes de reprises)
Pcc ou périmètre et change constants	Périmètre constant se calcule en neutralisant : ■ la contribution de 2025 des sociétés entrées en périmètre en 2025 ; ■ la contribution de 2025 des sociétés entrées en périmètre en 2024, pour la période équivalente à celle de 2024 précédant leur date d'entrée ; ■ la contribution sur 2024 des sociétés sorties du périmètre en 2025, pour la période équivalente à celle de 2025 suivant leur date de sortie ; ■ la contribution sur 2024 des sociétés sorties du périmètre en 2024. Change constant : ■ taux de change de 2024 appliqués aux chiffres d'affaires en devises de 2025.
Liquidité du Groupe	La liquidité du Groupe se calcule de la façon suivante : ■ disponibilités gérées par Eiffage SA et ses filiales Travaux + ligne(s) bancaire(s) non utilisée(s) de Eiffage SA
Liquidité d'APRR	La liquidité d'APRR se calcule de la façon suivante : ■ disponibilités gérées par APRR et ses filiales + ligne(s) bancaire(s) non utilisée(s) de APRR

Modalités de calcul et de réconciliation avec les agrégats issus des états financiers

→ **Cash-Flow libre (Indicateur Alternatif de mesure de la Performance) : Modalités de calcul et de rapprochement avec les agrégats issus des états financiers consolidés.**

En millions d'euros	2024	2025
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	3 710	3 469
Investissements opérationnels nets	(728)	(975)
Remboursement des dettes de location	(348)	(398)
Cash-flow libre	**2 634**	**2 105**

→ **Dette Financière Nette (Indicateur Alternatif de mesure de la Performance) : Modalités de calcul et de rapprochement avec les agrégats issus des états financiers consolidés.**

En millions d'euros	2024	2025
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6 025	5 870
Emprunts non courants	(12 158)	(11 602)
Emprunts et dettes financières diverses courants	(2 224)	(1 846)
Partie à moins d'un an des emprunts non courants	(1 073)	(976)
Retraitement instruments financiers dérivés	16	6
Dette financière nette hors dette IFRS 16 et juste valeur des *swaps*	**(9 414)**	**(8 548)**

9 Annexes

1 Table de concordance DEU 422

2 Table de concordance du rapport financier annuel 425

3 Table de concordance du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise 426

Attestation du responsable du document d'enregistrement universel 431

1 Table de concordance DEU

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance présentée ci-dessous permet d'identifier les principales informations requises par les annexes 1 et 2 du règlement européen 2019/980 du 14 mars 2019.

Références	Intitulés	Anciennes références DEU	Pages
Section 1	**Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente**	**1**	
Point 1.1	Personnes responsables des informations	1.1	430
Point 1.2	Attestation des responsables du document	1.2	431
Point 1.3	Déclaration d'expert	23.1	Sans objet
Point 1.4	Autres attestations en cas d'informations provenant de tiers	23.2	225, 299, 318
Point 1.5	Déclaration relative à l'approbation du document		431
Section 2	**Contrôleurs légaux des comptes**	**2**	
Point 2.1	Coordonnées	2.1	418
Point 2.2	Changements	2.2	Sans objet
Section 3	**Facteurs de risques**	**5**	
Point 3.1	Description des risques importants		323
Section 4	**Informations concernant l'émetteur**	**5**	
Point 4.1	Raison sociale et nom commercial	5.1.1	410
Point 4.2	Enregistrement au RCS et identifiant (LEI)	5.1.2	410
Point 4.3	Date de constitution et durée	5.1.3	410
Point 4.4	Siège social – forme juridique – législation applicable – site Web – autres	5.1.4	410
Section 5	**Aperçu des activités**	**6**	
Point 5.1	Principales activités	6.1	2 - 7
Point 5.1.1	Nature des opérations et principales activités	6.1.1	2 - 7
Point 5.1.2	Nouveaux produits et/ou services	6.1.2	2 - 7
Point 5.2	Principaux marchés	6.2	32, 33
Point 5.3	Événements importants	5.1.5	20 - 25
Point 5.4	Stratégie et objectifs financiers et non financiers		16, 17
Point 5.5	Degré de dépendance	6.4	334
Point 5.6	Position concurrentielle	6.5	412, 413
Point 5.7	Investissements	5.2	223
Point 5.7.1	Investissements importants réalisés	5.2.1	236
Point 5.7.2	Investissements importants en cours ou engagements fermes	5.2.2 et 5.2.3	294
Point 5.7.3	Coentreprises et participations significatives		272
Point 5.7.4	Impact environnemental de l'utilisation des immobilisations corporelles	8.2	88
Section 6	**Structure organisationnelle**	**7**	
Point 6.1	Description sommaire du Groupe/organigramme	7.1	411
Point 6.2	Liste des filiales importantes	7.2	296 - 298
Section 7	**Examen de la situation financière et du résultat**	**9**	
Point 7.1	Situation financière	9.1	16 - 19
Point 7.1.1	Exposé de l'évolution et résultat des activités		222
Point 7.1.2	Évolutions futures et activités en matière de recherche et développement		28 - 31
Point 7.2	Résultats d'exploitation	9.2	17
Point 7.2.1	Facteurs importants	9.2.1	323
Point 7.2.2	Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	9.2.2	222

Références	Intitulés	Anciennes références DEU	Pages
Section 8	**Trésorerie et capitaux**	**10**	
Point 8.1	Capitaux de l'émetteur	10.1	241
Point 8.2	Flux de trésorerie	10.2	245
Point 8.3	Besoins de financement et structure de financement	10.3	247
Point 8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	10.4	414
Point 8.5	Sources de financement attendues	10.5	247
Section 9	**Environnement réglementaire**		
Point 9.1	Description de l'environnement réglementaire et des facteurs extérieurs influents	9.2.3	334
Section 10	**Informations sur les tendances**	**12**	
Point 10.1	a) Principales tendances récentes	12.1	28 - 31
	b) Changement significatif de la performance financière du Groupe depuis la clôture		238
Point 10.2	Élément susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	12.2	237
Section 11	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	**13**	
Point 11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours	13.4	Non communiqué
Point 11.2	Principales hypothèses	13.1	Non communiqué
Point 11.3	Attestation sur la prévision ou l'estimation du bénéfice	13.3	Non communiqué
Section 12	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**	**14**	
Point 12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	14.1	12, 13
Point 12.2	Conflits d'intérêts	14.2	371
Section 13	**Rémunérations et avantages**	**15**	
Point 13.1	Rémunérations et avantages versés ou octroyés	15.1	385
Point 13.2	Provisions pour retraite ou autres	15.2	287
Section 14	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	**16**	
Point 14.1	Durée des mandats	16.1	358
Point 14.2	Contrats de service	16.2	Sans objet
Point 14.3	Comités	16.3	358
Point 14.4	Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise	16.4	356
Point 14.5	Incidences significatives potentielles et modifications futures de la gouvernance		356, 357
Section 15	**Salariés**	**17**	
Point 15.1	Répartition des salariés	17.1	3
Point 15.2	Participations et stock-options	17.2	397
Point 15.3	Accord de participation des salariés au capital	17.3	415
Section 16	**Principaux actionnaires**	**18**	
Point 16.1	Répartition du capital	18.1	415
Point 16.2	Droits de vote différents	18.2	415
Point 16.3	Contrôle de l'émetteur	18.3	Sans objet
Point 16.4	Accord d'actionnaires	18.4	Sans objet
Section 17	**Transactions avec des parties liées**	**19**	
Point 17.1	Détail des transactions		321

Références	Intitulés	Anciennes références DEU	Pages
Section 18	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur**	**20**	
Point 18.1	Informations financières historiques	20.1	17
Point 18.1.1	Informations financières historiques auditées	20.1	17
Point 18.1.2	Changement de date de référence comptable		Sans objet
Point 18.1.3	Normes comptables	20.1	299
Point 18.1.4	Changement de référentiel comptable	20.1	Sans objet
Point 18.1.5	Contenu minimal des informations financières auditées	20.1	240
Point 18.1.6	États financiers consolidés	20.3	240
Point 18.1.7	Date des dernières informations financières	20.5	240
Point 18.2	Informations financières intermédiaires et autres	20.6	Sans objet
Point 18.2.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles	20.6.1	Sans objet
Point 18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	20.4	299
Point 18.3.1	Rapport d'audit	20.4.1	299
Point 18.3.2	Autres informations auditées	20.4.2	Sans objet
Point 18.3.3	Informations financières non auditées	20.4.3	Sans objet
Point 18.4	Informations financières *pro forma*	20.2	Sans objet
Point 18.4.1	Modification significative des valeurs brutes	20.2	Sans objet
Point 18.5	Politique en matière de dividendes	20.7	236
Point 18.5.1	Description	20.7	236
Point 18.5.2	Montant du dividende par action	20.7.1	236
Point 18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	20.8	286
Point 18.6.1	Procédures significatives	20.8	286
Point 18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	20.9	Sans objet
Point 18.7.1	Changement significatif depuis la clôture	20.9	Sans objet
Section 19	**Informations supplémentaires**	**21**	
Point 19.1	Capital social	21.1	271
Point 19.1.1	Montant du capital émis	21.1.1	271
Point 19.1.2	Actions non représentatives du capital	21.1.2	Sans objet
Point 19.1.3	Actions autodétenues	21.1.3	415
Point 19.1.4	Valeurs mobilières	21.1.4	277
Point 19.1.5	Conditions de droit d'acquisition et/ou toute obligation	21.1.5	Sans objet
Point 19.1.6	Option ou accord	21.1.6	Sans objet
Point 19.1.7	Historique du capital social	21.1.7	271
Point 19.2	Acte constitutif et statuts	21.2	411
Point 19.2.1	Inscription au registre et objet social	21.2.1	410
Point 19.2.2	Catégories d'actions existantes	21.2.3	415
Point 19.2.3	Disposition impactant un changement de contrôle	21.2.6	414
Section 20	**Contrats importants**	**22**	
Point 20.1	Résumé de chaque contrat	22	260, 261
Section 21	**Documents disponibles**	**24**	
Point 21.1	Déclaration sur les documents consultables	24	410

2 Table de concordance du rapport financier annuel

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

N°	Éléments requis	Paragraphe	Page
1	Comptes annuels		
2	Comptes consolidés		
3	Rapport de gestion (en ce compris les informations en matière de durabilité)		Cf. table de concordance du rapport de gestion p. 222
4	Rapport sur le gouvernement d'entreprise		Cf. table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise p. 355
5	Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel		
6	Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés		
7	Rapport de certification des informations en matière de durabilité		

3 Table de concordance du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations devant figurer au sein du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Éléments requis	Page
1. Situation et activité du Groupe	**Situation et activité du Groupe**
1.1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires L. 232-1, II, L. 233-6 et L. 233-26 du Code de commerce	222
1.2 Indicateurs clés de performance de nature financière L. 232-1, II du Code de commerce	16, 17
1.3 Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe, notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel L. 232-1, II du Code de commerce	18, 19
1.4 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi L. 232-1, II. et L. 233-26 du Code de commerce	238
1.5 Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice L. 233-13 du Code de commerce	415
1.6 Sociétés contrôlées et part du capital de la Société qu'elles détiennent L. 233-13 du Code de commerce	260
1.7 Succursales existantes L. 232-1, II, L. 233-26 du Code de commerce	296 - 298
1.8 Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français L. 233-6 al. 1 du Code de commerce	236
1.9 Aliénations de participations croisées L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce	Sans objet
1.10 Évolution prévisible de la situation de la société et du Groupe et perspectives d'avenir L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	Sans objet
1.11 Activités en matière de recherche et développement L. 232-1, II et L. 233-26 du Code de commerce	28 - 31
1.12 Tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices R. 225-102 du Code de commerce	17
1.13 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients L. 441-14, D. 441-6 du Code de commerce	354
1.14 Montant des prêts interentreprises consentis et déclaration du commissaire aux comptes L. 511-6 et R. 511-2-1-3 du Code monétaire et financier	Sans objet
1.15 Informations sur les ressources incorporelles essentielles de la Société L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce	240
1.16 Incidences des activités quant à la lutte contre l'évasion fiscale L. 22-10-35 du Code de commerce	342
1.17 Actions visant à promouvoir le lien entre la nation et ses forces armées L. 23-10-35 du Code de commerce	57
1.18 Actions visant à promouvoir l'engagement des citoyens dans la démocratie locale L. 22-10-35 du Code de commerce	Néant

Éléments requis	Page
2. Risques	
2.1 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée L. 225-100-1, I., 3° du Code de commerce	323
2.2 Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers L. 232-1 II, L. 233-26° du Code de commerce	345 - 347
2.3 Dispositif anticorruption Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 »	189
2.4 Plan de vigilance et compte rendu de sa mise en œuvre effective L. 225-102-1 du Code de commerce	343
3. Rapport sur le gouvernement d'entreprise	
Informations relatives aux rémunérations	
3.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux L. 22-10-8, I., alinéa 2° du Code de commerce	380
3.2 Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social L. 22-10-9, I., 1° du Code de commerce	386
3.3 Proportion relative de la rémunération fixe et variable L. 22-10-9, I., 2° du Code de commerce	395
3.4 Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable L. 22-10-9, I., 3° du Code de commerce	386
3.5 Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci L. 22-10-9, I., 4° du Code de commerce	386
3.6 Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce L. 22-10-9, I., 5° du Code de commerce	391
3.7 Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la Société L. 22-10-9, I., 6° du Code de commerce	396
3.8 Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne des salariés de la Société et des ratios susvisés au cours des cinq exercices les plus récents L. 22-10-9, I., 7° du Code de commerce	396
3.9 Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris dont elle contribue aux performances à long terme de la Société et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués L. 22-10-9, I., 8° du Code de commerce	384
3.10 Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière assemblée générale ordinaire prévu au II de l'article L. 225-100 du Code de commerce (jusqu'au 31 décembre 2020) puis au I de l'article L. 22-10-34 (à partir du 1er janvier 2021) du Code de commerce L. 22-10-9, I., 9° du Code de commerce	384
3.11 Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation L. 22-10-9, I., 10° du Code de commerce	Néant
3.12 Application des dispositions du second alinéa de l'article L. 225-45 du Code de commerce (suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du conseil d'administration) L. 22-10-9, I., 11° du Code de commerce	Néant
3.13 Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux L. 225-185 du Code de commerce	Néant
3.14 Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux L. 225-197-1 et L. 22-10-59 du Code de commerce	394

Table de concordance du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise

Éléments requis	Page
Informations sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne	
3.15 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice L. 225-37-4, 1° du Code de commerce	365 - 369
3.16 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée L. 225-37-4, 2° du Code de commerce	Néant
3.17 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentations de capital L. 225-37-4, 3° du Code de commerce	407
3.18 Modalités d'exercice de la direction générale L. 225-37-4, 4° du Code de commerce	375
3.19 Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil L. 22-10-10, 1° du Code de commerce	376, 377
3.20 Description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil L. 22-10-10, 2° du Code de commerce	379
3.21 Éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général L. 22-10-10, 3° du Code de commerce	375
3.22 Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe *comply or explain* L. 22-10-10, 4° du Code de commerce	356
3.23 Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale L. 22-10-10, 5° du Code de commerce	Néant
3.24 Procédure d'évaluation des conventions courantes – Mise en œuvre L. 22-10-10, 6° du Code de commerce	371
3.25 Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place, par la Société et par le Groupe, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière L. 22-10-10, 7° du Code de commerce	326
3.26 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange : ■ structure du capital de la Société ; ■ restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ou clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 ; ■ participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ; ■ liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci – mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ; ■ accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ; ■ règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ; ■ pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions ; ■ accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, portait gravement atteinte à ses intérêts ; ■ accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange ; ■ L. 22-10-11 du Code de commerce	414

Éléments requis	Page
4. Actionnariat et capital	
4.1 Structure, évolution du capital de la Société et franchissement des seuils L. 233-13 du Code de commerce	415
4.2 Acquisition et cession par la Société de ses propres actions L. 225-211 du Code de commerce	417
4.3 État de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice (proportion du capital représentée) L. 225-102 alinéa 1° du Code de commerce	415
4.4 Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital en cas de rachats d'actions ou d'opérations financières R. 228-90 et R. 228-91 du Code de commerce	Néant
4.5 Informations sur les opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société L. 621-18-2 du Code monétaire et financier	394
4.6 Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents Art. 243 *bis* du Code général des impôts	403
5. Informations en matière de durabilité	
Rapport de durabilité	65
6. Autres informations	
6.1 Informations fiscales complémentaires 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts	Sans objet
6.2 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles L. 464-2 du Code de commerce	Sans objet

Responsable de l'information

M. Christian Cassayre, directeur financier
Eiffage – 3-7, place de l'Europe – 78140 Vélizy-Villacoublay
Téléphone : 01 34 65 89 89

Principales personnes ayant également contribué à l'élaboration de l'information de ce document en plus de Christian Cassayre

Document	Noms
Rapport de gestion	Xavier Ombrédanne, François Malan, Joël Marme, Sonia Chevalier, Sylvain Flobert, Didier Morel, Thomas Boulic, Julien Leroy, Bruno De Clercq, Olivier le Gall, Antonio Almeida
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Xavier Ombrédanne, Sonia Chevalier
Informations en matière de durabilité	Anne-Valérie Cornuault Goulard, Sophie Cellucci, Sonia Chevalier, François Malan, Joël Marme, Sophie Gubert
Comptes	Joël Marme, Alain Lefranc
Analyse des risques	François Malan
Rapport d'activité	Sophie Mairé, Bénédicte Dao

Informations incluses par référence (documents disponibles)

Pendant la durée de validité du présent document, la dernière version à jour des statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établies par un expert lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi peuvent être consultés au siège de la Société et sur le site internet (www.eiffage.com).

En application de l'article 19 du règlement européen 2017/1129, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023 présentés aux pages 252 à 312 du document d'enregistrement universel n° D. 24-0220 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2024 et disponible sur eiffage.com dans la rubrique finance puis rapport annuel (www.eiffage.com/files/live/sites/eiffagev2/files/Finance/Rapport%20Annuel/eiffage-document-denregistrement-universel-2023.pdf) ;
- les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024 présentés aux pages 252 à 312 du document d'enregistrement universel n° D. 25-0193 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 mars 2025 et disponible sur eiffage.com dans la rubrique finance puis rapport annuel (www.eiffage.com/files/live/sites/eiffagev2/files/Finance/Rapport%20Annuel/eif-2024_urd_fr_web.pdf).

Autres documents

Les documents suivants sont intégrés au document d'enregistrement universel pour bénéficier des dispenses de publications séparées prévues par le règlement général de l'AMF :

Rapport financier annuel

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Page	304
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page	318
Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025	Page	240
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page	299
Rapport de gestion	Page	222
Rapport sur le gouvernement d'entreprise	Page	355
Rapport de certification sur les informations en matière de durabilité	Page	217
Déclaration des personnes qui assument la responsabilité du rapport financier annuel	Page	431

Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et consolidés sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du Groupe, figurant en page 222 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Vélizy-Villacoublay

Le 27 mars 2026

Benoît de Ruffray

Président-directeur général

Le document d'enregistrement universel Eiffage s'inscrit depuis plusieurs années maintenant dans une approche bas carbone. Nos arbitrages – contenus, typographies, techniques d'impression… – permettent de réduire son impact environnemental et les ressources nécessaires pour le produire. Engagés dans une démarche d'amélioration continue et de sobriété, quelle que soit notre fonction au sein d'Eiffage, nous veillons à limiter l'empreinte environnementale et sociale de ce que nous entreprenons.

Crédits :

Couverture Thierry Lavernos, p.8 Perrard, p.9 (en haut) Mike Henning, p.9 (en bas) Eiffage, p.10 (en haut) Eiffage, p.10 (en bas à gauche) Mariusz Szacho/Fototaxi, p.10 (en bas à droite) et p.11 (en haut) Seignettelafontan, p.11 (en bas) Cécile Creiche, p.12 Cyril Carrere, p.13 Pierre Froger, p.15 Thierry Lavernos, p.20 HSM Offshore Energy, p.21 Eiffage, p.22 Corinne Vezzoni, p.23 Benjamin Stollenberg, p.24 Richez Associés, p.25 Nicolas Fussler, p.26 Vincent Ramet, p.28 Alexis Toureau, p.29 sdecoret/Shutterstock, p.30 Benoit Sarazin 2BS, p.33 Séverin Malaud, p.36 Eiffage, p.37 Hervé Piraud, p.38 Eiffage, p.39 Bruno Noël, p.40 Eiffage, p.41 Fraport AG, p.42 Eiffage, p.43 Eiffage, p.44 Smulders, p.45 Eiffage, p.46 Łukasz Krawczyński/ AL-STUDIO.PL, p.47 Eiffage, p.48 Eiffage, p.49 Gaël Arnaud, p.50 InMotionVideo.fr, p.53 Fabien Malot, p.57 Pierre Froger, p.58 Eiffage, p.60 Jean-Michel Byl, p.61 Eiffage, p.62 Vincent Colin, p.63 Romain Courtaud.

Conception & réalisation Labrador Transparency

Eiffage
Campus Pierre Berger
3-7, place de l'Europe
78140 Vélizy-Villacoublay
T +33 (0)1 34 65 89 89

www.eiffage.com